LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

3

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE LA FLÈCHE

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SEPTIÈME ANNÉE. — TOME X

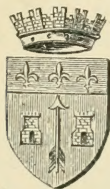
JANVIER-DÉCEMBRE 1909.

PARIS

Honoré CHAMPION

LIBRAIRIE ANCIENNE & MODERNE

5, Quai Malaquais, 7e Arr.



LA FLÈCHE

Eugène BESNIER

IMPRIMEUR

des « Annales Fléchoises »

1909

DES ENQUÊTES FAITES A LA FLÈCHE

ET DANS LES ENVIRONS

EN 1247

Dans un précédent article, inséré dans une revue locale (1), j'ai essayé de discerner, d'après les enquêtes (2) ordonnées en 1247 par Louis IX et dont il confiait le plus souvent la direction à des frères prêcheurs, quels avaient été durant le second quart du XIIIe siècle, les agissements des officiers royaux dans ces circonscriptions locales du Bas-Maine, Mayenne, Evron et Sainte-Suzanne. Je voudrais ici-même tenter la même entreprise pour la ville de La Flèche et pour les communes voisines qui dépendaient alors de l'Anjou. Cela nous conduira sur les rives du Loir. Peut-être ferons-nous de brèves excursions sur les bords de la Mayenne, mais seulement dans cette partie du cours de la rivière, où, prête à rejoindre la Sarthe et le Loir, elle semble se préparer à cette réunion, en baignant des collines où s'étalent des vignobles dont les produits ont quelque chose de la douceur angevine. N'allez pas vous y fier ; s'ils sont

(1) Cf. *Province du Maine*, t. XVI, p. 54.

(2) Il s'en faut que le texte complet de ces enquêtes nous ait été conservé ; ce qui en reste se trouve aux Archives nationales, à Paris, dans un manuscrit de huit feuillets de parchemin, coté ainsi : J, 812-817[1]. Il a été publié dans le tome XXIV des *Historiens de France*, par M. L. Delisle, avec une compétence et une connaissance du sujet que lui seul possède. Ce texte, dont les articles divers sont numérotés de 1 à 157, occupe les pages 73-87 du volume.

exquis, ils sont forts aussi, et, tout en vous caressant, ils ont vite fait de vous faire sentir leur pointe et de vous terrasser. Hommes ou choses, ne reconnaissez-vous pas là le signe et la marque du terroir angevin.

Qu'ils en aient plus souffert ou que leur humeur fût moins accommodante que celle des Manceaux, toujours est-il que les Fléchois, plus que leurs voisins du Bas-Maine, se plaignaient de leurs baillis. De 1228 à 1247, ils en avaient vu passer quatre, Pierre le Ber, Guillaume de Fougerei, Geoffroy Payen et Josse de Bonnes, qui, tous, ou plus exactement trois d'entre eux, si nous en croyions leurs administrés, se seraient moins préoccupés de rendre prompte et bonne justice que de leur imposer de lourdes amendes. Pour y arriver, tous les prétextes leur étaient bons. Hamelot le Pevrier, il y avait de cela neuf ans, par conséquent en 1238, avait subi un emprisonnement pour ne s'être pas rendu à l'armée du roi, bien que, dépendant du Temple, il en fût pour cela exempt (1). André de Fousée, Richard Langlais et Renard Bersin, pour le même motif et sans la moindre raison, avaient été condamnés à payer, le premier, soixante-dix sous, le second quarante, le troisième, cinq, sans préjudice d'une captivité de quinze jours pour les deux derniers (2). Deux autres contribuables,

(1) « Hamelotus le Pevrier conqueritur quod Petrus le Ber a [restavit eum], imponens ei quod non iverat in exercitu, quod non debebat quia erat homo Templi. Novem anni sunt. » N° 4.

(2) « Andreas de Fousée, de Fixa, conqueritur quod Petrus le Ber abstulit ei LXX solidos, dicens quod non fuerat in exercitu, quod verum erat, quia erat sub Templo. » N° 12.

« Richardus Anglicus conqueritur quod Petrus le Ber tenuit eum in prisione per XV dies, et tandem extorsit ab eo XL solidos, et P. de Nemore, famulus ejus, de Duro Stallo, III solidos, dicens, et falso, quod iste non deberet esse homo Templi, cum moratus fuisset apud Fixam per annum et diem, » N° 22.

« Raginaldus Bersin conqueritur quod Petrus le Ber tenuit eum captum per XV dies et abstulit ei V solidos, cum esset homo Templi. » N° 25.

relevant des Templiers, ayant refusé de solder un féage qui leur était réclamé, Pierre le Ber les fit jeter en prison et s'empara de gages d'une valeur de vingt sous (1).

Son arrière-successeur, Geoffroy Payen, n'y mettait pas plus de mesure. C'était une coutume de la ville de La Flèche que tout boucher étranger, venant y exercer passagèrement son métier, devait un banquet à ceux qui y résidaient continuellement. Vainement ces derniers l'exigèrent-ils, se portant garants qu'un étranger y avait manqué. Ce dernier fut plus écouté et les réclamants y furent, tous frais payés, pour la somme de quinze livres (2). Les tanneurs de La Flèche n'avaient pas d'avantage l'oreille du bailli. Ils s'étaient emparés, à juste titre, affirmaient-ils, d'une peau qui avait été apportée sur le marché de leur ville. Cela leur valut de faire connaissance avec les prisons d'Angers d'où ils sortirent quand ils eurent versé une composition de soixante livres, moins dix sous, de laquelle ils ne recouvrèrent que douze livres et demie (3).

(1) « Mathaeus le Templier et Andreas Defensor conqueruntur quod Gaufridus Pagani extorsit ab eis, nomine talliæ quam faciebat super villam Fixæ, LXX solidos, cum ad hoc non tenerentur, et essent homines Templi. Circa V annos. — Item conqueritur quod Petrus le Ber tenuit ipsum in prisione apud Fissam et Baugé, ubi expendit XX solidos et fecit capi pignora ejus ad valorem XX solidorum, eo quod nollebat solvere festagium cum esset homo Templi. » N° 42.

(2) « Conqueruntur carnifices de Fixa quod, cum ipsi peterent a quodam extraneo carnifice quoddam convivium secundum consuetudinem villæ, et illo allegante quod solverat illud eis, et illis hoc negantibus, adjudicatum esset coram Theobaldo Durel quod unus eorum hoc juraret, post juramentum, Gaufridus Pagani extorsit ab eis X libras, et Stephanus Mocart XX solidos, praeter alias expensas, ad valorem IIII librarum. » N° 13.

(3) « Conqueruntur tanatores de Fixa quod Gaufridus Pagani imposuit eis, et falso, quod violenter et injuste abstulerunt cuidam homini quoddam corium in foro de Fixa, cum illud corium juste cepissent et secundum consuetudinem villæ suæ. Dictus tamen Gaufridus misit eos in prisionem apud Andegavis, et tamen extorsit ab eis LX libras X solidis minus, de quibus restituit eis postea solummodo XII libras et dimidiam. » N° 21.

Jean Pilet et Garin Bernot tenaient à ferme du prieur de La Flèche ce que ce dernier prélevait sur les moulins du roi. Ils eurent le malheur de voir un certain P. Moreau, agent du roi, livrer audit prieur trois boisseaux de froment, quand, précédemment, à la demande de Gui des Moulins, chevalier, une saisie avait été pratiquée sur ces trois boisseaux revenant à la prevôté de La Flèche, et dont, ce semble, ils avaient à répondre. Il n'en fallut pas davantage à Geoffroy Payen pour les contraindre à payer quinze marcs d'argent, parce que, disait-il, ils s'étaient soustraits à la saisine du roi. Mis en appétit,il avait aussi prétendu arracher à ces mêmes administrés une taille personnelle, en mettant la saisie sur leurs biens, de la Toussaint à la Pentecôte (1).

C'est lui encore qui, parce qu'un cheval sur lequel une saisie avait été pratiquée s'était échappé sans que le détenteur y fût pour quelque chose, avait infligé à ce dernier une amende de huit livres (2). Josse de

(1) « Johannes Pilet et Garinus Bernot conqueruntur quod, cum tres boselli frumenti, pertinentes ad praeposituram Fixæ, posita fuissent in sessina regis, ad instanciam Guidonis de Molendinis, militis, postea accidit quod dicti Johannes et Garinus acceperunt decima die pertinente ad priorem de Fixa, tres bosellos pertinentes ad ipsum, a quo habebant ad firmam illud quod prior capiebat in molendinis regis, et illos tres bosellos liberavit dicto priori P. Morelli, famulus regis, et ea occasione Gaufridus Pagani et Gaufridus Rahier imposuerunt duobus praedictis quod fregerunt sessinam regis, et extorserunt ab eis XV marcas argenti. — Item conqueruntur quod, cum Gaufridus Pagani fecisset poni talliam de quater viginti libris super villam de Fixa ad opus regis, postea voluit quod dicti Johannes et Garinus non essent socii cum aliis ad praedictam talliam, sed voluit habere ab utroque L libras nomine talliæ, dicens quod rex praeceperat ita quod in qualibet villa sua ita fieret super unum de majoribus, et cum ipsi recusarent hoc facere, sessivit omnia bona eorum et tenuit a festo Omnium Sanctorun usque ad Pentecosten, in quo dampnificatus uterque ad valorem XII librarum. » N° 18.

(2) « Petrus Char de lèvre conqueritur quod, cum Gaufridus Pagani fecisset capi equum ipsius, equus solvit se a vinculo, qua occasione Gaufridus Pagani abstulit ei VIII libras licet iste diceret equum de voluntate et scientia ipsius non fuisse solutum, super quo noluit ei facere judicium. Sex anni sunt. » N° 8.

Bonnes ne faisait pas preuve de moins d'arbitraire. Une accusation avait été portée devant lui, laquelle inculpait Robert de Comarcé, de Sainte-Colombe, d'avoir pris par violence une bourse et ce qu'elle contenait. Sans prétendre éclaircir lui-même l'affaire, le bailli enjoignit à l'accusé de se disculper par le duel judiciaire, bien que ce dernier en fût incapable (1). Rien, ce semble, ne lui en imposait, pas même la pitié, et la veuve d'Etienne Levraut, Theophanie, avait été frustrée par lui du prix de la récolte de sa vigne qu'il avait fait vendre, après qu'elle l'eût mise dans la saisine du roi (2). C'est lui encore qui avait obligé Odin Brichet à lui verser la somme de cent sous, sous prétexte que ce dernier avait, à tort, ordonné de mettre en liberté deux voleurs (3). Si les habitants de La Flèche formulaient de tels griefs, on s'imagine bien que leurs voisins des localités environnantes n'étaient pas pour y contredire, car ceux-ci n'avaient pas été mieux traités. Un certain Guillaume Patriz, de Précigné, resta vingt-deux semaines en prison à Baugé, inculpé qu'il était d'avoir fait violence à une femme. L'accusation ne put être prouvée, mais, pour recouvrer la liberté,

(1) « Robertus de Comarci, de parrochia sanctæ Columbæ conqueritur quod, cum quidam garcio accusaret eum coram Iosceo ballivo, quod iste inciderat Bursam eius eum denariis, quadam die assignata, Ioscius, sine judicio duelli et sine tradendis moz belli, dixit ei ut iret se armare contra illum garcionem, licet iste ostenderet ei le maheng pedis sui, et etiam pacificato fecit illum jactare ictus cum illo garcione, et post extorsit ab eo si libras... » N° 14.

(2) « Theophania, relicta Stephani Levraut, conqueritur quod, cum fecisset poni in sessina regis vinum vineae suae, quam Guilehoer, ipsa nesciente, vindemiaverat, et ille, nichilominus, post illam sessinam, vendidisset vinum illud, Joscius ballivus accepit ab emptore XLIIII solidos de precio vini, et nichil reddidit illi. » N° 26.

(3) « Odinus Brichet conqueritur quod, cum Fromagier confessus esset quod posuisset in districtu duos fures, et postea imposuisset isti quod fecerat de mandato istius, et super hoc adjudicatum fuisset in curia regis quod sermo dicti Fromagier non debebat isti nocere, hinc Ioscius ballivus dixit isti : « Et si tu es liberatus ab illo, tamen non es liberatus a me. » Et extorsit ab illo centum solidos. » N° 41.

l'accusé n'en dut pas moins verser vingt livres, outre le préjudice que lui avait causé sa détention (1). Et ce n'était seulement pas aux simples manants que l'on s'en prenait. Vainement, en effet, le prieur de Saint-Jean de Mauverez et deux chevaliers, Simon Chamaillart et Jean de Cellon, avaient-ils demandé justice. Ils étaient exécuteurs testamentaires de Geoffroy des Aunais, qui, de son vivant, avait été condamné à payer vingt livres aux aumôniers d'un certain Gui Frambaut. Le bailli, Pierre le Ber, en ayant été dûment informé, n'en avait eu cure, et, au lieu de solder la dette, la laissant en souffrance, avait gardé en saisine, deux ans durant, telle partie des terres du testateur, qui lui avaient bien valu une rente annuelle de trois cents livres. Geoffroy des Aunays vivait encore que, déjà, un règlement de comptes qu'il réclamait de son homme d'affaires, était resté en souffrance, par la faute du bailli Geoffroy Payen (2). Ce dernier avait, au reste, montré

(1) « Guillemus Patry, de Précigné, conqueritur quod Gaufridus Pagani fecit eum capi per Guillemum Groget et teneri in prisione apud Baugé per XXII septimanas, eo quod quaedam mulier imponebat ei, et falso, quod forciaverat eam, et cum nichil posset probari contra istum, dictus Gaufridus juravit per fidem quam debebat regi quod haberet ab isto XX libras, et habuit per Hubertum de Haia, et in prisione et in aliis dampmificatus fuit iste ad valorem XL librarum. » N° 44.

(2) « Dicunt prior sancti Johannes de Mauverez et Simon Chamallart et Johannes de Cellon, milites, executores testamenti defuncti Gaufridi de Alneriis, quod, cum XX librae adjudicatae fuissent pro expensis cujusdam causae elemosinariis defuncti Guidonis Frambaut contra dictum Gaufridum per officialem Andegavensem, et dictus officialis praecepisset Petro le Ber quod faceret dictas XX libras solvi dictis elemosinariis de redditibus dicti Gaufridi, dictus P [etrus] per duos annos tenuit de terra dicti militis tantam partem quae valebat annuatim fere trecentas libras, de quibus nichil reddidit dicto Gaufrido, nec eum de dictis XX libris aq [u] itavit. — Item dicunt quod, cum dictus Gaufridus exigeret compotum ab Andrea Patuau, famulo suo, et ille hoc audiens posuisset se in sessina regis per Gaufridum Pagani, et dictus Gaufridus de Alneriis peteret a dicto Gaufrido Pagani quod exiberet sibi dictum Andream ad reddendum sibi compotum, et ille hoc non faceret ad plenum, dictus Gaufridus de Alneriis

ce dont il était capable à la mort de la sénéchale, Jeanne de Craon. Prétextant que celle-ci avait, avant de décéder, abandonné la saisine qu'elle avait pratiquée précédemment sur les biens de Jean le Bigot, mari de Jeanne la Bigote, il s'en était investi lui-même et était allé jusqu'à placer des gardes dans la maison de cette dernière. Profitant de ce qu'elle était elle-même récemment tombée veuve, il lui en avait imposé et lui avait arraché vingt-cinq livres, avant de la remettre en possession de son avoir. De plus, oubliant à quoi l'obligeaient ses fonctions, et se souvenant uniquement qu'il était le parent du chevalier Guillaume Turpin, qui devait à Jeanne la Bigote la somme de cent trente livres, il l'avait menacée de ne pas lui rendre justice, si elle ne composait avec son débiteur, ce qu'elle avait accepté, mais par peur et à son détriment. Enfin, il lui avait extorqué vingt-cinq livres quand le roi, pour se garantir de ce que le sire de Craon lui devait, avait fait saisir la terre de ce seigneur (1).

voluit eum retinere, sed Guillelmus Groget praesens, missus a dicto Gaufrido Pagani ad illum compotum audiendum, non permisit, et cum pluries req [u] isisset dictum Gaufridum Pagani de reddendo sibi dicto famulo pro compoto suo, nichil sibi fecit, et ita per eum stetit quod non habuit rationem sui compoti, scilicet de mille et quingentis libris quas petebat ab eo. » N° 56.

(1) « Domina Johanna la Bigote conqueritur quod, mortua domina Johanna de Credonio, Gaufridus Pagani sessivit bona ejus, et posuit custodes in domo ejus, imponens, et falso, quod dicta domina de Credonio desessiverat istam ante mortem suam, quod probavit coram eo esse falsum, et tunc dixit dictus Gaufridus quod quiquid iste diceret, oportebat quod haberet de suo antequam redderet ei sua, dicens quod defunctus Johannes le Bigot, maritus ipsius, qui nuper mortuus fuerat, fuerat multum dives, et sic extorsit ab ea XXV libras, dicens quod mit [t] eret ei dictam pecuniam primo die anni quo consueverunt dari estrennae, quia sic rex nichil haberet de illis denariis, præter duros labores et expensas quas inde sustinuit. — Item conqueritur quod, cum ipsa peteret coram dicto Gaufrido C et XIII libras a domino Guillelmo Torpin, milite, debitas isti et Johanni, viro ejus, jam defuncto, super quo debito ostendebant dicto Gaufrido literas patentes, dictus Gaufridus, cognatus matris dicti Guillelmi,

Geoffroy Payen et son successeur, Josse de Bonnes, ayant à connaître de la gestion des forestiers de la forêt de Mélinais, et spécialement de celle de l'un d'eux, Eudes, en avaient profité pour en obtenir des arrhes que ces derniers ne devaient pas (1).

Plus aisément encore imposaient-ils des amendes à ceux qui commettaient quelque délit. Un nommé Alexandre, de Bazouges, insulté chez lui, du moins il l'affirmait, avait répondu par des coups à celui qui le provoquait. Cela lui avait valu un emprisonnement de quarante jours, et, pour recouvrer la liberté, il avait dû dépenser sept livres (2).

Si ceux-là qui, montés au sommet de la hiérarchie administrative, en usaient ainsi avec leurs administrés, on peut soupçonner comment se conduisaient les

comminatus est isti quod, nisi componeret ad voluntatem suam cum dicto Guillelmo super dicto debito, non ex [h] iberet ei justitiam de eo; quae timens sup [p] osuit se voluntati ejus, qui de toto debito taxavit ei solummodo LX libras, de quibus abstulit ei XVIII libras et dimidium. — Item conqueritur quod, cum dominus rex fecisset capi in manu sua, per Gaufridum Pagani, terram de Credonio, pro debitis domini de Credonio, quae debebat isti, dictus Gaufridus inde levavit C marchas nomine dictorum debitorum, et diu tenuit, et antequam redderet, extorsit ab ea XLV libras præter labores et expensas. » N° 158. M. le comte B. de Broussillon ne semble pas avoir connu cette saisie de la terre de Craon. Voir son ouvrage : *La maison de Craon*, 2 in-8°. Il y reproduit au tome I, p. 150, le sceau et le contre-sceau de Jeanne des Roches, sénéchale d'Anjou, Maine et Touraine, veuve de Amaury I.

(1) « Odo Forestarius, de Sancta Columba, conqueritur quod, cum Gaufridus Pagani petisset ab eo et consociis suis, forestariis feodatis, compotum de choquis forestae de Mellinais et illi bene et integre reddidissent compotum, nichilominus desessivit istum ballia sua, dicens quod iret reddere compotum in Francia, et antequam resessiret eum extorsit ab eo XL solidos. — Item conqueritur quod Joscius, simili occasione et penitus simili modo extorsit ab eo IIII libras. » N° 33.

« Bougier Forestarius conqueritur quod Joscius abstulit ei XL solidos, et alia vice XX solidos, sine causa. » N° 39.

(2) Alixander de Bazogiis conqueritur quod, cum ipse percus [s] isset quemdam garconem in domo sua, sibi convicientem, Gaufridus Pagani cepit eum et tenuit captum per XL dies, et vexans eum multipliciter extorsit ab eo VII libras. » N° 30.

agents qui, leur étant subordonnés, prenaient tout naturellement modèle sur leurs supérieurs.

Voici, par exemple, le prevôt Martin de Foulletourte. Il extorque trente sous à un certain Jean le Maréchal, qui, sur réquisition pourtant, avait prêté main forte à l'arrestation de quelques voleurs (1). Il retient dix-sept sous à André Jahuau pour défaut de comparution (2). Son collègue, Etienne Mocart, prétend récupérer sur les contribuables le prix de la charge qu'il a affermée (3), ou ne pas solder la valeur réelle des charrois qu'il leur impose (4). Encore faut-il bien se garder de leur répondre, et, pour avoir donné un démenti au prevôt Martin de Foulletourte, Aubin le Boucher va en prison et paie dix-sept sous (5).

Un nommé Guillaume le Ralle, que nous estimons être un greffier, use de l'autorité que lui confère cet emploi, pour accuser André Cucart, de Baracé (6), d'avoir pris faussement la qualité d'agent du roi et d'avoir pu ainsi détrousser quelques passants, inculpation qui vaut au malheureux une amende de soixante sous (7).

(1) « Johannes Marescalus conqueritur quod, cum uxor Martini de Fole Torte, tunc praepositi, misisset istum ad capiendum quosdam fures, dictus Martinus ea occasione extorsit ab eo XXX solidos. Annus est et dimidius. » N° 7.

(2) « Andreas Jahuau conqueritur quod Martinus de Folle Torte arestavit pagationen cujusdam domus quam iste vendiderat, et inde retinuit XVII solidos, imponens ei et falso, quod defecerat coram eo. » N° 10.

(3) « Item Mocart abstulit viro ejus [Guillelmo Dollé] VI solidos, dicens : « Oportet quod juves me ad praeposituram. » N° 9.

(4) « Girardus Heliot conqueritur quod, cum locasset cadrigam suam cum equis Stephano Mocart XIII solidis, ad deferendum apud Sabolium duo dolia vini, ad opus Gaufridi Pagani, non solvit ei de dicta mercede nisi II solidos. » N° 24.

(5) « Albinus Carnifex conqueritur quod Martinus abstulit ei XVII solidos eo quod iste dementitus fuerat eum, cum vocaret istum latronem, et etiam propter hoc posuit istum in carcerem. » N° 15.

(6) Baracé, com. du canton de Durtal (Maine-et-Loire).

(7) « Andreas Cucart, de Baracé, conqueritur quod Guillemus le

Un portier ou gardien de la cour du Mans emprunte à un habitant de Bazouges, nommé Alexandre, dix livres, mais il se garde de les lui rendre (1).

Un agent, Joscelin de Montmartre, dont la fonction ne nous est pas connue, sous prétexte que divers contribuables de Bazouges et de Crosmières n'avaient pas acquitté telle taxe qu'ils devaient au roi, extorque, aux premiers, dix-sept livres et demie, et, aux seconds, cent sous (2). Il fait incarcérer dans la geôle de Baugé, André Samon, de Seiches, et le malheureux, pour en sortir, outre les dépenses d'entretien qu'il y doit solder, est contraint de livrer une monture avec son équipement, un manteau valant dix sous, et, en argent, soixante sous (3).

C'est un sergent du roi, Thomas de Bornon ou de Bornun, qui, en citant en justice Guillaume Gras, lui arrache dix sous (4). Il emprunte un cheval, valant

Ralle de Pleiaco, gramaticus, extorsit ab eo LX solidos, imponens ei, et falso, quod fecerat se famulum regis et destrosaverat in chemino quosdam homines. Fere sunt duo anni. » N° 48.

(1) « Item conqueritur quod, cum cepisset quandam balliam a Radulpho de Torigné, Gregorius, custos aulae Cenomanensis, cepit eum et extorsit ab eo X libras, quas iste promiserat cuidam se solutu-rum, nichilominus dictus Gregorius cepit dictas X libras, promittens ei quod garantizaret eum super hoc erga Simonen Hominem, quod non fecit. » N° 30.

(2) « Conqueruntur homines de Basoges, pertinentes ad castellaniam de Fixa, quod, cum taxassent et collegissent festagium in dimidia parochia de Bazoges, de mandato Joscelini de Montmartra, hoc facto, ille imposuit eis, et falso, quod erant perjuri regis, et extorsit ab eis XVII libras et dimidiam. » N° 27.

« Guillelmus Mestivier et sex alii de Crosmières conqueruntur quod idem Joscelinus simili modo abstulit eis C solidos. » N° 28.

(3) « Andreas Samon, de Cepia, conqueritur quod Ioscelinus de Montmartra fecit eum capi, et tenuit eum captum apud Baugé VI septimanis, et tandem extorsit ab eo XXV solidos, et quemdam equum cum aparatu suo LX solidorum, et unam supertunicale valoris X solidorum, præter expensas prisionis... » N° 62. Seiches, com. du canton de Baugé, Maine-et-Loire.

(4) « Guillelmus Gras et mol conqueritur quod Thomas de Bornun citans eum et vexans, extorsit ab eo ad valorem X solidorum. » N° 45.

huit livres, à Thibault Estourneau, de Bazouges, mais il se garde bien de lui en offrir le prix, quoique, à en user, il l'eût rendu impropre à tout service (1). Il loue un attelage pour conduire de La Flèche à Angers un tonneau de vin, mais, sur le prix convenu, il retient huit sous, huit deniers (2).

Nous ne pourrions l'affirmer absolument, mais il nous paraît avoir été aussi sergent du roi, ce Martin le Clerc qui dépouille de la somme de six sous, un nommé Martin Payen, du Bailleul, lequel, ayant vendu du blé sur le marché de La Flèche, refusait d'en recevoir le prix en deniers nantais (3) ; qui extorque vingt sous à Hodéarde la Maudete, parce qu'elle n'a pas payé des droits d'étalage (4), et trente sous à Jean Bureau, de Saint-Germain-du-Val, pour les avoir fait indûment payer, affirmait-il, aux marchands venus au marché de cette localité (5).

J'attribuerais encore pareille qualité de sergent à Girauld Bouju que nous voyons à La Flèche, s'emparer d'une quantité déterminée de vendange, valant six

(1) « Theobaldus Estorneau, de Bazoges, conqueritur quod Thomas de Bornun cepit equum istius, valoris VIII librarum, et tenuit eum per VI septimanas, et ita vexavit eum quod inutilem penitus reddidit. » N° 47.

(2) « Guillemus Frechart conqueritur quod, cum Thomas de Bornon conduxisset cum cadriga eum XII solidis ad ducendum unum dolium vini de Fissa apud Andegavum ad opus ballivi, abstulit ei de mercede VIII solidos et VIII denarios. » N° 60. Cet article nous indique ce que coûtait le charroi d'une pièce de vin, de La Flèche à Angers.

(3) « Martinus Pagani, de Ballo, conqueritur quod, cum vendidisset bladum in mercato de Fixa et renueret denarios nannetenses quos emptor volebat ei solvere, Martinus Clericus superveniens rapuit denarios illos de manu ejus, scilicet VI solidos. » N° 32.

(4) Hodeardis le Maudete conqueritur quod Martinus Clericus abstulit ei XX solidos, eo quod reddidit ei de nocte VI denarios de stalagio, cum secundum consuetudinen villae non debeat solvi emenda pro transgressione estalagii. Annus est. » N° 36.

(5) « Johannes Bureau, de Sancto-Germano, conqueritur quod Martinus abstulit XXX solidos, imponens ei, et falso, quod receperat costumam e mercatoribus in parrochia Sancti Germani. Annus est et amplius. » N° 29.

sous, et forcer Guillaume Tourneboeuf à payer douze sous, pour n'avoir pas rejoint l'ost du roi, à Poitiers, où ses infirmités, Bouju l'avait reconnu, l'empêchaient de se rendre (1). Il avait obligé Robert le Tort, qui, portant la tonsure cléricale, était exempt d'un impôt spécial, à lui verser cinquante sous (2).

Tous ces officiers du roi s'entendaient à merveille pour violer les privilèges dont étaient avantagés les particuliers. Guillaume Haucet avait pris la Croix. Cela ne l'empêcha point d'être jeté en prison, et, malgré que l'official eût pris sa défense, le captif subit, durant sa détention, telles pertes qu'il évaluait, d'une part, à seize sous, et, de l'autre, à quinze (3).

S'ils instrumentaient en de telles occasions, à plus forte raison se mettaient-ils en mouvement pour les délits, si légers fussent-ils. Deux habitants, l'un, de Notre-Dame-du-Pé, l'autre, de Saint-Germain-du-Val, se plaignent qu'on leur a fait payer, au premier, douze sous, au second, sept, parce qu'ils avaient eu le malheur de prendre un lièvre hors de leur garenne (4).

(1) Guillelmus Tornebefe conqueritur quod Martinus cepit de sale quod vendebat ad valorem XXIIII solidorum et nichil inde solvit. — Item conqueritur quod Giraldus Bougu, pluries citans eum causa vexationis abstulit ei XX solidos. — Item conqueritur quod, cum infirmus esset, et non posset personnaliter ire in exercitum in Pictaviam, misit alium pro se de licentia Giraldi Bougu, et nichilominus dictus Giraldus extorsit ab eo XII solidos. Item alia vice abstulit ei unam summam vindemiae valoris sex solidorum. » N° 37.

(2) « Robertus le Tort... conqueritur quod, Giraldus Bogu coegit istum solvere de quadam colle [c] ta L solidos, cum defferret tonsuram clericalem, et non teneretur ad colle [c] tam. » N° 40.

(3) « Guillemus Haucet conqueritur quod, cum esset plegius pro quodam homine, Martinus Clerus cepit eum, licet esset crucesignatus, et tenuit eum captum in domo regis per plures dies, et noluit eum liberare per litteras officialis, et dum captus esset, Martinus abstulit ei V minas siliginis, valoris XVI solidorum, et in aliis dampnificatus estad valorem XV solidorum. Duo anni sunt. » N° 11.

(4) « Robertus Auberi, de Podiocé, conqueritur quod Robertus Belot, de Migné, abstulit ei XII solidos, eo quod filius ejus cum

Si chargées que soient les couleurs du tableau, il convient pourtant de n'en pas exagérer la noirceur, et c'est simplement justice de constater que parfois, en de rares occasions, je le concède, les baillis réprouvaient les actes de leurs subordonnés. Ainsi cet Etienne Mocart qui, nous l'avons vu, se flattait de faire payer la ferme de sa prevôté à ceux qui dépendaient de lui, et qui, pour arriver à ses fins, avait saisi trente-deux brebis appartenant à des enfants dont Garin Le Cerf était le tuteur, en fut blâmé par Geoffroy Payen (1). Deux sergents, Gilles Haterel et Ebrard, s'étaient emparés de dix-neuf septiers de blé, qu'ils avaient pris comme gage des tailles dues, affirmaient-ils, par l'époux d'Isabelle la Sellière, de Craon. Josse de Bonnes leur enjoignit de les rendre, ce à quoi ils se gardèrent d'obéir (2). Mais faut avouer que cette attitude était exceptionnelle et que les agents inférieurs de l'administration royale non seulement pouvaient s'autoriser, dans leur arbitraire, de l'exemple de leurs chefs, mais qu'ils trouvaient presque toujours aussi en ces derniers un appui non douteux.

L. FROGER.

aliis ceperat quemdam leporem extra garenam. — Item Robertus le le Meteier, de Sancto-Germano, conqueritur quod ille eadem occasione abstulit ei VII solidos. Octo anni sunt. » N° 54.

(1) « Garinus Cervus, tutor pupillorum Stephani Chevalier, conqueritur quod Stephanus Mocart cepit de mobilibus dicti Stephani XXXII capita ovium, et quoddam coopertorium et unam culci*ram pungtam, et Johannes Valin bladum et lardum, licet Gaufridus Pagani praecepisset omnia ista reddi dictis pupillis. » N° 17.

(2) « Isabellis la Sellière, de Credonio, conqueritur quod, cum Ægidius Haterel et Ebrardus vellent cogere virum ejus, defunctum, ad solvendum partem talliæ factæ super villam de Credonio, et, illo facere hoc recusante, cum esset liber ab exactionibus et talliis, duo praedicti cepissent XIX sextaria de blado ejus, probatum fuit postea et judicatum coram Joscio quod non deberet talliam, et Joscius praecepit quod dictum bladum redderetur, quod adhuc non fecerunt. Item Haterel accepit ab ista solidos pro [red] dendo dicto blado et non reddidit. » N° 151.

NOTE SUR UN CARDINAL FLÉCHOIS

MATHIEU COINTEREL

Au cours de recherches sur le collège de Bueil, fondé à Angers pour des étudiants de droit originaires du diocèse de Séez et de l'archidiaconé du Passais, j'ai rencontré un nom illustre. Ce nom, on le rattache habituellement à l'Anjou. Me sera-t-il permis de relever cette erreur?

Il s'agit du cardinal Mathieu Cointerel. Ciaconi (1), Pocquet de Livonnière (2), Célestin Port (3) après Ménage (4) ont écrit son histoire curieuse. Je n'ai qu'à la rappeler brièvement ici et à dire comment cet « artisan de sa fortune », fils d'Hilaire Cointerel et d'Yvonne Vivan, né en 1509 ou 1519, alla étudier le droit à Angers.

Est-ce un écart de jeunesse, un scandale amoureux qui l'obligea de quitter cette ville et de gagner Rome où il vécut du travail de sa plume? On le dit. Sa famille, mieux renseignée, mais plus intéressée à la solution du problème, prétendait au contraire qu'un jour il rencontra un prince étranger devant l'église de Saint-Maurice avec plusieurs personnes de sa suite, fort appliquées à considérer la beauté du clocher. Le jeune homme les aborda, devint leur cicerone, leur fit visiter les curiosités de la ville, tant et si bien qu'il entra dans les bonnes grâces de ce prince et partit avec lui en Italie, jusqu'à Venise. Là il entre comme précep-

(1) *Vitæ et res gestæ Pontificum*, éd. 1630, col. 1763.

(2) Bibl. Angers, ms. 1067 (cat. Lemarchand), fol. 81.

(3) *Dictionnaire Maine-et-Loire*. I. 725-726.

(4) *Vita Petri Ærodii*, p. 211. Voir aussi à la bibl. d'Angers le ms. de Berthe, n. 896 (cat. Lemarchand), tom II, fol. 90.

teur dans la famille de Bovi, puis tombe malade, est soigné par le médecin Buoncompagno, frère du professeur de droit de Bologne, lequel fut plus tard pape sous nom de Grégoire XIII. Ce fut l'origine de sa fortune.

Il devint référendaire de l'une et l'autre signature, secrétaire des brefs, auditeur des deux légats en France, puis en Espagne, sous-dataire et cardinal en 1578.

« Ce fut sa grande habileté dans la jurisprudence, aussi bien que son intégrité qui lui procura ces dignités », affirme Pocquet de Livonnière.

Notre cardinal mourut le 28 novembre 1585. Il laissait une pension viagère de trois cents écus à sa nièce, Madeleine Cointerel. Il donnait son bien (1) à Virgilio Crescentio, gentilhomme romain, chargé de servir la rente à sa nièce. Il fut enterré dans la chapelle Saint-Mathieu, qu'il avait fait construire à ses frais *(de bonis sibi a Deo collatis)*, dans l'église Saint-Louis des Français. Il avait jadis donné dix mille écus d'or pour bâtir le frontispice de ce temple national et une pareille somme aux Jésuites pour leur église du Gesu. Un inventaire de 1618 nous a conservé le souvenir des largesses, faites par lui, aux mêmes enfants de Saint-Ignace (2).

L'inscription de son tombeau est publiée dans la *Vita Petri Ærodii* de Ménage (p. 218), dans Ciaconi *(Vitæ et res gestæ Pontificum*, éd. 1630. col. 1763) et dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe*, tome XI (1867-1868). p. 536.

Voici ce texte d'après une copie qu'a bien voulu prendre pour moi Mgr Guthlin, le recteur actuel de Saint-Louis des Français :

(1) Suivant Pocquet de Livonnière qui a tort, il légua son bien à l'hôpital de la Trinité des Pèlerins. Ménage dit pourtant avec clarté que ce don fut l'œuvre de François Cointerel, neveu du Cardinal.

(2) *Bull. soc. agric. Sarthe*, t. XI, p. 536-538.

D. O. M.
MATTAEO. CONTARELLO.
TIT. SANCTI. STEPHANI
S. R. E. PRESB. CARD.
HVIVS. SACELLI. FVNDATORI
VIRGILIVS. CRESCENTIVS
EX. TEST. HAERES. POS.
M. D. XC. (1).

Son éloge funèbre fut prononcé en latin par le P. François Rémond, jésuite dijonnais. Ménage en a composé un pour son *Histoire de Sablé* qui fut imprimé tout d'abord dans la *Vita Petri Ærodii* (1675), p. 211-219.

Cointerel, dit Pocquet de Livonnière (l. c.), « fit un recueil de toutes les minutes de dispenses accordées par Greg. XIII en des occasions importantes. Le cardinal d'Ossat loue beaucoup ce travail... et sans doute qu'il a bien servi à Pirrhus Corradus..... »

Le nom de Cointerel n'est cité ni dans la brochure de Torrigio (*De em. Cardinalibus scriptoribus*) de 1641, ni dans l'*Histoire littéraire du Maine* de B. Hauréau.



Une double question doit être posée. De quel pays au juste était natif Cointerel? Fut-il vraiment étudiant ou boursier au collège de Bueil?

Les uns le font manceau et le disent de Sablé (Sarthe), d'autres, comme Claude Ménard dans son *Histoire d'Anjou*, Frizon dans son *Gallia purpurata* et comme Célestin Port placent le lieu de sa naissance à Morannes (canton de Durtal en Maine-et-Loire). Les raisons sur lesquelles s'appuient les deux opinions ne

(1) Cf. *Revue des soc. savantes*, 1869, t. IX, p. 266-267. Ménage donne à tort la date de : M.D.LXXXVI. La pierre ronde qui porte cette inscription est toujours dans le pavé de la chapelle Saint-Mathieu

sont pas absolument convaincantes. Qu'il y ait eu des Cointerel, Contarel, Conterel, Contrel, Cointreau, à Morannes ou dans le pays de Sablé, il ne s'en suit pas nécessairement que le cardinal du XVIe siècle soit natif de Morannes ou de Sablé.

D'autre part, ces renseignements ont pourtant quelque valeur. Nous savons par Ménage que notre personnage était apparenté aux Cointerel du Maine. Sa mère était de Poillé (canton de Brûlon); un de ses frères habita Solesmes; son neveu François était manceau. D'après les *Insinuations ecclésiastiques du Maine*, relevées par le savant abbé A. Angot, Mathieu Cointerel était prieur de Huillé en Anjou; mais son frère Jean et sa belle-sœur Jeanne étaient natifs de Poillé et une de ses nièces était de Solesmes (1). Le P. Rémond dit que son panégyrisé était du Maine. On l'a repris pour cette affirmation. Mais n'est-ce pas lui qui a raison contre Célestin Port, puisqu'il est plus autorisé à parler de la matière? Le P. Hilarion de Coste dans sa vie du Père Mersenne, le dit manceau. Ménage qui a vu tous les papiers de famille de Mathieu Cointerel le dit de Sablé. Enfin le calendrier des bienfaiteurs de Saint-Louis des Français l'appelle *cenomanensis* (2) ainsi qu'une bulle de Grégoire XIII à lui adressée le 24 décembre 1574 (3). Il paraît donc bien prouvé que Cointerel fut pour le moins originaire du Maine et de l'arrondissement de La Flèche.

Suivant L. de Lens et Célestin Port lui-même, le cardinal Cointerel fut dans sa jeunesse élève de Bueil. Or pour être de Bueil, il fallait venir du diocèse de Séez ou du Passais, qui était manceau et normand.

(1) *Revue du Maine*, tom XLII (1897), p. 285-287. A. Foucault dans son *Hist. de Poillé* ne dit rien du sujet qui nous intéresse (*Rev. hist. arch. du Maine*, an. 1899).

(2 et 3) *Bulletin de la Sarthe*, t. XI, p. 533-536. La bulle du pape concède des indulgences à la chapelle Saint-Mathieu *in ea capella quam dilectus filius Matthæus Contarellus cenomanus datarius et prælatus noster domesticus* ..

Cointerel, n'étant pas normand, devait donc être du Maine. Et cela s'accorde très bien avec l'opinion de Pocquet de Livonnière qui fait de lui un étudiant en droit et avec ce que l'on sait de la compétence de notre personnage en matière juridique, les élèves de Bueil étant, eux aussi, des étudiants en droit.

Le même Pocquet de Livonnière (1), toutefois, peu conséquent avec lui-même, nous affirme que Cointerel étudiait chez un sieur oncle maternel, chanoine de Saint-Maurille, et ailleurs prétend que c'était chez un avocat d'Angers, son parent. S'il eut mieux suivi le texte de Ménage, il eût été plus précis et moins fautif, et il eût affirmé avec son devancier que « la tradition de la ville d'Angers et celle du collège de Bué » était que « Mathieu Cointerel avait été boursier de ce collège (2) ».

Somme toute, la question du pays où Cointerel prit naissance, ne semble pas absolument tranchée. Nous pencherions plutôt cependant à l'encontre de l'opinion commune, du côté de ceux qui le regarderaient comme natif de Sablé ou de Poillé et nous le tenons sûrement pour originaire du Maine et pour élève du collège de Bueil.

Son portrait gravé est au cabinet des Estampes (N. 2.) de la bibliothèque nationale de Paris. Il a été gravé par F. Stuerhelt, en buste de trois quarts, à gauche, dans un cartouche ovale.

P. UBALD D'ALENÇON.

(1) Bibl. Angers, ms. 1067 (cat. Lemarchand), p. 81, ce ms, a été publié dans la *Revue de l'Anjou* en 1862.

(2) Ménage *Vita Petri Ærodii*, p. 212. Ciaconi l.c., col. 1763, dit que Cointerel étudia *in gymnasium Angerii*.— L'arrondissement actuel de La Flèche a été pris sur les anciennes provinces du Maine et de l'Anjou. En donnant au C. Cointerel le nom de fléchois, nous avons pris ce mot dans le sens moderne.

BREVET DU ROI HENRI IV
AU SIEUR DE LA MAUVISSIÈRE

Aujourd'huy quinz^me de décembre 1595 Le Roy baron de La Flesche estant au camp || devant Laffère voullant recongnoistre les bons & agréables services que le sieur de La Mauvissière || l'un de ses m^es d'hostel luy a faicts et continue encore chacun jour Sa M^té Luy a libérallem^t || donné quitté cedde & remis, donne cedde quitte & remet Tout tel droict que sadicte M^té a au villaige et église de Crosmyères, a elle appartenant A cause de sa baronnye de La Flesche et oultre || sa ma^té Luy a permis & permet de faire bastir & construire en tel lieu de L'église de || Crosmières que bon luy sembler (a) une chapelle, ou de faire mettre ung banc au lieu plus || apparent de celle qui est apn̄t bastie et dont sa dicte ma^té est fondateur A cause de || sadicte baronnie ensemble de faire mettre Tant de dans que de hors La dicte église (une Listre de ses armes) (1) et || ce au choix dudict sieur de la Mauvissière.

Entesmoing (2) de quoy sadicte Ma^te a voullu || signer ce pn̄t brevet de sa propre main et commande amoy son con^r Secretaire de ses || commandements Finances de Navarre et antien domayne et contre signer sur icelluy || expédier toutes provisions requises & nécessaires.

(Signé) *Henry.*

(Et plus bas) *Loménie.*

Cette pièce est écrite sur treize lignes, avec un renvoi à la dernière ligne, et deux signatures, sur un parchemin mesurant vingt-huit centimètres et demi de largeur, sur dix-neuf centimètres de hauteur.

(1) Ces cinq mots sont en renvoi à la fin du texte (13e ligne).

(2) *En tesmoing* est écrit sensiblement plus gros que le reste de l'acte.

Au verso, se lisent les quatre lignes suivantes, écrites d'une écriture contemporaine du texte :

Brevet p^r^ le s^r^ de la mauvissière p^t^ f^re^ f^er^ une chapelle au lieu de Crosmères et fa^re^ mettre un banc à icelluy.

et, en sens contraire, toujours au verso, la suscription suivante, d'une écriture plus moderne (XVIIIe siècle?) :

Concesssion du Roy henry quatre accordée a M^r^ de la mauvissière de Chastellenau.
Le 15 xbre 1695 (*sic*).

et à la suite, d'une autre main :

Sgr des bas et haut moncreau.

Notes sur les Castelnau de la Mauvissière

Le sieur de la Mauvissière, en faveur duquel Henri IV a signé la pièce ci-dessus, est Christophe de Castelnau. Il appartenait à l'illustre famille des Castelnau de Coarraze et de la Loubère, en Béarn, venue en Touraine, avec un Jean de Castelnau, gendarme de Louis XI et de Charles VIII, et dont le petit-fils, un autre Jean, au commencement du XVIe siècle, construisit le château de la Mauvissière dans la paroisse de Neuvy, en Touraine.

Le père de Christophe, Pierre de Castelnau, seigneur de la Mauvissière et du Rouvre, obtint, en 1577, d'Honorat de Bueil, seigneur de Neuvy, du Bois, de la Mothe-Souzay, etc., l'autorisation de fortifier la Mauvissière. — Maître d'hôtel de François de France,

duc d'Alençon, et son lieutenant général au comté du Maine, chevalier des ordres du roi, Pierre de Castelnau fut tué à Dunkerque, en 1583, et son cœur fut rapporté à Neuvy-Roi, et inhumé dans la chapelle des seigneurs de la Mauvissière, où l'on conservait son casque doré, ses gantelets et sa cotte d'armes (1).

Un des oncles de Christophe, Michel, fut l'illustre guerrier et diplomate du temps des derniers Valois, l'ami d'Elisabeth d'Angleterre et de Marie Stuart, le célèbre auteur des *Mémoires*. Il fut le chef de la branche des marquis de Castelnau, de l'aïeul de ce Jacques de C. Maréchal de France, mort glorieusement à 37 ans, des blessures reçues au combat des Dunes (1658). Deux de ses oncles périrent au service du roi, un autre (lisons-nous dans le *Dictionnaire du Maine*, par Le Paige), « François de Castelnau, conseiller et aumônier du roi, abbé de Cussy, au diocèse de Laon, curé de Saint-Paterne, en Touraine, mourut à Montcrot *(sic)*, le 22 juin 1613, et fut inhumé à Crosmières, qui en est la paroisse. »

Christophe de Castelnau ne fut pas indigne de ses illustres parents, et guerroya toute sa vie. Né à la Mauvissière, baptisé à Neuvy-Roi, en 1559, chevalier des ordres du roi, un de ses maîtres d'hôtel, seigneur de la Mauvissière et du Rouvre (en Touraine), des Moncreaux (à Crosmières en Anjou), du Ronceray et de Vaucolombaux (paroisse de Marigné, au Maine), Christophe mourut aux Montcreaux, le 15 avril 1626, et fut, comme son frère François, inhumé à Crosmières (2).

Il avait épousé, en premières noces, Renée d'Estinay, et en secondes noces, Renée de Boisnay, fille de François de Boisnay et de Louise de Saint-François, et petite-nièce de Bernardin de Saint-François,

(1) Cf. la Généalogie qui se trouve en tête des *Mémoires de Michel de Castelnau*, par Le Laboureur.

(2) Voir *Monographie de Crosmières*, par le baron S. de la Bouillerie.

conseiller au Parlement de Paris, doyen de l'église du Mans, abbé de Fontaine-Daniel, prieur de Grand-Mont, près la forêt de Bercé, évêque de Bayeux, seigneur du Ronceray, né en la paroisse de Marigné, décédé en son prieuré de Grand-Mont, et inhumé dans l'église de Marigné (1).

Les Moncreaux, dit M. de la Bouillerie, dans sa *Monographie de Crosmières*, sont un vieux château, acheté en 1598, par Christophe de Castelnau, des enfants de Pierre de Pincé et de Françoise Aubery. A sa mort, en 1626, cette terre passe aux mains des enfants de son fils Urbain (tué au siège de Montauban, en 1621), et de Marie de Sarcé, sa femme ; mais, avant 1660, elle n'était déjà plus dans la famille de Castelnau (2).

Pesche semble avoir ignoré les noms des possesseurs de ce fief qu'il désigne ainsi : « Les Mocoreaux *(sic)*, à 1 kil. 3 hect. N.-E. de Crosmières, maison d'ancienne construction avec étang..... » (3).

L.-R. MARTINIÈRE.

(1) On voit encore, dans l'église de Marigné, son portrait sur un ancien vitrail, qui le représente en robe rouge et l'aumuses au bras gauche, en costume de doyen de l'église du Mans (les chanoines de Saint-Julien du Mans avaient alors le privilège de porter, au chœur, la soutane rouge). La même verrière reproduit ses armes qui sont *d'azur au sautoir d'argent, à la bordure de gueules*. — Cf. *Histoire des Evêques du Mans*, par Antoine Le Corvaisier de Courteilles, page 850 (1 vol. in-4°, Paris, 1648), et Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, tome II, page 280, Article Marigné.

(2) Cf. Baron S. de la Bouillerie : *Monographie de la paroisse et commune de Crosmières*, passim...

(3) J.-R. Pesche : *Dictionnaire topog. hist. et statistique de la Sarthe*, tome II, page 183. Art. Crosmières.

Ce manoir est connu, aujourd'hui, tant dans le pays que sur les cartes, sous le nom des *Mocquereaux*. Cf. *Guide de La Flèche*, par MM. Calendini et Buquin, p. 210. C'est dans ce manoir que naquit le fameux avocat au Parlement, Jacques Aubery. *(La Rédaction.)*

QUELQUES PORTRAITS
DE LA FAMILLE DENISOT

En 1811, dans sa *Notice historique sur la Vie, les Ouvrages et la Famille de Nicolas Denisot* (1), Michel Boyer écrivait qu'à cette époque il ne restait plus au Mans, de cette nombreuse et intéressante famille, qu'une seule personne qui en portât le nom; c'était une respectable demoiselle, qui conservait religieusement les portraits de ceux de ses ancètres qui se sont le plus distingués.

A la mort de cette demoiselle Denisot, ces portraits furent partagés entre plusieurs personnes alliées à la famille. Trois de ces portraits sont aujourd'hui à La Flèche, chez Mme de la Goupillière. Je les connais depuis une dizaine de lustres, et depuis longtemps je devais les étudier, les décrire, les signaler aux érudits; mais les bonnes intentions ne sont pas toujours suffisantes pour atteindre le but projeté. Cependant, grâce à l'aimable insistance de M. l'abbé Calendini, président de la *Société Historique de La Flèche*, je puis arriver aujourd'hui à vous dire quelques mots de ces portraits et des personnages qu'ils représentent.

Le portrait du plus ancien personnage n'offre aucune difficulté pour son attribution; il porte, dans une inscription très claire, le nom et les qualités du savant dont il reproduit les traits; on y lit en effet : GERARD DENISOT, MÉDECIN DES ROIS CHAR[les] 9, HENRI 3 ET HENRI 4. A la partie supérieure du tableau on voit, à

(1) Au Mans, de l'imprimerie de Monnoyer, 1811, in-8°, p. 41.

droite de la tête, un écusson à fond d'azur chargé de trois épis d'or, posés 2 et 1. A gauche, on lit : Obiit Ætat. 75, anno 1596. Tous ces renseignements sont très précis, et parfaitement conformes aux documents historiques que l'on peut rassembler sur Gérard Denisot. Le blason, surmonté d'un casque avec lambrequins, porte les armes de la famille Denisot ; le costume est bien de l'époque de Henri III à Henri IV, et la date de la mort du personnage est exacte.

Gérard Denisot est né à Nogent-le-Rotrou en 1521 ; il était le fils de Philippe Denisot et d'Anne Avisard ; par conséquent il était le neveu de Jean Denisot, bailli d'Assé, originaire de Nogent, mais fixé au Mans. Michel Boyer a écrit de Gérard Denisot « qu'il se distingua par son savoir en médecine autant que Nicolas par ses talents littéraires ». Ce fut ainsi qu'il mérita et obtint la confiance des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, qui vivaient de son temps. Il mourut à Paris, rue du Coq, où il avait, dit-on, une fort belle maison. Gérard Denisot fut aussi un homme de lettres ; s'il écrivit des ouvrages de médecine, il cultiva également la poésie comme l'attestent ses contemporains ; il traduisit, entre autres, du grec en latin, six livres des Oracles des Sybilles ; mais ses ouvrages manuscrits furent perdus pour partie lors du siège de Paris pendant la Ligue. Toutefois, on possède encore de lui un petit volume d'*Aphorismes d'Hippocrate*, traduits du grec en vers latins, qui fut publié en 1634 par son neveu Jacques Denisot (1). Dans ce volume, on trouve même un portrait de Gérard Denisot, qui concorde parfaitement avec celui que nous signalons aujourd'hui. Cette gravure, placée au huitième feuillet du

(1) *Hippocratis aphorismi versibus græcis et latinis expositi, per M. Gerardum Densotum, olim in celeber. Parisiens. Academia clar. Medicum, cujus selectiora aliquot Epigrammata addita sunt huic operi, studio et sumptibus Jacobi Denisot nepotis, in lucem editi. — Parisiis ..... 1634.* — Bibliothèque nationale T d[6] 69.

volume, entre l'introduction et le texte, représente Gérard Denisot, en buste, mais tête tournée à droite; on y remarque le même écusson aux trois épis de blé. En pied de la gravure se lit le distique suivant :

Hic, nova, cognoscit veterem, medicina, parentem,
Hyppocratis genium, sic, Denisote, refers.

D'après Michel Boyer, un autre portrait de Gérard Denisot aurait existé; mais nous ne le connaissons pas; nous avons fait de vaines recherches pour le découvrir. Il aurait eu pour légende ce quatrain :

Le Perche m'engendra, Paris fut ma demeure,
Mon nom fut Denisot, mon art, l'art de Chiron,
Et de peur que le temps ne supprimât mon renom,
Les Muses ont eu soin qu'éternel je demeure.

Ces derniers vers sont une allusion aux épigrammes que ses amis lui ont consacrées; parmi ces amis, on retrouve les noms de Du Bellay et de Ronsard.

Les deux autres portraits que possède Mme de la Goupillière se rapportent à des personnages qui ont vécu dans la première moitié du XVIIe siècle; les détails de leurs costumes permettent de préciser cette date, mais l'attribution de nom à ces personnages ne présente pas la même facilité que le portrait de Gérard Denisot. Les problèmes à résoudre pour leur identification varient avec chacun des tableaux.

L'un de ces portraits porte un nom, mais un nom qui nous est inconnu; tandis que l'autre est sans nom, et nous paraît cependant se rattacher à un personnage qui a eu son heure de célébrité.

En effet, nous lisons au bas d'un de ces tableaux : « Antoine Denisot de Beauvalet, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi ». Ce portrait représente donc bien un membre de la famille Denisot; l'inscription est confirmée par un blason identique à celui du médecin Gérard Denisot. Mais quel est cet Antoine

Denisot? A quelle branche de la famille doit-on le rattacher? Quel rôle a-t-il rempli durant sa vie?

Antoine Denisot nous semble appartenir à la branche du Maine, issue de Jean Denisot, bailli d'Assé. Sa grand'mère devait être Françoise Denisot, sœur du Conte d'Alsinois, Nicolas Denisot. Mais, comme nous n'avons pu jusqu'à ce jour retrouver les actes de naissance de cette génération, nous sommes réduit à de simples hypothèses, que nous pensons cependant pouvoir présenter sans trop d'incertitude. Voici sur quelles probabilités nous appuyons notre proposition.

Françoise Denisot, sœur de Nicolas Denisot, épousa Pierre Leboindre, sieur de la Cerisaie; de ce mariage elle eut, entre autres enfants, Gatienne Leboindre qui épousa René Denisot, fils de Denisot de la Noirais, procureur du Roi dans le Vendômois; ceux-ci auraient engendré un Antoine Denisot de 1565 à 1570. Cet Antoine Denisot se maria, à l'église de la Couture du Mans (1), le 26 février 1601, avec Christophlette Chaston; dans son acte de mariage il est qualifié sieur de la Cerisaie, comme avait été Pierre Leboindre. De ce mariage naquit, le dimanche 15 octobre 1606, un fils, nommé Antoine, par Claude Barbe, sieur de la Forterie, son parrain, et par Marie Chaston, sa marraine (2).

Dans les actes de baptême des autres enfants issus de ce mariage, on retrouve également des noms identiques à ceux des personnages que nous donnons pour ancêtres à Antoine Denisot. Ainsi, au baptême du premier enfant, nous trouvons pour marraine d'une fille, nommée Gatianne, le nom de Gatianne Noirais, qui doit être Gatianne Leboindre, femme de René Denisot de la Noirais; elle est marraine en

(1) Registres de l'état civil à la mairie du Mans.
(2) *Ibid.*

qualité de grand'mère paternelle, comme le parrain est Anselme Chaston, grand-père maternel (1).

Par les noms des parrains et marraines des autres enfants, on peut également constater la présence de Jacques Richer, conseiller du Roi, de Diane Garnier et de son époux, noble André Legras, conseiller du Roi en son grand conseil, qui sont des alliés de la même branche des Denisot du Maine, ce qui ne peut que confirmer l'hypothèse de parenté que nous proposons (2).

C'est ainsi que nous attachons le nom d'Antoine Denisot, fils d'Antoine Denisot et de Christophlette Chaston, à notre portrait du gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi.

C'est probablement à cet Antoine Denisot que fait allusion Michel Boyer, quand il nous informe que la famille Denisot a fourni « des militaires à nos rois ». Il rappelle en même temps qu'il est peu de familles aussi fécondes en hommes utiles que celle des Denisot dont de nombreux membres ont rempli les premiers emplois à Nogent, au Mans, à La Ferté-Bernard, à Lavardin, à Montoire et à Bonnétable.

Quant au troisième portrait, il ne porte aucun nom. Pour lui attribuer un nom de famille, nous y relevons toutefois, comme renseignements, un blason et un monogramme. Le blason est d'azur à trois épis d'or; c'est celui de la famille Denisot que nous avons déjà remarqué sur les deux autres portraits; il est timbré du même casque avec lambrequins, seulement au-dessous on remarque deux palmes entrelacées qui n'existent pas sur les autres tableaux.

Dans le monogramme, nous distinguons deux lettres entrelacées A et D. Comme complément de l'initiale D

(1) Archives de la mairie du Mans. Registres de l'état civil. Paroisse de la Couture. 17 janvier 1602.

(2) *Ibid*, 9 juillet 1605, 2 janvier 1608, 24 juin 1609.

nous proposons le nom de famille Denisot qui s'accorde bien avec le blason. Pour l'initiale A, la généalogie des Denisot nous offre les prénoms d'Antoine et d'Ambrois pour la période correspondant à l'époque du costume sous lequel notre personnage est représenté; d'autre part ce costume indique une fonction de magistrat ou de prêtre; or, à cette date, nous trouvons un Ambrois Denisot, licencié en droit, avocat, qui fut bailli de la Couture au Mans, secrétaire de l'évêché, et plus tard prêtre. Il est donc permis de croire que ce portrait est celui d'Ambrois Denisot, qui a joué un rôle assez intéressant dans la ville du Mans. Il est à remarquer en plus que dans les signatures d'Ambrois Denisot, relevées sur divers actes, les deux lettres initiales A et D sont toujours entrelacées.

Le récit de la vie de cet Ambrois Denisot présente aussi, comme l'étude de son portrait, quelques incertitudes. Dès sa naissance, Ambrois Denisot soulève des problèmes. Sur les registres de baptême de la paroisse de la Couture nous voyons qu'il est né au Mans. Son acte de baptême, du 14 août 1584, nous le dit fils de Michel Denisot et d'Ambroise, sa femme, sans nous donner le nom de famille de cette femme (1).

M. Henri Chardon a tranché la difficulté en remplaçant le nom d'Ambroise par celui de Jeanne, et alors il a considéré Ambrois comme le dernier fils de Michel Denisot, procureur du grenier à sel de La Ferté-Bernard et de Jeanne Girard (2).

Pour nous, il est probable qu'il est bien le fils de ce Michel Denisot, mais un fils issu d'un second mariage, d'après cet acte de baptême.

En effet, un autre fils de ce Michel Denisot, portant le même prénom que son père, a écrit dans un livre de raison qu'il a laissé : « Mon defunt père...... eut

(1) Registres de l'état civil à la mairie du Mans.

(2) H. Chardon : *Scarron inconnu*, t. II, p. 37.

pour enfants Ambrois et moi.... », ce qui n'est pas encore très exact, à moins qu'il ne compte pas les filles qui sont nées du mariage de son père, Michel Denisot, et de sa mère, Jeanne Girard. Car, dans les registres de baptêmes de La Ferté-Bernard, on trouve, comme issues de ce mariage, quatre filles baptisées aux dates suivantes : Jeanne Denisot, 10 janvier 1573; Perrine Denisot, 18 mars 1576; Marie Denisot, 6 mars 1577; Françoise Denisot, 21 janvier 1581; il est vrai qu'elles ont pu mourir jeunes, ainsi qu'un autre fils, Denis Denisot, né le 4 février 1569. Alors Michel Denisot (1) ne parlerait plus que des enfants survivants, et Ambrois Denisot, né au Mans, serait bien son jeune frère, issu d'un second mariage.

Ainsi se résoudrait ce premier problème de la naissance d'Ambrois Denisot qui serait le petit-neveu et non l'arrière-petit-fils (comme l'a dit Michel Boyer et comme l'a répété M. Chardon) du médecin Gérard Denisot, dont nous avons parlé en commençant, car Michel, le père d'Ambrois, était fils de Marie Valette, première femme de Jean Denisot, seigneur de la Pousseraie, frère du médecin Gérard Denisot. Du reste Ambrois Denisot a signé lui-même, du qualificatif « abnepos » la pièce de vers qu'il dédia aux Mânes de Gérard Denisot et qui est insérée en tête de la traduction des *Aphorismes d'Hippocrate*.

Ambrois Denisot se maria au Mans, paroisse du

(1) Ce Michel Denisot avait épousé Charlotte Robillard. Il habitait aussi La Ferté-Bernard où il était procureur du roi. Dans les registres de l'état civil de cette ville on trouve de nombreux baptêmes de ses enfants aux dates suivantes : 3 mars 1596; 24 juin 1598; 30 septembre 1601; 28 septembre 1602; 26 novembre 1603; 6 avril 1605; 23 mai 1606; 17 novembre 1607; 16 janvier 1609; 28 novembre 1612; 27 juin 1614; 6 novembre 1615.

Dans le même temps vivait également à La Ferté-Bernard un membre de cette même famille Denisot; il s'appelait Philippe et avait épousé Rose Leprince. Dans les registres de l'état civil de La Ferté-Bernard on peut relever les baptêmes de ses enfants, du 3 mars 1601 au 28 octobre 1615.

Crucifix, à l'âge de vingt-neuf ans, le 27 novembre 1613 (1); il épousa Anne Esnault, dont il eut de nombreux enfants. En 1622, il fut nommé secrétaire de l'évêché du Mans, sous l'évêque Charles de Beaumanoir; sa nomination est inscrite sur le registre des Insinuations ecclésiastiques à la date du 19 juillet (2); il remplit ses fonctions jusqu'à l'année 1639 (3), et perdit sa charge après la mort de l'évêque qui l'avait nommé. A cette époque il devait être déjà veuf; plus tard il entra dans les Ordres. On le trouve qualifié de prêtre sur des actes de 1641. Il mourut au Mans, le 6 mai 1647, âgé de soixante-trois ans.

Après sa mort une énigme s'attache encore à son nom. Est-ce Ambrois Denisot qui a servi de type à Scarron pour le personnage de Ragotin dans le *Roman Comique*. Toutes les clefs connues s'accordent à voir dans ce portrait burlesque un membre de la famille Denisot; mais généralement on lui donne le prénom de René. M. Henri Chardon a pensé au contraire qu'il fallait chercher dans la vie d'Ambrois Denisot, tous les détails qui avaient inspiré Scarron pour la description des divers épisodes dans lesquels il le mêle sans pitié. M. Henri Chardon a longuement et savamment discuté les phases de sa vie, et, par un rapprochement incessant de toutes les principales péripéties, il nous paraît avoir prouvé que notre Ambrois Denisot est le prototype du célèbre et grotesque Ragotin (4).

Le portrait d'Ambrois Denisot, que nous venons de signaler, permettra donc désormais de comparer ses traits physiques avec le portrait de Ragotin, peint par

(1) Archives de la mairie du Mans. Registres de l'état civil, paroisse de la Couture.

(2) Archives de la Sarthe, G. 355, f° 235.

(3) Archives de la Sarthe, G. 357. A la date du 3 septembre 1639, son nom est encore inscrit; au 15 septembre, on trouve comme secrétaire, Algidius Girard.

(4) H. Chardon. *Scarron inconnu*, t. II, chap. II.

Jean de Coulom, et conservé au musée du Mans, comme on a rapproché sa vie du portrait moral qu'en a tracé Scarron.

Sur l'authenticité et la provenance de ces trois portraits de membres de la famille Denisot, nous pouvons fournir les renseignements suivants : Ces portraits sont à La Flèche, chez Mme de la Goupillière, depuis 1861, année de la mort de son père, M. Etienne-Louis Guiet, ancien juge de paix à Montfort, chez lequel je les avais vus dès mon enfance, par suite de relations de famille.

Ces portraits sont dans la famille Guiet depuis le commencement du XIXe siècle, et ils lui ont été donnés après la mort des demoiselles Denisot, filles de Jacques Denisot et de Renée Lebourgeois. Ils y sont venus par suite d'alliance avec la famille Guiet.

Renée Lebourgeois, avant d'épouser Jacques Denisot, avait eu, d'un premier mariage avec René Moulin, une fille nommée Renée, qui épousa en premières noces Etienne Guiet, et en secondes noces Alexis Biou, dont une des descendantes se maria avec Michel Boyer. C'est ainsi que s'explique le partage des portraits de la famille Denisot, qui furent dès lors possédés par les deux familles Guiet et Boyer. Nous ignorons ce que sont devenus les portraits remis à la famille Boyer, et nous n'avons aucun renseignement sur les noms des personnages qu'ils représentaient (1).

Toutefois nous pouvons signaler encore un quatrième portrait de la famille Denisot, d'un de ses membres les plus connus, c'est celui de Nicolas Denisot, le renommé poète manceau, le célèbre « Conte d'Alsinois », né au Mans en 1515, et décédé à Paris en 1559. Il était fils de Jean Denisot, bailli d'Assé. Ce portrait est

(1) Depuis cette communication, nous avons retrouvé ces portraits à Coulaines, près Le Mans, chez M. Stéphane de Beaurepaire. Voir *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. LXIV, pages 283 et suivantes.

conservé au Mans dans l'intéressante collection de tableaux que possède la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, à laquelle il fut offert, le 29 octobre 1810, par M. Chesneau-Desportes, au nom de Maulny, en même temps que ceux de Germain Pilon, de Cureau de la Chambre et du jurisconsulte Bodereau. M. Chardon a signalé à tort un autre portrait du Conte d'Alsinois, qui aurait été conservé à La Flèche, chez Mme de la Goupillière (1). Je ne l'y ai jamais vu; je ne connais pas d'autre portrait de Nicolas Denisot, que celui de la *Société d'Agriculture*, et sa reproduction lithographique donnée par Pesche dans son iconographie mancelle (2).

Ce portrait est donc intéressant à étudier, parce qu'il est le seul, croyons-nous, qui nous ait conservé les traits de ce personnage du XVIe siècle, réputé comme poète et comme peintre. Il correspond au croquis que Jacques Denisot nous a laissé de son aïeul quand il a écrit que Nicolas était « d'une belle stature, taille advantageuse et beau de visage ». Il réunissait ainsi tous les moyens de succès qui pouvaient attirer sur lui l'attention de la cour voluptueuse où brillait, entouré de gracieux satellites, l'astre de Diane de Poitiers. Mais à côté de ces faveurs il avait d'autres mérites que l'on ne saurait oublier, ce sont les services qu'il a rendus pour le siège de la ville de Calais, où il avait exposé sa vie en levant les plans qui permirent à Henri II de reprendre sur les Anglais, une ville qu'ils possédaient depuis deux siècles.

Michel Boyer, en 1811, a consacré à Nicolas Denisot une notice biographique dans laquelle il rappelle les éloges que lui ont adressés ses contemporains, Ronsard, Jodelle, Baïf, Rémi Belleau, du Bellay et toute la Pléiade. Récemment encore M. l'abbé Clément

(1) H. Chardon. Portraits de la Société d'Agriculture, dans le Bulletin de 1905, p. 17.

(2) Un autre portrait identique est conservé chez M. de Beaurepaire.

Jugé en a fait le sujet d'une étude toute nouvelle (1). Ces deux auteurs ont traité particulièrement la question poétique; après leurs savantes études littéraires, nous nous permettrons seulement de dire quelques mots sur la carrière artistique de Nicolas Denisot, qui réunissait le talent du poète à celui du peintre, deux dispositions qui se voient rarement réunies, car, ainsi que l'a écrit Rémi Belleau :

C'est un vrai présent des Dieux
Que d'être peintre et poëte.

Ses contemporains appréciaient son talent de peintre; Ronsard, entre autres, nous a laissé le souvenir de l'admiration que l'on professait pour ses œuvres, dans ces vers qu'il lui a dédiés :

Car où est l'œil qui n'admire
Tes tableaux, si bien portraits
Que la nature se mire
Dans le parfait de leurs traits.

De son côté du Bellay, dans une charmante pièce de vers latins, nous montre Denisot comme le peintre des jolies femmes, et recherché par elles :

Alsinoum comitem formosa puella rogabat
Ut se depicta pingeret in tabula.

La Croix du Maine nous donne également le Conte d'Alsinois comme « fort bon poëte et orateur, tant en latin qu'en françois, et surtout très excellent à la peinture, principalement pour le crayon. Car auparavant qu'elle fut en si grand usage entre les François, comme elle est dejourd'hui, il estoit estimé le premier de son temps, pour un qui n'en faisait pas profession, autrement que par plaisir.... (2) ».

Malheureusement il ne nous reste rien de toutes

(1) *Nicolas Denisot du Mans, Essai sur sa vie et ses œuvres*, 1907. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, in-8°.(Cf. *Annales Fléchoises* 1907).
(2) Edition Rigoley de Juvigny, 1772, t. II, p. 151.

ces œuvres si appréciées de ses contemporains; ses crayons et ses peintures ont tous disparu, sans laisser de traces; nous sommes réduits aux seules constatations et appréciations de l'époque pour reconnaître son talent de peintre.

Rémi Belleau avait prédit à Nicolas Denisot que ses œuvres poétiques survivraient à ses tableaux; admirateur de la plume et du pinceau de ce peintre et de ce poète, il donnait néanmoins « plus grande louange à ses vers spirituels et divins qu'à ses tableaux, quoique les uns et les autres fussent très-bien faits », ainsi qu'il l'a exprimé dans le sonnet suivant :

Ce double trait, dont l'un industrieux
  Ravit notre œil, l'autre doux, notre oreille,
  De ta main docte annonce la merveille,
  Et de tes vers l'accent laborieux;

Mais ton esprit, sainctement curieux
  A desseigner la beauté non pareille
  De cette nuit, plus que le jour vermeille,
  Sur ton pinceau reste victorieux.

Car tes tableaux mourront, et la mémoire
  Des plus saints doigts emportera la gloire
  De notre temps, à l'antique égalé;

Et ton sujet, plus divin et plus stable
  Que n'est l'amour, le créon, ou la table,
  Rompra les coups du vieil faucheur ailé.

Quoique ses œuvres aient disparu, le souvenir en est parvenu jusqu'à nous, et nous devons continuer à nous rappeler que Nicolas Denisot fut un poète agréable, un artiste habile, et un courageux patriote.

GABRIEL FLEURY.



Chapelle

Chapelle de la Ste Vierge

Chapelle

P. VÉRITÉ, del.

CATHÉDRALE DU MANS, PLAN ET TRACÉ DU CHOEUR

(Réduction du dessin original)

LES DEUX ARCHITECTES

ET

LE TRACÉ DU CHŒUR

DE LA CATHÉDRALE DU MANS [1]

Monsieur le Directeur,

Le chœur de la cathédrale du Mans, construit de 1218 à 1254, est un chef-d'œuvre de savante construction dont les matériaux ont été choisis et employés avec le plus grand soin.

L'effet produit par ce chœur à l'intérieur est admirable. D'où provient cet effet grandiose? N'est-il pas dû en grande partie, outre l'harmonie de ses lignes, à la disposition spéciale du *tracé de sa plantation?* Nous le croyons, car en faisant les relevés nous nous sommes aperçu que les trois travées du chœur sont différentes les unes des autres en largeur, en profondeur et en hauteur.

Les murs goutterots du nord et du sud ne sont pas parallèles entre eux ni avec l'axe du chœur. Ils vont s'écartant l'un de l'autre, comme les côtés d'un cône tronqué. C'est ainsi que la largeur d'ouverture de l'arc-doubleau M N, à l'entrée du chœur est de 10 m 06 entre les colonnettes intérieures, soit 31 pieds anciens, tandis que la largeur de l'arc-doubleau de l'abside, placé à 22 m 56 plus loin en O P, est de 10 m 72, soit 33 pieds, d'où 2 pieds en plus ou 0 m 66, soit

(1) Ces observations, échangées au Mans, le 31 mai 1908, entre MM. P. Vérité et Lefèvre-Pontalis, ont été résumées le lendemain par ce dernier au Congrès de La Flèche et viennent d'être publiées par le *Bulletin Monumental.*

0 m 33 en plus de chaque côté de l'axe, car l'écartement est symétrique à droite et à gauche.

Le point de centre D pour le tracé circulaire de l'abside est à environ 2 m 59 ou 8 pieds au delà de l'arc d'entrée de l'abside, et le rayon intérieur de l'abside est de 5 m 36, soit la moitié de 10 m 72, largeur de l'arc-doubleau O P.

Les gros piliers du chœur ont un diamètre, y compris leurs colonnettes, de 2 m 03 ou 6 pieds 3 pouces; les colonnes isolées des collatéraux du déambulatoire ont 3 pieds 8 pouces ou 1 m 19 de diamètre.

La largeur du premier collatéral est de 5 m 49 ou 17 pieds d'axe en axe des piliers; et la largeur du second bas-côté est également de 5 m 49, de l'axe des piles isolées au parement du mur des chapelles.

Les murs de ces collatéraux sont tracés parallèlement aux murs longitudinaux du chœur M O, N P, ils ne sont donc pas parallèles entre eux à droite et à gauche, ni avec l'axe de l'édifice.

La profondeur de la première travée du chœur A est de 6 m 80 ou 21 pieds; la deuxième travée B est de 7 m 80 ou 24 pieds; la troisième travée C est de 7 m 96 ou 24 pieds 1/2; la profondeur intérieure de l'abside est également d'environ 7 m 96.

Les clefs de voûte du chœur ne sont pas de niveau, mais elles suivent un mouvement ascendant en s'éloignant de l'entrée du chœur.

Le dessous de la clef A est de 6 m 04 au-dessus du tailloir des chapiteaux des arcs-doubleaux; la clef B est à 6 m 27; la clef C à 6 m 45, soit à 0 m 41 plus haut que la clef A. La hauteur du dallage au tailloir des chapiteaux est d'environ 26 m 81, ce qui donne sous la clef C une hauteur de 33 m 26.

Ce tracé du chœur suivant un plan conique étant très régulier dans toutes ses parties et symétrique à droite et à gauche de l'axe principal, ne peut être attribué au hasard ni à des déformations causées par

erreur des ouvriers. Pour nous, il est évident que ce tracé a été voulu par le maître de l'œuvre. En élargissant le fond du chœur, il a cherché à détruire le rétrécissement produit par la perspective, et à conserver au chœur toute l'ampleur qu'il rêvait.

D'ailleurs il a réussi, mais quelle complication de travail il s'est imposée! que de difficultés à vaincre puisque, par suite de ces tracés non d'équerre, toutes les pierres des arcs et des nervures sont de coupes différentes.

Existe-t-il d'autres exemples d'un tel tracé que la cathédrale du Mans? A-t-on vérifié la plantation de nos autres cathédrales françaises? Je l'ignore et je serais heureux d'être renseigné sur ce point.

Pascal VÉRITÉ,
Architecte de la Cathédrale.

*
* *

Mon cher Confrère,

Je ne saurais trop vous remercier d'avoir bien voulu offrir au *Bulletin Monumental* la primeur de vos très savantes remarques sur le tracé du chœur de la cathédrale du Mans, que j'ai été très heureux de visiter de nouveau en votre compagnie. Vous avez eu la bonne idée de convertir en pieds les mesures indiquées sur votre plan, ce qui fait ressortir le rapport entre les dimensions adoptées par l'architecte du chœur, à savoir 100 pieds de longueur, 100 pieds de hauteur et 33 pieds de largeur. En outre, on voit nettement avec quelle habileté le maître de l'œuvre a planté ses piles afin d'établir les voûtes d'ogives du déambulatoire sur des trapèzes peu accentués.

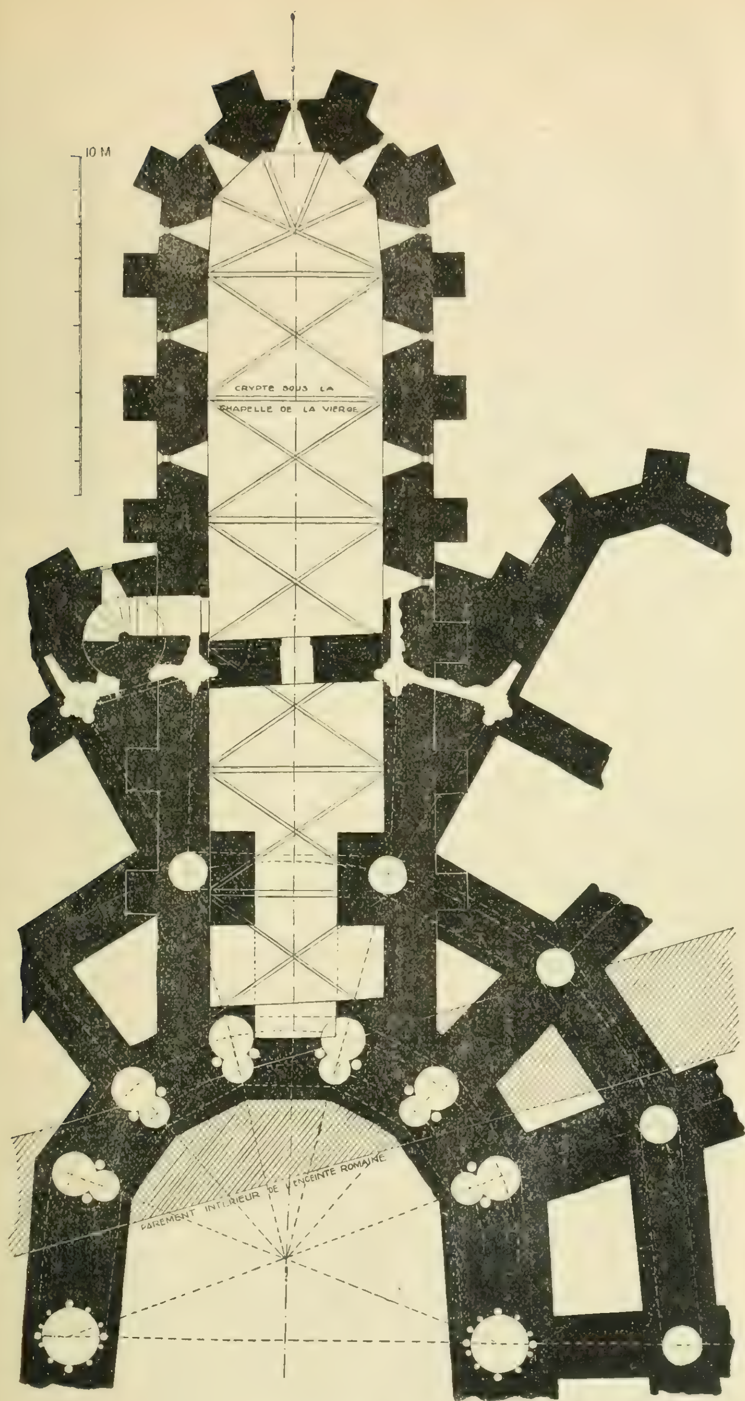
Vous vous demandez si les chœurs d'autres cathédrales gothiques offrent des exemples d'évasement. Je puis vous affirmer que les absides de la cathédrale de Senlis, de Notre-Dame de Paris et de l'église abba-

tiale de Saint-Leu-d'Esserent décrivent un demi-cercle outrepassé, parfaitement visible au niveau des tribunes, tandis qu'au Mans le défaut de parallélisme des travées droites passe inaperçu, à moins que l'on ne jette par hasard les yeux sur les carreaux blancs et noirs du dallage dont l'alignement ne coïncide pas avec la plinthe des stalles.

Votre plan de la crypte, qui s'étend sous la chapelle de la Vierge, et les explications que vous m'avez données sur place sont une véritable révélation sur la marche des travaux et les modifications du tracé du déambulatoire dans la première moitié du XIIIe siècle. M. Gonse avait eu raison d'affirmer que le chœur de la cathédrale du Mans était l'œuvre de deux architectes différents (1), mais vous en avez donné des preuves décisives. Vous avez d'abord nettement déterminé le passage oblique du mur gallo-romain sous les grosses colonnes jumelles du sanctuaire. Il en résulte que le chœur précédent, bâti vers 1145 d'après la date inscrite sur la pile sud-est du carré du transept, ne pouvait pas dépasser la naissance de l'hémicycle actuel, ce qui pourrait être facilement vérifié par des fouilles.

Le premier architecte, originaire de l'Ile-de-France, comme le prouvent les profils des nervures et la sculpture des chapiteaux des chapelles du déambulatoire, put donc jeter les fondations de la chapelle de la Vierge et des autres chapelles rayonnantes en dehors du chœur roman, afin de ne pas gêner le service du culte. Je puis citer d'autres exemples de ce parti. A la cathédrale d'Elne, près de Perpignan, à l'église abbatiale d'Alet (Aude), on voit sur le sol, derrière les absides romanes encore intactes, les murs inachevés d'un vaste déambulatoire gothique flanqué de chapelles rayonnantes. A la cathédrale de Sens, les fonda-

(1) *L'Art gothique*, p. 222.



P. Vérité, del.

CATHÉDRALE DU MANS

Plan des substructions du chevet.

tions du transept, qui n'existait pas au XIIe siècle, furent jetées au XIVe siècle du côté sud, en dehors de l'édifice primitif. La même opération avait été faite au XIIIe siècle à la cathédrale de Senlis.

Vers 1218, le maître de l'œuvre qui traça le plan de la crypte de la chapelle de la Vierge et qui la recouvrit de six voûtes d'ogives, dont les nervures aux angles abattus ressemblent à celles des chapelles du XIIIe siècle ajoutées après coup dans la crypte de la cathédrale de Chartres, n'avait pas prévu de la même façon que son successeur la plantation des piles du déambulatoire : en outre, il avait projeté un rond-point et un chœur moins élevé. Peut-être se serait-il contenté de donner la même hauteur aux bas-côtés doubles du chevet, comme à Notre-Dame de Paris et à la cathédrale de Chartres. J'ai dit qu'il était imbu des principes de l'école gothique de l'Ile-de-France. En effet, toutes les colonnes des chapelles sont engagées dans des angles rentrants, le plan des tailloirs à bec et leur mouluration, le style des clefs de voûte, les contreforts à retraits latéraux des chapelles, semblables à ceux de la chapelle du croisillon sud à la cathédrale de Soissons et des chapelles du rond-point à la cathédrale d'Amiens, me permettent d'être affirmatif à cet égard. Dans cette première campagne, on utilisa le roussart et la pierre de Solutré, tandis que les tambours des colonnes du déambulatoire furent extraits des carrières de Bernay.

Le second architecte du chœur était un Normand, car notre confrère, M. Henri Stein, vient de découvrir qu'il s'appelait Thomas Toustain, nom de famille très répandu dans le Cotentin au XIIIe siècle. Il est cité dans un acte du cartulaire du chapitre, en 1258. J'en conclus que les travaux n'étaient pas terminé lors de la dédicace de 1254; d'ailleurs les chanoines avaient acheté une carrière en 1250. Je serais même porté à croire qu'il entreprit vers la même époque la re-

construction du chevet de la cathédrale de Coutances, dont j'ai fait une étude particulière à l'occasion du Congrès archéologique de Caen. Il s'inspira du déambulatoire de la cathédrale de Bourges, qui est certainement antérieur à celui du Mans, car l'archevêque Gérard de Cros fut enterré dans le chœur en 1218. C'est ainsi qu'il fut conduit à donner une plus grande élévation au premier bas-côté du rond-point qu'au second, mais comme il ne fit pas coïncider la plantation de ses colonnes avec celles que le premier architecte avait prévues, il fut obligé d'établir après coup dans la première travée de la chapelle de la Vierge quatre massifs d'angle, où les ogives carrées des deux premières voûtes viennent pénétrer. Ces robustes fondations correspondent aux deux piles du fond du chœur et aux deux colonnes isolées qui précèdent la chapelle centrale du chevet.

Une autre modification au plan primitif s'imposa parce que Thomas Toustain résolut de donner au chœur une hauteur qui n'avait pas été prévue dans le projet primitif. Il fallut renforcer les culées entre les chapelles de manière à leur faire supporter trois arcs-boutants superposés. Ce travail eut pour résultat d'englober dans les culées les colonnettes qui encadrent à l'extérieur les fenêtres ouvertes entre les chapelles rayonnantes. En outre, les fenêtres à meneau destinées à éclairer ces chapelles, à droite et à gauche de leur entrée, furent à moitié aveuglées et transformées en baies simples, sauf dans la chapelle de la Vierge, comme l'indique le décrochement des assises.

Notre confrère, M. Gabriel Fleury, a déjà signalé les analogies du chœur de la cathédrale du Mans et du chevet de la cathédrale de Coutances (1), mais, comme il estime que la seconde abside est antérieure à la première et comme il voit dans le rond-point du

(1) *La Cathédrale Saint-Julien du Mans,* p. 258.

Mans une œuvre conçue par un seul architecte, je me trouve en désaccord amical avec lui sur ces deux questions. Quels sont les caractères qui rattachent le déambulatoire de la cathédrale du Mans à l'école gothique normande du XIIIe siècle? C'est d'abord le tracé des voûtes et le profil des croisées d'ogives, dont les trois tores sont reliés par des gorges profondes, comme les multiples boudins des doubleaux et des grandes arcades en lancette. Les piles de l'hémicycle se composent de deux colonnes jumelles et de deux fûts en délit plus minces, comme dans la cathédrale de Bayeux. Les rinceaux qui se détachent dans les écoinçons du triforium du premier bas-côté tournant, les chapiteaux et les tailloirs circulaires des grosses colonnes, présentent également la trace d'influences normandes.

Reste à savoir pourquoi l'architecte normand traça le chœur sur un plan qui s'évase légèrement vers le fond, au lieu de planter les travées droites sur deux lignes parallèles. Comment expliquer cette différence de deux pieds entre la largeur du chœur prise à l'entrée ou à la naissance de l'hémicycle? Faut-il croire à une légère erreur de plantation des piles du chevet qui aurait obligé l'architecte à se raccorder sur l'axe des piles du XIIe siècle qui s'élèvent à l'entrée du chœur? Je croirais plutôt avec vous à un effet de perspective destiné à augmenter l'illusion réelle d'un hémicycle élargi à son point de départ. Vous avez eu le mérite de révéler aux archéologues cette curieuse particularité. J'espère que d'autres architectes voudront bien rechercher si on la rencontre ailleurs, car la plupart des plans de nos cathédrales et de nos grandes églises françaises sont remplis d'erreurs et ne peuvent servir de base à aucune étude sérieuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de les soumettre à l'épreuve de la vérification sur place.

E. LEFÈVRE-PONTALIS.

LA VERSATILITÉ DES FOULES

L'Audace doit la plupart de ses succès à la Versatilité des foules.
Curieux exemple relevé dans l'histoire de La Flèche.

L'Evénement dont je désire évoquer le souvenir fit beaucoup de bruit à l'époque, non seulement dans la Ville où nous sommes réunis en ce moment et qui en fut le théâtre, mais à Angers d'où venaient les jeunes cavaliers qui le provoquèrent, au Mans et même à Paris où l'administration supérieure apprit la nouvelle avec autant de mécontentement que de surprise.

Mad. de La Rochejacquelin en parle du reste dans ses *mémoires*, les historiens de la région signalent le fait dans leurs divers récits de *la Guerre de Vendée* et *Henri Chardon* lui consacre plus d'une page dans son étude si documentée sur *les Vendéens dans la Sarthe* (1).

Mais avant de raconter cet *Evénement local* qui causa une si forte émotion dans l'administration gouvernementale d'alors, il importe de rappeler quel était l'état d'esprit des Fléchois et des Vendéens à la veille du jour où il se produisit, c'est-à-dire dans le courant de juin 1793.

C'est tardivement que les Fléchois adoptèrent les idées révolutionnaires et il fallut l'intervention du Maire et du Curé assermenté pour recruter les premiers adhérents au *Club* dont ils étaient les fondateurs.

Sous l'influence d'orateurs étrangers, en particulier

(1) *Mémoires de Mad. de La Roquejacquelin* 5e édit. chap. IX p. 158. — *H. Chardon : Les Vendéens dans la Sarthe* T. 1er p. 38 et 39.

de représentants de la Nation, envoyés de Paris pour « prêcher la doctrine nouvelle », l'opinion publique fut vite et entièrement modifiée. A peine une douzaine au début, les *Clubistes* virent bientôt leur nombre grossir au point que l'*Eglise des Capucins* où ils tinrent leurs premières réunions devint trop étroite pour les contenir et qu'ils transportèrent leur assemblée dans la *Chapelle du Collège*.

Point n'est besoin d'insister sur les idées prêchées dans cette Assemblée et sur la façon dont elles furent accueillies par les nombreux auditeurs. Il suffit de signaler les félicitations que les Clubistes du Mans et d'Angers adressèrent à leurs zélés collègues de La Flèche pour se rendre compte de la besogne accomplie.

Dans un pareil milieu où les hommes se plaisaient à porter *le bonnet rouge* et où les femmes elles-mêmes se paraient de *la cocarde tricolore*, les royalistes n'étaient certes pas considérés comme des amis, non plus d'ailleurs que les Vendéens qui étaient, chacun le sait, volontiers traités de « brigands ».

Les Vendéens, de leur côté, étaient loin d'être satisfaits des procédés employés par les républicains contre leur Roi, contre leurs Prêtres, contre leur Religion, contre leurs parents et amis, etc., etc. Aussi avaient-ils levé l'étendard de la révolte.

Nous ne dirons rien des résultats bien connus de cette lutte fratricide à ses débuts. Ce qu'il convient de faire ressortir c'est que depuis leur victoire à Saumur (9 juin) et depuis leur entrée à Angers (quelques jours plus tard), les Vendéens avaient confiance dans leurs propres forces, ne redoutaient plus leurs adversaires et ne désespéraient pas d'obtenir, en combattant, la liberté religieuse qu'ils réclamaient.

Telle était la mentalité du moment, tant du côté Fléchois que du côté Vendéen, lorsque cinq jeunes cavaliers, appartenant à l'armée royaliste stationnée

à Angers, soit par forfanterie, soit simplement pour occuper leurs loisirs, décidèrent de se rendre à La Flèche où l'un d'eux, *Meignan*, avait, quelque temps auparavant, tenu garnison comme lieutenant de dragons (1) et qui, par conséquent, connaissait le pays.

C'est la mise à exécution de ce projet follement audacieux, adopté d'enthousiasme par des jeunes gens à l'esprit aventureux, qui jeta l'alarme dans le personnel gouvernemental et qui eut un retentissement énorme dans la contrée.

Voici, d'après le chirurgien Ch. Boucher (2), comment les choses se passèrent :

Le 24 juin, jour de la saint Jean, dès 7 heures du matin, les cinq cavaliers se présentent du côté de la Boirie, portant ostensiblement la cocarde blanche.

Après un repos de quelques minutes, l'un d'eux déploye un large drapeau blanc fleurdelisé que les quatre autres, sabre au poing, entourent et protègent.

Tous alors lancent leurs chevaux au galop et traversent les rues de la ville en criant : « Vive le Roi ! Vive le Roi ! »

Grande fut la stupéfaction des habitants de La Flèche à la vue de ces soldats royalistes se dirigeant, pleins d'assurance, vers la Municipalité. Beaucoup n'en croyaient pas leurs yeux.

Cependant, des rassemblements se forment et l'on se demande quel malheur menace la Ville. L'anxiété gagne les groupes et l'on s'attend aux pires nouvelles.

Pendant que ses camarades l'attendent, Meignan monte à la Municipalité. Les Officiers municipaux se montrent atterrés. Meignan profite de leur surprise et, payant d'audace, annonce que quinze mille royatistes vont arriver incessamment à La Flèche; il réclame, en conséquence, « au nom de Sa Majesté »,

(1) Cf. *Mémorial*, de Ch. Boucher, p. 138.

(2) Cf. Ch. Boucher, *Mémorial*, p. 138 à 141.

qu'on prépare immédiatement « des logements et des vivres » pour toute cette armée.

Pris à l'improviste, les Officiers municipaux ne risquent aucune observation. Bien plus, n'apercevant pas le moyen de résister à une force aussi imposante, ils estiment que le meilleur parti à prendre est de se mettre à la disposition de celui qu'ils considèrent comme un messager en mission officielle. Ils protestent d'ailleurs de leurs sentiments antirévolutionnaires et, pour se concilier la bienveillance des chefs vendéens qui vont arriver, ils n'hésitent pas à crier : « Vive le Roi ! »

Enchanté d'un pareil accueil, Meignan juge le moment propice pour augmenter ses exigences et il réclame, toujours au nom de Sa Majesté, la libération des prisonniers, plus la destruction des emblèmes révolutionnaires. Il ne se retire, du reste, qu'après avoir obtenu la promesse que satisfaction entière lui serait donnée.

Meignan et ses compagnons se dirigent alors vers la prison que le geôlier s'empresse d'ouvrir. Un seul détenu s'y trouvait à ce moment. On le met immédiatement en liberté.

Les cavaliers royalistes se rendent ensuite au Collège où ils savent qu'existe un dépôt de chevaux pris récemment dans les châteaux du voisinage et ils réclament un cheval pour le prisonnier libéré.

Le préposé aux écuries se met à leur disposition et leur offre le plus beau de ceux qui ont été confiés à sa surveillance. Oubliant même son rôle de patriote fougueux, ledit gardien les avertit qu'il existe dans l'établissement un guidon blanc dont se servaient autrefois les élèves du Collège ; il s'empresse de l'aller chercher et gracieusement en fait hommage à ses visiteurs.

Heureux et triomphants, les jeunes cavaliers, suivis de leur nouveau compagnon, se répandent dans

la ville et manifestent leur contentement en criant de plus en plus fort, devant les groupes de Fléchois qu'ils rencontrent : « Vive le Roi! Vive le Roi! »

Enthousiasmée à son tour, la population répond sur le même ton, c'est-à-dire bien haut : « Vive le Roi! Vive le Roi! » et, pour bien montrer que son opinion est conforme à celle des royalistes, elle se rend sur la place, abat l'arbre de la Liberté et y met le feu.

Un grand nombre d'hommes et de femmes ont d'ailleurs épinglé la cocarde blanche dès qu'ils ont appris la réception faite aux cavaliers par la Municipalité, et l'on peut voir alors les républicains les plus notoires se promener dans les rues avec ce signe anti-révolutionnaire.

Un revirement si inattendu de l'opinion publique comble de joie les parents d'émigrés qui, sortant de leur maison close, se montrent à leur balcon et manifestent eux aussi leur satisfaction.

On conçoit aisément tout le bruit occasionné par ces démonstrations d'allégresse d'une foule d'autant plus prompte à l'enthousiasme qu'elle a été longtemps dominée par la tyrannie jacobine et obligée de contenir ses sentiments intimes.

On manifestait donc bruyamment, tout en activant les préparatifs pour recevoir les quinze mille hommes annoncés.

Cependant l'armée royaliste tardait à se montrer.

Un voyageur arrive, venant justement d'Angers. On s'empresse autour de lui, on l'interroge et l'on apprend avec étonnement qu'il n'a pas rencontré la moindre troupe sur son chemin.

Les Officiers municipaux en sont informés. Ceux-ci soupçonnent alors les cavaliers de leur avoir joué un mauvais tour. Sans oser exprimer trop haut leur sentiment, ils s'informent discrètement et cherchent à les joindre pour les interroger et au besoin

s'emparer de leurs personnes. Malgré les précautions prises, les soupçons se communiquent et l'attitude de la foule devient gênée.

Descendus à l'*Hôtel du Lion-d'Or*, les cavaliers sont en train de déjeuner copieusement lorsqu'une servante les avertit qu'on parle de les arrêter.

Meignan et ses camarades n'hésitent pas un instant sur le parti à prendre. Ils quittent prestement la table, sautent sur leurs chevaux et, au grand galop de leur monture, accompagnés de leur prisonnier libéré, ils reprennent la route d'Angers, n'osant pas trop regarder ce qui se passe derrière eux, mais bien fiers d'avoir démontré que quatre hommes et un caporal, doués d'un peu d'aplomb et d'audace, peuvent, en temps anormal, s'emparer d'une cité importante alors même que la population paraît en majorité hostile.

Dr CANDÉ.



JEAN-ANTOINE DE BAÏF

AU VENDOMOIS ET AU MAINE

Le petit enfant emmailloté que Lazare de Baïf, à son retour d'Italie, rapportait avec lui dans un panier d'osier, en guise de berceau, avait vu le jour à Venise, en 1532. Il ne connut sans doute jamais sa mère. C'était une Vénitienne de rencontre avec laquelle s'était oublié l'ambassadeur de France près la Sérénissime République. On avait donné au nouveau-né le nom de Jean-Antoine, et ce nom devint plus tard celui de l'une des nébuleuses de la célèbre Pléiade. Une éducation soignée, dont le programme nous est vaguement connu, valut au fils de Lazare de Baïf de s'élever ainsi jusqu'aux astres. Aussi bien, le père était-il empêché, ne paraissant pas avoir jamais légitimé son enfant, de lui laisser toute sa fortune. Cependant, Jean-Antoine en recueillit des parcelles (1), et cela, aussi bien que les attaches de Lazare de Baïf avec les habitants du Maine, explique, ce nous semble, les relations qu'y conserva son fils. On en peut relever les traces dans les œuvres poétiques de ce dernier et nous y reviendrons tout à l'heure. Comment d'ailleurs oublier que, tout jeune, et, j'allais dire, sur les bancs de l'école, il avait eu pour compagnon d'études, cet autre écrivain de la Pléiade, de tous le plus brillant, Pierre de Ronsard, aussi manceau que

(1) Il entra ainsi en possession du château des Pins, à Verron, près La Flèche. Cf. S. de la Bouillerie, *Verron*, *Notes et documents*, dans *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIV, p. 154.

vendômois. La scène a souvent été racontée, mais elle est si caractéristique, que nous ne nous refusons pas de la rapporter encore. Ils étaient tous deux, les jeunes étudiants, Pierre de Ronsard et Jean-Antoine de Baïf, sous la discipline du Limousin Jean Dinemandi, je veux dire Jean Daurat, aux soins duquel Lazare de Baïf avait tout spécialement recommandé son rejeton. Pierre de Ronsard que la mort de son père, en 1544, avait laissé libre de suivre ses goûts littéraires, avait obtenu de suivre les mêmes leçons. L'ardeur était grande des deux élèves, et si l'un d'eux, succombant au labeur, était forcé de prendre son repos et de quitter la place, l'autre, rapporte l'histoire, s'y asseyait, et ne la laissait pas refroidir (1).

Dans cette intimité, rapprochés qu'ils étaient l'un de l'autre par leur communauté d'études, comment ces deux jeunes gens n'auraient-ils pas, aux heures de délassement et de détente, parlé de leur petite patrie commune, de cette vallée du Loir où s'élevait le manoir paternel. L'un d'eux y avait passé sa toute petite enfance (2), et je serais bien étonné si Jean-Antoine n'avait pas, lui aussi, vagabondé sur les bords du même cours d'eau. Puis, les oiseaux avaient pris leur vol, mais ce n'était pas sans espoir de retour. Nous les y rencontrons en effet dans ce voyage que Ronsard a chanté, et où Perrot et Thoinet, entendez Pierre de

(1) Cf. Vie de Ronsard par C. Binet. Il y a de cette vie trois récensions éditées, l'une, en 1586, l'autre, en 1587, la troisième, en 1597. Les variantes qui, au reste, n'ont rien d'essentiel, bien que parfois considérables, ont été relevées dans un travail écrit en langue anglaise et aux Etats-Unis d'Amérique par Hélène Mary Evers, sous ce titre : *Critical Edition of the Discours de la vie de Pierre de Ronsard par Claude Binet*, in-8° de 190 p. Ce travail fait partie d'une série de monographies publiées par les étudiants de Bryn Mawr collège, Pennsylvania. Cf. *Annales Fléchoises*, VII-206.

(2) Cf. L. Froger, *Les premières poésies de Ronsard*, in-8°, p. 8 et 9, et P. Laumonier, *La jeunesse de Ronsard*, dans *Revue de la Renaissance*, T. I, p. 101.

Ronsard et Jean-Antoine de Baïf (1), s'en vont de la Possonnière à Tours :

C'estoit en la saison que l'amoureuse Flore
Faisoit pour son amy les fleurettes esclore
Par les prez bigarrez...

Thoinet au mois d'Avril passant par Vandomois,
Me mena voir à Tours Marion que i'aimois,
Qui aux nopces estoit d'une sienne cousine :
Et ce Thoinet aussi alloit voir sa Françine,
Qu'Amour en se iouant d'un trait plein de rigueur,
Luy avoit près le Clain escrite dans le cœur.

Nous partismes tous deux du hameau de Coustures,
Nous passasmes Gastine et ses hautes verdures,
Nous passasmes Marré, et vismes à mi-iour
Du pasteur Phelipot s'eslever la grand tour,
Qui de Beaumont la Ronce honore le village
Comme un pin fait honneur aux arbres d'un bocage.
Ce pasteur qu'on nommoit Phelippot (2) tout gaillard,
Chez luy nous festoya iusques au soir bien tard,
De là vinsmes coucher au gué de Lengenrie,
Sous des saules plantez le long d'une prairie :
Puis dès le poinct du iour redoublant le marcher,
Nous vismes en un bois s'eslever le clocher
De Sainct Cosme près Tours, ou la nopce gentille
Dans un pré se faisoit au beau milieu de l'isle (3).

Ce voyage, dont la date exacte nous échappe, est antérieur pourtant à l'an 1560.

(1) Cette identification n'a rien d'arbitraire, car Ronsard lui-même, en 1560, dans un sonnet dédié : « Av Seignevr l'Huillier », s'en est clairement expliqué :

Ce Thoinet est Baïf, qui doctement manie
Les mestiers d'Apollon : ce Perrot est Ronsard
Que la Muse n'a fait le dernier en son art,

Œuvres de Ronsard, éd. Marty-Laveaux, dans la *Pléiade française*, T. I, p. 414.

(2) Cf. sur Philippe de Ronsard, L. Froger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, T. XV, p. 218, et dans les *Annales Fléchoises*, T. VII, *Notes sur la famille de Ronsard*, p. 93.

(3) *Les œuvres de Ronsard*, éd. de M. Marty-Laveaux dans la *Pléiade française*, T. I, p. 161.

Les détails nous manquent, qui nous apprendraient par quelles étapes Jean-Antoine de Baïf, répondant à l'invitation de ce poète manceau (1), Jacques Tahureau, s'achemina vers la terre du Fougeray (2), que ce dernier habitait au Maine. Où, pour la première fois, s'étaient-ils rencontrés, en quelles circonstances avaient-ils pris contact, ils ne nous en ont point fait la confidence. Il se peut que Tahureau, de cinq ans plus âgé que Baïf, ait connu celui-ci à Paris. En tout cas, il le sollicita d'en sortir et l'attira sur les rives du Clain (3), à Poitiers, où, sous couleur de s'adonner à l'étude du droit, tant de jeunesses contaient fleurette aux Muses. Baïf y resta neuf mois (4), puis il rentra à

(1) Vien t'en, Baïf, vien t'en avecques moy;
Délaisse là ton rivage de Seine,
Vien t'égayer près la Sarte du Meine
Qui va bruyant lentement mon esmoy.

Poésies de Tahureau, éd. Prosper Blanchemain, librairie des Bibliophiles, Paris, 1870, in-18, T. II, p. 31, 32.

(2) Tahureau décrit ainsi sa maison : Tu peux voir là au-dessus de ce petit lieu montueux, une maison quarrée, faite en terrasse, appuyée de deux tourellles d'un costé, et, de ce costé mesme, une belle veue de prairie au bas, coupée et entrelassée de petits ruisseaux. De l'austre costé, voy ceste touffe de bois fort haute et ombrageuse, dont l'un des bouts prend fin à ces rochers bocageux, et l'austre au commencement de ceste grande plaine, qui est un peu au-dessous de ceste maison que je t'ay monstrée. La vois-tu bien, entre ces deux chesnes? — Je la voy fort bien. — Or tu vois une maison qui est mienne. *Poésies de Tahureau*, éd. Prosper Blanchemain, préface, p. XI et XII. Nous n'avons pu découvrir quel est celui de tous les domaines qui, situés au Maine et portant le nom de Fougeray, a été jadis possédé par Jacques Tahureau.

(3) Fuyant depuis les assauts de l'Envie
Qui de tout temps a guerroyé ma vie,
Quitay ma Sène avec mon Tahureau
....
Luy me tira sur les rives du Clain
Pour compagnon.

Œuvres en rime de Baïf, 1573. T. I, Epitre en tête des *Amours*.

(4) O quel plaisir ce m'est après neuf lunes pleines
Te revoir aujourd'huy! Pleust à Dieu, ville aimée,
N'avoir jamais changé au Clain ta chère Seine.

Œuvres de Baïf, Les Amours de Francine, Livre II. p. 62.

Paris. Est-ce avant, est-ce après ce retour, qu'il faut placer son excursion au Fougeray (1), nous sommes bien empêché de nous prononcer.

Nous sommes au contraire exactement fixé sur la date où, revenu dans notre province, Jean-Antoine y résida tout l'hiver de l'an 1555. Jacques Morin de Loudon (2), dont il était l'hôte, lut avec lui, dans ses deux manoirs du Tronchet et de Loudon, un traité, écrit en latin, sur l'*Imagination*, par François Pic de la Mirandole, et Baïf promit d'en donner une traduction. Il tint l'engagement, et l'œuvre, achevée dès l'année suivante, parut en un in-8°, chez André Wechel, libraire, demeurant à Paris « à l'enseigne du cheval volant, rue Saint-Jean-de-Beauvais ». On y peut lire la dédicace suivante :

A Monsieur Iaques Morin de Lovdon
conseiller en parlement. I. A. D. B. S.

Monsieur aiant souvenant de la bonne chière que cest hyver passé vous m'avez faite en voz maisons de Loudon et du Tronchet, lors que ie deliberoys vous donner tesmoignage comme ie ne l'avois perdue, ie vien rencontrer entre mes papiers un petit Traitté de l'Imagination, lequel, du temps que i'estoys chez vous, i'avoys tiré du Latin de I. Francoys Pic de la Mirandole, et s'il m'en souvient ie vous en suis redevable, pour vous l'avoir promis dès ce temps là. Ie m'aquitte donc de ma promesse, et ie vous le donne, comme vostre qu'il est, pour estre né en vostre maison, vous priant de le prendre en bonne part, et maintenant que vous estes en repos des procès qui vous travailloient durant vostre semestre, me faire tant d'honeur que de vous ebatre à le lire. Si vous y prenez plaisir c'est mon intention, quant à moy i'en ay reçu proffit pour avoir apris le mettant en

(1) Tandis, mon Tahureau, que loin du populace,
Dedans ton Fougeray nous passons les journées,
Ores armans nos noms encontre les années
Des beaux vers que les Sœurs nous donnent de leur grâce.

Les *Amours* de Francine.

(2) Cf. sur Jacques Morin de Loudon, *Revue hist. et arch. du Maine*, T. VIII, p. 76, l'article de M. Moulard, intitulé : *Inscriptions du Tronchet.*

Françoys. Et i'espère (s'il y en a quelques uns qui pregnent la patience de le lire) qu'ilz en pourront tirer et plaisir et proffit. A Dieu. A Paris (1).

Des rapports que Baïf entretint avec les habitants du Maine, nous avons encore un témoignage dans une épitaphe qu'il rima en l'honneur de Marguerite Poupard, qui, née à Paris, s'y était unie à René Pahoueau. Celui-ci l'amena avec lui au Mans où, après avoir donné à son époux cinq enfants dont un seul lui survécut, elle décéda à l'âge de trente-deux ans. Qui sait si, quelque jour, on ne retrouvera pas la dalle tumulaire, nous offrant, gravée en beaux caractères du XVIe siècle, le texte dont voici la teneur (2) :

Marguerite Poupard dans terre icy repose
Du some à tous commun ayant la vuë close.
Le Mans a son tombeau, Paris ut sa naissance :
Toutes les deux cités ont d'elle connaissance.
Et departant le temps de sa jeunesse entière,
Son Paris ut le temps de son âge première :
Le Mans le premier fruit tout verdelet encore,
Que la mort indiscrète en son œté dévore.
Deux ans et trois fois dix c'est le cours de son age :
Par dix ans révolus elle fut en ménage,
Pour ses rares vertus envers tous admirable,
Vers René Pahoueau d'amour incomparable,
Qui durant ce bon tems par cinq fois la fit mère.
Elle morte un seul fils le soulas de son père,
Avec trop de regrets à son mary demeure :
Les quatre l'atendoyent en l'heureuse demeure.
Or son tres cher mary, croyant en assurance
La résurrection, gardant la souvenance
De l'amour conjugale et concorde sans blâme
Qui les unit vivans, Non ingrat à sa fame,
A gravé cet écrit, témoignant que la terre

(1) Cette lettre est imprimée au verso du titre du *Traitté de l'Imagination tiré du latin de I. François Pic de la Mirandole par I. A. D. B.*, à Paris, chez André Wechel, demeurant à l'enseigne du Cheval-Volant, rue Saint-Iean de Beauvais, 1556, in-8°.

(2) Nous la citons d'après les *Œuvres de Baif*, T. IV, p. 236, au 1er livre des *Passetems*, éd. Marty-Laveaux, dans la *Pléiade française*.

L'affection des bons entierement n'enserre :
Et dit que les esprits maugré la mort cruelle
Les uns des autres ont étude mutuelle.

Un jour vint enfin où, sinon de fait, au moins de droit, Jean-Antoine de Baïf, entré dans la cléricature, se rattacha officiellement au Maine, quand il y fut successivement pourvu de deux bénéfices ecclésiastiques. Clerc, il le fut toujours aussi peu que possible. N'est-ce pas lui qui, dans une requête aux Echevins de Paris, leur disait :

Messieurs, Baïf qui n'a ny rente ny office
En vostre Prevosté, ne pas un bénéfice
En vostre diocèse, et qui n'est point lié :
Mais, s'il veut, vagabond, ny mort ny marié,
Ny prestre, seulement clerc à simple tonsure
Qu'il a pris à Paris avec sa nourriture,
Pour laquelle il s'y aime, et y tient sa maison (1),

Simple tonsuré, jamais il n'alla plus loin, encore ignorons-nous à quelle date exacte il le devint, mais cela lui suffit pour qu'un présentateur complaisant lui conférât une cure, celle de Saint-André de Hargeville (2), au diocèse de Chartres. Il l'abandonna, en 1565, à un prêtre du diocèse de Poitiers, Benoît Olyvier, qui, en retour, lui céda celle de Saint-Cosme-de-Vair, dont il était pourvu. Cette permutation à laquelle devaient donner les mains, et l'évêque du diocèse du Mans, Charles d'Angennes, comme collateur, et l'abbé de Tiron, Charles de Ronsard, comme présentateur, ne souffrit d'ailleurs aucune difficulté (2).

(1) Cf. *Œuvres de J.-A. de Baïf*, T. IV, p. 275, éd. Marty-Laveaux, dans la *Pléiade française*.

(2) Hargeville, commune du canton de Houdan (Seine-et-Oise), de l'ancien diocèse de Chartres.

(3) « Carolus d'Angennes miseratione divina cenomanensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus quod hac die subscripta ecclesiam parochialem et curatam Sancti Cosme de Vario nostre cenomanensis diocesis cuius ad, pro tempore, dominum abbatem monasterii Sanctissime Trinitatis

Muni des pièces officielles, Baïf s'était hâté, pour évincer tout compétiteur, de prendre possession du bénéfice, une première fois, le 12 mars 1565 (1), une

de Tyronio ordinis sancti Benedicti, diocesis Carnotensis, ius, patronatus et presentatio, et, ad nos ad causam nostre dignitatis episcopalis, collatio, provisio et omnimoda alia dispositio, casu vacationis illius occurentis, respective spectant et pertinent, nunc liberam et vaccantem per liberam et spontaneam, de eadem, resignationem ex parte venerabilis domini Benedicti Olyvier, presbyteri, illius parochialis ecclesie rectoris seu eius procuratoris ad hoc legitime constituti, causa tamen permutationis de ipsa faciende seu facte cum nobili magistro Antonio de Baïf, clerico parisiensi, rectore parochialis ecclesie Sancti Andree de Hargevilla dicte Carnotensis diocesis, seu ius in illa pretendente et cum dicta parochiali ecclesia de Hargevilla seu iure pretenso et non alias in manibus nostris die hesterna factam et per nos admissam, prefato magistro Anthonio de Baïf ad eam obtinendam habili et idoneo et in refutationem tamen seu dillationem nobilis et circumspecti domini Caroli de Ronsart asserti abbatis dicti monasterii de Tyronio auctoritate nostra ordinaria contulimus et conferimus, ac de eadem providimus et providemus per presentes, earumdem tenore mandantes domino archidiacono de Monteforti in ecclesia Cenomanensi quatenus antedictum de Baïf seu eius procuratorem pro eo eius nomine in corporalem, realem et actualem possessionem dicte parochialis ecclesie sancti Cosme de Vario, iurium que et pertinentium suorum universorum ponat et inducat.... Datum Cenomani sub sigillo nostro die vicesima septima et penultima mensis februarii anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quarto... » Archives dép. de la Sarthe, G. 342, f° 21r°.

(1) « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, nous Michel Blanchard, notaire et tabellion de la cour royale du Mans, demeurant à Saint-Cosme-de-Ver, scavoir faisons à tous qu'il appartiendra que ce jourd'hui douziesme jour de mars l'an mil Vc soixante quatre, noble homme maistre Anthoine de Baïf, clerc, a prins et apprehendé possession et saisine réelle et actuelle de la cure et benefice de Sainct Cosme de Ver avec tous et chacuns les droictz, appartenances et deppendances d'icelle en vertu de certaines lettres de collation et provision de ladite cure faictes et concédées par Monsr l'Evesque du Mans par la résignation de Me Benoist Olivier aud. de Baïf... prenant laquelle possession ledit de Baïf est entré en ladite église, prenant de l'eau beniste, se agenouillant devant l'ymaige du Crucifix, baisant le grand autel, touchant le livre estant dessus icelluy, allant au sainct sacrayre et aux fonts baptismaulx et sonnant les cloches de ladite église.... Faict es presences de messires Jean Ferot, vicaire de ladite paroisse de Sainct-Cosme-de-Ver, François Boullemer, Julian Guillaumet, Françoys Marais, prestres... » G. 342, f° 32r°.

seconde, le 7 décembre de la même année (1). Il se le vit néanmoins contester par un régent de l'Université de Paris, m^tre Jean Michel, qui, le 11 janvier 1566, tenta, en y députant un procureur, de s'assurer la jouissance de la même cure. Il arrivait trop tard. Le vicaire de la paroisse, Jean Férot, combattit nettement au nom de m^tre « de Baïf son maistre » (2), les prétentions du nouveau venu, qui n'insista pas davantage.

Cette cure ne fut point longtemps aux mains de Jean-Antoine de Baïf. Pour tel motif que nous ignorons, il donna mission à deux procureurs, Jean de Pilles et Jean Rémond, de la résigner en faveur de André Perier (3), prêtre, qui, de son côté, lui fit ces-

(1) « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront. Nous Michel Blanchard notaire juré de la court royale du Mans, demeurant à Sainct-Cosme-de-Ver, scavoir faisons que le septiesme jour de décembre l'an mil V^c soixante-cinq, maistre Jean Férot, presbtre, vicaire de l'église parochiale de Sainct-Cosme-de-Ver et y demeurant, au nom et comme procureur spécial de noble maître Anthoine de Baïf, escollier, curé de la cure et bénéfice dudit Sainct-Cosme, par procuration passée par devant Catherin Faroideau et Thomas Périer, notaires du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris, le trentiesme et dernier jour de novembre an présent, a prins possession et saisine réelle et actuelle de la cure et bénéfice dudit Sainct-Cosme-de-Ver, fruictz, proffictz, revenus et esmolumens, circonstances et dépendances de lad. cure pour et au nom dud. Me Anthoine de Baïf.... Faict ès presences de vénérables et discretz messires Macé Gommatz, Mathurin Bonneau, de Notre-Dame-de-Ver.... Collation est faicte à l'original insinué au greffe de céans par noble Me Loys de Sainct-Francoys soy disant procureur et stipulant pour ledit de Bayf, le douziesme jour de janvier an susdit ». Archives dép. de la Sarthe, G. 342, f° 216vo.

(2) Cf. Arch. dép. de la Sarthe, G. 342, f° 221vo.

(3) « In nomine Domini, amen. Tenore huius presentis publici instrumenti cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno eiusdem Domini millesimo sexagesimo sexto indictione nona, mensis vero julii die vigesima secunda, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pii divina providentia pape quinti et moderni anno primo, in mei Caroli Duval publici.... notarii jurati... testiumque infrascriptorum presentia personaliter constitutus discretus vir magister Antonius de Baïf, clericus parisiensis, rector seu curatus parochialis ecclesie Sancti Cosme de Vario cenomanensis diocesis, in suburbiis Sancti Victoris ad insigne du Chappeau rouge commorans ex eius certa scientia et spontanea voluntate fecit nominavit et constituit, facitque,

sion de celle de Saint-Germain-de-la-Coudre, au doyenné actuel de Beaumont-sur-Sarthe. L'échange eut lieu au mois de juin de l'année 1566. Charles d'Angennes le ratifia, le 6 du mois précité (1), et, trois jours après, soit le 9, Baïf, en personne, prenait possession de son bénéfice (2). Il le garda un an tout

nominat et constituit procuratores suos, actores, factores et suorum infrascriptorum negotiorum gestores, videlicet magistros dominos de Pilles, Joannem Remond, absentes tanquam presentes... ad effectum certi concordati die sexta presentium mensis et anni inter ipsum constituentem, ex una, et magistrum Andream Perier, clericum cenomanensis diocesis, rectorem seu curatum parochialis ecclesie Sancti Germani de Cerulo dicte diocesis cenomanensis ex altera partibus, sub sedis apostolice beneplacit initi... Acta fuerunt hec Parisiis in domo solite residentie mei notarii subsignati sita in vico sancti Johannis Belvacensis ad insigne Sancti Spiritus, presentibus ibidem magistris Francisco Estienne et Egydio Guischard, notariis apostolicis ... ad insigne Du pied de biche commorantibus, clericis lugdunensis et parisiensis respective dioceseon, testibus ad premissa vocatis atque rogatis. Signatum in nota originali, A. de Baïf... » Arch. dép. de la Sarthe, G. 343, f° 83r°.

(1) « Carolus d'Angennes, miseratione divina cenomanensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus quod hac die subscripta, constitutus personaliter coram nobis magister Andreas Perier, rector parochialis ecclesie et curatae santci Germani de Cerulo nostre cenomanensis diocesis, ipsam suam parochialem ecclesiam, sponte et libere, causa tamen permutationis de edem faciende seu facte cum discreto viro magistro Anthonio de Bayf, rectore parochialis ecclesie Sancti Cosme de Vario predicte nostre cenomanensis diocesis... in manibus nostris resignavit quam resignationem admisimus et admittimus, dictamque parochialem ecclesiam Sancti Germani de Cerulo sic vacantem.... dilecto nostro prefato magistro Anthonio de Bayf, clerico parisiensis diocesis ad eamdem obtinendam habili et idoneo pleno jure contulimus et conferimus... Datum Tholevii, sub sigillo camere nostre et secretarii nostri signo, die sexta mensis junii anno domini millesimo quingentesimo sexagesimo sexto, presentibus ibidem nobili et circumspecto Domino Carolo de Ronsart, abbate commendatario de Thyronio carnotensis diocesis et Carolo Buon, in parochia Sancti Cornelii dicte nostre diocesis commorante, testibus ad hoc assumptis... » Arch. dép. de la Sarthe, G. 342, f° 329r°.

(2) « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jullian Bernier, notayre et tabellion juré et commys en la court royal du Mans et du Bourgnouvel, demeurant à Charencé, scavoyr faisons à tous qu'il apartiendra que ce Jourd'hui, dimanche, neufiesme de juing, l'an mil Vc soixante et six, noble homme Anthoyne de Bayf, clerc, a prins et

juste, car, le 5 juin 1567, en présence de Jérome Tiverny, notaire de Beauvais, au département actuel de l'Oise, il passait procuration à deux mandataires, les chargeant d'échanger, en son nom, la cure de Saint-Germain-de-la-Coudre contre celle d'Ormoy, au diocèse de Soissons (1). Nous ne l'y suivrons point, puis

apprehendé la possession et saisine réelle et actuelle de la cure et bénéfice de Sainct-Germain-de-la-Couldre... en prenant et apprehendant laquelle possession, ledit de Bayf est entré en l'église dudit lieu de Sainct-Germain-de-la-Couldre, prenant de l'eau beniste, se agenouillant et prosternant devant l'imaige du Crucifix, baisant le grand authel, touchant le livre estant dessus, icelluy allant au sainct sacrayre et aux fonts baptismaulx et sonnant les cloches de la dite église avec aultres solennitez en telles choses accoustumées estre faictes, aussy en faisant dire vespres... et de tout ce que dessus ledit Bayf, curé dudit Sainct-Germain nous a requis et demandé acte... Ce fut faict ès présences de vénérable et discret maistre Jullian Peccate, prebstre, prieur curé de Thoyré, y demeurant, maistres René Royneau, Hervé Gruau, Jehan Le Brec, prestres, René Huau, procureur de la fabrique dud. Sainct-Germain... » Arch. dép. de la Sarthe, G. 342, f° 329 r°.

(1) « In nomine Domini, Amen. Tenore hujus presentis publici instrumenti cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno ejusdem Domini millesimo quingentesimo sexagesimo septimo, indictione decima, mensis vero iunii die quinta, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et domini nostri domini Pii divina providentia pape quinti et moderni anno secundo, in mei Hieronimi Tyverny clerici civitatis Belvacensis publici..... notarii jurati subsignati Parisiis in vico nucum commorantis ... testium que infranominatorum ad hoc vocatorum presentia, personaliter constitutus discretus vir magister Anthonius de Baïf, clericus parisiensis diocesis, rector seu curatus ecclesie parochialis sancti Germani de Coulyro, alias de la Couldre, cenomanensis diocesis, ex eius certa scientia et spontanea voluntate fecit, constituit, creavit, nominavit, elegit et ordinavit ac presentis publici instrumenti tenore facit, constituit, creat, nominat, eligit et ordinat procuratores suos generales et speciales... videlicet venerabiles et providos viros dominos et magistros Johannem Remond, Philippum Boullenger, absentes tanquam presentes seu exhibitores presentis procurationis seu publici instrumenti, et eorum quemlibet in solidum specialiter et expresse ad eiusdem domini constituentis nomine et pro eo huius modi parochialem ecclesiam sancti Germani de Coulyro alias de la Couldre, cenomanensis diocesis quam pacifice obtinet nulla pensione oneratam... causa tamen permutationis faciende cum venerabili viro magistro Richardo Fontière, clerico carnotensis diocesis, rectore seu curato ecclesie parochialis de Ulmeyo, alias d'Ormoy vulgo nuncupate suessionensis diocesis... Acta fuerunt hec domi habitacionis dicti domini constituentis site supra fossata sancti Victoris, anno et

que, aussi bien, nous n'avions d'autre intention que de rechercher les relations qu'il avait eues dans notre région (1).

L. FROGER.

die predictis, presentibus ibidem venerabili viro magistro Germano Belin, presbytero, capellano in ecclesia parisiensi et Francisco Coursier, mercatore, et cive parisiensi in vico sancti Boni hinc inde commorantibus... testibus ad premissa vocatis et rogatis. Signatum in originali : A. de Bayf. » Arch. dép. de la Sarthe, G. 343, f° 97r°. Ormoy, actuellement commune du dép. de l'Oise, canton de Crépy-en-Valois.

(1) Avant de prendre définitivement congé de Jean-Antoine de Baïf, nous observerons encore qu'il eut des rapports avec un autre bénéficier au Maine, J.-B. Bencivini, abbé de Bellebranche, auquel il dédia la pièce du Ve livre des *Passe-temps* qui commence par ce vers :

La muse Toscane regrète.





LE GUIDE DE LA FLÈCHE

Au milieu des comptes rendus élogieux que les journaux et revues publient sur *La Flèche et ses environs,* et dont nous remercions à nouveau les auteurs, nous ne pouvons taire les deux suivants :

De la *Revue des Questions Historiques,* 1er janvier 1909.

« Un guide est presque un abrégé d'histoire ». Tel est le principe dont se sont inspirés MM. Paul et Louis Calendini et le docteur R. Buquin dans la rédaction d'un élégant petit volume : *La Flèche et ses environs, guide historique illustré.* (La Flèche, G. Thibault, s. d. In-16, XVIII-284 p., 1 plan, 1 carte et 60 dessins à la plume du docteur Buquin). Et leur livre est, en effet, semé de renseignements historiques, empruntés parfois aux sources manuscrites, qui le rendront utile à d'autres lecteurs qu'aux touristes désireux de visiter les sites et les monuments qu'ils décrivent avec tant d'amour.

De l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* 30 janvier 1909.

Ce guide manquait. MM. P. et L. Calendini l'apportent. On sait avec quelle conscience, ces érudits mènent leurs travaux, et de quel amour ils sont animés pour leur pays. Ce guide, d'une exactitude historique irréprochable, est d'une clarté parfaite et d'une lecture agréable. Il s'impose aux mains de tout visiteur de La Flèche et de ses environs. Les dessins à la plume qui l'illustrent sont du docteur Buquin. (La Flèche, Thibault).

***

MARIAGE GAUDINEAU

Le mardi 19 janvier, a été célébré, à la cathédrale de Luçon, le mariage de M. Charles Gaudineau, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel d'Angers, fils de M. Léon Gaudineau, maire de La Flèche, avec Mlle Germaine Rand, sa cousine, petite-fille de M. Amédée Vollant.

Ce mariage unit deux vieilles familles vendéennes, dont les membres occupèrent, en tous temps, de hautes situations politiques. M. Amédée Vollant fut, en effet, longtemps, conseiller général de Fontenay-le-Comte, et l'oncle de M. Charles Gaudineau, M. François Gaudineau, fut maire de Luçon et sénateur de la Vendée.

Nous prions les jeunes mariés de vouloir bien agréer nos meilleurs vœux de bonheur, et nous présentons nos respectueuses félicitations aux deux familles et spécialement à M. Léon Gaudineau, maire de La Flèche. Assesseur du bureau de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, qui fut, dès la première heure, le guide et le soutien des *Annales Fléchoises*, et qui favorisa si gracieusement notre congrès de juin 1908.

***

NÉCROLOGIE

M. Fernand Bournon

La *Correspondance Historique et Archéologique*, revue correspondante des *Annales Fléchoises* depuis leur fondation, vient de perdre son savant Directeur, M. Fernand Bournon. A cause de cet appui précieux qu'il nous donna dès la première heure, à cause des comptes rendus qu'il publia de nos travaux, nous tenons à adresser ici, à sa mémoire, un dernier

hommage de respectueuse admiration. Nous empruntons, pour ce faire, la plume de notre confrère de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (10 janvier 1909); nous ne saurions mieux dire :

M. Fernand Bournon s'en va en pleine force; il venait à peine de passer la cinquantaine. Elève brillant de l'Ecole des Chartes, il s'était surtout appliqué à l'étude de l'histoire du Vieux-Paris. On lui doit une remarquable *Histoire de la Bastille*. Il avait complété et corrigé l'abbé Lebeuf, ce qui témoigne d'une érudition très sure. Il avait dirigé la publication des monographies des communes de la Seine. Il était avec MM. Mareuze et Mazerolle le créateur de la *Correspondance Historique et Archéologique*, qui a publié de si intéressants documents. Enfin il appartenait aux *Débats*, où il donnait des articles presque toujours consacrés à quelque problème d'érudition, qui portaient la marque de son vaste et probe savoir.

Il est mort la plume à la main; sa dernière collaboration à l'*Intermédiaire*, où il sera si regretté, est d'hier.

***

SOCIÉTÉ « LE DOCUMENT »

Il vient de se fonder, à Paris, 17, rue de Sévigné, un groupement scientifique, sur lequel nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs.

Voici la lettre que nous adresse le président de la nouvelle Société :

Paris, le 25 décembre 1909.

A Monsieur le Président de la « Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche ».

MONSIEUR,

Sous le patronage de la Société de l'Ecole des Chartes et avec l'encouragement de leurs anciens Maîtres, un certain nombre d'anciens Elèves diplômés de l'Ecole viennent de se réunir en vue d'une collaboration dont nous vous exposons

l'objet, persuadés que les avantages en seront appréciés par MM. les Membres de la Société à laquelle vous présidez.

Il arrive fréquemment que des érudits, retenus loin des dépôts importants comme les Archives Nationales et les Bibliothèques de Paris, s'adressent, pour leurs recherches, à des copistes en quête d'ouvrage qui souvent sont incapables d'apporter à ce travail les connaissances et aussi la conscience nécessaires.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de la méthode qui nous a été donnée à l'Ecole des Chartes; l'enseignement que nous y avons reçu est un sûr garant des capacités qui nous permettent d'exécuter mieux que personne les travaux de recherche de documents, de critique de textes ou de rédaction que l'on voudra bien nous confier. Les diverses matières de l'enseignement donné à l'Ecole des Chartes (Philologie, Diplomatique, Archéologie, Numismatique, Droit canonique, Blason), trouvent parmi nous des Spécialistes et, au cas où l'on nous demanderait un Archiviste-Paléographe pour un travail à exécuter hors Paris (Recherches, inventaire d'archives, classement de bibliothèque), nous y déléguerons toujours celui de nous qui connaît le mieux l'histoire et, au besoin, la langue de la région où il se rendra.

Un Photographe et un Dessinateur sont attachés à notre Office et sont chargés de faire les reproductions de manuscrits, miniatures, peintures, et le relevé de cartes et plans que l'on peut désirer.

Nous osons espérer que notre qualité et la modération de nos prix ne manqueront pas d'encourager MM. les Membres de votre Société à s'adresser à nous pour les travaux dont ils peuvent avoir besoin ; nous vous serons profondément obligés, Monsieur, de vouloir bien porter notre offre à leur connaissance en leur donnant lecture de cette lettre ou en faisant connaître le contenu dans le prochain numéro du Bulletin de votre Société et nous vous assurons de toute notre reconnaissance pour les encouragements que vous daignerez nous accorder.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression respectueuse de nos sentiments distingués et dévoués.

L. JACOB,
17, rue de Sévigné, PARIS (IVe).



DISTINCTIONS

Deux de nos membres titulaires viennent d'être l'objet d'une flatteuse distinction. *L'Académie royale de Belgique* a élu membres Correspondants étrangers M. Robert Triger, président, et M. le Marquis de Beauchesne, vice-président de la *Société Achéologique du Maine.*

Nons nous faisons un réel plaisir de signaler à nos lecteurs ce juste hommage rendu à la science des deux archéologues manceaux et nous prions, en même temps, nos excellents confrères de vouloir bien agréer l'expression sincère de nos respectueuses félicitations. P. C.



BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES LIVRES

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes ; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé, (Sarthe).

Comte Charles de Beaumont. — *La maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont.* In-4° 503 p. avec 22 planches hors texte et 73 dans le texte.

Ce nouvel ouvrage de notre savant collaborateur intéresse au plus haut point la Vallée du Loir, puisque la famille de Beaumont tire son nom de la terre de *Beaumont la Ronce*, commune d'Indre-et-Loire, dans le canton de Neuillé-Pont-Pierre, et que depuis 1397, depuis Guillaume Bonnin (1397-1446), seigneur des Grands-Châteliers, et depuis Pierre Bonnin, premier seigneur connu de la Bonninière (1450-1494), on trouve des membres alliés à toutes les familles de l'Anjou, du Maine, du Vendômois et de la Touraine.

L'auteur dédie son livre « à la mémoire du marquis Léopold de Beaumont (1821-1904) ». « Son autorité ferme et bienveillante, dit-il, s'est étendue sans conteste pendant de si longues années sur tous les membres de notre nombreuse famille, l'esprit d'union et de solidarité a toujours été si puissant parmi nous, il nous a sans cesse tellement rapprochés les uns des autres, malgré notre grand nombre et notre dispersion, qu'on a pu nous comparer, parfois, à un clan écossais, ralliant à son chef dans les grandes circonstances de la vie. »

Si M. le marquis Léopold de Beaumont a maintenu l'union dans sa famille, c'est qu'il a su resserrer entre eux les nom-

breux membres de cette famille par les liens de la plus solide affection. Cet amour du nom et de la famille, M. le comte Charles de Beaumont le manifeste lui-même dans son travail : c'est vraiment avec le cœur, soutenu et dirigé par une science historique incontestable, qu'il a pu mener à bonne fin ce *Livre de Raison*. *Livre de Raison,* en effet, « où chacun peut retrouver sa parenté, où chacun peut montrer à ses enfants, dans un temps où de semblables exemples sont bons à imiter, la puissance de la solidarité familiale jointe aux grands principes de vertu, d'honneur et de patriotisme ».

Cet esprit de famille, pourtant, n'exclut pas l'esprit scientifique, l'auteur le sait mieux que quiconque ; c'est pourquoi il appuie cette généalogie de tous les documents connus, de tous ceux apportés par les membres de la famille de Beaumont.

Dans l'*Introduction* sont groupés tous les renseignements généraux relatifs soit aux armoiries de la famille de Beaumont *(d'argent à la fleur de lis de gueules)*, soit aux personnages du nom de Bonnin, qui n'ont pu être rattachés aux de Beaumont par aucun lien.

Vient ensuite la généalogie proprement dite avec filiation directe depuis 1397 jusqu'à nos jours. Le premier marquis de Beaumont fut Jean-Baptiste-Claude Bonnin de la Bonninière. (Lettres patentes d'août 1597). Son grand-père, Claude de la B. (1643-1707), était devenu seigneur de Beaumont la Ronce, en 1696.

On sait que la terre de Beaumont la Ronce avait été un patrimoine des Ronsard, dont l'un, Philippe, appelé *Phelipot le Gaillard*, par son cousin le poète, avait épousé en premières noces Agathe du Mesnil, et, en secondes noces, Guyonne de la Bonninière (29 juillet 1555). De sa première femme, nous dit M. de Beaumont, Philippe eut deux fils et une fille, Jehan, l'aîné des fils, fut décapité à Orléans, en 1574, pour avoir assassiné sa cousine Madeleine de Monceaux, au manoir de la Denisière ; Baptiste, le cadet, fut condamné à mort par contumace pour le même crime (Cf. *Annales Fléchoises,* I-120-123, art. de André Hallays. Voir également le présent volume des *Annales* X-55). De Guyonne de la Bonninière, Philippe eut Jehan et Charlotte.

Une remarque en passant : M. de Beaumont n'adopte pas une orthographe uniforme pour le mot *Ronsard* et c'est fâcheux ; je crois qu'il eût bien fait de garder l'orthographe de *Ronsard,* admise aujourd'hui, comme autrefois par le

poète lui-même. (Cf. *Annales Fléchoises*, *La Genèse du nom de Ronsard,* par M. P. Laumonier. I-251.)

Le deuxième marquis de Beaumont, Anne-Claude, eut de sa femme, Marguerite Le Pelerin de Gauville, huit garçons et cinq filles. M. Charles de Beaumont donne la descendance de chacun des garçons et ces généalogies sont remplies des détails les plus intéressants. On y voit que le nom de Beaumont fut partout où la France réclamait des dévouements éclairés ; au XIX[e] siècle comme aux siècles précédents, la famille versa généreusement son sang pour la patrie.

André, l'aîné des fils de Anne-Claude, fut chambellan de l'impératrice Joséphine. M. de Beaumont croit que c'est lui qui fut le héros de l'épisode mis à la scène par Sardou dans *Madame Sans-Gêne*. L'épisode est trop joli pour que nous ne le rappelions pas à nos lecteurs, tel que le rapporte M[me] Ducrest : « L'Impératrice nous parlait de l'ennui qui la dévorait aux Tuileries et du plaisir qu'elle éprouvait lorsque quelque chose interrompait le fatigant cérémonial qu'il fallait y observer. A ce sujet elle nous conta quelques anecdotes sur la maréchale Lefebvre, dont tout le monde sait que l'éducation avait été plus que négligée. Un soir qu'il y avait cercle, elle arrive couverte de diamants, de perles, de plumes, de fleurs, d'argent, d'or, etc., car elle voulait avoir *de tout sur elle,* disait-elle. M. de Beaumont, chambellan de service, annonça : M[me] la maréchale Lefebvre.

« L'Empereur vint au-devant d'elle et lui dit : Bonjour madame la Maréchale, *duchesse de Dantzig* (titre que M. de Beaumont avait oublié). Elle se retourna précipitamment du côté de ce dernier, en riant, et lui cria à tue tête : *Ah! ça te la coupe, cadet!* Que l'on juge de l'hilarité générale et de l'embarras mortel de M. de Beaumont, qui avait le plus grand usage du monde, et un sérieux qu'il croyait nécessaire à la dignité de sa charge. »

André de B. eut six enfants dont deux, Théodore et Léon, ont encore aujourd'hui des descendants : M. le comte Charles de Beaumont, auteur de la présente généalogie, est le petit-fils de Léon de B.

Le second frère d'André, Marc-Antoine, fut le célèbre général de Beaumont, créé sénateur et comte de l'Empire, en 1807.

Mais nous dépasserions les limites permises à cette bibliographie si nous voulions citer tous les noms. Contentons-nous de dire que le Collège de La Flèche, tant au XVIII[e] qu'au XIX[e] siècle, eut plusieurs élèves de la famille de Beaumont.

Cette généalogie, si importante et si exacte, a cet avantage exceptionnel qu'elle ne s'occupe pas seulement de la descendance mâle, mais encore de la descendance de toutes les branches féminines, suivant ainsi le nom de Beaumont dans ses alliances avec les noms les plus illustres.

En outre, l'auteur n'avance rien qu'il ne prouve, aussi son livre est-il, pour une bonne partie, rempli de nombreuses preuves venant à l'appui de la généalogie.

Ce n'est pas tout encore : dans une bibliographie fort complète, il nous présente la liste des ouvrages qui parlent de la famille et des ouvrages écrits par ses différents membres. Enfin, une table onomastique parfaite complète ce superbe ouvrage que la science de la documentation et l'importance de la famille suffiraient déjà à mettre hors pair, mais que l'aspect du livre, son impression et surtout sa magnifique illustration rendent encore plus précieux et plus digne de tous les éloges. P. C.

J. Condamin. — *M. Albert de Lapparent, sécrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à l'Institut Catholique de Paris* (1838-1908), article nécrologique paru dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon.*

— *Les Cadets de Forez.* Allegro militaire.

Ce morceau a été imposé pour l'épreuve de « Lecture à vue » au grand concours international de musique tenu à Roanne, les 15 et 16 août 1908, sous la présidence du maître Forézien, M. Jules Massenet, de l'Institut. Notre éminent collaborateur accompagne ce morceau d'une très intéressante note sur les armes de la ville de Roanne. Jusqu'au déclin du XVIIIe siècle, cette ville eut pour devise : *Sylvis increscit et undis,* devise changée depuis en la suivante : *Crescam et lucebo.*

René Chassin du Guerny. — *Etudes historiques sur l'organisation de la seigneurie de Quintin.* In-8° 145 p. et appendice, Rennes, Edoneur, 1904.

— *Une famille flamande protestante à Quintin, au XVIIe siècle.* Broch. 38 p. Extr. de la *Revue de Bretagne.*

— *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : Saint-Servan, Dinan, Guipry, etc.* Brochures, Rennes, Plihon et Hommay, 1908.

La seigneurie de Quintin nous intéresse d'abord parce qu'elle relevait de la baronnie d'Avaugour, et qu'il y eût, à ce sujet, un procès qui dura plus d'un siècle et se termina,

en 1637, en faveur de Claude de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, mari de Catherine Fouquet, fille de Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne. La seigneurie de Quintin nous intéresse encore parce qu'elle appartint aux de Durfort de Lorges, puis aux ducs de Choiseul-Praslin, seigneurs de La Flèche.

— La famille flamande protestante dont il s'agit dans la deuxième brochure, est celle des Uzille, seigneurs du Coing, paroisse du Quesnoy, près de Lille. En 1505, Philippe Uzille fait aveu de sa terre du Coing à Mgr le comte de Vendôme.

— M. du Guerny continue l'œuvre commencée par M. l'abbé Jallobert, en publiant l'inventaire des Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Les familles y sont rangées par ordre alphabétique, et l'ensemble de ces fascicules semestriels constitue un dictionnaire indispensable aux historiens et aux généalogistes. Il serait à souhaiter de voir partout surgir de semblables travaux. P. C.

Dr G. de Closmadeuc. — *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence (1727-1724). Archives de Bretagne*, Rennes, Simon, in-4° 241 p.

Le député dont il s'agit dans ce journal est M. de Jacquelot de Boisrouvray.

Frédéric Lachèvre. — *Poètes et goinfres du XVIIe siècle. La chronique des chapons et des gelinottes du Mans d'Etienne Martin de Pinchesne* publiée sur le manuscrit original de la Bibliothèque nationale. Frontispice à l'eau forte, gravé par H. Manesse. Paris, Henri Leclerc, 1907. In-8 de LXXII-266 pages. Tiré a 301 exemplaires.

Chapons du Maine et poulardes de La Flèche ont une égale renommée, et il nous semble impossible de ne les pas réunir en un même souvenir. Cette étroite parenté nous fait un devoir de signaler l'élégant et consciencieux volume que M. F. Lachèvre vient de consacrer aux œuvres inédites d'Etienne Martin de Pinchesne.

Toute une époque renaît, brillante autant qu'épicurienne, où évoluent les premiers maîtres de l'Académie, hommes de roture, disait-on, mais aussi et surtout d'esprit. Pierre Costar, le pourvoyeur manceau, archidiacre et joyeux viveur, les frères Fréart de Chantelou, les Mécène des lettres et des arts dans le Maine, Charles Rosteau, Paul Scarron le spirituel cul-de-jatte, Ménage, la Mesnardière, et d'autres encore vantent, en un concert unanime, les chapons du Maine.

Dignes, dit-on, nourris en bonne grange.
D'estre envoyez jusqu'en païs estrange
Estant partout chapons de bon debit.

Les uns, attablés chez Colletet, ou chez Pinchesne font « chère à ravir » et s'en vont

Seuls et replets comme des grives
Par des chemins asses glissans
Faisant en pastures naifves
Rire tant soit peu les passans

D'autres, moins privilégiés, parce que provinciaux, se délectent, par contre, des joyeux récits que leur envoie l'excellent maître des cuisines du Roi, qu'est Pinchesne.

Certes, c'est là une littérature toute spéciale, mais, s'il suffit d'un tableau exact et intéressant pour retenir le nom d'un poète ou d'un écrivain, Pinchesne ne sera pas oublié; le récit des pantagruéliques repas où furent mangés à la gloire de Costar les chapons et les gélinottes du Mans par des académiciens, des épicuriens, roturiers et grands seigneurs, est un des plus curieux morceaux de la littérature gastronomique de notre pays. Vraiment, M. Lachèvre fut chanceux quand il découvrit le manuscrit de Martin de Pinchesne. Grâce à lui

Le temps qui mange toute chose

sera loin de ronger le bon renom de celui

Que l'amour seul de la marmite
Rendit fameux par l'Univers.

Que n'avons-nous un tel chantre et de telles œuvres pour nos poulardes fléchoises? L. C.

Albert Mousset. — *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue* (1583-1590). *Pierre de Ségusson.* In-8° 105 p. Paris, Champion, 1908.

M. Albert Mousset, archiviste paléographe, nous présente la thèse soutenue par lui à la Sorbonne, le 29 janvier 1908. Cette étude, parue déjà dans la *Revue Historique et archéologique du Maine*, est précédée d'une préface de M. le marquis de Beauchesne, qui nous avoue, trop modestement, avoir eu jadis la pensée de faire la biographie du « sieur de Longlée »: la plume de notre savant confrère était également experte pour traiter dignement un pareil sujet. Il a par ailleurs très confraternellement communiqué à M. Mousset tous documents et références qu'il possédait.

Pierre de Ségusson était sieur de Longlée-Renault, à Asnières. Son manoir s'élevait sur les bords de la Vaigne, à quelques cents mètres du château actuel de Moulin-Vieux, « dans la partie du parc qui porte le nom d'Isle d'Amour ». Il ne reste plus aujourd'hui de ce manoir « qu'un pan de mur, un vieux pont à plusieurs arches traversant une douve à demi comblée, et surtout une fuye très bien conservée, paraissant dater du XVI[e] siècle, qui achève d'en déterminer l'emplacement ». Il nous souvient avec plaisir d'avoir souvent promené nos pas dans ces lieux, en compagnie des aimables châtelains de Moulin-Vieux, et le charme présent du site pittoresque si bien sauvegardé par M. de Lorière est encore augmenté par l'évocation du glorieux passé des Longlée-Renault.

Pierre de Ségusson fut un diplomate trop longtemps méconnu, mais M. Mousset lui rend la place qu'il mérite. Secrétaire de Saint-Goard à l'ambassade de Madrid, dès 1572, il fut lui-même résident de France à Madrid, à partir du 20 décembre 1582. Son ambassade comprend diverses périodes marquées par des évènements importants. A son arrivée à Madrid, en 1583, Longlée trouve une situation excessivement tendue entre la France et l'Espagne; c'était en effet le temps de l'occupation de Saluces par d'Ayamonte, celle de Cambrai par le duc d'Anjou, etc. Il faut lire en M. Mousset les agissements du duc d'Anjou entre Philippe II et Henri III, et au milieu de tout ce mouvement nous apparaît l'habile diplomate qu'est Longlée.

De 1586 à 1589 il eut fort à faire encore à Madrid où se préparait la fameuse Armada. A la mort d'Henri III, il fut continué en son ambassade par Henri IV, jusqu'en avril 1590. Il demanda pour le roi la main de l'infante Isabelle, mais cette demande ne fut point agréée, pas plus qu'elle ne le fut, en 1593, quand La Varenne la renouvela.

M. Mousset termine sa savante étude par un inventaire détaillé de la correspondance diplomatique de Longlée et des sources où l'on peut trouver des documents le concernant.

P. C.

Lepeltier (Chanoine A.) — *Le pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne au diocèse du Mans, par le R. P. dom Piolin*, 9[e] édition. Le Mans, A. Bienaimé, 1906, in-12 de XII-277 p.

Nos pèlerinages manceaux n'ont point jusqu'ici manqué d'historiens; et voici que celui de Notre-Dame-du-Chêne, à Vion, le plus ancien et le plus fréquenté de tous en rencon-

tre un nouveau dans la personne du vénéré supérieur des chapelains de la Basilique. Son ouvrage est une réédition du savant opuscule de Dom Piolin, devenu rare, réédition qui surpasse la première, tant par les renseignements nouveaux qu'elle apporte que par l'histoire contemporaine de N.-D.-du-Chêne qu'elle retrace tout au long. A la fois historique et édifiant, ce récit fera connaître « aux clients de cette auguste Patronne ce qu'elle était autrefois pour leurs pères, ce qu'elle est encore tous les jours pour eux-mêmes, et leur fera voir que les obstacles des évènements et des siècles n'arrêtent pas le cours de ses bienfaits », selon les paroles de Mgr du Mans. L. C.

Martellière (Jean). — *Précis de la formation de la ville de Vendôme.* Vendôme, Impr. C. Launay, 1908, in-8° de 36 p.

M. Martellière prétend, non sans quelque raison, il faut l'avouer, que l'histoire d'une ville ne consiste pas uniquement dans la biographie de ses seigneurs et de ses prêtres, mais dans le développement successif de chacun de ses quartiers où vivait aussi tout un peuple qui est le vrai fondateur. Partant de ce principe, l'auteur nous retrace le passé de Vendôme, son passé préhistorique d'abord où s'établissent Celtes et Gaulois, bientôt supplantés par les Romains. Nous assistons là à la formation de l'oppidum du bourg de Vendôme et c'est l'occasion pour l'auteur d'étudier l'étymologie de ce nom et de conclure que Vendôme est synonyme de *trèfle blanc.* Le passé historique s'étend des Carolingiens à nos jours et étudie la création et l'embellissement de chacun des quartiers et des églises de la ville. La brochure de M. Martellière sera peut-être discutée; on devra toujours en faire état, car elle est basée sur les documents. L. C.

Pouillé de l'ancien diocèse de Séez, *rédigé en 1763 par Jacques Savary et publié par les soins de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.* II *Doyennés d'Alençon et de la Marche.* Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1908, in-8° de 226 p.

Le *Pouillé* de chaque diocèse est comme une mine où les chercheurs trouvent toujours à puiser quelques renseignements. Bien que n'intéressant pas directement nos contrées, celui que publie la *Société de l'Orne* renferme bien des noms qui touchent à notre diocèse; il rappelle les nombreux liens qui rattachaient au diocèse de Séez les religieux de Perseigne. Notons aussi que l'Abbesse du Pré avait des dîmes à

Valframbert (p. 62). Il serait à souhaiter qu'œuvre semblable soit entreprise pour le diocèse du Mans.

Premoli Orazio. — *S. Alessandro Sauli. Note e Documenti.* In-8° 140 p. Milano, Cogliati, 1905.

— *Da un Carteggio inedito fra due Santi Prelati.* Br. 84 p. Extr. de la *Rivista di Scienze Storiche, Fasc. I, Anno V.* Pavie, Rossetti, 1908.

Nous devons à l'auteur de signaler les ouvrages qu'il a bien voulu nous offrir en hommage. Mais nous nous faisons encore un plaisir de les faire connaître comme des modèles du genre. Le premier qui forme une biographie excellente, précise et documentée, est suivi d'une bibliographie « Saulienne » absolument complète : d'abord, les ouvrages de saint Alexandre Sauli, puis tout ce qui a été écrit sur lui.

Le second travail, publié dans la *Revue des Sciences Historiques,* nous donne une très intéressante correspondance sur celui qui fut l'évêque et l'apôtre de la Corse. P. C.

Rougé (Jacques). — *Agnès Sorel et les légendes lochoises.* Extrait de la *Revue du Berry,* février 1908. Paris, libr. hist. des Provinces, 1908, in-8° de 4 p.

Ces pages fixent les légendes dont l'imagination populaire a entouré la maîtresse de Charles VII, et surtout la « Tour de la Belle Agnès » qui conserve ses cendres et sa tresse blonde....

Chanoine L. Saget. — *Clery. I Archéologie et histoire. II Pèlerinage, faveurs obtenues des rois, des papes, de la Sainte Vierge.* In-16 de 56 p. Orléans, Impr. P. Pigelet et Fils.

Cette gracieuse plaquette que publie M. le Curé de Clery nous retrace tout le passé de la chapelle si chère à Louis XI et qui, collégiale en 1301, devint chapelle royale en 1467 et fut érigée en basilique mineure en 1894. Elle servit de sépulture non seulement à Louis XI mais aussi à de hauts personnages parmi lesquels nous rencontrons Marie d'Harcourt, d'une famille établie au Maine, épouse du bâtard d'Orléans.

Triger (Robert). — *Lourdes,* 10 et 11 février 1908. Impressions et souvenirs du Cinquantenaire. Le Mans, Imprim. Monnoyer, 1908, in-8° de 32 p.

Impressions d'un pèlerin, cette brochure donne aussi les impressions d'un « observateur impartial, mûri par l'accom-

plissement de tous ses devoirs de soldat et de citoyen, par des études sérieuses et de nombreux voyages ». Elle apporte le recit des fètes splendides qui se déroulèrent à Lourdes, à l'occasion du cinquantenaire de l'apparition de la Vierge, et que rehaussa la présence d'un légat du pape et de nombreux évêques. Vivante, parfois humoristique, mais d'un humour de bon aloi, cette narration nous transporte complètement aux pieds de la Grotte et c'est à regret qu'on s'en sépare tant on espérait la voir se continuer toujours.

— *L'Eglise de Pontlieue.* Souvenirs contemporains. Le Mans. Imprimerie Monnoyer, 1908, in-8° de 36 p.

L'église de Pontlieue n'est certes pas d'un style bien religieux; c'est hélas! le style de toutes les chapelles et églises de l'époque. L'histoire de sa construction n'en demeure pas moins des plus intéressantes. L'Eglise, projetée en 1814, en remplaçait une autre qu'avait sauvée de la ruine la famille Bérard; elle ne fut élevée que grâce à l'activité et au goût de Louise-Adélaïde Vetillard, épouse de René-Charles Bérard. Depuis lors, ses réparations suivirent des phases bien diverses que M. Triger enumère. Cette monographie ornée d'un portrait de madame Bérard, est d'un grand intérêt.

L. C.

R. P. Ubald d'Alençon. — *Notice historique sur le Collège de Bueil, à Angers, fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séez, pour des étudiants en droit (1104-1867).* Alençon, imprimerie Alençonnaise, in-8° de 70 p. Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.*

Par son testament, Grégoire Langlois († 1404) avait demandé qu'un collège fut fondé pour ceux de ses diocésains qui iraient étudier le droit à Angers. En conséquence, les exécuteurs de sa volonté achetèrent, en 1410, la maison de Bueil, située rue de la Roë, alors dite Sauveresse. Les règlements de la nouvelle maison ne parurent qu'en 1424, après maintes difficultés, et donnèrent le droit de nomination dans la nouvelle maison à l'évêque de Séez et à l'archidiacre du Passais. Ces statuts, empreints de la plus grande sagesse, prévoient les moindres détails et veulent, entre autres clauses, que les comptes soient rendus chaque année. Ainsi fut fait : le R. P. Ubald analyse, en effet, les comptes des XVI, XVII et XVIII[e] siècles. Il rélève ensuite la liste des principaux, des chapelains et des boursiers dont les noms intéressent surtout le diocèse de Séez. Parmi ces derniers, Mathieu Cointerel, a droit à une mention spéciale puisqu'il

appartient à notre contrée, étant né à Poillé. Le docte auteur avait réservé aux congressistes de La Flèche la primeur d'un travail sur ce Cardinal fléchois.

Déjà le collège du Mans à Paris avait eu son histoire, voici celle du collège de Séez à Angers. N'est-il pas à souhaiter que tous nos collèges locaux rencontrent un tel historien dont les ouvrages sobres et precis sont toujours marqués au coin de l'érudition la plus sûre? L. C.

Chanoine Urseau. — *Devis et marchés pour la construction d'une chapelle, à Saint-Pierre-de-Chemillé, en 1501*. 6 p. Extr. du *Bulletin Archéologique, 1907*.

— *Le Calvaire de la cathédrale d'Angers. Lettre de David d'Angers à Monseigneur Montault*. 9 p. Extr. des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers, 1907*.

— *Une excursion en Anjou, Serrant, Chalonnes, Rochefort, Béhuard et Savennières*. Lecture faite à la *Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. 16 p. in-8°, Angers, Grassin, 1907.

Nous avons déjà signalé, en septembre-octobre 1907, une étude de notre savant confrère angevin sur les peintures du château de la Sorinière, en Saint-Pierre de Chemillé. Aujourd'hui, M. Urseau nous montre les châtelains de la Sorinière, François de Brie et Marie Pierres, sa femme, faisant relever, en 1501, une chapelle accolée au transept de l'église Saint-Pierre de Chemillé, où ils furent enterrés, eux et tous les membres de leur famille jusqu'à la Révolution. Cette chapelle a été rasée en 1902. L'auteur nous donne trois pièces qui constituent les devis et marchés de ladite chapelle.

Dans la seconde brochure, il s'agit de la jolie chapelle de la cathédrale d'Angers, appelée autrefois chapelle Sainte-Anne et aujourd'hui, chapelle du Christ, parcequ'on y a placé « les trois statues du Christ en croix, de la Vierge et de saint Jean, œuvres de David d'Angers ». M. Urseau publie une lettre (13 avril 1819) à Mgr Montault, évêque d'Angers, qui prouve, contrairement au dire de M. Henry-Jouin, que ce calvaire fut commandé et payé par Mgr Montault lui-même.

M. Urseau sait être parfois un historien plein de verve et d'humour : il nous le prouve dans l'intéressant récit d'une excursion de la Société d'Agriculture, en Anjou. P. C.

Chanoine Ch. Urseau. — *Le Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers.* In-8° 520 p. avec planches, Angers, Germain-Grassin, 1908.

Nous voulons signaler, dès son apparition, cet important travail de notre confrère. C'est une nouvelle contribution, — et non des moindres, — à l'Histoire angevine. Ce cartulaire nous intéresse d'abord, à cause de la personne même de l'auteur, membre correspondant de la Société fléchoise, mais aussi pour l'œuvre elle-même, car elle touche en maintes parties à l'histoire de la région fléchoise.

Du cartulaire noir de Saint-Maurice d'Angers, il ne reste que deux fragments que l'on retrouvera reproduits dans le volume, et c'est à l'aide de ces fragments que M. Urseau essaie de donner une description du recueil disparu.

« Le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers se composait de 139 folios de vélin beau et fort, numérotés en chiffres romains. Les feuillets mesuraient trente-six centimètres de hauteur sur vingt-six de largeur... Au premier feuillet étaient écrits ces mots, d'après Toussaint Grille : *Exemplar præcepti Caroli regis de ecclesia Sancti Stephani et immunitate rerum ipsius sub Mauriolo episcopo.* »

Ce cartulaire comprenait 241 chartes, que M. Urseau a dû rechercher de tous côtés, en original ou en copie, et qui vont de 770 à 1162. M. Urseau nous indique toutes les sources des chartes retrouvées et elles sont nombreuses. Il nous rappelle aussi, dans sa savante introduction, tout l'intérêt que présente le Cartulaire et les renseignements historiques qu'il fournit. Il nous donne ensuite la liste des évêques d'Angers et des dignitaires du chapitre de la cathédrale, liste bien précieuse pour cette époque (770-1175) si difficile à connaître, et pour l'établissement de laquelle il a fallu toute la science de notre confrère. Il relève, au passage, certaines erreurs de précédents historiens.

Parmi toutes les chartes, nous en retrouvons beaucoup qui ont trait à l'histoire de notre région. Plusieurs, en particulier, ont pour objet l'église de Crosmières, que Païen Luneau, Philippe et Geoffroi des Aulnais ont donnée aux évêques d'Angers. Païen Luneau, qui fut, à La Flèche, le propriétaire du pré Luneau, au XIIe siècle, était le beau-père de Philippe de Bazouges. L'un de ces donateurs, Geoffroy, reprit bientôt tout ou partie de ce qu'il avait donné, et s'empara d'une dîme appartenant au curé de Crosmières (charte CCVIII) : cela lui valut d'être appelé à La Flèche pour s'entendre condamner à restitution complète.

Dans d'autres documents, il est question de Bazouges, Cré, La Fontaine-Saint-Martin, Arthezé, Le Bailleul, Bousse, Durtal, etc. Nous ne pouvons tout citer dans ce compte rendu forcément restreint.

En félicitant M. Urseau de son œuvre, nous devons y joindre de sincères remerciements, car il vient de faire pleine et définitive lumière sur une partie encore peu connue de l'histoire angevine; il l'a fait avec son talent habituel et la science éprouvée qu'on lui connaît, c'est dire que le *Cartulaire Noir* est un livre de tout premier ordre, qui doit trouver place dans toute bibliothèque d'histoire et d'archéologie. P. C.

F. Uzureau. — *Les eaux minérales en Maine-et-Loire au début du XIXe siècle.* Extrait du *Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1906. Paris, Imprimerie Nationale, 1907, in-8° de 8 p.

— *La séparation des Eglises et de l'Etat dans un grand diocèse* (1800-1802). Extr. de la *Revue des Sciences Ecclésiastiques*, Arras, Paris, Sueur-Charruey, in-8° de 28 p.

— *Le Présidial d'Angers. Les dernières « Rentrées publiques » avant la Révolution.* Extr. des *Mémoires de la Soc. Nat. d'Agricult., Sciences et Arts d'Angers*, 1907. In-8° de 22 p.

— *Les Divisions administratives de la Province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire*. Extr. des mêmes *Mémoires*, 1907. In-8° de 61 p.

— *Une page de l'Histoire Littéraire de l'Anjou.* Extr. des mêmes *Mémoires*, 1907. In-8° de 57 p.

— *Les Chouans dans le Craonnais 1794-96.* Extr. des mêmes *Mémoires.* In-8° de 54 p.

— *Andegaviana* (7e série). Paris, Picard; Angers, Siraudeau, 1908. In-8° de 548 p.

Dans ces brochures que notre infatigable et docte confrère de l'*Anjou Historique* nous envoie, nous glanerons ce qui intéresse notre contrée fléchoise. Pendant la Révolution, M. Meilloc administre le diocèse d'Angers, et nous le voyons nommer aux cures des archiprêtrés de La Flèche et du Lude des desservants provisoires, imiter pour ainsi dire MM. Paillé et Duperrier, du Mans, qui, à peu près à la même date, pourvoyaient de prêtres fidèles, au nom de Mgr de Gonssans, les postes occupés par des constitutionnels ou vacants par suite de l'émigration ou de la déportation de leurs pasteurs. — Ailleurs, nous apprenons dans quelle

division administrative se rangeaient ces archiprêtrés et ce que fut leur sort pendant les troubles de la Révolution. — Ici, l'auteur donne des notes curieuses sur certaines notoriétés littéraires de notre pays : Lazare et Antoine de Baïf, René Chopin, du Bailleul, Guillaume de Lesrat, de Villiers-Charlemagne (Mayenne), Pierre Leloyer, de La Flèche, Pierre Amys duPonceau,Gilles Menage. — Le Présidial d'Angers, on le sait, perdit de son étendue par la création des présidiaux de La Flèche (1595) et de Château-Gontier (1639). — Quant aux *Andegaviana*, recueil où chaque année M. Uzureau réunit tout ce qui a paru, sous sa signature, dans l'*Anjou Historique,* ce sont autant de travaux pleins de variété et d'intérêt; tout au plus, peut-on leur reprocher de n'être point assez approfondis, ni assez étendus. Malgré le décousu apparent qu'ils décèlent, ces travaux dénotent une grande érudition et un ardent amour du passé, et cela seul suffirait à les louer.

L. C.

H. Tournoüer et G. Gobillot. — *Excursion Archéologique dans le Maine et le pays d'Alençon.* In-8° 140 p. Extr. du *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orne.*

En septembre-octobre 1907, nous parlions à nos lecteurs de ces excursions de la *Société Archéologique de l'Orne*, excursions auxquelles nos aimables confrères Ornais avaient invité leurs confrères des deux *Sociétés du Maine et de La Flèche.* Aujourd'hui nous leur présentons le récit complet de ces excursions. S'il est agréable de les accomplir à la suite et sous l'habile direction du président, M. Tournoüer, on éprouve un nouveau plaisir à parcourir les mêmes lieux en feuilletant ces pages délicatement écrites et très joliment illustrées. On pérégrine sans fatigue à travers le Mans, puis à Fresnay, à Saint-Léonard-des-Bois et enfin à Alençon. En un mot, récit très documenté, très précis et souvenirs précieux de trois journées excellentes et instructives.

P. C.

Verrier A.-J. et Onillon R. — *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou.* 2 vol. in-8° 530-590 p. à 2 colonnes. Angers, Germain et Grassin, 1908.

Le pays fléchois est toujours quelque peu angevin : nous pouvons donc signaler cet important *Glossaire* à nos lecteurs qui y trouveront de forts précieux renseignements. Cette œuvre de longue haleine dénote une érudition approfondie

et pour l'avoir menée à si bonne fin, les auteurs méritent les plus grands éloges. De plus compétents sauront faire ressortir, mieux que nous, toute la valeur étymologique de ce glossaire, nous pouvons dire cependant, qu'en le lisant, nous avons retrouvé beaucoup d'expressions du Maine, du Perche et même du Blaisois. Au deuxième volume, après la fin du *glossaire*, les auteurs donnent dans une deuxième partie, les contes, récits, merveilles, nouvelles, dialogues en patois, et dans une troisième partie tout le *Folk-Lore,* chansons, coutumes, costumes, croyances, superstitions, cultures, dictons, jeux, légendes, remèdes populaires, sorciers, proverbes, etc. P. C.

A TRAVERS LES REVUES

L'ANJOU HISTORIQUE. — JANVIER-FÉVRIER 1908. — *La rentrée des émigrés angevins.*

Au nombre des 144 émigrés rentrés en vertu de l'arrêté du 20 octobre 1800, mentionnons : Christophe Frison-Lamotte, de Sablé, Charlotte du Bois de Maquillé, plusieurs membres de la famille Pays du Vau et de Lathan, Louise Fontaine veuve Morant, Jacques-Simon Le Gouz de Vaux, Marie-Anne des Escotais, Alexandre Hardouin de la Girouardière, des membres des familles d'Andigné, de Broc, de Vibraye, de Savonnières.

MARS-AVRIL. — *Les Religieuses d'Angers et le Serment de liberté-égalité.*

Prêtèrent ce serment : les sœurs Turpin (26 déc. 1793) du Buron; Fétu, Vasselier (9 févr. 1794), de Saint-Joseph de La Flèche; Godineau, Leroy (27 nov. 1793), des Pénitentes de La Flèche; Delaville (8 janvier 1794) de la Visitation de La Flèche. Furent déportées, le 22 avril 1794, pour ne l'avoir point prêté, les sœurs Françoise et Marguerite Richou, des hospitalières de Craon, Fremond et Perraud, de N.-D. de La Flèche. Demeurèrent en prison, à Angers, les sœurs Perrine Brouard, ursuline de Château-Gontier, Marguerite-Cécile Mariolle, de la Visitation de La Flèche.

— *Les émigrés rentrés en Maine-et-Loire, 1802-1804.*

Entre autres noms qui, presque tous, intéressent le pays fléchois : Jacques-François Le Noir, prêtre ludois; les fa-

milles Le Gouz, d'Andigné, de Mailly, du Bois de Maquillé, etc.

SEPTEMBRE-OCTOBRE. — *L'Assemblée provinciale d'Anjou* (1787-1790).

Les *Annales* ont donné ailleurs les noms des députés fléchois à ces assemblées (V-pp. 286 sq.) et des questions diverses soumises à la Commission intermédiaire.

— *Trois jeunes filles de Thouars guillotinées à Angers, 1794.*

Arrêtées à la déroute du Mans, les demoiselles Besnardeau et Chaveneau.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE. — *Pourquoi les Angevins revendiquaient l'Election de La Flèche* (1787-1790).

Mémoire conservé aux Archives de Maine-et-Loire, C. 169.

— *Le général baron du Verger* (1784-1874).

Jacques Leroy, né à La Flèche en 1784. Il mourut au château du Verger, à Seiches, 1874, après une vie militaire des mieux remplies. L. C.

ANNALES DE BRETAGNE. – AVRIL-JUILLET-NOVEMBRE 1908.

Henri See. — *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution.*

Suite d'une étude déjà signalée ici, et dont la lecture demeure toujours également instructive et attachante. L'auteur y traite, en différents chapitres, de la capitation et des vingtièmes, des droits d'enregistrement, du franc fief et des devoirs, des prestations et de la milice. Abordant ensuite l'exploitation agricole, il montre la quantité de terres incultes lors de l'enquête de 1737; le tableau en est particulièrement curieux, enfin il nous dépeint tous les procédés de culture, aussi défectueux qu'insuffisants.

G. Mollat. — *Etudes et documents sur l'histoire de Bretagne.*

Dans le 12e document (novembre), M. Mollat nous rappelle qu'une tentative d'échanges fut faite entre l'abbaye de Sainte-Croix, de Quimperlé, et le duc Jean III au sujet de Belle-Isle en mer. Belle-Isle, d'après le duc Jean III, était devenue « un repaire de pirates, de brigands et de malfaiteurs qui s'adonnaient à la course et tuaient les marchands tombés entre leurs mains ». Les abbés de Quimperlé ne pouvaient remédier à cet état de choses et le duc de Bretagne se faisait fort de tout changer si l'abbaye lui abandonnait la propriété de l'île. Le pape fut prié de s'entremettre. Jean XXII, qui se défiait sans doute du duc, ne confia pas l'enquête à

des prélats bretons mais aux évêques *du Mans, de Chartres et d'Angers*, et c'est cette lettre pontificale aux trois évêques précités que publie M. Mollat; elle est datée d'Avignon, 24 septembre 1328. P. C.

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. — T. XXIV-1908, fasc. 78 et 79.

Lucien Bezard. — *Itinéraire de Guy de Laval en Autriche et en Hongrie.*

A. Grosse-Dupéron. — *Tableau de la Province du Maine (1762-1766): Evêché du Mans.*

A. Alleaume. — *Note sur le château du Rocher (Mézangers).*

C'est dans ce château qu'apparaît quelquefois la *Dame Verte,* qui d'après l'Abbé Angot, ne serait autre que Eléonore-Renée de Bouillé, la trop célèbre duchesse du Lude, qui vendit le Rocher aux Roquelaure.

E. Laurain. — *L'Emeute du 3 Août 1790, à Laval.*

Le savant archiviste de la Mayenne, infatigable chercheur, publie une suite de documents officiels sur les séditions qui eurent lieu, en 1790, à propos de grains. On voit que le peuple de Sablé empêcha, pendant deux jours, les marchands d'emporter les grains qu'ils avaient achetés. P. C.

BULLETIN MONUMENTAL. — 1908. — Fasc. 1-2.

E. Lefèvre-Pontalis. — *Le tracé du Chœur de la Cathédrale du Mans.*

Etude publiée dans le compte rendu du Congrès Fléchois.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. — JANVIER-MARS 1908.

Louis Calendini. — *Notes éparses sur la Touraine, provenant des archives notariales du Lude.*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDOMOIS.

4e TRIMESTRE 1907.

G. Bonhoure. — *Une lette autographe de Victor Hugo à propos de la statue de Ronsard.*

1er ET 2me TRIMESTRE 1908.

J. Martellière. — *Précis de la formation de Vendôme.*

G. Renault. — *Notes sur une fouille dans la plaine d'Arènes.*

3me TRIMESTRE 1908.

G. Renault. — *Note sur une station néolithique campignienne aux Ruisselets, près Sougé.*

4me TRIMESTRE 1908.

R. de Saint-Venant. — *Les vieux titres de la paroisse des Roches.*

L'auteur y publie une curieuse pièce sur la pêche dans la rivière du Loir, dans toute l'étendue de la seigneurie des Roches.

G. Renault. — *Les Pierres-aux-Fées. Le coteau du Gué et la Fontaine Auduée.*

Notre savant sociétaire vendômois est un inlassable remueur de terre.... et de pierres, puisqu'il s'agit ici d'un *groupe de grosses pierres* sises sur la rive gauche du Loir, derrière le moulin de Villefrovert, et en face du bourg de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Ces grosses pierres, au nombre de six, sont connues sous le nom de *Pierres-aux-Fées ;* l'une d'elles était *le lit,* une autre *la table*, une autre *le siège, etc.*

Très intéressante dissertation sur la Fontaine-Auduée (près de Lavardin) qui doit s'écrire Fontaine-au-Dué.

P. C.

LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

MARS-AVRIL 1908. — **Eugène Welvert.** — *Lakanal a-t-il été prêtre ?*

Fernand Bournon. — *Documents relatifs à la Bibliothèque du Roi (1777-1791).*

MAI-JUIN. — **Jules Couët.** — *Six lettres de Sainte-Beuve.*

SEPTEMBRE-OCTOBRE. — **Fernand Bournon.** — *Actes d'Etat Civil de personnages célèbres.*

L'ÉCHO LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE (132, avenue Victor-Hugo, Paris).

Marc Langlais. — *Le policier amateur.*

Paul Peltier. — *Le Théâtre à Paris.*

La Rédaction. — *Chronique Provinciale. — La Flèche. Congrès régional.*

Notre Congrès est annoncé dans les termes les plus flatteurs et nos circulaires sont presque entièrement reproduites. Nos sincères remerciements à nos aimables confrères et compatriotes !

LE JARDIN DE LA FRANCE (41-43, rue Denis-Papin, Blois).

NOVEMBRE et DÉCEMBRE 1908. — **Pierre Dufay.** — *Ronsard et le Prieuré de Croixval.*

Notre savant confrère de Blois regrette, avec raison, qu'on ait encore si peu étudié Croix-Val, « qui mériterait plus de renommée par les séjours fréquents que semble y avoir fait le poète Ronsard », et il comble heureusement cette lacune par une étude succinte mais précise et documentée.

Le délicieux flâneur, qu'est André Hallays, avait déjà écrit chez nous, (*Annales Fléchoises,* I-124) et M. Dufay a omis de le citer : « Croix-Val, au crépuscule, m'apparut un vrai séjour de poète. Il est situé non loin de la paroisse de Ternay, à la croisée de deux vallons ; à cette place, la Cendrine, paresseux affluent du Loir, y reçoit un petit ruisseau vif et jazard ».

Dominant ce poétique paysage, s'élève un coteau qui conserve quelques arbres de la forêt de Gastines, dont les bûcherons furent si vehétement invectivés par Ronsard.

Croix-Val, nous dit M. Dufay, fut un prieuré dépendant de l'abbaye de Tiron, et fondé vers 1125, c'est du moins ce qui ressort d'un acte de cette année, où Payen-Nélinan et Hubert Sauvegrain font des libéralités aux moines de « Sancte Magdalene de Crucis-Valle ».

Au XVIe siècle, Amadis Jamyn et Ronsard en furent prieurs, mais à quelle époque y séjourna Ronsard, M. Dufay le précise aujourd'hui. Il est parrain à Croix-Val en 1575 (14 août), en 1583 (13 sept.) : les habitants de Tours l'y viennent trouver en 1576. C'est à Croix-Val qu'il fit son testament le 20 septembre 1585, et c'est là qu'il fut, trois mois durant, torturé par la goutte, pour aller ensuite mourir à Saint-Cosme, le 27 décembre 1585.

Nul ne peut étudier Ronsard sans consulter les savants travaux de nos collaborateurs, M. l'abbé Froger d'abord, qui fut le premier Ronsardisant, et M. Paul Laumonier, de l'Université de Poitiers ; aussi les *Annales Fléchoises*, qui ont publié une partie de ces travaux, sont-elles souvent citées par notre confrère Blésois.

Une question pour terminer : Ne doit-on pas plutôt écrire Croix-Val que Croixval ? Je ne parle pas de l'orthographe officielle actuelle. P. C.

(A suivre)

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

QUELQUES ÉPISODES DE LA VIE FLÉCHOISE

AU XVII[e] SIÈCLE

Mesdames, Messieurs, (1)

La manifestation que nous faisons à La Flèche aujourd'hui, est toute de paix, comme il convient à des archéologues qui vivent, non sans moult profit et contentement, des souvenirs du passé plus que des luttes et discordes du présent : nous recevons nos illustres hôtes dans les sentiments de la plus franche, de la plus pacifique confraternité. Ce faisant, du reste, nous obéissons naturellement au tempérament fléchois qui est tout d'accueil bienveillant, de cordial abord ; mais, pour confirmer ce dire, je désire vivement, d'un désir partagé par tous ceux qui vous reçoivent, que nos congressistes reconnaissent eux-mêmes les qualités fléchoises pendant ces deux journées de vie commune.

Il ne me sied pas, et vous le comprenez, d'amplifier cet éloge. J'ai cru bon, cependant, de l'exquisser tout au moins, afin de me faire pardonner les lignes qui vont suivre : c'est une commune habitude, avant de dire du mal de quelqu'un, de le couvrir de fleurs.

Les Fléchois ne furent pas toujours des pacifistes ; il y eut même un temps où la discorde, maîtresse souveraine de ce joli coin du Val du Loir, changea

(1) Je rappelle aux lecteurs des *Annales Fléchoises* que ce travail fut écrit à l'occasion de la séance solennelle du Congrès Fléchois, 1er juin 1908, à la mairie de La Flèche.

nos compatriotes en citoyens inhospitaliers et en batailleurs intraitables. Le XVIIe siècle tout entier a retenti de leurs discordes, et la Cour elle-même jasa longtemps, mais pour s'en gausser, de leurs luttes épiques.

***

De la première tempête qui bouleversa les cœurs et transforma les esprits, je ne parlerai que pour mémoire, car le fait n'est pas absolument prouvé, et aussi pour faire amende honorable au nom des délinquants, — si tant est qu'ils aient failli, — tous membres du clergé fléchois ; vous voudrez bien leur octroyer amnistie entière, les faits datant de trois siècles.

Il s'agissait de recevoir, avec toute la solennité possible, un hôte illustre, le cœur de Henri-le-Grand, pour l'aller déposer dans la chapelle de son collège. C'était le 4 juin 1610. Les jésuites prétendaient recevoir le précieux dépôt à la porte du Mans des mains de M. le duc de Montbazon, qui l'apportait de Paris, et l'emmener directement au Collège ; d'autre part, le clergé de Saint-Thomas réclamait l'honneur de le recevoir en son Eglise, pour, *corde præsente*, célébrer un service solennel.

On en référa au gouverneur de la ville, à Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, favori du royal défunt : gain de cause fut donné par lui au clergé de Saint-Thomas; le cortège suivit la rue du Château, la rue Mançaise ou Grande-Rue, la place du Pilori, aujourd'hui la place Henri IV.

Furieux, — ils devaient avoir d'autres raisons, — les bons Pères refusent de marcher aux côtés des séculiers fléchois et, pour expliquer sa conduite, le recteur du Collège, P. Etienne Charlet, dit tout haut au curé de Saint-Thomas (1) :

(1) François Le Sourd, tout probablement.

« *Bos non arat cum asino.* Un bœuf ne laboure pas avec un âne. »

Homme d'esprit et d'à propos, le curé répliqua :

« Je pourrais vous répondre en latin, mais je veux affirmer publiquement et faire savoir à tout le monde qu'un âne comme moi vaut mieux qu'un bœuf écorné comme vous. » Depuis la tentative de Jean Châtel sur Henri IV, la barrette des jésuites n'avait plus que trois cornes au lieu de quatre, d'où cette allusion du curé de Saint-Thomas.

Cet incident fut de tout temps démenti par les Pères qui le disent inventé par des « faiseurs d'anecdotes », mais c'est le cas de répéter avec le proverbe italien : « Se non e vero, e bene trovato. »

***

Si la légende s'est mêlée au récit de cette première cérémonie funèbre, on n'en peut dire autant de la deuxième où l'on recevait le cœur de Marie de Médicis, le 12 avril 1643 : le récit des luttes de ce jour entre les jésuites d'une part, les ecclésiastiques fléchois et les autorités de l'autre, n'est contesté par personne.

On vit, en cette circonstance, nous dit l'auteur du *Récit véritable* (1), « des personnes qui tenaient rang se faire remarquer particulièrement, au lieu d'interposer leur prudence et leur autorité pour appaiser le tumulte et empescher les violences ». Messieurs de la Ville, Mairie et Présidial, qui tenaient les cordons du poële, commencent eux-mêmes ledit tumulte, à la porte de la chapelle du Collège : on les y faisait poser trop longtemps, paraît-il. Monsieur le Maire, mécontent, « s'emporta à crier par plusieurs fois qu'il se

(1) *Récit véritable de ce qui s'est passé en la ville et Collège de La Flèche, à la réception du cœur de Marie de Médicis, mère du Roy.* — Il fut publié d'ailleurs plusieurs récits de cet incident.

plaindrait au Roy, présentant les poings au visage dudit Recteur. »

De 1643 à 1908, les temps ont bien changé et la courtoise réception que nous fait ce soir Monsieur le Maire de La Flèche, assisté de son Conseil, nous charme à tel point que nous avons peine à nous figurer les animosités même légitimes de son prédécesseur ainsi que la séance de boxe du 12 avril 1643.

Et pourtant c'était bien la bataille : même le maire n'était pas seul à donner dans la bagarre, les graves magistrats entraient en lice pour l'appuyer. De son côté, ne pouvant distribuer des coups, mais ne craignant pas d'en recevoir, le curé de Saint-Thomas profite du désordre produit par la mêlée, pour se glisser sous le poële; il passe, non sans peine, la grande porte de la chapelle et vient « donner le premier de l'eau bénite », ce pendant qu'à la porte on se battait réellement, ou mieux on battait les jésuites. Enfin, tant bien que mal, ou plutôt mal que bien, au milieu de scènes tragi-comiques, la cérémonie funèbre se termina : seule ne finit pas l'animosité suscitée par cet incident.

Nous remarquerons, au passage, l'étrange destinée de ces deux cœurs royaux. Portés à leur dernière demeure par ce cortège épique, qui bataillait plus qu'il ne priait, ils y entrent d'une façon tragique, mais plus tragique encore fut la façon dont ils en sortirent, le 28 septembre 1793. Si l'on ne bataillait ni ne priait dans le cortège révolutionnaire, le spectacle n'en était pas moins sinistre, surtout lorsque sur la place du Pilori s'élevèrent les flammes détruisant les restes du roi qui avait tant aimé sa bonne ville de La Flèche (1).

(1) Les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis furent brûlés par ordre de Thirion, représentant du peuple.

* * *

Pour bien comprendre ces divers incidents, il faut connaître d'autres faits qui se sont passés, d'autres luttes qui se sont soutenues dans l'intervalle de ces deux cérémonies funèbres et qui avaient suscité de profonds désaccords entre les jésuites et certains Fléchois : je veux parler de cet épisode rapporté par tous les historiens fléchois, sous le titre de *Guerre des grenouilles*.

Tantôt, dans notre visite au Prytanée Militaire, vous avez vu les douves qui, venant du boulevard d'Alger où depuis vingt ans elles sont couvertes, traversent le parc pour retourner au Loir : ces douves furent un champ de bataille au XVIIe siècle, et nous allons ensemble, si je ne vous ennuie pas, en explorer les souvenirs.

Le fils du favori de Henri IV, René Ier Fouquet, marquis de la Varenne, gouverneur de La Flèche, qui avait le droit de pêcher dans les fossés de la ville, prétendait avoir également le droit de pêcher dans les douves qui continuaient ces fossés, au parc du Collège. Naturellement, les jésuites s'opposaient à cette prétention, en se disant, de par la volonté formelle d'Henri IV, les propriétaires non seulement de son ancien château transformé en collège, mais encore des jardins et douves qui en dépendaient; à l'appui, ils produisaient leurs titres.

De ces titres, René de la Varenne s'inquiéta fort peu et à son tour développa ses droits de propriété de la façon suivante, (nous ne la recommandons pas aux juristes) : lors des inondations de décembre 1629, tout le poisson des fossés de la ville s'était en allé dans les douves du Collège : en les y pêchant, il ne faisait donc que reprendre son bien ?

On était au 18 mars 1630.

« Sur les deux heures de l'après-midi », Jehan Coudré, pêcheur du Collège, monté sur un bateau, venait, sur l'ordre des Pères, de tendre des filets et

de prendre quelques poissons dans les douves en question. Survint le maître d'hôtel de la Varenne, Urbain Moreau, accompagné de Jacob, archer et cocher dudit marquis. Tous deux « passant à travers la palissade qui sert de closture au jardin du collège, descendent dans le grand fossé qui est entre le logis et ledict jardin ». Moreau, après avoir « prins dans le bateau les trois poissons de Jehan Coudré, les mit dans la mandille de Jacob » et ils s'en allèrent « repassant à travers la palissade ». Les religieux présents ne dirent mot aux ravisseurs « ny ne leur firent aucune chose. »

Une fois sorti du jardin, Moreau voyant deux religieux, les Pères Georges Martin et Jean Singuier, aider Coudré à retirer ses filets, leur cria :

— « Monsieur de la Varenne ne veut pas que peschiez ce poisson » !

— « Ce poisson est à nous, répliquent les jésuites, nous le pescherons ».

« Ledit Moreau commanda alors audit pescheur de venir parler tout incontinent à M. le marquis et y fut ». Le pauvre Coudré, interrogé par M. de la Varenne, « en vertu de quoy il avoit pesché, luy dit que c'estoient les pères jésuites ses maistres qui l'avoient fait pescher ».

— « A l'avenir, dit la Varenne, si vous y peschez derechef, je vous ferai bailler les étrivières. »

La guerre était déclarée, et nous allons en voir se dérouler les différentes phases, épopée d'un nouveau genre, luttes héroï-comiques, racontée déjà par nos historiens fléchois ; après eux, cependant, il reste encore à glaner. Le plus sérieux d'entre eux, le P. de Rochemonteix, dans son *Histoire d'un Collège de Jésuites*, n'a d'ailleurs utilisé que des documents conservés à l'*Arsenal ;* aujourd'hui nous dépouillerons le dossier formé par les jésuites eux-mêmes pour leur servir de plaidoyer, dossier demeuré au Collège après leur

départ et conservé à la bibliothèque du Prytanée.

Dès le 19 mars, au matin, le Recteur du Collège (1), envoie vers le marquis de la Varenne, le P. Christophe Synadon (2), procureur du Collège, et Antoine Rondau, frère coadjuteur, pour lui donner « connaissance de ce que ses gens avoient fait au Collège le jour précédent et représenter les droits dudit Collège ».

Mal accueillis furent les plaignants.

— « J'ay acheté du poisson pour moy et non pour les jésuites, leur dit le marquis, et puisque ce poisson est sorti de mes viviers, je le puys suyvre et prendre partout. »

— « Mais, répond le procureur, le poisson eschappé n'est plus à son maistre, c'est l'advis de M. le lieutenant général. »

— « L'advis de M. le lieutenant général peut être bon, mais non dans le cas présent. En ma qualité de gouverneur de La Flèche j'ay droict sur tous les poissons des fossés de la ville et les puys pescher en quelque endroict qu'ils soyent. »

Le procureur cherche encore à tout concilier et fait cette concession :

— « Croyez bien, Monsieur le marquis, que quelque poisson qui soit aux fossés du Collège, au moindre mot qui en sera dict de vostre part au Père Recteur, il permettra de le faire pescher. »

M. de la Varenne, d'humeur belliqueuse, ne veut rien entendre et fait sortir les plaignants sur ces dernières menaces :

— « Dites au P. Recteur que si je n'ay la justice, j'auray la force : je pescheray aux douves quand ce faire me playra et fays défense aux jésuites d'y prendre le poisson. »

(1) Père Claude Noirel. Cf. de Rochemonteix, *Histoire d'un Collège de Jésuites*, I-211.

(2) Le dossier de l'Arsenal dit que ce fut le Père Cellot, professeur d'Ecriture Sainte qui se rendit à la mairie. Cf. Rochemonteix, I-171.

Cette dernière défense ne pouvait qu'exaspérer le Collège ; je dis à dessein, le Collège, car tout le monde s'y échauffait contre le gouverneur : professeurs, élèves, domestiques étaient grandement émus de ses injustes prétentions, mais on le conçoit, la jeunesse surtout, à l'ordinaire renfermée entre les murs de ses cours, était contente de cette occasion de faire du bruit, de manifester : tels les étudiants du *Boul'Mich*, les 1.200 élèves du Collège conspuaient le gouverneur. Leur surexcitation, factice ou vraie, était telle, que les jésuites avaient peine à les contenir, lorsque, le 6 avril, toujours vers les deux heures de l'après-midi, se présentèrent de nouveau les pêcheurs du marquis de la Varenne. Plus de classes possibles : Maîtres et élèves, — tout le collège enfin, — occupaient le parc et le jardin, en se rangeant de chaque côté des douves, tandis que de l'autre côté de la palissade, sur le boulevard d'Alger actuel, s'avançaient les envoyés du marquis, les uns à pied sur la contrescarpe, les autres sur des bateaux dans les fossés.

Le grand pêcheur était toujours le maître d'hôtel Moreau, avec deux autres, Denys Couallier et son fils. Toutefois, pour cette deuxième expédition, La Varenne l'avait, par prudence, fait accompagner de quinze ou seize « *domestiques* (1), armés d'arquebuses à fusil et à rouet, de carabines et autres armes ».

Un frère cuisinier du Collège, Georges Martin, les aperçut le premier et leur jetta quelques pierres « pour les faire retirer ». Pour ce fait, Fr. Martin fut sur l'heure même « par le Père J.-B. Joubert qui survint repris et comandé de cesser, comme il cessa et le mesme jour en eust pénitence ».

Le Père Claude Pasquier (2), prenant à son tour la parole dit aux envoyés du marquis :

(1) Les jésuites les appellent domestiques dans ce sens qu'ils étaient aux ordres du marquis ; le terme est ironique.

(2) P. Claude Pasquier, fut recteur du Collège de 1652 à 1655.

« Ce jet de pierre n'est point advoué et belle satisfaction en sera donnée à Monsr le Marquis. »

A ces paroles de conciliation ne répondirent que des railleries et des moqueries, et l'envahissement du parc commença. Les sieurs de la Touche Ligron, de la Touche Pousse, Lafleur, Desmarais, Moreau, Jacob, etc., sur l'ordre du sieur de la Pommeraye, premier gentilhomme du gouverneur, entrèrent, avec chacun en main une arquebuse, dans un « petit basteau conduit par Gabriel Dezé et feirent advancer devant eux dans un autre basteau le pescheur nommé Denys Couallier assisté d'un nommé Bourgalet ».

Arrivés dans les fossés du Collège, ils tendent leurs filets, malgré les remontrances des Pères Joubert et Pasquier. La pêche commence, sous la garde des arquebusiers occupant la deuxième barque.

A cette vue, le Père Pasquier ne pouvant se contenir et perdant patience, — on la perdrait à moins, — descend dans un bateau du Collège et, courant sus aux filets, les coupe avec un couteau, aux applaudissements des élèves. Grand émoi dans les barques ennemies et sur la contrescarpe; on arme les arquebuses, « on couche en joue le P. Pasquier, les uns criant : tire, les autres : tue, ou encore : jette dans l'eau, noye-le ».

Les affaires vont se gâter et tourner contre les envahisseurs, si les écoliers s'en mêlent comme ils crient « le vouloir faire ».

La veille, le corps de ville écoutant les doléances des jésuites, leur avait conseillé d'armer les élèves. Dieu merci ! le conseil jugé ni prudent, ni opportun, n'avait pas été suivi, fort heureusement pour les pilleurs de poisson, qui auraient peut-être passé un mauvais quart d'heure.

Un élève est bousculé et frappé; c'est un nommé Le Prestre, fils d'un Conseiller à la Cour et étudiant en philosophie. Il veut empêcher le pêcheur Jacob

de diriger le canon de son arquebuse vers le Père Pasquier ; Jacob « lui présente l'arquebuze tout proche de l'estomac, ce qui, dit le manuscrit jésuite, estoit capable d'esmouvoir ses compagnons et de causer un grand malheur, si les escholiers n'eussent été retenus par le respect des Pères là présents ».

Il n'y eut pas d'autres violences ce jour-là : les pêcheurs se retirèrent sans poisson, avec leurs filets coupés.

Grande fureur du Marquis de la Varenne qui se répand en invectives les plus charmantes contre les jésuites : « Les titres les plus honorables qu'il nous donne d'ordinaire ès-compagnies sont de vendeurs de papiers et écritoires, pédans, gens de néant, Espagnols, tueurs de Roy.... » ; c'est vraiment gentil.

La chanson vient à la rescousse. « Deux frères nommés Bidault, l'un marchand, demeurant près M. le lieutenant Criminel, l'autre apothicaire demeurant près M. Gorgias, ont appris la chanson composée contre le Collège et la font chanter à l'aveugle qui joue de la vielle. Le bruit commun est que cette chanson a esté faite par Bongent, domestique du Marquis, et M. le comte du Lude (1) l'a dit aussy ».

A cette chanson, dont je n'ai pu trouver traces nulle part, les collégiens durent répondre par d'autres chansons : la gent écolière fut, de tous temps très experte en caricatures et en poésies satiriques, mais, là encore, nous avons le regret de constater l'inutilité de nos recherches.

De leur côté, les jésuites ne restaient pas inactifs. Ils envoyaient au roi et à son conseil supplique sur supplique, ayant soin d'y accumuler tous les griefs qu'eux-mêmes et les Fléchois reprochaient au Marquis.

(1) Timoléon de Daillon, fils de François et de Françoise de Schomberg, cf. Dr Candé.

« Mgr René de la Varenne, lit-on dans l'une de ces suppliques, se fait attendre au sermon, comme le Roy, en la paroisse de la ville de La Flesche, ou comme les gentilhommes ès-paroisses de leur village, et fait arrester tout court les prédicateurs lorsqu'il entre en l'église pendant la prédication ».

Les choses ne pouvaient que s'envenimer, on le conçoit.

Le gouverneur, pour soutenir ses prétendus droits, arme ses gens et ceux de la ville qui acceptent de marcher sous ses ordres.

La cité fléchoise est en rumeur, et commence à prendre l'affaire au sérieux : il y a des partisans du Marquis ; il y a des partisans des jésuites, mais comme toujours, il y a des partisans de rien du tout, gens paisibles, Fléchois pacifiques qui, n'osant prendre position pour personne, se terrent en leurs logis ou s'en vont aux champs, pour ne rien voir ni rien entendre. Les blâme qui l'osera !

Le corps de ville tient pour le Collège, mais au Présidial, tout le monde, sauf le procureur du roi et quelques conseillers, approuve le Marquis. Les forces sont disproportionnées et la lutte inégale. En pareille circonstance les modernes citoyens des *United States* n'auraient pas manqué d'engager force paris sur le succès final, donnant à cent contre un la victoire du gouverneur : tout la présageait, en effet.

Peu rassurés, les jésuites s'en vont, dès le 9 avril, au matin, trouver le maire, M. Jouye des Roches (1), qui les reçoit à l'Hôtel de Ville, entouré de ses échevins, MM. Bordeau (2), Rousseau (3), et Le Tendre (4).

(1) Pierre Jouye des Roches.

(2) Pierre Bordeau, conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur Criminel au siège présidial.

(3) Louis Rousseau, conseiller élu en l'Election de La Flèche.

(4) Paul Le Tendre, avocat au présidial.

Aux instances des religieux qui les supplient d'empêcher toutes violences, maire et échevins promettent d'intervenir auprès du gouverneur. Ils tiennent, le jour même, leur promesse et obtiennent du Marquis cette déclaration qu'il ne violenterait personne et que s'il emmenait des gens armés, c'était pour empêcher que ses pêcheurs fussent repoussés pour la troisième fois ; il ajouta que les jésuites ne souffriraient ni tort ni violence.

Rapportées aux jésuites, ces paroles ne les tirèrent point d'inquiétude, ils connaissaient le caractère obstiné du gouverneur, et se tinrent sur leurs gardes. Par prudence, le Collège fut fermé, les classes interrompues. Toute la vie du Collège se transporta sur les douves du parc, la vie de la cité était sur la contrescarpe.

Au soir du 9 avril, toute une armée venait se ranger sur la contrescarpe; j'en copie la description dans le dossier des jésuites :

M. LE Mis DE LA VARENNE, l'espée au costé et le pistolet en mains.

M. de La Lizardière, (1) capitaine du château.

M. Foussard, (2) grenetier.

M. de la Pidoussière, (3) grenetier.

M. Le Barbier, *Sr de la Poterie*, esleu, beau-frère de la Porte-Vieillère.

M. de Launay-Parage, esleu (ou des Aulnays).

M. Brulon, jeune homme.

(1) Jacques Bidault, s^r de la Lizardière, qui épousa 1° Anne Desbois, dont Catherine et Jacquine ; 2° Eléonore Denyon, dont François s^r de Rochefort, Jacques s^r de la Lizardière et Jehanne cf. *Histoire des Filles de Notre-Dame de La Flèche*, par P. Calendini — p. 119-120.

(2) Louis Foussard, conseiller du roy au siège présidial, fut échevin de la ville en 1636. Seigneur de Vaubarré, il avait épousé Anne Bodereau (cf. *Guide de La Flèche*, 75). Sans doute de la famille de Catherine Foussard 1re femme de Guillaume Fouquet. René Desbois, beau-frère de Jacques Bidault ép. Magdeleine de Foussard. *Histoire de Notre-Dame*, p. 119, — et 168.

(3) Jacques Fontaine, s^r de la Pidoussière, Conseiller au Présidial, — il sera échevin en 1636, cf. id. 168.

MM. *Oriard* dit *Desroches,* jeune homme.
De la Motte Croüillon.
Du Tertre de Villiers.
De La Roche Hue, le jeune.
Moreau, maistre d'hostel du sr de la Varenne avec une arquebuze à rouet.
De la Pomeraye, 1e gentilhomme du sr Marquis avec un pistollet.
De la Porte Viellière, advocat procureur du sr de la Varenne avec un pistolet et l'espée au costé (1).
Estoient dans les bateaux.
Domestiques de M. de la Varenne avec arquebuzes, pistolets, carabines, halebardes, rondaches etc.
De la Toussière.
De la Touche de Maquilly, avec deux ou trois pistolets et un garson derrière pour les charger à mesure qu'il tireroit.
De la Touche de Ligron.
De La Fleur.
De La Touche Pousse.
Mathurin Bourgalet qui a charge des vignes et métairies du sr de La Varenne avec une hallebarde.
Tous les pays et laquais dud. sr Le Marquis sur la contrescarpe du fossé avec carabines ou pistollets.
La Perrière, joueur de violon avec une pertuisane.
Pierre Cosson mareschal en la Beufferie tenant un gros marteau de fer avec cizeau.
La Pierre, tireur d'armes aux fauxbourgs des Bans.
La Montaigne, armurier en la Venelle contre M. de La Varenne.
Macé Poupée, tailleur en la grand'rue.
Galle Vivier, archer.
Fouquet, archer.
Crié dit la *Lande*, archer.
Lopé, sergent.
Chabin, sergent.
Le Roy, fourbisseur près de la Boucherie.
Bourgalet, frère du susdit Bourgalet qui garde les clefs de la porte Saint-Germain.
Simon, tailleur près du collège, gendre dudict Bourgalet, naguère serviteur du collège.

(1) Jacques de la Porte sieur de la Vieillère, mari de Catherine Foussard de Vaubarré.

Le Roy, tailleur au Carrefour.
Chevrotin, cordonnier en la rue Basse.
Raguideau, cordonnier au Carrefour.
Guillochon, archer rue basse.
Guyot, sergent dit la Saulaye avec un ou deux pistollets.
Pierre, boulanger soubz le palais.
Robert, aux fauxbourg de St-Germain.
Richard, chandelier au Carrefour, autrefois, messager de Tours.
Verdellet, hoste de la Croix-Blanche jadis valet de M. de La Varenne.
Verdellet, son frère, avec une hache au costé.
Golanfreau, brodeur.
Petit Jean, hoste de la pomme de pin.
Lusson, cordonnier rue Basse.
Jean Besnard, tailleur près la boucherie.
La Gadille, cabbarettier du fauxbourg St-Germain.
Buard, tailleur en la grand'rue.
Gazeau, sonneur de basse, rue basse.
Julien Darondeau, tailleur au Carrefour.
Perard, chirurgien (1).
Beaucien, le jeune, passementier et tailleur.
Bouleau, estaymier de St-Germain.
Crouïllet, l'hoste du Chène vert.
Frédéric Bidault, jeune homme à qui le jour de devant le sieur Marquis dit luy mesme ces parolles dans le tripot : Cadet qu'on ne manque pas d'estre demain en ma maison avec armes.
Siette le Jeune, qu'on a surnommé le pimpant avec un pistolet.
Pierre le Mareschal.
Le Mercier, cordonnier rue Basse.
Coubart dit *Megerier* de la Beufferie.
René Denyau, mareschal de la Beufferie avec mousquet.
Denys Odiau, tanneur en la Beufferie.
Denys Odiau, son fils.
Auvé, le jeune dit la genivre, marchand.
Un serviteur de *Nicolas Recapé*, coroïeur et aultres invités par les sr de la Lizardière, Moreau, Touche Pousse, Bourgalet.
Item environ dix ou douze de la Bufferie.

(1) N'est-ce pas plutôt Antoine Bérard, sr de la Pichonnière, docteur en médecine, et mari de Louise Siette ?

Quelques-uns de ceux qui estant invités ne voulurent prendre les armes :

M. de la Crosnerie, capitaine de la Ville.
Belot, cordonnier invité par M. de la Lizardière.
Villeneuve, archer.
Mechin, tailleur de pierre.
René Hubin, ballotier, invité par Bourgallet.

Sous la protection d'une si imposante armée, les pêcheurs ne craignent pas de faire avancer leurs bateaux jusque dans les douves du Collège. De ce côté, étaient présents, sur les bords des fossés, le Collège tout entier, maîtres, élèves, domestiques, avec à leur tête, le corps de ville et le procureur du roi, Charles Marsollier. On eût dit assister à un tournoi, les tribunes étaient garnies.

Charles Marsollier, voyant les pêcheurs se mettre à l'œuvre s'avance vers eux :

« Au nom du roy, nostre maistre, je vous fais défense de pêcher ici ; le poisson de ces douves est, comme les douves elles-mêmes, la propriété du Collège ! »

De cette défense les pêcheurs n'ont cure et continuent de plus belle.

En désespoir de cause, le procureur se tourne vers les Pères :

« Laissez, leur dit-il, laissez sortir tous les pensionnaires ; faites les donner sur les domestiques et pêcheurs du marquis ! »

Sur le refus des Pères de recourir à tel moyen, il s'adresse au maire :

« Vous devriez, monsieur des Roches, armer les habitants et leur faire prendre la défense des droits du Collège ! »

— « Je suis le premier à reconnaître ces droits, répond M. Jouye des Roches, mais, vous même, monsieur, me blameriez plus tard, si je suivais un tel dessein qui pousse à la guerre civile ».

Et ainsi, alors que, du côté de la défense on discu-

tait les moyens de préserver de légitimes droits de propriété et de résister à une violation de domicile, du côté de l'attaque on profitait du désarroi pour remplir les filets et prendre tout le poisson des douves du Collège. L'opération n'avait pas demandé trente minutes.

Sans doute La Varenne fut-il satisfait de son expédition, car plus jamais il ne vint ni n'envoya pêcher aux douves du collège.

L'affaire n'en resta pas là. Les jésuites renouvelèrent leur plainte, après laquelle fut envoyé à La Flèche, pour enquêter, « M. le Maistre, s[r] de Bellejambe, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, maistre des requestes ordinaires de son hostel et commissaire député de sa majesté en ceste partie ».

Le 20 avril, un arrêt du conseil condamnait La Varenne, et, le 27, il recevait de Louis XIII des lettres de blâme, dont celle-ci encore inédite :

Monsieur le Marquis de la Varenne sur l'advis qui ma esté donné par les Pères jésuites de mon Collège de La Flesche qu'au préjudice de la concession qu'ils ont eue du feu Roi mon père, de la maison de La Flesche et de tous les enclos et deppendances dicelle pour y establir leur Collège, vous y avez envoyé vos domestiques accompagnés de plusieurs personnes armez pour pescher par force et violence les fossez de la dite maison et que ceste assemblée a apporté une telle émotion dans ma ville qu'ils ont esté contrains pour empescher le désordre de fermer leur Collège et cesser leurs exercices. Je vous ay voulu escrire ceste lettre pour vous mander que j'ay trouvé très mauvais que vous ayez procédé à main armée, par voys de fait contre des personnes religieuses et fait des assemblées pour ce subject et pour vous ordonner qu'obéissant à l'arrest de mon conseil du 20[e] de ce moys vous n'entrepreniez aucune chose à l'advenir et ne les troubliez en jouissance dudit Collège et deppendances diceluy. A quoy m'asseurant que vous rapporterez le respect que vous devez. Je prie Dieu qu'il vous ayt Monsieur le marquis de la Varenne en sa garde. Escript à Dijon le 27[e] avril 1630.

Signé : LOUIS.

(Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin).

René de La Varenne ne s'émut pas outre-mesure, et aux jésuites continuant à réclamer des indemnités et la reconnaissance de leurs droits, il répondit en maintenant ses mêmes prétentions, en soutenant qu'il avait agi selon son droit.

Les jésuites firent alors entrer en scène un des leurs, confesseur du roi, le Père Séguiran, et la délicieuse lettre que l'on va lire, écrite par ce dernier au recteur du Collège, le 11 mai 1630, nous apprendra ce qu'à la Cour on pensait des hauts faits du gouverneur fléchois. Qu'on me pardonne de la citer tout entière, elle vaut d'être lue du commencement à la fin.

Mon Révérend Père,

Pax Christi.

Je ne doute nullement que Mons[r] le Marquis de la Varenne ne face courir divers bruits a son advantage, lesquels sont aussi esloignez de la vérité que le Ciel de la terre; ce n'est pas d'aujourd'huy que les gens du monde pour mieux couvrir leur jeu font bonne mine et mauvais jeu. 1° Ils disent à ce que quelques uns escrivent de la Flesche que le roy ma mal receu là où la Vérité est que ce grand et tout bon prince me tesmoigna tant de bienveillance quil ne sen peut dire dadvantage, si tost que je luy eusse dit que jestois venu pour luy communiquer quelque affaire qui concernoit nostre Compagnie, quittant la tout le monde, sa chambre estant toute pleine de Gentilshommes a raison quil estoit sur le point de saller coucher lestant allé trouver si tost que jeusse quitté la botte, et me retira vers la ruelle de son lit seul a seul, et la avec tout loisir je luy deduisis tout ce qui sestoit passé en ceste affaire de quoy il demeura si estonné que rien plus et parce quil estoit sur la veille de son départ de Troie layant prié de me faire depescher au plus tôt il me commanda de donner tous mes papiers requestes. Je luy nommé Mons[r] de Villemonte que je scavois estre a Troie et de luy dire de sa part quil se tint prest pour en faire le rapport des le lendemain sur l'après dinée. Je sortis daupres du Roy sur les neuf heures du soir, ce qui fut cause que je ne sceu voir Monseigneur le garde des seaux et le dit sieur de Villemonte que le lendemain matin duquel temps aussy je vis et parlé à Mons[r] le Marquis Deffiat en qualité de Ministre de lestat et gouverneur de la province et le mesme jour

laprès dinée comme le Roy avoit commandé (toute autre chose cessant) laffaire fut rapportée au Conseil et larrest donné dont jai deja envoyé copie à V. R. Le mesme jour Monsr le Rapporteur dressa ledit arrest et le lendemain matin il le fit signer par Monsr le garde des sceaux avant qu'il montât en litière pour sen aller a Dijon qui de sa grace ne laissa pas de sceller extraordinairement le mesme jour avant que saller coucher de sorte que dans deus jours de mon arrivée à Troie jeus l'arrest scellé avec la commission. Je vous laisse à penser si une affaire pouvoit estre expédiée plus tost et par la il appert combien est esloigné de la vérité ce que

2° Ils disent que le Roy ma fait courir après Monsr le garde des Seaux jusque à Dijon, il est vray que je esté jusques là parce qu'après avoir eu mon arrest, je m'avisé de demander au Roy une lettre à Monsr le Marquis de la Varenne pour luy faire entendre ce qui estoit de son sentiment la dessus et de sa grace il en a donné le commandement sur le champ à Monsr de L'Auviller secrétaire d'Estat qui a en son departement L'Anjou, je creus aussy que faisant escrire par Monsr le Marquis d'Effiat en la qualité que dessus tout cela donnerait subjet audit sieur Marquis dadviser une autrefois a ce quil entreprend et dautant que tout le monde estoit sur son département vers Dijon l'un allant par un chemin et l'autre par un autre et ne se debvoient joindre qu'à Dijon cela fut cause qu'il my fallut aller et pour faire voir à votre Révérence combien les bruits sont faux quon fait courir scavoir que je esté mal receu du Roy je luy dirai qu'en recevant les lettres du Roy et celles de Monsr le Marquis d'Effiat, je reseu par mesme voie une ordonnance du Roy de cent escus qui me furent payez sur l'heure mesme par le thresorier de leppargne, lesquels je navois aucunement demandé.

3° Je veu une lettre qui mande que lon dit par de la que Monsr Bautin, Comte de Nogent ma rendu muet devant le Roy; s'ils disoient au rebours, ils diroient la vérité, car tant sen faut que cela soit qu'au contraire ledit Comte de Nogent ayant sceu que jestois venu trouver Le Roy et que le mesme soir de mon arrivée je luy avais parlé et informé de tout ce qui sestoit passé, il neut jamais le cœur de parler au Roy et ce pour l'honneur de Monsr le Marquis de la Varenne, craignant que tout cela ne se tournat en risée contre luy de sestre armé contre des religieux et des escholiers; aussi que des le soir que je vis le Roy *quelque un en ma présence dit à sa majesté que le Sieur de la Varenne n'avoit pas eu le*

cœur d'aller au Siège de la Rochelle, mais avait bien eu le courage d'assiéger le Collège de La Flèche et que pendant que la plupart de la noblesse de France alloit pour servir sa majesté en la guerre d'Italie luy allait à la guerre des grenouilles. Et ce fut isy la seule cause pour laquelle Monsr le Comte de Nogent qui scait bien l'humeur des sieurs de la Cour ne voulut point parler au Roy de ce bel exploit.

Comme le Roy par cinq ou six fois eut demandé ce que le dit sieur marquis pouvoit prétendre en tout ce sien procédé, quelque un de la compagnie repartit :

— Il prétend, Sire, d'estre non seulement gouverneur mais aussy maistre et seigneur de vostre ville de La Flesche.

— Je len empescheray bien, repliqua le Roy.

Finalement votre Révérence verra par la copie que je luy envoye de la lettre que le Roy a escrit audit sieur marquis que le bon Seigneur nen est pas ou il pense, ses voies desplaisent au Roy desquelles plusieurs estans estonnés de cela en Cour on dit qu'il degeneroit bien de laffection que son père portoit aux jésuites et le Roy et la Reine Mère ont esté les premiers à dire cela. Nous attendons de jour à autre (pour savoir ce quil) faira ce qui est de larrest du conseil. Je me recommande aux saints sacrifices de V. R. et à ceux de tous nos P. P. et F. F. de son Collège.

Votre très humble et affectionné serviteur
en Nostre Seigneur,

GASPAR SEGUIRAN.

De Paris ce 11e de may 1630.

Cette aventure ne se termina qu'en 1614, et La Varenne fut indemnisé de son poisson par le versement de 1.000 écus que lui payèrent les jésuites. Mais tout en payant, les bons pères se donnèrent le malin plaisir de publier partout les péripéties de la fameuse lutte et de faire connaître le nom dont on l'avait baptisée à la Cour; ainsi demeura vivante dans les imaginations fléchoises la *guerre dite des grenouilles*.



J'ai dit que tout le XVIIe siècle avait retenti des discordes fléchoises. En effet, outre ces trois dates

désormais célèbres, 1610, 1630, 1643, il y en eut une quatrième, non moins mémorable : l'aventure clôtura le siècle, la voici en deux mots.

L'Hôtel de Ville et le Présidial, on l'a vu plus haut, ne marchaient pas toujours d'accord ; toujours entre eux s'élevaient des questions de préséance. C'est ce qui arriva le jour de la sépulture de René II, de La Varenne (1), le 22 janvier 1697. Il y eut là, en pleine rue, des scènes de pugilat du plus haut comique. Ces messieurs du Présidial, c'est-à-dire, M. Le Royer (2), lieutenant général, Doisseau (3), lieutenant criminel, conseillers, avocats, les officiers de l'élection, tous, au nombre de plus de trente, voulurent éloigner le maire (4) du cortège ; ils allèrent même jusqu'à emprisonner les archers de l'Hôtel de Ville pour que maire et échevins demeurassent sans défenseurs. Le procès verbal de l'incident dressé à la mairie nous dit que les officiers du Présidial « se seraient violament et avec des emportements extraordinaires, jetés sur le nommé Darondeau, l'un des archers de la ville, et l'ayant pris par les cheveux et fort maltraité à coups de pieds et de poings, lui avaient arraché les cheveux et pris sa pertuisane, le jetèrent dans une cave et l'y laissèrent comme mort ; ensuite de quoy le sieur Cireuil (5), conseiller, porta un coup de poing dans l'estomac du maire ; un autre conseiller, le sieur Bidault de Ruigné, fermant le poing, le traita de gas.... etc. »

(1) C'était la sepulture de René, le deuxième du nom, fils de René I et petit-fils de Guillaume Fouquet, premier marquis de La Varenne. M. de Monzey (*Hist. de La Flèche*. II-72), dit à tort qu'on enterrait Claude I.

(2) Sans doute René Le Royer de Boistaillé.

(3) Philibert Doysseau, sieur des Noës-Blanches, fut maire de La Flèche en 1690 et 1691.

(4) Le maire, en 1697, était Sebastien Davoust, s[r] de la Masseliére, conseiller du roi, et dit « maire perpétuel de La Flèche ».

(5) René Sireuil, s[r] de Montaudin, maire de La Flèche en 1721.

Il n'est pas nécessaire de prolonger cette citation pour prouver que les esprits étaient fortement échauffés et que la justice avait des bras bien batailleurs. La discorde cependant ne persista pas et la paix fut bientôt faite : elle dure encore.

Paul CALENDINI.



LE LIVRE DES SEPT TROMPETTES

MESDAMES, MESSIEURS,

L'aimable et très distingué président de la Société dont nous fêtons, en ce jour, le cinquantenaire a bien voulu, avec les instances dont il va, sans doute, se repentir, m'inviter à vous entretenir, dans une communication aussi brève que possible — ce que j'entends dans le sens littéral — d'un livre qui, malgré son titre éclatant : *Les Sept Trompettes*, n'a jamais fait grand bruit dans le monde. Pour le connaître, il ne suffit pas d'appartenir, comme quelques-uns d'entre nous, Messieurs, à cette génération qui peut fêter aujourd'hui — ou demain — le cinquantième anniversaire de son apparition en ce monde; il faut avoir beaucoup feuilleté les « vieux papiers ».

Pourtant, de tous les livres dont on se servait dans les écoles de nos villages, avant la Révolution, le plus curieux, celui qui a le plus exercé la patience des érudits, c'est assurément le livre des *Sept Trompettes*.

Ce livre est mentionné, pour la première fois, en 1691, dans un procès-verbal de visite de l'école de Gujan (Gironde) : « Et nous estans informez dudit regent quels livres ses escoliers lisoient à l'escole, nous a dit qu'il ne souffroit pas que ses escoliers leussent d'autre livre que l'*Introduction à la vie dévote*, et *Les Sept Trompettes* et des *Heures pour les commençans* » (1). Au témoignage de l'historien bordelais Ber-

(1) Archives de l'archevêché de Bordeaux, *Visites de Louis d'Anglure de Bourlemont* ap. Allain, *L'Instruction primaire en France avant 1789*, p. 172-173).

nadau, *Les Sept Trompettes* se trouvaient encore entre les mains des paysans de la Gironde à la fin du siècle dernier (1). A la même époque, Hennebert, chanoine d'Arras, dans sa réponse au questionnaire de Grégoire sur les patois de France dit « qu'on a proscrit avec raison [des écoles] ... *Les Sept Trompettes* » (2).

Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait sous le nom de *Sept Trompettes* qu'un gros volume in-4°, intitulé : *Septem tubæ sacerdotales, sive selecti SS. Patrum tractatus..., opus primum a J. M. Horstio collectum*, dont plusieurs éditions ont été publiées, notamment à Paris en 1652 et à Lyon en 1680 et 1693. C'est un recueil de traités des Saints Pères sur l'état ecclésiastique et la perfection sacerdotale : il est clair qu'il ne pouvait servir de *Manuel* dans les petites écoles.

En 1892, grâce aux indications fournies par M. le marquis de Villoutreys, le savant bibliophile angevin, j'eus la bonne fortune de retrouver et d'acquérir pour ma bibliothèque le livre classique des *Sept Trompettes*. C'est la traduction d'un livre ascétique composé en italien, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, par un religieux récollet, le Père Barthélemy Solutive. Cette traduction est l'œuvre d'un de vos compatriotes, le Père Charles Jouye, récollet de La Flèche : elle est dédiée à Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers. A ce double titre, l'ouvrage mérite, il me semble, d'être signalé aux Fléchois et aux Angevins.

La traduction du Père Jouye, intitulée : *Les Sept Trompettes pour réveiller les pécheurs et les induire à faire pénitence*, parut à Rouen, chez J. Oursel, en 1617 (3). Une autre édition, — celle que j'ai entre les mains, — fut imprimée à Rouen en 1679, chez Pierre

(1) *Lettres à Grégoire, sur les Patois de France*, 1790-1794, publiées par A. Gazier, p. 143,

(2) *Ibid.*, p. 259.

(3) Un vol. in-12.

Le Huc, rue des Bons-Enfants, près Sainte-Marie-la-Petite (1). La quinzième édition porte la date de 1824 : elle fut faite aux frais de Fischer, imprimeur à Avignon (2). Depuis lors, l'ouvrage n'a pas été réimprimé.

L'auteur, le Père Charles Jouye, est connu par un autre livre ascétique, intitulé : *Briefve instruction pour méditer les effusions du sang de Notre-Seigneur*, qui fut imprimé à Rouen, en 1619 (3). Il appartenait à une famille bourgeoise de La Flèche. L'un de ses parents, Pierre Jouye, occupait, en 1644, la charge de conseiller et, plus tard, celle de président au Présidial de cette ville. A une date que j'ignore, Charles Jouye entra chez les Récollets, qui possédaient à La Flèche une maison de leur ordre. En 1616, il était attaché au couvent d'Orléans; c'est là qu'il composa sa *Briefve instruction*, et, peut-être aussi, sa traduction des *Sept Trompettes*.

Le livre des *Sept Trompettes* est dédié, par le traducteur, à Messire Guillaume Fouquet de la Varenne, qui venait d'être nommé à l'évêché d'Angers (1616).

L' « epistre dédicatoire », d'après laquelle surtout on peut juger le style du Père Jouye, est remplie de ces phrases solennelles et déclamatoires, qui étaient si fort en honneur au commencement du XVII[e] siècle. L'auteur dit qu'il s'est « meublé d'une embrassée de Trompettes », pour combattre « l'hérésie et le libertinage ». Il offre son livre au nouvel évêque d'Angers, afin que celui-ci s'en serve « comme de trompette, voire de mille trompettes pour éveiller ses sujets, pour ébranler et renverser leurs cœurs de roc, comme jadis les murs de Jéricho ».

Le Père Jouye, pour justifier le titre et la division

(1) Un vol. in-12, de XII-414 p.

(2) Un vol. in-18.

(3) Un vol. in-12 de 88 p., de l'imprimerie de la veuve J. Oursel. Je possède l'édition de 1679; à Rouen, de l'imprimerie R. Machuel, rue Escuyère, *à la Bonne Foy;* un vol. in-12 de XII-130 p.

de son travail, s'appuie sur ces deux textes de l'apôtre saint Jean : « Je vis les sept anges qui se tiennent devant la face de Dieu et on leur donna sept trompettes... Et les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent pour en sonner ».

Le chapitre premier, où se trouvent résumées les « paroles que diront les Trompettes », vous donnera une idée de tout l'ouvrage.

« La première Trompette dira la gravité des offenses commises contre Dieu, quand l'homme pèche.

« La seconde parlera de la saleté et horreur du péché.

« La troisième représentera le dommage que le péché apporte à l'âme, en la vie présente.

« La quatrième, le dommage qu'il apporte à l'heure de la mort.

« La cinquième, le dommage qu'il porte à l'heure du jugement.

« La sixième, le dommage que reçoit l'âme damnée.

« La septième représentera ce qui accompagne le péché, en cette vie présente, à l'heure de la mort et après la mort ».

Comme vous le voyez, c'est, sous une forme très originale, tout un traité sur la nature, les effets et la punition du péché. Dès lors, il n'est pas étonnant que *Les Sept Trompettes* soient devenues classiques dans les anciennes écoles, où l'on s'efforçait beaucoup plus d'élever des chrétiens que de faire des savants, et que, pendant près de deux siècles, elles aient servi de manuel de lecture.

En tête de l'édition que je possède figurent deux pièces de poésie, l'une du Père Jacques Le Bigot, gardien des Récollets de La Flèche, l'autre, du Père Laurent de Moulins, récollet. Je vous fais grâce de celle du Père Le Bigot, mais je ne résiste pas au plaisir de vous citer le sonnet du Père Laurent de Moulins. Vous verrez avec quelle vigueur l'humble fils de saint François écrit les vers et manie l'encensoir :

Au Révérend Père Jouye
sur les Sept Trompettes,

SONNET

Grand Trompette du Ciel, dont la langue féconde
Ravit en t'écoutant les plus braves esprits,
Grand Trompette du Ciel, dont les doctes écrits
Etonnent aujourd'hui les plus doctes du monde,

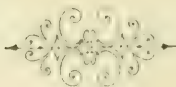
Ta sainte charité, qui par tout se débonde,
Ne jugeant pas assés de crier à hauts cris,
Contre tant de péchés dont le monde est épris
Que déjà la racine en estoit trop profonde,

A creu qu'il étoit bon de prendre à cette fois
Quelque instrument nouveau, dont l'éclatante voix
Fist entendre aux plus sourds les fautes qu'ils ont faites.

Car qui seroit celuy, bien que sans sentiment,
Sans oreilles, sans yeux, sans voix, sans jugement,
Qui n'entendroit le son de tes saintes Trompettes.

Je vous laisse sous l'impression de cette poésie. Il me semble d'ailleurs que je vous ai fait connaître suffisamment le Père Jouye et son livre. Si j'insistais davantage, je craindrais d'abuser de votre bienveillance et de vous endormir... au son des *Sept Trompettes*.

CH. URSEAU.



LES SCULPTURES DE LEYSNER

AU PRYTANÉE DE LA FLÈCHE

Messieurs,

Aimablement invité à prendre part à ce Congrès, je n'ai pas voulu m'y présenter les mains tout à fait vides. C'est pourtant une bien petite communication que je vous apporte, mais elle a trait à un point de l'histoire du Prytanée, et c'est à ce titre que je vous demande de bien vouloir l'accueillir, si modeste qu'elle soit.

Pour vous mettre au courant de la question, permettez moi, tout d'abord, de vous lire un extrait du journal, les *Affiches d'Angers*, en date des 23 et 30 Décembre 1774. C'est la description d'un mausolée, érigé dans la Chapelle du Collège royal de La Flèche, le 24 Novembre 1774, pour le service funèbre célébré à la mémoire du roi Louis XV, protecteur déclaré de l'établissement :

« Au centre de la nef, s'élève un cénotaphe consacré à la mémoire de Louis XV, le bien aimé : cet édifice, dont le plan forme un parallélogramme, est élevé sur un soubassement de granit gris, coupé sur ses faces par six degrés qui portent autant de cordons de lumières, chargés des écussons de France. Ce solide sert de stylobate à quatre colonnes de marbre serpentin, d'ordre composite, ornées de bases, de ceintures et de chapiteaux de bronze doré, qui soutiennent un entablement de vert Campan, enrichi de denticules et de moulures dorées ; les frises latérales

de cet entablement, portent des tables incrustées de marbre blanc, chargées des inscriptions suivantes en lettres d'or. La première, à droite et du côté de l'Evangile, offre ces paroles :

Sicut novellæ plantationes juventute suà.

On lit sur celle du côté opposé :

Quomodo miseretur Pater filiorum.

(Ces passages et les précédents sont du choix de M. Hamelin [supérieur de l'établissement]. Ils caractérisent ce que le feu Roi a fait pour cette maison).

« Ce monument est couronné d'un acrotère et d'un amortissement de marbre gris veiné, sur lequel est élevée la France, en marbre blanc, sous la figure d'une femme éplorée tendant les mains au ciel : elle est revêtue du manteau et de la couronne royale; des trophées de guerre sont déposés à ses pieds. Sur les avant corps de la corniche, sont posés des cartels à l'antique, chargés des écussons de France, accompagnés de festons de cyprès ; et quatre vases de marbre blanc sont placés sur l'acrotère et à l'aplomb des colonnes.

« Au centre de ce monument et sous son plafond, s'élève le sarcophage ; son urne cinéraire, de porphyre rouge, est portée par de consoles de bronze doré : elle est ornée à un des bouts, du médaillon de Louis XV, et de l'autre bout, de branches de cyprès en sautoir. Sur les côtés, des cadres de bronze doré renferment, sur des tables de marbre blanc, les inscriptions suivantes écrites en lettres d'or. Ces paroles sont, à la droite :

Catuli Leonum rugientes.

Le côté opposé renferme ces mots :

Ortus est sol et congregati sunt.

« Le dessus de l'urne est couvert d'un attique, sur lequel le poële royal, enrichi de quatre écussons aux

armes de France et de Navarre, relevés en broderie d'or et d'argent, et le manteau royal, doublé et bordé d'hermines, sont developpés. A une des extrémités supérieures, est déposée la couronne royale sur un carreau de velours noir, garni de glands et de franges en argent; le sceptre, la main de justice, les colliers des Ordres sont placés sur un pareil carreau de velours et à côté du premier. Un crèpe de deuil, qui descend jusqu'au bas du sarcophage, termine cet appareil lugubre : des guirlandes de cyprès et des lampes sépulchrales sont suspendues sous les plafonds des architraves. Les angles de ce Mausolée sont ornés de quatre cippes de granit gris, enrichi de guirlandes et chûtes de lauriers en or, sur lesquels sont posées quatre statues en marbre blanc, représentant quatre Vertus, la Religion, la Charité, la Justice et la Prudence. Ces statues sont de grandeur naturelle et accompagnées de leurs attributs.

« Ce monument est couvert d'un pavillon dont la coupole est terminée par une couronne d'or fermée. Il est revêtu, dehors et dedans, de velours noir, parsemé de larmes en argent ; la corniche qui l'entoure est surmontée de quatre superbes panaches de plumes noires et blanches. Des pentes de velours noir sont formées de festons à l'antique, ornés de franges et de glands en argent ; quatre rideaux partagés en bandes d'hermines et de velours noir, bordés de franges en argent, sortent de ces pentes et sont soutenus à la voûte par des cordons de soie noire et glands d'argent.

« Cette décoration funèbre a été exécutée sur les dessins et sous la conduite du sieur Simon, architecte du Collège royal de La Flèche.

La sculpture a été faite par le sieur Leysnert *(sic)* d'Angers. »

. . . .

Comme vous le voyez, c'était somptueux, et il faut reconnaître que les administrateurs du Collège, dans

leur reconnaissance, n'avaient rien épargné pour honorer la mémoire du feu roi ; encore moins avaient-ils dû regarder à la dépense. Car ils avaient élevé mieux qu'un simple catafalque ; en dehors des rideaux frangés d'argent, des panaches, de ces pentes de velours noir et d'hermine, il y avait là un monument d'architecture et de sculpture assez considérable, construit manifestement pour subsister.

Aussi, bien que la chapelle du Prytanée ait été saccagée pendant la Révolution, ai-je été surpris de n'y pas rencontrer la moindre trace du mausolée. Bien plus, le souvenir même semble s'en être perdu. J'ai consulté les ouvrages locaux, qui traitent avec plus ou moins de détails de l'histoire de La Flèche et du Prytanée. Dans aucun il n'est fait mention de ces sculptures. Car il ne saurait s'agir ici des statues de la Force et de la Justice, qui ornent aujourd'hui le transept de la chapelle, du côté de l'Evangile; de la Prudence et de la Douceur placées dans le transept de droite, et qu'on m'avait signalées comme pouvant provenir du monument en question. Un simple coup d'œil vous permettra de reconnaître, que malgré une certaine similitude de dénomination, elles ne correspondent en rien à la description donnée par les *Affiches d'Angers*. D'ailleurs Jules Clère dit que ces statues sont en terre cuite, comme il est possible de s'en assurer, et modelées par un sculpteur d'Angers, nommé *Vincent*. Marchant de Burbure les donne comme étant l'œuvre de *Sarrasin*. Mais, à coup sûr, elles ne sont pas de Leysner. En désespoir de cause, j'avais fait appel, par l'intermédiaire d'un ami, à l'un des plus érudits d'entre vous. Hélas, lui, non plus, n'a pu me répondre, si ce n'est qu'il m'a très obligeamment noté les dires des historiens Fléchois, et aussi ce passage du journal manuscrit, rédigé de 1773 à 1776 par un administrateur du Collège :

« *Mercredi 2 Novembre 1774*. On commence à mon-

ter, dans l'église, les pièces qui doivent composer le catafalque. Le jour du service est cependant encore incertain. Les figures destinées pour le catafalque sont arrivées d'Angers. »

Et c'est tout, sauf, après le service, (lequel eut lieu le 24 Novembre et non le 14, comme l'indiquent les *Affiches d'Angers*), l'analyse du discours prononcé par le panégyriste, qui était resté deux heures et six minutes en chaire !

Après cela, il semblerait qu'il n'y ait plus qu'à se résigner, et ma communication serait plutôt un point d'interrogation que je pose au Congrès, si je n'avais à vous faire part d'une petite découverte. Je n'aurais même pas songé, sans cela, à vous lire ce long extrait des *Affiches d'Angers*, quelque peu connu qu'il puisse être. Mais j'attire spécialement votre attention sur ces « statues de marbre blanc » qui ornaient le mausolée, en particulier sur celle de la « France en pleurs, et sur le nom de leur auteur, Leysner. »

Pour ceux d'entre vous à qui ce nom ne serait pas familier, je dirai, en quelques mots, que Leysner est un sculpteur d'origine allemande, venu jeune à Paris, dans la première moitié du 18e siècle, puis à Angers, où il se maria, en 1761, et où il est mort, en 1781. Il est aujourd'hui peu connu, parce que beaucoup de ses œuvres ont disparu, mais celles qui subsistent encore, à Angers, à Nantes, à Luçon et dans quelques églises de notre région, suffisent à consacrer la réputation qu'il avait, de son temps, et justifient le véritable enthousiasme que professait pour lui notre grand David d'Angers.

Au Musée Saint-Jean d'Angers, dans la vitrine où sont conservées les épaves de l'atelier Leysner, derrière deux admirables têtes de Christ et de Vierge, et parmi de fines statuettes d'angelots, d'amours et de saints, figure une petite maquette qui, dans l'Inventaire des richesses d'art de la France (Histoire et Des-

cription des Musées d'Angers), est qualifiée et décrite de la façon suivante :

Amazone (?)

Statuette, terre cuite : Hauteur : 0 m 37,

« En pied, debout sur l'extrémité d'un rocher, une femme, la tête coiffée d'un casque, une draperie rejetée en arrière, la robe serrée aux hanches, exprime sur son visage une profonde douleur. Le bras gauche relevé est brisé au poignet ; le bras droit manque. Au pied du personnage, un sabre et un bouclier. »

Je suppose, MM., qu'au moment où cette description a été rédigée, c'est-à-dire avant 1885, la statuette en question devait être recouverte de quelque badigeon grossier, qui en rendait les traits et les détails méconnaissables. Il arrive, en effet, de temps en temps, que notre savant Conservateur, guidé par un flair merveilleux, fasse entrer au Musée quelque sculpture, tout encrassée de pâte ou de vernis. Doué d'une habileté et d'une patience, que ne lassent ni les difficultés, ni le temps, il s'attache à enlever les couches de matière superposées. Peu à peu, le modelé de la sculpture reparaît, décelant l'œuvre d'un maître. C'est ainsi que j'ai vu sortir des mains de M. Auguste Michel, au bout de six mois de travail, certain buste, déniché dans un parc, et dans lequel on fut tout heureux, après débarbouillage, de retrouver un Pigalle.

Je ne sais trop ce qu'il était advenu de notre Amazone. Toujours est-il, qu'en l'examinant, l'Inventaire en mains, je m'aperçus que son casque était une couronne royale ; le bouclier à ses pieds, un écusson aux armes de France ; et que des trophées de guerre, composés d'un sabre, de gueules de canons et, peut-être bien de drapeaux, formaient sur le sol ce qui avait semblé être un rocher. Avec son expression de profonde douleur, et ses bras levés au Ciel, cette statuette ne ressemble-t-elle pas, trait pour trait, à la

France en pleurs qui, d'après les *Affiches d'Angers*, surmontait le cénotaphe de Louis XV. C'en est évidemment la maquette et, pour ma part, je n'ai pas là dessus l'ombre d'un doute. Mais je n'ai rien trouvé qui rappelât les quatre Vertus, parmi les autres maquettes du Musée.

Il me reste, après vous avoir exposé ces détails, auxquels j'avais seulement consacré quelques lignes dans un article sur Leysner, publié, au mois de Mars dernier, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et que je me permets de vous signaler parce qu'ils sont encore de fraîche date, à souhaiter que l'un de vous, découvre, un jour ou l'autre, les restes, je n'ose dire des débris du mausolée.

Adrien PLANCHENAULT.



LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-COLOMBE

---

§ III

26 AVRIL 1794-20 MARS 1795

Montrouge et Sainte-Colombe. — Impôts et prix des denrées. — Visite de Chouans. — Ventes et locations des biens d'émigrés et d'église. — Instituteurs. — A propos de cloches.

Mais, si zélés qu'ils soient, ces comités de surveillance n'allaient pas encore assez vite, au gré du citoyen Le Gouz. L'Eglise, abandonnée par ses prêtres, était devenue « le temple de la Raison ». Le 29 avril 1794 (10 floréal an II), « dans l'assemblée du conseil général légalement convoqué et au milieu du peuple réuni dans le temple de la Raison », ledit citoyen « agent national » prétendit « que ce n'étoit point assez d'avoir enlevé tous les signes de la superstition de dessous les yeux du peuple, et qu'il fallait encore détruire les dénominations qui pouvaient la rappeler à son esprit, qu'ainsi il réquérait que le nom de Sainte-Colombe, que portait la commune, soit changé dans un nom qui convint à la Révolution et qui y attachât davantage le peuple, s'il était possible ». Et ces gens devant qui parle cet « ex-bourgeois » sont comme hypnotisés par ses paroles. Ils le sont telle-

ment que ce n'est pas tant à l'idée qu'ils obéissent, qu'à lui-même ; « pour faire droit à la réquisition de l'agent national » le conseil met donc sa proposition en délibération. Comme toujours « plusieurs citoyens ont proposé de donner divers noms à la commune qui n'ont pas été adoptés ». L'un d'eux cependant, que le registre ne nomme pas, à une idée géniale. « La commune dit-il, étant cernée par une chaîne de montagne qui la traverse dans toute son étendue au levant, au midi, au couchant, étant bornée au nord dans toute sa longueur par la rivière du Loir et les montagnes étant couvertes de terre rouge, tellement qu'une d'elles s'appelle le Tertre-Rouge, il propose de donner à la commune le nom de Mont-Rouge ». A cette motion l'assemblée « applaudit par attachement à la montagne de la Convention » et l'adopte aussitôt, en même temps qu'elle l'envoie au Comité de division de la Convention nationale (1).

C'était un beau début. La commune ne prit définitivement son nom de Montrouge que le 10 juillet suivant (22 termidor an II), elle l'abandonna peu après (10 vendémiaire) parce qu'impopulaire, et prit le nom de « Colombes ».



Les impôts, malgré les troubles, étaient régulièrement demandés. Devant le peuple assemblé dans le temple de la Raison, on publia, le 10 floréal an II (29 avril 1794), le rôle de l'imposition mobiliaire de 1792, et on avertit qu'il serait perçu « dans la huitaine (2) ». Il en fut de même du rôle de 1793, publié le 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794) (3). Cette imposition

(1) Le Conseil ne faisait que suivre le texte de la loi du 25e jour du 1er mois de l'an II, 16 octobre 1793.

(2) Loi du 1er déc. 1791.

(3) Loi du 3 nivose an III, 12 janviet 1795.

était insuffisante, et le « citoyen Maloyer », percepteur des impositions de la commune, réclamait pour 1794 une augmentation. Mais, chose curieuse, cette augmentation, il la demandait surtout pour lui. La commune délibéra. « Considérant qu'on ne peut nommer un autre percepteur pour l'imposition de 1794 que celui de 1793 et que le dit percepteur ne s'est engagé à recevoir l'imposition de 1793 que pour un denier et demi, et ce, parceque la masse de l'imposition était bien plus considérable l'année précédente que celle-ci, qu'en outre, la rétribution que lui procurrait la rétribution mobilière de la dite année qui n'aura pas lieu, celle-ci le dédomageoit du prix modique auquel il perçevait l'impôt foncier; considérant d'ailleurs que le changement de percepteur retarderait la rentrée de l'impôt, qu'il *est urgent de hâter loin d'y mettre des entraves* », la municipalité octroya à Maloyer « trois deniers par livre pour la perception des huit mois vingt un jours de 1794 » (30 pluviose an III, 18 février 1795).

En plus de ces impôts les « citoyens aisés » étaient pour ainsi dire contraints de présenter à la mairie ce qu'on appelait une « *offrande patriotique* », destinée aux indigents. Ceux de Sainte-Colombe pour montrer leur zèle et surtout ne point être inquiétés apportèrent les leurs. Trois cent soixante-douze livres furent ainsi distribuées le 20 messidor an II (8 juillet 1794), après avoir être divisées en trois parts (1). L'une fut remise à François Le Gouz, agent général, avec un double de la liste des citoyens qui avaient contribué à ces offrandes, et « *de ceux qui n'y ont pas contribué, quoiqu'ils aient pu le faire* (2) ». La seconde fut dis-

(1) Proclamation de Garnier de Saintes, 22 floréal an II (11 mai 1794 et 11 germinal an II (31 mars 1794).

(2) Chaque part était de 174ˡ. Le citoyen Le Gouz devait en remettre le tiers au receveur du district.

tribuée sur le champ à vingt-deux citoyens de la commune « reconnus pour en avoir le plus besoin ». La troisième fut laissée à la disposition de la municipalité « pour les frais de la commune, *pour les réparations du Temple de la Raison* et pour payer les frais occasionnés par l'allée et le retour des chevaux refusés à Tours par les commissionnaires (1) ».

Du reste, afin de ne rien laisser dans l'imprévu, le prix des journées d'hommes, des outils, fut scrupuleusement établi. Ce « prix maximum » est nécessaire à connaître pour l'histoire agricole de ce temps :

	Prix en 1790	Fixation au maximum
Journée d'homme à couper le bleds et enjaveler et nourri	12^s	18^s
» » » » » sans nourriture	$1^l\ 4^s$	$1^l\ 16^s$
» » à battre » nourri	15^s	$1^l\ 2^s\ 6^d$
» » » » non nourri	$1^l\ 10^s$	2^l
» » à faucher » nourri	$1^l\ 10^s$	$2^l\ 50^s$
» » à chaumer » »	1^l	$1^l\ 10^s$
» » à faucher » non nourri	3^l	4^l
» » à travailler la terre du 24 vend. au 10 vent., non nourri	8^s	12^s
» » » » » » »	16^s	$1^l\ 5^s$
» de femmes à couper, enjaveler, fumer, nourrie	10^s	15^s
» » » » » non nourrie	1^l	$1^l\ 10^s$
» de chevaux	$1^l\ 10^s$	$2^l\ 5^s$
» de bœufs, tout nourri	6^l	9^l
» » sans nourriture	10^l	15^l
Charroi à un quart de lieue	2^l	3^l
» à une demi-lieue	3^l	$4^l\ 10^s$
» à une lieue sans sortir de la commune	4^l	6^l

(1) $58^l\ 2^s\ 6^d$ avaient été employés pour ces frais.

	Prix en 1790	Fixation au maximum
Un croc	2l 5s	3l 7s 6d
Une pelle	3l 5s	4l 17s 6d
Un serpier	1l 15s	2l 12s 6d
Un hachereau	2l 10s	3l 15s
Une hache	4l	6l
Une faucille	1l	1l 10s
Une faulx	2l 10s	3l 15s
Batage	3l	4l 10s
Une fourche	1l 5s	1l 17s 6d
Ferrage de chevaux de campagne	1l 4s	1l 16s
Forgeurs de crocs	12s	18s
» de fer	1l 4s	1l 16s
Bandes de charrue	12s	18s
Carreau d'acier	11s	18s
Les rets, le cent	21l	31l 10s
La paire de moyeux	6l	9l
Les gentes, le cent	60l	90l
Un timon brut	10l	15l
Des bauchards bruts	10l	15l
Un collier pour métayer	4l	6l
Les courrois pour bœufs, cuir gras	1l 16s la livre	2l 14s
Un bas couvert en peau de truie	12l	18l
» » en basane	9l	13l 10s (1)

On alla même jusqu'à interdire la circulation dans certains chemins. Plusieurs fermiers s'étaient, en effet, plaints que « différens particuliers laissaient vaguer leurs bestiaux dans les chemins », ce qui occasionnait « beaucoup de dommages aux moissons et aux propriétaires, notamment dans les Grandes et Petites

(1) Ce prix fut arrêté le 3 prairial an II, 22 mai 1794.

Poulailleries (1) ». Sur ce, la municipalité arrête « qu'il sera fait défense à tout citoyen n'ayant point de propriété, de conduire ou faire conduire dans les chemins de la commune, ni vaches, ni moutons, ni chèvres, s'ils ne sont tenus par une corde, de manière à ce qu'ils n'occasionnent aucuns dégats, ni sur les fossés, ni dans les champs; les pères, mères, maris, tuteurs et maîtres seront respectivement responsables des délits commis suivant l'article VIII de la police rurale et condamnés à l'amende et aux dommages ordonnés par la loi (2) ».

Comme on le voit, la commune entrait dans les plus petits détails. Elle s'immisçait partout, toujours en quête de renseignements.



C'est ce qui faisait débiner le régime. Pourtant, le temps n'était point d'encore venu exprimer tout haut ce que l'on pensait tout bas. Nos registres cependant font mention de certaines gens qui, sous des dehors sordides, essaient d'aller de-ci de-là dénigrer les institutions présentes.

Dans la nuit du 10 au 11 messidor, an II (28-29 juin 1794), « vers minuit », René Rimbault, cultivateur à Souillard, entendit marcher autour de sa demeure et frapper à sa porte :

« Qui est là? demanda Rimbault.

— Ami! reprit une voix.

Rimbault ayant ouvert, se vit en présence de deux hommes. L'un d'eux reprit :

« Où est le chemin de Turbilly?

— Allez vers le midi, lui dit le paysan.

(1) Ils avaient adressé le 2 thermidor, an II, 20 juillet 1794, une pétition signée Lepron, Georges Couchot, Dulac, Le Frêne, Guittonnière, Mercier, Joseph Jamin, Marchand, Greffier et René Aubert.

(2) Séance du 5 thermidor, an II, 23 juillet 1794. Ces dispositions furent publiées et « affichées partout où besoin sera ».

— Mais quelles sont les routes que l'on rencontre sur ce chemin?

— Il y en a plusieurs, elles conduisent à diverses maisons sans importances; allez directement par le sud.

— Où sommes-nous ici?

— Vous êtes à Souillard.

— Nous ne sommes que là! Que de chemin encore! Connais-tu des aristocrates dans cette contrée?

— Non.

— Vous êtes donc tous citoyens?

— Oui.

— Alors, donne-nous tes armes.

— Non; ce disant, Rimbault, un peu inquiet, ferma sa porte. Contrariés, les voyageurs insistèrent « frappant beaucoup à la porte avec la crosse d'un fusil, et menaçant de la défoncer ». Le fermier les laissa faire, mais ne put les empêcher de vociférer, de « lui reprocher d'avoir souffert qu'on détruisit les prêtres et les églises ».

« Dans un mois, ajoutèrent-ils, tu verras l'armée des chouans; nous t'en avertissons au nom du Roi! »

Et ils partirent...

« Vers une heure après minuit » ils se présentèrent, accompagnés, cette fois, d'une tierce personne, à la ferme de la Cour au Roi.

— Qui est là, répondit le fermier, Louis Coubard.

— Vive le Roi! reprirent les voyageurs, dans un mois, mon ami, tu verras les chouans chez toi, prends garde! Le roi punit les « tueurs de curés et les briseurs d'autels ».

Ils passèrent outre, et Coubard ayant entrebaillé sa porte, les vit qui s'enfuyaient vers Turbilly.

Dès le lever du soleil, Rimbault et Coubard accoururent au bourg et prévinrent de ces faits les membres du comité de surveillance. Ceux-ci en dressèrent

immédiatement procès-verbal en relatant les dialogues ci-dessus cités (11 messidor, an II, 29 juin 1794).

Evidemment, ces scènes dénotaient une effervescence peu commune. Aussi était-il urgent d'effrayer au plus vite le parti des aristocrates en mettant en vente quelques biens d'émigrés. Après entente avec le conseil de Mont-Germinal (1), on procéda, le 20 messidor an II (8 juillet 1794), à la division de plusieurs terres de la Durandière, appartenant à M. Berthelot (2), d'autres au s^r de Longlay (3), à « la ci-devant Ve Fontaine-Marigné (4) à « cy-devant Nau-Letang (5), à Le Royer-Lamer (6), à François Goguelet, à Marin Chauvelier (7). Des experts furent nommés, qui accompagnèrent les membres du Conseil municipal et l'expert estimateur « chacun dans la section qui leur fut désignée ». Parmi ces commissaires était Le Royer-Chantepie, un cousin d'un des expertisés.

Ces biens appartenaient de droit à l'Etat : ce dernier, par bonne grâce, enjoignit à la commune et l'autorisa à « faire faire les récoltes des foins et des bleds que les émigrés ou gens réputés tels, faisaient sur leurs biens, eux-mêmes ou par des journaliers, aux charges de faire rendre au magasin militaire de la place

(1) Saint-Germain-du-Val. Cette division était demandée par la loi du 3 juin 1793.

(2) Berthelot, cf. Cauvin, *Essai sur l'Armorial*, p. 28. Plusieurs terres de la Petite-Court, au même, devaient aussi être divisées.

(3) Division des terres de la Petite-Landellerie. Quant « au reste des biens » ils ne seraient pas divisés « n'étant pas susceptibles de l'être ».

(4) De la famille des Fontaine de Biré. De Maulde, *Suite à l'Armorial*, p. 138. Furent divisées des terres sises aux Poulailleries.

(5) Louis-Henri Nau, s^r de l'Etang, époux de Françoise Belin de Langlottière; Terres de la Feauté.

(6) De la famille Le Royer de la Motte. Avait quelques hommées de pré dans le Pré-Esnanlt.

(7) Le premier de ces deux émigrés avait des terres aux Poulailleries; l'autre aux Petites-Brosses. Peut-être sont-ce deux prêtres émigrés. Une famille Chauvelier, très chrétienne, exploitait Lorière en 1793. (Montzey, *op. cit.* III, p. 25).

de La Flèche, les fruits des dittes récoltes ». En conséquence, la commune mit en adjudication la récolte des terres de François Goguelet et celles de la Ve Julien Chapeau (1). Etienne Le Roux prend l'adjudication moyennant un boisseau pour 7 1/2, et à condition de transporter les gerbes dans la cour de la mairie, de les y battre et mesurer (2).

L'Etat exerçait donc une véritable tutelle sur tous ces biens d'émigrés. Non content de les gérer à son profit, il s'en appropria beaucoup. C'est ainsi qu'il accapara les moulins de Sainte-Colombe. Préalablement une enquête avait été faite où avaient été notés tous les moulins existants. Mais l'employé de l'enregistrement, qui avait opéré à Sainte-Colombe, avait vu double très probablement. Le cas n'est pas rare, même de nos jours, où se trouve exagérée la fortune de celui qu'on veut appauvrir! Or, au lieu de trois moulins à blé et à tan, à la Bruère, et à blé, à Poil-de-Reux, le susdit employé en avait compté cinq, dont l'un était un moulin Berrau. Quel fut l'ahurissement de Victor Petit, « vérificateur de l'agence nationale de l'enregistrement et des domaines nationaux au département de la Sarthe » quand, venu sur les bords du Loir « pour prendre, au nom de la République, possession des moulins » qu'on lui avait indiqués, il n'en trouva que trois! Il est facile à comprendre. « Malgré toutes les recherches faites et les informations prises pour parvenir à decouvrir tous les moulins ci-dessus, son zèle a été presque inutile ». N'empêche cependant que l'existence de ces moulins était enregistrée à l'administration centrale; et s'il ne les trouvait pas, le

(1) Etait-elle parente du dernier prieur de Sainte-Colombe et du soldat Chapeau, jeune chouan de la suite de « M. Bernard » tué en 1816? *Annales Fléchoises*, V, 270. Nous ne savons.

(2) La lettre du Directoire était du 24 Messidor, an II, 12 juillet 1795. Cette adjudication fut discutée en séance du conseil le 30 messidor suivant, 18 juillet 1795.

vérificateur pouvait être inquiété en haut lieu. Il exigea donc de la municipalité qu'elle lui certifiât en séance et par écrit que les moulins désignés étaient « absolument inconnus ». Ce qu'elle fit d'ailleurs de bon gré (1).

Jusque-là, pour ainsi dire, l'Etat ne s'était attaqué qu'aux biens d'émigrés. Il y avait cependant dans le bourg une maison qui lui appartenait et dont il ne s'était pas encore occupé : le presbytère. Les décades 30 messidor, 10 et 20 thermidor an II (2) (car les dimanches n'existaient plus!) la location fut publiée. Elle eut lieu le 25 thermidor an II, 12 août 1794. L'adjudicataire devait entrer en jouissance le 11 brumaire suivant (3). N'entraient pas dans le loyer « un appartement appelé la salle qui continuera de servir de maison commune pour y tenir les séances de la municipalité » ainsi que « un ou deux appartements par bas, s'il en était besoin pour quelque établissement ou pour toutes autres causes justes ». Le locataire devait en outre jouir « des fruits et légumes du jardin à l'exception de ceux qui sont semés ou piqués et auxquels il a fallu du fumier (4) », « entretenir la maison de réparations locatives, seulement de pavage et vitrage, les autres ne lui ayant pas été faites avant d'entrer en jouissance ». Tout étant réglé, on procéda à l'adjudication. Ce fut Pierre Mousset qui loua sa propre maison à charge de payer chaque année 150[l] au secrétaire-greffier de la municipalité « pour lui servir de salaire et de traitement (5) ».

(1) Séance du 19 thermidor, an II, 6 août 1794.

(2) 18 et 28 juillet, 7 août 1794.

(3) Malgré les lois, les baux se renouvelaient quand même à la Toussaint. Le 11 brumaire est en effet 1er novembre!

(4) De même, il devait en s'en allant « recueillir ce qu'il avoit semé et planté ».

(5) Mentionnons une agence de secours, conformément à la loi du 28 juin 1790; Catherine Jamin et René Jamin furent nommés agents, 20 vantose, an III, 10 mars 1795.

Nous avons vu en 1792 des instituteurs refuser le serment, ils furent remplacés par de moins rigoristes. En 1794, Louis Ouvrard, ancien sacriste, enseigne encore mais cumule les fonctions de secrétaire de mairie et d'instituteur. Or, la loi interdisant ce cumul il est contraint de démissionnèr et « fait alors option des fonctions d'instituteur » (20 brumaire, 10 nov, 1794). Le 20 ventose suivant, 10 mars 1795, il se présente à nouveau à la mairie, accompagné cette fois de « la citoyenne Bizienne » de La Flèche. Ils déclarent que le jury d'instruction de La Flèche, les « a choisis et nommés pour remplir les fonctions d'instituteur et d'institutrice à Sainte-Colombe et à Thorée » et demandent l'approbation de la commune qu'on leur accorde.

*
* *

Les registres de Sainte-Colombe de cette époque se terminent par un épisode tout à la louange des « citoyennes » de ce temps et de ce bourg .

Le vendredi 30 ventose, an III, 20 mars 1795, « le peuple était assemblé dans le temple pour la lecture des loix ». Jacques Le Royer, le maire, qu'accompagnait Pierre Mousset, avait commencé quand, « au milieu de la lecture », les citoyennes Ve Pierre Perpoil, Ory et Godefroy, et le citoyen Sébastien Glomin l'interrompirent :

« Partout, dirent-ils, on sonne la cloche le matin, à midi et au soir, nous voulons aussi qu'on la sonne ici.

— La loi le défend, répartit le maire.

— Votre loi, on s'en moque! et ils tinrent « des propos insultants » que l'on devine entre les lignes, et firent « des reproches et des menaces à la municipalité ».

Plus intrépide que les autres, la Ve Perpoil « se lève pour aller sonner la cloche, elle n'est retenue que parceque les autres lui observent qu'il n'est pas encore midi ».

Le maire ajoute, en consignant cette scène, « qu'enfin voyant le trouble augmenter nous avons déclaré, ne pouvant l'arrêter et pour ne pas y participer, que la séance était levée, et en effet nous nous sommes retirés et nous retirant elles nous ont accablé d'injures jusqu'à reprocher à la municipalité d'avoir enlevé le bled de la commune pour les faire périr de faim, parce qu'à La Flèche on leur en refusait ».

Cet intéressant récit fait regretter l'absence des registres postérieurs.

Louis CALENDINI.



LA FONDATRICE DE L'HOPITAL DE DURTAL

Mlle Catherine de Feuquerolles naquit à Durtal, le 19 mars 1624, de messire Jean de Feuquerolles, écuyer, capitaine du château, et de madame Anne Trioche. A l'âge de neuf ou dix ans, elle fit sa première communion et y fut préparée par un religieux dominicain, compagnon de celui qui établit le Rosaire à Notre-Dame de Durtal. En 1648, elle fut demandée comme demoiselle d'honneur par Mme la comtesse du Lude, qui demeurait au château de Briançon, paroisse de Bauné; elle y resta deux ans et demi, jusqu'à la mort de cette dame. Elle retourna ensuite à Durtal chez ses parents. En 1669, son père mourut, et elle se mit alors à son ménage en ville. Elle put, à partir de ce moment, s'occuper de la réalisation du projet qu'elle avait formé depuis longtemps, la fondation d'un hôpital à Durtal. Nous empruntons à une notice biographique, écrite en 1707, les détails qui vont suivre.

Enfin Dieu lui fit naître l'occasion d'accomplir son œuvre en inspirant à M. Huë (1), lieutenant de Durtal, le désir de faire quelques legs pieux avant de mourir : ce qu'il témoigna à Mlle de Feuquerolles, qui lui représenta d'une manière persuasive le besoin que la ville avait d'un hôpital, et le disposa à donner sa maison, qui était très propre pour cela. Mais la chose était très difficile à cause de l'opposition de ses enfants. Cependant, il passa par-dessus et la donna par contrat, passé pardevant André Varneau, notaire royal, le 22 août 1672, disant par un esprit prophétique (quoiqu'il fût très riche) que cet hôpital pourrait être un jour un asile pour ses enfants, qui n'oublièrent rien pour le faire changer de dessein. Mais Mlle de Feuquerolles, toujours au pied de son lit, le fortifiait dans sa résolution, et prit grand soin de mettre des pauvres

(1) René Hüe, avocat au Parlement, lieutenant civil et assesseur criminel au comté de Durtal, demeurant à Gouis.

dans sa maison avant sa mort, afin qu'ils en prissent possession. Ainsi elle vint à bout de ses desseins, malgré tous les obstacles que le démon fit naître en grand nombre, ceux qui auraient dû l'encourager et la soutenir s'y étant opposés et ayant même prévenu contre elle Mgr l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, qui changea bientôt quand elle lui eut fait connaître ses bons desseins, et qui se fit même un plaisir de soutenir son entreprise, l'assurant qu'elle était pour la gloire de Dieu puisque le monde y avait tant d'opposition. Elle fut aussi soutenue par M. le sénéchal, son frère, et par M. Souchard (1), prêtre zélé, qui ne l'abandonna pas dans toutes les difficultés de cet établissement et en fut le premier administrateur.

Mais il n'y avait encore qu'une maison et deux quartiers de vigne à quoi il fallait bien des accommodements pour mettre cette maison en hôpital. Il fallait une église et quoi nourrir un pauvre qui y était déjà logé, et ceux qu'on devait y mettre.

Mlle de Feuquerolles entreprit des quêtes et voulut que les pauvres lui fissent la première aumône. Elle demanda une obole à un pauvre passant, qui, croyant que c'était pour insulter à sa misère (parce qu'il lui demandait lui-même une aumône), la rebuta. Mais, étant informé de son dessein, il lui donna un denier, qui lui fut comme une source de bénédiction. Elle reçut, en effet, des aumônes considérables, avec lesquelles (fournissant au reste) elle fit faire une chapelle de la grange, au bout de laquelle on fit deux salles. Comme il fallait une pierre d'autel, elle pensa qu'il y en avait beaucoup d'inutiles dans le cimetière de Gouis : elle prit donc avec elle des charretiers, abattit elle-même le mur du cimetière, ces gens n'osant le faire, et fit mettre en leur charrette une des plus anciennes tombes, qui était si pesante que leurs

(1) M. Souchard, bachelier en Sorbonne, était chapelain de la chapelle Saint-Laurent du Grip.

bœufs ne furent pas assez forts pour l'emmener. Mlle de Feuquerolles alla aussitôt en chercher d'autres, et en ayant trouvé, le charretier les lui refusa insolemment; mais celui-ci étant entré dans une auberge, elle prit son aiguillon et emmena promptement ses bœufs, et il fut contraint de lui aider. M. le curé, de l'absence duquel elle avait profité pour faire ce pieux larcin, s'en étant plaint à Mgr l'evêque, le prélat répondit agréablement : « En regardant cette grosse pierre, si j'avais été dessous, on m'aurait fait plaisir de m'en décharger ». Ainsi notre demoiselle fut en repos de ce côté-là.

Son autel achevé, elle eut une permission de Mgr d'Angers de faire bénir la chapelle, et un ordre de le faire pour M. le curé de Notre-Dame (1), lequel y alla pour voir si elle était en état la vigile du jour marqué pour la bénédiction. Il dit à Mlle de Feuquerolles qu'il fallait des vitres à la croisée près de l'autel, carreler au moins le haut de la chapelle et faire un mur pour la séparer des salles. Elle l'assura que tout cela serait fait le lendemain. Elle mit donc la main à l'œuvre avec toutes sortes d'ouvriers; elle fit prendre les vitres dans sa maison et détacher sa tapisserie pour faire une séparation de l'église aux salles.

Quelque temps après, elle fit bâtir un autel très propre, où elle aida elle-même aux ouvriers.

Un jour, elle eut la pensée qu'elle buvait dans un pot d'argent et qu'il n'y avait point de soleil (ostensoir) à l'hôpital pour exposer le Saint-Sacrement. Elle résolut aussitôt de convertir ce pot en un soleil, disant que Dieu la logerait dans ses tabernacles éternels puisqu'elle lui donnait un logement sur la terre.

Cet hôpital, ainsi établi par les soins de Mlle de Feuquerolles et du sénéchal son frère (2), et meublé par

(1) Il y avait quatre paroisses à Durtal : Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Léonard et Gouis.

(2) Jean-François de Feuquerolles, avocat, sénéchal et juge ordinaire des Eaux et Forêts du comté de Durtal, sieur de la Cour et de Princé.

la charité de Mme la duchesse de Liancourt, dame de Durtal, qui donna quatre lits dont on garnit les deux salles, reçut des fondations de plusieurs personnes et même de Paris. Sur quoi, on obtint des lettres patentes de Sa Majesté, au mois d'avril 1676.

Mme Aubry fonda la messe tous les jours dans cet hôpital. On mit pour gouverner les pauvres de bonnes femmes ou filles qui, n'ayant pas le moyen de vivre, s'étaient gagées et s'acquittaient avec édification de leurs obligations. Mais afin de rendre cette maison plus stable, on voulut y établir une communauté.

La communauté des Filles de la Propagation de la Foi, sous le titre de la Trinité, avait été établie à Angers par lettres patentes du mois de mai 1685. M. Le Royer, curé de Bazouges, la proposa à M. le sénéchal, qui fit faire des assemblées de paroisses et convint des articles avec Mlle de Langaleraye, supérieure de la communauté. Le concordat fut arrêté le 19 août 1690, et la communauté le ratifia le 19 septembre. Mlle de Langaleraye alla le 26 octobre de la même année faire l'établissement, accompagnée de deux pensionnaires et conduite par M. du Tremblier, curé de Villevèque (1). M. Brouillon, receveur du comité de Durtal et administrateur de l'hôpital, avait fait faire les accommodements nécessaires pour les loger et avait ménagé l'agrément des seigneurs de Durtal en faveur de la communauté. Mlle de Fouquerolles n'oublia rien pour témoigner la joie qu'elle avait de voir son œuvre soutenue par une communauté et contribuer à la satisfaction des nouvelles venues dans ce lieu-là.

Elle souffrit avec patience les douleurs d'une maladie de vingt-deux ans, n'ayant d'autre peine que celle d'être privée de la consolation d'entendre la messe, les deux dernières années de sa vie, à cause de sa grande faiblesse.

(1) Sur M. du Tremblier, voir l'*Anjou Historique* (mai 1906).

Elle fonda (1) un bénéfice pour un chapelain de l'hôpital, qui était obligé d'assister les pauvres pour tout ce qui regarde le spirituel et qu'elle logea dans sa maison (2), afin qu'il fût plus près pour les assister. La communauté fut mise par elle présentatrice de ce bénéfice.

M[lle] de Feuquerolles mourut dans sa 83[e] année, le 18 novembre 1706. Elle fut enterrée, comme elle l'avait ordonné, sans pompes, dans la chapelle de l'hôpital, afin que, comme son cœur y avait toujours été pendant sa vie, il y fût aussi après sa mort (3).

La communauté des Filles de la Trinité, dites de la *Croix,* avait été fondée à Angers en 1660 par M. Maillard, supérieur du séminaire, et M[lle] Rousseau, pour travailler aux œuvres de charité et à l'instruction des pauvres. La maison-mère était à Angers, rue Lyonnaise, et deux maisons seulement dépendaient de cette congrégation : l'hôpital de Craon et celui de Durtal.

La chapelle de l'hôpital de Durtal hérita, en 1752, des services et de tous les ornements du culte de la chapelle de Matheflon (Seiches), tombée en ruines et interdite.

Fermé le 26 mai 1797, l'hôpital de Durtal fut réouvert le 8 août 1801. En octobre 1814, les sœurs de Sainte-Marie d'Angers furent chargées de l'hôpital, qu'elles desservent encore aujourd'hui.

En 1859, l'hôpital a été transféré au château de Durtal Sœurs et malades abandonnèrent l'humble maison de René Huë pour l'antique et superbe résidence des seigneurs de Durtal devenue la maison des pauvres (4).

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique.*

(1) Par son testament du 18 décembre 1698.

(2) Cette maison s'appelait la *Maison du Reposoir.* Elle était « sise au pont de Gouis et attenante à la Tour de ville ». On voit encore « la Tour de ville » en entrant à Durtal.

(3) Cette notice fut envoyée le 9 mars 1707 à M[lle] Chartier, supérieure de l'hôpital de Durtal, et à sa communauté par une « Fille de la Trinité d'Angers ». Le manuscrit original est conservé aux archives de l'hôpital. Communication de M. l'abbé Grosbois, ancien curé de Durtal.

(4) *Archives médicales d'Angers*, septembre 1900 et *Annales Fléchoises.*

YVRÉ-LE-PÔLIN

Yvré-le-Pôlin (*Ebriaco*, 1136-1144) ; *Yvreo*, 1106 ; Ivreium, 1233 ; *Ivré*, 1600 ; *Yvré-le-Poslin*, 1684 ; *Yvré-le-Pollin*, 1577), aujourd'hui commune et paroisse du canton civil et ecclésiastique de Pontvallain et de l'arrondissement de La Flèche, faisait partie, avant 1789, du doyenné d'Oizé et de l'archidiaconé de Château-du-Loir. Il dépendait de l'élection de La Flèche et au point de vue judiciaire de la sénéchaussée du Maine, de la justice seigneuriale de La Suze ou de celle de l'abbaye La Couture, selon la mouvance des lieux.

Sa population, de 932 habitants en 1767, répartis en 229 feux (1) est aujourd'hui de 1.229 habitants (récensement de 1906).

Une belle hache celtique en silex a été découverte en 1833 dans les vignes du Ribert, puis déposée au musée du Mans (2). C'est, avec une autre hache en silex poli, trouvée au Châtaignier, près le bourg, en 1898, le seul indice que les premiers hommes nous ont laissé de leur passage sur son territoire.

Les Romains construisirent sur sa lisière orientale une voie romaine, celle du Mans à Poitiers, dont on a retrouvé des vestiges au Gué de la Chouanne, en 1838, lors de l'établissement de la route du Lude. Tout auprès on a également découvert les restes d'une villa romaine importante : substructions nombreuses en pierres de petit appareil, fragments de briques à rebords, de poteries rouges, noires, etc. (3).

(1) Archives d'Indre-et-Loire, C. 336.

(2) Pesche, *Dictionn.*, t. VI, p. 639.

(3) Pesche, *Dictionnaire*, t. VI, p. 456 et 639.

Le nom *Yvré*, dit M. de Ponton d'Amécourt (1), vient d'un mot celtique, dont le type primitif est *Eboriacus*, qui nous a donné, d'un côté, *Eburiacus*, *Ebriacus*, *Ivriacus*, *Ivreium*, *Yvré*, et d'un autre côté, par suppression de la première syllabe, *Buriacus* (prononcé *Bouriacus*), *Bouray*, *Bourray*, nom porté par la lande qui s'étend sur une vaste portion de son territoire et sur plusieurs communes voisines.

Yvré, de même que Parigné, est appelé *le Pôlin*, du nom de ses premiers seigneurs. Pôlin et Sévin, son fils (*Poolinus et Servinus filius Poolini*), figurent comme témoins dans une charte de 1106 pour le prieuré de Souday. En 1146, Pôlin d'Yvré (*Poolinus de Yvreo*) est témoin dans l'acte par lequel Guillaume, évêque du Mans, confirme aux religieux du prieuré de Château-l'Hermitage la possession de certains biens (2).

L'ÉGLISE

L'église, dédiée à saint Martin et restaurée en 1859 et 1869, est classée parmi les monuments historiques du département de la Sarthe. La nef, le bas-côté sud et la tour du clocher sont du XII[e] siècle, et le chœur du XIII[e]. Celui-ci était primitivement éclairé par une fenêtre géminée surmontée d'une rosace, dont les contours sont actuellement cachés dans la muraille. Peut-être même doit-on attribuer la construction de l'édifice tout entier au XIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque de la transition entre l'architecture romane et l'architecture ogivale, où l'ogive se trouve mêlée

(1) De Ponton d'Amécourt, *Les Monnnaies mérovingiennes du Cenomanicum*. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XI, p. 68-69.

(2) Cauvin, *Géogr. anc.*, p. 454. — *Ampl. coll*, t. I, p. 611. — Arch. nation., MM. 894 O. — *Documents sur l'ancien prieuré de Château-l'Hermitage*, p. 47. — Abbé Amb. Ledru, *Hist. de la maison de Broc*, p. 138.

plus ou moins au plein cintre (1). Le bas-côté nord date de 1859.

La chapelle de Sainte-Barbe, aujourd'hui consacrée à saint Joseph, fut élevée par Me Michel Maillet, vicaire de la paroisse et principal du collège, avec les pierres apportées par ses écoliers et le produit d'une quête chez tous les habitants. Fr. Jean-Baptiste Cornu, prieur claustral de Château-l'Hermitage, la bénit solennellement le 3 décembre 1778 (2).

La chapelle de la Sainte Vierge, qui lui fait pendant, ne paraît pas lui être bien antérieure comme construction. Un autel consacré à saint Joseph était autrefois adossé au pilier qui sépare le bas-côté d'avec la nef; avant la Révolution on y célébrait la messe chaque année le 19 mars (3).

Au-dessus de la porte de la sacristie se trouvait autrefois cette inscription (4) :

VÉNÉRABLE ET DISCRET Me RENÉ DURAND VIVANT PRESTRE
CURÉ DE CEANS A DONNÉ QUINZE LIVRES DE RENTE A CETTE
FABRICE A LA CHARGE DE FAIRE CELEBRER A PERPÉTUITÉ EN
L'ÉGLISE UN SERVICE DE 3 MESSES A HAULTE VOIX AVEC VIGILES DES
MORTS. LA PREMIERE DE S. IOSEPH LA 2 DE LA VIERGE LA 3.
DES MORTS LE 1e DE MARS IOUR ET FESTE DE S. IOSEPH A
LAUTEL QUI LUY EST DEDIÉ ENCORE A LA CHARGE DE FAIRE LA PRIÈRE PŌ.
LE REPOS DE SON AME LE DIMANCHE PRECEDENT LA FESTE ET LES
QUATRE FESTES DE CHAQUE ANNÉE PŌ. LEQUEL SERVICE LE
PROCUREUR DE FABRICE PAIERA PAR CHACUN AN TRANTE SOLZ
AU CURÉ ET QUINZE SOLZ A CHAQUE PRESTRE ASSISTANT
ET DIX SOLZ AU SACRISTE LE TOUT SUIVANT LA
TENEUR DU TESTAMENT DUDICT SIEUR DURAND LEQUEL
APRÈS AVOIR ESTÉ CURÉ 14 ANS DECEDA LE 11
FEVRIER 1655 AGÉ DE 43 ANS. REQUIESCAT IN PACE.

La tour du clocher, de forme quadrangulaire et sans couronnement, est surmontée d'une toiture

(1) Cf. Léon Château, *Histoire et caractères de l'architecture en France,* p. 201-203.

(2) Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.

(3) Abbé Lochet, *Recherches histor. sur la paroisse d'Yvré-le-Pôlin,* ms. de la biblioth. de feu M. L. Brière.

(4) Note de feu M. L. Brière.

pyramidale à quatre pans terminée par une flèche peu élevée. Ses quatre faces sont percées de fenêtres géminées, et son portail est supporté par des pilastres bien travaillés, reliés les uns aux autres par une archivolte. On remarque, à l'intérieur, sa voûte en pierre, supportée par des piliers appliqués dans la muraille, à chapiteaux simples à feuilles sans frisure.

Les registres paroissiaux de l'état civil mentionnent les baptêmes de la petite cloche en 1716 et 1717 et de la grosse cloche en 1730. Le 17 septembre 1716, la petite fut nommée Charles-Louis-François par Me Louis de Brisebarre, avocat au présidial du Mans, bailli de la seigneurie d'Yvré-le-Pôlin, comme procureur de Me Charles Lepaintre, curé de la paroisse, et par Charlotte-Françoise de Tragin de Cohardon, veuve de Mre François de Guitton, chevalier, seigneur des Marais, Yvré et autres lieux; et le 6 mai 1717, bénite à nouveau, sous le nom de Michelle-Charlotte-Martin, avec la même dame pour marraine, et pour parrain Mre Michel-Léonor de La Rivière, chevalier, seigneur de La Roche-de-Vaux.

Me Jacques-Henri Maulny, curé de la paroisse, consacra la grosse cloche le dimanche 27 août 1730. Elle fut appelée Marie-Jeanne-Christophe par Mre Christophe de Corbin, seigneur d'Yvré, et Marie-Jeanne-Philippe de Guitton, son épouse (1).

La paroisse possédait autrefois deux cimetières : le cimetière actuel, appelé Grand-Cimetière, hors le bourg, fermé en l'an III et réaffecté aux inhumations par arrêté préfectoral du 29 septembre 1813, et le Petit-Cimetière, au sud de l'église, aujourd'hui converti en place publique (2).

(1) Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.

(2) Archives de la mairie d'Yvré.

LA CURE

La cure, au dire des habitants, valait 2.000 livres en 1684 (1).

Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans (1136-1144), en donna la présentation à l'abbaye de la Couture, en présence d'Albéric, son archidiacre, de Giraud, curé de la paroisse, de Guérin d'Oizé, de Guérin de Cerans et de plusieurs autres témoins (2).

Son domaine et la métairie de La Teutaire lui avaient été donnés par les seigneurs de la paroisse, principalement par les de Sarcé, dont la recommandation de l'âme fut toujours faite régulièrement au prône de la grand'messe, chaque dimanche, jusqu'à la Révolution.

Julien Cosnard, d'Yvré-lé-Pôlin, acquit son domaine en 1791, comme bien national, pour 10.200 livres; Pierre Cosnard, aussi d'Yvré, la métairie de la Teutaire, pour 20.200 livres; et René-Charles de Fougères, de La Flèche, son presbytère, le 4 thermidor an IV, pour 2.450 livres (3).

Les religieuses du prieuré de La Fontaine-Saint-Martin percevaient la troisième partie par indivis des dîmes du blé, du vin et des prémices et offrandes de la paroisse. La prieure Jeanne d'Orange bailla cette portion de dîme, en 1464, aux époux Bruneau et au plus vivant de leurs enfants, pour deux charges (24 boisseaux) de froment et quatre (48 boisseaux) de seigle mesure de La Fontaine-Saint-Martin et l'obligation de lui fournir les tonneaux nécessaires pour mettre son vin (4). Jeanne de La Roë les donna pour

(1) Cabinet de feu M. L. Brière, pièce papier.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de la Couture*, p. 58.

(3) Laurent Guimier, charpentier à Yvré, et Louise Cureau, son épouse, achetèrent de lui le presbytère, le 5 frimaire an VII, pour 800 francs, et en firent don à la commune le 20 avril 1809 (Archives de la mairie d'Yvré).

(4) Archives de la Sarthe, H. 1508.

trois ans, le 15 décembre 1526, sauf la dîme des vins, à Me Jean Blaislin, vicaire de Saint-Jean-de-la-Motte, à la charge de lui en payer d'avance la somme de 75 livres (1).

Le 2 mai 1566, le curé d'Yvré transigea avec les religieuses et s'engagea en son nom et au nom de ses successeurs à leur payer chaque année, pour cette dîme, cinq septiers (60 boisseaux) de seigle mesure de Château-du-Loir et trois busses de vin avec les tonneaux, plus 45 sols à la Toussaint pour leur part des pailles (2).

Une sentence du présidial du Mans du 31 janvier 1725, au profit de l'abbé de la Couture contre le curé d'Yvré-le-Pôlin, décida en thèse générale qu'un gros décimateur pouvait prescrire les menues et vertes dîmes contre le curé par une possession immémoriale ou du moins de plus de quarante ans, sans être obligé de rapporter titre (3).

La cure, en raison même de ses revenus, eut beaucoup à souffrir dans son administration. Ses titulaires résidèrent souvent au loin, attachés à d'autres fonctions, laissant le soin de leurs ouailles à un vicaire qu'ils payaient, il est vrai, et qui prit lui-même quelquefois le titre de curé (4).

(1) Cabinet de M. J. Chappée. Protocole de Me Mathurin Delaroche, notaire de la cour du prieuré de La Fontaine-Saint-Martin, fol. 24 r°.

(2) Archives de la Sarthe, H. 1508.

(3) Louis Olivier de Saint-Vast, *Commentaires sur les coutumes du Maine et d'Anjou*, t. IV, p. 245. — Pesche, *Dictionnaire topogr.*, t. VI, p. 638.

(4) Les curés d'Yvré-le-Pôlin connus sont : Giraud, 1143; Symon, 1218; Guillaume, 1378-1380; André d'Averton, prieur de Château-La-Vallière, 1493; frère Claude Sarasin, religieux de Château-l'Hermitage, 1558; Gervais Deschamps, ...-1565; Julien Laigneau, 1565-1575; François-Raphaël Moré, bachelier en théologie, chanoine de l'église du Mans, 1575-1576; Mathieu Huchet, 1576-1577; Gabriel Pol, 1577-1582; Jacques Aubert, 1582-1591; Jean Levayer, 1591-1596; Georges Froger, docteur en théologie, chanoine de l'église du Mans, 1596-1597; Jehan Froger, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris, 1597-1601; Georges Froger, bachelier en théologie, 1601-1604;

Le 28 avril 1218, le pape Honorius, à la prière de la reine Bérengère, permit à Me Simon, curé d'Yvré-le-Pôlin, de faire desservir son église par un vicaire et le dispensa de la résidence tant qu'il serait occupé au service de la reine ou à étudier dans les écoles (1).

Mre André d'Averton, maître ès-arts et licencié ès-lois, fils de Jean II d'Averton, seigneur de Belin, et de Marguerite de Laval, possédait la cure d'Yvré-le-Pôlin à la fin du XVe siècle. Le 11 juin 1493, Me Etienne Migoys, clerc du diocèse de Paris, notaire public, apostolique et impérial, gardien des privilèges apostoliques de l'Université de Paris, atteste une lettre d'André d'Averton, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Château-en-Anjou, chanoine prébendé de Saint-Pierre-de-la-Cour (2), curé de Requeil

Jehan Artur, 1604-1612; René Durand, 1612-1641; René Durand, deuxième du nom, 1641-1655; Charles Marchand, 1655-1656; Michel Lamé, prieur de Château-Sénéchal, conseiller et aumônier de Mlle de Montpensier, 1656-1689; Vincent-René Langlois, 1613-1683; Jean de Baraton, 1689-1697; Charles Lepaintre, sieur de La Ferrière, 1697-1719; Urbain Richardeau, chanoine et grand chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre de la ville du Mans, 1719-1721; Jacques-Henri Maulny, 1721-1743; Jean-Charles Clément, bachelier de Sorbonne, maistre ès arts en l'Université de Paris, 1743-1757; Alexandre de Cattey, bachelier en théologie, doyen rural d'Oizé, 1757-1792; Henri Blessebois, curé constitutionnel, 1792-1794; Joseph-Charles-Pierre Hérisson, 1801-1802; Jacques Beauchef, 1802-1806; Simon Gaudin, 1806-1842; Firmin Lamer, 1842-1843; Jouveau, 1843-1861; Jean-Baptiste Alençon, 1861-1871; Philippe Laîné, 1871-1905; Louis Moreau, 1905.

(1) H. Chardon, *Histoire de la reine Bérengère. Bulletin de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe*, 1866, p. 445. — *Lettres d'Honorius*, t. II, p. 240, épitre MXXXVII.

(2) Charles VIII l'avait pourvu directement de cette prébende le 24 mars 1490 (v. st.). Le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour l'installa le 7 avril suivant. Mre André d'Averton devint plus tard doyen du chapitre de Saint-Thugal de Laval (27 octobre 1505), chanoine de Tours, vicaire général de l'Archevêque (1510) et chancelier du chapitre. Il fit construire une chapelle dans la cathédrale de Tours et dota par testament les écoles de cette ville. Il mourut en 1534 (Archives de la Sarthe, classement Bilard, G. 10, fol. 56, v°. — Angot, *Dictionn. de la Mayenne*, t. I, p. 122. — A. du Chesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 609. — Cabinet de feu M. L. Brière. — Morin de La

et d'Yvré et étudiant en l'Université de Paris, par laquelle il en appelle au pape, au futur concile et aux gardiens des privilèges de l'Université, de certaines impositions mises sur ses bénéfices et à lui réclamées par l'Université (1).

Aux XVIe et XVIIe siècles, la cure d'Yvré fut continuellement en commende. Des résignations la font passer sans cesse d'une main dans une autre. En 1565, Me Gervais Deschamps s'en démet en faveur de Me Julien Laigneau. Me François-Raphaël Moré, successeur de celui-ci, après en avoir joui pendant une année, la passe d'abord le 5 avril 1576 à Me Jehan Touchard, clerc du diocèse de Paris, qui n'est pas accepté, puis le 29 mai suivant à Me Mathurin Huchet, prêtre. Me Gabriel Pol, aumônier de Mgr le Duc, en prend possession par suite de résignation au mois d'octobre 1577; Me Jacques Aubert, prêtre, le 27 octobre 1582; Me Jehan Levayer, prêtre, le 27 octobre 1591; Me Jehan Froger, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, le 11 décembre 1594; Me Georges Froger, prêtre, chanoine de l'Eglise du Mans, le 28 novembre 1596.

Le 20 juillet 1597, Me Georges Froger démissionne en faveur de noble Me Jehan Froger, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris, son frère, qui, à son tour, en 1601, en pourvoit Me Georges Froger, bachelier en théologie de l'Université de Paris. Quoique cette résignation fût régulière, son acceptation n'eut pas lieu et Me Jehan Froger resta titulaire de la cure d'Yvré

Beauluère, *Etudes sur les communautés et chapitres de Laval*, p. 49. — Un de ses neveux, André d'Averton, fils de Jean III d'Averton, seigneur de Belin et de Françoise d'O, fut seigneur du Bourg-d'Averton et de la forêt de Pail, protonotaire du Saint-Siège apostolique, grand chantre de l'église du Mans (1531) et prieur de Vivoin. Il trépassa en 1556. (H. Roquet, *Recherches histor. sur Laigné-en-Belin et le comté de Belin et Vaux*, p. 54-55. — Abbé L. Denis, *Cartulaire du prieuré de Vivoin*, p. 271. — Cabinet de feu M. L. Brière).

(1) Archives du Cogner, E., original parchemin.

jusqu'au 2 juillet 1604, où il permuta avec Me Jehan Arthus, prêtre du diocèse d'Angers, prieur commendataire du prieuré de Placé, au diocèse du Mans. Aucun d'eux ne résida à Yvré. Me Georges Froger administra la paroisse en leur nom, comme « curé », de 1601 à 160. (1).

Me Claude Goyet en fut ensuite pourvu. Il la résigna le 25 août 1611 en faveur de Me René Durand, étudiant en théologie à l'Université de Paris, qui en prit possession le 15 juin suivant par fr. Jehan Durand, religieux profès au prieuré de Château-l'Hermitage, son procureur.

Me Vincent-René Langlois, clerc de la chapelle de Monsieur, pourvu de la cure à la même époque, nous ne savons ni par qui ni comment, la lui disputa avec ardeur et parvint après un long procès a en conserver la possession, en abandonnant toutefois les revenus du domaine à son compétiteur.

La lutte recommença aussi vive après sa mort, survenue le 15 juillet 1683. Une nuée de prétendants s'abattit sur la cure, et tous, pour le besoin de leur cause, en prirent successivement possession : Me Pierre Bouteiller, bachelier en théologie, le 19 juillet 1683 ; Me Jacques Le Pelletier, maistre ès-arts de l'Université de Paris, curé de Saint-Georges-le-Gaultier, le 31 du même mois; Me Louis Sainetard, gradué en l'Université de Paris, le 8 septembre; Me Guillaume Jousse, maître ès-arts et gradué en la même Université, le 29 décembre 1683; Me René Jamin, demeurant à Champrond, diocèse de Chartres, le 4 février 1684; Me Pierre Edard, clerc tonsuré, le 18 septembre 1684; Me Pierre Gabriel du Boismotté, curé de La Chapelle-Moche, le 13 septembre 1685, etc.

Cette situation singulière se termina heureusement en 1689, par la mort ou la démission de Me Michel

(1) Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.

Lamé, prieur commendataire de Château-Sénéchal et aumônier de M[lle] de Montpensier, titulaire de la cure d'Yvré depuis 1656. Depuis lors, les curés d'Yvré gouvernèrent tranquillement leur paroisse jusqu'à la Révolution (1).

Les habitants, administrés pendant ce temps par M[e] François Dutertre, leur vicaire, se plaignirent amèrement à plusieurs reprises de l'état de désordre dans lequel l'administration épiscopale laissait la paroisse.

Le dimanche 20 février 1684, ils s'assemblèrent à la grande porte de leur église au nombre de soixante-deux, laboureurs, marchands, menuisiers, charrons, charpentiers, vignerons, bouchers, huiliers, « teissiers », « ferreurs », « cardeurs », etc., ès personnes de René Goullet, leur procureur syndic, M[e] Pierre Le Boult, sieur de La Pommeraie, avocat en parlement, Jean-Baptiste Pinard, maître chirurgien, M[e] Michel Maillet, sergent royal, Alexandre Houdayer, procureur de la fabrique, René Avisse, huissier du comté de Belin, etc., et déléguèrent René Goullet, l'un d'eux, pour présenter leurs doléances à l'archevêque de Tours, métropolitain de l'évêque du Mans, et lui demander « qu'en attendant la diffinition du procedz qui est entre les graduez prétendans ladite cure d'Yvré, il lui plaise desputer un prestre pour faire les fonctions curialles et un prédicateur pour prescher et confesser pendant le caresme et pour faire faire l'ouverture du jubillé, lesquels seront payez aux dépens de ladite cure ».

« Le curé de lad. paroisse est mort vers le 15[e] juillet dernier, disent-ils; depuis lequels temps il n'a esté célébré en lad. église aucune grande messe les jours

(1) Archives de la Sarthe, G. 342, 346, 347, 348, 350, 351, 352, 357, 359, 360, 368, 369, 373, 382, 383, 391 et 397. — Abbé Chambois. *Repertoire*, etc., t. I, p. 334, 337, etc. — Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin. — Abbé Lochet, *Recherches hist. sur la paroisse d'Yvré-le-Pôlin*. Ms. de la bibl. de feu M. L. Brière.

de dimanches et festes. Il ny a en lad. paroisse qu'un seul prestre qui est maistre descolle entretenu aux despens des habitans, lequel a esté obligé, nayant pu avoir aucun secours de ses supérieurs, de faire en lad. parroisse touttes les fonctions tant de curé que de vicaire et de maistre descolle. Lad. parroisse est une des plus grandes de la province et d'un revenu de deux mil livres de rente. Il debvroit y avoir plusieurs prestres entretenus aux dépens du revenu de la cure, ainsy quil en a esté usé de temps immémorial, y ayant plus de huict cens communians. Cependant depuis led. jour 15e juillet dernier que led. sieur curé est décédé led. maistre descolle est demeuré seul de prestre, ce qui est cause quil na peu faire louverture du jubillé dans lad. parroisse d'Yvré quoy quil y aye plus de un mois que il en a reçu la bulle et que l'on se soit pourvu vers le grand vicaire plusieurs foys pour le suplier dy envoyer des prestres affin de confesser, dire les grandes messes les jours de dimanches et festes, attendu que n'estant dit quune messe par jour la plupart des habitans ny sont point, ce qui est arrivé plusieurs foys et entrautre le jour et feste de sainct Michel, le jour et feste de sainct Jullien, patron de la province du Mayne, le jour et feste de la purification de Nostre-Dame, le jour et feste de sainct Estienne, premier martir et autres jours, comme aussy pour assister les malades qui sont en grand nombre et dont aucuns sont morts sans confession ny avoir recu aucuns sacremens, et particulièrement le nommé René Le Roux, marchand, habitant dudit Yvré, seroit mort sans confession pendant que le sieur maistre descolle exhortoit Marguerite Desprez, veuve Michel Corvasier, qui estoit agonizante et qui mourut le mesme jour »; qu'aujourd'hui « il ny a point eu de grande messe, ce qui est injuste en ce quil n'est point raisonnable que le sieur official (Me Martin de La Fuye), en qualité d'archidiacre (de Château-du-Loir) jouisse des fruits

de lad. cure d'Yvré-le-Poslin sans y envoyer aucun prestre pour faire les fonctions de curé de lad. paroisse, ny en ayant point eu » depuis le « deceds arivé de celuy qui en estoit pourvu, led. jour 15e juillet dernier » (1).

Muni de ce « résultat », René Goullet se présenta le lendemain, avec plusieurs de ses concitoyens, devant Me de Boismotté, grand vicaire de Mgr Louis de La Vergne de Tressan, évèque du Mans. Il n'obtint aucune bonne réponse. Le 22 du même mois, il requit alors Mes Berault et Butet, notaires royaux au Mans, de se transporter à nouveau avec lui à l'évêché et dresser acte de sa démarche.

Lorsqu'ils furent admis devant Me du Boismotté, tous le saluèrent avec le plus grand respect. « Icelluy Goullet, lisons-nous dans l'acte relatant cette entrevue, ayant la teste nue et parlant à luy a réitéré ses prières et suplications ce faisant de donner ordre que lad. parroisse ne soit pas habandonnée, affin que les habitans ne meurent pas sans confession comme ils ont fait ainsy quil est énoncé par led. résultat duquel nous avons donné lecture aud. sieur de Boismotté, et d'envoyer un prédicateur prescher le caresme dans lad. parroisse, ainsy que lon a accoustumé de faire tous les ans, sinon lesd. habitans se pourvoiront et en porteront leurs plaintes à Monseigneur larchevesque et à Monseigneur le vicaire général, affin dy estre pourvu. Lequel sieur de Boismotté a dit que ce qui est énoncé dans led. acte dont lecture a esté donnée nest pas vray en ce quil est dit que lon se seroit adressé à luy pour luy demander des vicaires, ni rendu aucune plaincte ny par escrit ny verballe de lestat de lad. parroisse ny du manquement de prestre, à la réserve du sieur Lamé, médecin, qui luy en avoit parlé il y a deux ou trois jours, auquel il auroit répondu quil y

(1) Cabinet de feu M. L. Brière.

donnerait les ordres qui dépenderoient de luy, et led. procureur qui s'adressa hier à luy pour luy demander un prestre, auquel il auroit répondu en présence du sieur doyen de Vaallon qu'il donneroit tous les ordres possibles pour y en envoyer incessamment un. Et a led. sieur de Boismotté sommé led. Goulet, procureur, de luy déclarer sil l'en a requis luy ou autres de lad. parroisse autrefois que le jour d'hier et de demeurer daccord sil nest pas vray quil luy a fait la réponse cy-dessus. Lequel Goulet, procureur, a repondu aud. sieur de Boismotté quil ne luy avait pas promis positivement d'envoyer un prestre, non plus en quel temps il en envoyroit, et que led. sieur de Boismotté a esté supplyé plusieurs fois par lesd. habitans de leur envoyer un prestre et entr'autres par le prestre qui est maistre descolle aud. Yvré qui est venu en cette ville deux ou trois fois exprès pour cela en personne et recrit plusieurs autres fois aud. sieur de Boismotté. A quoy led. sieur de Boismotté a replicqué que la réponce dud. Goulet nest pas juste, quil est vray que led. Goulet luy demanda l'assurance par escrit quil y envoyroit incessamment un prestre, à laquelle demande comme non raisonnable au juste led. sieur de Boismotté ne crut pas debvoir répondre, estant injurieuse à son caractère et au rang quil tient en léglize. Mais sans sarrester à tout ce qui se passa il répond à la sommation cy-dessus que cest avec douleur quil aprend le délaissement de cette parroisse et que celuy qui en devoit avoir le soin suivant lusance de ce diocèse ne sen soit pas acquitté avec le soin convenable ou ne luy ait pas donné advis, ou lesd. habitans, de la nécessité où ils ont esté réduits à légard des secours spirituels, et quil se souvient fort bien quil a donné commission à un prestre demeurant dans lad. parroisse et à un autre prestre pour faire les fonctions rectorialles en lad. parroisse, et assure quil cherchera avec tout le soin quil doit pour y envoyer led. prestre

quil jugera nécessaire aussitost qu'il en pourra trouvé, et a déclaré quil ordonnera cependant aud. maistre descolle dy faire toutes les fonctions curialles sur les peines quil jugera a propos, et en légard dun prédicateur quil y a suffisamment pourvu à la station du lieu doù dépend lad. parroisse et qu'il s'informera incessamment si le prédicateur s'en acquitte, sans que sa réponce puisse nuire ny préjudicier aux droits épiscopaux et à la discipline et administration de la parolle de Dieu et des sacremens, qui dépend absolument de mond. seigneur l'évesque ou de ses grands vicaires, sans que led. seigneur évesque en doibve compte. Et proteste led. sieur de Boismotté pour led. seigneur évesque de se pourvoir par les moyens quil jugera à propos contre lentreprise quil prétend estre faite à son autorité tant par le présent acte que par le résultat cy dessus datté... Led. Goulet en lad qualité... a persisté ès requisition et réponce cy dessus par luy faites; desquels dires, déclarations et protestations » Mes Berault et Buttet donnèrent acte aux deux parties (1).

Oh! le bon billet! Les habitants ne se lassèrent pas. Ils s'assemblèrent à nouveau le dimanche 16 avril 1684, à l'issue des vèpres, bien résolus à continuer leurs démarches pour obtenir satisfaction. Me François Le Proust, notaire royal à Saint-Biez-en-Belin, rédigea leur délibération. Elle nous fait connaître quelle suite avait donnée Me de Boismotté à la réclamation de René Goullet, leur procureur syndic.

Ce grand vicaire, qui en prenait fort à son aise, fit publier dans l'église d'Yvré, le dimanche 27 février, un mandement portant qu'il se transporterait au bourg d'Yvré le mercredi 1er mars. Il ne vint pas, et une nouvelle publication du dimanche 5 mars annonça sa visite pour le mercredi suivant, afin « de recevoir les

(1) Cabinet de feu M. L. Brière.

plaintes desd. habittans et d'y remédier ». Pas davantage, cette fois, de Me du Boismotté ! Me Drouet, curé de Marigné et doyen rural d'Oizé, se présenta à sa place, assisté de Jean May, praticien à Yvré, « qu'il prit pour son greffier, et de Me René Le Pelletier, notaire royal au Mans, fermier du desport de la cure dud. Yvré, lesquels dressèrent un grand procedz verbal tendant à la descharge dudit sieur de Boismotté et dud. sieur Le Pelletier. Mais comme les susd. habittans persistèrent dans leurs plaintes, qui sont très justes, contenues dans leur rézultat dud. jour 20 febvrier dernier..., ledit sieur Drouet ne voulut faire verballiser qu'une partie des plaintes desd. habitans et des répliques qu'ils voulloient faire aux objections que forma led. sieur Le Pelletier, et led. sieur Drouet se rempara de la minutte du procedz verbal qu'il prit des mains dud. May, son greffier, et l'emporta après qu'il fut clos et signé. Ce qui est cause que lesd. habittans n'en ont pu avoir copie pour se pourveoir, quelques réquisitions qu'ils ayent faittes pour cet effet, ainsy qu'ils nous l'ont déclaré, et led. sieur de Boismotté ne leur a donné aucun prédicateur pour prescher pendant le caresme, et a seulement envoyé pendant le temps pascal et du jubilé Me Jacques Le Pelletier, prestre, l'un des graduez qui prétendent avoir droit à la cure dud. Yvré et cousin germain dud. Me René Le Pelletier, notaire, pour faire les fonctions curialles, lequel s'en est retourné dans sa paroisse de Saint-Georges-le-Gaultier au Bas-Mayne le landemain de Quasimodo, en sorte que le maistre d'escole est resté seul, ce qui est cauze que ce jourd'huy il n'a esté dit dans lad. eglize d'Yvré que unne messe basse célébrée par le maistre d'escolle, en sorte que plusieurs desd. habittans n'ont point esté ce jourd'huy à la messe, ainsy qu'il nous l'ont déclaré, ce qui cause un grand désordre et scandalle de veoir lad. parroisse habandonnée comme elle l'est ». Les habitants, très

mécontents, renouvellent à René Goullet son mandat et lui ordonnent « de se pourveoir devant tel juge qu'il advisera bon estre, pour avoir des prestres en nombre suffisant pour desservir la cure dud. Yvré..., mesme d'en donner advis et en rendre plainte à Monseigneur le procureur général pour y estre pourveu, n'estant pas juste que le sieur de La Fuye Martin, official, en quallité d'archidiacre jouisse des fruits de lad. cure d'Yvré comme représentant le curé qui est décédé le 15e juillet dernier, la moigtié desquels fruits led. sieur de La Fuye a eus et fait ameiner au Mans à la cueillette dernière, et qu'il ne mette aucun prestre à ses despens pour desservir lad. cure ». Ils « supplient Monseigneur le procureur général du Parlement de Paris de faire incessamment rendre un arrest qui fasse cesser les désordres susd. et prévienne ceux qui pourroient arriver dans la suitte ». De plus, ils donnent aussi pouvoir à René Goullet « de faire mettre les fruits et revenus de lad. cure en sequestre jusques à ce que led. sieur official ou led. sieur Le Pelletier, son fermier, ayant satisfait aux charges tant spirituelles que temporelles de lad. cure, et en outre faire tout ce qu'il advisera bon estre pour le bien public desd. habitans, promettant le tout avoir pour agréable et le rembourser de ses desboursez et sallaires raisonnables, saouf a eux a les repeter contre qui ils adviseront bon estre » (1).

Nous ne savons ce qu'il advint de cette affaire.

Me Alexandre de Cattey, d'une famille noble de Normandie (2), administrait la paroisse d'Yvré depuis 42 ans lorsque la Révolution éclata. Bon, charitable et dévoué, il jouissait de l'estime générale. Il adopta les idées nouvelles avec enthousiasme et prêta avec Joseph Hérisson, son vicaire, le serment demandé par

(1) Cabinet de feu M. L. Brière.

(2) Il portait pour armes : *d'azur à six...... d'argent, 3, 2, 1* (*Nobil. de Normandie.* — Cauvin).

la *Constitution civile du clergé*. Il mourut à Yvré le 26 mai 1792 (1).

M. Henri Blessebois lui succéda en qualité de curé constitutionnel le 22 juillet suivant. Le 29 ventôse, an II (19 mars 1794), il remit ses lettres de prêtrise à la municipalité et déclara cesser ses « fonctions sacerdotales purement et simplement ». Pendant la vacance de la cure, MM. Godmer, curé constitutionnel, d'Oizé; Pépin, Latour, Bullier, Mauxion, Pigalle et Fréart, tous vicaires épiscopaux, remplirent le ministère paroissial à Yvré, chacun quelques semaines (2).

Joseph Hérisson rétracta son serment. Un arrêté du Directoire du district de La Flèche, du 18 février 1792, lui enjoignit, comme réfractaire à la loi, de quitter la paroisse d'Yvré-le-Pôlin et de se rendre dans un délai de trois jours dans une des villes du département (3). Il revint à Yvré et y exerça le ministère de novembre 1800 à octobre 1802 (4).

Pendant la Révolution, MM. Hersan, curé de Sainte-

(1) « Aujourd'hui vingt-sept mai mil sept cent quatre-vingt-douze, le corps d'honorable homme Alexandre Decatey, curé de cette paroisse, bachelier de Sorbonne, officier municipal et aumônier général de la garde nationale du canton de Saint-Jean-de-la-Motte, district de La Flèche, département de la Sarthe, décédé d'hier sur les trois heures après midy, âgé d'environ 75 ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous curé d'Oizé, soussigné, en présence des sieurs Houdayer, curé de Cerans, M. Bréteau, curé de Parigné-(le-Pôlin), Charpentier, curé de Saint-Ouen-en-Belin, de messieurs Roulier, maire de ce lieu, de Fougères, Bigot, Livet, Rolland et Clottereau, officiers municipaux et procureur de la commune, des sieurs Duprat, Godmer et Roulier, tous les trois commandants les gardes nationales de Cerans, Oizé et Yvré, et encore en celle dudit Destaignes, son parent, juge de paix du canton d'où relève la paroisse de Volandry, en Anjou, département de Maine-et-Loire, lesquels ont signé avec nous. Godmer, curé d'Oizé, Clottereau, procureur de la commune », etc. (Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.)

(2) Archives de la mairie d'Yvré-le-Pôlin. Registres de l'état civil et premier registre des delibérations de la municipalité.

(3) Archives de la Sarthe, L. 72.

(4) Abbé Lochet, *Recherches hist. sur la paroisse d'Yvré-le-Pôlin*. Ms. de la biblioth. de feu M. L. Brière.

Jamme-le-Robert ; Hais, curé de Pont-l'Evêque, en Normandie ; Jumeau ; Etienne-Robert-Louis Mérille (juillet 1800) ; Blanche ; Jean Rolland (mai-juin 1800) (1); Malard, curé de Louplande (août-octobre 1800), Louastron (juillet 1801), Breton, curé de Requeil, et son frère, curé de Saint-Ouen-en-Belin (déc. 1801), tous prêtres catholiques insermentés, parcoururent la paroisse d'Yvré et ses environs et y célébrèrent un grand nombre de baptêmes et de mariages (2).

Les curés d'Yvré-le-Pôlin n'observant pas la résidence, surtout aux XVIe et XVIIe siècles, un vicaire, et souvent plusieurs, exercèrent le ministère dans la paroisse, en leur nom. Nous en connaissons un certain nombre : Michel Sallé, 1582 ; Joseph Godefroy, 1593 ; Gilles Boussard, 1596-1610 ; René Buyvreau, 1597 ; Marin Saulue, 1600 ; Antoine Chauvigné, 1601-1617 ; Pierre Bérard, 1605-160. ; Thomas Jamin, 1612-1650 ; François Le Teixier, 1612-1615 ; Mathurin, Ouvrard, 1615-1623 ; Marin Trouillet, 1622-1626 ; Guillaume Le Bourcier, 1626-1632 ; René Le Templier, 1632-1636 ; René Loriot, 1635 ; Jehan Pageot, 1636-1650 ; François Dutertre, 1683-168. ; Thomas Cabaret, 1692-1693 ; Poisson, 1693-1698 ; Jacques Rivière, 1693 ; Claude Busson, 1693 ; de Lhommoy, 1693 ; Jean Guibert, 1698-1711 ; Vincent Rouillard, 1711-1718 ; François Bigeon, 1718-1720 ; J. Le Boisne, 1720-1721 ; Lorin, 1721 ; F. Collin, 1721 ; P. Boudet, 1722-1724 ; Pierre Voisin, 1725-1726 ; R. Jollivet, 1727-1728 ; René Verronnière, 1728-1730 ; Jean Moreau, 1731-1732 ; René Livet 1733 ; Lambert, 1734 ; Julien Lair, 1735-1736 ; J. Pasquier, 1736 ; M. Pasquier, père du précédent, 1737 ; François Poilvilain, dit Vaudelais, 1738-1743 ; Denis Mérillon, 1743-1744 ; Poilpré, 1744 ;

(1) Jean Rolland, ordonné prêtre en 1781, était né à Yvré. Il était vicaire de Marçon en 1789 (Abbé Lochet, *in loco cit.*).

(2) Abbé Lochet, *in loco cit.* — Archives de la fabrique d'Yvré-le-Pôlin.

Foucqueré, 1744; Etienne Paucton, 1746-1749; Belenfant, 1747-1750; Jean Duluard, 1750-1753; Michel Maillet, 1753-1778; Jacques-Jean-Baptiste Beauchef, 1778-1787; J. Le Landais, 1787; Joseph-Charles-Pierre Hérisson, 1789-1792.

LA FABRIQUE

La fabrique, dont les titres ont été brûlés en 1791, possédait à cette époque des terres, vignes et voliers, affermés 17 livres, et différentes rentes foncières : 5 livres sur le lieu de La Reucheraie; 10 s. sur celui de La Ragonnière; 3 pintes d'huile sur celui de La Petite Rangottière; 5 s. sur le champ des Marthes, près le lieu de La Janvrie, à Requeil ; 10 livres sur le lieu de Jupjoug, à la charge de faire célébrer chaque année un service de 3 grandes messes; 3 livres sur celui de La Mercerie, pour un service le lendemain de saint Pierre; et 18 livres sur celui de La Bordellerie, pour la rétribution de la messe de saint Sébastien dite chaque semaine en l'église paroissiale (1).

LE COLLÈGE

La date de la fondation du collège nous est inconnue. Nous en trouvons mention pour la première fois le 15 septembre 1617, dans un aveu rendu à Mre Gaspard de Daillon, abbé des Chastelliers et prieur commendataire de Château-l'Hermitage, par Jacques de Tahureau, écuyer, sieur de Chauvigné, Maresché et Yvré-le-Pôlin. « Mestre René Foucault, pbre, Me de lescolle de lad. paroisse Dyvré », y figure comme vassal pour le pré du presbytère, de deux hommées, légué aud. collège, le 27 octobre 1605, « par me Jehan Froger, pbre, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris » (2).

(1) Archives de la fabrique d'Yvré-le-Pôlin. Compte de 1785-1790.

(2) Archives de la Sarthe, G. 549, et Etude d'Yvré-le-Pôlin, minutes de Me Jean Dubois, *Inventaire des titres et papiers de la Fabrique, du 1er mai 1758.*

Sa dotation, sans maison, consistait seulement en quatre journaux et demi de terre, vendus le 14 messidor an II, à Jean Dubois et à Joseph Hertereau, d'Yvré, pour 4.200 livres (1).

Ses titulaires connus furent : René Foucault, de 1611 à 1617; François Dutertre, de 1683 à 168., et pendant tout le XVIIIe siècle les vicaires de la paroisse.

Le 2 germinal an II (22 mars 1794), Simon Chouteau déclara à l'agent municipal et aux officiers municipaux d'Yvré, assemblés à la mairie, son intention d'ouvrir une école publique pour enseigner la lecture, l'écriture, les premières règles de l'arithmétique, les droits de l'homme, la Constitution et le tableau des actions héroïques et vertueuses, en se conformant rigoureusement, « en vrai républicain », aux prescriptions de la loi du 29 frimaire. La municipalité accepta sa proposition et le proclama « maître d'école » de la commune le 10 prairial suivant (29 mai 1795) (2).

Simon Chouteau dirigeait encore l'école d'Yvré en thermidor an III (juillet 1795) (3).

COLLÈGE DE FILLES

Un collège de filles, sur lequel nous ne possédons aucun renseignement, avait pour maîtresse en 1712 demoiselle Françoyse Loyseau (4).

PRIEURÉ DE FESSARD

Le prieuré de Sainte-Anne de Fessard dépendait du prieuré conventuel de Château-l'Hermitage, et le prieur commendataire de celui-ci en nommait le titulaire.

Son domaine consistait dans la métairie et le moulin de Fessard, les lieux de La Grande-Martinière, de La

(1) Archives de la Sarthe, T. 3/1.

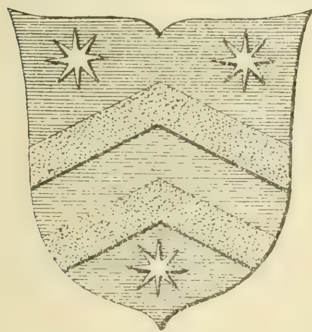
(2) Archives de la mairie d'Yvré-le-Pôlin, 1er registre des délibérations de la municipalité.

(3) Archives de la Sarthe, L. 460, n° 3694.

(4) Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.

Gravelle; des Fraîches, du Rafeu (1), de La Mineraie à Yvré, de La Paragère, à Requeil, et en bois et vignes réservés. Il valait environ 1300 livres en 1780 et était chargé seulement de trois messes par semaine.

Tous ses biens furent vendus en 1791, au profit de la Nation; la métairie de Fessard et le moulin, à Joseph Dronne, d'Yvré, pour 25.700 livres; le lieu du Petit-Fessard, à René-Charles de Fougères, de Château-Gontier, pour 10.200 livres; La Grande-Martinière, à Jean Fournier, d'Yvré, pour 15.300 livres; La Gravelle, à Jacques Hertereau, d'Yvré, pour 16.100 livres; Les Fraîches, à Michel Fournier, d'Yvré, pour 7.625 livres; La Mineraie, à la veuve Renée Le Brecq, d'Yvré, pour 11.0000 livres; Le Rafeu, avec le taillis de La Brosse, à la même, pour 8.275 livres; et La Paragère, à François Gaignon, de Requeil, pour 3.600 livres.



ARMES DE JEHAN DUGUÉ
Chanoine prébendé de l'Eglise du Mans et curé de La Suze (1528).
(D'après un ms. de la bibliothèque de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, n° 3236, R du catalogue.

Ses titulaires furent : Jehan Dugué, 1483-1528; Jehan Dugué (1), prêtre, licencié en droit, chanoine prébendé en l'église du Mans, 1529-1579; Pasquase-Josaphat de Lespervier, écuyer, chanoine prébendé de l'Eglise du Mans, 1582-1592; Michel de Lespervier, clerc, 1593-1597; Jehan de Lespervier, seigneur de Champbourdon, religieux de Château-l'Hermi-

(1) Le moulin de Fessard était loué 80 livres en 1755; La Gravelle et La Martinière, 320 livres en 1644; La Gravelle, 220 livres en 1652, 170 en 1679, 180 en 1752; Le Rafeu, 100 livres et 6 poulardes en 1737, 120 livres, 12 livres de beurre et 6 poulardes en 1772, 170 livres et les mêmes c7arges en 1780, et 195 livres en 1790 (Cabinet de feu M. L. Brière. — Archives de la Sarthe, H. 578).

(2) Ses armes, d'après l'abbé Voisin et un ms. de la bibliothèque

lage, 1597-1641; Nicolas de Lespervier, religieux de Château-l'Hermitage, 1641-1670; Simon Le Gros, religieux dudit Château, 1672; Simon Bellanger, chanoine régulier, ...-1676; Philippe Le Brun, 1673-1723; Nicolas Séguier, 1720-1761; Joseph Nicod, chanoine régulier de la congrégation de France (1762-1790) (2).

(*à suivre*). H. ROQUET.

de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe (n° 3236 du catal. de cette biblioth.), étaient : *d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois comètes d'argent, deux en chef, une en pointe.*

(1) Archives de la Sarthe, H. 596-580, G. 348 et suiv., B. 774, 807, 870, 919, etc. — Cabinet de feu M. L. Brière.



LA FAMILLE FOUQUET

Dans le remarquable ouvrage qu'il vient de publier sur le *Parlement de Bretagne* (1), M. Frédéric Saulnier, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, établit la véritable origine des Fouquet d'Anjou.

« La famille Fouquet ou Foucquet, qui s'est élevée si rapidement, était « encore bourgeoise et marchande au milieu du XVIe siècle », comme l'a écrit très justement Chérin (2). Pour s'en convaincre, il suffisait de parcourir les vieux registres paroissiaux d'Angers, dans lesquels nous avons retrouvé les ancêtres du célèbre surintendant. Il n'y a donc aucun compte à tenir des généalogies fantaisistes du Cabinet des titres, fabriquées au XVIIe siècle, dès 1620 qui, pour la grande gloire des Fouquet, qualifient d'écuyer dans un faux contrat de mariage, le drapier François, son bisaïeul, gratifient celui-ci d'un faux brevet de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et le font descendre directement de l'ancienne et noble famille Fouquet des Moulins-Neufs. Or, c'était justement à l'époque où cette dernière s'éteignait dans la saisie et dans la ruine, que le drapier, fils et petit-fils authentique de marchands, fondait la fortune dont deux de ses enfants devaient se servir pour acquérir une solide

(1) *Le Parlement de Bretagne*, 1554-1790, répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour... tome I^e. Rennes, Plihon et Hommay, 1909.

(2) Bibliothèque nationale, *Chérin*, vol. 84. Il s'agissait, dès 1779, d'établir la parenté d'un membre de la branche de la Bouchefolière avec le maréchal duc de Belleisle, et par là ses droits à obtenir les honneurs de la Cour.

culture intellectuelle et s'asseoir ensuite sur des sièges de Cour souveraine. »

Les premiers degrés de la généalogie des Fouquet, donnés dans les dossiers bleus (Bibliothèque Nationale et acceptés par M. Lair, dans sa biographie de Nicolas Fouquet, M. Juge (de Tulle), dans son étude historique sur les Fouquet de Belleisle et Potier de Courcy, doivent donc être rejetés (1).

Cette filiation remontait à Jean Fouquet s[r] des Moulins-Neufs en Lesigné, écuyer mentionné dans l'échiquier d'Alençon en 1392, et s'établissait ainsi :

I et II. — *Jean*, s[r] des Moulins-Neufs, fils de *Jean*; vivant en 1431, d'où :

III. — *Jousselin*, s[r] des Moulins-Neufs ; rend hommage à la dame de Durtal en 1464, épouse Jeanne Mallet, d'où :

IV. — *Guyon*, s[r] des Moulins-Neufs ; épouse en 1490 Jeanne de Charnacé, d'où :

V. — *Mathurin*, s[r] des Moulins-Neufs ; épouse en 1513 Marguerite Cuissart, après des revers de fortune il aurait été obligé de vendre sa maison des Moulins-Neufs, et les dossiers bleus lui donnent pour fils : *François*, époux de Perrine Le Gaignoux, auteur des s[rs] de Melun, des Vaux, de Belleisle, de Challain, de la Bouchefolière.

Il n'est pas contestable que ces Fouquet des Moulins-Neufs aient existé en Anjou, mais ils ne sont pas les auteurs des s[rs] de Belleisle et de Challain, et lorsque le surintendant acheta en 1653 le fief des Moulins-

(1) « Nous regrettons que ces indications mensongères, dit M. Saulnier, aient été de nos jours acceptées comme des faits certains par M. J. Lair, dans sa biographie de N. Fouquet (Paris, 1890, 2 vol. in-8°.) — M. Juge (de Tulle) leur a aussi donné créance dans son *Etude historique sur les Foucquet ou Fouquet de Belleisle*, publiée par la *Revue Nobiliaire, Héraldique et Biographique*, de L. Saudret (année 1865, pp. 67 et s.), ainsi que M. de Courcy, dans la généalogie de cette famille (suite au P. Anselme, t. IX, 2e partie, p. 316. »)

Neufs qui avait plusieurs fois changé de mains depuis l'extinction de cette famille Fouquet, ce ne fut peut-être pas sans avoir l'idée de se rattacher à elle. Le raccord s'est fait à l'aide d'un prétendu contrat de mariage du 4 février 1552, qui est un faux manifeste (1).

M. Frédéric Saulnier, qui a fait de nombreuses et patientes recherches dans les archives d'Angers, n'a pu remonter plus haut la généalogie Fouquet qu'à Jean Fouquet, père de François, premier du nom :

I et II. — *François*, premier du nom, fils de *Jean*, épousa Perrine Le Gaigneux, vivants au XVIe siècle, d'où :

1° *François*, deuxième du nom qui suit.

2° *Christophe*, sieur de la Lande, auteur de la branche de *la Feronnière* et de *Bouchefolière*, dont les derniers représentants mâles ont été *René-François*, dit le comte de Fouquet, lieutenant général des armées du roi, mort le 21 août 1784 et son frère *Bernard-François*, archevêque d'Embrun, mort le 20 août 1785.

III. — *François*, deuxième du nom, sieur de la Haranchère, marchand drapier à Angers, marié en 1550, et non en 1552, à Lezine Cupif, d'où :

1° *François*, troisième du nom, né en 1551, conseiller au parlement de Paris en 1578, mort de la peste en 1598, marié à Marie Bénigne; c'est l'aïeul de *Nicolas*, surintendant des finances, vicomte de Vaux et de Melun, marquis de Belleisle; sa descendance s'est éteinte avec Claude-Louis-Augustin, duc de Bel-

(1) *Bio. Bibliographie Bretonne,* R. Kerviler, tome XIV, p. 277, Rennes, Plihon et Hommay.

leisle, maréchal de France, mort à Paris le 26 janvier 1761.

2° *Christophe*, s^r de la Haranchère et de Challain, né à Angers (Saint-Pierre) le 4 septembre 1562, decédé à Paris le 13 juin 1628, président des requêtes au parlement de Bretagne en 1587, puis président à mortier au même parlement en 1593. De son mariage, contracté en 1588 avec Elisabeth Barrin, il avait eu quinze enfants. Cette branche s'éteignit avec Bernardin, comte de Challain, son arrière-petit-fils, décédé à Rennes le 27 février 1722.

La branche de la Bouchefolière a possédé le lieu du Breil en Auvers-le-Hamon par suite du mariage contracté vers 1629 par Christophe Fouquet, conseiller au présidial d'Angers, puis procureur général au parlement de Metz (fils de François et petit-fils de Christophe, ci-dessus) avec Louise Mocquereau, fille de N... et de Louise Dugué.

Les registres paroissiaux d'Auvers contiennent entre autres deux actes relatant la présence des Fouquet dans cette paroisse :

« Le 10 septembre 1659 — baptême de Louise Dugué, fille d'écuyer Jean s^r de Cossé, conseiller du roi au présidial de Château-Gontier, commissaire général de la Maréchaussée provinciale et d'Anne Amys; la marraine est dame Louise Mocquereau épouse de haut et puissant messire Christophe Fouquet, conseiller du roi en son Conseil d'Etat et privé et son procureur général au parlement de Metz. »

« Le 16 septembre 1659 — baptême de Nicolas Fouquet, fils de haut et puissant François (1), conseiller

(1) Ce François Fouquet epousa en secondes noces, à Morlaix, en 1665, Françoise Oriot ou Runiau et en troisièmes, à Rennes, en 1669, Marie Blanchard de la Mussc, dont il a eu postérité.

du roi en ses conseils, président au parlement de Bretagne, et de Thérèse Brandin, né le 25 octobre 1657; le parrain est haut et puissant Christophe Fouquet... représentant haut et puissant messire Nicolas Fouquet, chevalier, comte de Melun et de Largouët, vicomte de Vaux, conseiller et ministre d'Etat, surintendant des finances, procureur général de S. M. au parlement de Paris, et la marraine dame Louise Mocquereau, épouse dud. Christophe Fouquet, aïeule de l'enfant. »

Les *Annales Fléchoises* ont publié, en mars 1905, un intéressant article de M. le baron S. de la Bouillerie, sur *L'ascendance paternelle de Guillaume Fouquet de la Varenne*, dans lequel l'auteur cherche à établir la parenté de ce personnage avec les Fouquet de Belleisle et de Challain. On ne connaît la filiation certaine de ces Fouquet de la Varenne que depuis *Martin Fouquet*, écuyer de cuisine de la Reine de Navarre, marié vers le milieu du XVIe siècle à Guillemine Beaufils. Leur fils, *Guillaume*, écuyer de cuisine de Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine et de Bar, favori du roi Henri IV, devint marquis de la Varenne, gouverneur des villes et châteaux d'Angers et de La Flèche et lieutenant-général pour le roi en Anjou. Lainé, qui vivait sous la Restauration, est le premier auteur qui ait donné à La Varenne une origine commune avec les Belleisle. Acceptant la généalogie des Fouquet des Moulins-Neufs, il a fait de *Martin* un second fils de *Mathurin* sr des Moulins-Neufs et de Marguerite Cuissart (1). M. de la Bouillerie a admis la même filiation mais il a fait une innovation en supprimant *Mathurin* et Marguerite Cuissart de la prétendue ascendance des Fouquet de Belleisle. Il a donné ce *Mathurin* comme frère cadet de *Jean* (c'est plutôt *François* qu'il faut lire) époux de Perrine Le Gaigneur (ou Le Gaignoux).

(1) *Dictionnaire véridique des maisons nobles de France*, 1818.

Mathurin Fouquet, s^r^ des Moulins-Neufs et Marguerite Cuissart ne sont pas les auteurs du surintendant, puisqu'il est prouvé que la généalogie etablie au XVIIe siècle est fausse, il n'en est pas moins vrai que Nicolas Fouquet l'avait acceptée et qu'il reconnaissait Marguerite Cuissart comme une de ses grand'mères. Parmi plusieurs jetons au nom et aux armes de Nicolas Fouquet, on en trouve un portant sur la face : un écu aux armes avec la devise : Mre N. FOUQUET CHLR. VICOMTE DE MELUN ET DE VAUX. — Au revers : un giron composé de huit écussons dont un au centre du champ et les autres autour; celui du centre porte l'écureuil et est entouré du nom de *Foucquet :* les sept autres sont les armoiries des familles alliées, dont le nom est inscrit au-dessus de chaque écusson, savoir : *Mallet, Charnacé, Cuissart, Cupif, Benigne, Maupeou* et *Fourché* (1).

Les pièces de 1605, 1606 et 1680, citées par M. de la Bouillerie, seraient une preuve plus sérieuse de la parenté des La Varenne avec les Belleisle et Challain. On voit, en effet, paraître en 1605 et 1606 Christophe Ier Fouquet, seigneur de Challain, président au parlement de Bretagne comme cousin des enfants mineurs de Guillaume Fouquet, seigneur de la Varenne, et de Catherine Foussard, sa première femme; et en 1680 Christophe III Fouquet, comte de Challain, assiste à un Conseil de famille des La Varenne et cette fois en qualité de cousin issu de germain, ce qui ne peut être. Mais il n'est pas possible d'établir sûrement cette parenté. Serait-ce une simple complaisance des Challain, dont la situation était alors moins brillante que celle des La Varenne? Le président de Challain n'aurait pu refuser ce service à Guillaume Fouquet alors au faîte des honneurs et dont il pouvait avoir besoin pour l'établissement de sa famille qui commençait à être

(1) La mère du surintendant était Marie *de Maupeou* et sa première femme Louise *Fourcher de Quehillac*.

nombreuse. Son petit-fils n'était peut-être pas fâché de son côté de figurer dans un contrat avec les d'Albert de Luynes et les de Beaumanoir de Lavardin. Le degré de parenté qu'on lui attribue ne peut être que l'œuvre d'un scribe.

L'opinion de Saint-Simon doit être admise avec la plus grande réserve, mais il est probable qu'il n'avait pas vu à Paris, les représentants de la branche de Belleisle, cousiner avec les descendants de la Varenne. « ... La mère de cette Avaugour était Fouquet, non des Foucquets du surintendant... » (1).

La principale objection que l'on peut faire contre cette communauté d'origine des La Varenne et des autres Fouquet de Belleisle, de Challain, de la Bouchefolière réside dans les armoiries. A mesure que les Fouquet, d'Anjou, se sont élevés par les charges importantes qu'ils ont occupés dans la magistrature, ils ont tous adopté les mêmes armes : l'écureuil. Pourquoi La Varenne, quand il a été annobli en 1598, a-t-il accepté : *de gueules en lévrier rampant d'argent, colleté d'azur, semé de fleur de lys d'or*. Que n'a-t-il réclamé: d'*argent à l'écureuil de gueule,* avec une brisure (2). La célèbre devise : *quo non ascendam*, pouvait bien également lui convenir.

R. DU GUERNY.

(1) *Saint-Simon (Mémoires de)* Collection des grands écrivains de France, t. VII, p. 78.

Catherine F. de la V., fille de Guillaume, avait épousé, en 1609, Claude de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus, veuve en 1637, elle se remaria avec Armand de la Porte-Vezin, et son mariage fut annulé par le parlement de Paris à la demande des enfants issus du premier lit, comme ayant été « faict sans aucune solennité dans une chappelle par ung prestre estranger ». (Arrêt du 2 juillet 1661).

(2) Les Fouquet de Challain brisaient d'*une bordure de gueules semée de fleurs de lys d'or*

BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES LIVRES

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes ; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé, (Sarthe).

Pierre Dufay, Paris. — *Victor Hugo à vingt ans.* In-12 de 265 pages. — *Mercure de France* XXVI, rue de Condé, 1909.

Victor Hugo domine tout le siècle dernier. Penseur géant, il subsiste. Il est la grande ombre qui marche dans celle du Temps.

Alors que le souffle de la vie animait derrière son front de marbre des visions énormes, étranges et quelquefois mystérieuses, l'historien ou le critique ont suivi ses pas, ses gestes, jusqu'à son regard. Dès sa mort on l'a fait renaître. Il était l'ami des faibles, le grand-père aimant, le philosophe consolateur, le réformateur hardi. Ses manies, jusqu'à ses travers ont été jetés au vent des journaux et des revues. Sa vie fut analysée au jour le jour. Et cependant tout n'était pas écrit sur l'auteur des Misérables.

Pierre Dufay, l'érudit bibliothécaire de la ville de Blois, vient de publier : *Victor Hugo à vingt ans.* C'est un travail très soigné, littéraire et documenté, facile à lire et difficile à faire.

P. Dufay a retrouvé dans sa bibliothèque un fonds précieux composé « d'une quarantaine de lettres autographes de Victor Hugo à son père le général Hugo ».

Ces épîtres étaient déjà quelque peu étudiées. Ecrites du

4 juillet 1822 au 4 novembre 1826, ces lettres analysées et commentées par P. Dufay sont d'un grand attrait.

Elles nous montrent un V. Hugo inconnu ou tout au moins très peu supçonné. Nous apprenons ainsi son affection profonde pour sa mère oubliée par le « héros au sourire si doux ».

Ces lettres expliquent ce que furent le père, les frères et la belle-mère de Victor.

P. Dufay avec sa documention habituelle, étendue et variée nous aide à pénétrer dans l'intimité des Hugo et dans celle du temps de la Restauration.

Tout ce qui se rapporte à cette époque, au poète et à sa famille, est noté souvent mots par mots, choisis dans les lettres, et rien n'est omis par l'auteur de ce qui déjà fut écrit sur la question.

La vie des Hugo à Blois est fort intéressante. Elle nous renseigne sur le second mariage du général et les premiers succès de Victor.

Le chapitre deuxième du livre de P. Dufay est particulièrement attrayant.

Victor Hugo est amoureux d'Adèle Foucher. Ses lettres vont tantôt à son père qui séjourne en « sa terre de Saint-Lazare, près Blois », tantôt à sa « bien aimée fiancée » qu'il épousa le 12 octobre 1822.

V. Hugo, dans l'acte de mariage, était qualifié de « membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse ».

« L'antithèse n'existe pas seulement dans l'œuvre de Victor Hugo » écrit Pierre Dufay. Le bonheur de son union fut troublé par la folie de son frère Eugène, et quelque temps après le mariage, dès que le ménage espérait un enfant, des embarras financiers surgirent. Madame Victor Hugo, elle aussi, adressa quelques missives, alors, à son beau-père.

Dans un billet daté de Gentilly, 27 Juin 1823, elle lui parle du petit être qu'elle attend. Malheureusement la grossesse d'Adèle Hugo a été difficile, l'accouchement laborieux et le « petit Léopold est venu au monde presque mourant ».

Le général cherche et trouve une nourrice, mais Léopold Hugo décède à l'âge de trois mois.

« Enfant ! loin du sourire et des pleurs de ta mère
N'es-tu pas orphelin au ciel »,

écrit Victor Hugo dans *A l'ombre d'un enfant*, poème qui prit place dans *Odes et Ballades*, dont la propriété fut achetée

pour deux ans par la librairie Ladvocat « moyennant deux mille francs ».

Ainsi, Hugo fit le premier pas dans les affaires sérieuses. Ses lettres et celles d'Adèle, sa femme, en 1823, manifestent un désir : le rappel à l'activité du général Hugo.

Pierre Dufay, à ce propos, nous fait entrevoir un coin du tableau politique à l'époque de la disgrâce de Châteaubriand et du succès de la comtesse du Cayla, née Talon.

Pendant ces évènements demi littéraires et demi politiques, une fille, Léopoldine, naissait au poète et Hugo la nomme de suite dans ses lettres « notre Didine », ô prosaïsme petit d'un grand poète !

C'est avec cet enfant que Victor et sa femme firent en malle-poste un voyage à Blois en avril 1825. Quelle était la ville de Blois à cette époque? Hugo répond à la question dans une lettre datée de Hauteville-House, le 17 avril 1864. Pierre Dufay, du reste, ne manque point d'insérer, dans son livre toute cette épître qui donne quelques détails sur la cité blésoise.

V. Hugo, après avoir été décoré de la Légion d'honneur, le même jour que Lamartine, vint passer quelque temps à La Miltière, propriété que son père possédait, « au milieu des déserts de la Sologne », depuis 1823.

Dans les deux derniers chapitres de son livre, Pierre Dufay cite des lettres relatives à l'*Ode du Sacre*, au vieil instituteur du poète, au *Voyage en Suisse*, au cousin Trébuchet, à la naissance de Charles Hugo, enfant de Victor, à la mort du général, à sa succession difficile et au décès de la belle-mère des fils Hugo.

Bibliophile distingué autant qu'érudit, Pierre Dufay n'a pas voulu terminer sa consciencieuse et intéressante étude sans nous instruire sur « les œuvres dédicacées du fils au père ».

Victor Hugo à vingt ans n'est pas une simple « glane romantique », c'est un livre remarquable par la clarté du style et la méthode de l'écrivain; c'est un ensemble harmonieux de documents dont l'index analytique prouve que la puissance de travail peut s'allier vraiment à la passion de la vérité documentaire. Ces deux qualités, encore assez rares aujourd'hui, font de Pierre Dufay un écrivain délicat et sobre en même temps qu'un érudit parfait. Jacques Rougé.

A TRAVERS LES REVUES

Horace Hennion. — Biographie du poète tourangeau et bibliographie de ses œuvres, suivie de deux jolis sonnets : *Le donjon, Le dolmen.*

Louis Chollet. — *Le pays de Ligueil, par Jacques Rougé,* analyse et éloge, justement mérité, des dernières œuvres de notre collaborateur.

* MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS (1907).

H. David. — *Marchands d'orviétan.*

Curieuse notice sur ces médecins (?) d'antan, marchands de panacées qui guérissaient *toutes les maladies* (?). L'un d'eux, Claude Lemaire, « chirurgien et apothicaire, installé à Durtal, y eut à lutter contre Maurice Tardif, Charles Chemineau et Pierre Moulard, également chirurgiens et apothicaires en la même ville ». C'est en 1757 qu'il vient à Durtal, mais l'autorisation d'y exercer sa profession lui fut refusée à Baugé. Lemaire exerça quand même, d'où procès sur procès, et enfin triomphe définif de Lemaire qui put vendre en paix son orviétan.

Ch. Urseau. — *Une excursion en Anjou.* — *Le calvaire de la cathédrale d'Angers.* — *Lettre de David d'Angers à Mgr Montault* (Voir à *travers les livres).*

L. de Farcy. — *La Tour Saint-Aubin.*

Ce curieux monument de la ville d'Angers date du XIIe siècle, et Robert de La Tour Landry en posa la première pierre en 1130. M. de Farcy prouve que c'est bien une œuvre du XIIe siècle, et il nous en donne une description très détaillée avec planches à l'appui. C'est l'abbé Guy de Baïf qui fit refondre la grosse cloche, en 1412. Enfin il conclut : « Espérons voir bientôt la tour Saint-Aubin, dégagée des maisons qui l'enserrent, attirer, encore plus que par le passé, l'admiration des étrangers et l'estime des angevins ». Nous nous associons bien sincèrement à ce vœu de notre éminent confrère.

F. Uzureau. — *Les divisions administratives de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire.* — *Les Chouans dans le Craonnais* (1794-96). — *Etablissement de l'Académie royale d'Angers.* — *Le présidial d'Angers : dernières rentrées publiques avant la Révolution.* (Voir à *travers les livres).*

M. Saché. — *Les principes de la Constitution. Une lettre des députés de Maine-et-Loire* (1790).

Cette lettre fut écrite au sujet de la démission de Marie-Joseph Milscent, lieutenant particulier du Présidial, « qui présida l'ordre des communes dans l'assemblée des cinq Sénéchaussées, réunie le 18 mars 1789, pour procéder à l'élection des députés aux Etats généraux ». M. J. Milscent était le frère du Curé de La Flèche.

R. P. (de la Perraudière). — *Notes sur l'époque révolutionnaire* (1799).

L'auteur nous décrit, d'une façon toute humoristique et documentée tout à la fois, l'enlèvement, par les chouans, du citoyen Trillon, acquéreur de biens d'église à Saint-Pavin-des-Champs, au Mans. L'un de ces chouans était Dubois, dit Branche-d'Or, ou Marquis de la Gélinière, qui pendant longtemps terrorisa le Maine et le pays fléchois, trahissant tous les partis, qui tour à tour le poursuivaient. Il fut fusillé en 1799, près de Clermont-Gallerande, par les chouans.

NATURA ED ARTE (Rivista quindicinale illustrata. Milano, Francesco, Vallardi, Viale genova, 12), 15 juin 1907.

Tencajoli Oreste Ferdinando. — *Viaggio in un archivio Visconteo.*

« Da alcuni giorni, nous dit l'auteur, io mi trovana ospite, nella magifica Villa Visconti di Saliceto in Cernusco sul Naviglio, a godermi un po' di quiete e di riposo fra il verde della campagna, favorito da uno splendido tempo primaverile che ringiovanina l'anima et invogliana a vivere ».

Par les splendides photographies qui nous ont été si gracieusement offertes, nous soupçonnions déjà tous les charmes de la villa Visconti à Cernusco, M. Tencajoli nous les précise aujourd'hui, mais brièvement car ce qu'il veut surtout, dans le présent article, c'est décrire le merveilleux chartrier que contient la villa et que garde si précieusement le propriétaire, il conte Cav. Alphonso Visconti di Saliceto.

Nous avons déjà donné, ici-même, des lettres d'Henri IV provenant de ce chartrier. M. Tencajoli publie aujourd'hui de très beaux autographes, publication utile, non seulement pour l'histoire de l'illustre famille des Visconti, mais utile encre pour l'histoire générale. P. C.

— *Il naturalista.* — *La borsa dei francobolli a Parigi*, avec curieuse photographie d'un spectacle non moins curieux que connaissent tous les collectionneurs sérieux de timbres, et tous ceux qui traversent les Champs-Elysées.

* LA PROVINCE DU MAINE. — JANVIER 1908. — **L. Bezard.** — *Remarques toponymiques.* — Notons l'historique de *Villavard* (Loir-et-Cher), qui serait peut-être *Villa Levaste*, et de Vouvray-sur-Loire qui viendrait de Vodebris. M. Busson donne sa réponse en mars suivant.

FÉVRIER. — **L. Froger.** — *Les enquêtes au Maine* en 1247 (surtout dans la Mayenne actuelle).

MARS. — **L. Bezard.** — *Remarques toponymiques.* Outre l'origine d'*Artins* qu'il fait venir d'Artinius, l'auteur examine l'origine de Briosne, Centrannis, Entrammes, Semur, et reprend la discussion toponymique de Javron dont les *Annales Fléchoises* ont eu la primeur (t. VIII, p. 84).

L. Froger. — *Notes sur Michel Langlois, curé d'Ancinnes et du Grand-Oisseau.*

L.-J. Denis. — *Un procès entre le prieur de Quincampois et le curé de Beaumont-pied-de-Bœuf* (1398) (et avril).

Le prieuré-curé de Quincampoix réuni aujourd'hui à Flée, était occupé au XIVe siècle par frère Gaudin Boivin, religieux de Vaas. Un de ses voisins, Jean de Saint-Amand, curé de Beaumont, lui contesta certaines dîmes; de là ce procès curieux, que, d'après les *Archives du Cogner,* nous raconte M. Denis. Le bailli de Touraine, chargé par le roi de juger l'affaire, procéda à Château-du-Loir à une enquête et entendit la déposition des témoins, tant prêtres que laïques. La sentence du bailli de Touraine n'existe plus. Nous ignorons donc l'issue du procès, mais nous avons fait connaissance avec une partie du clergé du doyenné de Château-du-Loir, au XIVe siècle.

AVRIL. — **L. Froger.** — *Le testament de Gervais Goyet, fabricien de la cathédrale du Mans (1370).*

MAI. — **L. Froger.** — *Le testament de Raoul de Bazeille* (1326).

Em.-L. Chambois. — *Livres de comptes de Marguerit de Vendômois, étudiant manceau à Paris, en 1541.*

JUIN. — **L. Froger.** — *Sebastien de Brossard.* — Musicien célèbre du XVIIe siècle.

L. Calendini. — *La métairie du Boullay, en Lamnay (1650-1795).*

AOUT. — **L. Froger.** — *Le premier abbé commendataire de Saint-Calais : Nicolas Raince.*

L. Bezard. — *Remarques toponymiques.* — Relevons parmi les lieux dont l'origine est si savamment étudiée *Mayet*, qui vient de *Magittum.*

Septembre. — **L. Froger.** — *Un baptême à Conflans en 1806.*

L. Froger. — *Note sur le testament de Jean du Ballay.* — Rectification du nom de deux témoins : Remy Doulein et Pierre Cocault.

A. Ledru. — *Essai historique et topographique sur la commune d'Aigné.*

Bien que ne se rattachant point à notre contrée, ce travail doit être cité ici parce qu'il est un modèle de monographie paroissiale et communale, à la fois succinct et complet. C'est le premier jalon d'un dictionnaire que M. Ledru édifie, lentement au gré des chercheurs et des érudits, mais sûrement et méthodiquement. Nous sommes persuadés que son œuvre trouvera au Maine de nombreux appréciateurs.

Octobre. — **L. Froger et A. Robvelle.** — *La communauté d'habitants de Pont-de-Gennes* (novembre et décembre).

* REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE. — Mars 1908.

Dom Guilloreau. — *Cartulaire de Loders (Dorset), prieuré dépendant de l'abbaye de Montebourg.*

REVUE DE L'ANJOU. — Janvier-Février 1908.

Ch. Urseau. — *Devis et marchés pour la Construction d'une chapelle à Saint-Pierre-de-Chemillé en 1501.* (Voir à *Travers les Livres*).

Joseph Denais. — *Le portefeuille d'un curieux.* — *Liste des prêtres angevins déportés en Espagne en 1792, comme réfractaires.*

C'est la liste de ceux qui furent embarqués sur le *Didon*, le 1er oct. 1762, entre autres, Brichet Pierre, 22 ans, curé de la Bruère, près Le Lude, Damois J.-B., 40 ans, prémontré, prieur du Perray-Neuf, Fanaire François, 46 ans, curé d'Huillé, Fournier Urbain, 43 ans, vicaire, et Jamin René, 57 ans, curé de Saint-Martin de Parcé-sur-Sarthe, Lebeurier Jean, 54 ans, aumônier de l'hôpital de Durtal, Leblay Léonard, 43 ans, curé de Créans, près La Flèche, Levacher Jean, 36 ans, vic. de Sainte-Colombe, Ménard J.-B., 32 ans, vic. de Bazouge, Huault-Dupuy Jean, 38 ans, prieur-curé de Sainte-Marie-du-Bois, manceau, Hondebine Marin, 52 ans, curé de Quelesme, manceau, Lemoine Simon, 36 ans, manceau,

Robin Marie, 41 ans (régent de Sablé), Teillay Pierre, chapelain de Bordeaux, manceau.

M. Denais nous donne encore, dans le même article (octobre 1908), « un jugement rendu le 26 avril 1582 à la sénéchaussée de Beaufort et portant confirmation d'*Adrien de Broc* dans l'état et office du capitaine du château de Beaufort et gouverneur de la ville ».

P. Armel. — *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution.*

L'auteur y traite des couvents de Baugé, fondé en 1597, et de Saumur, fondé en 1608. — Parmi les *Franciscains* venus en Maine-et-Loire, pendant la Révolution, on trouve les *Cordeliers* J.-B. Lebourdais-Durocher, nommé, au Concordat, curé de Ruaudin et mort en 1813; Pierre Lionnet, installé curé de Chalonnes-sous-le-Lude (1791); Jean-René Menard, du couvent de Vendôme, fusillé à Montjean (16 sept. 1793); les *Récollets* Joseph Bouchet, assermenté et pensionné à Chalonnes-sous-le-Lude, en l'an VII; Ambroise Busson, du couvent de La Flèche, curé constitutionnel de Contigné en 1791, Joseph Piquet du couvent de La Flèche, curé intrus de Cherré, Jean Camus, frère du couvent de La Flèche, J.-F. Nau, frère du couvent du Lude, René Phelippau, du couvent de Nantes, profès à La Flèche, le 1er sept. 1757, retiré à Doué, F. Jupin, du couvent de La Ferté-Bernard (Cf. *Province du Maine*. T. III et IV. *Les Récollets de La Ferté-Bernard,* par P. Calendini). Parmi les religieuses Cordelières, nous voyons Charlotte de la Barberie, de l'ancien couvent de la Madeleine, à La Flèche, Françoise Godineau et Perrine Leroy, du couvent de La Flèche.

Mars-Avril. — *La chronique* (p. 361) annonce très aimablement le *Congrès Fléchois.*

Juin et suivant. — **E. Quéruau-Lamerie**. — *La justice révolutionnaire en Maine-et-Loire.* — La *Commission Proust* (5 décembre 1793-14 janvier 1794).

Le premier jugement ou plutôt la première condamnation à mort de cette commission porta sur trois personnes qui avaient suivi les vendéens, après l'échec d'Angers, et s'étaient rétirées sur Baugé et La Flèche : c'est Mme Marie de Civrac et sa femme de chambre, Marie Thomasson et l'abbé Edelin, curé de Longray (Charente). Ce furent les premières condamnations, beaucoup d'autres suivirent : il y eut un Louis Landeau, domestique, laboureur, de Bazouges, Martin Renou (20 ans), domestique, laboureur, accusé d'avoir pris

part aux affaires d'Angers, Baugé, La Flèche et Le Mans (juillet).

La commission Proust vint siéger à Sablé, le 1er janvier 1794, mais la municipalité, désireuse d'arracher à la mort les détenus que la commission voulait condamner, mit opposition au jugement. Le conventionnel Francastel d'Angers étant intervenu, Proust reprit ses fonctions et prononça plusieurs condamnations à mort : les condamnés furent fusillés par la garde nationale de Sablé (septembre).

JUILLET. — **H. Faye**. — *Le clergé et le culte en Touraine, pendant la Révolution.*

Dans cette étude très substantielle, commencée avant 1908, nous voyons au présent fascicule, que l'abbé Glattier, ex-vicaire de Précigné, fut fusillé à Tours, le 24 mars 1798.

OCTOBRE. — **B. Bois**. — *Recherches historiques sur l'enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours.*

Dans cette remarquable étude, encore inachevée, l'auteur cherche à connaître ce que fut l'œuvre accomplie par l'Eglise avant la Révolution, au point de vue de l'enseignement, et il essaie de prouver que l'instruction donnée était purement religieuse.

La Flèche qui était, je crois, un peu de l'Anjou, eut aussi ses fondations scolaires; elles firent plus que donner une instruction religieuse et nous en avons les preuves. La thèse de M. Bois ne peut donc être absolument affirmative pour l'Anjou. Nous en reparlerons plus tard.

NOVEMBRE. — **Ch. Urseau**. — *Le Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers* (voir plus haut).

REVUE DES DEUX-MONDES. — 15 MARS 1908.

Louis Arnould. — *La politique canadienne d'émigration française.*

Le distingué professeur de l'Université de Poitiers fut envoyé en mission au Canada par le gouvernement français; il y demeura deux ans. S'il instruisit, comme nous ne pouvons en douter, tous ceux qui eurent le bonheur de l'entendre et de suivre ses cours et conférences, il profita aussi de son séjour pour s'instruire lui-même. Il étudia et observa autour de lui et c'est le résultat de ces observations que notre éminent sociétaire fait connaître aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes,* ainsi d'ailleurs qu'à plusieurs autres revues.

« De tous les problèmes qui se posent en ce moment à la

politique Canadienne, le plus épineux est celui de l'émigration. Cet immense pays, presque aussi grand que l'Europe et peuplé seulement de cinq millions d'habitans (une Europe où il n'y aurait en tout et pour tout que la population de deux villes de Paris), a fait signe, à grands gestes, de tous côtés, à l'est comme à l'ouest, aux foules d'émigrants, pour remplir ses solitudes, évidemment appelées à la plus brillante prospérité agricole et industrielle. Les foules accourent de plus en plus denses. Mais les *nationaux* commencent à résister ».

L'émeute de Vaucouver (septembre 1907) est encore présente aux esprits. Ce que l'on ne sait pas, peut-être, et que M. Arnould nous apprend, c'est le double courant qui s'établit dès lors au Canada : l'un officiel, par lequel le gouvernement Canadien, avec sir Wilfrid Laurier, entrave l'immigration française; l'autre, au contraire, *national*, avec, comme entraîneurs, Henri Bourassa et un journaliste, Olivier Asselin, qui veut *enrayer l'immigration anglaise au profit de l'immigration française.*

Pourquoi le gouvernement Canadien ne favorise-t-il pas l'immigration française, M. Arnould nous le dit dans des pages du plus haut intérêt et qu'il faut lire. Il prouve enfin, que la France devrait fournir davantage de colons au Canada, « pour y rétablir l'équilibre en faveur des droits et des intérêts français au Canada, du maintien de la langue française, de l'accès des produits et des idées saines de la France ».

P. C.

REVUE HEBDOMADAIRE. — 27 Juin 1908.

Louis Arnould. — *Montauban et « l'année terrible » au Canada.*

Pages vraiment émouvantes où l'auteur rappelle la lutte de l'année terrible (1759), lutte qui aurait pu être victorieuse pour Montcalm si la France l'avait soutenu. Mais « la France est tombée en quenouille, et quelle quenouille ! ». Bougainville, envoyé par Montcalm, est aux pieds de Mme de Pompadour, mais n'obtient aucun secours.

« Comme il insiste auprès du chef d'Etat de la marine, il reçoit cette réponse, bien connue, qui me divertissait autrefois, avant de quitter la France, mais qui ne me divertit plus à présent, parceque je sais qu'elle est restée tout comme les *arpents de neiges* de Voltaire, comme un dard douloureux attaché au cœur du Canada, et je n'ai guère passé quinze jours là-bas, sans la voir citer sérieusement dans un des grands journaux français de la province de

Québec : *Monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries...*

« Le feu, c'était la guerre de Sept ans, la maison, la France, les écuries, le Canada.

« On sait la réponse d'une impertinence toute cavalière et si méritée qui échappa à Bourgainville : *On ne dira pas du moins que vous parlez comme un cheval* ».

Bougainville amena à Montcalm pour tout secours, 328 hommes. L'Angleterre envoya 9.000 hommes avec le général Wolfe, mais les anglais ne purent venir à bout de la résistance de Québec que par surprise. Ce fut le 13 septembre : ils purent accéder au plateau d'Abraham, et là, dans une bataille rangée mémorable, les français furent écrasés par le nombre, les deux chefs ennemis, Montcalm et Wolfe périrent dans ce combat.

C'était le premier glas du Canada, le dernier devait sonner avec le désastreux traité de 1763,

M. Arnould, littérateur et poète, nous donne de très vivants portraits des différents héros de cette lutte : Montcalm surtout nous apparaît dans son véritable cadre de chevaleresque dévouement à la France.

Les paysages aussi sont admirablement dépeints, et la description de Québec est des plus jolies, « de cette ville juchée fièrement sur un promontoire rocheux, sorte de frégate embossée, depuis le commencement des siècles, sur la rive gauche du fleuve..., quiconque n'a point visité Québec ou même n'y a point un peu séjourné, n'a pas vraiment senti battre le vieux cœur français du Canada ».

Si le Canada, si ses villes, si Québec, sont perdus pour nous, le sont-ils définitivement? Non, dit M. Arnould. Que les Français aillent y coloniser, et s'ils ne reprennent pas la fière citadelle de Québec, du moins ils réconcilieront la mère et la fille, la France et le Canada. P. C.

* REVUE HENRI IV. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1908.

G. Baguenault de Puchesse. — *Henri IV avant l'avènement*, I, de 1553 à 1576. II, 1576-1584 (juin-juillet-août 1908).

Cet abrégé de la vie d'Henri IV avant son avènement est à signaler comme du reste tout ce qui sort de la plume de l'auteur. Il rappelle le mariage d'Henri IV avec Marguerite, la Saint-Barthélemy, l'édit du 16 octobre 1672, rétablissant le culte catholique en Béarn, puis les agissements des princes et spécialement de François d'Alençon avec les Politi-

ques. On voit ensuite en face l'un de l'autre Catherine de Médicis et Henri de Navarre avec son « mémoire justificatif ». Charles IX meurt, le roi de Pologne rentre en France, tandis que le Béarnais s'enfuit de la Cour pour bientôt faire la paix avec Henri III.

Cette deuxième période est non moins intéressante que la première; c'est le voyage des deux reines — Catherine et Marguerite — à Bordeaux, la rencontre à Auch avec le roi de Navarre, qui, apprenant au milieu des fêtes, la prise de La Réole, par les catholiques, quitte secrètement la ville, va s'emparer de Fleurance et revient tranquillement à Auch (22-23 nov. 1578). Catherine trouvait un lutteur digne d'elle et plus audacieux encore.

A. Schûn. — *Henri IV, la Suède et la Pologne.* — Analyse d'un important ouvrage de Wacław Sobieski.

H. de Brinon. — *Guillaume Fouquet de la Varenne.* — Analyse de l'étude de M. de la Bouillerie que connaissent nos lecteurs.

H. Jadart. — *A Reims, après la mort de Henri IV.*

A. Chamberiand. — *La comptabilité imaginaire des deniers des coffres du roi et des dettes suisses.*

L'auteur, qui s'est fait une spécialité de la question financière sous Henri IV, nous montre excellemment que la comptabilité, en ce qui concerne les Suisses, était purement imaginaire portant sur des sommes fictives.

Avril-Mai. — **G. Fagniez.** — *La condition des commerçants étrangers en France au début du XVIIe siècle.*

J. Nouaillac. — *Avis de Villeroy à Marie de Médicis (mars 1614).*

G. Baguenault de Puchesse. — *Un portrait de Jeanne d'Albret, par F. Clouet.*

R. Couzard. — *Le rétablissement des Jésuites en France, en 1603.*

A. Chamberland. — *Jean Chandon et le conflit de la Cour des Aides avec le Conseil du Roi (1597).*

Juin-Juillet-Aout. — **A. Cans.** — *Une manifestation de gallicanisme épiscopal (1586-1587).*

J. de la Servière. — *Les idées politiques du cardinal Bellarmin.*

A. Ecochard. — *Deux lettres inédites de Nicolas Rapin à Pomponne de Bellièvre (1597).*

SEPTEMBRE-OCTOBRE. — **P. Boissonnade**. — *Les voies de communication en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal.*

G. Fagniez. — *Henri IV et Genève.*

Analyse de l'ouvrage de François de Crue : *Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge.*

R. Couzard et A. Chamberland. — *Les remontrances du Parlement de Paris contre les Jésuites et l'audience royale du 24 décembre 1603.*

NOVEMBRE-DÉCEMBRE. — **L. Batiffol**. — *Essai de synthèse de l'organisation du royaume de France vers 1600.*

A. Chamberland. — *Le budget de l'Epargne pour 1607.*

Très important tableau du budget de la France pour 1607, d'après les archives du château de Sully-sur-Loire, suivi d'un portrait de Sully, attribué à Quesnel et conservé à Chantilly.

A. Chamberland. — *Revue des Périodiques.*

L'auteur analyse le huitième volume des *Annales Fléchoises* (1907) dans les termes les plus flatteurs : nous lui en renouvelons nos plus sincères remerciements. Il se souvient que les *Annales Fléchoises* ont été le berceau de la *Revue Henri IV,* et il leur en témoigne ainsi sa reconnaissance.

Au sujet de la lettre inédite de la marquise de Verneuil, prisonnière, à Henri IV, M. Chamberland demande les preuves de son authenticité. Est-elle vraiment d'Henriette d'Entragues, ou lui a-t-elle été inspirée, ou encore est-elle fausse? Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse, mais *chi lo sa?*

* REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — 1908, t. XLIII. PREMIER FASCICULE.

Léonce Cellier. — *Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle.*

L. Froger. — *Itinéraire de René du Bellay, évêque du Mans.*

Cette tournée pastorale d'un évêque du XVIe siècle est fort curieuse.

Paul Calendini. — *Aveux de Christophe de Boisyvon et de Péan de Brye à Françoise d'Alençon (baronnie de Fresnay)*, d'après les archives du Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin.

SECOND FASCICULE. — **Albert Mousset**. — *Pierre de Ségusson, seigneur de Longlée-Renault, en Asnière, ambassadeur de France en Espagne* (1583-1590). — Introduction de M. le marquis de Beauchesne. Ce travail est analysé avec les livres.

L. Bezard. — *Les noms de nos rivières.*

Au cours de cet intéressant article, nous apprenons que la *Braye* vient du celtique *Brig* « montagne »; qu'*Anille* vient de *An-is-ola* dans lequel entre le mot *isa* « flèche, chose rapide; que *Dême* (affluent du Loir) vient de *Dimidia,* peut-être de *Deim*, « sombre »; que *Tresson* a pour origine *tricio,* « troisième ». L'auteur ne donne aucune solution pour l'étymologie du *Loir* qui viendrait de *Ledus* dont la signification est inconnue.

L. Calendini. — *Bibliographie sarthoise* (1906-1907). T. LXIV.

PREMIER FASCICULE. — **G. Fleury**. — *Quatre portraits de la famille Denisot.* — Travail lu au Congrès de La Flèche.

Le marquis de Beauchesne. — *Le Congrès archéologique de La Flèche.*

E. Lefèvre-Pontalis et A. Vérité. — *Le tracé du chœur de la cathédrale du Mans.* — Cf. *Bulletin Monumental.*

M. Lefèvre-Pontalis a entretenu de ce travail les congressistes de La Flèche, à la soirée du premier juin (1).

DEUXIÈME FASCICULE. — **L. Froger**. — *L'Eglise de Baillou.*

Cette église appartient à la vallée du Loir (Loir-et-Cher, c. de Mondoubleau), elle fut l'œuvre d'ouvriers du XVIe siècle dont les traces d'ateliers se retrouvent dans toute la contrée. On y remarque une *Dormition de La Flèche* due, au début du XVIIe siècle, Louis Legai, artiste calaisien.

M. Passe. — *Maucourt de Bourgjolly, seigneur de la Coudrière et la duchesse de Roquelaure, châtelaine des Roches de Mézangers.*

Maucourt de Bourgjolly, fils d'un sénéchal de Saint-Germain-d'Arcé, arriva après son mariage aux Coudrières et y fut vite séduit par les charmes de sa voisine, la châtelaine

(1) *La Province du Maine,* d'avril 1909, vient de publier une protestation de M. l'abbé Ledru au sujet de cette étude. Il réclame la propriété de son magnifique livre « La Cathédrale du Mans », que M. Lefèvre-Pontalis attribue à M. Fleury. Nous croyons la réclamation justifiée, mais l'erreur se pouvait maintenir, M. Fleury n'ayant jamais protesté, ni en entendant, ni en lisant M. Lefèvre-Pontalis. Aux collaborateurs de s'accorder d'abord.

des Roches. Faut-il voir en celle-ci la fameuse *Dame verte* de la légende? M. Passe inclinerait à le croire.

Dr Candé. — *A propos de la Motte du Lude et de son emplacement.*

Cette note établit une différence sensible entre la Motte féodale du Lude qui se trouve non loin du port des Vezins et le siège moderne de la seigneurie de la Motte sous Le Lude qui, d'après un document de feudiste du XVIIIe siècle, était rue du Valboyer. Le château actuel ayant supplanté l'ancienne Motte, il n'était pas essentiel que le siège seigneurial de cette Motte fut au même endroit. Les besoins de la vie avaient dû d'ailleurs de très bonne heure modifier toute cette partie de la ville qui est voisine du Loir.

TROISIÈME FASCICULE. — **G. Fleury**. — *Nouveaux portraits de la famille Denisot.*

Notre savant collègue a eu la joie et la bonne fortune de rencontrer trois nouveaux portraits de cette famille Denisot dont il nous a entretenu au Congrès. Deux sont identiques à ceux qu'il a précédemment décrits. Le troisième est celui de Jean Denisot l'ancien, mort au XVIe siècle.

F. Uzureau. — *L'Assemblée provinciale du Maine et l'élection de La Flèche.*

Nous apprenons la composition de l'élection et nous faisons connaissance avec un mémoire de la Commission Intermédiaire conservé aux Archives de Maine-et-Loire, et dont les *Annales* ont déjà parlé (février 1903).

Robert Triger. — *Les stations préhistoriques des environs de Sablé.*

M. Dolbeau a découvert plusieurs stations, à Sablé, à Juigné, à la Bouverie, sur la lande de Vion. Il en a recueilli tous les documents, haches, couteaux, hachettes de silex, qu'il conserve précieusement, sauvant ainsi les moindres épaves du passé. L. C.

REVUE D'ITALIE ET COURRIER D'EUROPE. — 9 et 16 MARS 1707.

F. Tencajoli. — *Le général Thadée Kosciusko et la princesse de Carignan.*

Il est toujours temps de signaler les bonnes études historiques, c'est pourquoi nous ne craignons pas de recommander, deux ans après sa publication, cette biographie très complète du héros polonais. L'auteur y cite d'ailleurs le portrait de la princesse donné par l'académicien, récemment décédé, M. le marquis Costa de Beauregard. Nous lisons ensuite toute une série de lettres écrites par Kociusko, au sujet de la princesse qu'il aimait et qui nous montrent le caractère sensible et bon, autant que brave et audacieux du général Polonais.

* REVUE MABILLON. — Février 1908.

Dom Guilloreau. — *L'obituaire de Saint-Martin de la Canourgue.*

Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et la Canourgue est situé dans l'ancien Gévaudan, dans ce coin de la Lozère que l'on appelle le « Pays des Vallons ». L'obituaire de la Canourgue est conservé à la bibliothèque de Tours.

Mai. — **Dom Guilloreau.** — *Chapitres Généraux bénédictins.* — I. *Chapitre de la province de Lyon, 1429.* — II. *Bulle de Benoit XII au sujet du premier chapitre provincial des Bénédictins de la province d'Arles, Vienne, Aix et Embrun,* (3 décembre 1336).

Notre premier collaborateur tire le premier texte relatif à la province de Lyon, du ms. 115 de la bibliothèque du Mans, et provenant de l'ancien fonds de l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture.

Mai. — **Hyrvoix de Landosle.** — *L'ancienne Epitaphe de Mabillon.*

Dom Besse. — *Chronique Bibliographique* (en Mai et Aout).

Le savant bénédictin signale certains articles publiés par les *Annales Fléchoises : La chapelle du prieuré de Saint-Gilles à Montoire,* par L.-A. Hallopeau. — *Une notice sur l'écusson aux armes de Ronsart du monument funéraire de Saint-Côme,* par le même. — *Quelques actes de la Chancellerie de Jean sans Terre,* par dom Guilloreau. — *Ronsard et les vêpres calaisiennes,* de l'abbé Froger. — *La municipalité de Sainte-Colombe,* par l'abbé L. Calendini.

Aout. — **Dom P. Denis.** — *Dom Pierre Guarin et le chanoine Masclef.*

On lit dans une lettre de dom Martin Bouquet au chanoine Masclef (28 mars 1726), p. 184 : « Les affaires de la Constitution sont plus brouillées que jamais. Il paroit deux lettres contre Mgr l'Evêque de Montpellier (Mgr de Colbert), ce Prélat n'y est pas épargné, il y est traité d'hérétique à chaque page. C'est une réponse à ses deux dernières ordonnances. Comme dans une de ces ordonnances Mgr d'Angers est attaqué, cet évêque y a fait une réponse que je n'ai pas encore vue. Un des nôtres la reçut hier par la poste ». L'évêque d'Angers est Mgr Poncet de la Rivière, l'un des premiers évêques qui promulguèrent la bulle Unigenitus. Ce Prélat interdit tous les bénédictins appelants des cinq abbayes angevines.

REVUE NAPOLÉONIENNE. — Janvier 1908.

Louis Calendini. — *Notes d'histoire napoléonienne.* — I. *L'emblème bonapartiste.* — II. *A propos d'un quatrain.*

REVUE DU TRADITIONNISME FRANÇAIS ET ÉTRANGER. — MARS 1908.

Claudius. — *Le bon Saint-Jean d'Alençon.*

SEPTEMBRE. — **Jehan de la Chesnaye** — *La religion dans le traditionnisme Vendéen.*

Destutayre. — *La foire de Lessay.*

NOVEMBRE-DÉCEMBRE. — **Londinières.** — *Proverbes de décembre.*

Louis Claustre. — *Noël du comté de Foix.*

Destutayre. — *L'origine de Noël.*

Ces quelques lignes d'un article, qui veut être spirituel et réussit tout simplement à découvrir un esprit faux et une grande fatuité, jurent quelque peu dans une Revue Traditionniste. Que l'auteur lise saint Jean-Chrysostome et son sermon sur la Nativité, il y verra que les prêtres n'ont rien « chipé » à personne, mais que M. Destutayre lui-même nous dise donc où il a « chipé » son récit! Qu'il cite ses preuves, ses sources, ses références! Il pourra peut-être ensuite détruire une tradition, avec, cependant, un peu plus d'égards pour les croyances d'autrui, dans une revue qui s'adresse à des lecteurs de « toutes croyances ». P. C.

* SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. — JANVIER-AVRIL-JUILLET 1908.

Ce superbe fascicule de 250 pages contient le compte rendu de l'excursion de la *Société Historique de l'Orne*, dans le Maine et le pays d'Alençon, en 1907. Le récit très vivant est encore rendu plus attirant par de nombreuses illustrations, gravures et plans.

P. Ubald d'Alençon. — *Notice historique sur le collège de Bueil à Angers (1404-1867)* (analysée plus haut).

Vicomte H. de Broc. — *Les livres d'heures au Moyen-Age et au XVIe siècle.*

Très intéressante étude sur « ces heures au velin chargé de capricieuses dorures... ou l'imagination et la fantaisie se donnent un libre cours avec l'esprit satirique et gaulois ».

L Duval et H Tournoüer. — *Bibliographie du département de l'Orne pour l'année 1908.*

OCTOBRE. — **Abbé Mesnil.** — *Recherches géographiques et historiques sur la forêt d'Ecouves.*

Frédéric Duval. — *Inventaire des documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, conservés dans les archives anglaises.*

A. Chollet. — *Le bourg Saint-Léonard. — Fougy.*

P. C.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

LES VENDÉENS A LA FLÈCHE

EN 1793

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Vers le milieu de mars 1793, la ville de La Flèche était loin d'être rassurée. Le 18 mars, une grande animation, un va-et-vient continuel tranchent un peu sur la monotonie des jours ordinaires. Une foule compacte se presse sur la route de Saumur où doit passer « un fort détachement de la Garde nationale, » qui part « pour s'opposer à la rapidité de la marche d'une armée de brigands qui, dit-on, veut fondre sur cette ville. » C'est là, sans doute, de la curiosité, mais surtout de l'inquiétude, car « tous ces recrutements et ces troubles, dit M. Gruson, le régisseur de M. de Praslin pour sa terre de La Flèche, occupent et mettent tout le monde en transe ». *(Lettre du 18 mars.)* Devant ces craintes et ces ennuis, M. de Praslin avoue, de Paris, « qu'il n'a qu'à gémir ». *(Réponse du 27 mars.)*

De par la ville, les nouvelles les plus diverses se répandent : « Nous sommes toujours dans les troubles, écrit notre régisseur fléchois (10 avril), qui ne nous permettent pas de nous occuper de nos affaires. Cependant on vient de nous dire que les brigands étaient bloqués de façon à ne pouvoir faire aucune entreprise. »

Pendant ce temps, le château de la Varenne, par ordre de la Municipalité, devient une maison d'arrêt ; sa cour est transformée en école de canonniers ; les écuries sont « pour ainsi dire journellement remplies

de chevaux de remonte ou de troupes. » Cette invasion froisse le duc de Praslin au dernier point : il fait remarquer que d'autres maisons avant la sienne devaient servir à ces soldats; les maisons d'émigrés et conventuelles n'étaient-elles pas vacantes dont pouvait fort bien disposer le district de La Flèche? Du reste, il ne laissera pas là l'affaire ; il « est fortement dans la résolution de porter ses plaintes et réclamations au ministre de la Justice et à celui de l'Intérieur, sur cette violente atteinte à ses propriétés, sans aucune nécessité, sans indemnité préalable et même sans avoir prévenu ; ce n'est pas seulement son château, ce sont ses meubles dont on se sert pour l'usage de dix-sept prisonniers dont on établit le receveur de sa terre le geôlier. » *(Lettre du 30 avril.)*

En juin, la situation n'est pas meilleure : « Depuis le 6 courant, nous sommes au château le refuge d'une forte partie des chevaux de la légion du Nord, quinze tant voitures, charriots, caissons que canons sont dans les cours ; plus de 250 chevaux dont la majeure partie sont blessés et malades, occupent les écuries et les allées du château, les derniers sont au piquet. Et douze personnes tant officiers, maréchaux de logis que soldats et femmes sont logés dans ce château ; la grande salle leur sert de magazins pour les équipages. Pour comble de malheur, ce matin (10 juin 1793) on est venu annoncer que Saumur est à la disposition des ennemis, que l'armée Santerre avait été forcée de se replier et qu'elle était même poursuivie par l'ennemi. Effectivement, il est arrivé ici une partie des équipages de l'Etat-Major de Saumur et 300 chevaux ont été mis aussi au piquet dans le mail. » Après cette description, Gruson ajoute : « Je crains bien fort que nous ne soyons le foyer de cette malheureuse guerre dans un moment et aux approches d'une moisson que nous courons les risques de perdre. »

C'est probablement sous l'impulsion de cette crainte

que dès le 10 juin, l'administration du district « a pris la fuite vers le Mans et une partie de la Municipalité ». Peut-être aussi la formation qu'on annonce de deux camps l'un à Tours, l'autre au Mans, fait-il supposer que La Flèche soit « le centre de ces deux camps ». Dès lors la vie n'y est plus tenable.....

Saumur venait, en effet, d'être envahi par les Vendéens le 7 juin; on les disait en route vers La Flèche et Le Mans. Du coup, La Flèche est évacuée par les Bleus : « La prise de Saumur par l'armée devôte, écrit M. Gruson, le 23 juin, a fait craindre, même fait évacuer la légion du Nord qui était ici et qui comptait y rester un certain moment pour se délasser ; elle a pris le parti d'aller se réfugier au Mans et a parti d'ici la nuit du 11 au 12, et l'arrière-garde n'a partie que le 12 après-midi.

« Cela n'a pas empêché la ville d'être dans des transes terribles ; tout le monde craignait et craint encore que l'ennemi ne se porte ici et fasse le pillage ; chacun s'est occupé à cacher et transporter ses effets, ses chevaux, vaches et veaux ; cela nous a mis pour la plus grande partie en déroute ; mais, on nous assure que l'ennemi évacue Saumur et qu'il se porte à Angers qu'il a également pris, et à Nantes ; mais dans cette dernière ville, il y éprouve, dit-on une forte opposition. Nous ne cessons d'avoir journellement des gens de troupes à loger qui vont au camp de Tours. Angers s'est rendu lundi au soir : voilà où en sont les choses pour le moment. »



Jusque-là, les Vendéens n'avaient pas visité La Flèche. Ils y vinrent pour la première fois, le 23 juin, d'une curieuse manière (1). Voici comment, le 24 juin, M. Gruson raconte le fait à son maître :

(1) *Cf. Annales Fléchoises,* janvier 1909, *La Versatilité des Foules* par le Dr Candé.

« Sept hommes à cheval sont venus hier dans la ville, se disant l'avant-garde de l'armée devôte, avec un drapeau blanc ; ils y ont parcourru toutes les rues criant à haute-tète : *Vive le Roi.* Ils ont été informer la Municipalité, dit-on, de leur mission ; ils se sont retirés après avoir déjeuné à l'auberge, et avant leur départ, ils ont dit que si la ville se rendait, qu'ils ne viendraient que 400 hommes, et qu'il ne serait fait aucun pillage, qu'au contraire que si la ville fait des résistances qu'ils viendront 5,000 hommes qui pourraient se permettre le pillage. Dans cette circonstance cette alerte donne bien de l'inquiétude d'autant que la ville ne peut faire de résistance, tous les habitants sont désarmés pour la majeure partie ainsi que les gens de la campagne dont les fusils ainsi que nos canons ont été envoyés tant à l'armée de la Vendée qu'au Mans et peut-être du Mans à Tours au camp qu'on y a fait ; en sorte que nous attendons l'arrivée de ces soldats. »

Et personne n'osa arrêter ces sept cavaliers ! On raconte même que certains officiers municipaux demeurés à leur porte ne purent s'empêcher de crier : Vive le Roi ! et de promettre d'exécuter pour le mieux les ordres reçus. L'un de ces hommes connaissait son monde pour être venu en garnison à La Flèche avant la guerre ; jeune encore, Maignan, c'était son nom, était passé aux Royalistes (1). On ne sut qu'après, mais trop tard, à qui on avait eu à faire.

Madame de la Roche-Jaquelein qui raconte en effet, dans ses *Mémoires*, ce curieux incident, nomme quatre de ces cavaliers : MM. Duperat, du Chenier, Boispreau et Maignan. « Ils se firent livrer, dit-elle, les écharpes des municipaux, les obligèrent à marcher sur leur cocarde et mirent le feu à l'arbre de la liberté. »

(1) Montzey. *Hist. de La Flèche et de ses Seigneurs.* T. III. p. 66.

Elle ajoute qu'au milieu de leur repas, à l'auberge du *Lion d'Or* une servante leur dit :

— Messieurs, un colporteur qui vient d'Angers, a raconté qu'il n'avait pas rencontré d'escorte sur la route, et on parle de vous arrêter.

Là-dessus, ils sautèrent sur leurs chevaux et revinrent au galop à Angers, chamarrés d'écharpes tricolores et tout fiers de leur acte fort téméraire.

La Municipalité fléchoise si peureuse, était-elle du reste bien consciente de ses actes? Occupés de leurs affaires matérielles, les officiers sont sans cesse absents ; « une partie ne savent point écrire. » Quelques-uns sont éclairés, mais les autres, choisis dans la basse classe, ne sont capables d'aucune initiative, comme d'aucun dévouement. Ils ne peuvent certes pas rassurer les populations en détresse.



Tout ce temps, si « les diligences ne viennent plus à La Flèche », les ouvriers circulent sur les routes répandant fausses ou bonnes nouvelles. Le 29 juin, ils apprennent que « les insurgés se sont portés d'Angers sur Nantes où ils ont été fortement repoussés ; *ce qui nous a été assuré*, écrit Gruson, *par des courriers qui ont passé ici cette nuit* ; ils se sont repliés sur Angers ; nous ignorons quelle route ils vont prendre, peut-être se porteront-ils sur le Mans : dans ce cas ce sera leur route de passer par cette ville ».

Cette pensée-là obsède tous les esprits à tel point que la fête de la Fédération « n'a guère fait d'éclat, l'enthousiasme n'y était pas grand », de l'aveu d'un témoin. On devait y brûler les titres et papiers des émigrés : on dut y renoncer autant parce que la loi qui l'ordonnait n'avait été ni publiée, ni affichée, ni enregistrée au greffe du tribunal qu'à cause des inquiétudes générales. Sans doute, les décrets de la

Convention sont exécutés ; les armoiries sont supprimées, les plaques de cheminées portant armoiries « placées devant derrière ; » mais on s'en tient là. Pour être entrés dans les idées du jour, les Fléchois ne sont point des exaltés, hormis ceux-là qui veulent la démolition du château pour en donner les matériaux aux indigents... Comme ailleurs, les titres féodaux sont livrés ou brûlés excepté ceux que M. Gruson, malgré M. de Praslin qui déclare que « c'est la loi », est allé cacher sous la toiture, dans le grenier. (*Lettre du 26 août*.)

De semblables incursions portent M. de Praslin à vendre une partie du mobilier du château. Gruson n'osa entreprendre cette vente : « Le recrutement, écrit-il, le 13 octobre, fait fermenter les têtes au point que j'aurais peine à ouvrir les portes et à laisser entrer le public dans les appartements et cela depuis du temps. »

La demeure seigneuriale, les fermes du domaine attendent d'urgentes réparations ; impossible de les effectuer parce que « les ouvriers de tout métier sont rares et que les valides sont aux armées, aussi les réparations sont-elles abandonnées ». (*Lettre du 10 sept.*)

Mais voici une nouvelle plus grave :

Le 10 septembre, « tous les citoyens en état de porter les armes sont requis de se rendre en masse à Angers, le 13 courant : je crains bien, fait remarquer notre régisseur compris dans cette levée en masse, que cela ne livre tous les endroits requis au pillage ».

Les troubles naissent partout. « Un rassemblement considérable, par exemple, s'est fait dans les bois aux environs de La Flèche, et près de Malicorne, qu'on craint fort qu'il ne se porte au pillage dans tous les endroits dont on a fait partir en masse tous les habitants. » Aussitôt, « sur 500 cavaliers tant dragons que chasseurs », arrivés le 12 septembre au soir à

La Flèche, 200 sont expédiés dès le lendemain, « pour aller dissoudre ce rassemblement ».

Ceux-là troublent l'ordre public, ceux-ci alarment les esprits et prédisent la future banqueroute de l'Etat. Parce que « les assignats à face royale n'ont plus cours » ils annoncent que « ceux au-dessus de cent livres » seront acceptés parceque la Convention ne peut en avoir d'autres ; par contre, et par une anomalie singulière, ils prétendent qu'il faut se déssaisir des anciens assignats et n'accepter que des « assignats républicains » ; du reste, les percepteurs ne recevront que ceux-là pour le paiement des impositions. *(Lettre du 13 septembre.)*



La guerre avait continué plus intense que jamais, Ingrandes, Candé, Segré, Château-Gontier, Laval, Mayenne, Ernée, Fougères, étaient successivement occupés par les Vendéens, qui repoussés à Granville, battent en retraite et reviennent par Fougères, Ernée, Laval, La Flèche, Sablé, attaquer Angers.

Un arrêté de Thirion, 25 octobre, ordonne à tous les citoyens non mariés, de 18 à 25 ans, organisés en bataillon, de se rendre dans le plus bref délai à La Flèche, pendant que les mariés, sur la réclamation de leurs femmes, rejoindront leurs foyers. Ils doivent se porter en avant et harceler l'ennemi.

De son côté, la Garde nationale de La Flèche se fait remarquer par ses exploits, non pas uniquement aux Ponts-de-Cé où elle n'a à combattre que des femmes et des enfants, mais encore à Ballon où sa seule présence fait rentrer dans l'ombre les insurgés.

En ville, les troupes continuent de passer et comme, par ce temps, elles sont fort indisciplinées, elles ruinent tout sur leur route, bourgeois et paysans.



Voici qu'approchent les Vendéens.

Unis dans une même pensée de préservation, les membres du district, de la municipalité, du comité révolutionnaire, se mettent en sûreté et font enlever les détenus de la Visitation. Germont, du comité révolutionnaire, qui s'était chargé de cette besogne, et désirait diriger ces prisonniers vers Saumur, n'eut pas le temps de mettre son vœu à exécution, au grand avantage des détenus qui eurent avec la liberté, la vie sauve.

La Municipalité, non sans s'être assurée auparavant de l'expédition à Paris des *instruments du fanatisme*, se retira tout d'abord à Thorée. On assure qu'elle était munie d'un message des Vendéens. Si ses membres n'en eussent pas, par peur d'être accusés de connivence avec l'ennemi, gardé le secret, peut-être bien que des maux eussent été évités. Elle sut bientôt que ses prévisions ne l'avaient point trompée ; en venant la rejoindre, le Dr Boucher lui annonça, en effet, qu'il avait rencontré les éclaireurs de l'armée dévote.

En partant de Laval, La Roche-Jaquelein avait fait le dénombrement de son armée : elle était forte, dit-on, de 40.000 soldats et de 60.000 bras inutiles. La voilà en route vers le Sud.

« Qu'on se figure, dit un historien, la misère de cette horde valeureuse, marchant par des chemins détrempés, affreux, par un temps horrible, bivouaquant dans la boue où l'on enfonçait jusqu'à mi-jambe sous la pluie, mouillée jusqu'aux os, continuellement exposée à la rigueur du froid, réduite jusqu'aux deux tiers, à mourir de faim ou à piller, à marcher sans chaussures, les pieds nus dévorés par des abcès ; et derrière ces bandes épuisées par la mauvaise nourriture, exténuées de fatigue et de froid, Marigny et Westermann, les officiers républicains, les harcelant par leurs attaques réitérées, incessantes, et ne leur laissant que de bien courts moments de repit. Dans

les campagnes, ces héroïques paysans trouvaient les aliments les plus grossiers, mais jamais en suffisance pour satisfaire leur faim.

« En arrivant à La Flèche, ils se jetèrent au hasard dans les maisons, fermant d'autorité la porte à tout nouvel arrivant quand ils s'y trouvaient en assez grand nombre. Ils déclarèrent qu'ils ne se porteraient à aucune violence ; mais ils disposèrent de tout à discrétion, amenant quelquefois leurs compagnes pour manger seulement, et tenant à être servis par les maîtresses de maison. Ils demandèrent surtout à changer leur linge sale contre du propre, mais ne commirent aucune violence dans la ville, si ce n'est chez le cafetier patriote Lefèvre qui fut pillé ; d'autres marchands durent fournir des étoffes, recevant pour paiement des bons sur Louis XVIII. »

A ce tableau tracé par M. de Montzey, nous n'avons que peu de chose à ajouter. M. Gruson ne nous dit simplement que, en plus des couriers qui, « tant que la guerre a restée dans ce canton au Mans, n'ont pas paru», les habitants « pris au dépourvu », se virent privés « de toute espèce de provisions pour la vie, même de linge bois et foin ». *(Lettre du 25 décembre.)*

Les Vendéens, un peu reposés, quittèrent La Flèche, le 2 décembre. Ils devaient y revenir.



Après la levée du siège d'Angers, l'armée catholique ne pouvant forcer les Ponts-de-Cé résolut de se porter sur le Mans, autant, du moins, que purent le lui permettre l'indécision et la mésintelligence des chefs.

La population fléchoise ignorait ces intentions. Les eût-elle connues qu'elle aurait peut-être rencontré bien des difficultés de la part de ses autorités pour y obvier.

Mais voici qu'un jour, l'adjudant-général Almain

apporte des nouvelles intéressantes. A la foule qui l'entoure, toujours avide de renseignements, il annonce que « les brigands ont échoué à Angers et qu'ils peuvent se replier sur le Mans ». C'est donc l'heure de se défendre : pour ce faire, il lance un pressant appel aux patriotes fléchois et à ceux du Lude et de Château-La-Vallière. Aussitôt la Garde nationale se dirige, avec ses canons, sur Durtal.

Pendant ce temps, les Vendéens ont levé le siège de Baugé, et après un léger avantage à Pellouailles se replient vers la Loire ; puis se hasardent de nouveau à entreprendre le siège de Baugé, enlèvent la place et s'y reposent quelques heures (5-6 décembre 1793). Le 7 décembre, ils prennent la direction de La Flèche, allant un peu à la débandade, leurs chefs étant toujours en désaccord et leurs troupes indisciplinées.

Non sans une chaude bataille, ils arrivent à La Flèche, au Pont des Carmes. La Roche-Jaquelein pénètre dans la ville qu'il entend préserver de tout pillage et de toute représaille. Néanmoins, comme au premier passage, les caves et les basse-cours furent mises à contribution, et quelques marchands furent payés de leurs marchandises en bons sur le roi. Toutes les maisons étaient remplies d'hommes, de familles de toutes les conditions suivant l'armée, et tout cela au milieu d'un tumulte perpétuel.

Il est intéressant de connaître sur cette seconde invasion, l'opinion de M. Gruson. Voici ce qu'il écrit le 25 décembre 1793 :

Citoyen,

« .... Dans ma dernière, je vous ai fait le triste tableau de ce que nous avons souffert de la première arrivée des insurgés qui nous ont mis au dépourvu ; la seconde fois a été encore pis : ils nous voulaient forcer de leur donner ce que nous n'avions plus. Pendant près de 4 jours qu'ils ont resté ici, j'ai manqué

trois fois d'être fusillé, et plus de dix fois, ils ont voulu m'abattre la tête.

« A la sortie d'ici ils ont été au Mans où ils ont été heureusement et vaillamment repoussés par du secours qui nous est venu fort à propos ; car si ces brigands eussent repassés ici nous étions perdus.

« Cette guerre nous a occasionné un passage considérable de troupes et d'équipages de guerre qui nous tenaient jour et nuit sur pied, ce qui nous a tant excédés que nous en sommes tous tombés malades, tant de peines, de fatigue que d'inquiétude et du pillage qu'ils nous ont fait.

« Depuis plus de dix jours je suis malade au lit, ainsi que tout mon monde, qui joint à ce que ces brigands nous ont pestiféré toute la maison depuis les greniers jusque dans la rue. Ils sont pour la majeure partie attaqués de dysenterie ; ils ont remplis toute la maison de saloprie de façon qu'il n'y a jamais eu de privé aussi malpropre et autant infecté ; il en était de même des cours. Pendant deux semaines, quatre hommes et tout mon monde ont été occupés à nettoyer la maison et à peller les cours ; et encore je serai forcé de faire couper une chartée de genièvre pour parfumer toute la maison, n'étant pas encore possible de tenir à la puanteur qui y est restée malgré l'ouverture des portes et des croisées.... »

Dès que les provisions de bouche furent épuisées, après un conseil de guerre tenu à la Madeleine chez Madame de Vaux, les Vendéens quittèrent la ville.

Louis CALENDINI.

Correspondance de Gruson, régisseur de La Flèche, à M. Figuières, de Paris, Chartrier la Varenne-Choiseul-Praslin. — De Montzey, *Le Château de La Flèche et ses seigneurs.* T. III 74 sq.

REVISION CRITIQUE

DES

BIOGRAPHIES DU POÈTE RONSART

I. — LES ORIGINES DES RONSSART

Quelle est l'origine de la famille de Ronsart? Pour préciser davantage, de quel pays venait l'ancêtre, un peu fabuleux, Baudouin, qui serait venu s'installer (vers 1340?) à la Possonnière?

De toutes les questions qui ont réveillé depuis quelques années le monde des ronsardisants, il n'en est pas de plus agitée; c'est parce qu'il n'en est pas de plus obscure, aucun document n'ayant pu être découvert encore qui mentionne un Ronsart, même au début du XIVe siècle.

Aussi, le poète a eu beau jeu pour imposer à ses contemporains comme à la postérité les origines qu'il lui a plu de se donner. Cet auteur, qui ne cessait, en tête de chacune de ses œuvres, de se réclamer de sa double qualité de « gentilhomme » et de « Vandômois », publie en novembre 1554 sa célèbre Elégie XX, dans laquelle il avertit le public que ses ancêtres Ronsart sont d'origine danubienne. Au début du XIVe siècle, vivait, nous dit-il, dans une région qu'il a soin d'indiquer de façon fort vague, entre le Danube et la Thrace, un marquis de Ronsart « riche d'or et d'argent »; l'un de ses « puisnés » vint tenter fortune en France au début de la guerre de Cent ans, et sut l'y trouver, puisque le roi Philippe de Valois (Philippe VI, 1328-1350) lui donna, en récompense de ses

services à l'armée, « des biens à suffisance sur les rives du Loir ».

Jusqu'à ces dernières années, cette origine étrangère était demeurée un article de foi pour les commentateurs, trop heureux de pouvoir faire sortir, sinon le poète lui-même, au moins ses ancêtres paternels, de la même région que le fabuleux Orphée. Cette coïncidence leur ménageait de si délicieux rapprochements, et ils en tirèrent tant de morceaux de bravoure, que plus de trois siècles se sont écoulés, sans qu'on ait même essayé de leur enlever cette « admirable matière à mettre en vers latins », a dit mon cousin Alfred.

Il le faut cependant, car plus on l'examine, et plus cette origine paraît avoir été inventée de toutes pièces.



D'abord, l'élégie elle-même. Elle doit son existence au désir presque maladif de Ronsart, (il avait déjà trente ans!) de figurer dans le *Vapereau* de l'époque, que devait faire paraître l'ami Paschal. Déjà sévissait cette excellente méthode de renseigner le public qui « laisse à chaque intéressé le soin de se raconter lui-même ». (1.) Mais le Vapereau resta à l'état de projet; Ronsart qui, pas plus que Victor Hugo, n'aimait perdre la moindre page, rebaptisa son morceau, et le fondit dans son œuvre, trouvant ainsi le moyen de faire lui-même sa propre publicité. Quel fond peut-on faire sur un récit qui n'a visiblement été fait que pour impressionner les contemporains? Et d'autre part, si nous devons accepter les écrits relatifs à l'enfance et à la jeunesse du poète, parce que les contemporains étaient là pour protester et pour rectifier, pouvons-nous faire la même confiance aux récits sur l'origine de la famille?

(1) L'*Immortel,* d'Alp. Daudet.

Ce serait donc justement parce que, les faits remontant à plus de deux siècles, personne ne pouvait les contrôler. Notez que je ne repousse pas à priori l'idée que Ronsart n'ait fait que reproduire une tradition de famille. Eh ! quoi, a-t-on dit, une tradition de famille résisterait à deux siècles ? Pourquoi pas ? Je puis fournir la preuve d'une tradition personnelle plus persistante encore. Mais le poète ne nous dit pas qu'il rapporte une tradition, et nous devons nous tenir en garde contre sa vanité trop connue, qui a bien pu le pousser à rechercher comme lieu d'origine de sa race le voisinage de l'Olympe.

A lire d'ailleurs cette élégie, il apparaît avec évidence que le poète a éprouvé le besoin instinctif de rehausser le lustre de ses ancêtres paternels, pour pouvoir les faire figurer, sans trop de désavantage, à côté de ses ancêtres maternels, qui, eux, étaient connus de toute la France ; aussi se contente-t-il de citer leurs noms :

> Du costé maternel j'ay tiré mon lignage
> De *ceux* de la Trimouille et de *ceux* du Bouchage.
> Et de *ceux* de Rouaux et de *ceux* de Chaudriers.

Binet nous apprend en effet, non plus cette fois d'après le poète, mais d'après l'historien angevin du Faux, que les Chaudriers descendaient par les La Trimouille, de la maison de Craon « plus ancienne baronnie d'Anjou », de laquelle descendaient aussi les Plantagenets qui *passèrent* rois d'Angleterre ; ainsi Ronsart se trouvait « alié », (cousin) au 16e ou 17e degré de la reine Elizabeth. Seizième degré, cela nous donnerait huit générations de chaque côté, donc au plus 250 ans, donc l'auteur commun serait né vers 1300. Mais comme Binet nous apprend que les rois d'Angleterre doivent leur parenté à l'alliance de l'empérière Mathilde avec Geoffroy comte d'Anjou dit Plantagenet, et comme ce mariage eut lieu en

1129, il faut se souvenir que la computation ecclésiastique, alors suivie, comptait en général *un* là où nous comptons *deux*, et que, par suite, les seize degrés canoniques peuvent en constituer vingt-quatre civils, juste la distance qui existe entre moi et mes cousins qui portent couronne.



Examinons maintenant les résultats qu'aurait produit l'heureuse audace de Baudouin. Le roi de France n'a pu lui donner à titre de récompense « des biens à suffisance sur les rives du Loir », parce que pour pouvoir donner, il faut posséder; or, jamais le roi de France n'a possédé ni la forêt de Gâtine, ni même son démembrement dans lequel fut taillé le domaine de la Possonnière. Dès la fin du X[e] siècle, la forêt de Gâtine est régie, à titre de domaine public, par les comtes de Vendôme ; c'est parce qu'elle était, du côté de la Touraine, la *marche* du Bas-Vendômois, qui avait été réuni vers 960 au Vendômois ancien ou Haut-Vendômois. Elle était encore aux mains des ducs de Vendôme lorsqu'en 1573 elle fut coupée par les ordres et pour le profit personnel du duc Henry roi de Navarre.

Quant à la Possonnière, M. l'abbé Froger a retrouvé et publié (1) un document daté de juin 1293, qui nous donne le nom du seigneur de la Possonnière un demi-siècle avant l'arrivée de Baudouin. C'est Olivier de la Poçonnière, écuyer, qui vient d'épouser Jehanne, laquelle a reçu en dot de son père Felippe Tyecelin (plus tard changé en Thiercelin), les estres de Connillon et de la Turcandière, paroisse de Saint-Martin de Cergé (Sargé) sur Braye. Ces biens relevaient de Felippe de Ponçay, chevalier, segnor de Confflanz, mais surtout prevost de Vendôme comme son père, et comme lui

(1) *Annales Fléchoises*, numéro de septembre 1904.

seigneur de Courtiras lès Vendôme; par cet acte il agrée la transmission de vassal de beau-père à gendre. Par un acte postérieur, le fils du suzerain, Hue ou Huet de Ponçay, confirme cet acte. Nous voici tout près de l'arrivée de Baudouin, et nous pouvons constater qu'il y avait déjà : 1° une terre de la Poçonnière ; 2° un propriétaire qui n'avait d'autre nom que celui de sa terre ; 3° un suzerain qui n'est pas le roi de France ; donc il faut renoncer à l'hypothèse du roi de France confisquant pour despié de fié ce domaine et le donnant en bénéfice à son « soudard ». Par ailleurs nous savons que ce Huet de Ponçay, écuyer, dit la Loupe, n'est mort que vers 1350, et en 1364 on trouve sa veuve Isabeau, actant à Vendôme, assistée de ses deux filles. Tout au plus pourrait-on dire que le roi de France procura au « puisné hasardeux » un établisssement avantageux, soit en le faisant marier avec la petite-fille d'Olivier de la Poçonnière, ou bien en lui fournissant les moyens d'acheter ce domaine, et c'est précisément ce que dit Binet.

Mais quels hauts faits le Baudouin a-t-il donc commis? et comment se fait-il qu'aucun chroniqueur de la guerre de Cent ans n'ait parlé de cet aventurier? Voilà un silence bien surprenant, et plutôt inquiétant pour la justification de l'histoire, car il ne peut y avoir eu récompense que s'il y a eu motif à récompense.



Donc, des deux raisons données par le poète de l'arrivée du premier Ronsart en Vendômois, l'une est démontrée fausse, et l'autre n'est pas établie. Que valent maintenant ses affirmations sur l'origine danubienne de ses ancêtres?

> Plus bas que la Hongrie, en une froide part
> Est un seigneur NOMMÉ le marquis de RONSART.

A cette époque reculée, il n'y avait de marquis que

s'il y avait un marquisat. Donc, d'après le poète, et Binet le dit en propres termes, il y avait au début du XIVe siècle, un *marquisat de Ronsard*, entre le Danube et la Thrace. Et comme le marquis était

> Riche d'or et de gens, de villes et de terre,

c'est que le marquisat était ancien; il faut admettre par suite que dès le XIIIe, peut-être dès le XIIe siècle, c'était la langue française qui servait à dénommer les fiefs bulgares.

Voilà un point de vue qui me paraît avoir échappé aux commentateurs, et qui a cependant une importance capitale. Aussi, avons-nous le droit de dire : nous croirons à l'origine danubienne des Ronsart, quand on aura retrouvé, déniché, dans la Moldavie, la Valachie, la Roumanie ou la Bulgarie, le marquisat de Ronsart, c'est-à-dire UN LIEU appelé Ronsart.

« Et l'étymologie de ce nom en *monstra* quelque chose, continue Binet, (le mot) Ronsard signifiant en la langue du païs *comme qui dirait* cœur chevaleureux. » Si ce pathos signifie quelque chose, ce serait pour annoncer que Baudouin, par ses hauts faits, justifia son nom, ou bien que ce nom présageait ses hauts faits. Mais ce n'est pas cela du tout; l'auteur veut nous faire entendre que cœur chevaleureux indique, non un cœur généreux, valeureux, mais un cœur de chevalier, un cœur à cheval, peut-être. Car il y a du cheval dans ce nom de Rossart (Ross hart), aussi le cheval est-il le tymbre des armes des Ronsart, et les trois poissons de l'escusson se nomment en la langue du païs *ross*, c'est-à-dire chevaux, et se trouvent dans le Danube. Et voilà justement d'où vient le nom de la Poissonnière.

Je renonce à essayer de discuter et même de comprendre pareille collection d'inepties; si je les rapporte, c'est pour permettre d'apprécier le « docte Claude Binet », et les malheureux commentateurs qui ont es-

sayé de tirer quelque chose de ce galimatias double. Replongeons donc au fond du Danube, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, les *ross* qui sont à la fois des poissons et des chevaux, et rappelons que, puisque l'on admet que la famille Ronsart a pris le nom de sa terre, il n'est vraiment pas possible d'admettre en même temps que la terre tire son nom du surnom qui aurait été donné à ses possesseurs.



Alors des esprits subtils sont venus donner des explications ingénieuses. Il est bien évident, a-t-on dit, que ce n'est pas le *mot* français Ronsard que l'on peut espérer trouver en Bulgarie, c'est le *sens;* donc, le mot Ronsard ne serait qu'une traduction. Quel serait le mot traduit?

En 1855, un publiciste français, M. Ubicini, dans son Introduction aux « Ballades et chants populaires de Roumanie », ouvrage de l'écrivain roumain Alexandri, apprit au monde qu'en roumain marquis se prononçait *bano,* et Ronsart *Marucini* ou *Maracina,* car *Maràcine* signifie ronce, épine; or, tout le monde doit comprendre que le jeune Baudouin, venant en France se déraciner, ne pouvait se dispenser de changer son nom; il s'est contenté de le traduire, mais pourquoi l'aurait-il traduit en Ronsart? la traduction qui s'imposait était *la Ronce.* Il fallut chercher ailleurs.

En 1891, un littérateur hongrois, M. Szamota, essaya de préciser davantage, nous apprend M. L. Bezard (1). Le poète avait dit :

> Or, quant à mon ancestre, il a tiré sa race
> D'*où* le glacé Danube est *voisin de la Thrace.*

Quel est l'endroit où, comme appuie Binet, « le Da-

(1) *Sur les origines de la famille et du nom de Ronsard,* par M. L. Bezard, de Budapest, *Revue Historique et Archéologique du Maine,* tome 62e, année 1907, 2e semestre, pp. 5-12.

nube voisine de plus près le pays de Thrace »? C'est Sistova, milieu de la courbe que décrit le Danube pour constituer la frontière septentrionale de l'ancienne Moësie, aujourd'hui la Bulgarie, qui se trouve entre le Danube et la Thrace, aujourd'hui la Roumélie Orientale. Or, au milieu même de la Bulgarie, au sud de Sistova, se trouve la ville de Tirnovo; et savez-vous ce que signifie ce nom? « *un lieu* rempli d'épines (bulgare et serbe *trn*, buisson épineux, comp. l'allemand *dorn*). C'est donc à Tirnovo que le père de Baudouin devait être marquis (1), et en venant en France, Baudouin, prié de changer son nom par trop bulgare, n'eut qu'à traduire Tirnovo en *Ronssart*, puisqu'alors notre mot *ronce* s'écrivait *ronsse;* aujourd'hui nous écririons *Ronçart*.

Impossible, s'écrie avec chaleur M. Bezard, car le mot serait mal formé; comment en effet le faire dériver du latin *rumicem?* c'est cependant ce mot, qui, à l'aide des suffixes *aria* et *aretum*, a donné *Roncière* et *Ronceraie*, qui ne le voit? Ah! les gens du moyen-âge furent bien coupables qui oubliaient que leur langue ne pouvait provenir que du latin, et qui forgeaient des mots sans s'occuper des règles qu'allait édicter au XIXe siècle M. Quicherat. Il nous semble cependant que *Roncière* n'a jamais pu venir du mot latin (?) inventé *roumicaria*, mais tout simplement de *runcaria*, dérivé du bas latin *runcus*, *runchus*, ronce, adaptation du roman *ronc*, *ronque*, *rouge*, *rouce* *rousse*.

Et puis, ajoute M. Bezard, « un nom de *plante* ne prend pas ordinairement le suffixe *ard*, d'origine germanique qui, en français, devient aisément péjoratif ». Mais une ronce n'est pas une plante, au sens propre du mot, et c'est bien d'ailleurs un sens péjoratif que les gens du moyen-âge tenaient à attribuer

(1) Il se mettait bien, le père de Baudouin! Car Tirnovo est l'ancienne capitale de la Bulgarie, et c'est là que le nouveau tsar Bulgare vient de se faire proclamer, le 5 octobre 1908.

aux noms de lieux remplis de ronce, car ils exprimaient du même coup leur ennui de ne pouvoir cultiver et faire produire ces terres.

Donc, la *Ronce* désigne un pied de ronce, le *Roncier* ou la *Roncière*, c'est une touffe de ronces; un lieu rempli de *ronciers* s'appelle aujourd'hui la *Ronceraie;* s'appelait-il autrefois *Rouçart* ou *Ronssart?* Non, dit M. Bezard, car si l'on trouve en France « de nombreux exemples de noms formés par le mot *ronce :* la *Ronce*, le *Ronceray*, la *Ronceraie*, *Ronciers*, la *Roncière*, on ne trouve pas de *Ronsard.* »

C'est une erreur, car le Vendômois en est rempli.



Je laisse de côté le *moulin Ronsard*, situé sur le Loir, à deux kilomètres de la Possonnière, à un kilomètre de Couture, à moitié chemin de Couture et du pont des Ecluses sur le Loir, parce qu'il est trop visible qu'il a reçu son nom de la famille Ronsart une fois installée à la Possonnière.

Il y en a un autre, dit Rochambeau, sur la Boulay, affluent du Loir.

En nous rapprochant de Vendôme, sur le territoire de la commune de Villiers, au bord de la route de Montdoubleau, il existe une terre de *Ronsart* qui appartenait à l'abbaye de la Trinité.

Plus près encore, sur le territoire de la commune de Naveil, il y a les *prés de Ronsart*, près du Loir, au-dessous du gué de Villard, et tout près par conséquent de la villa gallo-romaine que nous appelons du nom tout moderne de Tourteline.

Enfin, en amont de Vendôme, à la lisière même des deux communes de Vendôme et d'Areines, il y avait : le *moulin de Ronzart*, au-dessous du moulin de Baumai, tous deux sur la Houzée ou Losée (ruisseau affluent de la rive gauche du Loir, venant de Selommes), les *prés de Ronzart*, qui abutaient sur la *rivière de*

Ronzart (la Houzée, depuis le moulin de ce nom jusqu'au gué d'Areines dans la Houzée). Le tout constituait le *domaine de Ronzart*, qui, joint au fief et seigneurie de la Bassetière (aujourd'hui la Borde, au pied du coteau, à droite de la route actuelle de Baugenci, à un kilomètre de Baumai), formait un ensemble appartenant à la fin du XVIIe siècle à la protestante Madame de Ramezai. Une petite partie, située sur Saint-Bienheuré, et relevant du fief du Petit-Citeaux et de la Chappe, lui venait de son ancètre Bertault Lemonnier, maréchal à Vendôme, qui en fit déclaration en 1544; la très majeure partie, située sur Areines, relevait du puissant fief du Bouchet-Estouteville, et comprenait tout le domaine de Ronzart, dont le moulin existait encore en 1718. En 1754, M. de la Porte, intendant du Dauphiné, acheta tout l'ensemble, et en fit faire l'année suivante l'arpentage et le plan général, pour parvenir à la ventilation des terres entre leurs fiefs; le procès-verbal de cette opération (5 novembre 1755) indique : « trois boisselées de terre sur lesquelles estoient *autrefois* les bastiments du Moulin de Ronsard *qui sont péris;* un terrain de 5 boissellées en pasture, qui servit autrefois de chemin pour aller et venir au Moulin de Ronsard, le fossé ou ruisseau de Houzée, actuellement à sec; droit de moulin banal et de garenne à poisson, sur le ruisseau dit de Houzée, depuis le moulin de Baumé jusqu'au gué d'Areines. »

Ce moulin de Ronzart, que M. de Rochambeau indiquait en 1868 comme existant, alors qu'il avait disparu depuis près d'un siècle et demi, n'a sûrement pas reçu son nom de la famille, puisqu'on le trouve existant déjà sous ce nom au milieu du XIe siècle. Dans la charte 83 (1037-1062) *du Cartulaire de Mairemoustier pour le Vendômois*, publié par mon regretté cousin M. de Trémault, on voit figurer un « molendinum, in Uoseia situm, quem vulgus *Ronzart* appellat. » *Le vulgus*, c'est les gens qui n'emploient pas

la langue des scribes, et que ceux-ci croient sincèrement être du latin; *Ronzart* est donc bien, on ne saurait le dire plus nettement, un mot français, et déjà si ancien que le scribe n'en peut plus pénétrer le sens; heureusement, car il l'aurait traduit par un à peu près, peut être un *Spinetum*, et l'Ecole des Chartes serait là pour nous imposer le mot l'*Epinaie*.

Voici donc le mot Ronzart existant authentiquement trois siècles avant le marquisat de Bulgarie, quatre siècles avant les *Rossart* ou *Ross hart*. Allons! il faut renoncer une fois pour toutes aux rêveries malsaines dont le poète chaussa son cerveau dans le voyage qu'il fit en 1540, avec Lazare de Baïf, non à la diète de Spire qui n'eut lieu qu'en 1542 (n. st.), mais en Allemagne et en *Roumanie* où le roi envoyait Baïf, de mai à septembre, « pour conférer avec certains princes de ce pays dans l'intérêt de toute la chrétienté » (1).

***

Je conclus, vieille habitude professionnelle que je transporte d'autorité dans un compartiment de la science où cette habitude fait trop souvent défaut :

1° La famille des Ronsart tire son nom *d'un nom de LIEU* : ce point est absolument certain, puisqu'il est reconnu par tout le monde.

2° Ce lieu s'appelait *Ronssart*.

3° Parce qu'il était rempli de *ronciers*, qui sont des touffes de *rousses*.

4° C'était donc, si c'était un fief, un fié bien maigre, et peu apte à parer celui qui en portait le nom. Aussi les Ronssart cherchèrent-ils à faire fortune à la guerre, où l'on trouve honneurs... et profits.

(1) *Cassandre Salviati et la Cassandre de Ronsart*, par J. Martellière, *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, année 1906, p. 176.

5° Ce nom n'existe pas dans les régions danubiennes.

6° Il est impossible, s'il n'est qu'une traduction, de le retrouver, parce qu'il est un mot trop commun, désignant une situation trop commune dans tous les pays.

7° Au contraire, ce nom a existé sans interruption du XIe au XVIIIe siècle, aux portes de Vendôme, entre le bourg frank de Saint-Bienheuré, et le bourg de la Chapelle d'Arcines; entre les deux se trouvaient les édifices publics gallo-romains (théâtre, thermes) qui furent détruits au début du Ve siècle, juste à l'époque où la légende fait apparaître le salutaire gourdin de Saint-Bienheuré. Leur emplacement et les terrains avoisinants étaient devenus des *ronssarts* dans lesquels un homme courageux se tailla *le domaine de Ronssart*, édifia un moulin, recréa des prés sur le bord de la Uozée; un de ses descendants, pressé d'ambition, tenta la fortune des armes, et réussit, puisqu'il put devenir (par acquêt? par mariage?) le seigneur de la Poçonnière; et la race, affinée par des charges publiques ou de Cour, put produire un poète.

Puisque Pierre tenait tant à se qualifier de « Vandomois » je ne le trouve pas si malheureux d'être originaire de l'un des quartiers (bourgs) les plus anciens de Vendôme; et ne vaut-il pas mieux pour lui être issu de vrais Vendômois, plutôt que de mauvais « bougres »? (1).

Jean MARTELLIÈRE.

(1) C'était le mot usité au moyen-âge; aujourd'hui nous disons bulgares.



DEUX LETTRES DE MESSIRE HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

AUX VISITANDINES DE LA FLÈCHE

Les archives de la Visitation d'Angers contiennent deux lettres adressées par Messire Henry Arnauld, évêque d'Angers, aux religieuses de la Visitation de La Flèche. Le prélat les écrivit pour répondre aux vœux de bonne année qu'il avait reçus de cette communauté. Nous les reproduisons *in extenso*. La première est datée du 5 janvier 1665 et la seconde du 5 janvier 1666.

Je m'assure, mes filles, que vous recevez comme une marque et un effet de l'affection et de la tendresse que j'ai pour votre communauté, les assurances que je vous donne, que je n'ai pas manqué de demander à N.-S. J.-C. dans mes saints sacrifices que, pendant le cours de cette nouvelle année en laquelle nous entrons, il vous comble de ses bénédictions et vous remplisse de toutes les grâces qui vous sont nécessaires pour vous bien acquitter de vos devoirs et de vos obligations, c'est-à-dire pour bien correspondre à la grandeur de l'amour qu'il vous a fait paraître en vous appelant à la religion, qui a été certainement une des plus grandes miséricordes qu'il vous pouvait faire et une grâce dont vous ne pourrez jamais assez lui témoigner votre reconnaissance.

Je vous conjure donc, mes filles, de lui offrir toutes les actions que vous ferez pendant cette année, mais en même temps vous devez prendre une ferme résolution de n'en faire aucune qui ne soit digne de lui

être présentée, ce qui exclut toutes celles de la propre volonté et de l'amour-propre, toutes celles qui ne regardent que votre propre satisfaction, toutes celles qui ont quelque rapport à la vanité et à la curiosité du siècle, et enfin toutes celles qui n'ont point pour objet principal votre perfection, vers laquelle vous devez sans cesse vous avancer et pour laquelle vous devez travailler sans aucune relâche.

Cela vous engage aussi, mes filles, à ne rien omettre par négligence de tout le bien qui se peut pratiquer dans la religion; car Dieu ne reçoit point d'offrande qui ne soit entière, et la vôtre ne le serait pas si vous faisiez une interruption volontaire dans ce que vous lui présentez, comme par exemple si au lieu de lui donner tout votre temps vous en donniez une partie à de vains amusements qui sont indignes de personnes qui se sont, comme vous, entièrement consacrées à Lui.

Souvenez-vous, mes filles, que la devise d'une véritable religieuse doit être celle du grand apôtre : *Et moi je suis à Jésus-Christ*, ce qui vous oblige de l'avoir toujours devant les yeux pour le préférer en toute rencontre, à toutes choses, regardant toutes les créatures comme si elles n'étaient point, pour ce qui est de leur donner quelque place en votre cœur, afin que vous puissiez dire véritablement à Dieu avec le prophète : *Mon cœur ne parle qu'à vous, Seigneur, je ne désire qu'un regard favorable de vos yeux, et je ne désirerai jamais autre chose.*

Lorsque Dieu, mes filles, vous a appelées à la religion, vous lui avez dû dire : *Me voici, Seigneur; que voulez-vous que je fasse?* Mais ce n'est pas assez de lui avoir dit cela une fois, vous devez répéter cette parole tous les jours de votre vie et l'enfermer dans votre cœur comme une semence sainte pour y produire des fruits d'une entière obéissance et d'une parfaite soumission à la volonté de Dieu, et c'est de cette racine

que doivent sortir toutes nos bonnes actions, selon que dit N.-S. dans l'Evangile qu'un bon arbre porte de bons fruits.

Renouvelez, mes filles, les vœux que vous avez promis si solennellement à Dieu de garder, et protestez devant sa divine Majesté de les observer pendant le cours de cette année, d'une manière plus parfaite et plus accomplie que vous n'avez fait jusqu'ici.

Le peu que je viens de vous dire, mes filles, comprend beaucoup de choses. Soyez fidèles à les pratiquer, gravez-les profondément dans vos cœurs et assurez-vous que le mien aura toujours pour vous les sentiments qu'un bon père doit avoir pour ses enfants qu'il aime chèrement.

Je vous donne à toutes ma bénédiction et vous assure que je suis véritablement

Votre très affectionné serviteur,

HENRY, *évêque d'Angers.*

* * *

Je me sers de cette lettre, mes filles, pour vous donner à toutes ma bénédition au commencement de cette nouvelle année en laquelle nous entrons, et pour vous renouveler les assurances de ma passion pour tout ce qui pourra regarder les intérêts de votre communauté en général et de ma véritable, sincère et cordiale affection pour chacune de vous en particulier.

J'ai demandé pour vous, mes filles, à N.-S. J.-C. le renouvellement des grâces qui vous sont nécessaires pour vous faire bien comprendre l'obligation que vous avez de l'aimer, de le servir et d'être tout à lui ; et je ne puis, ce me semble, mes filles, former pour vous un souhait qui vous soit plus important et plus avantageux que celui-là, puisque si vous pouviez être toutes bien persuadées de cette obligation d'être tout

à J.-C., vous auriez beaucoup de mépris pour toutes les choses de la terre, un grand détachement de tout ce que les personnes du monde estiment le plus, un zèle ardent pour tout ce qui regarde l'honneur et la gloire de Dieu, pour l'observance de votre zèle et de vos constitutions et votre avancement vers la perfection, un amour véritable pour la retraite de votre cellule pour y vivre dans le recueillement d'une vie cachée, hors les temps que vous êtes obligées de donner à vos exercices extérieurs, et une charité sincère les unes pour les autres qui vous unirait toutes ensemble, si étroitement que vous n'auriez toutes qu'un même cœur, qu'un même esprit et qu'une même volonté.

Enfin, mes filles, que cette obligation d'être tout à J.-C., que vous avez contractée le jour que vous vous êtes consacrées à lui qui a été celui de votre profession, soit le principal sujet de vos méditations pendant le cours de cette nouvelle année, et je me promets que cette pensée produira dans vos âmes les dispositions qui vous sont nécessaires pour vous faire mériter la qualité de véritables religieuses de la Visitation, c'est-à-dire de véritables filles de votre saint fondateur, et pour vous rendre dignes de la grâce de votre vocation à la religion, qui est si grande qu'il ne se doit point passer une seule journée pendant le reste de votre vie que vous n'en rendiez à Dieu des actions de grâces particulières.

Voilà, mes filles, ce que la tendresse que Dieu m'a donnée pour vos âmes, m'a obligé de vous dire pour vous aider à bien commencer et pour bien finir cette année en laquelle nous entrons, et vous le devez recevoir comme les sentiments d'un cœur d'un véritable père qui n'est pas moins obligé que vous d'être tout à J.-C. Et afin qu'il me fasse cette miséricorde, de m'acquitter de cette obligation en la manière que je le dois, je vous demande pour cela, mes filles, l'assis-

tance et le secours de vos prières, et j'ose me promettre qu'elles m'obtiendront aussi la force dont j'ai tant de besoin pour ne point succomber sous la pesanteur de tant de sortes de croix, qui sont inséparables de ma charge et de mon ministère.

C'est ce que j'attends de vous, mes filles, et que je dois aussi attendre de tous ceux que Dieu a commis à mes soins et à ma conduite, puisqu'ils sont obligés par leur intérêt particulier de demander à Dieu pour moi toutes les lumières qui me sont nécessaires pour les faire marcher sûrement par les voies de leur salut.

Marchez, mes filles, par cette même voie et recommencez à servir Dieu pendant cette nouvelle année, comme si vous n'aviez encore rien fait, oubliant, selon l'avertissement du grand apôtre, tout ce qui est derrière vous, et ne pensant qu'à vous avancer avec un courage toujours nouveau dans le chemin qui vous reste encore à faire pour arriver heureusement au ciel, et ce sera, mes filles, le moyen le plus efficace pour attirer sur vous toutes les grâces et les bénédictions que vous souhaite de toute l'étendue de son affection

Votre très affectionné serviteur,

HENRY, *évêque d'Angers.*

Les lettres sont de la main d'un secrétaire, mais l'évêque les a signées. Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée conservent de ce prélat 21 lettres à elles écrites, pour le premier jour de l'an de chaque année, depuis la fondation de leur communauté jusqu'à la mort de l'évêque (1671-1692).

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique.*

ESSAI SUR L'HISTOIRE
DES COMTES ET DUCS DE VENDOME
DE LA MAISON DE BOURBON

LIVRE PREMIER

GUERRES ANGLAISES

CHAPITRE PREMIER

Jean de Bourbon I et Catherine de Vendôme (1373-1393)

I

Avènement de Jean de Bourbon I au comté de Vendôme

A la fin de l'an 1364, deux alliances unirent les puissantes maisons de Bourbon et de Vendôme. Par contrat passé à Paris le 28 septembre 1364, Catherine, fille du comte de Vendôme Jean VI et de Jeanne de Ponthieu, fut mariée à Jean de Bourbon I, comte de la Marche, deuxième fils de Jacques de Bourbon I, comte de la Marche, connétable de France, et de Jeanne de Châtillon Saint-Paul. En même temps, Bouchard VII, frère de Catherine, épousait Isabelle de Bourbon, sœur de Jean de Bourbon I et veuve de Louis, vicomte de Beaumont au Maine.

Jean VI, comte de Vendôme et de Castres, mourut à Montpellier au mois de février 1368. Bouchard VII, son fils et successeur, ne lui survécut guère; en effet, ce nouveau comte ne vivait plus en 1375, n'ayant eu d'Isabelle de Bourbon qu'une fille Jeanne, décédée également avant 1375. Isabelle de Bourbon était

morte elle-même avant 1371. L'abbé Simon nous a conservé l'épitaphe de Bouchard, d'Isabelle de Bourbon sa femme et de Jeanne de Vendôme leur fille, « enfermés dans le même tombeau, sous une tombe de cuivre, avec leurs représentations en gravure, aux pieds de la table de communion du grand autel de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, du côté de l'épître, à côté de celui de Bouchard VI[e] du nom (1) ».

Par la mort de son frère Bouchard VII, Catherine de Vendôme était devenue comtesse de Vendôme et de Castres, dame de Lezignen en Narbonois, de Brehencourt, du Teil, Romalart, Cailly, Clacy, Quillebeuf; elle hérita bientôt de la seigneurie d'Épernon, que lui laissa sa mère Jeanne de Ponthieu, décédée le 30 mai 1376.

Jean de Bourbon I, comte de Vendôme et de Castres par son mariage avec Catherine, réunit les immenses domaines de sa femme au comté de la Marche et à la seigneurie de Montagu en Combrailles, héritage de son père Jacques de Bourbon I; il possédait en outre les seigneuries de Leuse, Carency en Artois, Buquoy, Aubigny, l'Escluse, Combresle, etc., qu'il tenait presque toutes de sa mère Jeanne de Châtillon Saint-Paul, dame de Leuse et de Condé, morte en 1371 vers la fête de l'Assomption.

II

Mise en état de défense du pays de Vendômois
Restauration des forteresses de Lavardin, Montoire et Vendôme
Construction du château de Villedieu

La première préoccupation de Jean de Bourbon I fut d'assurer la sécurité des chemins et de mettre le pays de Vendômois en état de défense. Le comté de

(1) Feu M. l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs*, t. I, 1854, pp. 162 à 167.

Vendôme était couvert de routes, permettant d'aller de la vallée de la Loire dans celle de la Seine, faisant communiquer Tours et Blois avec Le Mans, Rouen, Chartres et Paris. Ces routes n'étaient autres que les anciennes voies romaines, encore très fréquentées malgré leur manque d'entretien ; elles franchissaient le Loir et croisaient les deux voies qui, venues de Vendôme, descendaient le long des deux rives de la rivière.

A toutes les époques, les territoires du Vendômois et du Maine, baignés par le Loir et la Braye, ont offert des passages faciles aux envahisseurs; par là, au IXe siècle, les Normands de la Loire communiquaient avec ceux de la Seine. Aussi fut-il nécessaire d'établir une ligne défensive, destinée à protéger la vallée du Loir et appuyée sur les positions de Beaugency, Oucques, Vendôme, Lavardin et Montoire (1); dans la première moitié du Xe siècle, on éleva à la hâte des ouvrages en terre et en bois, qui furent remplacés, aux XIe et XIIe siècles, par de solides remparts et de massifs donjons en pierre. Vers le milieu du XIIe siècle, la rive gauche du Loir était défendue par les forteresses d'Oucques, Fréteval, Vendôme, Lavardin, Montoire, La Chartre; entre Montoire et La Chartre, l'hébergement de Bois-Freslon, le manoir de la Roche-Turpin, la motte de Chastillon pouvaient encore former des points de résistance; au S. enfin, sur le plateau boisé de la Gastine vendômoise et près des marches de la Touraine, « le Fort de Gastines » (2) et le camp retranché du Chatellier barraient la grande voie de Tours à Chartres et à Paris, qui, descendant entre Montrouveau et les Hayes, passait à 2 k. 5 environ à l'O. de Ternay et franchissait

(1) J. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, 1849, pp. 112, 128, 131, 132.

(2) P. Clément, *Monographie de la paroisse des Hayes-en-Vendômois*, dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1905, p. 176.

le Loir à Artins sur un vieux pont gallo-romain.

Au-dessus de la rive droite du Loir, la place forte de Troô, la tour des Roches et le château de Poncé étaient échelonnés entre les forteresses de Montoire et de La Chartre. Près de Sougé, les ouvrages gallo-romains en terre du Camp de César dominaient le confluent du Loir et de la Braye. Enfin la motte de Matval ou Bonneval, la butte de la Rue, la motte de Monthodon et le donjon de Savigny protégeaient la vallée de la Braye.

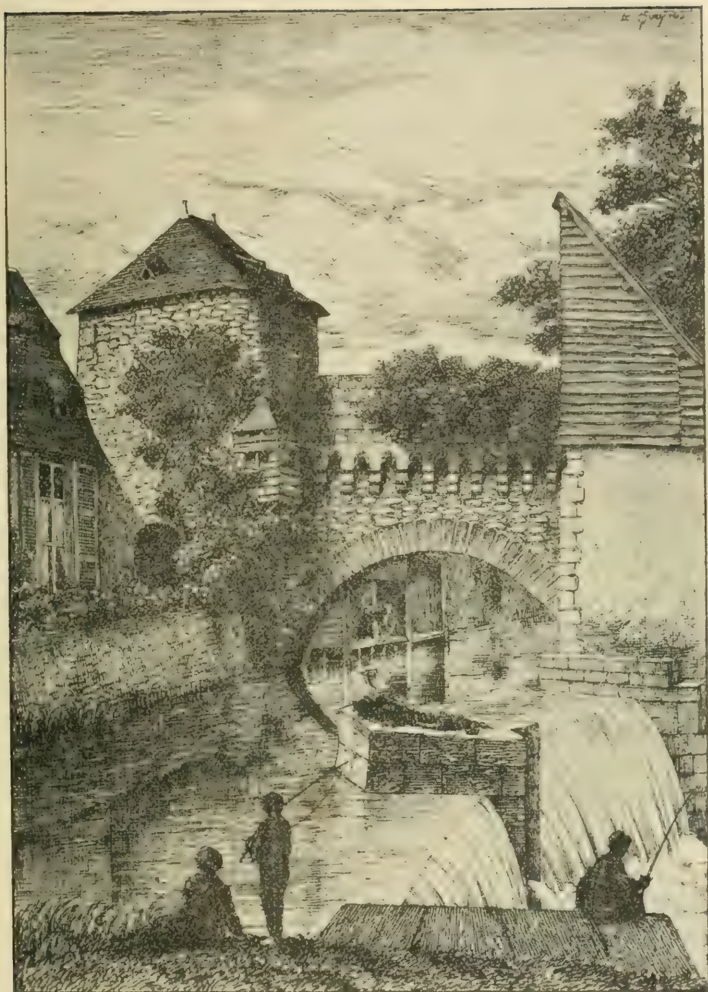
Au milieu du XIVe siècle, ces forteresses sont dans un médiocre état et ne suffisent même plus pour la défense des routes, infestées par le passage continuel des bandes anglaises. Depuis la funeste bataille de Poitiers (19 septembre 1356), routiers et brigands pillent les campagnes, brûlant les églises, forçant les manoirs et prenant parfois les villes. Montoire et La Chartre sont saccagés. A Troô, une bande dévaste la ville basse et y rase toutes les maisons; mais elle échoue à l'attaque de la ville haute, devant les vieilles murailles en silex du castrum, bâties aux XIe et XIIe siècles par Geoffroy Martel et Foulques le Jeune (1).

La ville de Vendôme semblait mieux protégée. Dès 1346, on avait commencé à l'entourer de nouveaux murs, qui furent terminés peu de temps après la bataille de Poitiers; et, « en 1357, Louis, fils du roi Jean, duc d'Anjou et protecteur de l'abbaye de la Trinité, ordonna à l'abbé Guillaume du Plessis d'entourer son monastère de bonnes murailles avec tours, barrières et pont-levis (2) ». Les remparts englobaient le quartier du Bourg-Neuf, qui « formait dans Vendôme comme un état à part où l'abbaye de la Trinité dominait en souveraine (3) ». Ces fortifications auraient peut-être préservé la ville; mais le château fut mal défendu, en

(1) J. de Pétigny, p. 322.

(2) J. de Pétigny, pp. 319 et 320.

(3) J. de Pétigny, p. 320.



ARCHE DES GRANDS PRÉS

Fig. 1

FRAGMENT DU MUR D'ENCEINTE, XIVe-XVe SIÈCLE, A VENDOME

D'après une eau-forte de Queyroi

l'absence du comte Jean VI, qui, combattant à côté du roi Jean, avait été fait prisonnier à Poitiers. Pendant le carême de l'année 1362, les bandes anglaises et gasconnes prirent la forteresse; elles n'en délogèrent que vers l'Ascension, sous les menaces de Louis de Châtillon, comte de Blois (1).

Ces aventuriers, pour lesquels la guerre constituait le seul moyen d'existence, étaient des adversaires extrêmement redoutables. Jean de Bourbon I avait beaucoup de raisons pour les craindre et pour chercher à les détruire. Ce furent jadis son père Jacques de Bourbon I et son frère aîné Pierre, qui combattirent les brigands et Tard-venus près de Brignais, à trois lieues de Lyon (6 avril 1362); mais le comte de la Marche et son fils, mal renseignés par leurs éclaireurs et tombés naïvement dans une embuscade, étaient morts à Lyon de leurs blessures, quelques jours après la bataille.

Jean de Bourbon I travailla donc d'abord à la restauration de ses forteresses de Vendôme, Lavardin et Montoire. Il s'occupa principalement de Lavardin. Lavardin assurait les communications entre la capitale du Haut-Vendômois et celle du Bas-Vendômois; Lavardin, relié à Montoire par un souterrain, pouvait offrir un refuge au comte, en cas de prise ou d'investissement de sa capitale; mais surtout la position de Lavardin se trouvait la plus forte, à la fois par sa situation géographique au centre du comté, et par son importance stratégique au sommet d'une colline inaccessible. Telle fut sans doute la raison qui détermina le nouveau comte à faire une place très puissante de ce château déjà imprenable, devant lequel avaient échoué les efforts de Henri II, roi d'Angleterre, et de son fils Richard (1188).

(1) J. de Pétigny, p. 321. — L'abbé Simon, t. I, p. 157.

LE CHATEAU DE LAVARDIN

Le château de Lavardin (1), dont les ruines grandioses se disloquent de jour en jour, occupait une sorte de promontoire, taillé à pic de deux côtés. Trois paliers s'échelonnent en amphithéâtre sur la colline, de l'E. à l'O. Un palier inférieur se trouve à une vingtaine de mètres au-dessus de la vallée, et contourne en partie le second palier, qui le domine de sept mètres ; enfin un troisième palier s'élève à une dizaine de mètres au-dessus du palier intermédiaire et à 38 mètres environ au-dessus du Loir.

Douves, escarpe, première enceinte. — A l'O., le palier supérieur était défendu par un mur d'escarpe plongeant dans une douve profonde, au delà de laquelle quelques ouvrages avancés se remarquent encore en dehors du château. Au S. et à l'E., une douve naturelle est constituée par un ravin, où serpente un ruisseau; un mur, formant escarpe et descendant dans la douve, protégeait une première enceinte de pierre, flanquée de grosses tours demi-circulaires. Au N., l'enceinte était doublée également par un mur d'escarpe, mais on ne retrouve aucun fossé; comme nous le verrons, il y avait là des ouvrages extérieurs, reliés au château et aboutissant d'autre part au Loir, qui constituait une défense naturelle.

Porte d'entrée, souterrains, palier inférieur. — D'après M. de Salies (2), une porte existait dans le mur oriental de la première enceinte, à la pointe du palier inférieur; il est impossible actuellement de se rendre compte de la disposition de cette entrée, qui

(1) Lavardin, commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher, à 15 kilomètres de Vendôme.

(2) *Congrès archéologique de France, XXXIXe session (à Vendôme) :* Rapport de M. de Salies, sur l'*excursion faite aux Roches, à Montoire, Troô et Lavardin* par plusieurs membres du Congrès, le 21 juin 1872, pp. 504 à 531

ne devait être qu'une poterne étroite, si toutefois elle a jamais existé.

L'entrée principale de la forteresse est au milieu du front de l'enceinte méridionale, au delà du ravin, sur lequel se trouvait un pont dormant, précédant lui-même le pont-levis. L'entrée est ménagée au-dessous d'un arc en tiers-point, qui, vu de l'extérieur, masque la voûte en plein cintre du large passage. Une niche surmonte l'arc brisé; elle s'ouvre sous un dais, entre des montants saillants formés par deux fines colonnettes, qui supportent une ogive tréflée. Les coulisses des flèches du pont-levis sont intactes au-dessus de cette porte, flanquée de deux grosses tours rondes. La construction est en pierre de bel appareil, et a gardé les consoles de ses mâchicoulis; si elle n'avait pas perdu ses créneaux, on pourrait la croire prête pour la défense, tant elle semble bien conservée lorsqu'on la regarde du côté extérieur, sur le bord du ravin. Mais les murailles de l'enceinte, qui joignaient les tours, ont disparu. On verra seulement, vers la gauche, une partie du mur d'escarpe, qui présente une avance rectangulaire; M. de Salies admet « que là existait un eschif, petit ouvrage flanquant destiné à prendre le pont en écharpe, pour en défendre le passage par un tir rasant à hauteur d'homme ».

« Telle qu'elle se présente, dit encore M. de Salies, cette porte est bien du XIVe siècle; mais tout ce que nous avons devant nous est un replacage, exécuté avec une perfection irréprochable, sur des maçonneries du XIIe siècle, ainsi que nous aurons occasion de le voir bientôt. Le même fait existe partout, du reste, dans le château de Lavardin. » L'observation de M. de Salies se trouve confirmée par l'examen de la porte, fait cette fois de l'intérieur du château; de ce côté, les murs sont éventrés, et on voit les restes de l'appareil primitif. On retrouve facilement les rainures de la herse, l'emplacement de la seconde

porte, et la chambre de la herse au-dessus du passage.

Les tours présentent un rez-de-chaussée et un premier étage; au rez-de-chaussée, il faut remarquer dans chaque tour deux embrasures à canon du XIVe-XVe siècle, en partie aveuglées.

La porte fortifiée donnait accès dans une cour carrée, communiquant avec le palier inférieur et dominée par la muraille d'une seconde enceinte. Au fond de la cour, s'ouvrent des souterrains, qui servaient sans doute de logement pour la garnison. Là se trouve l'entrée d'une série de caves magnifiques, creusées au-dessous des bâtiments du palier intermédiaire. Ces caves, qui ont une largeur moyenne de quatre mètres, sont taillées dans le roc et se terminent près de l'angle S. O. d'une crypte, voisine de l'enceinte septentrionale; la roche formant voûte est soutenue, de distance en distance, par des arcs brisés en pierres appareillées.

Un autre souterrain, d'une largeur de 1 m 40 environ, faisait communiquer la cour d'entrée avec différentes constructions du palier intermédiaire; il part de l'angle N. E. de la cour, laisse voir un instant les caves précédentes, et va aboutir en montant à l'angle S. E. de la même crypte. Vers le milieu de son parcours, le souterrain s'infléchit légèrement; on remarquera, dans sa muraille orientale, une niche rectangulaire destinée à recevoir une lampe. En face de cette niche, monte un petit escalier, qui débouche dans un corridor que nous retrouverons tout à l'heure.

Le palier inférieur, de plain-pied avec la cour d'entrée, s'étend vers l'E.; il était occupé par le baille intérieur, ou basse-cour intérieure, renfermant les dépendances les moins importantes du château.

Palier intermédiaire. — Le palier inférieur était séparé du palier intermédiaire par des murs, formant un angle aigu à l'E. Là, à la pointe du second palier, on avait élevé une grosse tour ronde, aujourd'hui

éventrée. Une belle cheminée, sculptée au XIVe siècle, chauffait la salle du premier étage; ses deux jambages sont suspendus à la vieille muraille. Le rez-de-chaussée a eu aussi une cheminée, qui n'existe plus. Près de la tour et vers le N., il reste une cage rectangulaire en maçonnerie, percée de meurtrières; M. de Salies admet que cette construction avait été faite pour recevoir un escalier de bois.

Les caves, qui s'étendent dans le rocher au-dessous du palier intermédiaire, s'ouvrent sur le palier inférieur. Un vigoureux contrefort quadrangulaire maintient l'empatement de maçonnerie, qui renforce le talus de la tour vers le S. ; du côté septentrional, la cage d'escalier s'appuyait également sur des contreforts.

Le palier intermédiaire portait probablement des bâtiments d'habitation et des salles d'apparat. Il y a encore un fragment d'escalier tournant, où l'on remarquera des arcs surbaissés d'une grande élégance. Un fronton de la seconde moitié du XVe siècle, des crochets, des culs-de-lampe, des moulures avec feuillages ornent la poterne qui mène à l'escalier; malheureusement, au-dessus de la porte, l'écusson n'a pas conservé les armoiries du châtelain.

Franchissons la poterne; et parcourons les travées, en bien petit nombre, que les siècles et les injures des hommes ont épargnées. Au-dessus de notre tête, les nervures saillantes des voûtes vont pénétrer les murs; une belle rosace et deux écus ornent encore les clefs de voûte. L'un des écussons, à moitié brisé, portait les *trois fleurs de lis* et *la bande* de Jean de Bourbon II; dans la même travée, un pilier polygonal engagé soutient une niche saillante : « elle était destinée, nous apprend M. de Salies, à porter une lampe à trois becs, dont la fumée s'échappait par la bouche large et ajourée de trois masques, disposés de manière à former le dais ».

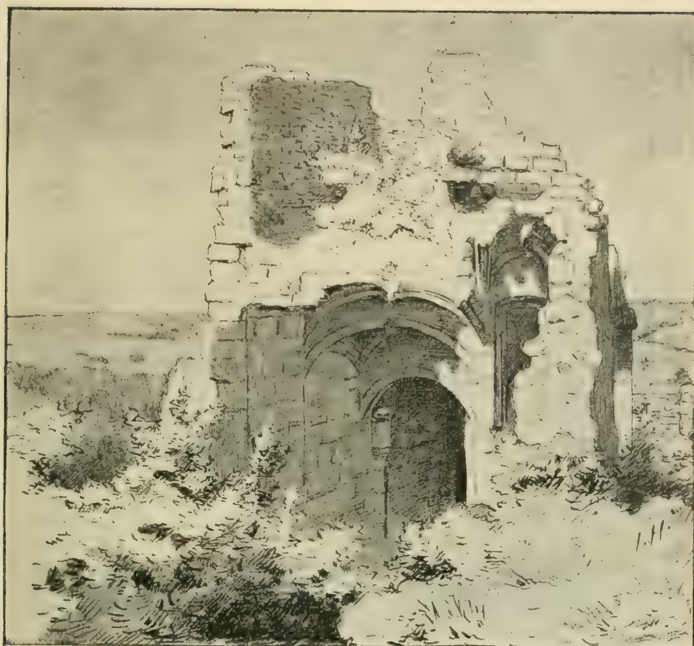


Fig. 2

CHATEAU DE LAVARDIN, ESCALIER DU XVe SIÈCLE

Cet escalier, « une merveille de la fin du XVe siècle » suivant M. de Salies, tournait pour franchir une baie, ouverte du côté du donjon; puis il semble se bifurquer. Un escalier principal, déjà plus étroit, continuait à tourner, en montant aux étages supérieurs; tandis qu'une autre porte, béante vers l'E., donne accès dans une cage très petite, ménagée dans l'épaisseur du mur. Nous n'avançons cette opinion que comme une hypothèse et sous toutes réserves, la partie supérieure de l'édifice s'étant effondrée au point de bifurcation.

Une baie, percée au bas de l'escalier dans le mur méridional, presque en face de la niche, permet de pénétrer dans un corridor s'enfonçant sous terre.

Lorsqu'on s'engage dans ce corridor obscur, on laisse à droite l'escalier très étroit, qui rejoint le souterrain montant de la cour d'entrée à la crypte; puis on arrive dans une petite salle voûtée, également du XVe siècle. Là, on ne voit plus de clef sculptée au point d'intersection des quatre nervures de chaque voûte. Les nervures saillantes des voûtes et l'arc surbaissé séparant les deux travées, viennent retomber sur un pilier octogonal sans chapiteau. Sur une muraille, une petite tête est représentée en bas-relief dans un médaillon rectangulaire. Cette salle, éclairée aujourd'hui par une large échancrure, recevait autrefois l'air et la lumière par deux soupiraux; elle servait de vestibule à un long souterrain, se dirigeant vers le S. O. jusqu'à la première enceinte de la forteresse.



Fig. 3

SALLE SOUTERRAINE, XVe SIÈCLE
AU CHATEAU DE LAVARDIN

D'après un dessin de Launay

Signalons encore les ruines de la crypte du XIVe siècle, resserrée entre l'enceinte du premier palier et

celle du second; les murs et les nervures des voûtes en tiers-point ont conservé quelques vestiges de peinture. Nous avons vu que cette crypte est reliée à la cour d'entrée par un passage souterrain, en communication lui-même avec les grandes caves et avec les escaliers menant aux bâtiments du palier intermédiaire.

Palier supérieur. — Sur le palier supérieur, se dresse le donjon, entouré de trois côtés par une chemise ou enceinte spéciale. Il reste deux fragments importants de ce rempart, soutenu par un contrefort demi-cylindrique et deux contreforts quadrangulaires. L'épaisse muraille a été remaniée et reconstruite au XIVe siècle; les embrasures à canon, très curieuses, peuvent remonter au XIVe-XVe siècle.

D'après M. de Salies, on parvenait au donjon de la façon suivante : « C'était par des souterrains, ouverts vis-à-vis le grand escalier, qu'on allait au donjon, depuis la restauration du XIVe siècle. Ces souterrains, formant plusieurs angles et barrés de plusieurs portes, allaient gagner sous la chemise un escalier de 0m60 seulement de largeur, fermé d'une porte, et précédé d'une manière de vestibule fermé aussi. C'est par cet escalier si facile à défendre, qu'on aboutissait au pied du donjon. Je l'ai plusieurs fois suivi pour m'en rendre compte et en lever le plan. Le passage en serait aujourd'hui des plus dangereux; car tout menace de s'effondrer autour de lui. Nous nous contentons donc d'en voir l'entrée. » Cette entrée du souterrain, du côté du donjon, est actuellement très visible.

Donjon. — Le donjon de Lavardin a été étudié récemment par M. E. Gatian de Clérambault, dans un mémoire sur « Les donjons romans de la Touraine et de ses frontières (1) ». Nous empruntons à ce remar-

(1) *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, 1905, pp. 84 à 89.

quable travail la description suivante, qui donne en même temps l'historique de la construction :

« Le donjon occupait, à l'ouest, la partie supérieure de la place ; autour de lui se développaient plusieurs enceintes de murailles, dont l'une, formant chemise, venait le rejoindre du côté de l'ouest.

« Il a été en partie détruit par ordre du roi en 1590, mais les ruines sont encore grandioses, et l'on en trouverait difficilement de plus pittoresques et de plus intéressantes.

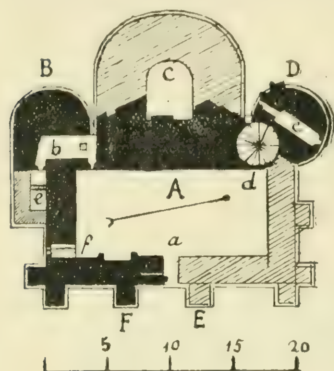


Fig. 4
DONJON DE LAVARDIN
PLAN AU NIVEAU DE LA PORTE D'ENTRÉE PRIMITIVE
D'après M. E. Gatiande Clérambault

« Avant que le côté nord et la moitié du côté est n'aient été démolis, il présentait une tour rectangulaire A flanquée de trois tours en partie cylindriques : l'une C au milieu du côté ouest, les deux autres B et D aux angles sud-ouest et nord-ouest; son diamètre intérieur est de 15m35 sur 6m35 ; l'épaisseur de ses murs, de 2m05 seulement à l'est, atteint 3m70 à l'ouest; sa hauteur est d'environ 26 mètres; des contreforts rectangulaires s'élèvent jusqu'à son sommet; d'épais talus renforcent le pied des murailles, dont le revêtement est en pierres de dimensions variables, mais restant dans les limites de l'appareil moyen ; l'épaisseur des joints varie de 0m01 à 0m04 extérieurement, et de 0m01 à 0m07 à l'intérieur.

« Ce donjon avait trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, qui était voûté en ogives ; l'on remarque, au-dessus des arrachements des voûtes, une rangée de trous ayant reçu des solives pour soutenir le plancher du premier étage, soit avant la construction de ces voûtes, soit après leur destruction ; le côté du midi est percé d'une petite fenêtre rectangulaire, au fond d'une niche en plein cintre ; à l'est, une porte d'entrée en plein cintre, qui se fermait au moyen d'une barre mobile, s'ouvrait sur un couloir en arc surbaissé. Cette porte est surmontée d'un écusson aux armes des Bourbon-Vendôme.

« Dans l'angle nord-ouest se trouvait un escalier octogo-

nal *d* qui desservait tous les étages ; ses voûtes ogivales retombaient d'un côté sur un noyau central et de l'autre sur des colonnettes dont les chapiteaux sont décorés de feuillage (1).

« Le premier étage n'était pas voûté ; une fenêtre rectangulaire *f* encadrant deux ogives tréflées surmontées de quatrefeuilles ajourés, est ouverte près de l'angle sud-est ; un peu à droite de cette fenêtre, une ouverture circulaire donne probablement sur un conduit acoustique ménagé à l'intérieur de la muraille.

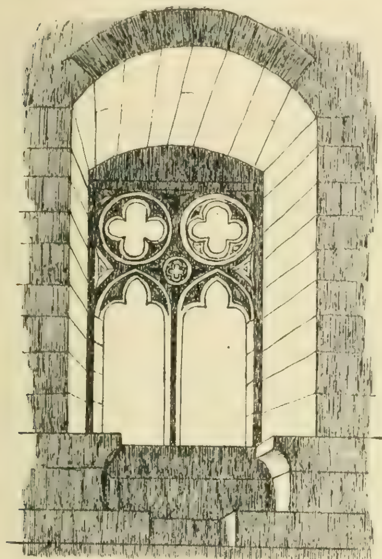


Fig. 5

FENÊTRE DU DONJON DE LAVARDIN

AVEC BANCS DE PIERRE DANS L'EMBRASURE

D'après un dessin publié par M. de Salies en 1873

« Une cheminée, dont le manteau est orné d'une couronne royale et d'un écusson fleurdelisé supporté par des anges, est adossée au mur de l'est.

« C'est à cet étage, et du même côté de l'est, que se trouvait la porte d'entrée *a*, avant l'ouverture de celle du rez-de-chaussée ; il n'en reste plus qu'un jambage ; cette porte se fermait au moyen d'une barre de bois ($0^m16 \times 0^m12$) glissant dans le mur.

« Le deuxième étage, que le seigneur de Lavardin occupait probablement, était voûté en ogives dont les nervures retombaient sur des culs-de-lampe ornés de blasons ; plusieurs fenêtres l'éclairaient ; celles qui subsistent au midi et à l'est sont rectangulaires (2) ; une cheminée à peu près semblable à celle du premier étage, mais sans écussons, est adossée au mur de l'ouest.

« Le troisième étage devait se diviser en deux parties

(1) Le rez-de-chaussée renferme un puits, rempli de décombres. L. H.

(2) Les embrasures des grandes fenêtres rectangulaires du XIVe siècle renferment des bancs de pierre. L. H.

contenant chacune une cheminée très simple; l'une de ces pièces était éclairée, à l'est, par deux fenêtres; l'autre est en grande partie détruite.

« Cet étage paraît avoir été voûté dans le principe, ainsi que l'indiquent des culs-de-lampe sculptés soutenant encore la retombée des voûtes, remplacées plus tard par un solivage que soutenaient des corbeaux.

« Le donjon était couronné par un chemin de ronde garni de créneaux et de mâchicoulis ; dans l'angle sud-est existe un encorbellement qui a sans doute porté une échauguette.

« La tour C, adossée au mur de l'ouest, est renversée et en grande partie détruite ; l'on y voit encore, à peu près à la hauteur du premier étage du donjon, une petite fenêtre ouverte au fond d'une niche en plein cintre ; elle semble avoir été appliquée seulement contre la muraille, car l'on ne trouve aucune trace d'arrachement des étages démolis, et l'on a laissé subsister un ancien contrefort au-dessus duquel se voient les restes d'une cheminée.

« Près de ce contrefort, une porte en plein cintre, à laquelle on arrive maintenant au moyen d'une échelle, donnait accès dans le donjon ; elle se fermait au moyen d'une barre de bois glissant dans le mur.

« La tour B contenait plusieurs étages ; le premier, qui communiquait avec le donjon, contenait un premier cabinet *b* voûté en ogive et un second cabinet *e* dont il ne reste plus que les arrachements ; dans le sol du cabinet *b* se trouve une ouverture carrée que fermait une trappe maintenue en place par une barre de bois ; elle permet de descendre dans un autre cabinet également voûté en ogive, contenant deux enfoncements, l'un pour loger un lit, l'autre pour un siége d'aisances ; c'était un cachot, au-dessous duquel se trouvait la fosse ; le cabinet *e* devait contenir un siége semblable, à l'usage des habitants du donjon.

« La porte de l'ouest, dont il a été parlé plus haut, s'ouvrait sur un couloir intercepté par plusieurs portes et conduisant à un réduit dont la voûte est cintrée, placé au-dessus du cabinet *b* ; une meurtrière est percée au midi ; à l'ouest se voit une ouverture rectangulaire qui paraît être celle d'un mâchicoulis (1).

« La tour D, massive à sa partie inférieure, contenait, au premier et au deuxième étage, un cabinet étroit éclairé au

(1) D'après M. de Salies, cette ouverture rectangulaire est « un moucharabis pour défendre contre la sape l'angle mort, formé par la rencontre de la grosse tour et de la courtine ». L. H.

nord par une fenêtre grillée, et communiquant avec l'escalier *d* au moyen d'une construction qui a disparu (1).

« Les différentes dispositions, dont l'examen précède, ont été adoptées à la suite de remaniements successifs, dont nous allons tâcher d'indiquer le détail.

« Dès les temps les plus reculés, un fort appelé Turris Dominica existait à Lavardin ; il n'en reste aucune trace et l'on ignore même son emplacement ; mais, comme on ne trouve aux environs aucune autre position que celle du donjon actuel remplissant les conditions recherchées à cette époque pour l'assiette des forteresses, il semble probable que c'est celle-ci qui a été utilisée.

« Les seigneurs de Lavardin étaient déjà puissants au XIe siècle, et l'on peut faire remonter à cette époque la construction de la partie rectangulaire du donjon ; vers la fin du XIIe siècle, Bouchard de Lavardin (2), pour en augmenter les défenses du côté de l'ouest qui était le plus menacé, construisit les trois tours B C D, et ouvrit au premier étage la porte *a* dans le mur de l'est ; cet étage était alors beaucoup plus élevé qu'il ne le fut dans la suite, ainsi que l'indiquent diverses ouvertures aujourd'hui murées (3).

« Au XIVe siècle, Jean de Bourbon (décédé en 1393) remania complétement les intérieurs ; c'est à lui que l'on doit, notamment, la nouvelle disposition des étages, leurs voûtes, leurs cheminées, leurs fenêtres, l'escalier qui les dessert, et la porte d'entrée du rez-de-chaussée.

« Les mâchicoulis et les créneaux peuvent être attribués au XVe siècle, ainsi que les talus.

« Nous ferons une remarque en terminant : le contrefort E, dont la partie inférieure subsiste encore, est plus éloigné de l'angle nord-est que le contrefort F ne l'est de l'angle sud-est ; ce défaut de symétrie, qui ne se présente pas habituellement, semble pouvoir s'expliquer de la manière suivante :

(1) V. Notices sur ce donjon par MM. de Pétigny (Vendôme, Henrion, 1849, in-4°) et de Salies (Tours, Bousrez, 1869, in-4°).

(2) Bouchard IV, comte de Vendôme, seigneur de Lavardin, mort en 1202 suivant la chronique d'Anjou, fils aîné de Jean I, comte de Vendôme, et de Richilde de Lavardin. L. H.

(3) L'encadrement en plein cintre d'une ancienne baie se remarque à l'extérieur, près du contrefort S. E. de la façade méridionale, entre la fenêtre rectangulaire du deuxième étage et la partie inférieure de l'encorbellement. En signalant les fenêtres plein cintre, bouchées « au droit du deuxième et du troisième étage », M. de Salies ajoute : « Ce sont des témoins de la restauration du XIIe siècle, épargnés par celle du XIVe. » L. H.

presque tous les donjons construits sur un plan rectangulaire allongé étaient flanqués d'une tour plus petite contenant la porte d'entrée : celui de Lavardin ne faisait sans doute pas exception à cette règle, et, dans cette hypothèse, l'on est amené à penser que le contrefort E masquait les arrachements d'un des côtés de cette tour, démolie sans doute lors des remaniements faits au XII[e] siècle ; malheureusement, la destruction complète de cette partie du donjon a enlevé tout moyen de vérification. »

Étude des écussons armoriés du donjon ; date de la restauration du XIV[e] siècle. — On voit, au donjon de Lavardin, quatre écussons sculptés, dont les armoiries sont d'interprétation facile (1).

L'écusson aux armes de Bourbon-Vendôme, indiqué par M. Gatian de Clérambault au-dessus de la poterne d'entrée du donjon à l'E., porte un *semé de fleurs de lis* et *une bande chargée de trois lionceaux ;* ce sont les armoiries de Jean de Bourbon I, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres : *Semé de France, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.* Il est impossible actuellement de distinguer les supports et cinq motifs plus petits, représentés en relief au-dessus de l'écu.

L'écusson fleurdelisé, supporté par deux anges et timbré de la couronne royale, que M. Gatian de Clérambault signale sur le manteau de la cheminée du premier étage, est l'écu *à trois fleurs de lis* du roi Charles V ; mais la fleur de lis inférieure a été brisée.

Sur le mur de l'E., deux écussons assez bien conservés ornent les culs-de-lampe, qui soutiennent les nervures des voûtes en tiers-point du deuxième étage. Au milieu de la muraille on remarquera un écu *parti*, supporté par deux aigles. Le parti dextre porte *la croix potencée cantonnée de quatre croisettes* des armes de Jérusalem. Le parti senestre est fleur-

(1) L.-A. Hallopeau, *Armoiries de Louis de France, duc d'Anjou et de Touraine, et de Marie de Châtillon, sculptées au donjon de Lavardin*, dans le *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XVI, 1908, pp. 278 à 280.

delisé, mais bien effacé; quelques traits font saillie en chef au-dessus des lis. Ce sont les armes de Louis de France I, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, duc de la Pouille, de Calabre, d'Anjou et de Touraine, prince de Capoue, comte du Maine, de Provence, de Forcalquier et de Piémont, seigneur de Montpellier : *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même* (qui est Jérusalem), *parti de semé de France au lambel de trois pendants de gueules* (qui est Anjou-Sicile). Louis de France I était seigneur suzerain de Jean de Bourbon I; car le comté de Vendôme relevait du duché d'Anjou.

L'écusson qui se trouve près de l'angle S. E. est tenu par un ange. Cet écu, *d'hermines*, est celui de Marie de Châtillon, femme de Louis de France I; Marie de Châtillon, dite de Blois ou de Bretagne, était fille puînée de Charles de Blois, duc de Bretagne, et de Jeanne de Bretagne, comtesse de Penthièvre.

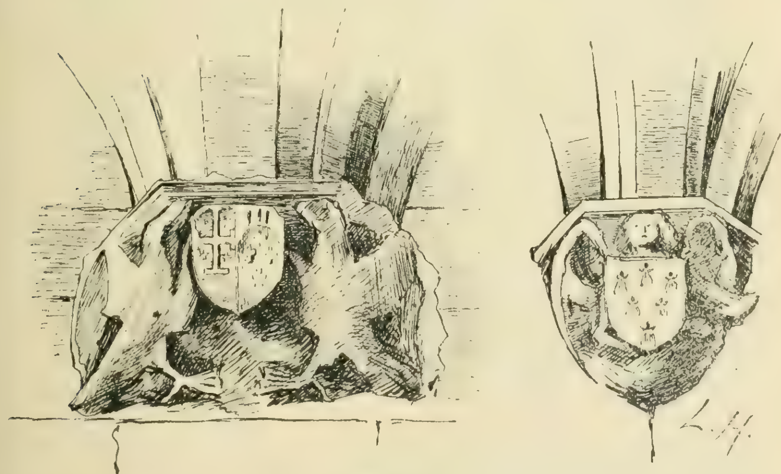


Fig. 6

ARMOIRIES DE LOUIS DE FRANCE, DUC D'ANJOU, ET DE MARIE DE CHATILLON

SCULPTÉES AU DONJON DE LAVARDIN
XIVe SIÈCLE

Les trois écussons ornant les culs-de-lampe du mur occidental sont complètement usés et impossibles à déchiffrer; mais les quatre écus précédents suffisent pour attribuer une date aux travaux de restauration, entrepris à Lavardin dans le dernier quart du XIVe siècle.

Jean de Bourbon I fut le premier comte de Vendôme de la maison de Bourbon, par suite de son mariage (par contrat du 28 septembre 1364) avec Catherine de Vendôme, sœur et héritière de Bouchard VII, le dernier des anciens comtes de Vendôme. Jean de Bourbon I est le seul Bourbon-Vendôme qui ait porté des fleurs de lis sans nombre dans ses armoiries; il devint comte de Vendôme en 1373 ou 1374, après la mort de son beau-frère Bouchard VII, et mourut le 11 juin 1393.

Le roi Charles V, qui réduisit le nombre des lis à trois dans les armoiries royales, mourut le 16 septembre 1380.

Louis de France I est le seul duc d'Anjou qui ait eu les armoiries sculptées à Lavardin, avec les armes de Jérusalem au parti dextre; les quartiers d'Anjou moderne, de Hongrie et d'Aragon figurent toujours dans les écussons de ses successeurs. D'ailleurs Louis de France I ne put porter *de Jérusalem parti d'Anjou ancien* qu'à partir du 29 juin 1380, date des lettres par lesquelles Jeanne I, reine de Jérusalem, de Naples et de Sicile, l'avait adopté pour son fils et héritier dans tous ses états (1). Louis de France I mourut le 20 septembre 1384 (2); sa femme Marie de Châtillon lui survécut jusqu'au 12 novembre 1404.

(1) Le P. Anselme attribue à Louis de France I les armoiries suivantes : *Tiercé en pal : au 1, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même,* qui est Jérusalem; *au 2, semé de France, au lambel de trois pendans de gueules*, qui est Anjou ancien; *au 3, semé de France à la bordure de gueules*, qui est Anjou moderne. (*Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, 3e édition, 1726, t. I, p. 227).

(2) C'est la date indiquée par Le Laboureur, dans son histoire du

La reconstruction du donjon de Lavardin fut donc commencée après l'année 1373 (ou 1374), date probable de l'avénement de Jean de Bourbon I au comté de Vendôme. Les sculptures des culs-de-lampe du deuxième étage ont été faites après le 29 juin 1380, ou peut-être même seulement après le 30 mai 1382, date du couronnement de Louis de France I par le pape Clément VII; et la restauration du donjon dut être terminée avant le 20 septembre 1384, époque de la mort de Louis de France I.

Défenses extérieures, ouvrages avancés. — L'escarpe et la douve, qui défendaient le donjon à l'O., sont couvertes par un bastion quadrangulaire ou boulevard, élevé en dehors sur le bord occidental du fossé; une nouvelle douve, large et profonde, isolait le bastion du plateau.

« On voit, disait M. de Salies en 1872, que le côté attaquable du château avait été pourvu de défenses. Mais ce n'était pas tout : Une tombelle, qui est placée en avant du bastion, devait être utilisée aussi; et, dans tous les cas, s'élevait à 100 mètres environ sur le sommet du plateau, une forte tour carrée renfermée sans doute dans une baille palissadée, et qui pouvait tenir encore l'ennemi à distance. Ce qui reste de cette tour, perdue aujourd'hui dans les vignes, est du XII[e] siècle. »

Baille extérieur. — Au N. s'étendait le baille extérieur, ou basse-cour inférieure, vaste terrain en forme de triangle, dont l'enceinte septentrionale du château formait un côté. Ce terrain était défendu par

règne de Charles VI; Le Laboureur s'appuie, pour cette date du 20 septembre, sur le journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres et chancelier du duc d'Anjou. Louis, roi de Sicile et duc d'Anjou, mourut, suivant les Grandes Chroniques de France le 7 septembre, suivant la Chronique latine du Religieux de Saint-Denys le 21 septembre, suivant Giannone le 7 octobre. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, publiée en atin et traduite par L. Bellaguet, t. I, 1839, liv. V, p. 339.

un mur épais et une douve, où s'écoulait le ruisseau venant du ravin méridional; on y rencontre les restes du prieuré de Saint-Martin, dépendant de l'abbaye de Marmoutier : une partie de la chapelle subsiste à l'état de grange, et le logis du prieur a été transformé en villa.

La petite route de Lavardin à Montoire (rive gauche), qui passe au pied du château, a remplacé un vieux chemin, parcourant le baille extérieur entre la forteresse et le prieuré. « C'est, dit M. de Salies, l'ancien chemin d'Orléans, qui traversait au X[e] siècle la baille inférieure du château de Vendôme, venait traverser à cette même époque celle du château de Lavardin, et s'en allait plus loin traverser aussi celle du château de Montoire. »

La forteresse de Lavardin gardait donc cette route importante, qui reliait Vendôme et Montoire, les deux grandes villes vendômoises. Elle commandait aussi la voie qui venait de Blois par les plateaux de Blémars et la vallée de Sasnières ; cette voie, permettant d'aller de Blois au Mans, passait à Lavardin, traversait la rivière, et se confondait avec la voie longeant la rive droite du Loir jusqu'à la gorge de Fontaine-en-Beauce ; remontant ce vallon près de la Haloperie, elle passait au voisinage de l'Etre Tariau et de l'Etre aux Fourmis, et gagnait sur les plateaux Savigny, puis Saint-Calais ; là on rejoignait la grande voie reliant Orléans au Mans par Vendôme.

L.-A. HALLOPEAU.

(A suivre.)



SAINT-MARS-DE-CRÉ

ESSAI DE MONOGRAPHIE PAROISSIALE

CHAPITRE I

Renseignements généraux. — Dénomination. — Superficie. — Géologie. — Population. — Paroisse.

DÉNOMINATION

Saint-Mars-de-Cré : *Saint-Mars-du-Loir*, 1434 ; *Saint-Médard-de-Cré* (registres de 1688), *Sancti-Medardi-de-Crovium* (registres du Lude, XVIIe siècle) ; *Saint-Mars-de-Creil* (Pouillé de 1785) ; *Saint-Mars-sous-Le Lude* (XVIIIe siècle).

Pesche donne à cette localité la même étymologie qu'à Cré, dans le même arrondissement, étymologie qui nous semble fort fantaisiste (1).

SUPERFICIE, LIMITES

Le territoire de Saint-Mars, de peu d'étendue, était borné au nord par le Loir, qui le séparait de celui de Luché ; à l'est par celui du Lude, le ruisseau de la Roche-Sevin limitait en partie la paroisse de ce côté ; à l'ouest, elle était bornée par Thorée et encore par

(1) Pesche, *Dict.*, t. V., p. 384.

Luché, et au sud par Savigné et Le Lude. Elle s'étendait du nord au sud sur un diamètre qui variait de deux kilomètres et demi du côté de l'est, à quatre kilomètres et demi à l'ouest, sur deux kilomètres de largeur (1).

La surface, un peu inégale, renfermait suivant la statistique rédigée par le maire en 1805, 161 arpents qui se répartissaient ainsi, terres labourables : 70 arpents; prés : 12; landes : 70 ; futaies : 4; taillis : 5 (2).

GÉOLOGIE

Le sol est sablonneux, peu fertile, accidenté dans toute la partie méridionale. Outre le Loir qui limite la paroisse au nord, on y remarque les ruisseaux de la Roche-Sevin à l'est, et celui de la Pasqueraie qui va du nord au sud et passe à l'ouest de l'ancien bourg (3).

La route de Château-du-Loir à La Flèche traverse son territoire.

POPULATION

Nous donnons ci-contre le relevé des naissances, décès et mariages de 1668 à 1791, ce qui nous dispensera d'indiquer la population.

(1) *Ibid.*, pp. 384 et 385.

(2) Cauvin, *Statistique de l'Arrond. de La Flèche,* p. 74. *(Annuaire* de 1831).

(3) Ces ruisseaux ne sont que de petits ruisselets.

Naissances, Décès et Mariages, à Saint-Mars-de-Cré (1)

	B.	D.	M.		B.	D.	M.		B.	D.	M.		B.	D.	M.
1668	10	2	2	1699	7	2	1	1730	6	15	3	1761	8	4	2
1669	11	3	2	1700	5	2	1	1731	4	7	1	1762	6	10	N
1670	6	3	2	1701	9	1	1	1732	8	2	1	1763	4	5	2
1671	»	»	»	1702	6	5	N	1733	1	5	2	1764	9	12	N
1672	»	»	»	1703	4	4	2	1734	7	3	3	1765	6	7	2
1673	»	»	»	1704	9	1	1	1735	5	8	2	1766	5	6	2
1674	5	2	N	1705	3	3	2	1736	9	3	2	1767	6	8	3
1675	6	1	N	1706	6	9	4	1737	6	5	N	1768	7	3	1
1676	5	14	4	1707	6	10	N	1738	3	6	1	1769	5	4	N
1677	8	5	3	1708	3	3	3	1739	3	5	2	1770	3	5	1
1678	9	4	1	1709	8	8	1	1740	6	10	3	1771	5	6	4
1679	9	5	1	1710	5	9	1	1741	5	3	2	1772	6	2	1
1680	4	7	3	1711	7	4	3	1742	6	1	1	1773	5	6	1
1681	3	7	2	1712	7	2	2	1743	2	3	N	1774	9	6	2
1682	7	3	N	1713	6	2	1	1744	7	6	5	1775	7	3	1
1683	4	5	N	1714	7	N	4	1745	6	3	3	1776	7	2	2
1684	4	9	2	1715	11	3	N	1746	3	6	2	1777	10	8	2
1685	9	6	N	1716	8	7	N	1747	7	7	3	1778	3	5	N
1686	6	3	1	1717	11	7	3	1748	2	7	2	1779	10	6	2
1687	7	7	N	1718	6	4	2	1749	7	2	2	1780	5	14	N
1688	7	4	1	1719	6	2	2	1750	4	3	N	1781	6	10	N
1689	8	6	2	1720	10	7	N	1751	6	4	N	1782	5	5	1
1690	6	6	2	1721	9	4	N	1752	5	6	1	1783	6	7	1
1691	2	5	1	1722	7	7	N	1753	4	2	3	1784	10	5	1
1692	7	7	2	1723	4	3	1	1754	6	3	1	1785	7	5	N
1693	9	13	N	1724	12	6	3	1755	6	2	2	1786	5	2	1
1694	6	12	4	1725	6	2	1	1756	7	1	5	1787	4	1	4
1695	7	5	4	1726	8	4	3	1757	4	2	4	1788	7	4	2
1696	8	8	2	1727	6	N	1	1758	11	7	1	1789	3	6	2
1697	9	5	4	1728	5	9	N	1759	4	5	N	1790	7	5	2
1698	5	10	4	1729	6	16	1	1760	8	2	3	1791	8	5	2

La population n'était comptée que de 28 feux dans l'affouagement de l'élection de Baugé (1). On en comptait 21 seulement en 1804, dont quatre dans le bourg, et 24 en 1810, époque de la réunion avec le Lude. De 1793 à 1802, il y avait eu 6 mariages,

(1) N, sur ce tableau, signifie *néant*.
(2) Pesche, *loc. cit.*

29 naissances et 22 décès, de 1803 à 1822 il y avait eu 4 mariages, 50 naissances, 27 décès (1).

Le bourg, situé dans une belle position, sur la rive gauche du Loir, à l'extrémité nord-ouest du territoire, ne se composait déjà plus en 1830 que de deux maisons (2). L'usine de la Courbe y a récemment apporté un peu plus de vie, mais n'a pu ressusciter son passé.

CHAPITRE II

Histoire religieuse. — Paroisse. — Cure et Curés

PAROISSE

Anciennement paroisse du diocèse d'Anjou, Saint-Mars était de l'archiprêtré et du doyenné du Lude, et fit partie en 1799 de la mission du Lude. Elle était de l'élection de Baugé, de la sénéchaussée de La Flèche et son grenier à sel était au Lude. En 1790, la commune entra dans le canton du Lude et l'arrondissement de La Flèche ; elle ne fut rattachée à celle du Lude que par décret du 13 août 1810.

CURE

La cure de Saint-Mars était à la présentation et collation de l'évêque d'Angers *(Pouillé)*. Ses revenus en 1783 ne dépassaient pas 300 livres.

CURÉS DE SAINT-MARS DE 1574 A 1791

Certaine tradition prétend qu'un disciple de Saint-Julien, Romain, passant au village de Cagracius (Cré) au pays des Andegaves, y aurait répandu avec la parole de Dieu de nombreux miracles (3). Mais cette

(1) Reg. municip. du Lude.

(2) Pesche, *loc. cit.* En l'an VIII, 110 habitants; en 1810 elle en comptait 130. (Cauvin, *op. cit.*, p. 75.

(3) Dom Piolin. *Hist. de l'église du Mans*, t. I, p. 50.

localité est loin d'être identifiée et nous ne pouvons doter la nôtre de ce fait remarquable.

Quoiqu'il en soit, la paroisse de Saint-Mars ne semble pas avoir une haute antiquité. Elle n'est point mentionnée, en effet, dans le Pouillé du XIV[e] siècle qu'a publié M. Longnon (1).

Les registres paroissiaux de Saint-Mars-de-Cré ne nous ont été conservés que depuis 1668. Avant cette date, nous connaissons très peu de curés de cette paroisse.

I. — 1574. Vénérable et Discret M[e] Ambroise *Regnault*, curé de Saint-Mars, est parrain au Lude, le 1 septembre 1574, d'Ambroise d'Avignon (2). Plusieurs familles de ce nom existaient au Lude auxquelles il était peut-être allié.

II. — 1635-1639. M[e] François *Doret*, qui fit plusieurs baptêmes à Luché (3). Il passait acte, le 11 mai 1652, avec M[e] Jehan Fayer, maître maçon au Lude pour un bâtiment qu'il désirait construire à Saint-Mars (4).

III. — 1668-1700. M[e] Jean *Testard*, d'une famille ludoise. Il était fils de M[e] Robert Testard, décédé le 11 avril 1660 et dont le partage de succession eut lieu le 18 novembre 1665. Sont héritiers avec lui : M[e] Antoine Testard marchand, Michel Testard, M[e] chirurgien au Mans, Renée Testard, épouse de Guillaume Vaudollon, Marie Testard, épouse de Charles Allain ; Renée Marchand veuve de Robert Testard et Philippe Testard (5). Il mourut à 65 ans et fut inhumé le 25 septembre

(1) *Pouillé de la Province de Tours*. Paris, C. Klincksieck, 1903, d'après les *Archives du Vatican*. *Annales Fléchoises*, t. V, p. 160.

(2) Reg. de l'état civil du Lude.

(3) Reg. de l'état civil de Luché.

(4) Etude de M[e] Passavent, Le Lude. A cette acte qui monte à 15 livres, assiste Guillaume Doré, marchand à La Flèche. (Minutes Amellon).

(5) Etude de M[e] Passavent.

1700, au cimetière de Saint-Mars, en présence de Me Antoine Testard, son père, Marie et Renée Testard ses sœurs, Michel Testard, chirurgien et Philippe Testard, ses neveux (1). Me Antoine Laveau curé de Luché, préside la cérémonie (2).

IV. — Septembre 1700-août 1701. Me René *Desmares* « prêtre desservant par l'ordre de Mgr d'Angers, la cure de Saint-Mars (3). »

V. — 1701-1705. Me Christophe *Martigné*, d'août 1701 à novembre 1704, d'une famille ludoise assez notable au XVIIe siècle et dont bon nombre de membres furent inhumés en l'église de Saint-Vincent.

VI. — 1705-1712. Me Laurent *Sohier*. Son dernier acte est du 12 octobre 1711. Il mourut peu après, non à Saint-Mars ; son successeur écrit que le ministère fut exercé par « le révérendissime Urbain, religieux recollet du Lude, desservant la cure vacante par le décès de Me Laurent Sohier, prieur, ex-curé » (Décembre 1711).

VII. — 1712. J. *Galloys*, « prêtre-curé » exerça le ministère de janvier à mai, seulement.

VIII. — 1712-1736. Joseph *Moriceau*, du Lude, où mourut son oncle Me Julien Moriceau, inhumé à Notre-Dame-des-Vertus le 8 janvier 1662. Un de ses frères Antoine était vicaire de Savigné-sous-Le-Lude. Il avait deux sœurs, Eléonore, et une autre mariée à Henry Monden. Sa famille très anciennement établie

(1) Antoine Testard, un de ses neveux, avait été inhumé, à 14 ans, dans l'église de Saint-Mars, le 29 janvier 1677. Michel Testard épousa le 10 janvier 1695, Marie Fortin, de Luché. (Etat-civil de Saint-Mars et de Luché).

(2) Assistaient aussi à la cérémonie : Urbain-Pierre Guédon, prieur de Pringé, René Pommier prêtre, habitué à Mareil, Pierre Guilloteau, desservant au Lude, Louis Davy, vicaire de Thorée, Charles Rochereau, Me Joseph Boisourdy, prêtres, M. Anger, curé de Thorée (Etat civil de Saint-Mars où nous puiserons, à moins d'indication contraire, les détails qui suivront.)

(3) Ce prêtre ne dut venir à Saint-Mars qu'à titre intérimaire.

au Lude, avait essaimé à Aubigné, à Savigné et aux environs.

Actif fut le ministère de Me Moriceau. Les rares renseignements qu'il nous a laissés nous le montrent zélé et entreprenant. Le 30 juillet 1724, eut lieu la « bénédiction de la deuxième cloche. » Voici son acte de baptême :

« Le trentième jour de juillet mil sept cent vingt-quatre ont été faictes les cérémonies de la bénédiction de la cloche de Saint-Mars-de-Cré par nous Urbain Bidault, prêtre prieur de Saint-Nazaire commis par Monseigneur d'Angers pour cet effet ; laquelle cloche a été nommée Anthoine-Jean-Baptiste-Marie-Louise du nom de Monseigneur Maréchal duc de Roquelaure et de Madame la Maréchale, duchesse de Roquelaure parain et maraine, lesquels ont substitué en leur place Messire Henry de Savonnières, chevalier, seigneur de Meaulne et autres lieux et dame Marie-Anne de Broc, épouse de Messire Gilles de Mailly, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire du Tilloir, de la Cour de Broc et autres lieux. Ont assisté à la cérémonie : Me Joseph Moriceau curé de Saint-Mars, Me Jacques Moriceau, prêtre, Me Claude Coupperie, curé de Dissé, Me André Bigot, prêtre-curé de la Chapelle-aux-Choux, Me Urbain Bidault, prêtre-prieur de Saint-Charles-de-Masle (?), Me Louis Simon, prêtre-chapelain de la Chapelle-d'Aligné, Me Pierre d'Amours, prêtre, Me Louis d'Amours, receveur de Monseigneur le duc de Roquelaure, J. Desbois, curé du Lude. »

Un an plus tard, (le 27 juillet 1725), le même prieur de Saint-Nazaire bénissait « deux statues nouvelles faites par le sr Sallé, sculpteur du Mans, l'une de Saint-Médard, évêque patron de cette église, l'autre de Saint-Joseph, tenant l'Enfant-Jésus par la main, revenant les deux ensembles à 76 livres d'argent déboursé. » Les deux statues n'étaient donc pas destinées à l'église du Lude, ainsi que le prétend, s'appuyant sur des notes de M. Lochet, le *Dictionnaire des Artistes manceaux* (1).

« Plus le sieur curé de Saint-Mars a fait dorer le

(1) Tome II, p. 265.

cadre du tabernacle, rafraischir et colorer tout l'autel, même le crucifix, les statues de la Vierge et de saint Blaise, revenant à 40 livres ou environ, tant pour l'or et couleurs que pour les journées et la nourriture du sculpteur (1), le tout aux depans du curé de Saint-Mars à l'exception de 14 livres qu'a donné ledit sieur prieur de Saint-Nazaire, de dix livres qu'a donné dame Marie-Joseph du Bouchet, veuve de la Fayelle, qui de plus a donné le cadre doré où est l'image du Crucifix.

« En cette même année 1725, le sieur curé de Saint-Mars a fait faire à ses depens le batiment couvert d'ardoise où sont deux petites chambres et a fait couvrir le presbitaire de tuilles plattes et ardoises au haut, au lieu du mauvais bardeau dont il était couvert.

« Ledit curé avait cy-devant fait faire en 1714 et 1715, le grand apenti où est la chambre du valet, les écuries et le toit à porcs, le tout à ses depens, sans rien exiger de ses paroissiens ny charrois, ni journées, ny autres choses. »

De tous ces immeubles, il ne reste plus que le bâtiment construit en 1725 qui a encore conservé sa date d'érection.

M. Moriceau ne se contentait pas du matériel, il veillait aussi au spirituel et surtout à l'âme de ses chers enfants. La population, assez restreinte de sa paroisse, ne lui permettait pas d'avoir chaque année des premiers communiants. Aussi, retardait-il parfois quelques enfants pour pouvoir donner à la première communion une plus grande solennité.

Lui-même a eu soin de noter sur ses registres quelques-unes de ces fêtes qui, toujours, se célébraient le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu. En 1728, par exemple, « le dimanche octave du sacre, trentième jour de may, j'ay receu, écrit-il, à la Première Com-

(1) Probablement François Sallé, ci-dessus nommé.

munion, Richard demeurant à la Paqueraye, âgé d'environ seize ans, André Girondeau, demeurant à la Courbe, âgé d'environ douze ans, Louise Pelé, de Savigné, et ce, du consentement de M. le curé de Savigné, suivant sa lettre du 28 may 1728. Anne Alloyau, âgée d'environ 13 ans, Marguerite Richard, âgée d'environ 14 ans, Marie Corvasier, âgée d'environ 13 ans, et Pierre Alloyau pour la deuxième communion, âgé d'environ 14 ans, en presence de leurs mères, en partie. »

En 1731, M[e] Moriceau dut s'aliter, et le curé de Luché dût « par le consentement de Messire Moriceau detenu au lit malade » exercer le ministère, que reprit pourtant en octobre le curé de Saint-Mars.

Le 27 mai de cette année-là « le dimanche dans l'octave du Sacre, Jean Bourdin, François Dolbeau, René Cohuau, Jacques Chaussepied, Gabriel Corvaisier, Françoise Gaulupeau, dite La Croix, et Urbaine Alloyau ont fait leur première communion, et Jean Alloyau, Anne Corvasier, et Marie Garnier ont communié pour la deuxième fois, de la main de nous curé soussigné. »

Le 29 août 1732, « Monseigneur de Vaugirault, évêque d'Angers, faisant sa visite au Lude, a administré le sacrement de Confirmation en l'église paroissiale de la ville du Lude » à plusieurs enfants (1) « de la paroisse de Saint-Mars, à l'exception de quelques-uns de la paroisse de Savigné, voisins de Coulaine qui se sont joints à ceux de Saint-Mars du consentement de Monsieur Balème recteur de la paroisse de Savigné lesquels ont tous reçu le Saint-

(1) Pierre et André Girondeau, Charles et Jean Alloyau, Jean et René Bourdin, Charles Millon, François Dolbeau, Jacques Chaussepied, François Froger, René et Louise Quinte, Anne et Urbane Alloyau, Marie Pommier, Marie Deshayes, Françoise Chaussepied, Anne Coudré, Marie et Anne Loriot, Françoise Gaulippeau, Magdeleine Yvon, Magdeleine et Françoise Charpentier, Anne Rameau. Margueritte et Perrine Poupée, Marie Garnier, Marie Poiprel, Marguerite Renard. »

Crème en présence de Monsieur Cebron, curé du Lude, de Mr Biard, son vicaire, de Mr Couperie, curé de Dissé et autres; ayant tous lesdits enfants été conduits processionnellement, lesdits curés en surplis, de la Chapelle Notre-Dame-des-Vertus en celle de Saint-Vincent, avec ceux de la Chapelle-des-Choux. »

Cette cérémonie devait être une des dernières que vît Me Moriceau. Le 25 avril 1735, en effet, il s'éteignait, à 63 ans. Il fut inhumé le lendemain en l'église paroissiale, en présence de son frère, le vicaire de Savigné, de son beau-frère, Henry Monden.

Quelques semaines plus tard, Eléonore Moriceau, sa sœur, mourait aussi, le 3 mai 1735, âgée de 65 ans, et était inhumée en l'église de Saint-Mars.

Pendant tout ce mois de mai, Antoine Moriceau assura le ministère à Saint-Mars.

IX. — 1735-1741. Me André-Claude *Palissier*, de Saint-Jean-de-la-Motte, était prêtre habitué en l'église Saint-Thomas de La Flèche, en 1732 (1).

X. — 1742-9 février 1748. M. Jean-Baptiste *Desprès*, ancien vicaire de Thorée. Son frère, Nicolas, fermier de la Commanderie de Thorée avait, de Marie Desmares, son épouse, un fils qui mourut à Saint-Mars, à 10 ans, le 25 mars 1744, et fut inhumé dans l'église, le lendemain.

Le curé de Saint-Mars décéda, à 52 ans, le 9 février 1748, et fut inhumé le lendemain dans l'église par un prêtre habitué de Luché. Sa domestique, Elisabeth Rousseau, mourut peu de jours après, 20 février, et eut aussi des ecclésiastiques à sa sépulture : Pierre Marin, J. Goujon, du Lude.

XI. — 6 janvier 1755. Me Michel-René *Pineau*. Le 25 octobre 1758 « detenu au lit, malade de maladie corporelle », il resigna sa cure « entre les mains de Notre Saint Père le Pape..... en faveur de Me Antoine

(1) Abbé Chambois, *Répertoire Hist. et Biogr. du diocèse du Mans*, t. II, p. 71.

Moriceau, prêtre habitué en l'église Saint-Vincent du Lude (1) ». Il meurt le 6 janvier 1759 et est inhumé le lendemain dans le cimetière par Mr Léau, curé du Lude, assisté de maîtres Gaillard, Houdebert de Saint-Aubin, Moriceau, prêtres du Lude.

XII. — 1759-13 avril 1768. Me Antoine *Moriceau*. Chapelain de l'église du Lude, depuis 1740 (2), Me Moriceau était le neveu d'un précédent curé de Saint-Mars. Nous ne savons rien de son *curriculum vitæ*. Tout au plus, pouvons-nous soupçonner une école presbyterale dans cette réunion d'écoliers qui, de 1765 à 1768, signent sur les registres paroissiaux.

Le pasteur mourut le 13 avril 1768, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé le 15, dans l'église « en presence de Me Henri-Joseph Monden Genevraye, procureur du Roy conservateur des eaux et forêts à Beaugé, époux de dame Perrine-Charlotte-Claude Joly, ses cousin et cousine germains, de René Chevé, ép. de Françoise Coulardeau, cousin, Françoise Viole, veuve en premières noces d'Antoine Coulardeau, et Marie Coulardeau, ses cousines ; Me Guillaume Borée, curé de Thorée, Louis-Michel-Salomon Branchu, vicaire au Lude, Jacques Leroux, principal du collège de Luché et vicaire, Gallet, diacre, J.-M. Barbot, curé de Luché. »

XIII. — 1768-1771. Me Louis-Michel-Salomon *Branchu*. Je le rencontre vicaire au Lude dès 1766. D'avril 1768 à septembre, il ne s'intitule que « desservant ». Il ne prend en effet possession, sur la présentation de l'évêque d'Angers, que le 29 septembre 1768, en présence de Me Léau, curé du Lude, Jean Fagault, sacriste, Michel Mabille, clerc tonsuré demeurant à Angers, Louis Jouanneaux, principal du collège de Baugé (3).

(1) Etude de Me Passavent.

(2) Reg. Paroissiaux du Lude.

(3) Minutes Brisset. Etude de Me Passavent.

Il entreprit des réparations à la cure dont procès-verbal fut dressé en mai 1769. Il y eut entente à ce sujet, les 16, 17, 18 et 30 mai, entre le Curé, et Pierre Hurson, « tambour ordinaire du Comté du Lude, au nom et comme curateur institué par justice à la succession vacante et abandonnée de Me Antoine Moriceau, vivant prieur-curé de ladite paroisse (1). »

Me Branchu devait jouir peu de ces restaurations, car présenté à la cure de Chemiré-le-Gaudin, il donnait, le 6 février 1772, sa démission, « pure et simple » de prieur-curé de Saint-Mars (2).

XIV. — 1 avril 1772-1775. Me Mathurin-Joseph *Ribay*. Prêtre du diocèse d'Angers et chapelain de la Trinité d'Angers, il reçut de l'évêque d'Angers ses provisions datées de Paris 15 mars 1772, et prit possession le mercredi premier avril 1772, à huit heures du matin en présence de Jean Fagault, sacriste, Jean Bourdin syndic, Pierre Girondeau, Jean Germain regrattier du Lude. En arrivant au Lude, il logea au Lion d'Or d'où il partit pour Saint-Mars (3).

Trois mois après il passait transaction avec Me Branchu pour les jouissances de la Pasqueraie. Ce dernier lui abandonnait les récoltes de l'année 1772 moyennant 50 livres; et demandait 18 livres pour les provins et la vigne qu'il laissait. Il reconnaît, en outre, qu'en la caisse presbyterale il existe encore un capital de 277 livres 10 sols « qu'il a presentement offert de remettre audit Ribay » (4).

Au début de l'année 1775, Me Ribay qui administre la paroisse, n'en est plus le curé et signe « presentement curé de Saint-Lambert du Lattay (5), cy devant curé de cette paroisse ».

(1) Minutes Brisset.

(2) *Ibid.*

(3) Minutes Brisset, Etude de Me Passavent, et reg. paroissiaux où Me Ribay a mentionné sa prise de possession.

(4) Minutes Brisset. Etude Me Passavent.

(5) Arr. d'Angers, canton de Thouarcé (M.-et-L).

La Révolution le trouve chanoine de Saint-Maurille d'Angers. Ayant refusé tous les serments, il fut condamné à la déportation. Il n'eut pas à subir cette peine, car dans la nuit du 9 au 10 décembre 1793, il mourait martyr, au cours d'une des fameuses noyades de Nantes (1).

Louis CALENDINI.

(A suivre.)

(1) *Anjou Historique*, 1904, p, 170.



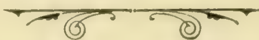
CHRONIQUE

COMPTE RENDU DU CONGRÈS FLÉCHOIS

Beaucoup de Congressistes nous réclament le compte rendu du Congrès Fléchois de 1908. Nous les prions de vouloir bien patienter encore quelques jours : le volume leur sera adressé dans le courant de juillet.

HOMMAGES D'AUTEUR

L'abondance des articles nous force à remettre au prochain numéro la bibliographie habituelle. Nous ne voulons pas cependant tarder davantage à remercier nos confrères et amis qui nous ont gracieusement adressé des hommages d'auteur. Merci à Mme Morgan-Douglas, MM. les abbés Cesbron, Chaudron, Saget et Urseau, MM. Arnould, Erard, Rougé et Triger, dont nous ferons connaître les intéressants travaux à nos lecteurs dans notre prochain numéro.



L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.

LES COIFFES ANGEVINES

A Mme Ad. VAN BEVER

Voici venir, traînant sabots, tapant bâton,
La vieille fileuse Nannette.
Son nez terreux, crochu, semble sur son menton
Vouloir casser une noisette;
Ses yeux se sont ternis de la brume des ans;
Sa bouche rentrée est sans dents.

Qui nous dira jamais combien de quenouillées,
En contant loup-garou barbu,
Elle a bien pu filer, par les longues veillées,
*A la lueur de l'*oribu ?
Son pouce sur l'index toujours passe et repasse,
Comme pour tordre la filasse.

Aux durs bancs de l'école elle n'a point usé
Ses jupes de petite fille;
Et qu'un sot l'interroge, en se croyant rusé,
Sur la prise de la Bastille,
Elle ne comprend point qu'il s'agit d'un combat,
Mais d'une prise de tabac.

Elle n'a jamais fait aux pavés d'une ville
Claquer ses bons sabots de bois.
Lorsque d'un train d'enfer passe une automobile,
Elle esquisse un signe de croix;
Et pourvu qu'elle file, elle ne s'émeut guère
D'un changement de ministère.

Depuis cent ans bientôt, que son maître le Temps,
File en courant sa destinée,
Elle n'a pas cessé, pour tous les habitants,
Dont elle est aujourd'hui l'aînée,
Pour des lits nuptiaux, des bières, des berceaux,
De faire virer ses fuseaux.

Elle mourra, cherchant, d'une main tremblotante,
Fuseau, quenouille ou dévidoir;
Et partira, très calme, en naïve croyante,
Sûre d'être appelée à voir
Comme du bout des doigts Notre-Dame fileuse
File de façon gracieuse.

Louis PAPIN (Pau Pionis).

Clefs, février 1909.

ESSAI SUR L'HISTOIRE
DES COMTES ET DUCS DE VENDOME
DE LA MAISON DE BOURBON

LIVRE PREMIER

GUERRES ANGLAISES

CHAPITRE PREMIER

Jean de Bourbon I et Catherine de Vendôme (1373-1393)

LE CHATEAU DE MONTOIRE

Reconstruction de l'enceinte méridionale

La ville de Montoire (1) avait commencé à prendre de l'importance au XIII[e] siècle, époque à laquelle les seigneurs de Montoire étaient devenus comtes de Vendôme, par suite du mariage d'Agnès de Vendôme avec Pierre, seigneur de Montoire. Jean V, aïeul de Jean VI, divisa son comté de Vendôme en haut Vendômois et bas Vendômois. Montoire devint la capitale du Bas-Vendômois, qui comprit l'ancienne baronnie de Montoire et tous les territoires des vallées du Loir et de la Braye, que Bouchard le Vénérable,

(1) Montoire-sur-le-Loir, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher, à 18 kilomètres à l'O. S. O. de Vendôme.

comte de Vendôme, s'était fait céder par Sigefroy, évêque du Mans, entre 971 et 996. Ces territoires étaient considérables, renfermant Cellé (Cledae), Lavenay (Alnetae), Poncé (Pontiacum), Artins (Artinei), Ruillé (Ruilliacus), et beaucoup d'autres beaux domaines situés entre les Roches-l'Evêque (Rupiacus) et La Chartre (Carcer).

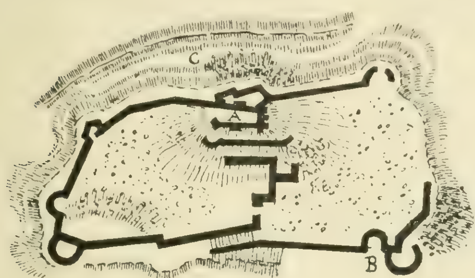


Fig. 7

Plan du Chateau de montoire
D'après J. de Pétigny
A. Donjon. — *B*. Puits. — *C*. Fossé

Le château de Montoire se compose principalement d'un donjon, bâti au sommet d'une colline, sur une motte entourée d'une enceinte. Les angles de cette muraille sont renforcés par des tours; un ravin profond et des douves défendent la forteresse à l'O., au S. et à l'E. Entre l'enceinte du N. E. et le donjon s'étageaient d'autres murs (1), formant de nouveaux remparts, séparant les bâtiments d'habitation et le baille intérieur; cette basse-cour intérieure descendait vers l'O., où se trouvait l'entrée principale. Une poterne, percée au milieu du front de la muraille d'enceinte au N. E., mettait le château en communication avec le baille extérieur, s'étendant entre la forteresse et le Loir.

Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, le château de Montoire ne put pas défendre la ville contre les bandes anglaises. L'enceinte méridionale, la plus exposée, tomba probablement en ruines à cette épo-

(1) On y remarque un escalier très étroit.

que; en tout cas, il est à peu près certain que sa reconstruction, faite en belles pierres appareillées, fut l'œuvre de Jean de Bourbon I, au moment même de la restauration de Lavardin.

Donjon et enceinte méridionale. — Le donjon de Montoire et sa chemise méridionale ont été admirablement décrits par M. E. Gatian de Clérambault (1), auquel nous empruntons encore le passage suivant :

« Comme celui de Lavardin, ce donjon commandait la vallée du Loir : il occupe le sommet d'un escarpement qu'un ravin et de larges fossés séparent du coteau.

« Il était à peu près carré ; les côtés du nord, de l'ouest et du sud, abaissés au niveau du troisième étage, subsistent seuls; à chacun d'eux sont adossés trois contreforts plats (2).

« Le revêtement est en appareil moyen assez irrégulier, avec des joints dont l'épaisseur varie de $0^{m}01$ à $0^{m}02$.

« Les murs n'ont que $1^{m}45$ d'épaisseur, à la hauteur du premier étage.

« Le diamètre intérieur de ce donjon était de $10^{m}60$ sur $8^{m}30$; l'on peut encore y reconnaître deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, qui, rempli de décombres, ne paraît pas avoir eu d'ouvertures à l'extérieur.

« Il reste au premier étage cinq petites ouvertures rectangulaires avec feuillures et sans plongée ; elles semblent avoir été plutôt des fenêtres que des meurtrières.

« Au deuxième étage, le pan de mur resté debout du côté nord est percé d'une fenêtre géminée en plein cintre (3); un chapiteau très simple surmonte la colonnette médiane ; à droite se trouvait une cheminée ; à gauche s'ouvrait une porte dont l'entourage extérieur n'existe plus ; dans son état actuel il est difficile de reconnaître sa destination.

« Une autre ouverture existait dans le côté ouest, auquel avaient été adossés des bâtiments aujourd'hui détruits.

(1) *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, 1905, pp. 97 et 98.

(2) Il serait peut-être plus exact de dire que les côtés N. E., N. O. et S. O. subsistent seuls. Le contrefort oriental du côté N. E., qui est indiqué sur le plan établi par J. de Pétigny en 1849, n'existe plus aujourd'hui. Le revêtement de pierres appareillées recouvre un blocage de silex. L. H.

(3) Cette fenêtre, vue de l'extérieur et du côté de la ville, est carrée ; mais la niche, au fond de laquelle elle s'ouvre, est en plein cintre. L. H.

« L'on n'aperçoit aucune trace d'escaliers.

« Ce donjon avait été renforcé, du côté sud qui était le plus menacé, par une construction très irrégulière munie de tours rondes et polygonales, et qui ne communiquait pas avec lui, dans la partie encore existante; elle se reliait à une muraille couronnée de mâchicoulis, qui descendait vers l'ouest; une autre enceinte le protégeait des autres côtés.

« L'on trouve dès le XIe siècle des seigneurs de Montoire, mais le donjon ne semble pas remonter au delà du XIIe; les fortifications dont il vient d'être parlé sont probablement du XIVe siècle (1). »

Le rempart méridional du XIVe siècle a été disposé de façon à renforcer les angles O. et S. du donjon, contre lesquels il vient s'appuyer. Une brèche, qui a remplacé au S. l'une des baies rectangulaires du donjon, permet de pénétrer dans l'espace libre entre le donjon et l'enceinte méridionale. Cette portion de l'enceinte forme un saillant flanqué d'une tour semi-ronde, et rappelle un peu la disposition du saillant de Vendôme; on y trouve des embrasures à canon du XIVe-XVe siècle, analogues à celles du château de Lavardin. La belle tour polygonale, qui flanque l'enceinte à l'angle méridional, renferme des embrasures semblables.

A l'E. de la tour polygonale, deux cheminées sont adossées intérieurement contre la courtine, au rez-de-chaussée et au premier étage; il en reste quelques débris de jambages sans sculptures.

Baille extérieur. — Le baille extérieur, comme nous l'avons dit, communiquait directement avec le château; il était au pied du mur d'enceinte, qui se terminait de chaque côté, à l'E. et au N., par une grosse tour en partie cylindrique. Un coin de cette cour

(1) Entre 1353 et 1377, le château de Montoire fut habité par Alix de Bretagne, veuve de Bouchard VI, comte de Vendôme, et aïeule de la comtesse Catherine. Il est probable que la restauration du XIVe siècle ne fut commencée qu'après la mort d'Alix de Bretagne, décédée à Montoire en Vendômois au mois de mai 1377. L. H.

basse est occupé par l'ancienne église paroissiale, dédiée à saint Oustrille et convertie aujourd'hui en grange; cet édifice, construit du XIe au XIIe siècle, a été complétement remanié au XVe.

Entre l'église de Saint-Oustrille et le Loir, le baille extérieur était traversé par l'ancien chemin d'Orléans, venu de Vendôme et de Lavardin, et se continuant, le long de la rive gauche du Loir, vers Artins et La Chartre. La forteresse de Montoire défendait donc cette route; elle protégeait en outre les embranchements de la grande voie de Tours à Chartres et à Paris qui sillonnaient la lisière des plateaux de la Gastine.

Souterrains. — La colline, sur laquelle les seigneurs de Montoire avaient établi leur demeure, est percée de caves et de souterrains, beaucoup plus vastes que ceux de Lavardin.

Plusieurs sources jaillissent dans le rocher; un puits se trouve dans une cave, près de la grosse tour défendant l'angle N. de la première enceinte. Un ruisseau prenait naissance du même côté; J. de Pétigny le signalait en 1849 : « Au pied de la montagne, du côté du nord, jaillit une belle fontaine dont les eaux s'étendent en nappe sous une voûte de rochers; elle donne naissance à un ruisseau qui se réunit au Loir, après un cours d'une centaine de pas; ce cours d'eau fermait de ce côté les abords de la forteresse (1). »

(1) *Histoire archéologique du Vendômois*, pp. 132 et 133. — J. de Pétigny ajoute ensuite : « Le conseil municipal de Montoire vient d'acheter l'emplacement de ces belles ruines et leur conservation est maintenant assurée. »

Parole imprudente! Ces anciens souvenirs de leur histoire locale, que les conseillers municipaux de 1849 trouvaient si respectables, les voici voués à une prompte destruction par nos municipalités du XXe siècle. L'enceinte méridionale du château de Montoire est utilisée en ce moment comme butte de tir, butte dangereuse d'ailleurs et aussi peu réglementaire que possible. Ces vieux remparts du XIVe siècle, qui avaient résisté aux soldats de la Ligue et au mineur du prince

Aujourd'hui le ruisseau a disparu, et la source a été utilisée : cette fontaine alimente la ville de Montoire.

LE CHATEAU DE VILLEDIEU

Il faut attribuer à l'influence du comte de Vendôme la construction de la forteresse élevée dans le val de Villedieu (1), près de l'extrémité S. O. du Bas-Vendômois, et aux confins de l'immense forêt qui couvrait toute la Gastine vendômoise.

La puissante abbaye de la Trinité, fondée à Vendôme par Geoffroy Martel, avait créé le prieuré de Saint-Jean à Villedieu (Villa Dei), entre 1035 et 1040. Les bâtiments et l'église du prieuré, reconstruits au XIIe siècle, occupaient un mamelon dominant le val de la fontaine Boisson (fons Boissonii), un peu au-dessous de la source; cette fontaine, appelée aujourd'hui la Bouillante, donne en abondance une eau limpide, et alimente un ruisseau serpentant jusqu'au Loir. Des fossés et des digues permettaient d'inonder complétement le vallon au N. du monastère, en formant une douve infranchissable, constamment remplie d'eau. Comme l'a fait remarquer J. de Pétigny, « la facilité d'inonder ainsi cette portion de la vallée, rendit dans la suite la position de ce couvent très forte; une partie de la digue existe encore, et l'eau y tombe en cascade sous l'arche d'un ancien pont (2). »

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les moines

de Conti (1590), sont criblés de trous de balles, pour le grand amusement des gamins de Montoire. Tel est le sort qui attend la plupart de nos monuments anciens, abandonnés sans contrôle à des municipalités plus ignorantes que jamais malgré l'instruction obligatoire. Et cependant il existe en France des lois qui assurent la conservation des monuments historiques!

(1) Villedieu-en-Beauce, commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher, à 38 kilomètres de Vendôme.

(2) *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 181.

de la Trinité virent leurs colonies menacées par les bandes anglaises. Ils s'adressèrent à Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, qui en 1379 leur « donna licence de fortiffier le chasteau de Villedieu, d'y mectre tel cappitaine que adviseroit l'abbé de Vendosme et de contraindre, touteffoys que besoin seroit, les subjects y fere guet et garde ». Alors fut élevée cette grande muraille, qui engloba tous les bâtiments et l'église du prieuré. Sa construction demanda plusieurs années; car, en 1385, le roi Charles VI, « narracion faicte de la permission donnée par son oncle, manda au bailly de Toraine qu'il ne permit estre donné empeschement aux relligieux de Vendosme de fortiffier ledict chastel de Villedieu (1) ».

L'enceinte septentrionale est encore debout; elle aboutit vers l'E. à un ouvrage rectangulaire, ébauche d'un bastion; à l'O., elle est défendue par une forte tour quadrangulaire, où l'on remarquera une meurtrière et deux ouvertures carrées, qui sont peut-être deux embrasures à canon du XIVe-XVe siècle. Au pied de ce rempart et du côté N., se trouvait une prairie (2), que les eaux de la source de la Bouillante pouvaient transformer rapidement en marécage.

Toutes ces constructions, abaissées à des hauteurs variables, sont en pierre de bel appareil. Il reste quelques meurtrières d'époques diverses. C'est ainsi que les larges embrasures, ménagées à l'E. et au N. E. dans les murailles de l'ouvrage à angles saillants, servaient à atteindre la prairie par un tir plongeant; lorsque le pré était inondé, ces mêmes ouvertures permettaient un tir rasant dans un rayon assez étendu.

Cette partie orientale du rempart défendait le chemin de Villedieu à Tréhet et le pont Bodin, qui fait communiquer les deux rives du ruisseau; aussi

(1) J. de Pétigny, pp. 322 et 323.

(2) Cette prairie a été morcelée et remplacée par des jardins.

l'angle (N. E. S.) est-il renforcé par un empatement de maçonnerie, tout à fait semblable à celui qu'on observe sur le saillant S. E. du château de Vendôme.

Une grande muraille, prolongeant un côté de l'ouvrage rectangulaire, ferme la place le long du bourg et se dirige au S., vers le chœur de l'ancienne église. Un autre pan de mur part de la tour quadrangulaire de l'O.; il se reliait probablement à la façade du bas-côté méridional du XIIe siècle, aujourd'hui détruite. Les murs de l'église du prieuré formaient, vers le S., le reste de l'enceinte de cette citadelle, défendue de tous côtés par des douves larges et profondes.

La porte principale de la forteresse se trouvait vraisemblablement entre le bas-côté méridional et la tour quadrangulaire de l'O. L'une des embrasures carrées, que nous avons signalées dans la tour, permettait de prendre le pont-levis en écharpe et de battre les douves par un tir plongeant; la présence de cette embrasure ne peut s'expliquer que pour la défense du pont et de la porte fortifiée.

A la fin du XVe, ou au commencement du XVIe siècle, les religieux cessèrent de cultiver eux-mêmes; les abbés de la Trinité affermèrent les terres et la plus grande partie des constructions du prieuré. Des maisons d'habitation ont été élevées dans l'intérieur du château et appuyées contre les murailles. Vers le même temps sans doute, fut construite cette tourelle de forme si originale, qui renferme un puits et se dresse à l'extérieur, du côté de la prairie.



Fig. 8

CHATEAU DE VILLEDIEU, SECONDE MOITIÉ DU XIV[e] SIÈCLE

LE CHATEAU DE VENDOME

Reconstructions et transformations

Le château de Vendôme occupait un escarpement quadrangulaire, s'élevant à 120 mètres environ au-dessus de la rive gauche du Loir. Dès le XIe siècle, cette position avait été entourée de murailles, bâties au S. sur des terres rapportées afin de dominer le plateau.

Au XIe-XIIe siècle, une grosse tour demi-circulaire, dite tour de Poitiers, fut appliquée contre l'angle S. E., le plus accessible et le plus menacé ; M. de Salies a retrouvé, sur les murs de cette tour, d'anciennes baies en plein cintre, bouchées au XIIIe-XIVe siècle et remplacées alors par des archières, qui elles-mêmes ont été supprimées vers le XVe-XVIe siècle (1).

Du XIIe au XIIIe siècle, une tourelle ronde a été construite à l'angle S. O. ; dans la première moitié du XIIIe siècle, d'autres tours demi-circulaires, probablement quatre au midi et deux au levant, furent juxtaposées contre le mur d'enceinte (2); les deux tours de l'E. défendaient la porte d'entrée principale.

Du côté occidental, un ravin rendait la forteresse inaccessible ; et, vers la fin du XIIe siècle, les abords du château étaient défendus au S. et à l'E. par trois rangées de douves larges et profondes, que séparaient des ouvrages en terre. Ces douves se retrouvent encore sur le terrain, malgré toutes les transformations faites depuis le XVIIe siècle ; d'ailleurs Guillaume le Breton,

(1) *Congrès archéologique de France, XXXIXe session (à Vendôme) : Le château de Vendôme, sa position stratégique, ses anciennes fortifications, ses souterrains, et le siége qu'il a subi en 1589*. Rapport de M. de Salies sur la visite faite par le Congrès, le 20 juin 1872, pp. 357 à 428.

(2) « Les Grandes chroniques de Touraine disent que le château de Vendôme fut renforcé lorsque saint Louis vint avec sa mère y chercher un refuge, en 1227. » M. de Salies, p. 386.

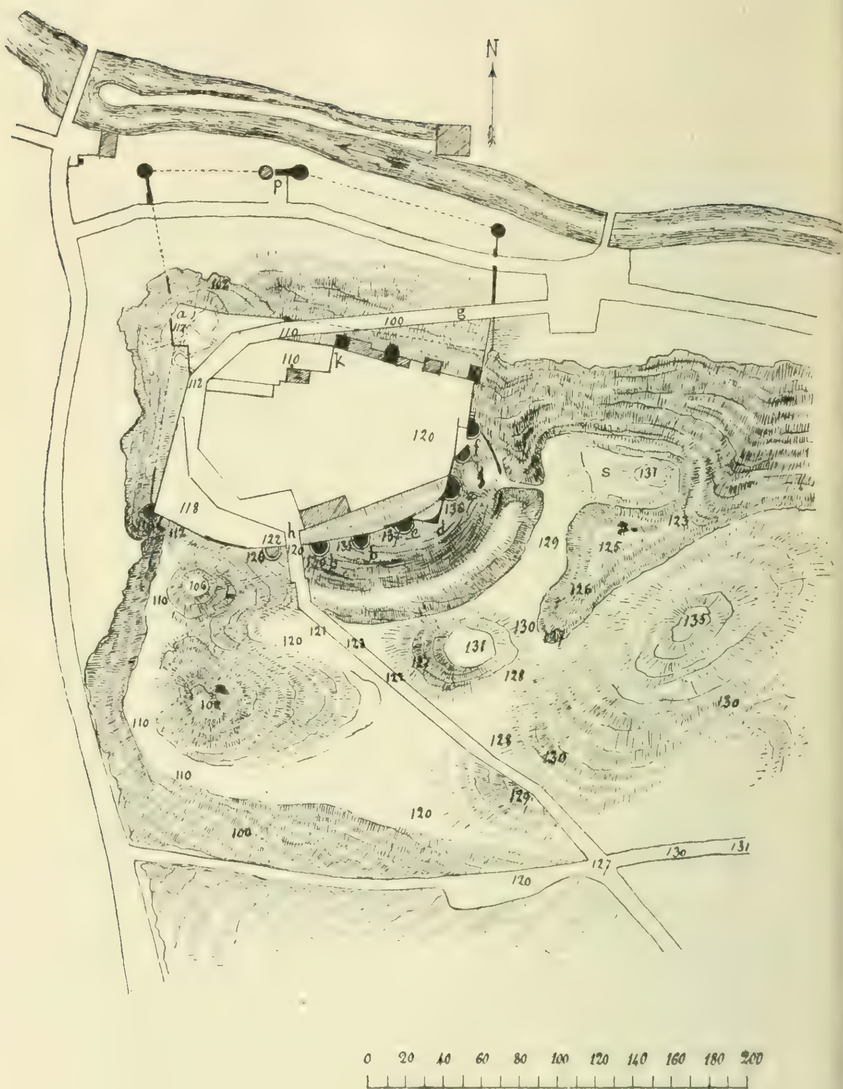


Fig. 9

PLAN DU CHATEAU DE VENDOME

D'après M. de Salies

a. Capitainerie. — *b*. Tours de l'enceinte méridionale (XIIe-XIIIe siècle). — *c*. Tour du XIVe siècle. — *d*. Saillant du XIVe siècle. — *e*. Tour de Poitiers (XIe-XIIe siècle). — *f*. Porte d'entrée au moyen âge. — *g*. Rampe. — *h*. Porte de Beauce (XVIIe siècle). — *k*. Tour des prisons. — *p*. Porte du pont Neuf. — *z*. Emplacement de l'église collégiale de Saint-Georges. — *s*. Place d'armes.

célébrant la prise de Vendôme par Philippe-Auguste en 1188, parle du château fort entouré d'une triple enceinte (1).

Baille extérieur. — Au N., entre la forteresse et le grand bras du Loir, s'étendait le baille extérieur, entouré par des murailles longeant la rivière et se reliant de chaque côté à l'enceinte septentrionale du château. Deux tourelles rondes défendaient les angles du rempart, à l'E. et à l'O.; une porte fortifiée s'ouvrait au N. sur un pont-levis, faisant communiquer le baille avec la ville. Depuis 1230 (2), la ville de Vendôme était elle-même entourée de murs, joignant ceux du baille extérieur et reconstruits plus tard entre 1346 et 1357 (3).

Le baille extérieur livrait passage au chemin d'Orléans à Artins et à la grande route de Chartres à Tours, qui se confondait là avec une partie du chemin précédent; ces deux routes formaient la rue Fermée ou rue Ferme, qui doit son nom aux deux portes militaires, ménagées autrefois à chacune de ses extrémités dans l'enceinte du baille. La route de Chartres à Tours, représentée aujourd'hui par le pont Chartrain, la rue du Change, le pont Saint-Bié, la rue Ferme et la rue du faubourg Saint-Lubin, détachait un embranchement sur Blois au S. de Vendôme.

Importance stratégique du rocher dit la Capitainerie. — Le château gardait ces trois voies importantes, dominées surtout par le roc à pic constituant l'angle N. O. de la place. Ce rocher, occupé aujourd'hui par les bâtiments modernes de la Capitainerie, était à l'origine le véritable point de résistance : c'est la forteresse primitive, élevée à 112 mètres d'altitude, et creusée de souterrains s'étendant à l'O. vers le ravin et au N. vers la rivière; une source, jaillissant

(1) J. de Pétigny, pp. 283 et 284.
(2) J. de Pétigny, p. 314.
(3) J. de Pétigny, pp. 319 et 320.



ENTREE DES SOUTERRAINS DU CHATEAU

Fig. 10

CHATEAU DE VENDOME
ROCHER DE LA CAPITAINERIE

D'après une eau-forte de Queyroy

dans une cave, fournissait de l'eau en abondance. Lorsque les moyens d'attaque se perfectionnèrent, d'autres ouvrages devinrent nécessaires pour couvrir le rocher de la Capitainerie, que le plateau dominait de 20 à 23 mètres. Les terres, provenant des déblais de la douve, servirent à former un agger, élevé jusqu'à 130 et 137 mètres d'altitude, soit à deux mètres au-dessus du point culminant du plateau; puis l'enceinte de murailles fut établie sur ces terres rapportées. Les murs remplacèrent peut-être des palissades de bois, installées à une époque antérieure.

Restauration du XIVe siècle : reconstruction d'une partie du mur d'enceinte. — En 1362, les remparts du château avaient été fortement endommagés par les bandes anglaises, qui séjournèrent à Vendôme pendant quelques semaines (1). Jean de Bourbon I commença des travaux de restauration, continués ensuite par ses successeurs.

Le nouveau comte de Vendôme s'occupa de fortifier l'angle S. E. de l'enceinte, qui dominait de 17 mètres la cour intérieure : c'était le côté le plus abordable et le plus exposé. Jean de Bourbon I en fit un rempart imprenable; au point qu'en 1589, Henri IV dut faire l'attaque contre une autre portion de la muraille, devant laquelle l'installation des batteries était beaucoup plus difficile.

L'encoignure arrondie de la vieille muraille fut remplacée par un ouvrage à angle saillant, muni de meurtrières et renforcé au moyen d'un empatement considérable de maçonnerie; il y a une grande analogie entre ce saillant de Vendôme et les ouvrages également en saillie de Villedieu, élevés entre 1379 et 1385 d'après les chartes de l'abbaye de la Trinité (2).

Il faut donc admettre que le saillant de Vendôme

(1) J. de Pétigny, p. 321.
(2) J. de Pétigny, pp. 322 et 323.

est de cette époque; ce rempart est bien l'œuvre de Jean de Bourbon I, qui reconstruisit en même temps la tour demi-circulaire percée de meurtrières, flanquant le saillant au S. : « La tour, dit M. de Salies, est entière et garde même les corbeaux de ses mâchicoulis; seule, sa galerie a été écrêtée. Quant à ses fondations, elles n'ont plus de rapport avec celles des autres tours. Son appareil est aussi plus moderne et se rapporte, ainsi que les corbeaux des mâchicoulis, au XIVe siècle. Les corbeaux surtout ont absolument le même caractère que ceux des deux tours qui défendent l'entrée du château de Lavardin, et qui appartiennent à la restauration de Jean de Bourbon (XIVe siècle). »

Ces deux constructions, saillant et tour méridionale, sont en belles pierres appareillées; la tour avait été bâtie sur un radier en charpente, au-dessus des terres rapportées, comme les deux autres tours plus anciennes de l'enceinte méridionale.

La grosse tour demi-circulaire du XIe-XIIe siècle, qui flanque le saillant de l'autre côté vers l'E., fut restaurée au même moment. Elle est aussi presque intacte, et a conservé le lanternon surmontant la plate-forme; mais les créneaux ont disparu, et les corbeaux des mâchicoulis ne remontent peut-être qu'au XVe siècle.

Le saillant flanqué de ces deux fortes tours, ébauche du bastion à orillons, avait une grande importance au point de vue de la défense : il protégeait les bâtiments d'habitation, terrés au-dessous de lui, et couvrait en outre la porte d'entrée principale du château. Cette porte, défendue par un mur d'escarpe plongeant dans la douve la plus rapprochée, s'ouvrait entre deux tours demi-circulaires, vers le milieu du front de l'enceinte orientale; elle a été supprimée au XVIIe siècle et remplacée par la porte de Beauce, que César de Vendôme fit percer dans la muraille méridionale.

Il faut probablement attribuer encore à Jean de Bourbon I la tour carrée, dite des prisons ou des oubliettes, qui s'élève au milieu de l'enceinte septentrionale.

Porte de l'enceinte septentrionale du baille extérieur. — Enfin la porte fortifiée, dite porte du pont Neuf (rue Ferme), a peut-être été construite dans le dernier quart du XIVe siècle. Flanquée de deux tours rondes comme celle du château de Lavardin, la porte du pont Neuf faisait communiquer le baille extérieur avec un pont-levis, remplacé plus tard par un étroit pont de bois (pont Neuf) aboutissant dans la ville; ses arcs en tiers-point rappellent l'arc brisé, sous lequel on entrait au château de Lavardin.

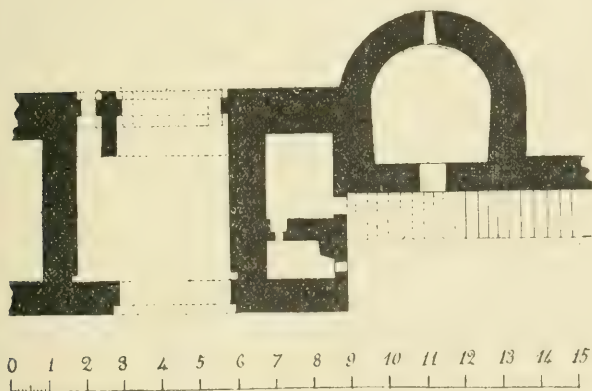


Fig. 11

PLAN DE LA PORTE DU PONT NEUF, rue Ferme, à Vendôme AU NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE

D'après Launay

III

Vie militaire de Jean de Bourbon I (1)

Le désastreux combat de Brignais (6 avril 1362 (2)) est le premier événement par lequel la maison de Bourbon commence à conquérir la popularité, qui mènera Henri IV à la couronne de France. Pris à Poitiers en défendant le roi Jean (3), Jacques de Bourbon I n'était rentré en France que pour se faire tuer par les brigands de « la grant compaignie ». A cette triste époque où la France devenait la proie des pillards, et au lendemain des carnages de la Jacquerie, le comte de la Marche avait voulu prendre la protection des paysans du Forez, fief de sa sœur et de ses neveux. L'éloge funèbre de ce comte, toujours brave et généralement malheureux, est tout entier dans la phrase du naïf chroniqueur : « Li dis messires Jakemes de Bourbon estoit tant amés des gentilz hommes parmi le royaume de France que cescuns obeissoit à lui très volentiers (4) ».

Jean de Bourbon I suivit les traditions de son père et les transmit à ses descendants ; nos rois n'eurent pas de meilleurs serviteurs que les comtes de Bour-

(1) Afin de faciliter les recherches, nous conservons à chaque comte le nom que lui donne le P. Anselme, dans sa généalogie de la maison de Bourbon. Jean de Bourbon I, septième comte de Vendôme du nom de Jean, est appelé Jean VII par tous les historiens vendômois ; mais les généalogies vendômoises admises jusqu'à ce jour, sont susceptibles de rectifications.

(2) *Les Grandes Chroniques de France* fixent la bataille de Brignais au 6 avril 1362.

(3) A la presse rompre et ouvrir furent pris assez près de lui (le roi Jean) le comte de Tancarville et messire Jacques de Bourbon, pour le temps comte de Ponthieu. Froissart, l. I.

(4) *Chroniques* de J. Froissart, livre premier, § 492, t. VI, 1876, p. 63 de l'édition publiée pour la Société de l'histoire de France par Siméon Luce.

bon-Vendôme, et ces comtes surent se faire aimer de leurs vassaux.

A l'avénement de Charles V, en 1364, la France était dévorée par les Anglais, les Navarrais, les Compagnies. Charles le Sage temporisa avec l'Anglais, qui, gorgé d'or par les rançons des vaincus de Poitiers, s'amollissait avec les fruits et les vins, dans les provinces cédées en vertu du traité de Brétigny (8 mai 1360). Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, battu par les ruses de Boucicaut et de du Guesclin, se décida à rester dans ses montagnes. Les Compagnies étaient bien autrement à craindre.

Ces compagnies de « gens d'armes » et de « pauvres brigands » (1), licenciées par le roi d'Angleterre après le traité de Brétigny, étaient la plaie du royaume; commandées souvent par des chevaliers sans honneur et sans conscience, elles se composaient surtout d'Anglais et de Gascons, auxquels se joignirent des pillards de toutes nations, Bretons, Normands, Flamands, Hennuyers, Brabançons, Lorrains, Allemands et « mauvais François ». Chassés peu à peu de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Bretagne et de l'Aquitaine, quelques-uns des brigands passèrent en Italie ou se firent exterminer en Alsace; mais « tous leurs recours estoit en France. Et appelloient ces Compagnes le royaume de France leur cambre » (2).

Une circonstance inattendue débarrassa momentanément nos provinces de ce fléau. En 1365, don Henri, comte de Trastamare, bâtard de Castille, vint demander secours au pape Urbain V et au roi Charles V, pour enlever le royaume de Castille à son frère don Pèdre le Cruel. Les seigneurs de Castille semblaient

(1) *Brigand*, fantassin portant l'armure en forme de cotte de mailles, appelée *brigandine;* cette armure, plus légère que la cuirasse, se composait d'un pourpoint rembourré et recouvert avec des lames de fer.

(2) Froissart, l. I, § 546, t. VI, pp. 183 et 184.

disposés à soutenir don Henri contre don Pèdre, devenu odieux par ses cruautés.

Les crimes de ce don Pèdre étaient innombrables, et le personnage ressemblait à un assassin de profession. Sa mère, Marie de Portugal, fut reléguée à Talavera, où elle périt empoisonnée en 1356. Sa femme, Blanche de Bourbon, belle-sœur du roi de France, eut le même sort ; en 1361, elle mourait empoisonnée à Medina-Sidonia.

Don Henri, qui avait vu égorger sa mère, s'était enfui en Languedoc (1) ; il implora Charles V, en lui demandant des troupes pour venger Blanche de Bourbon. Le roi de France donna les Compagnies au bâtard de Castille ; on ne pouvait trouver une meilleure occasion pour se débarrasser des brigands.

Le roi d'Aragon permettait le passage sur ses états ; et le pape n'interdisait pas la déposition de don Pèdre, détenteur de biens ecclésiastiques, allié des Sarrasins, protecteur des Juifs, « durement rebelles à tous commandemens et ordenances de l'Eglise ».

Mais il fallait entraîner les Compagnies en Espagne malgré elles, en les empêchant de piller tout le long du chemin. Charles V confia cette mission délicate au meilleur capitaine de l'époque, Bertrand du Guesclin, prisonnier de Jean Chandos depuis la bataille d'Auray

(1) « Cilz bastars Henris estoit et fu moult hardis et preus chevaliers, et avoit grant temps conversé en France et poursievi les guerres et servi le roy de France et le amoit durement. Cilz rois dans Pières, si com fames couroit, avoit fait morir la mère de ces enfans *(don Henri et ses deux frères)* moult diversement : de quoi il lor en desplaisoit, c'estoit bien raisons. Avecch tout ce, ossi [avoit] fait morir et exilliet pluiseurs haus barons dou royaume de Castille, et estoit si crueulz et si plains d'erreur et de austerité que tout si homme le cremoient et ressongnoient et le haoient, se moustrer li osaissent. Et avoit fait morir une très bonne et sainte dame que il avoit eu à femme, madame Blance de Bourbon, fille au duch Pière de Bourbon et suer germainne à la royne de France et à la contesse de Savoie. De laquèle mort il desplaisoit grandement à son linage, qui est uns des nobles dou monde. » Froissart, l. I, § 547, t. VI, pp. 185 et 186.

(29 septembre 1364). L'Anglais consentit à mettre en liberté son terrible adversaire; mais il lui fallut une rançon de 100.000 francs. Le roi, le pape, don Henri financèrent : du Guesclin emmena les Compagnies.

Le rusé capitaine eut soin de passer par Avignon : ses brigands voulaient l'absolution et 200.000 pièces d'or, requête que le « seigneur pape » trouva « moult déplaisante ». Malgré la défense du roi Edouard III et du prince de Galles, une foule d'aventuriers anglais et gascons vint grossir cette armée, dont le commandement suprême avait été donné nominalement à Jean de Bourbon I : « Si se fist tous souverains chiés de ceste emprise messires Jehans de Bourbon, contes de le Marce, pour contrevengier la mort de sa cousine germainne la royne d'Espagne, et devoit user et ouvrer, ensi qu'il fist, par le conseil de monsigneur Bertran de Claeikin; car li dis contes de le Marce estoit adonc uns moult jones chevaliers (1). »

Jean de Bourbon I faisait donc cette première campagne, à la fois pour punir le meurtrier de Blanche et pour apprendre son métier de capitaine, sous la direction du plus fameux chef de Compagnies. L'expédition ne fut qu'une promenade militaire. Rassemblée en partie à Chalon-sur-Saône et descendue par Avignon, l'armée acheva sa concentration à Montpellier, qu'elle quitta au commencement de décembre 1365; passant par Narbonne et Perpignan, elle entra dans le royaume d'Aragon. « Si pooient ces gens d'armes estre environ trente mil. »

Pour donner un prétexte à l'entreprise, les chefs des Compagnies faisaient de cette guerre une croisade, et priaient le roi de Castille de leur livrer passage : « Et li mandèrent que il volsist ouvrir les pas et les destrois de son royaume et aministrer vivres et pourveances as pelerins de Dieu qui avoient empris, et par

(1) Froissart, l. I, § 547, t. VI, p. 188.

devotion, d'entrer et aler ens ou royaume de Grenade, pour vengier la souffrance Nostre Signeur et destruire les incredules et exaucier no foy. Li rois dan Piètres de ces nouvelles ne fist que rire, et respondi qu'il n'en feroit riens ne que il n'obeiroit ja à tel truandaille (1). »

Les Compagnies passèrent « le grant rivière qui depart Castille et Arragon, et entrèrent ou dit royaume d'Espagne ». Le roi d'Aragon rentra en possession des « villes, cités, destrois, chastiaus, pors et passages que li rois dans Piètres avoit attribués à lui dou royaume d'Arragon ».

Don Pèdre, ce puissant prince allié de l'Angleterre, fut abandonné par tous les seigneurs de Castille, « fors uns loyaus chevaliers qui s'appelloit Ferrans de Chastres » ; il s'enfuit à Séville, puis à la Corogne. Le bâtard Henri s'était fait proclamer roi :

«..... Cilz rois dan Piètres estoit si hays de ses hommes par tout le royaume de Castille, de chief en cor, pour les grandes et mervilleuses justices qu'il avoit faites et le occision et destruction des nobles de son royaume qu'il avoit mis à fin et occis de sa main que, si tretos que conte, baron, chevalier et noble dou dit royaume veirent Henri, son frère le bastart, entrer en Castille à si grant poissance, il se traisent tout par devers lui, et le rechurent a signeur. Et chevaucièrent partout avoecques lui, et fisent ouvrir cités, bours, villes et chastiaux, et toutes manières de gens faire hommage. Et crioient d'une vois li Espagnol une heure : « Vive Henris, et muire dans Piètres qui nous a esté si crueulz et si hausters ! » Ensi menèrent tout parmi le royaume de Castille, c'est à savoir messires Gommès Garilz, li grans mestres de Calletrave et li mestres de Saint Jakeme, le dit Bastart, et fisent toutes gens obeir à lui, et le couronnèrent à

(1) Froissart, l. I, § 547, t. VI, pp. 189 et 190.

roy en le cité d'Esturges. Et li fisent tout prelat, conte, baron et chevalier, reverense comme à roy, et li jurèrent qu'il le tenroient à tous jours mès, serviroient et obeiroient pour leur signeur et leur roy, et en cel estat, [se besoings estoit,] il morroient.

« Si chevauça li dis Henris de cité en cité et de ville en ville, et partout li fist on reverense et recueilloite de roy » (1).

Le but de l'expédition était atteint, et l'époux assassin dépouillé de son royaume. Jean de Bourbon I avait vengé la mort de sa cousine Blanche, et sauvé l'honneur de la maison royale ; la mission, que lui avait confiée Charles V, se trouvait terminée. Fatigué sans doute de cette guerre de brigandage (2) en compagnie des meurtriers de son père, le jeune comte de la Marche quitta du Guesclin et se hâta de rentrer en France ; d'ailleurs il ne revenait pas les mains vides, et sa première campagne fut probablement fructueuse : « Si donna li dis rois Henris as chevaliers estragniers, qui remis ens ou royaume de Castille l'avoient, grans [dons] et riches jeuiaus, tant et si largement que tout le recommandoient pour large et honnourable signeur. Et [disoient communement Franchois, Normans et Bretons, que en lui avoit noble et vaillant signeur], et qu'il estoit dignes de vivre et de tenir terre et regneroit encores poissamment et en grant prosperité....... Assés tost apriès son couronnement, se departirent de lui et prisent congiet li plus grant partie des chevaliers de France, et lor fist grant pourfit au partir. Et retournèrent li contes de le Marce, messires Ernoulz d'Audrehen, li sires de Biaugeu et pluiseur aultre (3). »

(1) Froissart, l. I, § 548, t. VI, p. 192.

(2) « Par les cités et villes les Angloiz et les Françoiz occioient les Juifz et les Sarrazins qu'ilz trouvoient. » *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée pour la Société de l'histoire de France par Siméon Luce, 1862, p. 167.

(3) Froissart, l. I, § 548 et 549, t. VI, pp. 192, 193 et 194.

Revenu en France après le 5 avril 1366 (1), Jean de Bourbon I ne retourna pas en Espagne ; il lui fallait défendre son comté de la Marche contre les brigands, qui, sortis de Guyenne, refluaient en Auvergne et en Berry.

(*A suivre.*) L.-A. HALLOPEAU.

(1) « L'an de grace mil trois cens soixante-six, le jour de Pasques, qui furent le cinquième jour d'avril, fu en ladite ville de Burgs coroné en roy de Castelle ledit Henry, frère dudit roy Pierre, de l'accort et consentement des autres seigneurs et capitaines desdites gens d'armes. » *Les Grandes Chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France*, publiées par Paulin Paris, t. VI, 1838, p. 239.



CONTRIBUTION

A

L'ÉTUDE HISTORIQUE DE RONSARD

I

Note sur deux Sonnets de 1552

On sait que Jeanne d'Albret, mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, le 20 octobre 1548, eut pour premiers enfants trois fils :

L'aîné, Henri, duc de Beaumont-au-Maine, né au château de Coucy le 21 septembre 1550, et mort de langueur à vingt-trois mois, le 20 août 1552, au château de La Flèche ;

Le cadet, Louis-Charles, comte de Marles, né le 19 février 1552, au château de Gaillon en Normandie et mort d'une chute quelques mois après au château de Pau ;

Le troisième, Henri, comte de Viane, né le 13 décembre 1553, qui fut roi de Navarre, puis roi de France sous le nom de Henri IV (1).

Or, on trouve dans l'édition des *Œuvres de Ronsard* de Blanchemain (tome V, p. 318) deux sonnets, qui

(1) Les historiens donnent indifféremment à ce troisième enfant les titres de comte de Viane, comte d'Armagnac, prince de Béarn, ou prince de Navarre. Mais on ne lui donna jamais le titre de duc de Beaumont. — Pour ces trois naissances, voir l'*Histoire de Jeanne d'Albret* par M[lle] de Vauvilliers, les *Lettres d'Antoine de Bourbon à Jeanne d'Albret* et le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, tome XVII, année 1878, pp. 48 et suiv.

ont été écrits à l'occasion de la naissance du premier de ces enfants :

1° Que Gastine ait tout le chef jaunissant...
2° Jeune Herculin qui des le ventre saint...

Et on lit au bas de la page cette simple note, qui ne vient pas de Blanchemin, mais qu'il a reproduite sans contrôle : « Cet enfant fut depuis le Roy Henry le Grand ».

Ces deux sonnets ont eu une fortune étrange. Tous deux ont paru dans l'édition princeps des *Amours* en octobre 1552 (l'achevé d'imprimer est du 30 septembre), à la page 91 ; et ils restèrent au *Premier livre des Amours* dans les quatre éditions collectives de Ronsard qui virent le jour en 1560, 1567, 1571, 1572-1573, bien qu'ils n'eussent aucun rapport avec les amours de notre poète. C'est seulement en 1578 qu'ils passèrent dans la section des *Sonnets dediez à diverses personnes*, placée après la section des *Amours diverses*, à la fin du tome I.

Ils reçurent alors ce titre : *Sur la naissance du duc de Beaumont, fils aîné du duc de Vendôme*, et : *Au dict sieur de Beaumont*. En 1584 ils figurent dans la même section mais avec ce titre : *Sur la naissance du duc de Beaumont, fils aîné du Duc de Vendôme* ET *Roy de Navarre*. (Voir l'édition Marty-Laveaux, tome II, p. 22). Et c'est la place et le titre qu'ils ont conservés dans les éditions posthumes.

Que se passa-t-il ? Oublia-t-on qu'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avait eu deux enfants morts en bas âge avant celui qui, marié à Marguerite de Valois et cousin du roi de France, recueillit l'héritage de Henri III en se couvrant de gloire ? Fit-on un contresens sur le titre équivoque de ces sonnets, en faisant rapporter étourdiment les mots *et Roy de Navarre* à *fils aîné*, au lieu de les faire retomber sur *duc de Vendôme ?* Ou bien voulut-on flatter le nouveau roi en lui

appliquant deux pièces très élogieuses qui n'avaient point été écrites pour lui ? Toujours est-il qu'on perdit de vue l'origine de ces sonnets, et qu'on se plut à y voir des œuvres inspirées par la naissance de Henri le Grand, surtout dans celui-ci (je cite le texte de 1584) :

Jeune Herculin, qui dés le ventre saint
Fus destiné pour le commun service,
Et qui naissant rompis la teste au vice,
Par ton beau nom dedans les astres peint :
Quand l'age d'homme aura ton cœur atteint,
S'il reste encor quelque trac de malice,
Le monde adonc ployé sous ta police
Le pourra voir totalement esteint.
En ce pendant crois, enfant, et prospere,
Et sage appren les hauts faits de ton pere,
Et ses vertus et les honneurs des Rois.
Puis autre Hector tu courras à la guerre,
Autre Jason rameras pour conquerre,
Non la Toison, mais les champs Navarrois.

On ne manqua pas de voir dans ces vers une preuve de l'esprit divin qui animait Ronsard, et avait fait de lui un prophète des temps nouveaux. Témoin ces lignes qu'écrivit Estienne Pasquier à Henri IV en 1598 : « ... Comme dans les grands poëtes le Ciel influe quelquefois un esprit de prophétie : aussi nostre grand Ronsard dés vostre naissance, y ayant lors six testes qui avoient le devant de vous à la Couronne, prophetisa et vostre future Royauté, et ceste reformation generale de vostre part, dans un sonnet qu'il vous adressoit, sous le nom de duc de Beaumont que portiez lors, dont y a quatre vers de telle teneur :

Quand l'age d'homme aura ton cœur atteint.... » (1).

Non, la réalité est tout autre. Les premiers vers, et les seuls à vrai dire, que Ronsard ait adressés à Henri de Bourbon, 3e fils de Jeanne d'Albret, datent de son

(1) *Lettres*, livre XVI, n° VII, col. 478 de l'édition de 1723.

mariage avec Marguerite de Valois (août 1572), et il se serait bien gardé alors de faire la moindre allusion à la possibilité de son avènement au trône de France (Bl. V, 319). C'est seulement dans un poème élégiaque, le *Caprice à Simon Nicolas*, écrit à la fin de 1584, alors que le dernier fils de Henri II, François d'Anjou, venait de mourir (juin 84), et que son avant-dernier fils, Henri III, avait la réputation de ne pouvoir être père, c'est seulement dans ce poème (resté inédit jusqu'en 1609) que Ronsard, rallié au parti des Politiques, appela de tous ses vœux le règne du prétendant huguenot Henri de Bourbon, qui était devenu le plus proche héritier de Henri III (Bl. VI, 330).

On voit à quoi se réduit la prophétie de Ronsard relative au futur Henri IV, et aussi quelles erreurs d'histoire littéraire ceux-là risquent de commettre, qui négligent la chronologie et la lecture des éditions originales.

II

Une pièce perdue de Ronsard

On lit dans la *Rhetorique françoise* d'Antoine Foclin, publiée au mois de mai 1555 (1), déjà remplie d'exemples de tropes et de figures de mots empruntés à Ronsard : « Les lois du vers françois les astreint à garder par nécessité une similitude de son es dictions qui tombent en la fin et liziere d'iceux, appelée Ryme... Car, combien qu'on puisse trouver des vers sans Ryme, comme l'*Epitaphe de Monsieur d'Orleans* fait par Ronsart, toutefois telle sorte de vers est aussi estrange en la langue françoise que seroit en la grecque ou latine écrire le vers sans observation de syllabes longues et bréves... » (p. 36).

(1) Paris, André Wechel, 1555. La dédicace « A la Royne d'Ecosse » est datée du 12 mai. Une réimpression parut en 1557 avec le nom de l'auteur transformé en Fouquelin.

Ainsi Ronsard — à moins d'admettre une lourde erreur de Foclin — avait composé une *Epitaphe* en vers blancs à la mémoire de Monsieur d'Orleans, qui ne peut être que le troisième fils de François Ier, Charles de Valois, duc d'Orléans. Rien de plus vraisemblable, avant d'avoir lu ce passage de la *Rhetorique* de Foclin, nous nous étonnions que Ronsard n'eût pas consacré au moins quelques vers d'épitaphe à un prince qui avait été son bienfaiteur. Ce prince avait eu Ronsard pour page et s'était intéressé à son avenir, le cédant à sa sœur Madeleine devenue reine d'Ecosse en 1537, le chargeant de missions particulières en Flandres et en Ecosse au début de 1540, le recommandant enfin à Lazare de Baïf comme attaché d'ambassade en mai 1540. Il était mort en septembre 1545, victime d'une héroïque témérité ; il avait été profondément regretté non seulement de Ronsard, mais de tous les écrivains, dont il s'était déjà fait le Mécène.

Nous possédons un thrène adressé par Ronsard, à l'occasion de cette mort, à Marguerite de Navarre, tante du prince défunt, en huitains balladiques enchaînés suivant l'ancienne manière ; c'est l'ode du 2e livre : *Vien à moy, mon Luc, que j'accorde*... (1). Mais l'épitaphe en vers blancs, dont parle Foclin, n'a jamais été imprimée, du moins dans les œuvres de Ronsard. La seule pièce en vers blancs que Ronsard ait conservée dans ses œuvres, c'est le genethliaque qu'il écrivit en janvier 1544 pour la naissance du fils aîné de Henri de Valois et de Catherine de Médicis, le petit dauphin François, duc de Bretagne, qui devait régner sous le nom de François II ; c'est l'ode du 3e livre : *En quel bois le plus separé*... (2).

L'autre pièce en vers blancs est-elle irrémédiable-

(1) Edition Blanchemain II, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 212.

ment perdue? Nous n'osons l'affirmer. Foclin la cite comme une pièce bien connue et que tout le monde pouvait facilement consulter en 1555. Elle existait probablement gravée sur un marbre, ou dans le compte rendu des obsèques faites au prince Charles d'Orléans. Et il est possible qu'on la retrouve. Mais si aucun marbre, aucun compte rendu ne la révèle, et si Ronsard en a détruit le manuscrit, on peut conjecturer sans être téméraire qu'il en a fait passer l'essentiel dans la première partie de l'ode écrite à la fin de 1554 pour célébrer le neveu du prince défunt, le petit Charles, duc d'Orléans (le futur Charles IX), qui portait le nom et le titre de son oncle, et en qui Ronsard se plut à voir renaître son ancien maître. Cette ode publiée dans la 3e édition des *Quatre premiers livres des Odes*, commence ainsi :

Prince, tu portes le nom
  De renom
Du prince qui fut mon maistre,
De Charles, en qui les dieux
  Tout leur mieux
Pour chef d'œuvre firent naistre.

La première partie de cette ode, où l'épitaphe signalée par Foclin a sans doute passé entièrement, comprend 14 strophes, et va jusqu'à la comparaison

Comme un bel astre luisant... (1).

Enfin, vingt ans plus tard, dans l'admirable *Tombeau* de François Ier, de ses enfants et petits enfants, où s'étale comme dans une oraison de Bossuet la vanité des grandeurs humaines, Ronsard a encore écrit en termes émus un éloge de Charles d'Orléans, pour lequel il s'inspira peut-être encore de sa primitive épitaphe. Cet éloge, qui occupe plus d'une page, commence ainsi :

De Charles Empereur le gendre il se vantoit...

(1) *Ibid.*, pp. 190 à 193.

Et se termine par ces deux vers :

Les roses et les lis en tous temps puissent naistre
Sur ce Charles qui fut pres de cinq ans mon maistre. (1)

III

Une brouille entre Ronsard et Ant. de Baïf 1554-1555

On lit au deuxième livre de l'*Amour de Francine* ce sonnet d'Antoine de Baïf :

Ronsard que les neufs sœurs et leur bande sçavante
Suit comme son Phebus, tousjours la mer Egée
(Mesme tu l'as chanté) ne tempeste enragée : (2)
Tousjours de vents hideux l'air horrible ne vente.
Mais le bouillant courroux de ton cœur ne s'alante.
L'an s'est changé depuis, et point ne s'est changée
L'ire que tu conceus pour ta gloire outragée,
S'il est vray ce que ment une langue méchante.
Non je n'ay point mépris, ny ne pourroy méprendre
Envers ton saint honneur : ma Francine j'en jure,
J'en jure ses beaux yeux, ses beaux yeux que j'adore.
Par toutes les neuf sœurs, par ta belle Cassandre,
S'elle peut rien sur toy, je te pry, je t'ajure,
Ne hay plus ton Baïf qui t'aime et qui t'honore. (3)

Voilà qui est clair : Ronsard ayant entendu dire que Baïf avait médit de lui se fâcha contre son ancien condisciple du collège de Coqueret, et Baïf, après une année entière de séparation, pria Ronsard de ne plus lui tenir rigueur de méchants bruits qui étaient, s'il fallait l'en croire, dénués de fondement.

(1) Id., VII, pp. 181-182.

(2) Allusion au début de l'ode de réconciliation que Ronsard avait adressée à Mellin de Saint-Gelais le 1er janvier 1553, et qui parut à la fin de la 2e édition des *Amours* (fin de mai 1553. Cette ode commence ainsi :

Tousjours ne tempeste enragée
Contre ses bors la mer Egée...

(Bl. II, 278).

(3) Œuvres de Baïf, éd. Marty-Laveaux, I, 192.

Guillaume Colletet avait déjà remarqué la mésintelligence passagère des deux poètes, en s'appuyant précisément sur ce sonnet (*Vie d'A. de Baïf*, extrait publié par Rochambeau dans sa *Famille de Ronsart*, éd. elzévirienne, p. 195). Mais il n'en n'a dit ni le motif, ni la date.

J'ai indiqué le motif dans la *Revue de la Renaissance* d'octobre 1902, pp. 75 à 77. Il est certain que leur amitié a subi une éclipse de plus d'un an à la suite de propos aigres qu'ils avaient échangés sur la sincérité de leurs poésies amoureuses, Baïf ayant été probablement l'agresseur. Il suffit pour s'en convaincre de lire trois autres sonnets de Baïf, également parus dans l'*Amour de Francine* :

1

Souvent, Ronsard, pour l'amitié sincere
  Qui nous conjoint, tu dis m'amonnestant,
  Qu'en mes amours je ne decouvre tant
  De mon sçavoir que je pourroy bien faire.
Las, amy, las, las de quelle matiere
  As tu le cœur, si Cupidon autant
  Qu'il fait mon cœur le tien est pincetant,
  Et tu flechis si doctement ta fiere ?
Mais j'oubly tout, tout ce que je sçavoy,
  Tout ce qu'apris par la Muse j'avoy,
  Et semble encor qu'elle me fuit depite.
Et le Garçon, qui à ses pieds soumét
  Mon chef foulé, chanter ne me permét,
  Que comme enfant, ce qu'enfant il me ditte.

2

Nul je ne veux blamer d'écrire à sa façon,
  Ou soit que trop enflé le langoureux il feigne,
  Ou soit que son amour froidement il depeigne,
  Nul, ma Francine, aussi ne blame ma chanson.
Si je chantoy pour eux ils me pourroyent blamer :
  Mais si je leur deplays, il me plaist leur deplaire,
  Francine en te plaisant. Qu'ay-je aux autres afaire ?
  J'ay tout ce que je veu si tu veux m'estimer.
Ce que j'écry te plaist, tu aymes bien mon stile :
  Aussi j'écry pour toy : c'est pour toy que je chante.

Un autre au gré de tous se péne de chanter :
Moy qui brusle du feu de ton amour gentile,
D'avoir touché le but de mes vers je me vante,
Si mon chant amoureux est pour te contanter !

3

Donques on dit que mon amour est feinte,
Et que je fay de l'amoureux transi,
Et que les vers que je compose ainsi,
Ne partent pas d'une ame au vif ateinte ?
O pleust à Dieu, que fausse fust la plainte,
Qui va criant mon amoureux soucy !
Perdroy-je en vain ce que j'écris icy,
Si d'amour vray n'estoit mon ame étreinte ?
Que pleust à Dieu que ceux qui font ce bruit,
Un seul moment eussent au cœur la playe
Que mon œil traitre en mon cœur a conduit :
Ou pour le moins fusse-je tant heureux,
Que de leur bruit la fausseté fust vraye,
Comme je suis vrayement amoureux. (1)

Il faut aussi, pour se convaincre que ces deux derniers sonnets font allusion à Ronsard, en rapprocher celui-ci, qui date de la même époque :

Baïf, il semble à voir tes rymes langoureuses
Que tu sois seul amant en France langoureux,
Et que tes compagnons ne sont point amoureux,
Mais déguisent leurs vers sous plaintes malheureuses.
Tu te trompes, Baïf : les peines doloreuses
D'amour autant que toy nous rendent doloreux,
Sans nous feindre un tourment : mais tu es plus heureux
Que nous à raconter tes peines amoureuses.
Quant à moy, si j'estois ta Francine chantée,
Je ne serois jamais de ton vers enchantée,
Qui se feignant un dueil, se fait pleurer soy-mesme.
Non, celuy n'aime point, ou bien il aime peu,
Qui peut donner par signe à cognoistre son feu,
Et qui peut raconter le quart de ce qu'il aime. (2)

Qui ne voit que ce sonnet de Ronsard a un rapport étroit avec les trois précédents ? Son ton aigre-doux

(1) Œuvres de Baïf, éd. Marty-Laveaux, I, 121, 137 et 163.
(2) Œuvres de Ronsard, éd. Blanchemain, I, 400.

est très significatif. Il est très probable que Ronsard, ayant lu en manuscrit le sonnet 2 de Baïf, aura pris pour lui, non sans raison, les allusions blessantes qu'il contient, et aura riposté par les vers que nous venons de citer; très probablement aussi le sonnet 3 de Baïf est une réplique à cette riposte; après quoi, quelque méchante langue aidant, la brouille éclata.

Quant à la date, on peut la déterminer, je crois, assez exactement. Les cinq sonnets précités ont paru en 1555, ceux de Baïf dans l'*Amour de Francine* (1re partie de l'année), celui de Ronsard dans la *Continuation des Amours* (2e partie de l'année). La brouille était donc dans son plein cette année-là. Si, d'autre part, on se reporte au sonnet *Ronsard que les neuf sœurs*, cité plus haut, le deuxième quatrain ne laisse guère de doute. D'après ce quatrain, ce serait en 1554 que la brouille éclata, soit pendant les neuf mois que Baïf passa près de Francine à Poitiers, soit au retour de cette longue absence, vers le 1er decembre (1).

Les deux poètes se reconcilièrent soit vers la fin de 1555, soit au début de 1556, comme le prouvent ces premières lignes des *Dialogues contre les noureaux Academiciens* de Guy de Bruès, publiés en 1557 (Paris, Cavellat) mais avec un privilège daté du 30 août 1556 :

« Baïf. — J'ay expérimenté, Amy Ronsard, ce que des longtemps j'avois ouy dire, c'est que les choses que nous avons perdues (si d'aventure nous les recouvrons) nous sont beaucoup plus cheres et agreables qu'elles n'etoient auparavant, parce que lors nous connoissons mieux leur valeur et importance. Non sans cause je te di ceci, car me voiant maintenant remis en ta bonne grace, de laquelle (avec peu d'occasion) j'avois été si longtemps éloingné, je m'estime sans comparaison plus heureux que je ne faisois ci

(1) Voir les sonnets *Comme le simple oiseau, et Paris mere du peuple* (Amour de Francine, éd. Marty-Laveaux, I, 97 et 189).

davant, connoissant combien est honorable l'amitié d'un tel personnage que tu es. — Ronsard : On me donnoit plus d'occasion que tu ne dis, de t'estimer peu affectionné en mon endroict : toutesfois ce soupçon incertain estant surmonté par l'amitié qui a esté entre nous des nostre enfance, les admonestementz de nos plus singuliers amys ont eu plus de puissance sur moy que ceux qui disoient que tu m'avois offensé : joint que de mon naturel j'aime mieux oublier toutes rancunes, que vouloir mal à un personnage tel que toy : bien est vray qu'il ne faut jamais (si nous pouvons) sçavoir combien est grande la pacience d'un amy. Mais, je te prie, oublions tous ces propos, et nous souvenons seulement de nous aymer, et de communiquer nos estudes ensemblément, comme nous avions acoustumé » (1).

Au printemps de 1560 Ronsard et Baïf allèrent ensemble voir leurs maîtresses, Marie et Francine, à un mariage qui les avait réunies, à moins que la délicieuse idylle du *Voyage de Tours* ne soit qu'une fiction de Ronsard (2). En tout cas cette pièce montre que Ronsard ne suspecta plus la sincérité de l'amour que Baïf avait ressenti pour Francine. Il n'en fut pas de même de Baïf qui plus tard laissa entendre de nouveau que Ronsard avait feint d'être amoureux de Cassandre, et alla même jusqu'à douter de son amour pour Marie. Témoin ces vers de la dédicace de ses *Amours* au duc d'Anjou (1572) :

Bellay chanta, soit ou feinte ou naïve,
Sa prime ardeur sous le doux nom d'Olive

. . . .

Ronsard depuis, des sa jeunesse tendre
Portant gravé le beau nom de Cassandre
Dans sa mémoire, en a sonné des vers
Hauts et bruyants : puis en stile divers

(1) Bibliothèque Nationale, Rés. Z, 836.
(2) Edition Blanchemain, I, 182 à 193.

(Possible outré d'une fléchade vraye
D'amour non feint) pour soulager sa playe
Va moderer en plus douce chanson
Son brave cœur sous un moins grave son.

La parenthèse fait allusion à l'amour de Ronsard pour Marie, dont il fut très épris ; elle contient *à fortiori* et implicitement cette opinion que l'amour pour Cassandre était feint, pour Cassandre dont Ronsard aurait seulement, d'après Baïf, porté le nom *dans sa mémoire*. Quelques vers plus loin Baïf insiste au contraire sur le réel amour qu'il ressentit, lui, pour Francine :

. . . . Là je fus pris soudain
Par les attraits d'une fille sçavante,
Que sous le nom de Francine je chante,
Nom qui n'est feint, et sous qui le soucy
Que j'ay chanté n'étoit pas feint aussy. (1)

Ronsard ne fut sans doute pas content de cette nouvelle insinuation ; mais il garda cette fois le silence. Il avait dédié à Baïf en 1569 le *Discours de Calypso* (2) ; mais ce fut tout dans l'espace de vingt-cinq ans, de 1560 à 1585, date de sa mort.

Au surplus ils semblent avoir eu des caractères et des goûts assez opposés. Déjà au collège de Coqueret, vers 1549, Ronsard commençait ainsi l'ode pindarique très courte qu'il adressait à son compagnon d'étude :

J'ai toujours celé les fautes
Dont mes amis sont tachés :
J'ai toujours tu leurs pechés,
Mais non par leurs vertus hautes. . . .

et il développait cette idée que les hommes diffèrent volontiers en tout « d'esprit et d'art » (3). Et quand Ronsard fut mort, Baïf ne cacha pas cette divergence

(1) Œuvres de Baïf, éd. Marty-Laveaux, I, 9.
(2) Œuvres de Ronsard, éd. Blanchemain, VI, 72.
(3) Œuvres de Ronsard, éd. Blanchemain, II, 109.

de nature, ni les « aigres humeurs » qui les auraient pour toujours éloignés l'un de l'autre sans « la douce raison » qui chaque fois les rapprochait. Voici ce qu'il écrivit à Claude Binet pour le « tombeau » de Ronsard :

. . . .
Lac nutricis idem Musæ nos hausimus unà,
Tempore quam facilemque æquamque vocamus eodem,
Idque pari voto : *variis sed moribus ambo*
Diversisque acti fatis. Nam vivere vitam
Nos fortuna jubet dubiam, quos livor iniquus
Exagitat modo depressos, modo sorte tumentes,
Dum ratio lenis rapido cessura furori est;

et voici la traduction dont il accompagna ces vers :

. . . .
Nous suççasmes un laict de la Muse nourrice,
Que nous eusmes tous deux en mesme temps propice,
Sous bien divers destins et differentes mœurs.
Subjets à la Fortune, exposez à l'Envie,
Ores bien, ores mal nous menons ceste vie
Où la douce raison cede aux aigres humeurs. (1)

PAUL LAUMONIER.

(1) Œuvres de Ronsard, éd. Blanchemain, VIII, 240 et 241.



LA NAVIGATION DU LOIR

(1787)

L'Assemblée générale des trois provinces de la généralité de Tours tint sa première session à l'archevêché de Tours, du 11 au 16 août 1787. Sa seconde session, qui devait être la dernière, eut lieu à l'Hôtel de Ville de Tours, du 12 au 28 novembre 1787.

Elle avait établi quatre *Bureaux* ou commissions : 1) Bureau de l'impôt, 2) Bureau des fonds, comptabilité et règlements, 3) Bureau des chemins et travaux publics, 4) Bureau de l'agriculture, du commerce et du bien public.

Dans la séance du 27 novembre, le Bureau des chemins et travaux publics fit adopter par l'Assemblée générale le Rapport suivant sur la navigation du Loir (1) :

La rivière du Loir qui après sa réunion à la Sarthe et la Mayenne se jette avec elles dans la Loire, pourrait faciliter par cette position un commerce considérable. A cet avantage elle réunit celui d'être navigable en tout temps et dans les plus grandes sécheresses. Mais la forme des écluses met un obstacle à l'étendue de cette navigation, elle en augmente les difficultés et même les dangers. Il en résulte encore d'autres inconvénients : à quelque distance de la chute de ces écluses, des sables s'amoncellent, il s'élève des atterrissements qui gênent et quelquefois même interceptent la navigation. Dans ce dernier cas, on les fait enlever; c'est une dépense à la charge des marchands qui fréquentent la rivière. Pour s'y soustraire, ou du

(1) *Procès-verbal des séances de l'Assemblée générale de Tours, tenue à Tours par ordre du Roi le 12 novembre 1787* (Tours, Vauquer, 1787).

moins pour qu'elle soit et plus petite et plus rare, ils ont de notoriété publique fait élever progressivement les chaussées qui servent aux écluses, de manière qu'ayant ainsi exhaussé le sol de l'eau ils ont rencontré moins d'obstacles dans leur navigation; mais si elle a gagné par cette manœuvre, les riverains ont considérablement souffert de cet exhaussement (1). Leurs propriétés ont été exposées à des innondations plus fréquentes et plus longues, grand nombre de prairies sont mêmes habituellement noyées, de façon que les foins ou sont entièrement perdus ou sont de mauvaise qualité et ne peuvent servir communément que pour litière. On estime cette perte, année commune, à environ 100.000 livres. Les plaintes se sont multipliées. Pour y faire droit, on ordonna il y a longues années un nivellement. En conséquence, il fut placé dans le temps une fleur de lys sur le principal pieu de l'écluse à une hauteur déterminée ; dès que l'eau y était parvenue, le meunier devait sous peine d'amende ouvrir l'écluse. L'expérience a démontré l'insuffisance du remède; d'ailleurs, les fleurs de lys ont disparu et les pertes ont continué. Sur de nouvelles plaintes au Conseil, on a envoyé sur les lieux M. Le Boucher, chevalier de l'ordre du roi, ingénieur des turcies et levées. Il a parcouru la rivière, il a vu les bateaux qui la fréquentent. Depuis ce travail il est mort. On ignore s'il avait fait son rapport au Conseil. Ce qu'on sait de positif et ce qu'il a souvent répété dans sa tournée, c'est que le seul moyen efficace pour prévenir tous les dommages dont on se plaint était : 1° de changer la forme des écluses et d'en substituer de pareilles à celles du canal d'Orléans, 2° de proscrire les grands havriers, espèces de grands bateaux qui portent de 100 à 150 tonneaux, quelques-uns même

(1) Voir dans les *Annales Fléchoises* (juin 1903), l'article intitulé : *Les riverains du Loir au XVIIIe siècle.*

au-delà. Ces bateaux prennent près de cinq pieds d'eau; ils exigent pour leur construction des bois d'une très belle espèce, qui seraient employés plus utilement pour l'État dans les chantiers de la marine; il faut pour le service de ces bateaux un grand nombre d'hommes; leur chargement est long, ce retard est toujours préjudiciable et quelquefois mortel au commerce. M. Le Boucher proposait de les remplacer par des bateaux plus petits, tels que ceux qui naviguent sur la Loire et qui sont connus dans le canton sous le nom de hennequins; deux hommes suffisent pour les conduire, ils se chargent promptement, vont rapidement et prennent peu d'eau, au moyen de quoi on pourrait laisser la rivière. Cette opération donnerait de la facilité et de l'extension au commerce, elle rendrait à l'agriculture des millions d'arpents de terre et surtout de prairies dont le produit est aujourd'hui presque nul.

On ne peut se dissimuler que la dépense occasionnée par ce changement serait considérable. M. Le Boucher, après avoir pris connaissance de la valeur des matériaux sur les lieux, ainsi que de la main-d'œuvre, évaluait la contruction de chaque écluse, de 8 à 10.000 livres.

Mais quelque dispendieuse que fût l'exécution de ce projet, son utilité doit l'emporter; quelques détails vont le démontrer. Les vins de Mareil, de Pringé, dont la qualité soutient parfaitement les voitures de toutes espèces, ceux de Château-du-Loir s'exporteraient plus facilement. L'enlèvement annoncé des barrières qui ferment la Bretagne leur assurerait un débouché pour cette province et même pour l'étranger; car aujourd'hui, quoique cette dernière exportation soit permise de droit, elle est effectivement anéantie par les entraves qu'on y a mises, le commerce ne pouvant exister sans liberté. Les bois de la forêt de Bersay, qui sont de la plus belle qualité et qui appar-

tiennent à *Monsieur*, frère du roi, ceux de Montmirail et autres situés sur le Loir se rendraient à peu de frais par cette nouvelle voie à Angers, Nantes, etc. Joignez à ces avantages le produit immense des fonds rendus à la culture.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer de charger votre Commission Intermédiaire de rassembler tout ce qui sera nécessaire pour vous mettre en état de décider de l'utilité de ce travail, d'en faire connaître tous les détails et les frais, ce qui lui sera d'autant plus facile qu'ayant communiqué notre rapport à M. Demarie, ingénieur des turcies et levées, il nous a promis de visiter la rivière du Loir dans le courant de l'année prochaine.

Voici les noms des membres qui formaient le Bureau des chemins et travaux publics : L'abbé Desfontaines, abbé de la Pelice, l'abbé de la Myre-Mory, prieur d'Oizé, le marquis de Verneuil, seigneur en Touraine, le marquis de Rochecot, seigneur en Touraine, le marquis de Clermont-Gallerande, le vidame de Vassé, Cureau, lieutenant du maire du Mans, Chesneau des Portes, conseiller au présidial du Mans, Pelte-reau, ancien magistrat à Chateaurenault, Desmé, lieutenant général de police à Saumur, Bariller de Pallée, lieutenant des eaux et forêts de Baugé, Gaultier, avocat à Tours.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.



YVRÉ-LE-PÔLIN

(Suite).

CHAPELLE DE LA TOUCHE

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste de La Touche était desservie dans l'église de Château-l'Hermitage, dont le prieur était le présentateur. Elle était dotée de la métairie de La Touche et des lieux de La Guyotière ou Guillotière, et de La Petite-Martinière, d'un revenu annuel d'environ 400 livres. Tous ces biens furent donnés au prieuré de Château par Catherine des Essars, dans la première moitié du XIV[e] siècle, à la charge de deux messes par semaine pour le salut et remède de son âme (1).

Jacques Fournier, de Cerans, acquit en 1791, comme bien national, la métairie de La Touche, pour 23.100 livres ; Julien Cosnard, d'Yvré, le lieu de La Guyotière, pour 8.450 livres ; et Julien Guimier, d'Yvré, celui de La Petite-Martinière, pour 3.050 livres.

Ses titulaires connus sont : Jean de La Taillaye, religieux de Château-l'Hermitage ....-1560 ; Claude Sarrazin, religieux à Château, 1568 ; François Quanette, prieur-curé de Nauvay, sous-prieur du prieuré de Château-l'Hermitage et grand vicaire de René de Daillon, son abbé commandataire, 156.-1606 ; Ambroise de Saint-Remy, religieux de Château, prieur-curé de Nauvay, 1609-163. ; René de Saint-Remy, 163.-1639, et René-Jacques de Saint-Remy, religieux au même prieuré, 1639 ; Louis Barreau, religieux à l'abbaye de Beaulieu, 1639-1640 ; François Dautry, sous-diacre du diocèse de Sens, 1640 ; François-Au-

(1) Archives nation., P 345[3], fol. 131.

guste Le Goux, ...-1761 ; Jean-Gabriel Guillon, prêtre, 1761-....; Pierre-Philippe Gravelle, chanoine régulier, 1783-1786 (1).

CHAPELLE DE LA RONDELIÈRE

La chapelle de Saint-Michel de La Rondelière était, comme la précédente, à la présentation du prieur de Château-l'Hermitage et desservie dans l'église de ce prieuré.

Son chapelain jouissait de la closerie de La Rondelière, estimée 150 livres, et devait une messe par semaine. Pierre Jamin, de Requeil, se fit adjuger La Rondelière, en 1791, pour 6.050 livres.

Nous ne lui connaissons que quelques titulaires, tous religieux au prieuré de Château-l'Hermitage : Pierre Blanchard, 1525-1551 ; Pierre Bauldry, 1580-1593 ; Jehan Belon, 1593-1612 ; Jacques Le Cocq, 1612 ; Guillaume Raisant, ...-1675 ; Jacques Genou, 1675 ; Symphorien Arbeltier, 178.-1790 ; ces trois derniers étaient chanoines réguliers (2).

AUTRES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Le prieuré de Château-l'Hermitage, les abbayes de La Couture et de Saint-Vincent, et les cures de Saint-Ouen et de Saint-Biez-en-Belin possédaient en outre sur le territoire d'Yvré-le-Pôlin un certain nombre de biens-fonds qui tous furent aliénés en 1791 au nom de la Nation : le prieuré de Château-l'Hermitage, le lieu d'Ourne, à Jacques Hertreau, d'Yvré, pour 24.725 livres ; celui de La Fleurière, à Michel Bous-

(1) Pesche, *Dictionnaire*, etc., t. VI. p. 63. — Archives de la Sarthe, B. 1036, G. 339, 348, et H. 528. — Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.

(2) Pesche, *Dictionnaire topographique*, etc., t. VI, p. 63. — Archives de la Sarthe, G. 354, fol. 172 ; G. 351, H. 543, et L. 364.

sard, de Requeil, pour 4.025 livres; celui de La Guétrie, à Bernard Clottereau, d'Yvré, pour 4.100 livres; un champ, à Joseph Dronne, d'Yvré, pour 317 livres; et le taillis de La Guyotière, à Pierre Dronne, d'Yvré, pour 1.025 livres; — l'abbaye de La Couture : la métairie du Grand-Pezé, à Pierre Guédon-Dubourg, de Parigné-le-Pôlin, pour 33.100 livres; le lieu des Bois, à François Garnier, d'Oizé, pour 4.625 livres; celui de La Beumerie, à Mathurin Pageot, de Parigné-le-Pôlin, pour 5.125 livres; celui des Fassotières, à la veuve Lépine, de Luché, pour 14.200 livres; celui de la Gaignardière, à René Livet père, d'Yvré, pour 8.100 livres, et le bordage de La Rangotière, à Pierre Dronne, d'Yvré, pour 7.125 livres; — l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, le lieu de La Chouanne, à Pierre Chesnier, d'Yvré, pour 8.000 livres; — la cure de Saint-Ouen-en-Belin, une vigne (6 quartiers) au clos des Reucherais, à René Boivin, d'Yvré, pour 1.400 livres; — et celle de Saint-Biez-en-Belin, une vigne et un taillis au clos du Ribert (un quartier et demi), à René-Julien Le Blaye, d'Oizé, pour 240 livres (1).

Une rente foncière d'une livre 15 sols était due à la fabrique de Saint-Biez par le propriétaire d'un quartier de vigne à la Germinière (2).

COMMUNAUTÉ DES HABITANTS

La lande du Bourray couvrait autrefois une grande partie de la paroisse d'Yvré-le-Pôlin. Elle se divisait en Grand et Petit-Bourray, séparés l'un de l'autre par le ruisseau des Filières. Le premier commençait au gué de Mézières et finissait à La Jarriaye, tenant « d'un cousté pour partye les prez des Coulées et pour autre

(1) Archives de la Sarthe, Q. 4. — F. Legeay, *Documents histor. sur la vente des biens nationaux dans le départ. de la Sarthe*, p. 536.

(2) Mairie de Saint-Biez-en-Belin, 1er reg. des délib. de la municipalité.

partye le ruysseau descendant du village de Saint-Ouen-en-Belin à Guécellard et d'autre part les lieux des Chouasnyères, Les Sauvaigieux, La Trépinière, La Chevallerye, Le Petit-Prier, La Chesnaye et les boys du Deffays de Bruon, boys du roy, aboutissant les lieux des Morières, et La Jaunaisière, d'une part, et d'autre part les terres des lieux de Giberon, de Bousse, et les boys marmentaux et terres de Mondans ». Sa superficie était de 2.275 arpents. Le Petit-Bourray, situé au nord des Filières, s'étendait sur les paroisses de Guécélard, Moncé et Saint-Gervais-en-Belin. Il renfermait 1.200 arpents, dont 480 seulement appartenaient au roi (1).

Au commencement du XIII[e] siècle, une reine, la reine Blanche (2), accorda aux habitants d'Yvré-le-Pôlin, Cerans, Roézé, Guécélard, Parigné-le-Pôlin, Moncé et Saint-Gervais-en-Belin, riverains du Bourray, droit d'usage et de passage dans cette lande, à la condition de faire tous les dimanches une prière pour le repos de son âme. Cette commémoration se faisait encore à Yvré-le-Pôlin, Cerans, Moncé, Saint-Gervais-en-Belin et probablement aussi dans les autres paroisses, en 1790.

Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et comtesse du Maine « ayant le bail, garde et administration de Loys, roy desdits royaulmes et Charles », ses enfants, pria le sénéchal de ses forêts d'Anjou et du Maine, le 13 mars 1387 (v. st.) de s'enquérir des droits de ses subjectz, manans et habitans

(1) Bibliothèque publique du Mans, ms. 79.

(2) La reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, aurait-elle fait ce don pendant qu'elle était régente du royaume, de 1226 à 1236 et de 1248 à 1252, ou, les reines veuves portant le deuil en blanc, serait-ce la reine Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et comte du Maine, qui, le 12 mai 1191, jour de son mariage, lui avait constitué pour domaine entre autres seigneuries celle de Château-du-Loir ? Nous en sommes réduits aux hypothèses, car aucun texte historique ne confirme la tradition locale.

ès parties de Monbrion et de Minclou, entre Foulletourte et Guessellard » de « pascuer leurs bestes ès froux et gatz de Bouray...... sans aucune chose pour ce payer » (1) Jehan de Mondragon, sergent faye de Longaunay, qui avait voulu troubler les habitants dans leurs privilèges, dut les en laisser « jouir et user paisiblement ».

Menacés à nouveau de perdre leurs droits en 1550, les usagers du Bourray, s'opposèrent aux ordres du roi et réussirent encore une fois à sauvegarder leurs intérêts. Le Bourray ne fut vendu par l'Etat qu'en 1807.

L'aspect de cette lande est aujourd'hui bien changé : des prés et des pinières bien entretenus y existent partout et sont une source de bien-être pour ses habitants, plongés autrefois dans la plus profonde misère. Les loups qui la ravagèrent pendant si longtemps, même au commencement du XIXe siècle (2), en sont tout à fait disparus. Bien nombreuses furent leurs victimes. Toutes ne nous sont pas connues. Le 26 septembre 1602, Cécile, fille de Denis Le Boet, de Saint-Biez, fut dévorée par « une beste farouche » ; le 23 mars 1690, Jeanne Peloys, de Marigné, âgée de 15 ans; le 1er mai 1753, à dix heures, Madeleine Frontault, de Saint-Ouen-en-Belin, et deux jours plus tard Jeanne Le Maignan, des Ardrillers, à Saint-Gervais-en-Belin, âgée de 13 ans; le 30 septembre suivant, Jean Robert, de Requeil, âgé de neuf ans (3).

(1) Abbé A. Ledru, *Histoire de la maison de Broc*, p. 396. — Archives de la Sarthe, *Fonds de la seigneurie de Belin*.

(2) Les habitants de Saint-Gervais-en-Belin organisèrent le 23 juin 1813 une battue générale pour détruire les loups. (Archives de la mairie de Saint-Gervais-en-Belin. Reg. des délib. de la municipalité). — En 1826, une louve enleva dans les jardins de Mayet un jeune enfant par ses jupons et alla le déposer non loin, au milieu de ses louveteaux. La mère de l'enfant et quelques voisins, vite accourus, réussirent à le sauver avant qu'il eût aucun mal. Les louveteaux seuls furent tués. (Pesche, *Dictionnaire*..., t. IV, p. 269).

(3) Registres de l'état civil de Saint-Biez, Marigné, Saint-Ouen, Saint-Gervais-en-Belin et Requeil.

Des battues furent organisées de toutes parts, mais aucune ne réussit. Un garde de Château-l'Hermitage, à qui le prieur avait remis des balles bénites, finit cependant par atteindre cet animal, et le tua sur la butte de Montagenêt (1).

Un autre loup fit également plusieurs victimes trois ou quatre ans plus tard. « Cet animal, écrit M. de Madrelle, se cachait dans les blés et dans les bois, et se transportait d'un endroit à l'autre avec une vitesse incroyable. On l'a vu s'élancer et sauter par dessus plusieurs vaches pour dévorer un enfant de dix ou douze ans qui les gardait; de sorte qu'on n'osait plus exposer les enfants à la garde des troupeaux ni sortir de chez soi, sans armes à feu, piques ou brocs. On entendait de toutes parts sonner le tocsin et crier : A la beste! J'ai été *(sic)* plusieurs fois à sa poursuite, sans pouvoir la rencontrer. Un jour qu'on vint me dire qu'elle venait d'entrer dans un bois de l'Hospital à Saint-Ouën, je fis sonner le tocsin et assembler plus de cinquante personnes, armées de fusils, de brocs et de vouges, que je conduisis sans bruit. Je fis placer autour de ce bois ceux armés de fusils, et les autres qui l'étaient de bois et de vouges entrèrent dans le bois pour en faire sortir la beste. Il y avait plusieurs chemins qui le traversaient, et, comme j'étais à mon affût au coin de ce bois, j'entendis crier : A la beste! Je courus à la voix, et étant entré dans un jardin, parmi des voliers, proche des maisons (de La Gourdinière) j'y trouvai une femme couchée sur le ventre, entre deux sillons, et évanouie. J'appellai alors les personnes qui étaient dans le bois, et qui vinrent aussitôt me trouver; nous remarquâmes que l'animal avait déchiré avec les dents la bordure du corps (corsage) de cette femme, proche le cou, coupé le lacet et arraché plusieurs baleines, en laissant beaucoup

(1) Pesche, *Dictionnaire*... .., t. II, p. 232.

d'écume, mais comme le corps (corsage) était fort large, il avait remonté au-dessus du cou et empêché l'animal d'étrangler. On prit cette femme, et l'ayant mise sur son lit, elle fut encore près d'une demi-heure sans connaissance; enfin elle reprit ses sens, et nous remercia en disant qu'elle n'avait aucune blessure.

« Dans le moment, on vint nous dire que la beste était du côté de Saint-Biez; nous continuâmes d'aller à sa poursuite, sans pouvoir la rencontrer, et nous trouvâmes plusieurs personnes armées qui se joignirent à nous; on s'assembla sur la route de Tours, proche de La Couesmerie, plus de trois cents personnes armées; ensuite nous nous séparâmes. J'emmenai ma troupe à Laigné dans un cabaret, où je lui fis donner à boire et à manger. De retour chez nous, on vint me dire que cet animal avait manqué d'étrangler la femme du nommé Bruneau, qui ne s'en était défendue qu'avec la poupée de sa quenouille, qu'elle lui présenta à la gueule; et ayant par hasard laissé tomber un paquet de clefs, qui firent du bruit, l'animal avait eu peur et s'était retiré dans un bois voisin, où je fus le soir à l'affût sur le bord d'un chemin qui conduisait à la maison de cette femme. Comme le jour finissait, j'aperçus à cent pas un animal qui venait à moi; je crus véritablement que c'était la beste; j'avais trois balles dans mon fusil, je croyais bien le tuer : mais point du tout, ce n'était qu'un lièvre que je laissai passer. Le lendemain je sortis avec un petit broc à la main pour aller à la promenade : je rencontrai dans mon chemin un meunier à cheval qui venait à à toute bride, me criant : N'avancez pas, monsieur, j'ai vu la beste, qui vient après moi! Je continuai cependant mon chemin, mais lorsque je fus dans celui du Lude, j'aperçus plusieurs personnes assemblées dans une sapinière, où les ayant été rejoindre, elles me montrèrent la place où cette beste venait d'étran-

gler une jeune fille de 15 à 16 ans, avec les restes de son cadavre, que l'on emporta à Laigné, où elle fut enterrée. La terre où la beste l'avait étranglée était toute couverte de sang. — Après que les blés furent coupés, la beste disparut » (1).

Dans le cours du XVII[e] siècle, des épidémies sévivirent à plusieurs reprises sur la paroisse d'Yvré et enlevèrent chaque fois un grand nombre de ses habitants. La première que nous constatons, celle de 1608, amenée par la disette, envahit tout le pays et ne disparut que vers 1640. Les registres de l'état civil d'Yvré la mentionnent en 1605, 1628 et 1638. En octobre 1638, le mari et la femme la contractèrent et moururent le lundi, et leur fils le lendemain Après une courte période de repos, la peste reprit plus terrible à la fin de 1639 et causa de tels ravages qu'on enterra les morts pêle-mêle dans le cimetière, sans les amener à l'église, et même parfois dans les champs, à cause du danger de la contagion. Le 10 novembre, Hélie Gasse, de La Guillotière, Denise Bellanger, sa femme, le 15, et six de leurs enfants en furent atteints et trépassèrent. Ce fléau disparut heureusement aux approches de l'hiver, en novembre 1640 (2).

La rougeole en 1642 et la dyssenterie en 1706 et 1768 occasionnèrent aussi la mort d'un certain nombre de personnes (3).

Le 5 novembre 1769, les habitants d'Yvré, assemblés au devant de la grande porte de l'église, acceptèrent les estimations faites par leurs délégués pour l'établissement de la taille proportionnelle dans leur paroisse (4).

(1) M. de Madrelle, *Mémoire hist. sur le Belinois*. Ms.

(2) Registre de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin. — Voir aussi pour cette épidémie qui ravagea tout le Maine, H. Roquet, *Saint-Jean-de-la-Motte*, p. 31.

(3) Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin.

(4) Etude de Pontvallain, minutes de M[e] Bourge, notaire à Requeil.

Chaque année, le jeudi de la semaine sainte, le possesseur du lieu du Grand-Moiré délivrait au curé d'Yvré-le-Pôlin 42 boisseaux de seigle et 21 d'orge, mesure de Château-du-Loir, pour être distribués aux pauvres de la paroisse. Cette rente fut servie régulièrement jusqu'à la Révolution. Le tribunal civil de La Flèche ayant condamné les propriétaires du Grand-Moiré à la payer au bureau de charité d'Yvré, ceux-ci en appelèrent devant la Cour d'appel d'Angers, vers 1810, et déclarèrent que cette rente était féodale et comme telle abolie par la loi. L'issue de ce procès nous est inconnue (1).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Etude d'Yvré-le-Pôlin, minutes de Me Jean Dubois. *Inventaire des titres et papiers de la fabrique d'Yvré, du 1er mai 1758.* — Cabinet de M. L. Brière.





NOS COLLABORATEURS ET CORRESPONDANTS

M. Laumonier

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. Paul Laumonier maître de conférences à l'Université de Poitiers, a terminé la *thèse* que, depuis de longues années, il préparait sur *Ronsard*. Sous presse, en ce moment, nous ne tarderons pas à avoir cette thèse entre les mains et nous la ferons connaître à nos lecteurs.

Ajoutons que, délivré des lourds soucis de cette thèse, M. Laumonier va nous donner une seconde édition de son *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard*. Dès maintenant, on peut souscrire à cet important travail, soit chez l'auteur, 14, Rue Le Cesve, Poitiers, soit à la librairie Champion, 5, quai Malaquais, Paris, soit chez le Directeur des *Annales Fléchoises*, à Saint-Mars-d'Outillé, (Sarthe).

M. Urseau

Dans l'un de nos derniers numéros, nous présentions à nos lecteurs le *Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers*, par M. le chanoine Urseau. Nous devons compléter aujourd'hui notre information, en ajoutant que cette œuvre de la plus haute valeur a été honorée par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une quatrième mention, au Concours des Antiquités nationales.

Nos plus vives félicitations à notre savant Confrère.

MARIAGE GAUDINEAU-AUBELLE

Mercredi 18 août, était célébré à Bossé (Indre-et-Loire), le mariage d'un de nos compatriotes, M. Félix Gaudineau, lieutenant au 46e régiment d'infanterie, fils de M. Léon Gaudineau, maire de La Flèche, avec Mlle Jeanne Aubelle.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée, qui a prononcé une très remarquable allocution, au cours de laquelle il a rappelé que M. Félix Gaudineau était un ancien élève de notre bel établissement militaire.

Les témoins du marié étaient Mme Félix Gaudineau, sa tante, et M. Raimbault, ancien notaire, ami de la famille Gaudineau.

Les témoins de la mariée : M. Répussard, d'Angers, son cousin, et M. Berthier, notaire, ami de la famille Aubelle.

La quête a été faite par Mlle Basselle, accompagnée de M. Louis Gaudineau, conseiller général, et par Mlle Marie Germain, de Clermont, conduite par un jeune homme de son âge, M. Maurice Bouchet.

Un lunch, servi par petites tables, a été offert par M. et Mme R. Aubelle, dans l'orangerie de leur château de Vinceuil, en pleine forêt de Preuilly, dans un site extrêmement pittoresque.

Pendant ce lunch, les trompes de l'équipage au cerf de M. R. Aubelle ont sonné dans la perfection leurs plus vibrantes fanfares, donnant à cette réunion, au milieu des bois immenses, un charme tout particulier.

Nous adressons aux familles Gaudineau et Aubelle nos respectueuses félicitations, et, aux jeunes mariés, nos bien sincères vœux de bonheur. E. B.

(*L'Echo du Loir*).

NÉCROLOGIE

M. Grobot

Notre Société a perdu, tout dernièrement l'un de ses plus anciens membres dans la personne de M. Grobot, pharmacien à La Flèche. M. Grobot faisait, en effet, partie de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts* de La Flèche, comme membre titulaire, depuis 1882.



BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES LIVRES

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes ; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé, (Sarthe).

Louis Arnould. — *Petit traité de recommandation pour les examens.* — Broch. in-8°, 16 p., Poitiers, Juliot, 1909.

Plaidoyer fort spirituel contre les *Recommandations* dont sont assaillis, au temps des examens, les examinateurs de nos Facultés.

Abbé E. Cesbron. — *Jeanne d'Arc et le Bas-Maine.* — In-8°, 30 p., illust., Laval, Goupil, 1909.

A cette heure, où le souvenir de la glorieuse libératrice se réveille dans tous les cœurs, chacune de nos régions françaises cherche à prouver qu'elle prit part, avec Jeanne, au relèvement de la France. Ainsi, M. Cesbron, plaidant pour le Bas-Maine, nous montre la Pucelle entourée des plus purs dévouements féminins, dans la personne de Jeanne de Laval et de Anne, sa sœur. Les hommes ne sont pas moins bien représentés : c'est le duc d'Alençon et, avec lui, Guy XIV de Laval, André de Lohéac et Ambroise de Loré.

Le pays fléchois peut, à bon droit, je pense, réclamer aussi comme sien, le duc d'Alençon, seigneur de La Flèche, où il habitait au moins autant qu'à Château-Gontier et Sainte-Suzanne.

Abbé Paul Chaudron. — *Notice sur Marçon.* — Broch. 28 p. La Chartre-sur-le-Loir, Lecomte, 1909.

Courte mais substantielle notice telle que nous voudrions en voir produire sur chacune de nos communes. L'histoire

de Marçon intéresse la Vallée du Loir à plus d'un titre, c'est pourquoi nous désirons vivement que l'auteur nous donne bientôt le travail plus complet annoncé dans la préface. Les conseils et les encouragements ne lui manqueront pas, puisqu'il a auprès de lui l'un de nos bons collaborateurs et amis M. Emile Marquet.

Avec nos sincères félicitations, M. Chaudron voudra bien accueillir quelques critiques pour une seconde édition de sa notice, critiques qui n'enlèvent rien à la valeur du travail. Au lieu de *chiffres*, pour marquer les divisions de la notice, il eût mieux valu, ce me semble, mettre un titre en *italique* qui nous aurait annoncé le sujet du paragraphe; à défaut de titres, une petite table pouvait encore nous rappeler tout le contenu de la brochure.

L'auteur devra, en outre, dans son grand travail, abandonner tout à fait l'opinion de M. Voisin sur l'*origine* du nom de Marçon. Les moines de Saint-Mars-d'Outillé (Grammont), ont pu aller favoriser la culture de la vigne en cette riante vallée du Loir, et nous les en bénissons de grand cœur, surtout lorsque nous goûtons les délicieux vins de ces côteaux renommés, mais à l'époque même où ces moines vignerons vinrent y planter les ceps bienfaisants, Marçon s'appelait déjà Marçon, et M. Chaudron lui-même nous le prouve en citant la fondation de l'église de *Marsone*, par Saint-Liboire, évêque du Mans, quelques siècles avant l'établissement par Henri II, roi d'Angleterre, du *Prieuré de Saint-Etienne de Bersay ou des Bons-Hommes de Grandmont.*

M. Chaudron n'oubliera pas non plus qu'une monographie locale a d'autant plus de valeur que l'on nous en fait connaître les sources. P. C.

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique, publié sous la direction de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique de Paris, premier fascicule, in-4° de 160 p. (320 colonnes), 5 francs, Paris, Letouzey, 76 *bis*, rue des Saints-Pères, 1909.

Ce premier fascicule d'un important Dictionnaire, commence à *Aach*, pour finir à *Achot I*er, et contient des articles de Dom Blanchard, bénédictin de l'abbaye de Solesmes (Ile de Wight), des abbés Paul Calendini, directeur des *Annales Fléchoises*, et Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*.

Morgan-Douglas. — *A Corner of the garden of France*, in-16 de 16 pages, 1909, Tours, Péricat, rue de la Scellerie ; à Loches, Reymond, libraire.

Si l'Angleterre est pour nous « l'Ile Inconnue », les pays de France et en particulier la Touraine, sont très décrits par les Anglo-Saxons.

« *Castles and châteaux of old Touraine and the country of the Loire* », par Francis Miltoun, illustrations de Blanche Mc Manus (à Londres, chez Isaac Pitman et fils); « *A Litle Tour in France,* par Henry James (à Londres chez William Heineman); « *A Summer in Touraine* », par Frédéric Lees (à Londres, chez Methuen et CO), forment, de 1907 à 1909, une petite bibliothèque à l'usage des jeunes anglais désirant voyager en Touraine.

Tout récemment, Morgan-Douglas fit paraître, accompagnées de deux photos et d'une esquisse, seize pages de fine littérature et d'exacte documentation historique sur *Un coin du jardin de la France.*

Ce coin n'est, ni le verger de Plessis-lez-Tours dont parle Walter Scott, ni la terrasse d'Amboise connue de Marie Stuart. Ce n'est pas non plus Marmoutier que vient d'acquérir un catholique anglais.

Ce coin, l'un des plus vieux, historiquement parlant, s'entoure de légendes, de hauts murs et de hauts faits.

Il est situé entre la collégiale de Loches, construite par Grise-Gonelle (ce comte d'Anjou vêtu de bure), et le donjon, aire de vautour, ajoutée par Foulques Nerra au vieux burg lochois. J. ROUGÉ.

Pierre Dufay. — *Napoléon en Loir-et-Cher.* — In-8° 113 p., Paris, Champion, 1909.

Le savant bibliothécaire de la ville de Blois décrit, en cette brochure, l'*itinéraire inédit* des différents passages de Napoléon Ier en Loir-et-Cher, et il ajoute de précieux détails sur l'organisation des gardes d'honneur tant à Blois qu'à Vendôme. L'empereur vint, en effet, deux fois à Blois : le 3 et 13 août 1808, trois fois à Vendôme, le 14 août et le 30 octobre 1808, le 22 janvier 1809.

En ces deux villes, furent faits de grands préparatifs et M. Dufay nous en donne un fort curieux récit en reproduisant les documents eux-mêmes, émanés du ministère, de la mairie ou de la Préfecture. Mais le récit des réceptions est plus intéressant encore avec la longue liste des inscriptions placées sur le passage de l'Empereur.

Pour Vendôme c'est à un ouvrier, Jean Clément, puis à un fonctionnaire de l'ancien régime, Duchemin de la Chenaye, que M. Dufay emprunte le récit de la visite impériale, récit

qui, sous l'une et l'autre plume, ne manque pas de saveur. Nous ne saurions trop louer M. Dufay de nous avoir exhumé ces souvenirs vieux déjà de cent ans, et le cadre savant et documenté dans lequel il les enferme, ajoute encore au plaisir que nous prenons à découvrir ce petit coin de l'histoire napoléonienne. P. C.

D. Erard. — *Souvenirs d'un mobile de la Sarthe, 33e Régiment.* In-8° 244 p., 2e éd. Le Mans, de Saint-Denis, 1909.

S'il est un livre qui paraît bien à son heure c'est assurément celui que nous présente aujourd'hui M. Erard, ancien sous-officier du 33e Mobiles. Littérateur, historien, stratégiste, il n'est rien de tout cela. Tout simplement, il raconte ce qu'il a vu, reliant entre elles les notes quotidiennes de son carnet de campagne, et c'est précisément cette simplicité du récit qui donne au livre tout entier une précieuse valeur. Les impressions du soldat, ses émotions diverses, ses souffrances inouïes, tout est vécu dans ces *Souvenirs*, et si le courage nous y est présenté sans ostentation, avec la plus sincère modestie, on n'y voit nulle trace de désespérance; partout, au contraire, dans la retraite, comme dans les combats plus heureux, le soldat français, et en l'occurrence le soldat manceau, nous apparaît vibrant de patriotisme, confiant dans ses chefs et plus fort que l'adversité : son corps peut être harassé, son âme reste ferme, fière et indomptée.

Que nos antimilitaristes lisent donc cette œuvre d'un patriote, et s'ils sont de bonne foi, ils conviendront que cette lecture, plus que toutes leurs doctrines, développera l'amour de la patrie dans l'âme des Français, et saura les préserver de toute défaillance à l'heure du danger : *exempla trahunt,* l'exemple des ainés est la meilleure des leçons.

Les amis de la *Vallée du Loir* verront de plus en ce livre une nouvelle source de documentation pour l'histoire de notre région...

En cette terrible campagne de 1870-1871, les « bords riants du Loir » furent souvent ensanglantés, et ce ne serait pas, je crois, atténuer, aux yeux du touriste, le charme du tableau présent que d'évoquer, en même temps, les scènes émouvantes qui, il y a trente-neuf ans, de ces sites particulièrement agréables, de ces rives souriantes, même en hiver, firent des sites désolés, des rivages assombris et sans attraits. N'est-il pas juste de dire que le culte du souvenir

doit accompagner partout et guider le véritable excursionniste? P. C.

Louis de Farcy. — *La Broderie du XI*[e] *siècle jusqu'à nos jours.* — In-f° de 135 pages, illustré de 181 planches, représentant de superbes travaux à l'aiguille de diverses époques, 1890, Angers.

Cet ouvrage, honoré de nombreuses souscriptions par les Ministères de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de Paris, par le Ministère du Travail de Bruxelles et par le Ministère de l'Instruction Publique d'Italie, a été récompensé d'une grande médaille de vermeil par la Société Française d'Archéologie, en 1906 (1).

C'est dire qu'il venait à son heure et comblait une véritable lacune. Aucun ouvrage important n'avait encore paru sur la *Broderie*, tandis qu'on en comptait un bon nombre sur le *Tissu*, le *Vitrail*, la *Tapisserie*, l'*Orfèvrerie* et les autres branches de l'Art industriel. De fait, on le trouve actuellement dans les grandes Bibliothèques de France et de l'étranger, dans les écoles de Broderie et entre les mains des artistes aussi bien que des archéologues. Il forme une ample moisson de documents, puisés dans les anciens inventaires ou les marchés faits avec les artistes du temps passé et aussi un véritable musée de reproductions des plus remarquables broderies, conservées en Europe.

Mais cet ouvrage n'est pas seulement une étude rétrospective; il a la prétention de révéler aux brodeurs de notre temps la technique de leurs devanciers, leur manière de disposer les scènes ou les personnages isolés, enfin de les exciter à les égaler, sinon à les surpasser. Les résultats obtenus apparaissent déjà en ce qui concerne les ornements sacerdotaux. Si dans certaines grandes cérémonies, dans une réunion d'évêques, on a pu remarquer des chapes ou des mitres historiées, merveilleusement travaillées à l'aiguille, dignes d'être comparées à ce que le moyen âge a produit de plus parfait, on le doit certainement aux renseignements et aux reproductions, donnés dans la *Broderie*.

(1) Pour souscrire, s'adresser à l'auteur, 23, rue du Canal, à Angers.

La *Broderie* illustrée de 181 planches : en carton, 100 fr.; reliée, 115 fr.

La *Broderie* avec le *Supplément*, illustrée de 215 planches : en carton, 125 fr.; reliée, 140 fr.

Un *Supplément* de trente-quatre planches, avec texte sommaire, y fut ajouté en 1900 par l'auteur, auquel avaient été indiqués par l'un ou l'autre de ses correspondants de véritables chefs-d'œuvre, qu'il ne connaissait pas dix ans auparavant. La plupart se trouvent, il est vrai, en Belgique, en Angleterre, en Italie ou en Espagne, car les Huguenots, le goût déplorable des XVII[e] et XVIII[e] siècles et la Révolution ont fait disparaître à l'envi du sol de France un nombre infini de précieuses broderies. Nous ne les connaissons plus que par les anciens inventaires. Mais les énoncés souvent trop laconiques de ces derniers s'éclairent, se précisent et se complètent pour ainsi dire dans l'imagination du lecteur par la reproduction d'objets analogues : aussi l'auteur de la *Broderie* a-t-il eu fort raison d'ajouter à son titre ces mots : *d'après des spécimens authentiques et les anciens inventaires.*

Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs : c'est toute une révélation du passé et un enseignement pour le présent. X.

Louis de Farcy. — *La Monographie de la Cathédrale d'Angers*, en cours de publication, comprendra quatre volumes in-quarto, illustrés d'un grand nombre de reproductions et un album in-f°.

Le plan, suivi par l'auteur, lui a permis de grouper dans un même volume tout ce qui se rapporte à la *Construction*, aux objets *Immeubles par destination*, au *Mobilier*, enfin aux *Personnes et aux Cérémonies.*

Cette division et ces titres, qui rappellent le code civil, étaient nécessaires pour mettre de l'ordre dans un aussi grand nombre de documents anciens, échappés comme par miracle aux auto-da-fé de la Révolution.

Le 1[er] volume, *Construction*, paraîtra prochainement. Il eut été plus logique de commencer par lui : l'auteur dut attendre le moment opportun pour obtenir l'autorisation de faire des fouilles à l'intérieur du monument; il s'en félicite et les lecteurs en bénéficieront, car elles ont été des plus fructueuses et des plus instructives.

Le 2[e] volume, *Immeubles par destination*, a paru en 1905. Il comprend 329 pages, illustrées de nombreux dessins, plans et reproductions photographiques, disseminés dans le texte.

Titre des chapitres : *Les Autels*, 30 pages. — *Le Chœur* (Stalles), 22 pages. — *La Chaire à prêcher et le banc d'Œuvre*, 15 pages. — *Les Bénitiers et les Fonts Baptismaux*, 2 pages. —

Les Orgues, 26 pages. — *La Sonnerie*, 23 pages. — *Les Horloges*, 5 pages. — *Tombeaux et Plaques de fondation,* 210 pages.

En même temps, parut l'Album, in-f° de 35 planches, dont plusieurs en couleur (reproductions de dessins de Gaignières relatives aux Tombeaux et aux plaques de Fondations, plans et dessin de l'ancien buffet d'orgues).

Le 3e volume, *Le Mobilier*, date de 1901, il comprend 321 pages. C'est une mine de renseignements et de dessins sur les différents Arts industriels au Moyen Age : il est illustré de dessins et de 56 planches, dont cinq en chromolithographie.

Titre des chapitres : *Broderies et Tissus*, 76 pages. — *Les Tapisseries*, 83 pages. — *L'Ancien Trésor,* 90 pages. — *Le Nouveau Trésor,* 10 pages. — *Archives et Livres,* 26 pages. — *Le Luminaire et les appareils d'éclairage*, 12 pages. — *Meubles et Ustensiles*, 13 pages.

Le 4e volume, *Les Personnes et les Cérémonies*, paraîtra dans deux ou trois ans (1). X.

Dom Guilloreau. — *Extraits du Nécrologe de l'abbaye de Champagne, au Maine.* — 16 p. in-8°. Ligugé, Aubin, 1909.

En cet aimable « Souvenir d'Outre-Manche », que le savant bénédictin nous adresse, nous retrouvons quelques renseignements sur l'abbaye de Champagne, à Rouez (Sarthe). Elle appartenait à la filiation de Savigny et était la cinquième fondation cistercienne au Maine. « Ses devancières se nommaient : Perseigne, Tironneau, Clermont et Belle-Branche; deux autres, Fontaine-Daniel et l'Epau vinrent encore après elle ».

Le nécrologe, dont il est ici question, est conservé à la Bibliothèque Nationale, ms. 17.125 (fonds latin). On y voit rappelée entr'autres morts, celle de Guillaume des Roches.

P. C.

(1) Pour souscrire, s'adresser à l'auteur, 23, rue du Canal à Angers. Le prix total de l'ouvrage est de 100 fr. ainsi repartis et payables à la réception de chaque volume :

1er volume. — La Construction, *sous presse*, 20 fr.
2e volume. — Les Immeubles par destination, *paru*, 20 fr.
3e volume. — Le Mobilier, *paru*, 25 fr.
4e volume. — Les Personnes et les Cérémonies, 20 fr.
L'Album in-f°, *paru*, 15 fr.

Inauguration du Monument de Racan, au jardin des Prébendes d'Oé. — Tours, 30 juin 1907. — Edition réservée aux souscripteurs. In-8, 32 pages, avec illustrations.

Comte rendu très exact de la journée du 30 juin 1907, au jardin des Prébendes d'Oé. Nous avons, en son temps, parlé, ici-même, de cette journée, en reproduisant le spirituel discours de M. Arnould sur Racan.

Jacques Rougé. — *Le pays de Ligueil. Vallées d'Esves, Estrigueil et Ligoire.* — Brochure in-8°, 25 pages, avec carte en trois couleurs et trois simili-gravures. — Paris, Le Chevalier, 16, rue de Savoie, 1908.

Historien convaincu et chercheur infatigable, notre éminent collaborateur poursuit sa course autour de son pays natal. Aujourd'hui il nous promène dans trois délicieuses vallées dont il nous découvre les plus anciens souvenirs, les principaux monuments et les plus illustres personnages. Histoire et géographie locales ne sont plus, avec M. Rougé, qu'un ingénieux passe-temps, une agréable étude : nous serons heureux d'étudier avec lui tout le pays de Ligueil.

Jacques Rougé. — *Le Terroir et les Rêves.* — In-12 de 195 p., Paris, Le Chevalier, 1909.

Si Jacques Rougé sait donner tant d'attraits et de charme à ses récits historiques et archéologiques, c'est qu'il est poète aussi et qu'il sent, mieux que quiconque, la poésie des choses.

Sa muse ne nous est pas inconnue et nos lecteurs l'ont maintes fois appréciée ici-même : nous la retrouvons, en ce nouvel opuscule, toujours aussi vibrante et inspirée, et c'est bien sincèrement que nous renouvelons ici nos plus vives félicitations à notre cher poète.

Le Terroir comprend trois parties, *sites et souvenirs, autour du logis, contes aux enfants.* La première, remplie des plus délicieux sonnets, reflète merveilleusement l'attachement de Rougé pour sa terre natale : il en sait l'histoire et les légendes, il connait la beauté des sites qu'il décrit, et son âme vibre amoureusement à leur contact.

Ecoutez-le plutôt :

Aux fils déracinés, à ceux qui sont proscrits,
Aux exilés perdus sur la terre étrangère,
Aux enfants qui n'ont plus le baiser de leur mère,
Un amour est resté : c'est celui du pays.

Pays qui nous est cher, douce terre natale,
Hameau, village ou ferme, on ne peut t'oublier!
A toi le prime amour, comme à toi le dernier!

De la promenade de Rougé autour de sa terre natale, nous ne pouvons citer tous les poétiques récits, nous retiendrons cependant celui de *Saint-Côme*, que nos lecteurs connaissent déjà :

Devant la douce Loire, au prieuré Saint-Côme,
Parmi les murs croulants et les jardins déserts,
Quand la lune est brillante, on voit un grand fantôme,
Qui marche dans la nuit et récite des vers.
. . . .

Quel est ce revenant, ce rêve, ce mystère,
Devant lequel tout doit se faner ou se taire ?
Est-ce un nuage ? Est-ce un roi ? L'Echo dit : *c'est Ronsard.*

Nous ne saurions également passer sous silence le ravissant sonnet sur le Vin de Vouvray ;

LE VIN DE VOUVRAY

Le fils des rudes ceps et des molles collines,
Le Vouvray vient de naître au fond des caveaux noirs.
Lors, les vieux Vignerons, ouvrant leurs lèvres fines,
Baisent le jeune vin au berceau des pressoirs.

La liqueur de mystère aux chansons si câlines,
Avec tout le parfum du silex des terroirs,
Met ses rayons ombrés, ses perles cristallines,
Dans la châsse d'un verre aux reflets de miroirs.

Vouvray, sève d'amour gonflant les vignes blanches,
Suc des raisins dorés qui font plier les branches,
Par les caveaux profonds douce gaieté qui dort,

Toi qui nais sur nos rocs, pour mourir dans nos verres,
Fais les rêves meilleurs, rends les fronts moins sévères,
Dans les yeux des vieillards reflète ton vin d'or!

Après *sites et souvenirs*, les deux autres parties, *autour du logis* et *contes d'enfants* nous présentent des scènes non moins charmantes, scènes de famille, scènes intimes et douces qui se passent au foyer, telle :

UN BAISER

Ce matin, l'on ramone
L'âtre noir et petit
De la chambre d'Yvonne.
Un ramoneur partit

Avec une raclette,
Au sommet des toits hauts ;
Et sa voix guillerette
Monte dans les tuyaux.

Bientôt, couvert de suie,
Le petit auvergnat
Descend, tombe et s'essuie
En parlant charabia.

Joli sous une harde,
De ses yeux ébahis
Il lorgne et puis regarde
Yvonne et ses habits.

Or, Bébé qui se cache
Quand on veut l'embrasser,
Laisse une noire tache
Sur sa main se poser.

Alors, sans rien se dire,
Les deux petits enfants
Eurent même sourire,
Mêmes airs triomphants.

Après *Le Terroir* viennent *Les Rêves*, et la *Reine Bérengère* où Jacques Rougé nous prouve amplement que sa muse peut se hausser jusqu'au sublime de l'épopée et aux grandes scènes de l'histoire.

L'évocation de la douce reine si chère aux manceaux a inspiré réellement au poète les vers les plus émouvants. Ne voit-on pas, dans le sonnet suivant, Bérengère quitter la Cathédrale et son tombeau pour errer à travers le vieux Mans et gagner son ancien logis, (si tant est qu'elle y eut un logis, puisque l'histoire en demeure incertaine) :

La rose du transept s'illumine et s'efface...
Un crépuscule d'or meurt sur les grands vitraux,
Et le chœur merveilleux aux gothiques arceaux,
Fond sa force massive en leur légère grâce.

Les ombres de la nuit gagnent les chapiteaux
Des piliers arrondis où l'acanthe s'enlace.
Le soir, à pas feutrés, devant l'autel repasse,
Semant partout la paix sereine des tombeaux.

Alors, brisant le marbre et soulevant la pierre
Où la mort la retient, la reine Bérengère
Quitte la Cathédrale et gagne le Vieux Mans.

Au fond de son logis elle entre en souveraine,
Pour écouter encore les trouvères du Maine
Dire leur cantilène à l'âme des dormants.

Les amis de Lionel Royer reconnaîtront en ce sonnet l'une de ses plus jolies aquarelles : le poète et le peintre ne se sont

point fourni mutuellement l'inspiration, mais la rencontre n'en est pas moins curieuse et digne de remarque.

P. C.

Chanoine Saget, curé de Cléry. — *Etude sur la physionomie morale de Louis XI*, in-8°, 31 p., Orléans, Gout, 1909.

Le savant historien de Notre-Dame de Cléry a voulu, il le dit lui-même, rendre hommage à l'un des plus dévoués serviteurs de Notre-Dame, en nous montrant la véritable physionomie de Louis XI. Ce grand roi, qui fit l'unité française, fut de tout temps méconnu, et l'œuvre de M. Saget, appuyée sur des sources de haute valeur, fait justice des calomnies et des erreurs multipliées à plaisir sur le fils de Charles VII.

L'intelligence de Louis XI, son caractère, son cœur, telles sont les trois parties de cette étude remarquable à tous points de vue et dont nous recommandons fort la lecture à tout esprit impartial non prévenu. P. C.

Robert Triger. — *A la suite de Jeanne d'Arc.* — 48 pages in-8, avec illustrations. Le Mans, Monnoyer, 1909.

Jeanne d'Arc et les Manceaux, telle est le premier titre de la savante brochure de M. Triger, qui montre, à l'exemple de l'abbé Cesbron, que les premiers et les plus fidèles amis de Jeanne furent du Maine, ainsi Yolande d'Aragon, Comtesse du Maine, Jean II, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche, Sainte-Suzanne, Fresnay et Château-Gontier, et Ambroise de Loré.

Cet attachement des Manceaux à Jeanne d'Arc a traversé les siècles et se montre aujourd'hui aussi enthousiaste qu'il y a cinq siècles, et M. Triger en donne comme preuve la longue série de fêtes patriotiques et religieuses qui, en 1909, ont été célébrées au Maine, en l'honneur de Jeanne.

M. Triger nous apporte ensuite un délicieux récit des inoubliables journées d'Orléans (7-8-9 mai 1909), puis il termine par une très intéressante étude sur les couleurs et les armoiries de Jeanne.

En résumé, brochure vraiment historique et fort utile pour la propagande. P. C.

L'Administrateur-Gérant, Eug Besnier.

CHARTES DU PRIEURÉ DE CRÉANS

(ORDRE DE SAINT-BENOIT)

Le prieuré de Créans (1) était sous le vocable de Saint-Symphorien et dépendait de l'abbaye du Mont-St-Michel. Du passé de cette humble *celle* qui n'abrita jamais que quelques moines, et où, par conséquent, la vie régulière se trouva quasi toujours réduite au *minimum*, on ne sait à peu près rien. C'est à peine si Dom Huynes (2) et les autres annalistes du Mont lui accordent dans leurs *Histoires* ou *Recherches* (3), une mention de quelques lignes. Depuis lors, à peine une petite quantité d'éléments nouveaux est-elle venue combler cette lacune. Aussi, dans la courte introduction qui va suivre, n'aurai-je guère plus que les écrivains mauristes précités, les moyens de retracer, ne fût-ce qu'à longs traits, les destinées d'un établissement qui occupe si peu de place dans notre histoire

(1) Sarthe, canton de La Flèche, commune et paroisse aujourd'hui réunies à celles de Clermont.

(2) Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. († le 18 août 1657). Son *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel....* a été publiée par Mr E. de Robillard de Beaurepaire pour la Société de l'Histoire de Normandie, 2 vol. in-8°, 1872-1873. Dom Huynes pendant un séjour en Anjou, composa aussi une *Histoire générale de l'abbaye de St-Florent près de Saumur* encore inédite. Outre la copie de cette dernière conservée à la Bibliothèque nationale [ms. fr. 19862] il en existe une autre aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

(3) *Les curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel*, par Dom Thomas Le Roy. Cet écrit a été publié également par Mr de Robillard de Beaurepaire, Caen, 1878, 2 vol. in-8°. Dom Thomas Le Roy appartenait comme Dom Huynes à la Congrégation de Saint-Maur. Il mourut en l'abbaye de St-Pierre-le-Vif à Sens, le 2 juin 1683.

locale. Ma seule ressource sera donc de coordonner avec les détails connus par ailleurs, les quelques données fournies par les chartes imprimées ci-dessous. C'est tout ce qu'il demeure possible d'offrir au lecteur.



Nous apprenons par les Cartulaires de l'Abbayette (1) et de Saint-Victeur (2), que d'assez bonne heure l'abbaye du Mont posséda dans le Bas-Maine et aux portes du Mans des domaines d'une certaine importance, au centre desquels s'élevèrent plus tard deux prieurés. Aux environs d'Angers et de Tours, les moines normands acquirent également des terres arables et surtout des vignobles, guidés en cela — semble-t-il — par le souci d'assurer d'une façon stable la provision de boisson nécessaire à leur consommation (3).

Tout au déclin du XIIe (4) siècle, les libéralités d'un particulier nommé Josbert Gastevin leur permirent de réaliser en nos quartiers, à la limite du Maine et de l'Anjou (5), la fondation d'un troisième prieuré — celui de Créans. Josbert donnait « à Dieu et à Saint-Michel du Mont-Tombe » deux oratoires sis (6) sur le territoire de Créans, non loin du Loir ; une charruée de terre, trois arpents de pré, une maison et le

(1) *Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (997-1421), publié par Bertrand de Broussillon, Paris, 1894, in-8°. — L'Abbayette se trouve sur le territoire de la Dorée, Mayenne, à 3 k. N.-O.

(2) *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (994-1400).... publié.... par Bertrand de Broussillon. Paris, 1895, in-8°.

(3) Dans un recueil de statuts édictés en 1258 pour la réforme de l'abbaye, on lit en effet ceci : Potus conventualis sit de vino Andeg [avie] vel Vasconie, propter aeris intemperiem.... »

(4) Dom Le Roy attribue la donation de Josbert à l'année 1191. *Op. cit.*, t. I, p. 186.

(5) Créans faisait autrefois partie du diocèse d'Angers, et le prieuré en dépendait au spirituel.

(6) « Duas vastas ecclesias ... »

métayage, enfin la viguerie du lieu — le tout en domaine. A cela, il ajoutait la moitié d'un certain nombre d'autres revenus, tels que dîmes, droits d'issue, offrandes à l'autel ; une pêcherie à moitié, et à moitié également le droit d'usage dans une aulnaie voisine.

Après avoir énuméré ces dons, Josbert évoquait le souvenir de son père et de sa mère défunts, rappelant que le soulagement de leurs deux âmes n'était pas étranger à sa pieuse démarche. Lui-même se réservait en outre la possibilité d'être admis au nombre des frères, si dans l'avenir Dieu lui inspirait le vouloir d'endosser le froc monastique. Finalement, comme il n'était pas seigneur immédiat, Erchambaud, de qui il tenait la terre dont il disposait de cette sorte, avait à sa prière consenti les susdites dispositions (1). Dans un autre acte passé au Mont, en plein chapitre et devant le convent réuni, Josbert renouvela les mêmes stipulations que ci-dessus. Ce second document nous apprend de plus que le moine Rainaud avait été le mandataire de l'abbaye dans les pourparlers engagés à propos de cette fondation (2).

Munis de deux titres en bonne forme, les gens du Mont-St-Michel pouvaient se considérer comme légitimement investis de la donation de Josbert. Pourtant ils ne tardèrent pas à s'en voir disputer la paisible jouissance. Josbert — cet incident ne dût arriver qu'après sa mort, — laissait une unique héritière, Ermentrude, qui avait épousé un notable du pays nommé Hugues Chalibot (3). Or il advint que les deux conjoints, croyant trouver un vice de forme dans les dispositions paternelles à l'égard des moines, y firent opposition ; revendiquèrent comme leur le bien qui, nous venons

(1) *Chartes*, n° III.

(2) *Ibid.*, n° IV.

(3) Il apparaît comme donateur ou témoin dans deux actes du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers* [t. I, p. 397 ; t. II, p. 244.] Son père Fromond Chalibot s'était fait moine à Saint-Aubin.

de le voir, avait été jadis abandonné « à Dieu et à saint Michel » et, qui plus est, en reprirent possession. De telles démarches n'étaient point rares en ce temps-là. De son côté, l'abbaye jalouse de défendre et de consolider son droit, eût recours à un moyen très souvent employé alors, et toujours avec succès. Elle proposa une transaction. Le moine Hubert qui administrait à cette époque la *celle* de Créans, versa aux réclamants une somme de dix livres de deniers angevins, et cette soulte produisit immédiatement l'effet désiré. Hugues et sa femme se jugeant dédommagés amplement, renoncèrent à toutes leurs prétentions et concédèrent même à la partie adverse la totalité des offrandes présentées à l'autel de l'église de Saint-Pierre, ainsi que la faculté d'attacher au service de cette église, un clerc à l'entière disposition du prieuré (1).



Il nous faut franchir un long intervalle de temps pour retrouver, en suite de ce curieux épisode, trace de vie extérieure à Créans. Ce n'est en effet qu'à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle que, grâce à quelques textes, trop rares par malheur, une sorte d'éclaircie fugitive nous permet de juger momentanément de la situation matérielle du prieuré. Le domaine monacal à cette époque, on va le constater, s'accroît surtout en vignobles. Voici par exemple qu'en octobre 1251, Geoffroy Morel, paroissien de Mareil-sur-Loir, concède aux religieux dans le fief de Gervais de Villenette, une pièce de vigne contenant quatre quartiers et demi (2). Ce bien était situé à Vaucor, sur le territoire de Clermont, proche d'un autre quartier qui déjà appartenait à la « filiale » du Mont. Deux ans plus tard, acquisition — à Clermont encore — d'un

(1) *Chartes*, n° V.
(2) *Ibid.*, n° VIII.

nouveau lopin planté de même. Cette fois, les vendeurs sont André Le Fournier et sa femme, et la vigne en question se trouvait au Puy-Guichard, dans le fief de Mathieu de Villebovet (1). Ce dernier a fait réserve des droit seigneuriaux qu'il conserve et les moines s'engagent à lui verser en reconnaissance un cens annuel de seize deniers mansais. En mars 1259, un troisième particulier nommé Etienne Agnelet se dessaisit, toujours en faveur des moines et à peu près aux mêmes conditions que les époux Fournier, d'un autre quartier sis « au fié Gastevin » dont était seigneur Guillaume de Créans (2). Le prieur alors en charge dans la maison nous est connu par ce dernier contrat : il s'appelait frère Robert Viel. Enfin en décembre 1263, puis au mois d'avril de l'année suivante, les moines des Créans réalisent presque coup-sur-coup en moins de six mois, deux acquêts beaucoup plus considérables que les précédents. Isabelle, veuve de Gautier du Plessis, leur cède en effet pour la somme de cent livres, plus une robe du prix de cent sols, son domaine du Moulin-à-Vent, en Saint-Silvain, avec tout le matériel (3) — et, d'autre part, Etienne de Lerrey leur consent, contre remboursement de cent-dix sols de monnaie courante, l'abandon de ses droits seigneuriaux sur cinq quartiers de vigne acquis dans son fief (4).

Outre ces propriétés adjacentes, le prieuré de Créans jouissait encore aux environs de Tours, sur les paroisses de Saint-Cyr-sur-Loire et de Saint-Symphorien (5), d'un certain nombre de parcelles de terre avec habitations, exploitées par des laboureurs et des

(1) *Ibid.*, n° IX. On dit aujourd'hui Pied-Guichard.

(2) *Ibid.*, n° X.

(3) *Ibid.*, n° XI.

(4) *Ibid.*, n° XII.

(5) Ces deux localités sont situées sur la rive droite de la Loire, en face de Tours

vignerons qui acquittaient leurs fermages en nature. C'est ainsi que sur l'une de ces parcelles, dénommée l'Ouche St-Michel, le prieur levait chaque année quinze boisseaux de froment. Une autre rendait deux setiers de blé, dix sols en argent et neuf *jallais* de vin nouveau ; une troisième cinq pintes de vin seulement ; une quatrième cinq boisseaux un quart et demi de blé, huit *jallais* sept pintes de vin, et deux deniers en argent ; une cinquième six boisseaux et demi de blé... De tous ces détails il ne faudrait cependant pas conclure que Créans devint jamais un établissement très prospère et de gros revenu. « A présent, écrivait « Dom Thomas Le Roy en 1647, c'est un petit prieuré « qui ne vault pas plus de 300 l., le vicquaire perpé- « tuel payé (1). »



Les chartes de Créans n'existent plus en original. Elles ne nous sont connues que par les extraits qu'en fit tirer jadis Gaignières, probablement du chartrier du Mont-St-Michel, extraits dont le nombre ne va pas au delà d'une vingtaine. La copie en est conservée dans le ms. lat. 5430^A de la Bibliothèque nationale (2). C'est ce recueil factice que l'on trouvera reproduit intégralement ci-après. Il existe en outre aux Archives départementales de la Manche un volume en papier de moyen format, contenant une centaine de feuillets, et sur le plat duquel est inscrit ce titre : *Prieuré de Saint-Symphorien de Créan, membre dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Registre contenant plusieurs quittances | et titres noureaux rendus au | prieuré dudit Créan | depuis 1645 jusqu'en 1671*. Là il n'est question que des propriétés de Touraine, dont j'ai dit un mot

(1) *Les curieuses Recherches....* t. I, p. 186.

(2) Pages 100-109, avec cette indication : *Recueil de titres relatifs au prieuré de Creant, dep^t de l'abbaye du Mont Saint-Michel.*

plus haut. Les plus importants des titres de ce registre trouveront place à la suite des copies de Gaignières.

Tous ces fragments, dont quelques-uns d'aspect assez fruste, constituent, je n'en disconviens pas, un ensemble assez maigre. Mais deux collaborations amicales envers lesquelles j'aime à me reconnaître redevable de beaucoup, m'ayant facilité la tâche, je me décide malgré tout à tirer de l'oubli ces quelques pauvres débris.

Dom Léon GUILLOREAU.

M. B.

[CARTÆ DE CREANT]

I

L'abbé du Mont-Saint-Michel obtient de Foulques le Réchin que ses terres d'Anjou et de Touraine ne soient pas sujettes à la confiscation pour les cas de forfaiture commis en Normandie ou ailleurs.

Notum sit cunctis presentibus atque futuris, quod domnus abba Rogerius (1) de Monte Sancti Michaelis, Matthiasque in urbe Andegavi prior, coram comite Fulcone (2), ipsius que loci pontifice Raginaldo (3), et Gaufrido de Meduana (4) et Marbodio (5), multisque proceribus illius provincie presentibus, anno ab Incarnatione Domini M° XC° prima die Adventus Dominici disseruerunt, ut terre et terre quecumque monachi Montis Sancti Michaelis in pago Andegavensi seu Turonensi possident, in nanno (*sic*) non capiantur pro forifacto quod in Normannica tellure, vel etiam altera terra factum sit. Ut autem hec carta firma permaneat, ipse comes vivifice crucis signum manu propria subter impressit, et de abbate, ut res firmior esset XXX^a libr. den. habuit, filiusque suus concessit, et signum fecit cum quibusdum aliis et episcopo ipsius civitatis, qui sub anathemate gravi interdixit, ne hoc scriptum aliquis preterire audeat. †. Signum Fulconis comitis. †. filii ejus Gaufridi. †. Signum Raginaldi episcopi. †. Signum Marbodii, magistri scolarum. †. Signum Gaufridi de Meduana.

Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 108. — Impr. dans *Gallia Christ.*, t. XI. Instrum., p. 108.

(1) Roger Ier, d'abord moine de St-Etienne de Caen; placé à la tête de l'abbaye du Mont-St-Michel en 1085 par Guillaume-le-Conquérant; démissionne en 1106.

(2) Foulques-le-Réchin comte d'Anjou depuis 1067; mort en 1109.

(3) Renaud de Martigné ne fut consacré évêque d'Angers que le 12 janvier 1102.

(4) Geoffroy de Mayenne avait succédé en 1093 à Geoffroy de Tours sur le siège d'Angers. Ce synchronisme ne concorde pas plus que celui de Renaud de Martigné avec la date 1090 que porte notre copie.

(5) Marbode écolâtre, puis archidiacre d'Angers. Il fut nommé à l'évêché de Rennes en 1096.

II

Dons et concessions de Foulques le Réchin, comte d'Anjou, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, sur ses terres. — Angers, s. d.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Presenti et venture posteritati notificamus quod Fulcho, Andegavensium comes venerabilis, filio suo Gaufredo cognomine Martello (1) favente, Deo sancteque ecclesie beati Michael archangeli de periculo maris domnoque Rogerio ejusdem loci abbatis *(sic)*, pro gloria vite celestis adipiscenda, dedit in elemosina vinagium quod capere solebat de septem arpennis et tribus quarteriis vinearum quæ apud Andegavum urbem æcclesia prefata antiquitus possidebat; in eadem vero urbe Andegavi concessit unum hominem in domo sancti Michaelis manentem, ab omni obsidione et tailla liberum et quietum, et in suburbio Turone urbis similiter duos hospites, unum qui vineas sancti Michaelis, alterum vero qui domum et vinum custodit. Concessit etiam quod terre vel vinee et quocunque monachi sancti Michaelis tenent in turon. vel andeg. pago in nanno *(sic)* non capiant[ur] pro quolibet foris facto aut debito facto, sive in Normannia seu altera provincia. Pro supradicta autem elemosina abbas Rogerius et qui cum ipso erant fratres, comiti et filio suo XXX[a] libr. andeg. monete in caritate et memoria dederunt. Ut vero hec carta rata perenniter permaneat, idem comes ejusque filius ceterique[qui] huic rei interfuerunt, vivifice crucis signum subtus impresserunt. S. Fulconis comitis. S. filii Gaufredi. S. Gauffredi Andegav. episcopi. S. Girardi de Sancto Albino abbatis (2). †. S. Gauffredi de Meduana. S. Raginaldi de Castro gunterii. Actum est hoc Andegavis, multis videntibus et audientibus.

Original sans date ni scel. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 100.

III

Josbert Gastevin, fils de Guaslin, du consentement de son seigneur Erchembaud, donne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel les deux églises de Créans avec une charruée de terre, trois arpents de pré et diverses autres redevances. — S. d.

Ego Josbertus, Guaslini filius, Dei benignissimi amore instigatus, concedo Deo et Sancto Michaeli in Monte qui

(1) Geoffroy Martel le Jeune, mort le 19 mai 1106.
(2) Gérard II, béni en 1082 ; mort en 1106.

dicitur Tumba, duas ecclesias de Criant super flumen Ledum, et terram ad unam carrucam, et tres arpenz de prato in dominio, et vicariam ejusdem loci, et domum unam, et medietarium *(sic)* similiter in dominio et quiete. Ceterum de aliis reditibus, id est decimis et altaris omnibus consuetudinibus medietatem; et unam piscatoriam dimidiam; insuper et de omnibus aliis (medietatem) exitibus que *(sic)* in eodem haberi possunt loco medietatem tantum monachis Sancti Michaelis tribuo, exceptis que supra dixi dedisse me in dominio. De silva autem alnorum que eodem loco est similiter modis omnibus medi[e]tatem concedo.

Hec igitur omnia que supra dicta sunt assensu domini mei Erchembaldi Deo et beato Michaeli celestis militiæ principi, atque suis monachis pro remedio anime patris mei Guaslini atque matris mee Hadvise concedo possidenda perpetuo; et ut, si Deus mihi inspirare dignatus fuerit ut ad monachum *(sic)* velim ordinem pervenire, quod ipsi monachi libenti animo suscipient me.

Ut autem hec mea donatio inconvulsa permaneat per cuncta succedentia tempora, nomina eorum qui mecum fuerunt cum hec donavi, hic subter imprimenda cum suis sancte crucis signis curavi.

Signum Josberti. †. Erchembaldus dominus suus. †. Isabel uxor Erchembaldi. †. Girardus de Labarbedh. †. S. Pagani filii Erchembaldi.

Cartulaire du Mont-Saint-Michel [Bibl. d'Avranches, nº 210] fº 55 vº : *Carta de Crian.* — Bibl. nat , ms. lat. 5430 A p. 102.

IV

Josbert Gastevin, pour obtenir les suffrages des moines du Mont-Saint-Michel en faveur des âmes de son père et de sa mère et de la sienne propre, donne à ceux-ci la moitié des revenus de deux églises en ruines sises dans la villa *de Créans. Il ajoute divers dons de terres et en nature.* — Le Mont-Saint-Michel.

Notum sit omnibus qui presentem cartulam legerint, quia ego Josbertus cognomento Gastevin, pro remedio anime mee ac parentum meorum, do Sancto Michaeli duas vastas ecclesias, scilicet dimidias cum omnibus reditibus sibi pertinentibus, in villa qui dicitur Creant, super flumen Ledum, et medietatem omnium decimarum mearum ubique michi pertinentium, et medietatem unius piscatorie, insuper omnem terram que sita est inter duos rivos, ubi site sunt predicte ecclesie, hoc est terra ad unam carrucam; quod

si ibi defuerit, juxta voluntatem monachorum perficiam totam carrucam. Preterea do tria arpenta prati. Hanc conventionem taliter factam, ut anima patris mei Josleni et matris mee Hadvise sint participes fraternitatis Sancti Michaelis et si ego monachus fieri voluero, a monachis ejusdem loci non repudiabor. Hec conventio facta est in Capitulo Sancti Michaelis coram omnibus monachis, arte et ingenio Rainaldi monachi nostri. Signum Josberti Gastevin. Signum Erchembaldi, filii Rulrici. Signum Pagani, filii ejus †. Signum Isabel. S. Girardi de la Barbeda. †. Signum Harduini. †. etc...

Nous Guilleaume Paesnel, escuier, garde des sceaux de la vicomté d'Avranches, savoir faisons qu'aujourd'huy 18e jour de juin 1450, Jean Pillart, tabellion, nous a relaté sous son signe manuel avoir veu et leu de mot à mot unes lettres en latin de la forme et substance susditte d'escriture anciennes, et à la fin d'icelle d'avoir plusieurs noms escrits, et à chacun d'iceux noms signés de croix; le vidimus n'est signé ni garanti, la lettre latine est autrement cy devant.

Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 108.

V

Hugues Chalibot, gendre de Josbert Gastevin, renonce avec sa femme Ermesinde à l'action qu'ils avaient intentée contre la donation de de leur beau-père et père à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Ils transigent avec le moine Hugues, qui leur verse en compensation une somme de dix livres de deniers angevins. — S. d.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Hugo Chalibot volo ut notum fiat et autentico scripto firmetur tam presentibus quam futuris, quod accidit michi possidere quandam terram jure heriditario uxoris mee in Andegavensi pago, in loco qui dicitur Criant, in quo loco est ecclesia sancti Petri cum appendiciis suis, quam pater uxoris mee nomine Gaubertus Gastevin dedit sancto Michaeli et monachis ejus, cum una carrucata terre. Sed quia ipsa donatio, ut michi videbatur, non fuit facta legitime calumpniavimus eam, tam ego quam uxor mea nomine Ermensendis (1). Unde ipsi monachi concordiam nobiscum

(1) Elle est nommée avec son mari et sa belle-mère Doda dans le cyrographe relatant les dons de Fromond Chalibot au prieuré de La Flèche, au moment de son entrée en religion. *Cartul de St-Aubin*... t. II, p. 244.

fecerunt, dante donno Huberto monacho, ejusdem loci procuratore, nobis decem libras denariorum andegavensium.

Concessimus igitur et concedimus ipsam donationem sicut scriptum habetur in cartis eorum. Concedimus etiam eis habere totum quod venit vel offertur ad altare prefate ecclesie, et constituere presbiterum in eadem ecclesia secundum eorum dispositionem.

Et, ut hec donatio firmiter omni tempore teneatur, coram comitissa concedente et hoc confirmante hec omnia concessimus et manu propria confirmavimus. Si quis igitur huic donationi sive nostre confirmationi aliquam calumpniam ingesserit, sit maledictus cum Juda traditore Domini, et non sit particeps in regno Dei.

Hujus rei sunt testes : Rogerius presbiter. Gaufredus de Raimefort. Fromundus Chalibot. Gaufredus de Cleers (29), dapifer comitis. Erchenbaudus, Ulrici filius. Gaufredus Desbans. Gaufredus Dori. Gauzo Dori. Gaufridus, privignus ejus. Harduinus Aloin. Gaufredus de Tessei, gener ejus. Hugo de Clermont. Rotbertus Puilleta. Drogo Goscelin. Guillermus le Metter de Criant. Alfredus carpentarius. Bernerius famulus monachorum. Bernardus filius Hildiardis.

Cartulaire du Mont-Saint-Michel [Bibl. d'Avranches, n° 210] f° 99 v° : *De Criant*. — Bibl. nat. ms. lat. 5430 A, p. 101-102.

VI

Robert Rossel s'engage par serment à garantir la vente de trois vergées de terre, qu'il avait faite à Guillaume, fils de Foulques de Gastigné. — 1233.

Sciant omnes presentes et futuri quod ego Robertus Rossel vendidi Willelmo, filio Fulconis de Gastign., militis tres virgatas terre mee, sitas, etc.... in perpetua hereditate dicto Willelmo et suis; et, facto juramento super sancta Evangelia, promisi me garantizaturum, etc... et ut hoc, etc... sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno gratie M° CC° XXXiii°.

Original. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 107.

(29) Une douzaine d'actes du *Cartulaire de St-Aubin* le mentionnent Dans l'un d'eux daté de 1145, il est qualifié du titre de sénéchal. [t. II, p. 240] Dans deux autres datés de 1143, [t. II, p. 372, 412] Geoffroy Plantagenet l'appelle « consiliarius meus ».

VII

Michel, évêque d'Angers, du consentement de son Chapitre, abaisse la taxe de visite que lui, son Archidiacre et l'Archiprêtre de La Flèche étaient en droit de percevoir sur le prieuré de Créans. — Février 1247. *n. s.*

Universis presentes litteras inspecturis, Michael (1) permissione divina Andegavensis episcopus, salutem in Domino. Noveritis quod nos de assensu Capituli nostri concessimus viris religiosis abbati et conventui Montis Sancti Michaelis de periculo maris, quod in prioratu suo de Creant perciperemus solum XX solidos currentis monete ratione nostre procurationis, retenta jurisdictione diocesani in aliis; et quod Archidiaconus Andegavensis non possit pro sua procuratione petere in eodem prioratu preter X solidos; et Archipresbyter de Fixa V solidos procurationis nomine percipiet. Et, ut hujusmodi concessio, etc... Actum anno Domini 1246, mense februario.

Original scellé de deux sceaux. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 105.

VIII

Geoffroi Morel donne au prieuré de Créans une pièce de vigne de la contenance de quatre quartiers et demi, nommée les « Patoillières » et sise à Vaucor, sur la paroisse de Clermont, dans le fief de Gervais de Villenette. — Octobre 1251.

Universis, etc... Officialis Cenomanensis, etc... Noveritis quod Gaufridus Morelli, de parrochia de Marolio juxta Fixam, Cenomanensis diocesis, dedit et concessit prioratui de Creant et monachis ibidem Deo servientibus quandam petiam vinee sitam in parrochia de Claromonte, que vocatur les Patoillières, in feodo Gervasii des Villanetes (2), continentem quatuor quarteria et dimidium, apud Vaucourt juxta quarterium quod idem Gaufridus dedit prioratui. Datum anno gratie 1251°, mense octobri, et sigillo curie Cenomanensis his litteris appenso munitum, etc...

Original scellé. — Bibl. nat., ms. lat., 5430 A p. 108.

(1) Michel de Villoiseau, successeur de Guillaume de Beaumont en 1240 ; mort en novembre 1260.

(2) Villenette, ferme à la limite des communes de Clermont et de Saint-Germain-du-Val. Un Hamelin *de Vilenetis* figure comme témoin dans la seconde moitié du XIIe siècle à une donation de Mainard de Trélazé aux moines de Saint-Aubin d'Angers. *Cartul.*, t. I, p. 382.

IX

Mathieu de Villebovet ratifie, moyennant un cens annuel de treize deniers à son profit et à la réserve de ses droits seigneuriaux, l'abandon au prieuré de Créans, par André Le Fournier et sa femme, d'un quartier de vigne sis au Puy-Guichard, en la paroisse de Clermont. — 20 mars 1253. *n. s.*

Universis presentes litteras inspecturis Officialis Cenomanensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod in nostra presentia constitutus Mattheus de Villa Boueii (1), miles, recognovit in jure quod Andreas Furnarius et ejus uxor contulerant et assignaverant in perpetuum abbati et conventui Montis Sancti Michaelis de periculo maris unum 4^{rium} vinee site in parrochia Clarimontis, in loco qui dicitur Podium Guischart in feodo dicti militis, et dictam donationem concessit et ratam habuit dictus miles in jure coram nobis, volens et concedens quod dicti abbas et conventus, vel eorum prior de Creant, aut eorum mandatum, dictum quarterium vinee de cetero teneant et possideant pacifice et quiete, solvendo eidem militi vel heredibus suis de illa vinea annuatim 13 den. cen. censuales, videlicet unum denarium ad Natale beati Johannis Baptiste, et 12 den. ad Nativitatem beate Marie virginis, sine alia redibitione. Hoc tamen excepto, quod ipsi abbas et conventus et prior tenentur vindemiam dicte vinee ad pressorium dicti militis singulis annis pressorare, ita quod si super hoc essent in defectu, vel etiam de reddendo dictos census dictis terminis, prout dictum est, dictus miles et ejus heredes tunc possent capere in dicta vinea propter,.. et ibi propter hoc se super his vindicare tanquam domini feodales. Nos vero, ad petitionem dicti militis et dicti prioris omnia ista sententialiter adjudicamus tenenda in perpetuum et ea sigillo curie Cenomanensis fecimus sigillari. Actum anno Domini 1252°, die jovis post *Reminiscere*.

Original scellé. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 100-101.

X

Etienne Agnelet, autorisé par sa femme et par le seigneur du fief, abandonne au prieur de Créans, contre une redevance de neuf sols mansais, un quartier de vigne du « fié Gastevin ». — 25 mars 1259. *n. s.*

Estienne Agnelet, à la volenté et l'authorité de Trepheme,

(1) Villebovet, ferme en la commune de Cuon, Maine-et-Loire.

sa femme, et de Guillaume de Creant, seignor dou fié, vend à F. Robert Viel, prior de Creant ou nom de l'abbé et dou Convent de S. Michel dou mont, et ou nom de lour priorté, un quartier de vigne du fié Gastevin, qui est dudit Guillaume de Creant, à noef manseis de redevance, témoin le scel de monsor le vicomte de Beaumont. Donné le mardy prochain apres la Me Caresme, l'an de Notre Seigneur 1258, au mois de mars.

Les fleurs de lys du premier party ny paroissent plus, le lion mesme y étant demy effacé. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 106.

XI

Isabelle, veuve de Gautier du Plessis, vend à l'abbé du Mont-Saint-Michel pour la somme de cent livres, plus une robe de cent sols, le domaine du Moulin-à-Vent, qu'elle tenait en don de son défunt mari. — Décembre 1263.

Scachent tous que par devant nous en droit establie, Isabel, femme feu maistre Gautr. dou Plessix, usant de son droit et veve, vendit et par nom vendition octria a l'abbé et ou Convent, et à l'abbé du Moustier dou Mont S. Michel ou péril de la mer, etc..... ses vignes, ses maisons, les pressoirs, les cuves et tous les outiz qui sont esdittes mesons, et le Molin à vent (1), etc..... lesquels elle avet et porsaet de la donaison qui li fut faite de feu sondit mary; lesquelles chosses sont assises pres dou Plessis, en la paroisse de St Souvin (2), entre le chemin qui va à la Haye (3) et le meneir Thébaud de Sancé (4), escuyer, es fez Geoffroy de Thessé, chevalier, et doudit Thébaud; pour la somme de 150l de monoie courante, et une robe de cent sols, etc..... Fait au mois de décembre 1263.

Original scellé, sceau rompu. — Bibl. nat. ms. lat. 5430 A p. 105.

XII

Par devant l'official d'Angers, Etienne de Lerrey délivre quittance aux moines du Mont-Saint-Michel pour la somme de cent dix sols, monnaie courante, qu'ils lui avaient versée en reconnaissance de ses droits seigneuriaux, à la suite de l'acquisition de cinq quartiers de vigne dans son fief. — 3 avril 1264. *n. s.*

Universis, etc..... Officialis Andegavensis, etc..... Nove-

(1) Le Moulin-à-vent, commune de Saint-Silvain, Maine-et-Loire.
(2) Saint-Silvain, Maine-et-Loire, canton N-E. d'Angers.
(3) La Haie-Joulain, commune de Saint-Silvain.
(4) Sancé, commune de Saint-Martin-d'Arcé, Maine-et-Loire.

ritis quod Stephanus de Lerreyo confessus fuit quod abbas et conventus Sancti Michaelis in periculo maris emerunt in feodo ipsius Stephani quinque quarteria vinee, et quod habuit pro assensu suo feodali 110 solidos monete currentis, de quibus se tenet pro bene pagato, adjiciens quod si contigerit quod domina Claricia, relicta Rag. Fresel, militis, vel ejus heredes voluerint predictos religiosos compellere ponere extra manum ipsorum per judicium curie dicti Stephani, a qua relicta predicta Stephanus tenet dictas vineas, ipse Stephanus promittit se partem pecunie recepte redditurum. Datum die lune ante *Cineres* 1263.

Original scellé, reste un fragment de sceau où ces lettres paroissent : NSIS. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 106.

XIII

Jeanne, dame de Briançon, consent aux moines du Mont-Saint-Michel la jouissance en tenure d'un quartier de vignes à Créans, qu'ils avaient acquis de Pierre Chesneau. Elle s'engage à verser cinquante cinq sols tournois auxdits religieux, si son gendre venait à les obliger de restituer cet acquêt. — Briançon, 27 octobre 1264.

Universis presentes litteras inspecturis Johanna, domina de Briençon (1), jure suo et vidua, relicta defuncti domini Matthæi de Annières, militis, salutem in Domino. Noveritis quod ego volo et concedo, quod religiosi viri abbas et conventus Sancti Michaelis in periculo maris teneant de me et heredibus meis unum quarterium vinee situm apud Crean, in proprio feodo meo, quod emerant a dicto Petro Chesneau et ejus uxore qui illud tenebant de me..... et promitto bona fide quod, si dominus Brien de Monte Jehen (2), miles, ratione uxoris sue, filie mee, vellet cogere dictos religiosos ponere dictum quarterium extra manum suam, teneor restituere dictis religiosis 55 solidos turonenses, etc.... Datum apud Briencon, anno Domini M° CC° LXIV°, die lune in vigilia Sanctorum Apostolorum Simonis et Jude.

Original. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 107.

(A suivre.)

(1) Briançon, château et village, commune de Bauné, Maine-et-Loire.

(2) Les Montjean possédèrent la terre de Briançon jusqu'au XVe siècle, qu'elle passa par acquêt à la famille de Beauvau.

LA MAISON PATERNELLE

Mon cher Peccate, il faut nous faire une pièce de vers sur la curieuse maison de votre père.

(Comte Gérard de CONTADES.)

I

Son âge?... Trois cents ans? quatre cents ans, peut-être?
Ardu problème, énigme obscure à maint chercheur
Qui tâtonne alentour, ainsi qu'au pied d'un hêtre,
Flairant des nids, un dénicheur.

L'antiquaire, d'en bas, contemple la toîture :
Ces témoins qui pour lui sont restés comme exprès;
Perron, portes, fronton, lignes d'architecture,
Révéleront-ils leurs secrets?

Non. Le mur clôt, scellé sous la pariétaire,
Le nom du maçon mort qui, vivant, l'éleva.
Ton souvenir aussi, premier propriétaire,
Nous a précédés où tout va :

Dans l'oubli... Puis tout change... Un arbre centenaire
En sa ramure antique abrita maints berceaux;
Parfois certains débris pareils à ceux d'une aire
Font le nid des petits oiseaux.

Peut-être qu'autrefois, suzerain de village,
Ici le bâtisseur incrusta son blason...
Qu'importe! que me font, à moi, l'espèce ou l'âge
Du manoir devenu maison?

Maison modeste, mais suffisant à son hôte,
Mon père, petit-fils et père d'artisans,
Qui peut dire et redire aux siens, la tête haute :
« Nous sommes tous des paysans. »

De l'arrière-grand-père une ancienne écurie
Fut longtemps à la fois le gîte et l'atelier;
Dans l'année il faisait de la menuiserie,
L'automne, il était tonnelier.

Son fils — la race oblige, et l'effet suit la cause —
Honnête, infatigable à ces rudes métiers,
Besogna tant qu'ensuite il laissa quelque chose
Aux dix enfants, ses héritiers.

Le plus jeune, mon père, eut pour son apanage
Le vieux logis désert, nouvellement acquis;
C'est là qu'il installa ma mère et le ménage :
Onze mois après, j'y naquis.

C'est là que j'ai grandi, j'ai vécu trente années
Dans le travail, le rêve et le recueillement.
Dans le deuil, dans la nuit, dans les sombres journées
Dieu m'y garda soumis, aimant.

J'aime tout au hameau : les cieux, les gens, les choses,
Les chaumières, les champs, les bois roux, les prés verts,
Les parfums des bons cœurs, la bonne odeur des roses,
Les étés chauds, les froids hivers;

Je vous aime surtout, parents dont les tendresses
M'ont fait doux et puissants vos soins ou vos conseils!
Toi-même, petit lit, témoins de leurs caresses,
Couche de mes premiers sommeils!

J'ai mon gîte, à cette heure. Une froide retraite
Accueille, chaque soir, de sa tâche lassé,
Le travailleur rustique, étrange anachorète
Contemplatif de son passé :

Mais je garde ta voie, attirante demeure
Dont, mes frères et moi, le destin nous bannit.
Mon exil est prochain. Ton accès me demeure
Ouvert comme à l'oiseau son nid.

II

J'y vole hardiment par soleil, pluie ou glace;
J'entrerais, les yeux clos; et, sans me fourvoyer,
Je reconnais encore et je reprends ma place
Quelquefois à la table et toujours au foyer.

Foyer qui m'apparais comme l'autel du temple
Où l'amour paternel entretient son flambeau,
Salut! à deux genoux ma muse te contemple,
Au monde il n'est pour elle aucun foyer plus beau?

Camarades lointains de mon aube éphémère,
Compagnons de couvée envolés tous d'ici,
De notre mère à nous près de l'épouse-mère,
Mes trois frères épars, souvenez-vous aussi!

Pères, souvenez-vous : le présent tendre et sage,
Aidé par le passé, prépare l'avenir;
Rien n'éclaire l'esprit, aux heures de passage,
Rien n'inspire le cœur plus que le souvenir.

Que nous étions heureux tous quatre dans l'enceinte,
Où nous sentions sourire à notre doux destin
Le père dévoué, la mère, pauvre sainte
Que le Ciel à ses fils reprit dès le matin!

Quand la pluie ou le froid nous retenaient au gîte,
Nos billes s'enfuyaient à travers le plancher,
Puis ricochaient du seuil, choquaient seau, plat, marmite;
Sous l'armoire et les lits nous rampions les chercher.

Le vacarme cessait quand celui qu'on révère
Quittait son établi, rentrait à la maison;
Il tâchait, à la fois indulgent et sévère,
De nous initier aux lois de la raison.

Il faisait nos jouets, se plaisait à nous plaire;
Il savait à propos stimuler, réprimer;
A tous il enseignait l'art qu'apprend un bon frère :
Celui de nous souffrir et de nous entr'aimer.

Le prix de ses sueurs soldait nos mois d'école,
Et le travail éclos sous ses vaillantes mains
— Ainsi que de Jésus la divine parole —
Semblait pour ses enfants multiplier les pains.

Pains du corps et de l'âme! Esprit droit, juste et sage.
Estimant des vrais biens le prix et le bonheur,
Il montrait du devoir le rude apprentissage
Qui ne s'achève point sans l'appui du Seigneur.

Visible, un crucifix ornait le sanctuaire
Où, le soir, rassemblés, nous étions à genoux;
Tous pensaient à l'absente en faisant la prière;
Chacun disait pour tous : « Mon Dieu, protégez-nous! »

Et l'éternel Aïeul souriait à l'antienne
Des fils avec le père en commune oraison;
Le Seigneur bénissait la famille chrétienne,
Et l'ange de la paix visitait la maison.

III

Feuillets d'un livre lu que le courant emporte!
Au roulis des berceaux vieux murs prédestinés!
Chez vous une vivante a remplacé la morte,
Et d'autres frères me sont nés.

Le logis paternel sera leur héritage;
Mais de son souvenir mon lot demeure entier :
Ce bien se multiplie alors qu'on le partage,
Chacun s'en fait tout l'héritier.

Plus fort que l'égoïsme et plus fier que la plainte,
J'ignore le ferment cupide et sa rancœur;
Pour toi, dans notre épreuve, ô père, sois sans crainte!
J'ai senti s'élargir mon cœur.

Sans froisser l'autre mère assise à la chapelle,
Mon chant de premier-né, mon encens filial
Ira monter encore où mon culte l'appelle,
Au vieux temple familial.

Vers l'approche du soir comme à la première heure,
A ma foi s'unira ton prestige immortel,
O ma mère!... En ce temple, où ton âme demeure,
L'hostie habite encor l'autel...

J'y retrouve maman! par qui je communie
D'humble et douce bonté, d'amour grand, large et vrai...
Je te renvoie, émue, les parfums, l'harmonie,
O nid qui m'en as enivré!

Maison de nos parents, leur aîné, ton poète
Se relève. Il te quitte avec sérénité.
Seul, je sors. A tous ceux qui restent je souhaite
L'accord et la prospérité.

Des vertus des anciens conserve les pratiques;
Garde aux jeunes l'amour du travail et l'honneur;
Prolonge maint chapitre aux pages domestiques,
Et soumets ton œuvre au Seigneur!

Que la foudre t'épargne et que le temps t'oublie!
Reste à l'abri surtout des sots et des méchants!
Qu'ici, par mes neveux dure et se multiplie
La race de l'homme des champs!

De chacun des passants dont le regard t'honore
Que l'estime en sourire illumine ton seuil!...
Jusqu'au plus lointain soir qu'enfin ta cour ignore
La nouvelle ombre d'un cercueil!

Avril 1893. (*)

Louis PECCATTE.

(Extrait de **Ma Sauvagère,** *Poésie d'un Paysan,* volume à paraître prochainement, à La Ferté-Macé, impr. Bouquerel, A. Delange, successeur.

La Sauvagère, 15 Juillet 1909.

(*) Ce dernier vœu filial fut exaucé 10 ans. Notre vieux père nous fut conservé jusqu'au mois de mai 1903. Ma mère était morte dès 1865.



AUTOUR DE CASSANDRE

LES SALVIATI

A PROPOS DU TESTAMENT DE JACQUES SALVIATI

« J'ai cogneu Ronsard privément... Mes premiers amours s'attachèrent à Diane de Talsi, nièce de Mlle de Pré, qui estoit sa Cassandre » (1).

Ce fragment d'une lettre d'Agrippa d'Aubigné, publiée seulement en 1873, permettait, trente ans plus tard, à M. Henri Longnon, d'identifier dans la *Revue des Questions historiques* (2), la personnalité de Cassandre.

(1) (1570) « Ayant son peu de biens entre les mains, il devint amoureux de Diane Salviaty, fille aisnée de Talcy. Cet amour luy mit en teste la poësie françoise, et lors il composa ce que nous apellons son *Printemps...* » — *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, édition Lalanne, Paris, Charpentier, 1854, in-12, p. 22.

(2) H. Longnon : *La Cassandre de Ronsard*. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1902. — Cf. d'Hozier, reg. 3, livraison 9, p. 89 : « Cassandre Salviati, de l'illustre maison des Salviati de Florence qui, par ses alliances multipliées dans celle des Médicis se trouve liée elle-même à toutes les augustes maisons de l'Europe, fille de Bernard Salviati, écuyer, seigneur de Talcy en Beauce, qui suivit en France la reine Catherine à qui il avait l'honneur d'appartenir, mariée à Jean de Peigné, écuyer, sieur de Prai en Vendomois. »

Bernard Salviati ne peut, bien entendu, avoir accompagné Catherine de Médicis en France. Il avait acheté Talcy le 5 novembre 1517 et Catherine naquit seulement le 13 avril 1519. En moins d'un mois, la « bambina » devait perdre ses père et mère. Madeleine de La Tour d'Auvergne succomba, le 28 avril, à la fièvre qui ne l'avait point quittée depuis la naissance de sa fille, et Laurent de Médicis, duc d'Urbin, mourut, au matin, le 4 mai suivant.

Quatorze ans plus tard, le 12 octobre 1533, les galères du duc d'Albany devaient amener en France la fiancée du futur Henri II, alors duc d'Orléans.

Mlle de Talcy était, comme on le savait déjà, Diane Salviati, fille de Jean. Son père Bernard avait acheté, au commencement du XVIe siècle (1), la terre de Talcy, située, en Beauce, entre Mer et Marchenoir, dont il faisait hommage, le 15 septembre 1520, à Jean II d'Orléans-Longueville, archevêque de Toulouse, seigneur de Beaugency (2).

Sa tante était donc une des sœurs de Jean Salviati, Cassandre, qui avait épousé Jean Peigné, seigneur de Pray, en Vendômois.

MM. Paul Laumonier et Jean Martellière complétèrent par la suite, ces renseignements (3). Nous connaissons par eux jusqu'à la vieillesse et au veu-

(1) Avec une bonne grâce charmante, dont je ne saurais assez le remercier, M. A. Storelli a bien voulu mettre à ma disposition ses intéressants et précieux dossiers. Je leur ai fait dans ces notes de larges emprunts, entre autres, celui-ci :

Représenté par ses procureurs, Berthaud Laloyau, prieur de Selommes, et Simon Martineau, praticien de Blois, Bernard Salviati, avait acheté de Marie Salmon, veuve d'Antoine Sanguin, seigneur de Meudon, maître des eaux et forêts pour la province de Champagne et de Brie, « le lieu, terre et seigneurie de Talcy, anciennement appelé La Cour, justice haute, basse et moyenne, fiefs, arrière-fiefs, manoir, garennes, terres labourables, moulins à vent, pour 8.000 livres tournois payables à Noël et à Pâques suivants, sous la réserve du vendeur de 1.200 livres qui seraient dues à Noël par le fermier. »

(2) A. Storelli : *Notice historique et chronologique sur les châteaux du Blaisois*, Paris, L. Baschet, 1888, in-4°, (pl.). (*Le Château de Talcy*).

Le 15 septembre 1520, Jean II d'Orléans Longueville, troisième fils de France comte de Dunois, archevêque de Toulouse, autorisait, comme seigneur de Beaugency, Bernard Salviati à fortifier son château et à le « garnir de tours, murs, crénaux », etc. L'année suivante, « en reconnaissance [de ses] bons, grands, louables et recommandables services », il lui donnait à perpétuité ainsi qu'à ses successeurs « les usages et pâturages dans la forêt de Marchenoir ».

(3) Paul Laumonier : *La Cassandre de P. de Ronsart, Revue de la Renaissance*, t. III (1902), pp. 73-115.

Jean Martellière : *Nouveaux renseignements sur Ronsart et Cassandre Salviati; Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, t. XLIII (1904), pp. 51-57.

Tirage à part : Vendôme, imp. F. Empaytaz, 1904, in-8°, de 7 pp.

Jean Martellière : *Cassandre Salviati et la Cassandre de Ronsart*; *Bul. de la Soc. Arch. du Vendômois*, XLV (1906), pp. 165-185.

Tirage à part : Vendôme, imp. G. Vilette, 1906, in-8°, de 19 pp.

vage de Cassandre et M. Martellière nous révèle comme quoi, vieillie et malade, elle ne mettait pas, en 1595, une hâte suffisante à remplir ses obligations féodales (1).

Il ne lui suffisait point d'avoir été aimée et immortalisée par Ronsart ; sa fille qui s'appelait Cassandre, également épousait, le 9 novembre 1580, Guillaume Musset, écuyer, sieur de la Rousselière, du Lude, d'Ouzoüer-le-Breuil, de la Courtoisie et de Pray, fils de Claude Musset et de Marie Girard, dite de Salmet (2).

Ainsi, un poète, et des plus glorieux, devait descendre de la Muse qu'avait chantée, au XVIe siècle, le prince des poètes français.

A son tour, M. Louis de Tombelaine — cela ressemble fort à un pseudonyme — se préoccupe de la Cassandre de Ronsart et lui consacrait un article contenant un document inédit des plus intéressants, dans la *Revue d'Europe* de mai 1909 (3).

M. de Tombelaine semble ne pas ignorer les travaux de ceux qui l'ont précédé et, si j'osais lui faire un léger reproche, ce serait de ne les point citer. Il apporte, par la publication du testament de Jacques Salviati, une contribution assez précieuse à l'histoire de cette famille, pour que les noms rappelés en note

(1, 2) Jean MARTELLIÈRE : *Nouveaux renseignements sur Ronsart et Cassandre Salviati* pp. 5, 6. Cf. d'Hozier. reg. I, 1re livraison, *in fine*.

Alfred de Musset, un peu dandy, n'était pas sans s'enorgueillir de l'ancienneté et des alliances de sa famille. Voir l'anecdote, contée par Arsène Houssaye et par Léon Séché, relative « à la vertu des pêches appliquée aux jeunes demoiselles », à laquelle se trouve incidemment mêlée Jeanne d'Arc.

Léon SÉCHÉ : *Etudes d'Histoire romantique — Alfred de Musset*, Paris, Mercure de France, 1907, 2 in-12, tom. I, p. 239.

Les Musset portaient : d'azur, à l'épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules.

(3) Louis DE TOMBELAINE. *Miettes d'histoire ancienne. — Le poète Ronsard et sa muse Cassandre Salviati*; *La Revue d'Europe*, XXI (1909), pp. 48-57.

de MM. Longnon, Laumonier et Martellière ne risquent point de diminuer en rien son mérite.

Ce n'est pas à dire que le testament rédigé en novembre 1565 par Mᵉ Jamet, notaire à Blois et retrouvé par son très arrière successeur, Mᵉ Riquois, fasse clairement connaître les frères et sœurs de Cassandre. Loin de lever des incertitudes, il en crée de nouvelles plutôt.

M. de Tombelaine donne le testateur Jacques Salviati pour le frère de Cassandre. Les apparences et les *Généalogies des familles illustres d'Italie*, de Imhof, prêtent à cette parenté.

Suivant Jacques-Guillaume Imhof, Bernard Salviati aurait eu, en effet, quatre fils :

1° — Antonius.

2° — Jacobus.

3° — Johannes de Talcy et du Paol David in Gallia.

4° — Franciscus, nat. 1528, eques milit. 1546 et magn. magister ordin. S. Lazari in Gallia, a. 1571 † post 1585 (1).

Jacques (Jacobus), qui testait à Blois, en 1565, aurait donc été un frère aîné de Jean et de François.

(1) *Genealogiæ XX illustrium in Italiâ familiarum*. — Amsterdam, 1710; in-f°. — Deux Salviati avaient déjà porté le prénom de Jacques :

Jacques Salviati qui avait épousé en 1486, suivant Moréri, « Lucrèce de Médicis, sœur du pape Léon X et grand'tante de la reine Catherine de Médicis », et l'aîné de ses enfants, « le cardinal Jacques Salviati, évêque de Saint-Papoul et d'Oléron ».

Cf. Moréri, *Grand Dictionnaire historique*. L'Hermite Soulier, (l'Hermite de Soliers), *la Toscane française*.

Jacques Salviati et Lucrèce de Médicis eurent une fille, Marie de Médicis Salviati qui avait épousé, « en 1516, le seul des Médicis qui se soit fait un grand nom militaire, Giovanni, le fameux Jean des Bandes Noires, arrière-neveu de Côme l'aîné ».

Devenue veuve en 1526, elle se vit confier par Clément VII la surveillance de sa jeune parente Catherine, à sa sortie du cloître des *Murate*, pendant que se poursuivaient les négociations relatives à son mariage avec Henri de Valois.

Cf. A. de Reumont et Armand Baschet : *La Jeunesse de Catherine de Médicis*, Paris, Plon, 1866, in-8°, pp. 167-168.

Tous les historiens avaient, jusqu'ici, négligé Antoine et Jacques, dont le rôle semble, en réalité, avoir été assez effacé, pour ne s'occuper que de Jean et de François.

Dans sa notice consacrée au *Château de Talcy* (1), M. Edm. Stapfer se contente de parler de Jean Salviati et ne souffle mot d'un autre fils de Bernard. M. Storelli, dont la documentation est toujours à consulter, ne parle que d'un frère de Jean « François » qui était « grand maître de l'ordre de Saint-Lazarre en France » (2).

Une note de M. Ludovic Lalanne, dans les *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné,* lui donne le même prénom et la même qualité (3).

Cependant Jacques de Salviaty se dit, dans ce testament fils de deffunct Bernard Salviaty et de « deffunte damoiselle Françoise Douteres ».

Suivant d'Hozier (4) et M. Storelli, la mère de Jean et de François s'appelait Françoise Doucet (5). Les deux noms diffèrent peu et une erreur de lecture est possible.

Mais, Jacques et François ne sauraient, par contre, faire une seule et même personne et il est probable que ce Jacques est bien un des frères aînés dont Imhof a signalé l'existence.

(1) Edm. Stapfer : *Le château de Talcy.* — Paris, Fischbacher (1887), in-12, de 153 pp.

(2) A. Storelli, *loc. cit.*

« François Salviati, grand maître de l'ordre de Saint-Lazare en France, premier écuyer de Marguerite de Valois, reine de Navarre, chef de son conseil et chambellan de François, duc d'Anjou ». (Confession catholique du sieur de Sancy).

(3) *Loc. cit.*, p. 27.

(4) Re II, 8e vol., p. 1.075.

(5) Françoise Doulcet, femme de noble homme Bernard Salviati, sieur de Talcy, fut marraine à Blois, le 13 février 1557, en l'église Saint-Honoré, d'une jeune Champion.

Dans son testament, Jacques Salviati institue précisément un legs en faveur de Jacques Champion, son procureur. Il se serait donc occupé des affaires du père et du fils.

Une question analogue se pose au sujet de « Jehanne Salviati sa sœur », à laquelle le testateur laisse un usufruit.

Deux filles de Bernard, sœurs de Jean, nous étaient connues. L'une était Cassandre, devenue par son mariage dame de Pray, l'autre figure dans le *Mercure de France* (1) et dans la notice de M. Storelli, sous le nom de Marie, et avait épousé successivement un sieur Christophe du Mouchet, sieur de Tréceaux (2), puis René de Vimeur, premier du nom, chevalier, seigneur de Rochambeau (3), veuf, lui-même, de Renée de Maillé, dont il avait eu un fils.

Une troisième fille, dont nous ignorions l'existence, aurait donc porté le prénom de Jeanne.

Les généalogistes ont déjà fait beaucoup pour Cassandre. Ils rendront un signalé service à tous les fervents de Ronsart, d'Aubigné et du vieux manoir de Talcy, en parvenant à dégager de la brume de ces renseignements contradictoires les personnalités de Jacques et de Jeanne Salviati.

A part la mention faite, par Imhof, d'Antoine et de Jacques, ce sont là, pour Cassandre, des frères et sœur que nous ne connaissions point.

C'étaient bien là des enfants de Bernard et les seigneuries de Port-David (4) et de Poldavid se ressem-

(1) Mars 1759, p. 213.

(2) A. Storelli : *Loc. cit.* — Contrat du 30 janvier 1572.
D'Hozier : *Loc. cit.*

(3) « Il espousa en secondes nôces Marie de Salviaty, fille de Jean, seigneur de Talsy, qui était petit-fils de Bernard de Salviaty, Gonfalonier de Florence, Maison illustre d'Italie, dont il n'eut point d'enfans. » — (Mercure de France, *loc. cit.*, p. 213).

De Vimeur de Rochambeau : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon d'argent, 2 et 1.

(4) Un Port-David figure sur la carte d'état-major, commune de Dry, à 5 kilomètres de Cléry (Loiret).

M. Storelli, d'après Imhof (*Familles illustres d'Italie*); donne à Jean Salviati le titre de « seigneur de Talcy et de Poldavid en France ».

Aux termes de ce testament, Port-David aurait été un « propre » de Françoise Doulcet, dont elle aurait disposé en faveur de son fils Jacques.

blent trop, graphiquement, pour qu'on ne soit tenté de les confondre.

En présence de ce doute, je prends la liberté d'emprunter à M. Louis de Tombelaine, en y joignant les quelques notes que j'ai cru nécessaires, la copie du testament de Jacques Salviati.

C'est peut-être le meilleur moyen de provoquer des recherches dont le résultat serait de débrouiller un peu l'écheveau si emmêlé des liens d'une famille dont les généalogistes de profession se sont insuffisamment occupés et dont les membres semblaient se livrer, avec leurs prénoms, à de petits jeux plutôt déconcertants.

Ainsi, Forese Salviati, fils de Jean, est nommé Lorenz sur les registres paroissiaux de Chaumont-sur-Loire et sa veuve et sa fille de signer sur ces mêmes registres sous les noms tantôt d'Isabelle ou d'Isabeau, tantôt d'Elisabeth (1).

Elles possédaient, peut-être, ces deux prénoms, et non contentes d'en user, elles en abusaient; ou, plutôt, ces deux prénoms n'en formaient qu'un : Elisabeth ou Isabelle indifféremment, dont la forme courante et plus ancienne était Isabeau.

Les registres paroissiaux de Chaumont-sur-Loire sont, à ce point de vue, singulièrement instructifs :

« Dame Isabeau de Sardini, dame de Talcy, veuve de messire Lorenz de Salviati, vivant seigneur dudit lieu » marraine, le 16 mars 1613, d'un jeune Isabeau Lecomte, était à nouveau marraine, quatre ans plus tard, sous le nom d'Elisabeth et, enfin, sous ce voca-

(1) L. Bossebœuf : *Le château de Chaumont dans l'histoire et les arts*; Tours, Mame, 1906, in-4°, pp. 369, 371, 372.

En vertu du droit de « retrait lignager », les Sardini étaient, depuis 1600, propriétaires du château de Chaumont-sur-Loire.

Il ne faut voir peut-être dans ce prénom de Lorenz que le résultat d'une erreur de lecture, amené par la similitude graphique de

Foreze

et de Lorenz

ble, elle allait, en 1642, reposer en la cave de l'église Saint-Nicolas.

Le testament de Jacques prête malheureusement à plus d'incertitude. Jeanne Salviati ne semble pas pouvoir être confondue avec ses sœurs Cassandre et Marie et Jacques paraît avoir été, à vrai dire, un bien petit personnage à côté du grand maître de l'ordre de Saint-Lazare en France (1).

« Fut présent personnellement noble homme Jacques de Salviati, escuier, seigneur de Port-David et de la Buzelière (2) et du petit Sigongné (3), demeurant en ceste ville de Blois (4), lequel estant en bon propos de bon sens et plein entendement et pleine veue, considérant qu'il n'est rien si certain que la mort, ne chose plus incertaine tant qu'à l'heure d'icelle, non voullant decedder de ce siègle intestat, mais voullant pourvoir au sallut de son ame, a faict son testament et ordonnance de dernière volonté, en la forme et manière qui s'ensuit :

Premièrement recommande son âme à Dieu son créateur, à la glorieuse Vierge Marye, et à toute la cour celleste du paradis.

Item, veult et ordonne que incontinant que son ame

(1) Je n'ai pu malheureusement consulter le texte original du testament de Jacques Salviati et j'ai dû me borner à reproduire la copie qu'en a donnée M. Louis de Tombelaine. Je le regrette fort : il eut été intéressant de comparer l'un à l'autre

(2) Un hameau de la Buzellerie existe à trois kilomètres de Fréteval (Loir-et-Cher). Une identification est-elle possible avec la seigneurie de la Buzelière ?

(3) Le Petit-Sigongné était situé sur la paroisse de Saint-Léonard (commune actuelle de Saint-Léonard, Loir-et-Cher). CASSINI : *Cigogne; Sigogne,* sur la carte d'état-major.

C'était là un acquêt de communauté dont Jacques avait dû hériter de la moitié par la mort de son père, l'autre moitié lui ayant été donnée par démission de biens de sa mère.

(4) Les Salviati auraient donc eu un domicile à Blois. — Cf. Jean MARTELLIÈRE : *Nouveaux renseignements sur Ronsart et Cassandre Salviati,* p. 4.

sera séparée de son corps, que son corps soit inhumé et enterré en sa chappelle de Chernier (?), que deffunt noble homme Bernard Salviaty son père et deffunte damoiselle Françoise Douteres (?) sa mère ont édiffyée et faict faire en l'église du couvent des frères prescheulx ou Jacobins de la ville de Bloys (1), où il a esleu sa sepulture, et ce, ou cas ou il decedde au royaulme de France en quelque endroit qu'il decedde sy prye à son exécuteur du présent testament de y faire conduire et inhumer son corps avec telle sollempnitté que bon luy semblera.

Et s'il advient qu'il decedde hors du royaulme, veult et entend estre inhumé en l'église du prochain couvent des frères prescheulx du lieu ou il deceddera, et néantmoings, s'il est possible et que commodement sy ce puisse faire, veult que son corps soit conduict et amené sans pompe au plus petitz fraiz que y se pourra audict couvent des frères prescheulx de Bloys.

Item, pour le jour de son obeyt, ordonne son luminaire à la discrétion de son executeur du présent testament.

Item, veult estre dict et cellebré audict couvent des frères prescheulx ou Jacobins de Bloys, et par les religieulx dud. couvent, le jour ou le lendemain qu'il deceddera, troys grandes messes, l'une du Saint-

(1) « Les Frères Prescheurs, vulgairement appellez Jacobins, furent établis à Blois par Jean de Chastillon comte de Blois, l'an 1273. Ainsi je ne m'étonne pas si saint Antonin Archevesque de Florence met leur Couvent de Blois au rang des premiers de son Ordre. »

J. Bernier : *Histoire de Blois*, Paris, F. Muguet, 1682, pp. 55-56. Cf. Preuves XIJ.

Avant « le don que Jehan de Saveuzes a fait ausdiz manans et habitans [de Blois] d'une maison assise en la rue de la Foullerie », pour y tenir leurs assemblées (1459), les membres de la communauté des habitants de Blois étaient « assemblez ou chappistre des freres prescheurs de Blois, lieu acoustumé a assembler pour les negoces et besoingnes de ladicte ville de Blois ».

(J. Soyer, G. Trouillard et J. de Croÿ : *Cartulaire de la ville de Blois*, 1196-1493, C. Migault et Cie, 1907, in 8°, pp. 200, 174.)

Esprit, la seconde de Nostre-Dame, et la troisième des trespassés, avec vigilles de mort à notte, et trente messes basses qui seront dictes, sçavoir est dix de Nostre-Dame, dix des trespassés et dix du Saint-Esprit.

Item, pour le jour des octaves et bout de l'an, veult avoir pareil et semblable service que dessus, et prye que le tout soit faict et dit diligemment.

Item, veult et par exprès commande et ordonne ledit testateur que ce donques il sera trouvé débiteur tant des dettes que obligations et aultrement, demeurent récompensés, veriffiez, satisfaicts et payés par les mains de son exécuteur du présent testament.

Item, a led. testateur donné et legué, donne et legue à toujoursmais à l'Hostel-Dieu de Bloys (1), pour recepvoir les pauvres mandians forains et estrangiers, la quantité de cinq muids de grain, sçavoir troys muids de bled froment et deux muids d'avoyne, mesure de Baugency de rente, que led. testateur a droict de prendre, par chascun an sur les lieu, terre et seigneurye de Talcy, lesd. cinq muids de grain rechaptables de la somme de quinze cens livres, que deffunct son père a acquis du seigneur de Samonery (2) et sa femme

(1) D'après Dupré et la Saussaye, l'existence de l'Hôtel-Dieu de Blois semble devoir remonter aux Comtes, de la dynastie de Thibault-le-Tricheur. Thibault V, par une charte de 1190, accorda à l'*Aumône* de Blois des droits sur les forêts de Blois, de Russy et de Boulogne.

« Cette maison, d'origine fort ancienne, dépendait de la ville et de l'autorité municipale, depuis que François Ier en avait sécularisé l'administration, pour réformer de graves abus. »

(A. Dupré : *Etude sur les Institutions municipales de Blois*, Orléans, H. Herluison, 1875, in-8°, pp. 120-121.)

(2) De Saumery, peut-être ?

Originaire de Béarn, Arnault de Johanne, premier du nom, écuyer, seigneur de Johanne, alias de Mauléon, né vers 1536, avait épousé, vers 1566, Gratiane de la Carre, sœur de Menault de la Carre, seigneur des Vaux, des Landes et de Saumery, conseiller et aumônier du roi de France, et nièce de Bernard de Ruthie, abbé commendataire de Pont-Levoy, nommé grand aumônier de France, le 1er juillet 1552. (Cf. : Le père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique des grands officiers de la couronne*, VIII, 267, D.).

ausquels la d. quantité de grain escheue par héritaige de la succession de deffunct noble homme Bernard de Salviaty, à la charge que les administrateurs dud. Hostel-Dieu feront dire tous les vendredis de l'an, devant Nostre-Dame de l'Homosne, ung *Salve Regina* et ung *Inviolata*, et le *De profundis* pour les trespassez.

Item, a donné et légué, donne et légue à tousjoursmais au couvent des frères prescheulx Jacobins de Bloys sa mestayrie appelé le Petit-Sigongné, assise et située en la paroisse de Saint-Leonard, laquelle luy est escheue, sçavoir la moictyé d'héritaige de père et la moictyé par don de deffuncte sa mère, à la charge que ordinairement et à tousjoursmais les frères prescheulx Jacobins et leurs successeurs feront dire une messe basse en la commémoration de deffunct son père et de deffuncte sa mère et de luy, et icelle sonneront à carrillon comme sy scestait le jour d'une feste, et oultre à la charge qu'ils seront tenus rediffier icelle chapelle en son premier estat, et faire l'enclosture d'icelle chappelle, qui est de boys faisant l'entrée de la chappelle de pierre, et pareille forme que celle qui donne sur le cueur, et avec ce seront tenuz dire, par chascun tous les vendredis de l'an, un sallut, de deux attendans troys heures après midy, lequel sera sonné à treize pouls à distance l'une de l'autre.

Item, a donné et légué, donne et lègue à Jehanne

Ce fut l'origine de la transplantation des Johanne en Blésois. Leur fils aîné, Arnault de Johanne, IIe du nom, d'abord seigneur de Johanne, puis de Saumery et des Landes, né à Mauléon vers 1568, vint, aux environs de 1579, faire son éducation près de son oncle, l'abbé Menault de la Carre. A la mort de celui-ci, il recueillit sa succession et devint seigneur de Saumery et des Landes.

D'après les registres paroissiaux d'Huisseau-sur-Cosson, il était, en janvier 1592, en possession de ces terres et seigneuries.

Les Johanne portaient : de gueules au lion d'or, armé et lampassé de même, et les La Carre : parti, au premier d'azur à trois fasces d'or, au 2 de sable à trois coquilles d'argent, posées en pal.

Plus tard, les Saumery écartelèrent les armes des Johanne de celles des La Carre.

Salviaty sa sœur, l'eusuffruit sa vye durant, outre fruit cy faire se peust, des biens qui luy appartiennent en Florence avec les arrérages qui luy en sont deubz depuis le décès de deffunct son père.

Item, a donné et légué, donne et lègue à Mathurin Néron (?) pour ses services et à la Pellosquine sa mère ..... la somme de cent escuz de solleil une foys payez pour leur apprendre estat et sçavoir gaignier leur vye, et aussy, a ce que les ayans, à prier Dieu pour son ame, et icelle somme prendre sur les meubles qui luy appartiennent. Le dessus desd. meubles, le donne pour l'honneur de Dieu aux pauvres filles ou falmes a procurer en mariage pour ayder a les procurer en mariage.

Item, a donné et légué, donne et lègue a tousjours mais à Jacques Champion, son procureur, quatre livres tournois de rente qu'il a droict de prendre sur la thuillerye Ression, assise aux faulxbourgs Saint-Jehan-les-Bloys (1), à ce qu'il aye à prier Dieu pour son ame et pour ce que ainsy luy plaist.

Item, pour mectre a execucion ce présent testament, de poinct en poinct, selon sa forme et teneur, led. testateur a vollontairemement esleu, nommé et ordonné pour son executeur, c'est assavoir M. Vincent Guignard (2), advocat au siège présidial de Bloys, auquel

(1) Le Bourg-Saint-Jean, une rue porte encore ce nom. Un prieuré, devant à sa situation le vocable de Saint-Jean en Grève était situé dans ce faubourg. Il avait été fondé, en 1089, par Etienne, comte de Blois et dépendait, au XVIIe siècle, de l'abbaye de Pont-Levoy.

Cf. Bernier, *loc. cit.*, p. 59; *Preuves,* XIIJ-XIV. — A. Thibault : *Le Prieuré de Saint-Jean-en-Grève-les-Blois et sa justice*. Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, XV (1901), pp. 24-69.

(2) Ce Vincent Guignard avait épousé une demoiselle de Vaulx, dont il eut de nombreux enfants.

L. Guignard (de Butteville) : *Généalogie des Guignard,* Grande Imprimerie de Blois, 1892, in-4°, pp. 74-76, En 1576, « Vincent Guignard, avocat et conseil de la ville », prenait part à une importante délibération relative aux Prêches — A. Trouessart : *La Commune*

seul et pour le tout led. testateur a donné plein pouvoir et mandement spécial de ce présent testament accomplir et mectre a execution selon la forme et teneur, le priant de aussy le faire sur tous ses biens et pour laffection qu'il porte aud. Guignard, et en recongnoissance du secours qu'il a de luy en ses affaires, et affin qu'il vacque plus diligemment à l'execution du present testament, et pour ce que ainsy led. testateur veult et luy plaist, a donné et légué, donne et lègue aud. Guignard, à ses hoirs et ayans cause a toujoursmais, tout ce qui est et appartient aud. testateur au lieu, terre et seigneurye de Port-Davy, a lui escheu par don, legtz, cession et transport a luy faict par la dicte deffuncte damoiselle Françoise Douteres (?) sa mère ; et a led. testateur ypotecqué et obligé tous chascun ses biens, meubles et immeubles, presens et advenir, pour le faict et execution et entier accomplissement du présent son testament, lequel testatement led. testateur a voullu et veult estre accomply de poinct en poinct comme dessus.

Ce que faict et passé en présence de René Legeau et Jacques Huguet, ce dix-huictiesme de novembre mil Vc soixante cinq ».

(Signé) J. Salviaty, Huget, Legeau, Jamet (1).

En dépit de l'aisance assez large que semble indiquer ce testament, les Salviati finirent mal et pauvrement.

Comme l'on sait, Jean Salviati refusa, « sur le différent de la religion », sa fille Diane à Agrippa d'Aubigné.

Mariée à Limeux, elle ne se consola jamais de ce mariage manqué auquel avait d'abord consenti son père (2) et cet amour de jeunesse éclaircit de sa grâce

de Blois de 1517 à la fin du XVIIIe siècle, d'après les registres municipaux, Blois, Typ. et Lith. C. Migault, 1896-1898, 2 in-12, tom, I., p. 334.

(1) Louis de Tombelaine : *loc. cit.*, pp. 51-54. :

(2) Le consentement était venu à la suite de la jolie scène du « sac de veloux fané » :

et de sa fraîcheur l'œuvre du « Tyrtée calviniste » (1).

Diane avait une sœur Camille, et un frère Forese (2), chevalier de Saint-Lazare, qui fut propriétaire de Talcy après la mort de son père. Cet italien épousa une presque compatriote en la personne de la fille du financier Scipion Sardini (3) et d'Isabelle de la Tour-

« Le lendemain, ce bonhomme [Bernard Salviati] prit l'amoureux par la main avec tel propos : — Encore que vous ne m'ayez point ouvert vos pensées, j'ay de trop bons yeux pour n'avoir point découvert vostre amour envers ma fille ; vous la voyez recherchée de plusieurs qui surpassent en biens. Ce qui estant advoué, il poursuit ainsi : — Les papiers que vous avez bruslez, de peur qu'ils ne vous bruslassent, m'ont eschauffé à vous dire que je vous désire pour mon fils. Aubigné respond : — Monsieur, pour avoir mesprisé un thrésor médiocre et mal acquis, vous m'en donnez un que je ne puis mesurer. »

Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné, loc. cit., p. 25.

(1) Laurent Tailhade : *Terre Latine*. Paris, Alph. Lemerre, 1898 in-12.

(2) *Lorenz* sur les registres paroissiaux de Chaumont ; *Florent* dans l'étude de M. L. de Tombelaine.

(3) Parmi les Italiens que Catherine de Médicis avait attirés autour d'elle en France, ce Scipion Sardini était, au dire du regretté Henri Bouchot : « le plus fieffé coquin de la bande ».

(*Les Femmes de Brantôme*, Paris, Quantin, 1890, in-4°, p. 147.)

Cf. Edouard Drumont : *Un Financier du seizième siècle. — (Mon Vieux Paris*, 1re série, Paris, E. Flammarion, S. D. in-12. pp. 207-247).

L. Bossebœuf : loc. cit. (Les Sardini), pp. 356-381.

Je me suis occupé, moi-même du personnage : *Notes sur Sardini*, (*Le Loir-et-Cher historique et archéologique*, VI-VII, (1893-1894), pp. 371-376 ; 15-20).

Scipion Sardini mourut à Paris le 3 mai 1608, et son corps fut transporté à Chaumont-sur-Loire, où il parvenait le 11 mai suivant. Celui d'Isabelle de la Tour de Turenne, l'y rejoignait moins d'un an après (1er avril 1609), la dame avait, paraît-il, « receu les s. sacremens de notre mère saincte Eglise, et faict une belle repentance... »

Ce n'était pas tout à fait inutile.

Le 12 juin 1640, leur fille Isabelle exprimait le désir d'être enterrée à Chaumont auprès de ses père et mère Il fut fait droit à ses vœux ainsi qu'en témoigne cet extrait, par M. L. Bossebœuf, des registres paroissiaux de Chaumont :

« Le 22 juin 1642, décéda sur les six heures du matin et fut le lendemain ensepulturée en l'église Saint-Nicolas, haute et puissante dame Elizabeth de Sardiny, veufve de deffunct haut et puissant messire Lorenz, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, vivant sei-

Limeuil, l'ancienne maîtresse de Condé et de pas mal d'autres (1), y compris Florimond Robertet et Ronsart.

Ainsi, les trois bandes bretessées d'argent des Salviati s'alliaient aux sardines parlantes du gentilhomme lucquois (2).

gneur de Talcy, laquelle a été posée en la cave de ladite église, où gisent les corps de deffunte M. et Mme de Sardiny, ses père et mère, après avoir receu tous les sacremens durant sa maladie. »

(L. Bossebœuf : *loc. cit.*, pp. 365, 366, 372.)

Isabeau Sardini avait vendu, le 11 avril 1633, la terre de Talcy à sa fille Isabelle, moyennant 21.000 livres, payables aux créanciers de Foresc Salviati, plus une rente de 75 livres payable à sa fille Madeleine, religieuse professe au couvent de la Vierge.

(1) Brantôme et Bayle narrent comment à Dijon, durant un voyage de la cour, en juillet 1564, Isabelle de la Tour-Limeuil, ou mieux Isabeau de la Tour de Turenne, demoiselle de Limeuil, accoucha à l'improviste dans la garde-robe de Catherine et ce qui s'en suivit.

Cf. Brantome : *Les Sept discours touchant les Dames galantes*, (édition H. Bouchot, Paris, Jouaust, 1882, 3, in-12, tom. III, 6e discours, pp. 43-45).

Bayle : *Dictionnaire historique et critique*, édition de Rotterdam, 1720. — Une dissertation des plus piquantes est consacrée à Isabelle de Limeuil, tom. II, pp. 1715-1718.

Le Duc d'Aumale : *Information contre Isabelle de Limeuil* (Mai-août 1564). S. L. N. D. (Londres, 1862), in-4o.

Hector de La Ferrière : *Trois Amoureuses au XVIe siècle*, Paris Calmann Lévy, S. D. in-12.

Henri-Bouchot : *Les Femmes de Brantôme*, pp. 184-192.

De la Tour de Turenne : écartelé au 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lys d'or à la tour d'argent qui est la Tour; au 2 et 3, cotticé d'or et de gueules qui est de Turenne.

(2) Palliot prête, il est vrai, aux Sardini des armes sentant un peu moins la caque :

« De sinople à une fasce d'or chargée d'un soleil de gueules et accompagnée de trois bibles couvertes d'or la tranche de gueules. Alexandre de Sardiny, vicomte de Buzancy en Picardie, et seigneur de Saint Chaumont sur Loire [*sic*] mettait cet escu sur les escarts de la Tour-Turenne et d'Auvergne. »

La vraie et parfaite Science des Armoiries, réédition Rouveyre, I, p. 96.

Je préfère, pour mon compte, les petits poissons, ils font image et illustrent si bien le distique consacré à Sardini :

Qui modo Sardinii jam nunc sunt grandia cete ;
Sic alit italicos Gallia pisciculos.

Le petit poisson était devenu grand, en effet.

Parmi les quatorze cents personnages que font défiler les étonnants *Mémoires de Casanova*, figurent un Salviati et un Sardini. Le premier

Forese avait cru, sans doute, faire un mariage riche. Il ne semble pas que la succession de Scipion ait répondu à cette espérance. Les guerres de religion achevèrent de le ruiner et, à son décès, en 1600, sa situation apparut plus qu'obérée.

Sa veuve ne put faire face à ses créanciers. Leur fille aînée, Elisabeth, ou plutôt Isabeau, moins inconstante que sa grand'mère, l'imprudente Limeuil n'était guère plus réservée, mais savait au moins rester fidèle à ses affections. De son amant, Louis de la Marck, son oncle à la mode de Bretagne, elle eut quatre enfants naturels qui furent légitimés en 1640 (1).

Deux survécurent, Louis, abbé de Saint-Yve de Braine et de Notre-Dame d'Igny et Marie, mariée en premières noces à François Godet, sieur des Marais, en Normandie (2).

Isabeau leur laissa, en mourant, ses biens qui s'élevaient à peu de chose (3).

Isabelle Jouvenel des Ursins, sa femme légitime, n'avait point su donner d'enfants à Louis de la Marck, et si sa famille d'élection menaça d'être nombreuse, les bénédictions du Ciel semblent, néanmoins, avoir été médiocres.

PIERRE DUFAY.

est vice-légat à Avignon, où le voyageur le voit à la Comédie [édition Rozez, IV ; p. 288] ; le second, un vieillard, resté en Italie, y avait fait l'éducation de Clémentine et de son frère et était poète à ses heures. Ibid., V, p. 296.

Les deux familles pouvaient encore être représentées par des arrière-cousins à moins que ce ne fussent de simples homonymes.

(1) Le Père ANSELME : *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, tome VII, p. 170 - A.

(2) Ce Godet des Marais fut tué au combat au faubourg Saint-Antoine, le 4 juillet 1652. — Des deux enfants qu'il lui laissa, l'un fut Paul Godet, évêque de Chartres. Marie se remaria, deux ans plus tard, [17 mars 1654] à François des Moulins, Sr de l'Isle. Cf. P. ANSELME : *loc. cit.*

(3) Par son testament, Isabeau Salviati léguait 20.000 livres, ses bagues et la moitié de ses meubles à Marie de la Marck, sa fille et le reste de ses biens à Louis de la Marck, son fils.

CATALOGUE

DES

ARTISTES ANGEVINS, TOURANGEAUX VENDOMOIS ET BLESIENS

QUI ONT EXPOSÉ AUX SALONS DE 1908

Voici encore cette année le catalogue des artistes des provinces d'Anjou, du Maine, de Touraine, du Blésois et du Vendômois qui ont exposé aux deux salons de 1909. Le nombre en a très sensiblement diminué sur l'an dernier : 89 au lieu de 114. Ils se répartissent ainsi :

Maine-et-Loire.	30
Indre-et-Loire	25
Sarthe.	13
Mayenne.	7
Loir-et-Cher.	13

Comme on le voit, tous ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'an dernier. A quoi cela tient-il? Nul ne saurait le dire, et nous devons nous borner à constater le fait en exprimant l'espoir que cette dépression dans la production artistique de notre région ne soit que momentanée.

C[te] CHARLES DE BEAUMONT.

Le Pouliguen, 27 Août 1909.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

ALLEAUME (Ludovic), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 27. Peinture. *Portrait de M. Ruau, ministre de l'Agriculture.* (Cat. ill. pl. 103).
N° 28. Peinture. *Fruits au soleil.*
N° 1863. Dessins. *Portrait de Mme D;* — pastel.
N° 1864. id. *Tête;* — pastel.
N° 4308. Gravures. *Portrait;* — lithographie originale.
N° 4309. Gravures. *Le tub;* — lithographie originale.

ARC-VALLETTE (Mme Louise), née à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 48. Peinture. *La maison fleurie.* (Cat. ill. pl. 164).

ASSIRE (Gustave), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 54. Peinture. *Intérieur d'église.*

AVIAT (Jules-Charles).
N° 63. Peinture. *Portrait de Mme L. M*[*artinière*, de Tours].

BALLUE (Pierre), né à La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).
N° 87. Peinture. *Le moulin d'Avon. Coup de soleil après la pluie.* (Cat. ill. pl. 59).
N° 1893. Dessins. *Le ruisseau (novembre);* — pastel.

BEAUNE (Louis-Eugène DE), né à Larçay (Indre-et-Loire).
N° 117. Peinture. *Auteuil. Saut du brook.* (Cat. ill. pl. 118).

BRICARD (Xavier), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 262. Peinture. *Dans l'atelier.*

N° 263. id. *Portrait de Mlle S. T.*

DUCHATEAU (Mlle Thérèse), à Tours, rue de la Bazoche (Indre-et-Loire).

N° 596. Peinture. *Portrait de M. A-E. de B.*

N° 2177. Dessins. *Portrait de Mlle A. L.;* — pastel.

DUCHEMIN (Daniel), né à Segré, (Maine-et-Loire).

N° 597. Peinture. *Avant l'averse.* (Cat. ill. pl. 168).

N° 2178. Dessins. *Souvenirs de voyages;* — quatre gouaches.

FOUCHER (Mlle Elisabeth *alias* Betzy), née à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 703. Peinture. *Dernières fleurs de mon jardin.*

N° 704. Peinture. *Apprêts de pot au feu;* — *nature morte.*

N° 2244. Dessins. *Printemps (roses);* — aquarelle.

N° 5038. Art décoratif. *Barques au soleil couchant;* — paravent à trois feuilles.

FOUQUERAY (Charles), né au Mans (Sarthe).

N° 709. Peinture. *Palerme (3 juin 1676),*

« L'armée navale française,
« sous les ordres de Vivonne,
« de Duquesne, et de Tourville, incendie et détruit
« sous Palerme, les flottes
« combinées d'Espagne et de
« Hollande. »

GRASSET (Frédéric), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 811. Peinture. *Salle des meubles, XVIIIe siècle. — Musée du Louvre.*

N° 812. Peinture. *Un coin de la galerie d'Apollon. — Musée du Louvre.*

HERVÉ-MATHÉ (Jules-Alfred), né à Saint-Calais (Sarthe).

N° 887. Peinture. *Portrait de M. Th. M.*

LANDELLE (Feu Charles), né à Laval (Mayenne).

N° 1034. Peinture. *Fontana.*

N° 1035. id. *Les Bleuets.*

« Allez, allez, ô jeunes filles,
« Cueillir les bleuets dans les blés. »
(Les Orientales)

LUZEAU-BROCARD (Fernand-Adolphe), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 1171. Peinture. *Rentrée de procession.*

MAIGNAN (Feu Albert-Pierre-René), né à Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

N° 1193. Exposition rétrospective comprenant :

1. *Portraits;* tableau inachevé (septembre 1908).
2. *Louis IX console un lépreux;* salon de 1878. (Musée d'Angers).
3. *L'amiral Carlo Zeno;* salon de 1878. (Musée de Lille).
4. *Derniers moments de Chlodobert;* salon de 1880. (Appartient au Cercle artistique et littéraire).
5. *Le Dante rencontre Matilda;* salon de 1881. (Musée d'Amiens).
6. *Le sommeil de Fra Angelico;* salon de 1882. (App. à Mme Armand Colin).
7. *La mort de Guillaume le Conquérant;* salon de 1885. (Musée d'Amiens).
8. *Le réveil de Juliette;* salon de 1886. (Ville de Lyon).

9. *Le Frère peintre*; salon de 1887. (Appartient à Me Gadala).
10. *Les voix du Tocsin;* salon de 1888. (Musée d'Amiens).
11. *La naissance de la perle;* — esquisse. — Salon de 1890.
12. *Carpeaux;* médaille d'honneur du salon de 1892. (Musée du Luxembourg).
13. *L'absinthe;* salon de 1895.
14. *La Fortune passe;* salon de 1895. (Musée de Reims).
15. *La journée finie;* salon de 1903. (Appartient à M. Bessonneau).
16. Panneau. (Appartient à M. Octave Homberg).
17. Esquisses, plafond du château de Versoix. (Appartient à M. Charles Bartholoni).
18. Frises exécutées pour l'hôtel de M. Octave Homberg.
19. Esquisses pour le foyer de l'Opéra-Comique.
20. Panneaux pour la salle des fêtes de l'Exposition de 1900.
21. Esquisses pour la coupole de la Chapelle commémorative de l'Incendie du Bazar de la Charité.
22. Esquisses et cartons de tapisseries des Gobelins pour le palais du Sénat.
23. Esquisse, panneau et plafond pour la Gare de Lyon. Etudes, paysages, fleurs, aquariums, dessins, etc.

MATIGNON (Albert), né à Sablé (Sarthe).
N° 1247. Peinture. *L'exil de Manon.* (Cat. ill. pl. 167).

MATHURIN (Maurice), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 1248. Peinture. *Etude de jeune fille.*

MORIN (Vital), né à Cholet (Maine-et-Loire).
N° 1426. Peinture. *Le Conquet; — matinée de printemps.*
N° 1327. Peinture. *San-Juan (Espagne); — matinée d'automne.*

MOROT (Aimé-Nicolas).
N° 1330. Peinture. *Portrait de M. E*[*ugène*] *G*[*oüin*, sénateur inamovible d'Indre-et-Loire].

MURATON (Alphonse), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 1343. Peinture. *Portrait de Mme M...*
N° 1344. id. *Portrait de Mme la comtesse de M...*

MURATON (Mme Euphémie), épouse du précédent.
N° 1345. Peinture. *Raisin blanc et pêches.*
N° 1386. id. *Panier de pêches.*

REBOUSSIN (Roger-André-Fernand), né à Sargé (Loir-et-Cher).
N° 1485. Peinture. *Biche et ses faons.*

ROYER (Lionel), né à Château-du-Loir (Sarthe).
N° 1555. Peinture. *Fragilité.*
N° 1556. id. *Vme chant de « L'Enfer du Dante ».*

SONREL (Mlle Elisabeth), née à Tours (Indre-et-Loire).
N° 1630. Peinture. *Dante et Béatrix*; — triptyque.
N° 1631. Peinture. *Circé.*
N° 2840. Dessins. *Sauvageonne*; — aquarelle.

N° 2841. id. « *Le Laurier d'or* »; — aquarelle.

TESSIER (Louis-Adolphe), né à Angers (Maine-et-Loire). — A Angers, rue Franklin, 88.

N° 1691. Peinture. *Soir de fête.*

WEIZ (Adolphe).

N° 1823. Peinture. *Portrait de M. P. G[ravier]* (de Touraine).

DESSINS

CARTONS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES, VITRAUX ET ÉMAUX

CAMINADE (Georges), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 2033. *Portrait de Mlle L. G[ouin]*; — émail. — (Appartenant à Mme R. Gouin).

DHARVILLE (Mlle Laure), née à Blois, (Loir-et-Cher).

N° 2150. *Chat;* — dessin.

FONTANES (Raymond COIGNAUD DE), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 2237. *Vues de Venise : 1. Fondamenta nueva. — 2. Vieille rue (Castello). — 3. Trattoria. — 4. Marché aux fruits;* — quatre aquarelles.

GODCHAUX (Roger), né à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 2300. *Portrait*; — pastel.

MESSAGER (Adolphe), né à Laval (Mayenne). — A Laval, 8, rue de Nantes.

N° 2581. Dessins. *A Bordighera;* — aquarelle.

N° 4222. Architecture. *Rue de Paradis et rue de Chapelle à Laval;* — aquarelle.

MURATON (Louis), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 2624. *Portrait de Mme X.* — pastel.

N° 2625. *Portrait de Mme Jacques X.;* — pastel.

NEUVILLE (Mlle Berthe DE), née à Saint-Calais (Sarthe).
N° 2631. *Rocamadour (Lot);* — aquarelle.

SCULPTURE

ALAPHILIPPE (Camille), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2944. *Portrait de Mme Claude Lemaître;* — étude de costume moderne; — statue grès et bronze. (Cat. ill. pl. 218).
N° 2945. *Portrait de Mme H...;* — statue plâtre.

BRETON (Charles), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 3064. *Portrait de M. Charles Deloncle, député de la Seine;* buste marbre.
N° 3067. « *Fontaine aux Cygnes* »; — projet; — groupe plâtre (motif central).

BRICARD (Mlle Gertrude), née à Angers (Maine-et-Loire).
N° 3067. *Le petit Frère;* — groupe plâtre.

CASTEX (Louis), né à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 3122. *Petite Mère;* — statuette biscuit.

CHARON (Pierre), né à Château-Gontier (Mayenne). — A Laval (Mayenne), rue de Strasbourg, 5.
N° 3134. *Portrait de M. D...;* — médaillon plâtre patiné.

CHESNEAU (Georges), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 3148. *Portrait;* — buste plâtre.
N° 3149. *Portrait;* — médaillon bronze.

DELBAUVE (Louis-Emile), né à Contres (Loir-et-Cher).
N° 3232. *Portrait de M. J. Belin;* — médaillon en biscuit porcelaine.

FERVILLE-SUAN (Charles-Georges), né au Mans (Sarthe).
N° 3298. *Le Petit déjeuner;* — statuette plâtre.

GARRY (Augustin-Marie-Joseph), né à Laval (Mayenne).
N° 3341. *Portrait de M. R..,;* — buste plâtre.

GODCHAUX (Roger), né à Vendôme (Loir-et-Cher).
N° 3362. *Retour des Champs;* — statuette plâtre.

GRÉGOIRE (René), né à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 3383. *Jeune fille de Terracina;* — buste terre cuite.
N° 3384. *Médaillon;* — plâtre.

HAMAR (Fernand), né à Vendôme (Loir-et-Cher).
N° 3415. *La Fortune et le Travail;* — haut relief plâtre ; — commandé pour la Caisse d'Epargne de Vendôme. (Cat. ill. p. 218).

HEURTEBISE (Lucien-Eugène-Olivier), né au Mans (Sarthe).
N° 3427. *Coquelin dans « Cyrano de Bergerac »;* — statuette bronze. (Appartient à M. et à Mme Mougenot).

JOUANNEAULT (Albert-Constant), né à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 3470. *Printemps, femme nue;* — statue plâtre).

LEGENDRE (Maurice-Louis), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 3515. *Médaillon;* — bronze.

L'HOMMEAU (Jules-Aurèle), né au Mans (Sarthe).
N° 3532. *Portrait de M. M...;* — buste plâtre.

LOYSEL (Jacques), né à Courcelles (Indre-et-Loire).
N° 3550. *Le Golf;* statuette bronze.

MORICE (Léon), né à Angers (Maine-et-Loire). — A Angers, rue Franklin, 64.
N° 3633. *Un Condottiere;* — bois.

MOULIN (Eugène-Emile), né à Laval (Mayenne).
N° 3647. *Sérénité*; — bas relief plâtre.

PORCHER (Eugène), né à Fontevrault (Maine-et-Loire).
N° 3740. *Rêverie;* — statuette terre cuite.

QUÉNARD (Armand-Pierre-Louis), né à Allonnes (Maine-et-Loire).
N° 3750. *Musette des bois;* — buste plâtre.
N° 3751. *Foot-Ball;* — statuette bronze doré. (Edités par M. Merceny).

RICHARD (Charles-Philadelphie-François), né aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
N° 3774. *Cerf bramant;* — statuette cire.

RUILLÉ (Comte Geoffroy DE), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 3803. *Au manège*; — statuette bronze.

SAULO (Georges-Ernest), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 3813. *Vision du Travailleur;* — haut relief plâtre.
N° 3814. *Portrait de M. Michel, directeur du Musée d'archéologie d'Angers.*

SICARD (François), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 3834. *Portrait de Mme de Vernon;* — buste marbre.
N° 3835. *Portrait de Mme Hamilton Paine;* — statuette marbre.

VARENNE (Henri-Frédéric), à Tours, rue d'Entraigues, 3 *bis*.
N° 3889. *République;* — buste marbre.

GRAVURES

EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MATTEI (Louis-Octave), né à Verne (Maine-et-Loire),
N° 3989. *Un cadre contenant : 1° Portrait de M^m C... — 2° Le vieux pêcheur. — 3° Mme Ch. Despiau. — 4° M. B... — 5° Offrande à l'Amour ;* ivoire (musée du Louvre).

ARCHITECTURE

BAUDRY (Albert), né à Gesté (Maine-et-Loire).
N° 4044 *Peintures et décoration de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Paris.*

BOILLE (Maurice), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 4066. *L'ange du méridien (Cathédrale de Chartres)* ; aquarelle.

DUPRÉ (Michel-Jean-Baptiste-Auguste-Ferdinand), né à Château-Gontier (Mayenne).
N° 4122. *Ancien hôpital Saint-Jean d'Angers.*

GIDOUIN (Joël-Philippe), né à Blois (Loir-et-Cher).
N° 4147. *Relevé du pavillon d'Anne de Bretagne à Blois (Loir-et-Cher).*

LAMBERT (Léon,) né au Mans (Sarthe).
N° 4197. *L'entrée de l'Hôtel-Dieu du Puy-en-Velay;* aquarelle.

MAGNE (Henri-Marcel).
N° 4217. *Relevé des peintures murales décorant l'oratoire du château de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)* : 1° *Fragment de la voûte.* — 2° *Sainte-Barbe.* — 3° *Saint-Sébastien.* — *Sainte-Catherine.* — 5° *Figure de sainte.*

MARTINET (Henry), né à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).
N° 4221. *Hôtel du Rond-Royal à Compiègne.*

RIVET (Célestin-Joseph), né à Montoire (Loir-et-Cher).

N° 4262. *Un coin du parterre d'eau à Versailles*; — aquarelle.

N° 4263. *Feuillets d'album sur le vieux Blois*; — dessins et aquarelles.

ROSSI (Joseph).

N° 4266. *Château d'Amboise (Indre-et-Loire) — détail de la porte de la chapelle* (croquis).

VILAIN (Marcel), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 4291. *L'ancien hôpital de Cholet*; — aquarelles.

N° 4292. *Menton et Arles*; — aquarelles.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

BESSÉ (Albert-Georges), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 4350. *Neige fondante à Angicourt (Seine-et-Oise)*; — burin original.

DELAROCHE (Paul-Charles), né à Aubigné (Sarthe).

N° 4447. *Vieux fumeur*; — Lithographie originale.

DUTERTRE (Victor), né à Thilouze (Indre-et-Loire).

N° 4292. *Portrait d'ami, d'après une pochade de A. Léveillé*; — bois.

N° 4293. *Portrait de Mme L...*; — bois.

HÉRISSON (Robert).

N° 4572. *Le donjon de Mauvières (Indre-et-Loire)*; — eau-forte originale.

HODEBERT (Léon-Auguste-César), né à Saint-Michel-sur-Loire (Indre-et-Loire).

N° 4576. *Portrait de M. Jules Batigny, architecte*; — lithographie originale.

HUAULT-DUPUY (René-Valentin), à Angers (Maine-et-Loire), rue Denis-Papin, 14.
N° *La Hollande en croquis.*

JOURNOT (Louis-Isidore).
N° 4613. *Marquise du Plessis-Bellière* (1) *(en Artémise) d'après Lebrun ; Château de Bussy-Rabutin ; — Collection de la comtesse de Sarcus*; burin.

RAIMBAULT (Paul-Charles), né à Laval (Mayenne).
N° 4777. *Un moulin sur le Couesnon* ; — burin et eau-forte.

ART DÉCORATIF

BANS (Mlle Marguerite), née à Angers (Maine-et-Loire).
N° 4891. *Tulipes et boules-de-neige;* — panneau décoratif ; — aquarelle.

CLERMONT-GALLERANDE (Mlle Diane-Louise-Marie DE), née à Mareil-sur-Loir (Sarthe).
N° 4966. *Projet d'un pan d'écharpe à exécuter en dentelle.*

DUCHESNE (Mlle Marie-Marthe), née à Tours (Indre-et-Loire); à Tours, rue François-Richer, 73.
N° 5015. *Une vitrine cuirs d'art.*

FOURMONT (Marius), né à Blois (Loir-et-Cher); — à Tours (Indre-et-Loire), rue Duportal, 20.
N° 5042. *Une vitrine de céramique.*
N° 5043. *Un grand vase en céramique.*

GRELLET (Georges-F.-J.), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 5061. *Maquette de papier peint.*

(1) Le Plessis-Bellière (Maine-et-Loire). Suzanne de Bruc avait épousé Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, maréchal de camp, dont la promotion, comme maréchal de France, était signée par Louis XIV, lorsqu'il fut tué dans une bataille.

GUENARDEAU (Sem-Charles), né à Vendôme (Loir-et-Cher).
N° 5064. *Une vitrine contenant un service de bureau en bronze.*

LE COUTEUX (feu Lionel), né au Mans (Sarthe), H. C
N° 5118. *Une vitrine de bijoux en or ciselé.*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

BEAUMONT (Hugues DE), né à Chouzy (Loir-et-Cher).
N° 63. Peinture. *Intérieur.*

DESBORDES-JOUAS (Mme Louise-Alexandra), née à Angers (Maine-et-Loire).
N° 361. Peinture. *L'étang* (panneau décoratif).

GIRALDON (Adolphe).
N° 504. Peinture. *Jardin à Trôo* (Loir-et-Cher).

LEBASQUE (Henri), né à Champigné (Maine-et-Loire).
N° 710. Peinture. *La Coiffure.*
N° 711. id. *Petite fille au piano.*
N° 712. id. *L'étang de Vieux-Moulin.*
N° 713. id. *Brodeuse.*
N° 714. id. *Jardin.*
N° 715. id. *Fillette.*

LE MAINS (Gaston), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 736. Peinture. *La petite place (après l'averse).*
N° 737. id. *Demeure paisible.*
N° 1480. Dessins. *La Cathédrale*; — aquarelle.
N° 1481. id. *La ruelle de l'Eglise*; — aquarelle.

MAURE (Georges-Paul).

N° 817. Peinture. *Portrait de M. le marquis de Castellane* [propriétaire du château de Rochecot (Indre-et-Loire].

SOUILLET (Georges-François), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 1078. Peinture. *Pêcheurs sur la Loire un soir d'été.* (Cat. ill. pl. 81).

N° 1079. Peinture. *Le bassin du Pont-Neuf; matinée de printemps.*

N° 1080. Peinture. *Le Pont des Saints-Pères.*

N° 1081. id. *La fontaine de Carpeaux.*

N° 1613. Dessins. *Portrait de Mme F...*

N° 1614. id. *Intérieur.*

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES ET CARTONS

GOULINAT (Jean-Gabriel), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 1381. *Portrait.*

N° 1382. *Portrait.*

MANCEAU (Paul-Georges), né à Loches (Indre-et-Loire).

N° 1501. *Portrait de Mme A...* (Appartient à Mme A...).

N° 1502. *Le Baiser* (sanguine).

SCULPTURE

BERNIÈRES-HENRAUX (Mme Marie), à Villeseptier (Indre-et-Loire).

N° 1677. *Méduse* (masque bronze cire perdue).

HALOU (Alfred-Jean), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 1851. *Jeune paysanne* (buste bronze).

N° 1852. *Baigneuse mettant son bas* (statuette bronze d'un seul jet).

N° 1853. *Femme à sa toilette* (statuette bronze d'un seul jet).

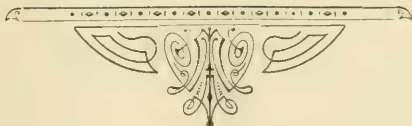
N° 1854. *Nymphe* (statuette bronze d'un seul jet; ciselures et patine de l'auteur).

N° 1855. *David* (terre cuite). (Cat. ill. pl. 187).

N° 1856. *Baigneuse* (terre cuite originale).

JUNGBLUTH (Alfred), né à Trémentines (Maine-et-Loire).

N° 1868. *Parisienne* (statuette).



AMADIS JAMYN AU VENDOMOIS

Il y fut amené par Pierre de Ronsard. On sait quelle intimité les unit l'un à l'autre, mais on ignore à quelle époque elle remonte et quelles circonstances la provoquèrent. Ceux-là qui, curieux de l'histoire littéraire, nous ont appris que le chef de la Pléiade s'intéressa aux études de Jamyn, ne se sont pas souciés de rechercher ou du moins de nous dire quand cela arriva, et pour avoir une attestation certaine de ces rapports familiers qui existèrent entre eux deux, il nous faut dépasser l'année 1555, date à laquelle, éditant l'une de ses poésies (1) où, plus tard, devait être inséré le nom de son fidèle compagnon, il n'en fait point encore mention.

C'est à propos de la collation d'un bénéfice ecclésiastique et dès le début de l'année 1566 que nous constatons la présence dans le Bas-Vendômois d'Amadis Jamyn. Il en avait été investi irrégulièrement d'ailleurs, car il n'était pas encore entré dans les ordres, mais, avec l'agrément, j'allais dire la complicité du clerc auquel il allait aussitôt le résigner. Ce bénéfice, il s'agit dans l'espèce du prieuré de la Madeleine de Croixval, avait été aux mains de Guillaume Ragereau, un chanoine du Mans, que le cumul n'effrayait pas. Par qui d'ailleurs et à quel moment il

(1) C'est l'ode qui, insérée au IV[e] livre, commence par ce vers :

Ha ! si l'or pouvoit allonger

Elle parut pour la première fois dans *Les Meslanges de P. de R*, seconde édition, G. Corrozet, in-8° de 56 ff., au f° 52 v°, et le vers où fut placé plus tard le nom de Jamyn : *Il vaut mieux, Jamyn, s'adonner*, fut substitué à celui-ci : *Il vaut donc mieux s'adonner*.

en avait été pourvu, cela nous échappe. Quand il le résigna, l'abbé de la Sainte-Trinité de Tiron, au diocèse de Chartres, eut son mot à dire puisque le prieuré relevait de cette abbaye qui était alors aux mains de Charles de Ronsard, le frère du poète. Cette particularité explique bien des choses, et comment, en particulier, on ferma les yeux sur l'irrégularité que nous avons signalée. Elle n'empêcha point celui qu'elle rendait radicalement incapable d'être mis en possession du bénéfice, d'en user comme s'il en eut été le légitime attributaire, et, à ce titre, de s'en dessaisir, non gratuitement d'ailleurs, au profit de Pierre de Ronsard. Ce dernier ne se montra point ingrat ; il s'engagea à servir à qui lui abandonnait Croixval une rente annuelle de cent vingt livres, exempte de toute charge. Cet accord se conclut dans la maison du poète, située au delà des murs de Paris, sur les fossés Saint-Victor, et en présence de deux témoins dont l'un, déjà admis dans la cléricature, se nommait Jean-Antoine de Baïf (1).

Jamyn, lui, s'y affilia, le 16 juin 1569, en recevant la tonsure des mains de François Mangeard, évêque de Nègrepont et vicaire général de Pierre de Gondi, pair de France, évêque et duc de Langres (2). C'est de ce diocèse en effet que le page de Ronsard, c'est sous

(1) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, in-8°, p. 63-65.

(2) « Petrus de Gondi, Dei et sancte sedis apostolica gratia episcopus dux Lingonensis ac par Francie, notum facimus quod, die date presentium, reverendissimus in Christo pater Franciscus Mangeard, Nigropontensis episcopus, vicarius noster generalis in pontificalibus, et de permissione nostra, dilecto nostro Amadisio, filio quondam Claudii Jamyn, de Charnosis, huius diocesis, de legitimo matrimonio procreato, etate et litteratura sufficienti, tonsuram contulit clericalem. Datum Lingonis sub sigillo nostro, die decima sexta mensis junii anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo nono. Ainsi signé : per dominum reverendissimum : Lanoderie, scellé sur queue simple de cire rouge. » Archives dép. de la Sarthe, G 345, f° 113 v°.

ce titre que Jamyn est le plus connu (1), était originaire. Il était né à Chaources, au département actuel de l'Aube, vers 1530, disent ses biographes. Son père se nommait Claude. Le nom de sa mère nous est inconnu.

Trois ans s'écoulèrent avant que, profitant du privilège que lui conférait le titre de clerc dont il était revêtu, Jamyn en ait tiré parti. Ce fut le 29 juillet 1572, seulement que, la cure d'Artins, étant devenue vacante par suite de la résignation qu'en avait faite Jacques Le Cirier, religieux du monastère de Notre-Dame de Noyers, au diocèse de Tours, le chanoine du Mans, N. Lepeltier, auquel la collation en appartenait, en avantagea Amadis Jamyn (2).

Sur les bords du Loir, alors tant chanté, non loin de Croixval et plus près encore de la Possonnière où, presque chaque année, Ronsard venait respirer l'air

(1) Il lui servait de secrétaire. C'est à ce titre que nous le voyons paraître dans un titre où Ronsard agit comme prieur de Saint-Cosme. Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, p. 39.

(2) « Decanus et capitulum insignis ecclesie cenomanensis, ad romanam ecclesiam nullo modo pertinentes, universis presentes inspecturis et audituris salutem in domino. Quod hac die infrascripta constitutus hodie personaliter coram nobis magister Joannes Godeau, presbyter, procurator ad infrascripta, ut edocuit, nobilis fratris Jacobi Le Cirier, religiosi in monasterio beate Marie de Nucariis, ordinis sancti Benedicti, Turonensis diocesis, rectoris ecclesie parochialis sancti Petri de Artinis, huius cenomanensis diocesis, de antiquis ecclesiis nostris existentis, qui quidem nomine procuratorio ipsam parochialem ecclesiam de Artinis cum suis juribus et pertinenciis universis, pure, libere et simpliciter in manibus nostris resignavit, quam resignationem admisimus et admittimus, ipsamque ecclesiam cuius, dum pro tempore vacat, ad nos collatio et provisio et ad venerabilem dominum doctorem Lepeltier, concanonicum nostrum prebendatum ad causam suorum canonicatus et prebende presentatio respective spectare et pertinere dignoscuntur... dilecto nostro magistro Amadi Jamyn clerico lingonensis diocesis, ad illam obtinendam habili et idoneo nobisque per antedictum dominum Lepeltier viva voce presentato, licet absenti, contulimus et conferimus... Datum in capitulo et sub sigillo nostris, die lune vigesima nona mensis julii anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo secundo... » Archives dép. de la Sarthe, G 345, f° 113 v°.

natal, quelques maisons se groupent, formant une petite agglomération appelée Artins. C'est l'une des plus vieilles localités de la région, et l'une de celle où se sont le mieux conservés les souvenirs de saint Julien, le premier évêque du diocèse du Mans. La très vieille église romane où les fidèles se réunissaient au XVIe siècle, est maintenant désaffectée, mais des mains pieuses l'ont sauvée de la ruine. Elle repose sur des substructions gallo-romaines. En en restaurant jadis les fondations, on y a recueilli des monnaies des empereurs Tetricus et Victorinus.

Jamyn en prit possession par procureur (1), le 5 août 1572, et fit administrer la paroisse par un vicaire. C'est alors, selon toute vraisemblance, que, Ronsard l'accompagnant, ils ont, de concert, musé parmi les guérets ; ils se sont arrêtés près des talus des venelles, y ramassant les éléments de ce plat, cher aux paysans, la *salade*, que, dans l'un de ses poèmes, dédié à Jamyn, le chef de la Pléiade a chanté.

Il se peut que des recherches méthodiquement poursuivies dans les registres de l'état civil des paroisses que le Loir arrose, permettent d'y retrouver quel-

(1) « Pierre Lancelin, notaire et tabellion royal soubz les seaulx du Mans, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut, scavoir faisons que ce jourd'huy cinquiesme jour d'aoust l'an mil cinq cent soixante et douze, en l'église parochiale, par maître Pierre Hayère, au nom et comme procureur de vénérable maître Amadis Jamyn, curé de la cure dudit Arthins, nous a esté présenté certaines lettres de collation... par lesquelles apert ledit Jamyn avoir esté pourveu de ladite cure d'Arthins... ce fait ledit Hayère, au nom et comme procureur dudit Jamyn, prenant le surpely et estolle, est allé au grand aultel de ladite église, baisant ledit aultel, et de là s'est assis en la chere où le curé dudit lieu a accoustumé se seoir, a prins les livres de ladite église, iceulx ouverts et refermez, et de là est allé aux fonts, lesquels il a ouvert aussi, a ouvert l'empoul où sont les onctions sacrées, declarant icelluy Hayère qu'il prenoit possession et saisine de ladite cure, ses appartenances et deppendances, sonnant les cloches et chantant plusieurs suffraiges... présens vénérable maitre Richard Cordonnier, prebtre, Michel Moreau, Marin Chevillart... » Arch. dép. de la Sarthe, G 345, fo 113.

ques vestiges des relations que Jamyn dut entretenir avec les bonnes familles de la région. Sous le patronage de Ronsard, il lui fut aisé d'être admis à leur foyer, d'être invité, comme l'était le « premier poète du roi en son royaume » (1), à tenir sur les fonts baptismaux quelques enfants auxquels il laissa peut-être son nom. Ces années qui suivent celle où il fut pourvu de la cure d'Artins, les œuvres de Ronsard en témoignent, sont celles où il tint le plus fidèlement compagnie au chef de la Pléiade (2). Quand ce dernier, en 1572, édite sa Franciade, Jamyn en écrit l'argument. C'est à cette époque qu'il collabore avec le même poète, pour célébrer l'élection du duc d'Anjou, le futur Henri III, au trône de Pologne (3), que tous deux font assaut de compliments, que, dans les œuvres du maître, le nom du disciple se substitue à ceux d'anciens amis que la mort hélas ! a rendus moins chers à celui qui les célébrait autrefois (4). Cela dura

(1) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, in-8°, p. 44, note 3.

(2) Lorsque Ronsard, dans l'édition de ses Œuvres, publiée en 1571, y inséra ses *Mascarades*, il y donna place au sonnet qui commence par ce vers : *Comme la mascarade ou le tournois poudreux*, et qui est signé : Amadis Jamyn. Blanchemain l'attribue à tort à Ronsard, dans l'édition qu'il a donnée des Œuvres du poète, t. IV, p. 120.

(3) L'ode que Jamyn publia alors sous cette rubrique : *La nymphe angevine parle*, fait suite à une autre ode de Ronsard que ce poète n'a pas recueillie dans ses Œuvres, et qui est insérée dans cette publication : Magnificentissimi Spectaculi, a Regina Regum Matre in hortis suburbanis editi, in Henrici Regis Poloniæ invictissimi nuper renuntiati gratulationem, Descriptio. Io Aurato Poeta regio autore. In-4° de 26 feuillets non chiffrés. L'ode de Ronsard a été publiée de nouveau dans la *Revue de la Renaissance*, t. IV, p. 214 et seq. par M. Laumonier ». On la retrouvera aussi à la suite du *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard*, de ce dernier auteur, publié dans les *Annales Fléchoises*, n°s du 1er juillet et du 1er août 1903, et dans le tirage à part, in-8°, p. 59. L'ode de Jamyn a été insérée dans ses Œuvres, éd. de 1575.

(4) Une ode publiée dans les *Mélanges*, au f° 52 v°, en 1555, et alors sans dédicace, lui est ensuite dédiée. L'un des vers : *Il vaut mieux, Jamyn, s'addonner*, offrait d'abord ce texte : *Il vaut donques mieux s'addonner*. Un sonnet qui commençait d'abord par ce vers : *Trois*

tout autant que la vie de Ronsard, car, en 1584, en cette année où, lui vivant, parut la dernière édition de ses œuvres, et où Jamyn publia sa traduction de l'Odyssée, on trouve, en tête de cette dernière publication, l'une des dernières poésies du poète vendômois.

Nous ignorons combien de temps il resta curé d'Artins et s'il conserva ce bénéfice jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 1593.

L. FROGER.

temps, Seigneurs, icy bas ont naissance, figure ainsi aux Œuvres de Jamyn : *Trois temps, Jamin, icy bas ont naissance.* Sans souci de la vraisemblance, Ronsard modifie le texte des *Bacchanales* ou du *folastrissime voyage d'Arcueil,* et à *Abel de la Hurteloire* substitue *Jamyn,* qui, en 1549, n'était point encore rangé parmi les soldats de la *Brigade.*



GUY PECCATE

Ce fut un « grand amy (1) » de Ronsard, un ami de la première heure, l'un de ceux qui, — faut-il en croire le poète, — prirent part, en 1549, *au folastrissime voyage d'Hercueil près Paris* (2), à cette fête demi-païenne par le dehors, mais qui, au fond, était simple plaisanterie d'étudiants en gaîté. Plus d'un, sans doute, à commencer par Daurat, n'y figura que dans les vers. Ces *Bacchanales*, pour employer le terme de Ronsard, n'étaient point de leur âge ; encore moins allaient-elles à leur situation. Peccate, né à Saint-Rémy-du-Plain, était alors prieur de Sougé-le-Gannelon (3). Il fut aussi curé de Spay, au doyenné actuel de La Suze, et devint sacristain de l'abbaye de Saint-Pierre-de-la-Couture, où il avait fait profession, le 11 février 1529 (n. s.) (4). Ces notes biographiques

(1) Cf. *Les bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de du Verdier, sieur de Vauprivas*, édition de 1772, t. I, p. 302.

(2) Ce *folastrissime voyage* se trouve à la fin du cinquième livre des Odes de Ronsard, publié en 1552, à Paris, chez la veuve Maurice de la Porte, et à la suite des *Amours*. Il y occupe les pages 214-236 du volume. Voici les vers qui se rapportent à Peccate :

Ie voy derrière Peccate,
Qui se haste
De l'espuyser iusque au fond,
Mais Vrvoy qui s'en courrouce,
Luy repousse
Le flaccon contre le front.

(3) Dans la première édition des Odes de Ronsard, publiée à Paris, en 1550, chez G. Cavellat, l'ode 7e du IVe livre, au fo 117 vo du volume, est ainsi dédiée :

A GUI PECCATE PRIEUR
De Sougé.

(4) « Ego frater Guido Peccate clericus, promitto stabilitatem meam et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam sancti Benedicti coram Deo et omnibus sanctis eius in hoc cenobio sancti Petri de Cultura in presentia domini Ade abbatis, perhem puiter conservandam, Teste signo meo manuali hic apposito, die undecima mensis februarii anno domini millesimo quingentesimo vigesimo octavo. Peccate ». Bibliothèque de la ville du Mans, MM no 97, fo 32, ro.

que nous empruntons à *La Croix du Maine*, nos recherches dans les registres des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans nous ont permis de les compléter. Guy Peccate avait, selon toute apparence, été pourvu du prieuré de Sougé, par suite du décès ou de la démission de Jehan Dampon, lequel résidait dans son bénéfice, en 1532, avec un clerc, Jehan Legros, et qui, en 1542, avait rendu aveu aux assises de Sougé, en raison de terres sises au Rocher-Billon (1). C'est donc postérieurement à cette année 1542, mais sans qu'il nous ait été donné de préciser davantage, que Guy Peccate fut mis en possession du prieuré.



ANCIEN PRIEURÉ DE SOUGÉ
Dessin de M. P. Verdier, communiqué par M. Robert Triger.

L'édifice où le titulaire de l'office demeurait, quand il en remplissait les fonctions, subsiste encore, au

(1) Cf. P. Moulard, *Chroniques de Sougé-le-Gannelon*, in-8°, p. 282.

côté nord de la grande porte de l'église paroissiale. Il fut construit au XVI[e] siècle. Bien que, au cours du XIX[e] siècle, ceux qui l'ont possédé en aient détruit plusieurs curieuses fenètres, il ne laisse pas encore de produire quelque effet, avec ses deux lucarnes surmontées d'énormes coquilles en pierre blanche, d'une belle sculpture. Une tour, à six pans, dont les angles sont en roussard, renferme un escalier dont les degrés en granit, larges et peu élevés, pivotant autour d'un axe central, permettent d'accéder à l'unique étage et aux combles de cette demeure (1). Guy Peccate y vint-il jamais, nous ne saurions nous en porter garant. On ignore aussi quels étaient, au XVI[e] siècle, les revenus de ce bénéfice, lequel était à la présentation de l'abbé de Saint-Pierre-de-la-Couture. Ce fut l'évêque du Mans qui conféra au même titulaire la cure de Spay, mais nous ne savons à quelle date exactement. Il s'y trouvait en 1560, quand, en sa présence, le procureur de fabrique rendit compte aux habitants de la paroisse de la gestion des intérêts dont ceux-ci l'avaient chargé (2). Il ne s'est rien conservé qui nous permette de discerner si Peccate vint souvent à Spay et combien d'années il en fut le pasteur légitime. Il ne l'était plus sûrement en 1579.

Dès 1563, il avait échangé le prieuré de Sougé contre la charge de sacriste de l'abbaye de Saint-Pierre-de-la-Couture que lui abandonna (3) Claude Le Gan-

(1) Cf. P. Moulard, *Chroniques de Sougé-le-Gannelon*, p. 281.

(2) Comptes de fabrique conservés au presbytère de Spay.

(3) « Nicolaus Fumée, jurium doctor, Dei et sancte sedis apostolice gratia, abbas commendatarius monasterii seu abbatie Sancti Petri de Cultura prope et extra muros Cenomsni, ordinis, Sancti Benedicti, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino, notum facimus quod hac die subscripta personaliter constitutus nobilis ac discretus vir frater Claudius Le Gantier, presbyter religiosus expresse professus predicti monasterii nostri de Cultura ac sacrista ejusdem monasterii, qui dictam sacristiam seu officium sacriste cum suis annexis predicti monasterii ac juribus et pertinentiis universis, causa tamen permutationis de ipsa sacristia seu officio sacriste facte cum venerabili

tier (1), religieux profès de cette maison. Il fut mis en possession de la sacristie et des revenus qui en dépendaient, le 23 octobre de l'année précitée, par un notaire du Mans, Pierre Condelou (2). Ce fut sa dernière étape.

De ses œuvres latines et françaises dont ses contemporains eurent connaissance, aucune n'a été imprimée, mais son action sur eux et spécialement

ac discreto viro fratre Guidone Peccate et presbytero religioso expresse professo ac priore prioratus de Sougeyo le Ganeron cenomanensis diocesis, membri a dicto nostro monasterio de Cultura dependentis. .. pure et libere in nostris manibus resignavit ac cessit, quam resignationem seu cessionem sic ut premittitur factam duximus admittendam... antedicto Peccate ad hoc habili.... presenti et acceptanti contulimus et conferimus.... Datum in predicto nostro monasterio de Cultura sub sigillo nostro die vigesima secunda mensis octobris anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo tertio, presentibus ibidem discretis et honorabilibus viris dominis Francisco Marchant, presbytero, rectore Sancti Sygirani, Turonensis diocesis, Petro le Roy, presbytero, vicario parochialis ecclesie Sancti Martini de Pontleuca predicti diocesis cenomanensis et Joanne Ferrecoq in parochia beate Marie de Cultura prope Cenomanum commorantibus, testibus ad premissa vocatis et rogatis ». Archives dép. de la Sarthe G. 341, f° 55 r°.

(1) La famille Le Gantier, résidant à La Chartre-sur-le-Loir où elle possédait le fief de la Vallée, portait pour armes : *de gueules à une bande d'argent et trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe*. Cf. L.-J. Denis : *Histoire de la ville et du château de la Chartre-sur-le-Loir*, in-8°, p. 92-98.

(2) « Anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo tertio die vero vigesima tertia mensis octobris, ego Petrus Condelou, presbyter, publicus apostolica auctoritate notarius juratus ac de numero notariorum apostolicorum in diocesi cenomanensi juxta edictum regium receptus et retentus, in parochia beate Marie de Cultura prope Cenomanum commorans, posui et induxi venerabilem et discretum virum fratrem Guydonem Peccatte, presbyterum in monasterio Sancti Petri de Cultura religiosum expresse professum sacristam sacristie ejusdem monasterii in realem actualem et corporalem possessionem predicti officii sacriste cum omnibus Juribus et pertinenciis suis universis, videlicet per introitum et deambulationem ecclesie predicti monasterii de Cultura, genuflexionem, osculum majoris altaris ac stalum cathedre chori necnon ingressum domus predicti officii sacritie ac aliis solemnitatibus in talibus fieri solitis et consuetis... presentibus ibidem religiosis viris Francisco Gendron ac Joanne de Lancé, priore de Ruilleyo in Campania... » Archives dép. de la Sarthe, G. 341, f° 55 r°.

sur Ronsard n'en fut pas moins très réelle, puisque, au témoignage de *La Croix du Maine*, le chef de la Pléiade avait « advoué avoir eu intelligence des Poètes Latins par son moyen : sans vouloir ici ôter l'honneur dû à M. d'Aurat (1) ». Les rapports aimables qu'il entretenait, en 1550, avec le religieux bénédictin de la Couture se maintinrent jusqu'à sa mort, et quand, en 1584, il publia la dernière édition de ses œuvres, le nom de Peccate s'y retrouve encore. Celui-ci était pour ses confrères un personnage considéré. Ils le chargèrent, en 1576, de rédiger, de concert avec trois autres ecclésiastiques, les cahiers que présentèrent les députés du clergé de la province aux premiers Etats Généraux de Blois (2). Quatre ans après, le 5 juillet 1580, Guy Peccate mourut à l'abbaye de la Couture. Il y fut inhumé le lendemain (3).

L. FROGER.

(1) Cf. *La Croix du Maine*, t. I, p. 302.

(2) Mss. de M. de la Beauluère, n° 15, p. 185, cité par dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. v. p. 518.

(3) Cf. *La Croix du Maine*, t. I, p. 302. Dans les œuvres de Ronsard, il est fait aussi mention de Julien Peccate que nous estimons avoir été apparenté à Guy. Julien Peccate était curé-prieur de Thoiré-sous-Contensor. Il accompagna Ronsard et Amadis Jamyn à Tours, en 1568. Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, in-8°, p. 38, note 2, et p. 58. Il servit de témoin au poète, quand celui ci, en 1561, résigna sa cure de Champfleur à Julien Cesneau. Le poète qui, comme prieur de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, avait le droit de présentation à la cure de Mansigné, en avantagea par son procureur, J. Berneul, le 7 avril 1576, Julien Peccate. Cf. Arch. de la Sarthe; G 347, f° 155, r°. Nous retrouvons encore ce même personnage dans la compagnie de Jean-Antoine de Baïf, quand ce dernier, le 9 juin 1566, prend possession de la cure de Saint-Germain-de-la-Coudre. Cf. *Annales Fléchoises*, t. X, p. 62, note 2.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

CHARTES DU PRIEURÉ DE CRÉANS

(ORDRE DE SAINT-BENOIT)

(*Suite*).

XIV

Charles d'Anjou, roi de Sicile, mande à son Bailli d'Anjou de protéger les moines du Mont-Saint-Michel contre les entreprises de Foulques de Dan, qui les troublait dans la jouissance de leur domaine du Moulin-à-Vent, sis en son fief. — Viterbe, 16 mai 1266.

Karolus (1), Dei gratia rex Sicilie, ducatus Apulie, principatus Capue, Provincie et Forcalquieri comes, Ballivo Andegavensi fedeli suo, gratiam suam et bonam voluntatem.

Ex parte religiosorum virorum abbatis et conventus Montis Sancti Michaelis in periculo maris nobis fuit intimatum quod, cum ipsi in comitatu Andegavensi, in feudo nobilis viri Fulconis de Dan, militis, juxta Plessiacum Grammatici, in loco qui dicitur Molendinum ad ventum, novem arpenta cum manerio ibi sito emerint, predictus nobilis eos modo turbat in possessione et inquietat, quanquam pacifice possederint per annum et amplius, licet in comitatu Andegavie possessio pacifica et quieta sufficiat ad sibi obfirmandam possessionem ut jam eam dimittere cogi non possit. Rogantibus ut super hoc sibi providere dignaremur, quibus assentientes fidelati tue, presentium tenore committimus quatenus, etc..... Datum Viterbii 16ª maii, Xª Indictione, regni nostri anno 2º.

Original scellé, est en pièce dans un sachet. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 105.

(1) Charles, septième fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, apanagé des comtés du Maine et d'Anjou en 1246. Urbain IV lui avait donné le royaume de Sicile en 1264; il fut couronné à Rome le 6 janvier 1265. C'est Clément IV qui le nomma Vicaire général de l'Empire.

XV

Charles d'Anjou, roi de Sicile, confirme aux moines du Mont-Saint-Michel la propriété des neuf arpents de vignes qu'ils avaient acquis au Moulin-à-Vent et il degrève ce bien de tout impôt. — Naples, 10 décembre 1269.

Karolus, Dei gratia rex Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, alme Urbis senator, Andegavie, Provincie et Forcalqueri comes, romani Imperii in Tuscia per sanctam Romanam Ecclesiam vicarius generalis, per presens scriptum notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod nos ad monasterium Sancti Michaelis de periculo maris ac personas ibidem Dei ministerio deputatas ob sacre religionis observantiam qua virtutum Domino famulantur, sinceram habentes dilectionis affectum et volentes ipsas speciali gratia prosequi et favore, ut novem arpenta vinearum in Andegavia sita, in loco qui Molendinum ad ventum vulgariter nuncupatur, que a relicta quondam Magistri Galteri de Plessiaco emerunt, habere. possedere, etc... ita quod ad ponendum ipsas vineas extra manus eorum nullatenus ab aliquibus nostris officialibus compellantur, abbati et conventui predicti monasterii et per eos ipsi monasterio, liberaliter presentium tenore duximus concedendum, eximentes et totaliter liberantes predictas vineas a quolibet onere temporali. Datum Neapoli, decimo decembris, decima tertia indictione, regni nostri anno quinto.

Original scellé en cire rouge d'un grand sceau ayant d'un costé un roy assis sur un thrône, et de l'autre à cheval, sur soie rouge et jaune. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 102-103.

XVI

Charles d'Ajou, roi de Sicile, confirme aux moines de l'abbaye du Mont-Saint-Michel la propriété et jouissance de neuf arpents de vignes, qu'ils avaient acquis de la veuve de Me Gautier du Plessis, au lieu dit du « Moulin-à-Vent ». — Naples, 14 décembre 1269.

Karolus, Dei gratia Rex Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, alme Urbis senator, Andegavie, Provincie, Forcalquieri comes et romani Imperii in Tuscia per sanctam Romanam Ecclesiam Vicarius generalis, per presens privilegium notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod nos ad monasterium Beati Michaelis de periculo maris, Abrincensis diocesis, ac personas ibidem divino servitio deputatas, ob sacre religionis observantiam qua

virtutum Domino famulantur sincerum habentes dilectionis affectum, et volentes ipsos speciali gratia prosequi ac favore, ut novem arpenta vinearum sita in Andegavia, in loco qui Molendinum ad ventum vulgariter nuncupatur, que a relicta quondam Magistri Gualterii de Plessiaco emerunt, habere, possidere et in perpetuam possint elemosinam retinere, ita quod ad ponendum vineas ipsas extra manus eorum nullatenus ab aliquibus nostris officialibus compellantur, abbati et conventui predicti monasterii et per eos ipsi monasterio liberaliter, presentium tenore, duximus concedendum; eximentes et totaliter liberantes predictas vineas ab omni jurisdictione, potestate ac dominio, et quolibet onere seculari, ac in purum jus ecclesiasticum transferentes. Ut autem hujusmodi nostra concessio, exceptio et translatio plenum robur obtineant firmitatis, presens privilegium eis exinde fieri et aurea bulla typano nostre majestatis impressa jussimus communiri. Actum Neapoli, in castro Capuane (1), presentibus P. archiepiscopo Surrentino (2), Petro domino Belli Montis, comite Montis Caneorsi (3), Regni Sicilie Camerario. Johanne de Mesnilauen, milite juris professore, dilectis consiliariis, familiaribus et fidelibus nostris..... Datum anno Domini M° CC° LXViiij, mense decembri, die XIV^a^ ipsius mensis, XIII^a^ Indictione, regnante Domino nostro Carolo, nostro gloriosissimo rege Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, alme Urbis senatore, Andegavie, Provincie, Forcalquieri comite, ac Romani Imperii in Tuscia per sanctam Romanam Ecclesiam Vicario generali; regni ejus anno quinto feliciter. Amen.

Original bullé en bulle d'or... sur soye rouge et jaune. — Bibl. nat., ms. lat. 5430 A. p. 109.

XVII

Quittance pour droits de mutation délivrée aux moines du Mont-Saint-Michel, par Jeannin de Chaalong, receveur du roi de Sicile. — 19 février 1285. *n. s.*

Scachent tous presens et avenir que Jehennin de Chaalong,

(1) Castel Capuano, aujourd'hui le Palais de Justice.

(2) Pierre de Corneliaco, franciscain, élu évêque de Sorrente en 1268.

(3) Pierre de Beaumont, comte de Montescaglioso et d'Alba, Chevalier terrier de l'Hôtel, Chancelier du royaume de Sicile dès 1267; mort en 1273. De Marsy, *Des grands Officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou.* Mém. de la Soc. nat. d'Agric. d'Angers, t. XVI, 1873, p. 464-471.

clerc et procurator du Roy de Sicile, et receveur de ses rentes en Anjou et au Maine, ay eu et receu au nom de Monseigneur le Roy dessusdit, de Religieux hommes l'abbé et le convent du Mont S. Michel 16[1] de monaie courante par raison de la finance de 4 arpens et 1 quartier de vignes qui furent achetez de Pierre Chesneau, sis en la paroisse de Brein sur Authion ()1, au lieu que l'on appelle la Reau (2), et d'un hebergement et d'un pressoir et des maisons et des courtiz, et toutes les autres appartenances dou hébergement et dou pressoer devant ditz, siz ou leu et en la paroisse dessus devissez, es fez aux moines de La Boissière (3) et de S. Aubin d'Angiers et de la D[e] de Briençon et de Michel dou Mont, etc... et reconnois que j'ay receu laditte quantité de pecune desdits religieux ou nom de monseig[r] le Roy dessus dit, et que iceux religieux l'ont paiée ou nom de leur moustier et par lordit mostier a moy, a ceste fin que lesdittes choses lor deviennent propres et a leur moustier devant dit paisiblement et en perpétuité, en la forme et en la manière que elles furent achatées et conquises selon l'ordination nostre Seignor le Roy de France, et de son père Louis, de bonne mémoire. En témoing de laquelle chose jay baillé cestes presentes lettres, le sceau de monseigneur le Roy dessusdit, de quoy on use dans sa Cour d'Angiers, et fut fait au lundy après *Reminiscere*, l'an 1284.

Passé par R. d'Ingrande.

Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 104.

XVIII

Raoul de Caver et Jeanne des Pouliers, sa femme, donnent au prieuré de Créans trois quartiers de vigne nommés les Troynières, pour la fondation de trois messes par an. — 28 mars 1404. *n. s.*

Scachent tous, etc... qu'en notre cour de la Flèche furent personnellement establis nobles personnes Raoul de Cauer, seigneur de Poüilliers, (4) près la Flèche, et doumaiselle Je-

(1) Brain-sur-l'Authion Maine-et-Loire, canton S.-E. d'Angers.

(2) La Réale, aujourd'hui simple ferme. Richard I[er] d'Angleterre avait acquis cette terre d'Hubert de Champagne, seigneur de Durtal, pour en faire don aux moines de la Boissière.

(3) La Boissière, Maine-et-Loire, commune de Denezé-sous-le Lude, abbaye fondée vers 1131 et agrégée en 1147 à l'ordre de Cîteaux.

(4) Les Pouliers, commune de La Flèche. Un Paganus *de Poleriis* apparaît comme témoin dans une notice du *Cartulaire de St-Aubin*, t. I, p. 404. — Cf. *La Flèche et ses environs*, (guide hist.), p. 85.

hanne de Poüilliers, sa femme, à laquelle ledit Raoul donne authorité, etc..... Fondent trois messes par an au prieuré de Créant et, pour ce, ausmonent trois quartiers de vigne nommez les Troynières, etc..... Fait le 28e jour de mars, l'an 1403..... Presens à ce monsour Raoul Pellengier, Philippot et Herbet Luczon.

Original, sceau de France à la bordure bezautée.
Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 106.

XIX

La Flèche, 22 mars 1422 v. s.

Noble homme Jacques Fresneau escuier, fils de messire Jehan Fresneau, chevalier, seigneur de Creant, en contrat fait à la Flèche, 22e jour de mars 1422.

Bibl. nat., ms. lat. 5430 A p. 108.

XX

Quittance de cinq pintes de vin livrées au fermier du revenu temporel de Créans, comme prix du fermage de dix chainées de vigne en Saint-Cyr-sur-Loire. — Tours, 15 novembre 1626.

Aujourd'hui quinzième de novembre mil six cens vingt six, avant midy, en présence du notaire royal à Tours soubsigné et des témoins ci-après, honorable homme Guillaume Racois, sergent royal audit Tours, fermier du revenu temporel de la prieuré de Créant, membre dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel de la Tombe, demeurant audit Tours, paroisse de St Pierre du Boille, a confessé avoir reçu de Pierre Pouzay vigneron, demeurant paroisse de St-Symphorien-des-Ponts dudit Tours, à ce présent le nombre de cinq pintes de vin de vinage pour une année escheue des vendanges dernières, à cause de pareil nombre de cinq pintes de vin vinagé, que le prieur de la dite prieuré de Créant a droit de prendre, et par lui réquérable annuellement sur les lieux à cause de son dit prieuré, en ladite saison des vendanges, en et sur dix chesnées de vigne ou environ, situés paroisse de St-Cyr, joignant d'un costé à Symphorien Jamin, d'autre costé au sieur Ribot; d'un bout à Pierre Demont et d'autre bout au chemin qui va de Mettré à Tours; desquelles cinq pintes de vinage ledit Racois ou dit nom du fermier du dit prieuré s'est tenu content et en a acquitté et quitte ledit Pierre Pouzay, pour ce deuement soubmis au pouvoir de la dite cour royale du dit Tours, a promis et s'est obligé audit prieur de Créant

et successeurs audit prieuré, absent le dit sieur Racois, au prisant, stipulant et acceptant pour eux, de leur bailler et paier et continuer doresenavant à l'advenir par chacun an, en ladite saison de vendanges, réquérables les dites cinq pintes de vin sur le lieu d'eux au dit prieur à cause de son dit prieuré. Et ce tant et si longuement que lui Pouzay sera détenteur, possesseur et jouissant de tout ou partie des dits dix chesnées de vigne sus déclarées. Et à ce faire, s'est ledit Pouzay obligé et oblige avec tous ses biens, renonçant et promettant, etc.....

Fait et passé audit Tours, en notre étude, les jours et date indiqués dessus. Présens : Nicolas Rousselet, maître serrurier demeurant paroisse de St-Pierre-du-Boille, et Claude Houssaye, clerc audit Tours, témoins. Et ledit Pouzay a déclaré ne savoir signer..... Ainsy signé en la minute originale des présentes : Racoys, Nicolas Rousselot, C. Houssaye et Hamart, notaire royal. Délivré par le notaire royal à Tours soussigné, garde-nottes dudit Hamart. Venier.

Registre..., f° 13 r° et verso.

XXI

Arpentage de l'Ouche St-Michel en la paroisse de St Symphorien, et détail des devoirs auxquels elle était soumise. — 1638.

Arpantage et conférance d'une pièce de terre, partie labourable et partye en jardinage, sur laquelle il y a un corps de logis construit, consistant en plusieurs chambres et grange, tout en un tenant, appellée La Fraische de Saint-Michel, sittuée parroisse St-Simphorien-des-Ponts de Tours : joignant d'une part du costé d'abas au chemin tendant de Pillorgé à Mettré; d'aultre part du costé d'amond à la dame Archambault; d'une autre part du côté de midy et par autre part du costé de gallerne au chemin tendant de Beauverger à la Chevallerye; pour raison de laquelle fraische est deub par chacun an, au jour et feste St Michel, vers la seigneurye du Mont-St-Michel en Normandye, par partye d'icelle fraische ainsy qu'il sera cy-après déclaré, le nombre de trois boisseaux de blé froment et l'autre partye subjet au nombre de douze boisseaux de bled froment, mesure dudict Tours; auquel arpentage et conférance ce sont comparu en leur personne : Anthoine Ribot, François Rétif, curateur de deffunct Martin Rétif; René Guicheux, Sébastien Ocher, Charles Hudet, Jacques Ocher ce faisant et représentant la plus grande et saine partye des dits frescheurs, qui ont requis

esté par nous notaire en la baronnye du palais archiepiscopal dudict Tours et arpenteur ez Touraine, procedder au dict arpentage pour congnoistre ce que aucun des dictz fraischeurs pocedde en icelle, à quoy avons vacqué comme après cy-après et,

Premièrement

Faict arpantage de ce qui est subjet au debvoir desdits douze boisseaux froment comme s'ensuit.

Assavoir

François Rétif, curateur des dictz enfants Rétif, pour 18 chesnées, trois quarts de chesnée de terre labourable. XVIII chen. III q.

Ledict Rétif audict nom, tant en place de logis, cour, yssus, que terre d'avant et derrière les susdictz logis joignant ausdictz chemins tendant de Pillorgé à Mettré et de Beauverger à la Chevallerye onze chesnées, cy. . . . XI chen.

Jacques Ocher, tant en place de logis, cour, yssus, que terre d'avant et derrière joignant audit logis trente et cinq chesnées, cy. . . . . XXXV chen.

Charles Hudé pour quinze chesnées trois quarts de chesnée joignant audict Sébastien Ocher, cy. . . XV chen.

Sébastien Ocher pour pareille nombre de quinze chesnées et trois quarts de chenée joignant au dict Huddé, cy. . . . . XV chen. III quartz.

La veuve Fouqueil pour neuf chesnées de terre joignant à René Guicheux, cy. . . . . IX chen.

René Guicheux pour sept chesnées trois quarts de chesnée de terre joignant à la dicte veuve Fouqueil, cy. . . . . VII chesn. III q.

La veuve Archambault joignant, pour quatorze chesnées et trois quarts de chesnée, cy . . . . XIIII chen. III q.

Anthoine Ribot tant en communité de cour, yssus que terre labourable vingt et neuf chesnées et demye, cy. . . . . XXIX chen. et demye.

Nombre des héritages subgetz auxdictz douze boisseaux de bled froment : cent cinquante et sept chesnées et ung quart de chesnée, cy . . . . CLVII chen. I q.

Sur lequel nombre avons faict esgalle des dictz douze boisseaux froumant, afin de congnoistre ce que chascun des dictz fraischeurs doict contribuer, comme s'ensuict. Et

Premièrement

François Rétif pour vingt neuf chesnées trois quartz de chesnée qu'il pocedde en la dicte fraische, tant en place

de logis, court, yssue, que terre, doibt des dictz douze boisseaux de bled par chacun an, deux boisseaux trois escuelles et demye, cy . . . III b. III escuelles et demye.

Portion de censif.

René Guicheux pour VII chesnées trois quartz de chesnée doibt par chacun an VII escuelles.

La veufve Fouqueil pour neuf chesnées doibt par chacun an VIII escuelles.

La veufve Archambault pour quatorze chesnées trois quartz de chesnée doibt par chacun an ung boisseau, une escuellée et demye, cy . . . I boiss. I escuellée.

Charles Huddé pour XV chesnées trois quartz de chesnée doibt par chacun an ung boisseau et deux escuellées ung quartz d'escuellée, cy. . . . II boiss. II es. I q. d'esc.

Sébastien Ocher pour XV chesnées trois quartz de chesnée doibt par chacun an dudict bled ung boisseau deux escuellées et ung quart, cy . . . . I boiss. II es. I q. d'esc.

Jacques Aucher pour XXV chesnées doibt par chacun an du dict bled deux boisseaux huict escuellées et ung quart d'escuellée, cy . . . . II boiss. VIII es. I q. d'esc.

Anthoine Ribot pour vingt neuf chesnées et demye doibt deux boisseaux trois escuellées et demye,
cy. . . . . II boiss. III esc. et d.

Se trouve de bon, oultre le dict esgal cy dessus, I quart d'escuellée de bled.

Ensuict ce qui est subject au debvoir des dictz trois boisseaux de bled :

Premièrement

Léonnard Henry Peau pour trois chesnées et demye doibt du dict bled pour chacun an deux escueles et ung tiers d'escueles pour ce, cy . . . . . II esc. I t. et d.

François Rétif, curateur susdict, doibt pour chacun an deux escuelées ung tiers d'escuelée pour se,
cy . . . . II ecu. I q. et demye.

Pierre Retif, curateur des enffants feu Fouquiel, pour XIIII chesnées et demye doibt par chacun an du dit bled neuf escuelées et ung tiers d'escuels pour se,
cy. . . . . IX escu., II q. et demy.

René Guicheux pour vingt chesnées et ung tiers de chesnée doibt par chacun an du dict bled ung boisseau une escuelée et deux tiers d'escuelee I bois. I escu. II tiers d'esc.

Martin Bordier, gendre de Jean Le Comte, pour sept ches-

nées doibt du dict bled froment quatre escuelées et deux tiers d'escuelée, cy . . . . . IIII esc. II tiers d'esc.

Sébastien Ocher pour cinq chesnées et ung tiers de chesnée doibt du dict bled froment trois escuelées et deux tiers d'escuelée pour ce, cy. . . . III esc. et II tiers d'esc.

Se trouve de bon, oultre le dict esgal cy dessus, ung tiers d'escuelée pour ce, cy. . . . I tiers d'esc.

Faict et aresté le présent arpentage et conférance cy dessus par moy notaire arpenteur susdict en la présence, requeste et consentement des susdictz assistants y nommez, le jeudi quinziesme juillet mil six cens trente et huict, quy ont tous forcé *(sic)* les soubz signés déclaré ne scavoir signer.

Signé : Le Vasseur.

Collationnée. . . . . .au dit Tours, ce 28 mars 1661.

Venier.

Registre...., f° 37 r° 51 v°.

XXII

Reconnaissance d'une redevance de deux boisseaux de blé, livrables chaque année au prieur de Créans en la fête de Saint-Michel de septembre. — Tours, 2 mai 1661.

Sachent tous présens et advenir, que le 2e jour de May 1661, en la cour du Roy notre Sire à Tours, par devant nous notaire et garde-nottes en icelle soubsigné, furent présens en leurs personnes establis et deuement soubzmis au pouvoir, ressort et juridiction d'icelle, Estienne Penyceau, maistre tanneur en cette ville, y demeurant paroisse St Pierre Duboille, héritier en partie de deffuncte Marie Delaplaine, lors de son décès veufve Robert Jacquet; Estienne Guespin et Urban Poisson vignerons, demeurant paroisse St Symphorien, lesquels comme possesseurs et jouissans d'une pièce de vigne size au lieu de Loyzellerie, ditte paroisse St-Symphorien, contenant 37 chesnées ou environ, joignant d'un long au chemin tendant de Tours à Mettray, d'autre long à autre vigne appartenant audit Guespin; d'un bout à Gilles Guy et d'autre bout à Martin Rétif : ils ont recongnu devoir au sieur prieur du prieuré de Créant, membre deppendant de l'abbaye du Mont-St-Michel, le nombre de deux boisseaux de bled froment, deux deniers moins que laditte mesure de Tours, par chacun an au jour et feste St Michel vingt neu-

vième septembre, laquelle rente ils promettent l'un pour l'autre, seul et pour le tout, sollidairement, sans division de parties ni de biens, renonçans aux bénéfices de division, etc..... payer et continuer à ladvenir au dict prieuré, en dict jour St Michel, tant et si longuement qu'ils seront détenteurs en tout ou partie de laditte terre de 37 chesnées de vigne. A quoy faire ils se sont sollidairement..... obligés et obligent avec tous leurs biens meubles et immeubles, etc.....

Fait et passé en l'étude dudit notaire avant midy.

Venier.

Registre..., f° 57 r° et v°.

XXIII

Opposition du prieur de Créans à la vente des objets saisis sur l'un de ses tenanciers. — 12 juillet 1668.

Aujourd'hui douze de juillet, mil six cens soixante huit est comparu au greffe ordinaire du bailliage de Touraine et siège présidial de Tours Dom Augustin De Prades (1) relligieux, prieur du prieuré de St-Simphorien de Créan, dépendant de l'abbaye du Mt St Michel, par Fourneau pour l'absence de F. Gaultier procureur, lequel a déclaré qu'il s'opposoit et de fait s'est opposé à ce que les choses saisies sur François Lespiné, à la requeste de Jallot, marchand en cette ville, soient vendues par decret et baillées judiciairement à ferme, à la charge de la contribution de 12 boisseaux de bled froment deux deniers moings, mesure de Roy, rendus en cette ville le jour St Michel, à cause de la terre et fresche appellée les Bournais, située paroisse St Cire sur Loire; Et à la solidité de la dite rente, ensemble un quart et demy de bled froment, de mesme qualité et mesure rendue audit Tours et une jallaie de vin en la saison des vendanges, à cause de douze chesnées de vigne, située en la dite paroisse; plus quatre autres jallaies de vin au dit temps de vendanges, comme de l'intérêt du tout ou partye de soixante chesnées de vigne, située en ladite paroisse de St Cire.

De laquelle opposition a esté octroié acte audit opposant pour icelle faire signiffier tant audit saisissant, saisy, commissaire aux saisies, que aultres pour l'exécution d'icelle opposition. Le dit opposant fait eslection de domicille en la maison du dit Gaultier, son procureur.

Signé : Fourneau.

(1) Moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Il était natif de Clermont en Auvergne et avait fait profession en 1639.

Le XVIIIe jour de juillet 1668, à la requeste du dit prieur de St Siphorien de Créan nommé en l'opposition cy dessus, j'ay icelle signiffié au dit Jaslot saisissant, au domicile de Mr Ete Belgarde son procureur.

Registre..., fos 82 ro et 84 vo.

XXIV

Requisition à Jean Demont, vigneron, de la part du prieur de Créans d'avoir à acquitter sa redevance en nature. — 27 septembre 1668.

Aujourd'hui 27e de septembre 1668, nous notaire garde-nottes du Roy à Tours soubsigné, requis qu'avons esté de la part de dom Estienne Mercier (1) prestre, religieux profès de l'abbaye de St-Julien de Tours, ordre de St-Benoist, Congrégation de St-Maur, sommes avec luy transporté au domicile de Jean Demont vigneron, seiz au lieu appelé la Carrée, parroisse St-Cyr, où estant et parlant audit Demont ledit dom Estienne Mercier luy a déclaré qu'il estoit venu exprès comme aiant charge et procuration du prieur du prieuré de Créant, membre deppendant de l'abbaye du Mt-St-Michel, à l'effect de requérir dudit Demont comme il a faict le paiement de 16 jallais de vin de vinage, que ledit Demont doibt audit prieuré, et ce pour l'année présente 1668, sur et à cause d'une pièce d'héritage contenant 16 chesnées en deux pièces seize au clos de la Thomasselerie, paroisse St-Cyr, joignant d'un bout au chemin tendant de la Carrée à Boisrobert; acquise par Pierre Demont, père dudit Demont, de Thomas Godereau suivant le contract passé par Goussart, notaire royal à Tours, le 28e jour de janvier 1609; et comme dudit debvoir appert par transaction estant ensuite dudit contract passé par Gaultier, notaire royal audict Tours le 21e juin 1629, duquel contract et transaction a été représentée coppie par ledit dom Estienne Mercier et dont a esté par nous notaire faict lecture audit Demont, lequel Demont a faict response qu'il ne possède que 4 chesnées dudit héritage; que le surplus est possédé, scavoir par Mathurin Bougé, à cause de Marie Demont sa femme 4 chesnées; par Jean Fleury comme père et tuteur de ses enfans et Louyse Martineau sa femme, qui estoit fille de Perrin Demont, pareil nombre de 4 chesnées, et les autres 4 chesnées par la veuve Monys; et qu'il n'a jamais payé le debvoir

(1) Il appartenait aussi à la Congrégation de Saint-Maur : il mourut à Saint-Vincent du Mans le 16 juillet 1689.

et refusé d'iceluy servir; persisté par ledit dom Estienne audit nom de sa réquisition cy dessus, et soustenu que ledit debvoir est deub et a été payé et servi par ledit Demont et son deffunct père et que, si depuis quelques années il a discontinué, il en doit les arrérages aux fermiers qui ont jouy du revenu temporel dudit prieuré. Et pour le refus dudit Demont de satisfaire audit debvoir, a protesté que ledit sieur prieur se pourvoira par les voies de droict de tous despens, dommages et intérests et sans préjudice aux autres droicts de vinage deubz par ledit Demont audit prieuré, dont ledit dom Estienne Mercier l'a pareillement requis luy faire paiement. A quoy il a fait response qu'il n'en baillait point cette année à cause de la gelée et qu'il y satisferoit par argent, dont du tout avons ce requérant ledit dom Estienne Mercier,

Faict et dressé le présent acte pour servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, audit domicile après midy : présens François Esteron et Pierre Bordier praticiens, demeurans paroisse St-Saturnin, tesmoings. Ledit Demont a déclaré ne scavoir signer. La minutte est signée : Estienne Mercier, P. Esteron. Bordier et Venier, notaire.

Registre..., f° 89 r° et v°.

XXV

Procuration du prieur de Créans, pour gérer en son nom le temporel du prieuré. — 21 mars 1669.

L'an 1669, 23e mars, par devant nous Maistres Julien Hervé et Jacques Le Masson, notaires de la juridiction de St Jégu de l'Isle (1), fut présent en sa personne le R. P. dom Germain Mazier (2), religieux prestre et profèz de l'Ordre de St Benoist, congrégation de St Maur, demeurant présentement en l'abbaye de St Jégu de l'Isle, diocèse de Dol..... lequel a fait, nommé et constitué; fait, nomme et constitue son procureur dom Estienne Mercier, religieux prestre profez de l'abbaye de St Julien de Tours, auquel il a donné pouvoir et donne par ces présentes, de gérer les affaires concernant le prieuré de St Symphorien de Créant, situé ou diocèse d'Angers, paroisse de Créant; passer ferme du temporel et revenu d'iceluy; d'en faire acquitter le divin service si aucun ores,

(1) Côtes-du-Nord, commune de Ploubalay, appelé St-Jacut-sur-Mer.

(2) Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Il mourut à St-Jacut, le 2 juillet 1670.

d'en faire les réparations; dudit prieuré poursuivre les procez intantés ou à contester, transiger, accorder, eslire domicile et faire toutes les autres choses requises et necessaires pour la conservation et manutention du temporel dudit prieuré; comme aussi d'en recevoir les fruits et le revenu, y donner acquit et de faire toutes les charges desquelles il est chargé, promettant ledit constituant avoir pour agréable ce que ledit constitué fera, à n'en faire révocation. Partant, nous dits notaires de laditte juridiction l'avons condamné de son consentement et requeste soubz son signe..... Fait en l'abbaye de St Jégu..... Signé en la minutte des présentes : Fr. Germain Mazier, Jean Chancel, J. Lemasson, J. Hervé, G. Lemasson notaires, et en marge fr. Estienne Mercier.

Venier.

Registre..., f° 99 r° et v°.



M[GR] DE VAUGIRAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

LES ACTES DE SON ÉPISCOPAT

Les *Annales Fléchoises* ont donné les *actes* des épiscopats de messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, et de ses deux successeurs, Mgr Le Pelletier et Mgr Poncet de la Rivière.

Né à Longué (Maine-et-Loire), le 11 novembre 1680, Mgr de Vaugirauld fut nommé évêque d'Angers, le 12 octobre 1730, et sacré à Paris, le 28 janvier 1731. Il arriva à Angers le 28 février et le dimanche 3 mars 1731 eut lieu son installation solennelle. Voici les principaux actes de son épiscopat :

9 mai 1731. — Recueil des Ordonnances publiées dans le synode tenu à Angers.

28 mai 1731. — Mandement en faveur des esclaves français, qui sont actuellement détenus en captivité.

17 septembre 1731. — Lettre aux curés et supérieurs des communautés du diocèse, au sujet de la Constitution *Unigenitus*.

26 février 1732. — Mandement au sujet des vols qui ont été faits dans plusieurs églises, et des profanations qui y ont été commises.

7 juin 1734. — Ordonnance touchant la tonsure.

15 avril 1735. — Lettre aux curés et supérieurs des communautés du diocèse, portant communication de l'Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui ordonne la suppression d'un imprimé ayant pour titre : *Mandement de M. l'Evêque de Saint-Papoul*.

30 mai 1735. — Lettre aux mêmes, portant communication d'un autre arrêt du Conseil d'Etat.

12 avril 1738. — Mandement et instruction pastorale pour la solennité de la canonisation de saint Vincent de Paul.

12 mai 1738. — Mandement pour ranimer la piété des fidèles pendant la procession de la Fête-Dieu, et pour y faire observer l'ordre convenable à cette sainte cérémonie.

27 septembre 1739. — Lettre aux curés et supérieurs des communautés du diocèse, au sujet de la soumission due à la Bulle *Unigenitus.*

14 décembre 1739. — Mandement pour la mission qui doit commencer le dimanche 10 janvier 1740.

22 août 1747. — Lettre aux curés du diocèse pour leur communiquer un écrit intitulé : *Lettre d'un Père de l'Oratoire à un de ses confrères sur la soumission à la Bulle « Unigenitus » de Clément XI.*

21 janvier 1748. — Ordonnance portant différents règlements pour les communautés de religieuses du diocèse, qui reçoivent des pensionnaires.

1er juin 1748. — Lettre aux curés du diocèse, pour mettre en garde contre un ouvrage intitulé : « Lettre d'un théologien à M. l'Evèque d'Angers, au sujet de la *Lettre d'un Père de l'Oratoire* sur la soumission aux dernières décisions de l'Eglise, adressée par ce prélat à MM les curés de son diocèse. »

13 octobre 1750. — Lettre aux curés du diocèse portant communication de la censure d'un livre intitulé : *Lettres*, imprimé à Londres en 1750, censuré par l'Assemblé générale du Clergé, le 14 septembre 1750.

30 mars 1751. — Mandement pour la publication du Grand Jubilé accordé par Benoit XIV.

17 février 1755. — Lettre à M. Guitau, curé de Saumur.

18 août 1757. — Mandement pour faire chanter le

Te Deum en actions de grâce de la victoire remportée près d'Hamelen, le 26 juillet 1757.

23 juin 1758. — Mandement des vicaires généraux au sujet de la mort de Mgr Jean de Vaugirauld.

Dans son numéro de mars-avril 1907, l'*Anjou Historique* a publié une intéressante notice sur Mgr de Vaugirauld, dont la mémoire est restée en vénération dans le diocèse d'Angers. Ce prélat mourut le 21 juin 1758.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.



LES RELIGIEUX DE MÉLINAIS

DE 1790 A 1798

L'antique abbaye de Mélinais, fondée par Henri IV, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, n'existait plus que de nom. Le titre abbatial avait été réuni au collège des Jésuites de La Flèche. Quelques religieux de l'ordre de Saint-Augustin, sous les ordres d'un prieur claustral, y assuraient seuls les fondations et le service religieux (1).

***

Un décret du 10 septembre 1790 enjoignait « à tous les religieux composant les maisons régulières du royaume de se présenter devant la municipalité du lieu de leur situation », munis de leurs extraits de baptême et de profession. Se conformant à cet ordre de l'Assemblée nationale, le prieur de Mélinais se présenta devant les officiers municipaux de Sainte-Colombe, le 24 novembre (2).

Né le 2 juillet 1753, sur la paroisse de Saint-Maurille d'Angers, de Louis Chollet, praticien et de Rose

(1) Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description de la France* (1722), écrit : « On voit dans cette abbaye le tombeau de Raoul vicomte de Beaumont, qui fut inhumé dans cette église avec Jeanne de Poitiers, sa femme et quelques-uns de leurs enfants. On y conserve aussi les reliques de saint Regnaud qu'un grand nombre de fidèles invoquent pour être guéris de la fièvre. »

(2) Voyez notre étude *La Municipalité de Sainte-Colombe*, *Annales Fléchoises*, t. VIII (1907), p. 376.

Préau (1), Me Antoine-Pierre Chollet avait fait profession, le dimanche 10 juillet 1774, en la chapelle de l'abbaye de N.-D. de Celle, en Poitou (2). Il déclara à la municipalité « ne vouloir sortir » mais bien entendre vouloir continuer de pratiquer la vie commune, si toutefois les maisons « qui leurs seroient laissées et les membres qui les composeroient lui convenoient ».

Cette déclaration faite, le prieur fit remarquer qu'avant la publication du décret du 29 octobre 1789 qui dissolvait les congrégations, « sa maison étoit composée de deux autres membres qui non seulement avoient, en vertu du décret, fait leur déclaration à la municipalité dudit Sainte-Colombe, mais qu'étant obligés de s'éloigner et de retourner dans leur famille par principe de santé ou autres affaires avoient laissé audit sr prieur une procuration pour faire en leur lieu et place tout ce qu'ils seroient tenus de faire s'ils étoient presens », sur ce, le prieur présente leurs pièces analogues aux siennes.

De ces deux religieux, l'un, Me Louis Ventenat, prêtre, chanoine régulier, né à Saint-Pierre-de-Quezoy, ville et diocèse de Limoges, le 19 février 1765 (3).

(1) Baptisé le même jour par J.-C. Arnoult, vicaire de Saint-Maurille. Parrain : Antoine Dehalais, potier d'étain; marraine : Marie-Rose Chollet, épouse de Jean-Baptiste Chazeau, cartier, oncle et tante.

(2) Il avait fait « une année entière et révolue de noviciat ». Il fut reçu par le R. P. Durand François-Xavier Cellin prieur du chapitre de N.-D. de Celle en Poitou, en vertu du pouvoir que lui a donné le R. P. Raymond Revoire, supérieur général de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France. Etaient présents à la profession : Messire Charles Bourgault, seigneur de la Berlière ; messire Louis de Conty, seigneur de la Potevinière, Louis Le Genest, greffier de ce lieu ; MMes Le Bret, prêtre de l'Oratoire, Carré, Perdrigeon, chanoines réguliers ; Henrique, vicaire de Celles.

Ces pièces ainsi que les suivantes furent présentées aux officiers municipaux, copiées par eux sur les registres où nous en avons pris l'analyse. (Arch. de la Flèche. D-15, folios 13 à 18).

(3) Fils de Pierre Ventenat, marchand et de Catherine Dupré. Baptisé ce jour par Me Arbaraud, prêtre-vicaire de Saint-Pierre. Parrain : Louis Thomas ; marraine : Anne Ventenat.

Entré à l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, de Paris, il y avait fait profession le dimanche 5 mars 1786 après avoir été revêtu de l'habit de novice le 20 février 1785 (1).

Seul des trois, « voulant profiter de la liberté » que lui donnent les décrets de l'Assemblée, « il déclare à tous qu'il appartiendra ne vouloir plus vivre en la communauté et fixer sa demeure à Paris ». Cette résolution était du 12 octobre 1790.

L'autre religieux, Me Charles-Gabriel Roussel, profès, chanoine régulier, était né à Verdun (paroisse Saint-Jean-Baptiste), le 13 septembre 1760 (2). Il entra à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, y prit l'habit le 11 septembre 1784 et y fit profession le 18 septembre 1785 (3).

De Verdun, il adressait, le 18 octobre 1790, au prieur de Mélinais la déclaration suivante : « Pour me soumettre à l'Assemblée nationale je renouvelle ma déclaration qui est pour continuer la vie commune d'autant neantmoins que les circonstances me le permettront et que je pourrai trouver un endroit com-

(1) Reçu par le R. P. Claude Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris, supérieur général de la Congrégation... Présents : Jean-Baptiste Ventenat, marchand orfèvre, demeurant à Paris, rue des Menestriers, Léonard Balluet, chirurgien à Paris, Pierre Le Lièvre, marchand à Creuilly (dioc. de Bayeux), Pierre Morin, marchand à la Grâne-sur-Mer (ibid).

(2) Fils de Michel Roussel, officier de Mgr de Nicolay, évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire, et d'Anne Poussardin, demeurant à Verdun; baptisé ce jour par Me André, curé de Saint-Jean, prêtre. Parrain : Gabriel d'Aunay, marchand, demeurant à Audainville; marraine : Dlle Catherine-Charlotte de Lomerie.

(3) Reçu par le R. P. Nicolas-Maxime Milscent, prieur de l'abbaye de Saint-Denis, au nom du R. Père général. Présents à la profession : Michel Roussel, son père, bourgeois de Verdun; Louis Roussel, son frère; Pierre Mopinot, clerc chantre de l'abbaye de Saint-Denis; Jean-Baptiste de Prast, chantre de ladite abbaye. — En 1790 (10 oct.), le P. Cosson était prieur de Saint-Denis. Le 10 octobre 1790, le R. P. Rousselet envoyait de Paris l' « Etat des Chanoines Réguliers de Mélinais, près La Flèche » en tout conforme à ce que nous avons dit. (Arch. de la F. D-15, fo 18).

mode pour ma santé, me reservant toujours le droit de pouvoir en sortir d'après la liberté accordée par ladite Assemblée » (1).

Quelques jours plus tard (1er décembre), les religieux demandent à la municipalité de Sainte-Colombe d'user d'un droit que leur donne un décret de l'Assemblée nationale du 10 septembre 1790 (art. VIII, titre 1er), celui « de, en quittant leur maison, disposer du mobilier à l'usage de leur personne, c'est-à-dire lit, table, chaises, en un mot, les effets qui garnissaient habituellement leur chambre ».

La municipalité, avant de permettre cet enlèvement, procède à l'élection de deux commissaires « pour visiter lesdits appartements et sur l'inventaire qui en sera fait statuer ce qu'il appartiendra. » Charles Le Hay, procureur de la commune, envoyé à cet effet, apporte l'inventaire (2).

Chez M. le Prieur, il a trouvé « un lit complet avec rideaux pareils à la tapisserye, composé d'un lit de plume, deux matelats, trois couvertures, deux commodes, un prie-Dieu, une armoire, un secrétaire de bois ordinaire et commun, un petit lit de repos, un porte-piano à son usage, une tapisserye en étoffe et une en papier, un paravent, un devant de cheminée aussi en papier, un feu complet, 7 fauteuils en étoffe, 12 chaises et 6 fauteuils en jong, deux rideaux de croisée, une table, un miroir, un camaïeu et quelques autres objets de peu de valleur, deux paires de draps, six serviettes, deux taies d'oreiller. »

Aussi compliqué est le mobilier de la « chambre de Monsieur Ventenat » : « un lit composé d'un lit de plume, 2 matelats, 2 couvertures, 2 paires de draps, 6 serviettes, 2 taies d'oreillers, une commode, un prie-Dieu, une armoire, un bureau, 2 tapisseries en

(1) Ibid., D-15, f° 18.

(2) Ibid., D-15, f° 19-20.

étoffe, un paravent, un devant de cheminée, un feu complet, un fauteuil en étoffe, une douzaine de chaises, 2 fauteuils en jonc, une table, un miroir et camaïeu et quelques autres objets moins considérables comme pot et cuvette. »

Dans la chambre du R. P. Roussel, M. Le Hay rencontra « les mêmes objets répétés cy-dessus à quelque chose de peu de conséquence près » (1).

Sous ces lignes se devine aisément l'ennui que dût éprouver le procureur à pareille besogne. Il lui répugne d'inventorier un bien qui n'appartient nullement à la commune. Celle-ci partage son opinion et permet volontiers aux réclamants de « disposer à leur volonté des objets cy dessus et de les faire enlever quand il leur plaira » (2).

Ainsi allégée, l'abbaye de Mélinais ne devait plus renfermer que le gros mobilier. Il fut mis en vente au début de mai 1791, car le 8 de ce mois la municipalité de Sainte-Colombe députe pour assister à cette vente Me Frerard, officier municipal (3).

Avant ce temps, le 6 février 1791, accompagné du curé de Sainte-Colombe, le prieur de Mélinais, avait, en l'église paroissiale, prêté un serment restrictif :

« Je jure, avait-il dit, devant Dieu et devant vous, de m'acquitter toujours avec fidélité de l'emploi dont l'Eglise m'a honoré d'être fidèle à la nation, à la loy et au roy et exceptant formellement les objets dogmatiques et de discipline, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanction par le Roy » (4).

Fidèle à ce serment, M. Chollet devra quitter la ville ou s'exiler, s'il ne veut point attirer sur lui les foudres révolutionnaires. Que fit-il ? Nous savons

(1) Ibid., D-15, fo 20.
(2) Ibid. D-15, fo 20.
(3) Ibid., D-15, fe 30.
(4) Ibid., D-15, fe 22.

seulement qu'en avril 1793, des réunions ont lieu à Mélinais, où habite alors M. de Lonlay, et qu'on soupçonne fort l'ex-prieur d'en être le chef. Un détachement de la garde nationale, conduit par les officiers municipaux de Sainte-Colombe y va le 3 avril, au matin, et arrive encore trop tard pour y trouver M. Chollet » (1).

Vers cette même année il se cache à Durtal, protégé par la famille Beron, de l'Epinardière, avec l'abbé Glatier, de Précigné, et Dom Chabanel. Ce dernier dénonce Jeanne Beron, 24 ans, Françoise Beron, 31 ans, et meurt avec elles sur l'échafaud, place du Ralliement, à Angers, le 10 juillet 1794 (2).

Le prieur de Mélinais, qui, déjà, avait réussi à s'évader de prison, fut repris en 1798, déporté à Rochefort et embarqué en août 1798 (3). Son exil devait être de peu de durée, car Dieu le rappelait à lui, à l'hôpital de Sinnamari (Cayenne), le 9 décembre 1798.

Louis CALENDINI.

(1) Pour plus de détails, cf. *Annales Fléchoises*, t. IX, pp. 330-335.

(2) *Anjou Historique*, septembre 1906, p. 190.

(3) Dom Piolin : *Histoire de l'Eglise du Mans durant la Révolution*, t. IX (1869), p. 543.



UNE LETTRE

D'UN SOLDAT DE LA GRANDE ARMÉE

EN 1813

De l'extraordinaire reconfort et de la confiance indéfinissable que la présence immédiate de Napoléon Ier apportait à ses troupes, nous trouvions récemment la preuve dans une lettre adressée, en 1813, à sa mère, par un jeune soldat, Barthélemy Lépine, qui disparut cette même année, dans la campagne d'Allemagne. C'était le fils aîné d'une famille aisée, résidant à Ligron et dont plusieurs représentants avaient, dans cette petite commune, exercé les fonctions de collecteurs d'impôts. Cela suppose chez eux une certaine habitude d'écrire et de tenir des comptes. Il n'est donc pas surprenant que celui des leurs qui dut, appelé par la conscription, se rendre dans les casernes ou sur les champs de bataille, ait su y porter un esprit d'observation dont on retrouve la trace dans les missives qu'il adressait à ses parents.

C'est en 1812 qu'il en fut définitivement séparé. Le recrutement le trouva à Tours où il exerçait, depuis deux ans et en bon ouvrier, le métier de charron (1).

(1) Dans une lettre datée du 2 septembre 1810, adressée à son père et par laquelle il le prie de vouloir bien lui donner des nouvelles de ce qui se passe à Ligron, il l'informe qu'il travaille toujours dans la même boutique « chez monsieur Trounion, maître charron, dans le cloître Saint-Hilaire ». J'observe, une fois pour toutes, que l'orthographe du jeune soldat est phonétique, ainsi écrit-il : *saint Tilert*; je n'ai pas cru devoir respecter ces incorrections, et, pour les citations qui vont suivre, sans d'ailleurs changer aucun mot à la correspondance, je rétablis la transcription régulière de chaque vocable.

Il fut incorporé au mois d'avril de l'année précitée, dans la première compagnie de la 70e cohorte de la Sarthe, où, dès ses débuts, il fut nommé caporal d'escouade (1). Il semble n'avoir pas eu de répugnance pour le service militaire, et, dans la seule remarque qu'il adresse aux siens : « Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est de me couper mes cheveux », on sent simplement l'ennui du provincial, attaché à ses coutumes et honteux d'avoir à rompre avec ses habitudes familiales. Il fut dirigé ensuite sur Dieppe, d'où, le 14 juin 1812, il informait ses parents qu'il pensait bientôt partir pour le camp de Boulogne. Il en était encore à ses premiers débuts. « Pour le moment, écrivait-il, nous faisons l'exercice tous les jours et à la théorie, comme au catéchisme, il faut tous les jours apprendre sa leçon par cœur et ne pas manquer, mais j'ai bien du mal à apprendre ; j'ai la tête dure ». Dès lors, il commence, comme le font toutes les recrues, à solliciter des siens, qu'il s'efforce d'apitoyer sur son sort, des secours pécuniaires : « J'ai à acheter deux pantalons de toile et autres choses utiles et du pain de temps en temps ». Il ajoute qu'il fait bien cher vivre, que le vin coûte trente sols la bouteille, le cidre, sept sols le pot. « Le pain, dit-il, on n'en sait pas le prix ; on n'en peut pas trouver pour de l'argent, mais pour le poisson, il n'est pas cher et j'en ai acheté un pour trente sols, le poids de dix-huit livres ». Il voyait les Anglais croiser jour et nuit dans la Manche et, avec ses camarades, montait la garde sur le port, pour empêcher l'ennemi d'y tenter une descente.

Le 15 septembre 1812, il était à Nieuport (2), dans le département de la Lys, d'où il croyait s'éloigner à

(1) C'est dans une lettre en date du 20 avril 1812, qu'il en informe ses parents.

(2) Nieuport, ville de la province de Flandre-Occidentale, Belgique, chef-lieu de canton, arrondissement et à 9 kilomètres nord-nord-est de Furnes, sur l'Yser.

bref délai pour être dirigé vers la Prusse. Il venait de perdre son père, et, dans la lettre qu'il adressait alors aux siens, il recommandait à celui de ses frères qui restait au foyer, de ne rien entreprendre sans le consentement de leur mère. Il lui en coûtait de solliciter de nouveau un envoi d'argent, mais, si le pain ne valait plus en ce moment que cinq sols la livre, il avait dû précédemment le payer douze sols. « Mais de boire, je ne bois pas du tout, car le vin vaut quarante sols la bouteille, et, du cidre, n'en faut pas parler, il n'y en a pas du tout au pays, et l'on ne peut pas seulement boire de l'eau, car elle est toute sale ».

Nous ignorons où se passa, pour lui, le terrible hiver de 1812-1813. Le 11 août de cette dernière année, il écrivait à sa mère, du camp de Goldberg (1), la missive suivante que nous insérons ici intégralement. Elle donne la note caractéristique du caractère et des sentiments du jeune soldat, devenu sergent d'une compagnie de voltigeurs au 1er bataillon du 155e régiment de ligne :

A Coldberg, le 11 août 1813.

« Ma très chère mère, je profite du moment du repos qu'on nous donne pour vous marquer combien je suis inquiet de ce que vous ne me répondiez pas aux lettres que je vous ai envoyées, dont une de Munster (2), par laquelle je vous demandois des nouvelles de mes frères, s'il étoit parti, et une autre de Magdebourg, mais je ne serois pas surpris si celle-ci ne vous étoit pas parvenue, car les Cosaques [que] nous laissions derrière nous, arrêtoient tous nos convois, enfin si vous ne l'avez pas reçue, cela ne

(1) Goldberg, ville de la province de Silésie (sud-est de la Prusse), chef-lieu du cercle de Goldberg-Haynau, présidence et à 21 kilomètres sud-ouest de Liegnitz, sur la Katzbach, affluent de l'Oder.

(2) Le manuscrit porte « Menter », où nous avons cru trouver le nom de *Munster*.

devoit pas vous empêcher de m'écrire, car vous devez bien penser combien je dois estre dans l'inquiétude relativement au sort de mes frères. Cependant, je vous avois marqué mon amitié réciproque envers eux, et cependant je vous prie de me faire à reponse de suite et de me marquer les nouvelles du pays, de me faire savoir si, par malheur, mes frères sont partis, de me marquer dans lequel régiment ils seroient pour avoir le plaisir de les revoir quelquefois. Je vous prie de recommander à celui qui seroit parti de tenir la conduite que vous m'avez toujours inspirée, d'être soumis, honnête et bien savoir son service. C'est le moyen en effet d'obtenir des faveurs de ses chefs. Tant qu'aux nouvelles de la guerre, je ne peux vous marquer que des avantages de notre côté. Nous avons poursuivi l'ennemi sans relâche et avons gagné toutes les affaires que nous avons eues contre eux. Enfin, depuis la bataille de Lutzen, ils ont toujours perdu quatre autres combats qui se sont faits deux lieues à deux lieues des autres. Le dernier combat qu'il s'est fait, c'est à deux lieues de Breslau, la capitale de la Silésie. Nous nous attendions de faire le siège de cette ville, le lendemain matin, mais les magistrats ont fermé les portes à l'ennemi et nous les ont ouvertes, en priant l'empereur de rien laisser piller et qu'ils fourniroient des vivres aux troupes. Nous avons resté quatre jours devant la ville. Là, nous avons eu la nouvelle qu'il y avoit suspension d'armes. Ensuite nous sommes revenus vingt lieues en arrière, où nous venons de faire un camp. Nous entrons dans nos campbonnes *(sic)* aujourd'huy. On compte nous y tenir jusqu'à ce que la paix soit signée, ou que la campagne recommence. Les princes de toutes les nations doivent s'assembler pour délibérer une paix générale. Il y a apparence que nous allons l'avoir avec la Russie et la Prusse. Ils feront mieux de s'arranger à l'amiable avec notre

empereur, car il avoit dit que la campagne seroit courte, mais que la terre en trembleroit. En effet, car, le dix-neuf, nous croyions que les montagnes alloient s'écrouler; nous eussions bientôt été à Berlin. Je vous assure, il y avoit jamais tant craint les François, et ne s'étoient jamais vu si vivement repoussés par eux. L'empereur a toujours été auprès de nous et nous commandoit en personne. Quand il pa[roit] (1) sur le champ [de] bataille, il fait plus d'effet que [s'il] arriv[oit] cinquante mille hommes. Nous avons.... beaucoup perdu de monde, mais à la première bataille, il y avoit bien quarante mille hommes sur le champ de bataille, tant d'un côté que de l'autre; mais notre régiment cependant notre division a toujours été d'avant-garde, mais notre artillerie est si forte et si bien servie qu'ils ne pouvoient pas résister contre. On ne compte que quatre mille bouches à feu seulement, ainsi quand il y en a trois cents qui crachent la mitraille dans les rangs ennemis, il faut bien qu'il batte en retraite.

Mais je crois bien que la campagne va recommencer, car la suspension d'armes est finie et nous avons avancé la fête de l'empereur, le 10 août.

Ma très chère mère, ainsi que mes frères et ma sœur, je me recommande à vous pour me soulager. Si vous pouvez me faire passer de l'argent le plus tôt possible, je vous assure que vous me rendrez un grand service, car voilà deux mois que je n'ai pas un liard, mais je vous assure que j'en ai souffert beaucoup de faim. J'ai été aux quatre batailles, mais heureusement je suis pas blessé, mais je crains de recommencer la campagne. Pour mon adresse : A Barthélemy Lépine dans le 155e régiment de ligne, 1er bataillon, compagnie de voltigeurs, au camp de

(1) Ce mot et les suivants que nous mettons entre crochets manquent sur le document original déchiré en ces endroits.

Coldberg, en Silésie. Barthélemy Lépine, sergent dans le premier bataillon, compagnie de [volti]geurs. »

Ce fut la dernière lettre que ses parents reçurent du jeune soldat. Ils ne purent se procurer son acte de décès, mais l'enregistrement qui ne perd jamais ses droits réclamait encore, en 1834, les droits à percevoir pour un règlement de succession où, s'il eût été alors vivant, il aurait eu affaire.

L. FROGER.



ÉCUSSONS AU LION

DANS LE BAS-VENDOMOIS

Nous nous proposons d'étudier peu à peu les vieilles armoiries, où subsiste encore le *Lion*, cet emblème héraldique de nos premiers comtes de Vendôme, que les lis de Bourbon étouffèrent au XIVe-XVe siècle, et que Marie de Luxembourg ramena un instant au XVe-XVIe siècle. Ces notes fixeront quelques alliances de l'ancienne maison de Vendôme.

I. — Ecusson de l'église des Essarts

Nous avons déjà signalé (1) les débris d'une litre, peinte au XVIe siècle dans l'église des *Essarts* (2). Le mur septentrional du chœur porte un écu en partie effacé, *Ecartelé, au premier et quatrième d'or à un écusson de gueules à l'orle de huit coquilles d'azur, au deux et trois d'argent au chef de gueules au Lion d'azur..... couronné d'or brochant sur le tout.*

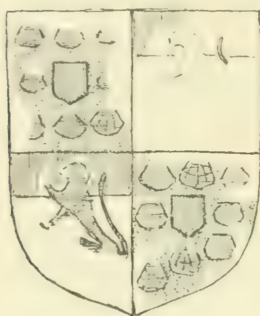
Un dessin de Launay reproduit des armoiries identiques, peintes au XVIe-XVIIe siècle dans la chapelle seigneuriale de l'église d'*Authon* (3), sur un écu incliné, supporté par deux anges et timbré d'un heaume tarré de front, avec une tête d'oiseau pour cimier;

(1) *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, 1906, p. 26.

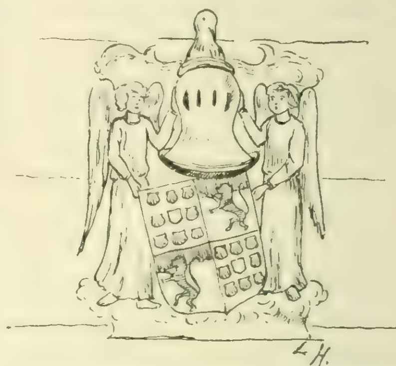
(2) Les Essarts, commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher.

(3) Authon, commune du canton de Saint-Amand, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher.

cet écusson, qui faisait également partie d'une litre, a été détruit au XIXe siècle, au moment de la reconstruction de l'église (1).



ÉCUSSON DE L'ÉGLISE DES ESSARTS



ÉCUSSON DE L'ÉGLISE D'AUTHON
D'après un dessin de Launay.

La seigneurie de paroisse d'Authon était attachée probablement au manoir du *Fresne* (2), qui appartenait, dans les XI[e] et XII[e] siècles, à la maison de Vendôme; c'est du moins ce qui résulte d'une note signée par Avrillon, curé d'Authon, et retrouvée par le marquis de Rochambeau dans le chartrier du Fresne (3).

Or, parmi les seigneurs du Fresne, les *Montigny* sont les seuls qui aient pu écarteler leurs armes avec celles de *Vendôme* ancien, *d'argent à un chef de gueules, au Lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout*, représentées aux deuxième et troisième quartiers.

Les généalogies indiquent deux alliances entre les maisons de Vendôme ancien et de Montigny. En 1228, Hugues de Montigny, seigneur de Vievy, épousa Ma-

(1) De Rochambeau, *Le Vendômois, épigraphie et iconographie*, t. II, 1894, p. 428.

(2) Le château du Fresne est à 3 kilomètres au N.-N.-O. d'Authon.

(3) *Le Vendômois, épigraphie et iconographie*, t. II, p. 438.

thilde de Vendôme, fille de Jean IV, comte de Vendôme, et d'Aiglantine. Mathilde fut mariée par ses parents et avec le consentement de son frère aîné, Pierre; elle eut en dot le Bourg Robert, près Vendôme.

Un second mariage fit passer la seigneurie du Fresne dans la famille de Montigny. Jean de Vendôme, neveu de Mathilde, fils puîné de Pierre, comte de Vendôme, et de Gervaise de Mayenne, acquit par échange la terre du Plessis-Godehoust, qui lui fut cédée par son frère Bouchard V, comte de Vendôme. Ce fief du *Plessis-Godeau*, échangé par Bouchard V contre les château et châtellenie de Saint-Laurent, s'appellera désormais *le Fresne*.

Jean de Vendôme eut cinq fils. Le second, nommé également Jean, est qualifié sire de Fresne, et eut, de son mariage avec Jeanne de Bailleul, trois fils et six filles. Pierre de Vendôme, l'aîné, fut seigneur de Fresne; le jeudi après la Saint-Georges, au mois d'avril 1347, il partagea avec ses frères et sœurs et ses oncles les biens de son père Jean de Vendôme, et ceux qui devaient lui revenir après la mort de sa mère Jeanne de Bailleul, remariée à Jean de Marrey. La seigneurie de Fresne échut finalement à Marguerite de Vendôme, sœur de Pierre; Marguerite de Vendôme, dame de Fresne, mariée en 1347 à Jean de Ranay, épousa en secondes noces Hugues de Montigny, seigneur de Bonnesche, qui acquit ainsi la terre du Fresne (1).

En 1502, Jehan de Montigny est qualifié sieur du Fresne et des Essarts; il mourut avant 1510, ayant eu probablement, de son mariage avec Jehanne de Thouars, un fils Jacques, qui paraît dans un acte comme seigneur des Essarts en 1513. Les Montigny ne possédaient plus le fief des Essarts en 1576; l'une des dernières déclarations, qui les signale aux Essarts,

(1) Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, t. VIII, 1733, pp. 725 et 726.

est une « Sentence du 3 décembre 1542, entre Jacques « de Montigny sieur du Fresne et des Essarts, deman- « deur en depiez du fief de Rasilly, mouvant de la « seigneurie des Essarts, à foy hommage simple, « contre Pierre Breteau, fourrier du roy, par laquelle « sentence du consentement dudit sieur Breteau, ledit « fief de Rasilly est déclaré despiée et condamne ledit « sieur Breteau à faire foy hommage par despiée de « fief, est en outre condamné aux dommages et dé- « pens » (1).

Jacques de Montigny, seigneur de Fresne, avait épousé Léonore de Ferrières; Jacqueline de Montigny, leur fille, fut dame de Fresne en Vendômois et se maria à Paul Chabot, seigneur de Clervaux, par contrat du 12 octobre 1537, puis à François de Daillon, seigneur de Sautray (2).

Ces faits expliquent la présence simultanée des mêmes armoiries dans les deux églises paroissiales d'Authon et des Essarts; en écartelant leurs armes avec celles des anciens comtes de Vendôme, les Montigny se glorifiaient de la belle alliance qui leur avait apporté la seigneurie du Fresne. D'après l'armorial de Pierre Palliot (3), nous avions considéré les armoiries des premier et quatrième quartiers comme appartenant à la famille de *Moligny*; il faut lire *Montigny*.

II. — Vitrail de l'église de Ruillé-sur-Loir

L'église paroissiale de *Ruillé-sur-Loir* (4) possède quelques fragments de vitraux, remontés dans une

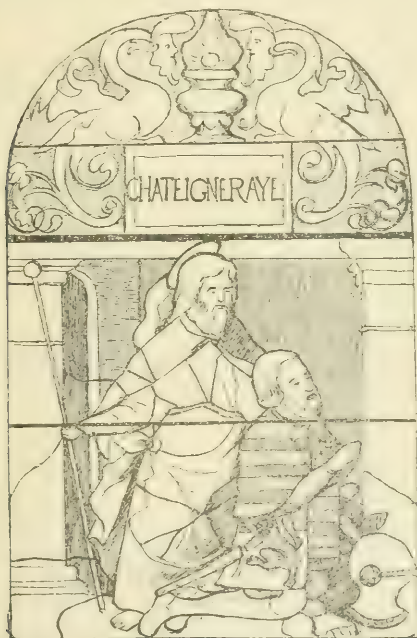
(1) P. Clément, *Notice sur la Roche-Turpin, commune d'Artins (Loir-et-Cher)*, dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1899.

(2) Le P. Anselme, t. IV, p. 564; t. VII, p. 19, et t. VIII, p. 191.

(3) *La vraye et parfaite science des armoiries*, 1660, p. 510.

(4) Ruillé-sur-Loir, commune du canton de La Chartre-sur-le-Loir, arrondissement de Saint-Calais, Sarthe.

fenêtre du bas-côté septentrional. Sur une petite verrière du XVIe siècle, on voit un donateur agenouillé; c'est un chevalier, portant sur son armure une cotte armoriée, *Ecartelé, au premier et quatrième d'or à trois fasces de gueules, au deux et trois d'argent à un chef de gueules, au Lion d'azur, armé et lampassé d'or, brisé en l'épaule d'une fleur de lis d'or, brochant sur le tout.* Un religieux se tient debout, à côté du chevalier; vêtu d'une robe jaune, sur laquelle est jeté un manteau vert, il est nu-pieds et porte un grand bâton, qui se terminait peut-être par une crosse; c'est sans doute le patron du donateur. Ce vitrail a subi un grand nombre de restaurations; mais les visages ne paraissent pas avoir été retouchés.



VITRAIL DE L'ÉGLISE DE RUILLÉ-SUR-LOIR

Au-dessus des personnages, un cartouche entouré

d'arabesques porte le nom d'une noble famille vendômoise :

CHATEIGNERAYE

C'est le nom du chevalier; les armoiries, peintes sur la cotte, sont bien celles de la maison de *la Chateigneraye* ou *la Chastaigneraye* (1), que nous trouvons à *Gastines*, aux *Hayes* (XVIe siècle) et aux *Pins* (XVIe siècle) (2). Quant à la fleur de lis d'or, qui brise les armes de Vendôme ancien aux deuxième et troisième quartiers, elle se trouvait parfois sur les armoiries des puînés de la famille de Vendôme; d'après Scevole et Louis de Saincte-Marthe, certains historiens du XVIIe siècle la font figurer dans l'écusson de Catherine, qui porta le comté de Vendôme à Jean de Bourbon Ier (3).

III. — Ecussons sculptés au manoir de la Possonnière

Dans un article précédent (4), nous avons décrit les écussons sculptés sur la pierre de la cheminée, au manoir de *la Possonnière* (5). Deux petits médaillons portent des lions, qui sont différents.

Parmi les armes royales et ducales, représentées au centre du linteau, se trouve un écu *de.... au Lion la queue fourchue, nouée et passée en sautoir de...., couronné de....* Cet écusson, où nous avions vu à tort les

(1) A. de Maude, *Armorial du Vendômois*, 1867, p. 13. (Prieur de Mondonville.)

(2) *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, 1906, pp. 43, 50, 251 et 252. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, troisième édition, t. IV, 1728, p. 753, et t. VII, 1733, p. 853.

(3) *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. II, 1619, p. 847.

(4) *Annales Fléchoises*, t. VI, 1905, pp. 1 à 14, et *Le Bas-Vendômois*, pp. 75 à 86.

(5) Commune de Couture, canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher.

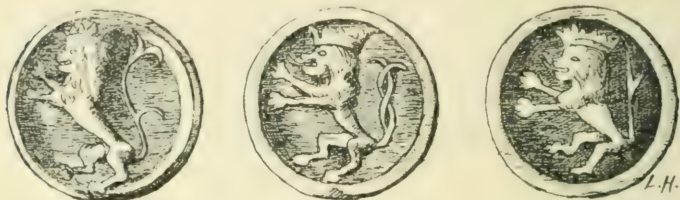
armes de Montfort (1), est probablement aux armoiries de Marie de Luxembourg, *d'argent au Lion de gueules la queue fourchue, nouée et passée en sautoir, armé, couronné d'or, lampassé d'azur*. Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul, de Conversan, de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame d'Enghien, de Dunkerque, Gravelines, Ham, la Roche, Bohaim et Beaurevoir, châtelaine de Lille, était la fille aînée et principale héritière de Pierre de Luxembourg II, comte de Saint-Paul, et de Marguerite de Savoye ; elle avait épousé d'abord son oncle maternel Jacques de Savoye, comte de Romont, puis en secondes noces François de Bourbon, comte de Vendôme, mort à Verceil le 3 octobre 1495. Mère de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, Marie de Luxembourg conserva toujours une influence considérable dans le Vendômois, auquel sa sage administration avait donné la prospérité et où elle provoqua le grand mouvement artistique de la Renaissance.

Sur la cheminée de la Possonnière, on remarquera que le lion de Luxembourg se dresse à côté de la croix de Savoie, près des armes du roi François Ier et du duc Charles de Bourbon-Vendôme. Marie de Luxembourg fut à Charles de Bourbon ce que Louise de Savoie fut à François Ier ; le seigneur de la Possonnière pouvait confondre dans un même hommage la mère du roi et la mère du duc.

Le deuxième écusson de la cheminée de la Possonnière où figure un lion, *de.... au Lion de...., couronné de....*, doit être interprété de deux façons. Il peut se rapporter aux anciens comtes de Vendôme, comme nous l'avons admis jusqu'à présent ; mais il représente plutôt les armes de Catherine de Larçay, *d'argent*

(1) Le lion des armes de Montfort ne porte pas de couronne.

au Lion de sable, armé et couronné d'or (1). Catherine de Larçay appartenait à une famille de Touraine; elle avait été l'épouse d'André Ronsart, bisaïeul de Loys, au XVe siècle.



MÉDAILLONS ARMORIÉS SCULPTÉS SUR LA CHEMINÉE (VERS 1515) AU MANOIR DE LA POSSONNIÈRE

L.-A. HALLOPEAU.

(1) Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine*, 1867, p. 521.



SAINT-MARS-DE-CRÉ

ESSAI DE MONOGRAPHIE PAROISSIALE

CURÉS DE SAINT-MARS-DE-CRÉ DE 1574 A 1791

(Suite)

XV. — 1775-1777. A M. Ribay, succéda au début de 1775, M. *Dutaillis*, sur lequel nous n'avons d'autres détails que les dates des registres. Nous supposons toutefois que son vrai nom était Judois du Taillis et qu'il alla de Saint-Mars à La Flèche, où nous le rencontrons au cours de la Révolution. Quoiqu'il en soit, il signe son dernier acte à Saint-Mars, en décembre 1778.

XVI. — 1778-1791. Dès le mois de janvier 1788 Etienne *Boyvin* desservait la cure de Saint-Mars.

On lui doit plusieurs notes intéressantes. C'est ainsi qu'à la fin du registre de 1783, se peut lire ce qui suit (1) :

« La fin de cette année a été très froide, la veille du 1er de l'an, je fus obligé de faire apporter du feu pour déglacer le pretieux sang... Le lundi jour de la Chaire de St Pierre 1784, les neiges furent considérablement hautes et durèrent longtemps, 5 semaines : il y a

(1) Dans son excellent travail *Observations agricoles et météréologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789, dans la province du Maine* (Le Mans, Monnoyer, 1881, in-8°). M. Robert Triger, suivant en cela l'*Inventaire sommaire des archives de la Sarthe,* t. I, p. 397 sq., attribue ces notes à la paroisse et au curé du Lude (pp. 50-51-56).

25 ans qu'elles furent aussi abondantes. La rivière a glacé de part en part à trois différentes fois et débordé jusqu'au canal le jour du Carnaval.

Dans le mois de may 1783 j'ay fait mettre en comble l'étable aux vaches et l'écurie qui n'étoient qu'en bas-côté et j'ay fait raporter sur le mur de la cour une partie de celui qui étoit sur le jardin; j'ay donné au masson 18[l] pour 18 journées. J'ay donné au charpentier 60[l] pour la charpente et j'ay fourni du bois 10 chesnes et 10 ausnes obtenus de M[r] le g[d] maistre 15[l] 15[s], j'ay acheté environ de 3 milliers et demi d'ardoise à 19[l] le millier, j'ay payé 1[l] 5[s] par toise, 20 toises — les tuiles qui étoient du costé de la cour ont été placées du costé du jardain, et ai paié 13[l] par toise, 16 toises. Calculez le tout. — 9[l] de tuffeau, 27[l] de chaux. J'ay obtenu de la cosse de M[r] Camus intendant du sg[r] du lude 8 chartées à 75[s] par tour — 5 chartées de sable autant dix écus de clouds... lattes, chanlattes, contrelatte 72[l], 18[l] charoy de bois, environ 40[l] au cyeur de long. J'ay mis sur la grange 4 milliers de bardeaux rendu 60[l]; acheté 15[l] un chesne pour faire un écrou, un écharie et un madrier, jai fait faire un confessional 40[l] et abandoné le vieux, les dames de fontevrault m'ont donné le tabernable; j'ay mis beaucoup du mien pour toutes ces dépenses, les revenus de la cure étant fort minces. Dieu soit beni, j'ay retabli de mon mieux les vignes trop délaissées par quelques predecesseurs. »

M. Boyvin mentionne aussi, entre janvier et février 1786, « que Mgr Michel-François Couët du Vivier de Lorry evesque d'Angers donna la confirmation dans l'eglise paroissiale du Lude. »

A la fin de l'année 1788, ses souvenirs sont plus vifs : ils redisent la misère qu'occasionna le dur hiver de cette année-là. Nous ne saurions mieux faire que de laisser la plume a notre curé :

« Cette année sera mémorable 1[o] par une gresle

dont plusieurs grains en forme de carreaux de glace pesoient jusqu'à 9 livres et ont ravagé 22 paroisses aux environs de Paris dans le mois de juillet, plusieurs personnes ont été tuées, le roy louis 16 étoit à la promenade, son coché fut tué, les chevaux blessés, les portières du carosse brizées, sa majesté eut beaucoup de peinne à se sauver, plusieurs bestieaux furent écrasés par la foudre, la moisson fust broiée; la cour a pourvu aux besoins urgents des malheureux de toutes les paroisses.

2° Par l'arrivée de 3 princes indiens venus en embassades à Versailles, on leur a fait tous les honneurs possibles; sur le recit qu'on leur fit des désastres causés par la gresle, touchés de compassion, ils firent d'abondantes aumosnes. Mr de Suffrin arivé à toulon avec eux fut leur introducteur et leur interprète.

3° Cette année et 12 jours de celle de 1789 sera encore remarquable par un froid excessif de plus de 2 mois et demi, il a surpassé celui de 1709. Suivant les memoires de l'Académie, il y avoit 150 ans que le froid fust aussi terrible. La glace avoit 2 pieds dépaisseur dans notre rivière. Le thermomètre monta a certains jours jusqu'au 16 et 17 degré. Les neiges sans estre extraordinaires furent plus de 6 semaines sur la terre. Les oyes sauvages quittans leurs pays de glace vinrent fondre dans nos climats à milliers et firent grand tort à nos blés. Toutes les provisions restées dans les jardins furent gelées, les fruits dans les maisons tous glacés, pain, vin, etc., tout fut exposé à la gelée et endomagé. Des maladies, des fluxions de poitrine, de gros rhume enlevèrent nombre de personnes. A Mansigné plus de 36, au château du Loir plus de 70, etc. A Paris, Angers. Digitus Dei hic est..... cuncta providentia gubernat.

Le pain fut vendu 6s la livre à Paris. On ne pouvait faire de de farine. Le bois étoit bien cher, les seigneurs

de Lude Mme la marquise de la Vieuville donna 50 chartées de bois et 5000 livres de pain aux pauvres du Lude. »

Ce n'était là que la misère physique. Bientôt allait en surgir une autre bien plus cuisante parce que partant de l'âme. Le divorce entre la France nouvelle et la religion se consommait à la fin de l'année 1790 et le roi sanctionnait le décret qui rendait obligatoire à tous les prêtres, le serment à la constitution civile du clergé.

La cure avait été inventoriée le 10 octobre 1790 ainsi que la prestimonie de la Pasqueraie qui y était rattachée et M. Boyvin envoyait le 6 novembre 1790, l'état des revenus dont il jouissait (1), au directoire du département de La Flèche, et il avouait que « débarassée de toute charge sa cure lui rapportait 507 livres 8 sols (2). » Le 16 mars de l'année suivante, le directoire de la Flèche, la « commune étant notoirement au-dessous de mille âmes », trouve que ce revenu est inférieur au minimum versé et lui alloue un traitement de 1200 livres (3).

Ceci nous porte à croire que M. Boyvin avait prêté le serment. De fait sa pension lui fut versée jusqu'en juillet 1792 (4).

Mais déjà, à cette date, son état d'esprit n'était plus le même. Sur une feuille de publication de mariage insérée dans les registres paroissiaux, nous avons rencontré, en effet, de singuliers aveux.

(1) Cet état fut vérifié par la municipalité le 24 novembre.

(2) Le Pouillé de 1783 indique 300 livres de revenus pour cette cure.

(3) *Archives de la Sarthe*, L. 364, 461. Le 1er juillet 1791, il lui reste un reliquat de 509 livres 8 sols qui lui doit être déduit de sa pension.

(4) 13 Avril 1791.	A M. Boyvin,	curé,	matric.	n°	182 : 150	livres.
22 Août	»	»	»	»	448 : 450	»
6 Février 1792	»	»	»	»	802 : 300	»
»	»	»	»	»	803 : 300	»
4 Juillet	»	»	»	»	1132-1133 : 600 l.	

Archives de la Sarthe L. 461.

Rédigeant, devant les futurs, les bans de Marin Allain et de Marie Fagault, le 6 novembre 1691, il les terminait par la formule habituelle : « J'ay l'honneur d'offrir mon respect à Monsieur Goumenault curé du Lude et de lui certifier avoir reçu le consentement des parties cy dessus dénommées, Boyvin, c. de St-Mars. » Trois semaines après les bans lui revenaient avec la suscription suivante :

« J'ay l'honneur d'offrir mon respect à Monsieur le curé de St-Mars de Creil et de lui certifier avoir publié les bans des parties cy-dessus par trois dimanches consécutifs, sans opposition ou empêchement venu à notre connaissance. Au Lude, le vingt-un novembre mil sept cent quatre vingt onze.

Odillard de la Pommerays
curé du Lude. »

La signature de cet usurpateur outra tellement notre pasteur qu'il ne pût s'empêcher d'écrire plus bas son indignation : « Les 2 premières publications faites par M. Goumenault seul et véritable curé du Lude, la 3e par M. Pomerays, curé sans titre légitime, sans mission, sans juridiction, ne la tenant que du district et de l'évêque intrus (1). »

Quelques mois plus tard, l'indignation de M. Boyvin devient plus vive. Il a adressé le 3 février 1792, de nouveaux bans ; ils lui reviennent le 19 février suivant signés encore du curé intrus du Lude. M. Odillard avait écrit « curé du Lude » ; M. Boyvin a bien soin de faire précéder ces mots de « soi disant » et d'ajouter : « car pour l'estre véritablement il faut la mission canonique et sans la mission point de juridiction et sans juridiction point de titre pour exercer validement et licitement les fonctions curiales ; qui êtes-vous ? Qui vous envoie ? Le vrai curé vit encore, il ne s'est point demis, il n'a point été destitué par la seule puissance

(1) 1 f. pap. Arch. de la mairie du Lude, reg. de St-Mars-de-Cré.

légitime qui l'avait institué. Donc, donc, donc, etc., etc., etc. A la mort le voile se déchirera, mais sera-t-il temps? (1) »

Comme bien d'autres de son époque il avait peut-être été séduit par les premices de cette révolution qui promettait liberté et franchise à tous. Il vit bien vite qu'il faisait fausse route. Et quand on lui redemanda d'autres serments il les refusa.

Ce refus lui valut d'abord son départ. L'*Almanach* de 1791, nous apprend, en effet, qu'à cette date M. Patry le remplace officiellement et non réellement puisque nous venons de voir qu'il exerçait encore en 1792. La paroisse de Saint-Mars n'était point encore annexée, et se rattachait au canton du Lude, district de La Flèche. Nous ne savons d'où venait et ce que devint cet intrus que mentionnent encore les *Almanachs* de 1792 et 1793. Peut-être était-il parent de Jacques Patry, curé intrus de Saint-Mars-d'Outillé qui livre ses lettres sacerdotales en germinal an III (2)?

M. Boyvin, après s'être probablement retracté vers la fin de 1792, fut en butte à la persécution. Incarcéré dans la maison d'arrêt du Mans, le 2 avril 1793 (3), il fut transféré à la prison de l'évêché le 7 août 1794 (4).

Il avait alors 63 ans, et sa santé chancelait. Nous ignorons jusqu'à quelle époque, il y demeura. Il fut plus heureux toutefois qu'un enfant de Saint-Mars-de-Cré, Jacques-René Achard, curé de Fillé, qui fut déporté à Angers en 1792 (5).

M. Boyvin mourut en 1809 (6).

(1) Reg. de St-Mars-de-Cré.

(2) Arch. de la Sarthe, L. 375.

(3) Dom Piolin *Histoire de l'Eglise du Mans pendant la Révolution*, t. III p. 533.

(4) *Ibid.* t. III p. 524.

(5) *Ibid.* t. II p. 555.

(6) Abbé Em.-L. Chambois. *Répertoire de la Semaine du Fidèle*, t. I p. 33.

Avec le curé intrus, les lois révolutionnaires ne trouvèrent aucune résistance et, dès le 15 mars 1791, commençait la vente des biens ecclésiastiques. La chapellenie de Saint-Joseph de la Paqueraie fut le premier bien vendu.

A la fin de l'année, ce fut le tour des terres de la cure elle-même. Le 27 juillet, le pré des Caves fut adjugé à Louis Abraham, de Saint-Mars, pour 650 livres (1); le 14 septembre, un morceau de terre, adjugé à Jean Richard, closier, pour 110 livres (2); le 20 novembre, la pâture de Launay, vendue à Pierre Bourdin, 520 livres (3); le 28 décembre, 2 taillis et des prés; le 13 juin 1792 (4), le champ du Domaine, adjugé pour 1200 livres à Etienne Harrouard (5).

La paroisse fut bientôt elle-même supprimée et rattachée à celle du Lude en attendant que les deux communes soient aussi réunies. Au moment du Concordat, cette dernière union est déjà projetée, « parce que, disent les registres municipaux ludois, Saint-Mars est depuis longtemps sans l'église et sans presbytère » (6). Le vandalisme était passé là et de la jolie église embellie par MM. Moriceau et Boivin il ne restait que des ruines. Ces ruines elles-mêmes ne sont plus (7).

(1) Estimé 391 livres. *Archives de la Sarthe* Q. 4/1.

(2) 1/4 d'arpent, estimé 69 l.

(3) Estimé d'après les experts 213 livres; l'acquéreur est de Saint-Mars. *(Ibid.)*.

(4) « 2 morceaux de taillis et 20 boisselées de terre » adjugés à Pierre Bourdin 1425 livres, estimés par les experts 501 livres; — 2 prés, le champ du Portail, un cloteau de terre, estimés 801 livres, adjugés au même 1725 livres. *(Ibid.)*.

(5) L'acquéreur était marchand à Luché. Le champ était estimé 979 livres *(Ibid.)*.

(6) Reg. municipaux du Lude, 26 Thermidor an XII.

(7) Le cadastre ne donne pas l'emplacement de l'Eglise. La tradition rapporte que les pierres de l'Eglise ont servi aux constructions de quelques maisons de la Courbe, les seules n'appartenant pas à Mme Vve Gaudineau-Tonnelier.

Le cimetière qui se trouvait tout près des bâtiments de la ferme actuelle de Saint-Mars, dans le pré que limitent le ruisseau et la route du Lude à Luché n'existe plus que sur le cadastre (1).

En 1819, les familles Darondeau et Gautier possédaient en partie les anciennes dépendances paroissiales de Saint-Mars-de-Cré. M. Delphin Bardet, ancien directeur des postes en acquit plusieurs (2). Elles sont actuellement la propriété des familles Clément et Bougas. De l'ancien presbytère appartenant actuellement à Mme Bougas, de Luché, il reste encore cette inscription :

1725
JAI ETE FAIT PAR
M . . . . . . VREDE (?)

MUNICIPALITÉ

Les registres paroissiaux mentionnent comme procureurs syndics de Saint-Mars : Me Pierre Girondeau, marchand meunier, en 1748, Lambert Oriard, de 1764 à 1767 (cf. la Chateignière), Jean Bourdin en 1772 (3).

En 1789, la paroisse envoya à La Flèche comme députés du Tiers, Pierre Bourdin et Louis Abraham qui se présentèrent le 9 mars avec leurs collègues de la sénéchaussée au palais de la ville (4).

(1) Cadastré n° 174, K, au cadastre de 1819, à M. Jacques Gautier ; n° 175. Le champ du Cimetière au même... Acquis en 1826 par Ch. Fremont, notaire au Lude ; (ancien plan).

(2) Elles étaient ainsi cadastrées : *Ancien plan* K, 53, 55, 56, 59, 62, 133, 149, 150, 151, 153, 168, 169, (Presbytère) 171, 185, à François, Darondeau, avant 1819. — K, 147, 148, 166, 172, 175, 176, 57, 38, 134, 167, 170 (la Cure), 173, 174, à M. Jacques Cautier, de Saint-Mars, depuis 1826. *Nouveau plan* : G. 471, 472, 473, 474, 475, 476. A M. Delphin Bardet, à Angers. En 1863 les nos 468 à 476 étaient à MM. Clément et Bougars-Bruneau, de Luché ; après eux, Bernard Fisson, fut propriétaire de quelques pièces. (Archives municipales du Lude).

(3) Minutes Brisset, Etude de Me Passavant, Le Lude.

(4) *Revue Histor. et Archéol. du Maine*, t. LIII p. 132, art. de M. Uzureau.

Au lendemain de la Révolution, la commune, dépendant de la perception du Lude était constituée; de 1800 à 1810 elle élut les mêmes officiers municipaux : M. Bourdin en fut le dernier maire et M. Chauvellier l'adjoint (1).

Par décret impérial du 13 août 1810, elle fut réunie à la commune du Lude, dont elle suivit les destinées.

CHAPITRE III

Notes sur l'Histoire féodale

SEIGNEURIE DE PAROISSE

La seigneurie de paroisse était un membre du comté du Lude et réunie à la terre de ce nom.

Elle relevait à foi et hommage de la terre de Mervé en Luché qui le reportait elle-même au comté du Lude.

Le curé de Saint-Mars ne devait seulement que l'obéissance au fief du Lude, à cause des choses tenues l'ancienne fondation de la cure, de l'église, du cimetière et objets en dépendants, lesquels le curé avoue « tenir à divin service qu'il faisait dans ladite église ». Par contre, le seigneur du Lude avait sur ce fief volant « le droit de justice foncière et autres suivant la coutume d'Anjou où ledit fief est situé » (2).

I. — LA PASQUERAIE

Le manoir avec chapelle était situé à 1600 mètres au sud du bourg.

Au XVIIe siècle, le fief de la Pasqueraie appartenait à la famille Boissourdy, du Lude. Le premier chef de cette famille que nous connaissons, à ce jour, est :

I. — Michel *Boissourdy* « cy devant procureur du

(1) *Annuaires du département de la Sarthe.*

(2) *Placard* imprimé de vente du C^té du Lude, 1728, p. 20.

roy au grenier à sel du Lude, ancien avocat au siège du comté du Lude » qui, le 10 août 1669, vendit par devant Me Amellon « son estat et office de notaire », à Léonard Cochon, praticien et commis au greffe du comté du Lude », pour 330 livres (1). On lui doit la fondation de la chapelle de la Pasqueraie. Il avait épousé Jeanne Hervé qui était veuve quand elle mourut le 1er avril 1681 (2).

De cette union naquirent :

1°) Une fille, enterrée le 8 juillet 1659 (3).

1°) François, clerc tonsuré en 1656, titulaire de la chapelle de Chêne-Verd, desservie en l'église de Pontvallain (4), curé de Sarcé du 9 novembre 1675 à 1721 (5).

3°) Joseph, clerc tonsuré du diocèse d'Angers ; le 7 septembre 1661, il a 23 ans, et ses parents assignent son titre sacerdotal sur le lieu de la Pasqueraie en Saint-Mars (6). Il est chapelain de la chapelle Saint-Jean, desservie en l'église du Lude, en 1702 (7).

4°) Jeanne, épouse Pierre Huberdeau, huissier aux requêtes du roy à Paris, dont la famille était alliée aux Moriceau et aux Collardeau (8).

5°) Magdeleine qui suit.

II. — Magdeleine *Boissourdy* épousa en 1674 Me René Le Febvre de la Cherouvrie qui, le 1er janvier 1675, certifiait avoir reçu de ses beaux parents 4.000 livres en argent, déduction faite des 400 livres qu'il

(1) Minute Amellon, Etude de Me Passavant.

(2) Etat-civil du Lude.

(3) *Ibidem :* « la fille de M. Boissourdy. »

(4) Minute Amellon.

(5) V. Legeay. *Sarcé,* p. 20.

(6) Minute Amellon, le 12 Avril 1670. Bail par Me Michel Boissourdy, avocat au siège du Lude, tuteur de Joseph Boissourdy, sous-diacre, escollier, estudiant au collège de La Flèche pour 71 sols.

(7) Etat-civil du Lude.

(8) *Ibid.*

a comme contrat de mariage (1). Leur contrat s'était passé devant Me Amellon le 1er octobre 1674, et, de fait, la future apportait 6.000 livres en communauté et 400 livres pour le trousseau (2).

Le futur était le fils de Me Barthélemy Le Febvre, sieur de la Poustière, docteur en médecine et d'Urbanne Le Mercier. Un de ses frères, Barthélemy, était docteur en médecine (3).

De ce mariage naquirent, entre autres enfants, René et Antoine qui suivront.

III. — René *Le Febvre* de la Cherouverie, conseiller du roi au grenier à sel du Lude, avait épousé avant 1710 Urbanne de La Forge dont il n'eut point d'enfants. Le 16 juillet 1750, il fait son testament. Il demeure à « l'hostel Nostre-Dame » et veut être inhumé au grand cimetière « où gît Urbanne de La Forge, son épouse. Il lègue 12 livres de rente et son lit à Marguerite Picoulleau, sa domestique, 50 livres pour les réparations de l'église, 125 livres aux pauvres infirmes. Il déclare avoir emprunté 400 livres aux administrateurs de l'hôpital « qu'on lui rendra ». Il lègue à Marie Le Febvre, sa nièce, 6 cuillers et 6 fourchettes d'argent évaluées 200 livres et l'institue exécuteur testamentaire, lui adjoignant Antoine Moriceau, prêtre habitué, son cousin, issu de germain maternel (4).

IV. — Antoine *Le Febvre*, sieur de la Cherouverie, dut mourir avant son frère. De Marthe Le Royer, de La Flèche, il avait eu :

(1) Minutes Amellon. A cette famille Boissourdy appartenaient Marie Boissourdy, veuve François Fournier, maître chirurgien, demeurant à Oizé, Françoise, Florence et Louise Boissourdy demeurant au Mans, Rémy Boissourdy, leur frère, en son vivant chirurgien à St-Domingue, 1699. Abbé Esnault. *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans,* t. II p. 59.

(2) Minutes Amellon.

(3) Etat-civil du Lude.

(4) Minutes Brisset, même étude.

1°) Urbanne-Renée, née à La Flèche le 11 avril 1710 et baptisée le lendemain (1).

2°) Françoise, née et baptisée à La Flèche le 29 juin 1711 (2). Celle-ci mourut jeune.

3°) Marthe-Perrine.

4°) Marie-Thérèse, toutes trois demeurant à Malicorne. Le 7 novembre 1750, elles abandonnent, conjointement avec Louise, leur sœur, à leur frère, l'office de conseiller du roi au grenier à sel du Lude avec ses droits, revenus et émoluments (3). En 1751, elles vendent une maison en Pontvallain (4) et les rentes qui sont dues au domaine du Bourgeau en Mansigné (5), comme héritières de leur oncle.

5°) Louise, morte avant 1758, sans alliance (6).

6°) Antoine-Thomas ou Thomas-Antoine, qui suit.

V. — Me Antoine-Thomas *Le Febvre* de la Cherouverie, conseiller du roi, hérita du titre et de l'office de procureur au grenier à sel du Lude, dont ses sœurs lui abandonnèrent, à maintes reprises, la pleine jouissance, et où il fut nommé le 26 février 1751 (7). Il mourut au Lude, à 60 ans, le 20 juillet 1773 et fut inhumé le lendemain au Grand-Cimetière (8). Comme

(1) Etat-civil de La Flèche. Parrain : Me René Gallois, docteur en médecine ; marraine : Urbanne de la Forge, épouse de Me René Le Febvre, procureur du roi au grenier à sel du Lude.

(2) Parrain : Me Jacques Pascalis, receveur au grenier à sel de La Flèche ; marraine Françoise Robelot. Etat-civil de La Flèche.

(3) 26 Février 1751. Elles abandonnent encore ledit office à leur frère, de même le 28 Février 1758 elle consentent à ce qu'il en jouisse (Minutes Brisset).

(4) Vente à Me Robert Martin, notaire royal à Pontvallain par les cinq héritiers d'une maison acquise par le défunt de feu Thomas Quittet, en 1696, 525 livres (mêmes minutes).

(5) Vente par les mêmes de 24 boisseaux et quart de blé, seigle, etc. de rente dûe à l'Angevine, 520 livres (ibid.).

(6) Elle était morte le 28 février 1750 lorsque Renée, Marthe et Marie donnent un nouveau consentement à leur frère pour son office (Ibid.).

(7) Controllé au Lude le 5 mai suivant (Ibid.).

(8) Etat-civil du Lude.

aîné de la famille de Joseph Boissourdy, nous le verrons nommer au bénéfice de la Paqueraie.

De son mariage avec Marie-Anne Coupvent il eut :

1°) Thomas-René, qui suit.

2°) Marie-Thérèse.

3°) Renée-Henriette, baptisée au Lude le 24 février 1752 (1).

4°) Pierre-Antoine, né et baptisé le 18 décembre 1753 (2), au Lude.

5°) Victoire-Charlotte, née et baptisée à La Flèche le 17 juillet 1755 (3).

6°) Geneviève-Anne, née et baptisée le 14 mai 1763 (4).

VI. — Thomas-René *Le Febvre de la Cherouverie* est indiqué dans la Pouillé de 1783 comme présentateur de la Chapelle de la Pasqueraie. En 1763, il étudiait au collège de La Flèche (5).

Aujourd'hui la Pasqueraie n'est plus qu'une chaumière située à l'ombre de la Pigeonnière et porte encore son nom ancien.

CHAPELLE DE LA PASQUERAIE

La chapelle Saint-Joseph de la Pasqueraie avait été fondée au XVII[e] siècle par M[e] Joseph Boissourdy qui s'en était réservé la présentation pour lui et les aînés de ses descendants. Elle était desservie dans la chapelle du lieu de la Pasqueraie situé près le hameau des Caves, en Saint-Mars. La maison proche la chapelle faisait partie du temporel du bénéfice. Le plus

(1) Ibid. Parrain : Henri Monden, sieur de Genevrais, d'Aubigné ; marraine : Renée Urbaine Le Febvre de la Cherouverie, de Malicorne.

(2) Parrain : Pierre-François Gautheron, sieur de l'Etang ; marraine : Marthe-Perrine Le Febvre. *Etat-civil du Lude.*

(3) Parrain : Jérome-Charles Cador, sieur du Plessis, estudiant ; marraine : Marie Le Febvre, de Malicorne. *Ibidem.*

(4) Parrain : Thomas-René Le Febvre, étudiant ; marraine : Marie-Thérèse Le Febvre. *Ibidem.*

(5) Etat-civil du Lude.

souvent, les curés de Saint-Mars furent titulaires de cette chapelle (1). Voici néanmois les noms de quelques chapelains.

1670. Me Joseph *Boissourdy*, fils du fondateur et dont le titre presbytéral était la Pasqueraie (2).

1759-1768. Me Antoine *Moriceau*, curé de Saint-Mars (3). La chapelle reste un an sans titulaire effectif.

1768-1772. Présenté le 5 avril 1768 à l'évêque d'Angers, collateur de ladite chapelle, par l'aîné de la famille Boissourdy, Me Louis-Michel-Salomon *Branchu*, prêtre, curé de Saint-Mars, n'en prend, en effet, possession que le 5 janvier 1770 (4). Il donne sa démission pure et simple le 7 juillet 1772 (5).

1772-1775. Me Thomas Le Febvre de la Cherouverie, nomme le nouveau curé de Saint-Mars Me Mathurin-Joseph *Ribay* qui en prend possession le 24 août 1772 (6). C'est en la qualité de chapelain qu'il loue le 23 avril 1733 la closerie des Caves pour 27 livres, 6 livres de beurre 4 poulets et une poule (7).

La Chapellenie et ses dépendances furent vendues le 15 mars 1791 au sr Louis Abraham, de Saint-Mars-de-Cré. Le tout ne consistait alors que dans la Closerie des Caves; estimée d'après les baux à 2.129 livres elle fut vendue pour 2.525 livres (8).

Il n'existe aujourd'hui aucune trace de chapelle à la Pasqueraie.

(1) Minutes diverses de l'étude de Me Passavant.

(2) Minutes Amellon.

(3) Minutes Auvray.

(4) Minutes Auvray.

(5) « Venant au Lude, et logé à l'Hôtel du Bœuf il déclare qu'il a reçu le bénéfice par acte devant Me Auvray, de M. Le Febvre, le 5 août 1768 ». Minutes Brisset.

(6) Etude de Me Passavant.

(7) *Ibid.*

(8) Archives de la Sarthe 4/1.

II. — COULAINES

Cette châtellenie, à deux mille mètres du bourg, au sud, était comprise dans la composition du comté du Lude, et voici comment la décrit, en 1728, une affiche de vente :

« Château et domaine de Coullaines consistant en la maison seigneuriale dudit Coullaine, Boulangerie, granges, étables, écuries, jardins, cours et issues, Bois de hautes futayes, taillis; Garennes, Etangs, Prés, pâtures, terres labourables et non labourables, le tout en un tenant, contenant 225 arpens ou environ.... » Parmi les terres : « dix-huit arpens de terres et landes au dedans desquelles est la Haute-Justice à trois piliers tel qu'à Seigneur chatelain appartient... »

A cette seigneurie étaient attachés la ferme de Saint-Mars-de-Cré, le tenement des Foucheries, le lieu de Blanche-Lande et la métairie des Caves. Elle possédait aussi tous les droits seigneuriaux et féodaux appartenant à toute châtellenie (1).

Au milieu du XVIII[e] siècle, le fermier était « honorable homme Jean Gaulupeau de la Croix (2) », d'une vieille famille ludoise. Il fut remplacé par la famille Richard.

De la châtellenie de Coulaines, il ne reste plus au XX[e] siècle qu'un bois qui porte son nom (cadastré F. 196).

Avant d'entrer dans le du comté du Lude, ce fief avait été possessionné par d'autres seigneurs. Nous avons pu relever les suivants :

1489-1496. Jehan de Garguesalles, chevalier, seigneur de Coulaines et de Bossé (3).

(1) Placard de vente, pp. 14 et 19.

(2) Reg. paroissiaux. Coulaines et Blanche-Lande, au comte du Lude, étaient affermés en 1762, 260 livres avec, comme faisences, 3 charrois, 9 journées, 4 poulardes. (Etude de M[e] Passavant).

(3) F. Legeay. *Recherches hist. sur Aubigné et Verneil*, pp. 46, 191, 199 Le 21 janvier 1489 Jehan de Garguesalles, fait un don à la

1519-1534. Messire Jehan de Garguesalles, chevalier seigneur desdits lieux (1).

1553. N. et L. seigneur messire René de Garguesalles, seigneur de Coulaines et de Bossé, demeurant à Brouassin (2).

1567. H. et P. seigneur Jehan de Garguesalles, seigneur de Coulaines et de Bossé (3). Est-ce lui qui épousa Catherine de la Grandière et mourut sans lignée (4)?

A la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, la famille d'Espagne, de Luché, se titrait d'un fief de ce nom qu'elle tenait de François de Dureil (5).

(A suivre.) LOUIS CALENDINI.

fabrique d'Aubigné ; le 7 juillet 1496, Guibert, sieur de Loyneau lui rend aveu pour sa métairie de Briollon.

(1) F. Legeay, *op. cit.*, p. 191. Aveux de Jehan Guibert, écuyer, sieur de Loupendu.

(2) F. Legeay, *op. cit.*, p. 120.

(3) F. Legeay, *op. cit.*, p. 199.

(4) F. Legeay, *op. cit.*, p. 120. Elle était fille de François de la Grandière seigneur de Montjouffroy et de Marguerite de Sarcé. Nous connaissons aussi Marguerite de Garguesalle fille de N. H. Jean de Garguesale et d'Anne de Breuil; elle épousa le 17 déeembre 1522 François de Malherbe, seigneur de Poillé, avec 2.600 livres de dot. (d'Horier).

Le chapitre de Tours dut aussi posséder sur ce fief, car nous rencontrons au XVIe s. un bail que son trésorier passe à Jean Jorret pour des terres et maisons « à Coulaines près Savigné » Dr Candé *Invent. Somm.... du château du Lude*, n° 159.

(5) *Archives du Cogners*, E. 98 pp. 187-197.



YVRÉ-LE-PÔLIN

(Suite).

LA COUR D'YVRÉ-LE-POLIN

La terre et seigneurie d'Yvré-le-Pôlin à laquelle était annexée la seigneurie de paroisse, relevait à foi et hommage simple du prieuré de Château-l'Hermitage, au regard du fief de La Rouzière. Elle lui devait 20 s. et deux paires de gants de service au jour des Trépassés et 6 livres de rente à la Chandeleur, et possédait droit de basse justice seulement.

Son domaine consistait dans le manoir de La Cour, situé au bourg d'Yvré, le champ de La Fuye, où se trouvait autrefois la fuye, le pré de La Fuye, la pièce de Fourmenteau, la métairie de La Renouillière, d'une contenance de deux journaux, et diverses pièces de terre détachées.

Ses vassaux étaient : les détenteurs de La Grande et de La Petite-Fosse, et du Casseau ; ceux du lieu des Caves, obligés d'amener tous les ans au manoir de La Cour 4 septiers de seigle et 2 d'orge de rente foncière aumônés par les anciens seigneurs d'Yvré « à la fabrice et aux pauvres » de la paroisse. Le curé d'Yvré lui devait chaque année « au jour de N.-D. une paire de gans blancs, en reconnaissance du bienfait de la métairie de La Teutaire », aussi donnée par les seigneurs d'Yvré; et les procureurs et fabriciers d'Yvré, « reconnaissance de seigneurie », quand ils étaient assignés pour cet effet. Le prieur de Fessard était son sujet

pour une rente de onze boisseaux de seigle mesure de Château-du-Loir, sur le lieu de La Maussonnière ; le curé et les fabriciers de Pontvallain, pour une rente de 12 sols sur les terres de La Renauldière ; et le curé d'Yvré, pour les terres léguées pour la fondation du collège de la paroisse.

Ce fief produisait annuellement 7 livres 1 sol en argent, 10 chapons et 3 boisseaux de seigle, mesure de Château-du-Loir (1).

Les seigneurs connus sont : Geoffroy de Sarcé (2), écuyer, qui, en 1424, bailla « à tousjoursmais » à Jehan Reglen, paroissien d'Oizé, le lieu de La Brunellière, à Yvré, pour une rente annuelle d'un septier de froment (12 boisseaux), 3 septiers de seigle, un septier d'orge, mesure de la châtellenie d'Oizé, deux chapons et un porc ; Thomas de Sarcé, écuyer, seigneur de Sarcé, Nuillé, Le Grand-Moiré, etc., en 1464 ; Jean et Charles de Sarcé, ses fils, de 1497 à 1544 ; Françoise de Sarcé, fille unique de ce dernier et veuve d'André de Cissé, seigneur des Ponts, en 1545 ; Elisabeth Le Boindre, veuve, tutrice de ses enfants mineurs, en 1603 ; Jacques de Tahureau (3), écuyer, sieur de Chauvigné, et Jacquine Le Devin, sa femme, qui font baptiser leur fille Suzanne dans l'église d'Yvré, le 10 avril 1608.

Suzanne de Tahureau épousa par contrat du 27 juin 1627 Jacques du Hallot, écuyer, seigneur du Vivier. Celui-ci vendit la seigneurie d'Yvré, le 18 juillet 1647, pour 10.000 livres.

René Aubert, sieur de Boisguyet, avocat au Parlement, fils de Me René Aubert, aussi sieur de Bois-

(1) Archives de la Sarthe, H. 549. Aveu de 1783.

(2) La famille de Sarcé portait pour armes : *d'or à la bande fuselée de sinople* (Abbé Chambois, *Recherches de la noblesse dans la généralité de Tours en 1661*, p. 700).

(3) Armes : *d'argent à trois hures de sanglier arrachées de sable, 2 et 1* (La Chesn.).

guyet, ancien conseiller au présidial du Mans, et de Françoise de Montaubon, était seigneur d'Yvré-le-Pôlin en 1689. Il s'unit par contrat du 3 juillet 1692 à Marie Le Peletier, fille de Me Charles Le Peletier, sieur de Feumusson, et de Madeleine Bouteiller, et en eut une fille, Marie-Madeleine Aubert, son « unique héritière », qui épousa Louis Le Roy, sieur de Montaupin-la-Cour, commandant d'artillerie à La Rochelle en 1725 et 1732, et en 1751, année de sa mort, lieutenant-commandant la même arme au département de Valenciennes. René Aubert, sieur de Boisguyet, mourut le 27 mars 1733.



CACHET DE FRANÇOIS DE GUITTON.

La Cour d'Yvré ne lui appartenait plus depuis longtemps. Il l'avait aliénée, le 24 mars 1704, pour une rente annuelle de 600 livres, à François de Guitton, écuyer, seigneur des Marais et de La Baussonnière, à Moncé-en-Belin.

François de Guitton décéda à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 12 juin 1711. Françoise-Charlotte de Tragin de Cohardon, sa veuve, résida souvent au manoir de La Cour. Elle y fabriqua même de la fausse monnaie en 1719, avec Joseph Bénard, dit l'Espérance, et Jacques Jannequin, dit Dumaine, ses serviteurs, et y trépassa le 5 juillet 1732.

Marie-Jeanne-Philippe de Guitton, sa fille, s'unit dans l'église d'Yvré, le 13 juillet 1730, à Christophe de Corbin, sieur de Varennes, inspecteur général des domaines du roi en la généralité de Tours (1). Elle

(1) Christophe-Philippe de Corbin, leur fils, naquit à Yvré le 16 février suivant. Selon la mode du temps, ils lui donnèrent pour par-

vendit La Cour vers 1740 à Louis Le Roy, seigneur de Montaupin, et à Marie-Madeleine Aubert de Boisguet, son épouse. Celle-ci, devenue veuve, l'abandonna le 15 juin 1754, de concert avec Louis-Augustin Le Roy, seigneur de Montaupin, à Marin Rottier de Madrelle, conseiller secrétaire du roi, demeurant au Mans, pour 16.000 livres.

La Cour d'Yvré consistait alors dans le manoir seigneurial, dans la terre de la métairie de La Renoulière, provenant de la succession de René Aubert de Boisguyet, et dans le bordage de La Fosse, récemment acheté.

Marin Rottier de Madrelle, après son acquisition des châtellenies de Belin et Vaux, céda le 18 janvier 1757 à Charles de Caillau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Saint-Chamont-Infanterie, et à Sophie-Julie-Adelaïde de Ghaisne de Classé, sa femme, la terre et seigneurie d'Yvré, telle qu'il l'avait acquise, avec les terres de La Bataillère, à Yvré, du Grand-Aunay, de la Coudraye et de Fay, à Saint-Ouen-en-Belin (1), et les fiefs de La Rondelière, Monguion, Grimault, etc., pour la somme de 55.200 livres.

Charles de Caillau n'en jouit pas longtemps. Il fut

rain et marraine deux enfants pauvres de la paroisse, Julien Simon et Marie Bidault, « subjets aux charités des fidelles » (Registres de l'état civil d'Yvré).

(1) Fay, à Saint-Ouen-en-Belin, relevait du fief de La Rouzière, dépendant du prieuré de Château-l'Hermitage, à foi et hommage simple et à deux sols de service au jour de la fête aux morts. Ses autres possesseurs connus sont : Martin de Saint-Benoist, écuyer, seigneur des Perrais, en 1457; Julien de Broc, écuyer, seigneur de Broc et des Perrais, de 1525 à 1554; Louise Boutry, épouse de Me Jacques de La Hogue, ci-devant commissaire au Châtelet de Paris, en 1682; René de La Fosse, lieutenant au siège de l'élection du Mans, et Françoise-Marguerite Rolle, qui le vendent le 21 juin 1745, à Marin Rottier, pour 5.200 livres (Abbé Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 171 et 431. — Etude de Pontvallain, minutes de Me Julien Tournet, notaire à Requeil. — Abbé Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. IV, p. 203).

tué par un coup de canon à la bataille de Rosback, le 5 novembre suivant, laissant un enfant, Jacques-Pierre-Henri de Caillau, seigneur de Thomassin en 1789. Sophie-Julie-Adélaïde de Ghaisne de Classé, sa veuve, épousa au Mans, le 26 novembre 1770, François-Jean Maulny, écuyer, garde du corps du roi, fils de Pierre Maulny de Landinière, avocat en Parlement, et de Jeanne Mortier, et mourut dans la même ville le 18 nivôse an III (7 janvier 1795), à l'âge de 75 ans (1).

Jacques-Pierre-Henri de Caillau vendit La Cour, le 25 mars 1808, à M. Dubois, notaire à Yvré.

LE GRAND-CIMETIÈRE

Le lieu et fief du Grand-Cimetière, d'une contenance totale de 23 journaux et demi, avait été inféodé par les seigneurs d'Yvré pour une rente de 3 septiers de seigle (36 boisseaux), 1 septier de froment, 6 boisseaux d'orge et 12 boisseaux d'avoine, mesure de Château-du-Loir, le jour de la N.-D. Angevine, et 2 chapons au jour et fête des Trépassés. Il relevait à foi et hommage simple du comté primitif de La Suze et lui devait une paire de gants abonnée à 6 d. par an au jour de Pâques. Il possédait justice foncière.

Jean de Sarcé, écuyer, seigneur de Sarcé et d'Yvré-le-Pôlin, en rendit aveu en 1527 ; René de Sarcé, en 1531 ; Hiérosme Rebuffe et les enfants mineurs de feu M[e] François Rebuffe, son frère, en 1598 ; M[e] Hiérosme Rebuffe, sieur de La Ramée, bailli des eaux et forêts du Maine, à la fin de la même année. Celui-ci le vendit le 1[er] avril 1626 à Pierre Beudin, sieur de La

(1) Archives de la Sarthe, B. 1302 et 1303, H. 549, 579, 795, 888, 998. — Registres de l'état civil d'Yvré-le-Pôlin et de La Suze. — Abbé G. Esnault, *Inventaire des min. anc. des not. du Mans*, t. I, p. 127, 176; t. IV, p. 74; t. V, p. 44, et t. VI, p. 100-104. — Cabinet de feu M. L. Brière.

Chesnaye, qui le céda vers 1640 à noble Guillaume Bourricher, conseiller du roi et élu au Mans.

Charles Bidault, sieur de La Brossardière, mari par contrat du 22 février 1653 de Jeanne Bourricher, fille de Guillaume Bourricher et de Jeanne Bagiot, le possédait en 1676. Il mourut au lieu du Grand-Cimetière le 15 décembre 1682; sa veuve convola en secondes noces le 10 juin 1684 avec Julien Le Balleur, avocat au présidial du Mans et bailli de La Couture.

Marguerite-Renée Bidault, leur fille unique, épousa en 1677 Me Pierre Godard, avocat, procureur au présidial du Mans, fils de Me André Godard, sieur du Bois-d'Assé, bailli de Saint-Aignan, et d'Aliénor Girard. Leurs quatre enfants se partagèrent leur succession le 29 mai 1738 : Charles-Pierre Godard d'Assé, avocat au Mans, l'aîné, eut le lieu de La Daviére, à Congé, la maison du Bourg-d'Anguy et 4.000 livres en argent; Julien Godard, prêtre, curé de Saint-Denis-de-Gastines, la maison de la paroisse Saint-Nicolas; Joseph Godard, né à Yvré-le-Pôlin le 4 septembre 1693, prêtre et chanoine de Saint-Julien, les lieux de la Chopinière et de La Chevalerie, à Yvré-le-Pôlin, et une maison au Mans, rue Coeffort, près *Le Chariot-d'Or;* Pierre-André Godard, avocat en Parlement, demeurant à Paris, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, la métairie du Grand-Cimetière, à Yvré-le-Pôlin.

Cette métairie appartint, de 1769 à 1792, à Mre Alexandre de Cattey, curé d'Yvré et doyen rural d'Oizé (1).

LA TEUTAIRE

Le lieu et fief de La Teutaire faisait partie du tem-

(1) Cabinets de MM. L. Brière et J. Chappée. — Abbé G. Esnault, *Inventaire des min. anc. des not. du Mans,* t. II, p. 18, 104; t. III, p. 305; t. IV, p. 254.

porel de la cure d'Yvré. Il devait foi et hommage simple au prieur de Château-l'Hermitage, au regard du fief de La Rouzière, et une paire de gants de service, évaluée 30 s., le jour des Trépassés.

Sa mouvance consistait seulement dans le lieu de La Sufficière, tenu à 13 d. de cens.

Le presbytère relevait de la même seigneurie, à la charge de 12 s. de rente et 12 d. de cens aux religieux de Château et de 15 s. 10 d. au prieur commandataire (1).

LA FOSSE

La Fosse relevait de La Cour d'Yvré. Elle appartenait en 1617 à Suzanne de Querquebec ou Guerguebec, veuve en 1605 de Julien Le Roy, écuyer, sieur de La Foucherie; en 1645, à Augustin Regnault ou Renault, écuyer, sieur de La Fosse, segrier de la forêt royale de Longaunay et gouverneur des pages de la Reine régente; en 1661, à Urbaine Amelotte, sa veuve, et à Jacques, Renée et Anne Regnault, ses enfants; de 1673 à 1699, à Jacques Regnault, sieur de La Fosse, né à Yvré le 18 septembre 1646 et mari de Marguerite Villiers, dont Jean, baptisé à Yvré le 26 décembre 1675; en 1702, à Charles Regnault, sieur de La Fosse, époux d'Anne Moulineuf, dont le fils Jean-Jacques Regnault est baptisé au Mans, le 7 juin 1702, dans l'église de Saint-Benoît.

Anne Regnault, baptisée dans l'église d'Yvré le 10 juillet 1647, s'unit, par contrat du 2 janvier 1676, à Me Jean Livré, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, demeurant au Mans, paroisse de Saint-Benoît (2). Plusieurs autres enfants d'Augustin

(1) Archives de la Sarthe, G. 905.

(2) Archives de la Sarthe, G. 549, 759, et fonds municipal, nº 801. — Abbé G. Esnault, *Invent. des min. anc. des not. du Mans*, t. I, p. 77; t. V, p. 95. — Registres de l'état civil de Pontvallain, d'Yvré-le-Pôlin et de Saint-Benoît du Mans.

Regnault et d'Urbaine Amelotte naquirent à Mansigné : Urbaine (1636), Marie (1640) et Marguerite (1640). Sa fille Renée épousa René Hardiau, sieur du Regord (1).

MOIRÉ

Moiré devait à la châtellenie de La Motte-Achard, à Saint-Jean-de-la-Motte, deux fois et deux hommages simples et deux chevaux de service. Au commencement du XV[e] siècle il était déjà divisé en deux fiefs, le Grand et le Petit-Moiré, celui-ci relevant du premier à foi et hommage simple et à cinq deniers de service au jour de la fête aux morts.

Les seigneurs connus du Grand-Moiré sont : Gervais de Moiré, seconde moitié du XII[e] siècle ; Geoffroy de Sarcé, écuyer, seigneur d'Yvré-le-Pôlin, en 1424 ; Thomas de Sarcé, écuyer, seigneur de Sarcé, d'Yvré et de Nuillé, à La Chapelle-aux-Choux, de 1464 à 1497 ; Jean et Charles de Sarcé de Vezins, écuyers, seigneurs de Sarcé, d'Yvré, de Nuillé et de La Porcherie, ses fils, de 1497 à 1544 (2) ; Françoise de Sarcé, fille unique de Charles de Sarcé et veuve d'André de Cissé, seigneur des Ponts, en 1545 ; Elisabeth Le Boindre, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, en 1603 ; François de Guitton, chevalier, seigneur des Marais et de La Baussonnière, par achat (3), en 1701 ; puis Françoise-Charlotte de Tragin, sa veuve, et Marie-Jeanne-Philippe de Guitton, sa fille, unie en 1730 à Christophe de Corbin, sieur de Varennes, qui la vendit en 1740 à Louis Le Roy,

(1) Registres de l'état civil de Mansigné.

(2) Charles de Sarcé prit possession de la seigneurie de Moiré et en rendit hommage au seigneur de la Motte-Achart le 11 mars 1497 (v. st.) (Cabinet de M. Louis Calendini. Original parch.).

(3) Le 24 décembre 1701, François Guitton, acquit aussi de Jacques de Royers, marquis de La Brizollière, seigneur de Brouassin et de La Motte-Achart, la mouvance directe du fief du Grand-Moiré, pour 700 livres (Etude de Laigné-en-Belin, minutes de M[e] Michel Le Dru).

écuyer, sieur de Montaupin, pour la somme de 12.000 livres.

Louis-Auguste Le Roy, écuyer, seigneur de Montaupin, en hérita à la mort de son père, et la posséda jusqu'en 1788 (1).

FESSARD

Le prieuré de Fessard formait un fief dépendant du prieuré conventuel de Château-l'Hermitage.

Il avait dans sa mouvance le fief de Jupilles, tenu à la foi et à l'hommage simple; la baillée des Doubries, à la foi et à l'hommage simple, à 18 boisseaux de blé mesure d'Oizé, une poule et 4 d. de cens; le lieu de La Ratière à Requeil; le clos de Chanteleu, à Yvré, près La Besnardière, à 2 d. de cens; 5 quartiers de vigne, au lieu de La Besnardière; la baillée de La Torrelière ou Torrilière; Les Réglennières, Les Gaignonnières, etc.

Il possédait en outre en rentes foncières inféodées : 16 s. et 2 chapons sur un pré du Bourray, à Yvré, et 4 s. sur un autre pré; 9 livres 10 s. sur un quartier de vigne; 20 s., 4 septiers de seigle, un septier de froment et un septier d'orge, mesure de Dreux, sur la métairie de La Martinière, à Yvré; 4 livres 10 s. sur les baillées de La Reglennière, de La Brunellière, de La Mulottière, etc.

René-Charles de Fougère, receveur des aides à Pontvallain en 1774 et fils de René de Fougère, sieur de La Maison-Neuve, et de Marthe Marchand de La Faverie, acquit de la Nation le lieu du Petit-Fessard, avec la maison de maître en 1791, pour 10.200 livres. Il y demeurait en 1792 (2).

(1) Archives de la Sarthe, H. 579. — Cabinet de feu M. L. Brière.

(2) Archives de la Sarthe, H. 576-580. — Cabinet de feu M. L. Brière.

« René-Charles Fougère » fut nommé le 1er germinal an VI juge de paix du canton de Saint-Jean-de-la-Motte. Il exerçait encore ces fonctions en l'an VII (1).

JUPILLÈS

Le lieu, domaine et fief de Jupilles, « scittué ès communautés d'Oyzé et Yvré-le-Pollin », devait foi et hommage simple à la seigneurie de Fessard.

Me Jehan de Beaumont, procureur au Châtelet de Paris, et Jacqueline Barat, son épouse, le possédaient à la fin du XVe siècle. A leur mort, leurs enfants en aliénèrent chacun leur part à Me Nycole Thomas et à Ysabeau Lebaleur, sa femme. Me Nycole de Beaumont, procureur au Châtelet de Paris, l'aîné, en céda la moitié par indivis, pour la somme de 600 livres tournois (4 mai 1513), et chacun des autres le septième par indivis de l'autre moitié. Ils en reçurent : Christophe Marceau, bourgeois de Paris, mari de Madeleine de Beaumont, 86 livres (31 décembre 1513); Pierre de Beaumont, puîné, 86 livres (17 janvier 1514); Claude de Beaumont, religieux en l'abbaye du Moustier-Neuf, à Poitiers, 100 livres (4 mai 1514); Me Mathurin Bouhyer, procureur en la cour de Parlement, mari de Jehanne de Beaumont, et Me Pierre Lecomte, procureur au Châtelet de Paris, époux de Perrette de Beaumont, chacun 100 livres (14 mai suivant); Me Guillaume Doron, procureur au Châtelet de Paris, mari de Jacqueline de Beaumont, 123 livres 10 sols (13 janvier 1517); et Me Thomas Letays, avocat en la cour de Parlement, époux de Michelle de Beaumont, 130 livres (18 juin 1518). Ysabeau Lebaleur, veuve de Me Nycole Thomas, sieur de Jupilles et de La Roche, à Soulitré, rendit aveu au prieur de Fessard, pour Jupilles, le 25 octobre 1536 (2).

(1) Archives de la Sarthe, L. 198 bis.

(2) Archives de la Sarthe, H. 580, fol. 44-47.

Jupilles appartenait en 1534 à « maistre François Thomas », fils aîné et principal héritier de « deffunct maistre Nicole Thomas », neveu de Raoul Thomas et de Renée Thomas, épouse de Me Guillaume Chesnay; en 1546, à Lézin Thomas, sieur de Beaumont, à Oizé, mari de Charlotte de Bouciron (1) : le 12 mars 1576, Magdelon Thomas, Françoise Thomas, femme de Pierre Gaudin, sieur de La Pommerye, avocat à Château-du-Loir, Jehan Thomas et Hélène Thomas, celle-ci sous la tutelle de Guillaume Thomas, sieur de La Roussière, à Saint-Jean-de-la-Motte, se partagèrent leurs biens. Magdelon Thomas, en qualité d'aîné, obtint la terre de Jupilles (2).

Hélène Thomas épousa en premières noces Yves de Sanson, écuyer, sieur de La Bourne, à La Fontaine-Saint-Martin, de qui elle eut François de Sanson, écuyer, sieur de La Roussière et de La Bourne; Pierre (*aliàs* Olivier) de Sanson, écuyer, sieur de Mellé, en 1624; Léonard, écuyer; sieur de Mellé, mort jeune; et Madeleine (*aliàs* Marguerite) de Sanson, mariée à Pierre de La Perrière, écuyer, et en secondes noces, vers 1607, à René de Hardy, écuyer, sieur de La Roussière. Le 26 août 1628, elle légua par testament 12 boisseaux de blé seigle sur le lieu de La Chesnaye près Mauny, à Saint-Jean-de-la-Motte, pour les pauvres de La Fontaine-Saint-Martin, un pain à bénir d'un demi-boisseau de froment, mesure de La Flèche, pour être distribué tous les ans le 1er janvier, et trois livres de rente au curé de La Fontaine. Elle fut inhumée

(1) Lezin Thomas était huguenot. Il fut condamné par contumace par le présidial du Mans, le 22 janvier 1563 (v. st.), à être pendu au Mans, avec un grand nombre de ses correligionnaires, pour avoir pillé cette ville en 1562.

(2) A. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 191. — Archives des Perrais. — Thomas, sieurs de Beaumont et de Montargy, au Maine, portaient *: d'azur à trois trèfles d'argent, deux et un* (E. Chambois et P. de Farcy, *Recherches de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666*, p. 732).

dans l'église de Saint-Jean-de-la-Motte le 21 septembre suivant (1).

En 1591, Magdelon Thomas, écuyer, sieur de Jupilles et de Beaumont, acquit de ses deux sœurs tous leurs droits sur le domaine de Beaumont, à Oizé, provenant des successions de leurs « deffuncts frère et mère » et de « deffunct Jehan Thomas ». leur père, pour le prix de 666 écus 2 livres à payer à chacune d'elles.

Le 18 février 1598, Jacques Hurault, sieur de La Boissière, prieur de La Madeleine d'Oizé, permit « au sieur de Beaumont, Magdelon Thomas, escuier, sieur dudict lieu et de Jupilles », de faire ouverture en l'église « d'Oisé..., à main gauche de ladicte église, au-dessous de la tour du clocher..., pour y faire accomoder, construire et bastir une chapelle, pour luy, damoiselle Suzanne Le Devin, sa femme, enfans et successeurs et domestiques, et s'y retirer privatifment à tous aultres pendant et durant le service ordinaire qui se fera en icelle et pour servir de sépulture et monument à ceulx de sa famille ». Magdelon Thomas, qualifié en 1605 de « ung des cent gentilshommes de la mayson et couronne de France », était mort avant le 9 juin 1623, époque à laquelle Louis d'Alexandre, écuyer, sieur de Chantelou, à Requeil, mari de sa fille, offrit foi et hommage au prieur de Sainte-Anne de Fessard. Magdelon Thomas, son fils et principal héritier, épousa par contrat du 10 janvier 1623 Marie de Vassé, fille d'Hanibal de Vassé, écuyer, sieur de Saint-Georges, et d'Anne de Troys (2).

(A suivre) H. ROQUET.

(1) H. Roquet, *Saint-Jean-de-la-Motte*, p. 94. — Archives de la mairie de La Fontaine-Saint-Martin. — Registres de l'état civil de Saint-Jean-de-la-Motte. — R. de Linière, *Les fiefs de La Fontaine-Saint-Martin. La Province du Maine*, t. XIII, p. 45-46.

(2) Archives des Perrais. — Cabinet de feu M. L. Brière. — Amb. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 191-192. — H. Roquet, *Oizé*, ms.

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.



TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

I. — LA RENAISSANCE (RONSARD, BAIF, DENISOT)

II. — ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

III. — ÉVÊQUES D'ANGERS

IV. — LE LOIR ET LA FLÈCHE

V. — ARTS

VI. — MONOGRAPHIES

VII. — ÉTUDES DIVERSES

POÉSIES

CHRONIQUES

NÉCROLOGIE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

NOMS D'AUTEURS ET DE COLLABORATEURS

